



**HAL**  
open science

# Entre deux rives-entre deux ponts : l'île Tibérine de la Rome antique : histoire, archéologie, urbanisme des origines au Vè siècle après J.C

Hélène Moreau

► **To cite this version:**

Hélène Moreau. Entre deux rives-entre deux ponts : l'île Tibérine de la Rome antique : histoire, archéologie, urbanisme des origines au Vè siècle après J.C. Archéologie et Préhistoire. Université Charles de Gaulle - Lille III, 2014. Français. NNT : 2014LIL30047 . tel-01174799

**HAL Id: tel-01174799**

**<https://theses.hal.science/tel-01174799v1>**

Submitted on 9 Jul 2015

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITE CHARLES DE GAULLE – LILLE 3

Ecole Doctorale SHS – Lille Nord de France – 473.

Laboratoire HALMA-IPEL – UMR 8164 (CNRS, Lille 3, MCC)

## **ENTRE DEUX RIVES – ENTRE DEUX PONTS.**

### **L'île Tibérine dans la Rome antique. Histoire, archéologie, urbanisme, des origines au V<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.**

Volume 1. Texte

THESE

*en vue de l'obtention du grade de docteur en Archéologie romaine par*

**Hélène MOREAU**

sous la direction du pr. Javier ARCE

*présentée et soutenue publiquement le 12 décembre 2014*

#### *Membres du jury*

**Javier ARCE**, professeur émérite d'archéologie romaine, Université de Lille 3 (directeur)

**Michel HUMM**, professeur d'histoire romaine, Université de Strasbourg (rapporteur)

**Jean-Yves MARC**, professeur d'archéologie romaine, Université de Strasbourg (rapporteur)

**William VAN ANDRINGA**, professeur d'archéologie romaine, Université de Lille 3

« Quand on aime la vie, on aime le passé, parce que c'est le  
présent tel qu'il a survécu dans la mémoire humaine »

MARGUERITE YOURCENAR

*Le Yeux Ouverts*

« Chercher à connaître n'est souvent qu'apprendre à douter »

MADAME DESHOULIÈRES

## TRA DUE RIVE – TRA DUE PONTI

### L'isola Tiberina nella Roma antica. Storia, archeologia, urbanismo dagli origini fino al V secolo d.C.

#### Riassunto

L'isola Tiberina, tra l'*Vrbs* e il Trastevere, costituisce una delle particolarità topografiche del sito di Roma. La sua storia, ma soprattutto la sua notorietà, comincia quando arriva Esculapio, il dio greco della medicina, importato da Epidauro. Dalla monografia di M. Besnier, pubblicata all'inizio del XX secolo, nessuna storia è troncata su questo soggetto in modo approfondito. Ora, l'attualità della ricerca archeologica e le nuovi approcci in topografia romana gettano nuova luce su molte problematiche. Dunque, questo lavoro propone di riesaminare l'evoluzione, gli insediamenti ma anche il ruolo dell'isola nella città. In quest'ottica, non si considera solo l'isola in quanto luogo ma come elemento del paesaggio e del urbanismo romani. Perché si possa capire l'isola Tiberina unicamente nel suo ambiente, innanzi tutto naturale, poi urbano. L'isola si definisce soprattutto per la concentrazione di culti sul suo territorio, iniziata dall'arrivo di Esculapio che l'insedia nel suo ruolo di « isola sacra » e marca definitivamente la sua topografia. Tuttavia, la storia del suo spazio e della sua amministrazione mostra che era anche un vero quartiere, di cui aveva tutti gli attributi in materia di strutture ed attività. Inizialmente fuori dalla città, la sua integrazione nel funzionamento della città comincia dal II secolo a.C. fino alla riforma di Augusto che la istituisce *uicus Censori*. All'epoca imperiale, l'isola costituisce già parte integrante della città da molto tempo, che conoscerà nuove trasformazioni col divieto del culto politeisti.

**Parole chiavi** : isola Tiberina – isola fluviale – topografia – Roma – Esculapio – Veiovis – guarigione – ponti – prora – tempi – amministrazione – *uicus Censori*.

## REMERCIEMENTS

« Un jour je me suis dit que je ne l'avais jamais remercié.  
Pourtant je lui devais mes lectures [...]  
L'heure était venue de lui rendre hommage [...]  
Cher papier ! Chère pâte magique de fibres végétales ! »<sup>1</sup>

Une thèse ne peut être réalisée dans la solitude, bien au contraire. Aussi, je me plie avec plaisir à l'exercice des remerciements, dédiés à tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, ont contribué à la naissance de ce travail et surtout à son achèvement. Cela fait tant de monde que j'espère n'oublier personne, si c'est le cas que ceux que cela concerne veulent bien m'en excuser.

En premier lieu, il me tient à cœur de remercier le Pr. Javier Arce, mon directeur de thèse, qui, depuis mon master réalisé au sein de cette même université, a guidé mes pas dans la recherche. Ce travail doit énormément à sa disponibilité, sa patience, à sa direction avisée et aux nombreuses et enrichissantes discussions que nous avons eues à propos de la passionnante topographie de la Rome antique.

C'est également grâce au temps qu'il a consacré à me préparer que j'ai pu obtenir, en 2010, un contrat doctoral ministériel qui m'a permis de me consacrer pleinement au travail de recherche pendant trois ans. Pour cela, je remercie bien évidemment le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, qui par le biais de la commission d'audition, a accordé sa confiance à une toute jeune diplômée de master.

Mes remerciements vont également aux membres de mon jury, qui se consacrent à la lecture et à l'analyse critique de ce travail : MM. Jean-Yves Marc et Michel Humm qui ont accepté le rôle de rapporteur ainsi que M. William Van Andringa, qui outre sa présence dans le jury, m'a reçu et conseillée dans mes recherches.

Ainsi, je souhaite remercier les professeurs et enseignants qui ont pris le temps de répondre aux nombreuses interrogations qui n'ont pas manqué de ponctuer ma recherche et dont les conseils ont considérablement alimenté ce travail : Tout d'abord, Filippo Coarelli, pour m'avoir reçue afin de discuter d'un projet de thèse qui en était encore à ses balbutiements. Ensuite, un grand merci à Francesco Marcatilli qui m'a aimablement envoyé l'épreuve d'un de ses articles non encore publié, afin que je puisse l'utiliser dans mon travail, et à Grégoire Poccardi pour ses conseils et nos échanges relatifs à la problématique des îles fluviales des villes antiques. J'adresse également mes plus vifs remerciements à Dominique Briquel, qui a bien voulu relire le délicat chapitre consacré à la légende de la naissance de l'île Tibérine, qui l'a corrigé et enrichi de ses conseils experts. Merci aussi à ceux qui au détour d'un simple mail ou d'un courrier, ont accepté de m'apporter leur aide : Emilio Rodriguez-Almeida, Giulia Boetto, Jean-Philippe Goiran, Féréol Salomon et Arnaud Timbert. Je remercie également chaleureusement Catherine Virlouvét qui, malgré un emploi du temps chargé, a trouvé un moment pour me recevoir lors d'un de mes séjours à l'Ecole Française de Rome, et dont les nombreuses et précieuses remarques ont enrichi mon travail de nouvelles approches.

---

<sup>1</sup> Erik ORSENNA, *Sur la route du papier : petit précis de mondialisation III*, Stock, Paris, 2012.

Ma reconnaissance va tout particulièrement à la *dottoressa* Paola di Manzano de la *Soprintendenza speciale per i beni archeologici di Roma*, responsable des opérations de fouilles archéologiques sur l'île Tibérine, qui m'a transmis des informations inédites, toujours – à son grand regret - en attente de publication. Elle a également pris de son temps pour me faire visiter et pour m'expliquer les vestiges préservés dans les sous-sols de *l'Ospedale dei Fatebenefratelli*. Ces données furent un apport non négligeable à l'avancée de mon travail, sans lesquelles certains chapitres de cette thèse n'auraient pu être aussi développés. J'espère qu'il sera donné, à elle et à son équipe, le temps et le moyen de pouvoir publier comme il se doit les résultats de ces recherches.

Je tiens maintenant à remercier les responsables administratifs de *l'Ospedale dei Fatebenefratelli*, qui se sont montrés très disponibles, ainsi que ceux m'ont reçu pour les quelques visites que j'ai effectué dans les locaux de l'île Tibérine, peu destinés à la flânerie, à la recherche d'inscriptions et d'éléments lapidaires conservés au détour d'un couloir : pour cela, je remercie tout particulièrement le *Geometra* Maurizio Caporilli (*UOC Area tecnica*), parfait connaisseur des bâtiments, qui m'a donné l'accord nécessaire et un guide, Carlo Cucuzi, que je remercie également. En outre, je remercie également le recteur de la basilica San Bartolomeo pour m'avoir permis de visiter la crypte et prendre des photographies dans celles-ci et dans l'église.

Mes séjours à Rome et les contacts que j'y ai noués n'aurait pu être possibles sans les instituts de recherche comme *l'Escuela Española de Historia y Arqueología en Roma* où Esther Barrondo, particulièrement, m'a guidée lors de mon premier séjour romain. Et surtout, je tiens à remercier la direction de l'Ecole Française de Rome, pour m'avoir accordé deux bourses de recherche, en février 2013 et mars 2014, et de m'avoir ainsi permis de travailler dans des conditions privilégiées au Palais Farnèse, tout en étant logé dans un climat tout aussi favorable dans les locaux situés Place Navone. Mes remerciements vont également au personnel, scientifique tout d'abord en la personne de Stéphane Bourdin, directeur des études de la section Antiquité, pour ses conseils et son encadrement, et administratifs, particulièrement Véronique Séjournet, pour sa prévenance lors des désagréments que j'ai pu rencontrer lors de mon premier séjour, et Giulia Cirenei, qui lui succède, ainsi qu'à Annie Coisy et à tout le personnel de la bibliothèque. A tous, j'adresse mes remerciements pour m'avoir reçu avec une égale disponibilité quand je revenais à Rome, en dehors du cadre d'une bourse. Je terminerai ces remerciements à l'Ecole en m'adressant aux membres pour leur accueil et leur intérêt pour mon sujet de recherche.

J'adresse mes remerciements aux personnels des nombreuses bibliothèques et services que j'ai fréquenté durant ces années, en premier lieu ceux de la Bibliothèque Universitaire Centrale et de la Bibliothèque des Sciences de l'Antiquité de l'Université Lille 3, mais également ceux de la bibliothèque de l'INHA et du centre Gernet-Glotz à Paris et, surtout, malgré mon italien parfois approximatif, les personnels qui furent toujours très diligents pour me fournir un renseignement ou aller retrouver un document, aux *Archivio Centrale di Stato*, *Archivio Storico Capitolino*, *Biblioteca Apostolica Vaticana*, *Biblioteca di archeologia et di storia dell'arte di Roma*, *Biblioteca della Società Geografica Italiana* ainsi qu'au *DAI Rom*. Je remercie également le personnel de *l'Istituto Nazionale per la Grafica*, des *Musei Capitolini* et du *Museo Nazionale Romano* qui se sont tenus à disposition lors de mes

demandes d'illustrations et de photographies et qui m'ont autorisé à les utiliser dans mon travail.

Une thèse ne peut également se concrétiser sans l'appui de certaines institutions au premier rang desquels figure bien évidemment le laboratoire HALMA-IPEL (UMR 8164), au sein duquel j'ai réalisé mon doctorat, et dont le personnel administratif et scientifique fut toujours disponible pour répondre à mes demandes et pour apporter soutien logistique et financier. Et il m'est impossible de ne pas remercier l'Ecole Doctorale SHS Lille Nord de France, dont le personnel s'est toujours montré attentif et qui fait tout son possible pour nous aider à gérer les désagréments administratifs de la thèse, et ils sont nombreux.

Je saisi par ailleurs l'occasion de remercier M. Markus Kohl et Mme Fabienne Burkhalter qui m'ont donné l'opportunité de donner cours à l'université, constituant mes premières expériences d'enseignement, riches d'apprentissage, et d'avoir pensé à moi pour ce rôle à plusieurs reprises.

Ensuite, je tiens à faire une place dans ces remerciements aux collègues et condisciples, parfois doublés d'amis, pour leur conseils et leur suggestions bibliographiques au détour d'une conversation ou d'une relecture et qui contribuèrent, chacun à leur échelle, aux progrès et à la finalisation de cette recherche : merci à Caroline Husquin pour sa relecture appliquée du chapitre sur le culte d'Esculape, ainsi que pour son intérêt pour mon travail, à Emilie Thibaut pour nos nombreuses discussions sur les problématiques des sanctuaires antiques et des ex-votos, enfin merci à Franz Dolveck pour la révision attentive de mes bien pauvres traductions latines et pour avoir traduit les plus complexes.

Mes remerciements vont de même à tous ceux que j'ai pu croiser pendant ces quatre riches années, au détour d'un séjour d'étude, d'un projet ou en dehors du cercle de la recherche. Merci aux membres des différents C.A. d'Espace Doctorants, aux anciens pour m'avoir fait découvrir l'association et si chaleureusement accueillie dans l'équipe, et aux nouveaux pour avoir pris la relève avec courage et enthousiasme. L'aventure fut l'occasion de rencontrer de nombreux autres doctorants, d'horizons différents, mais qui partageaient tous les mêmes préoccupations et le même goût de la recherche.

Je ne peux m'empêcher de remercier également dans ces lignes mes camarades du « petit dojo » pour leurs encouragements et la sincérité de leur pratique, toujours « vibrante et joyeuse »<sup>2</sup> et parmi eux Marie, qui m'a fait l'amitié de participer aux corrections de ce « tapuscrit », et Florence qui a revu mes résumés en anglais et en italien.

Un grand merci surtout aux amies qui m'accompagnent depuis tant d'années : à Céline, qui a à son crédit la plus grande partie des relectures, à Isabelle et à Jennifer, j'adresse mes plus sincères remerciements pour la constance de leur affection et leur confiance sans faille dans ma réussite, « symptômes » d'une longue et incurable amitié, qui débuta sur les bancs même de cette université.

Enfin, je me dois d'exprimer ma profonde gratitude aux membres de ma famille, pour leur support et surtout leur intérêt, car j'ai eu la chance de rencontrer peu de scepticisme, ce qui n'est pas le cas de tous les doctorants. Je remercie ainsi tout particulièrement mes parents, pour leur affection, leurs encouragements et leur soutien sans faille, et pour m'avoir, bien malgré eux, poussée sur la voie de l'archéologie.

---

<sup>2</sup> Selon les mots – et préceptes – de UESHIBA Morihei *O-Sensei*.

# SOMMAIRE

## VOLUME 1

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>11</b>
<b>1. L'île Tibérine à Rome : présentation générale</b> .....	<b>11</b>
1.1. Usage et rôle dans la topographie romaine depuis l'Antiquité. Aperçu historique. ....	11
1.2. Nommer l'île : la définir. ....	14
<b>2. L'île comme objet d'étude</b> .....	<b>18</b>
2.1. La fascination pour le « Navire d'Esculape ». ....	18
2.2. De la chasse à l'antique aux fouilles préventives. ....	19
2.3. La recherche moderne et l'héritage de Maurice BESNIER ....	21
<b>3. Orientation de la recherche</b> .....	<b>23</b>
3.1. L'île Tibérine... de Maurice BESNIER : continuité, révision et affranchissement. ....	23
3.2. Méthodologie .....	25
3.3. Problématiques et développement. ....	26

## PREMIERE PARTIE.

### UNE ILE DANS LA VILLE ? LA PLACE DE L'INSULA TIBERINA DANS LE DEVELOPPEMENT DE L'VRBS - 29

<b>CHAPITRE 1 : QU'EST-CE QUE L'ILE TIBERINE ? HISTOIRE, NATURE ET ROLE D'UNE ILE FLUVIALE.</b> .....	<b>30</b>
<b>1.1. Environnement naturel</b> .....	<b>30</b>
1.1.1. Un milieu fluvial : une île tributaire de la nature du fleuve Tibre ....	30
1.1.2. Formation et nature géologique. ....	38
1.1.3. Evolution de la morphologie de l'île depuis l'Antiquité. ....	41
<b>1.2. Une île fluviale dans la ville antique : impact et utilisation</b> .....	<b>44</b>
1.2.1. Lutèce romaine sur la Seine .....	45
1.2.2. Augusta Emerita sur l'Ana (Guadiana) .....	47
1.2.3. Antioche de Syrie sur l'Oronte .....	49
1.2.4. Conclusions .....	51
<b>CHAPITRE 2 : LEGENDE ETIOLOGIQUE</b> .....	<b>53</b>
<b>2.1. Sens et variantes d'un récit légendaire.....</b>	<b>53</b>
<b>2.2. La construction du mythe</b> .....	<b>60</b>
2.2.1. Constitution de la tradition. ....	60
2.2.2. L'île Tibérine et la chute des Tarquins .....	65



CHAPITRE 3 : L'ILE TIBERINE DANS SON CONTEXTE URBAIN : UN POINT DE RUPTURE ? .....	70
<b>3.1. La question de l'île Tibérine comme point de passage sur le fleuve .....</b>	<b>70</b>
<b>3.2. Réflexions sur les environnements urbain et fluvial .....</b>	<b>75</b>
<b>3.3. Les ponts : monuments de l'intégration au tissu urbain. ....</b>	<b>81</b>
3.3.1. Depuis l'Vrbs : Le pons Fabricius .....	81
3.3.2. Vers Transtiberim : du pons Cestius au pons Gratianus .....	84
3.3.3. Relier l'Insula à la ville.....	88
<b>3.4. Conclusion .....</b>	<b>91</b>

## DEUXIEME PARTIE.

### L'ILE SACREE. TOPOGRAPHIE ET ACTIVITE RELIGIEUSES. - 92

CHAPITRE 1. L'ILE DU SERPENT D'ESCULAPE. ....	93
<b>1.1. Un dieu guérisseur grec à Rome .....</b>	<b>93</b>
1.1.1. L'arrivée d'Esculape à Rome : entre mythe et Histoire .....	93
1.1.2. Asklépios en Grèce .....	98
1.1.2.1. Mythologie .....	98
1.1.2.2. Diffusion du culte, principaux sanctuaires et pratiques cultuelles en Grèce. ....	99
<b>1.2. Le culte romain de l'île Tibérine .....</b>	<b>105</b>
1.2.1. Dii medici romani – quelles divinités pour aider Esculape ? .....	106
1.2.2. Dons et ex-votos. ....	111
1.2.3. La pratique de l'incubation .....	116
<b>1.3. Le sanctuaire d'Esculape : Construction et topographie .....</b>	<b>123</b>
1.3.1. Le choix de l'emplacement .....	123
1.3.2. Esquisse de l'activité édilitaire autour de l'aedes Aesculapi. ....	127
1.3.3. Une question problématique : Quelles structures pour accompagner le temple ? .....	132
<b>1.4. Conclusion : Le « péan du Tibre » .....</b>	<b>138</b>
CHAPITRE 2. AUPRES D'ESCULAPE : VEIOVIS ET JUPITER. ....	140
<b>2.1. Vedioui in insula [Fasti Praenestini] : Essai d'identification d'un temple .....</b>	<b>140</b>
2.1.1. uotum – locatio - dedicatio .....	140
2.1.2. La cella transversale, un indice ? .....	146
<b>2.2. De la Nature de Veiovis – pourquoi serait-il honoré sur l'île Tibérine ? .....</b>	<b>151</b>
2.2.1. Origine et définition 151	
2.2.2. Veiovis, l'Asylum et Esculape .....	155
<b>2.3. Multiples visages de Jupiter ? .....</b>	<b>159</b>
2.3.1. De Veiovis à Iuppiter : .....	159
2.3.2. Jupiter Iurarius et Semo Sancus .....	160
2.3.3. Jupiter dolichenus 163	

<b>2.4. Conclusion .....</b>	<b>166</b>
<b>CHAPITRE 3. UN PHENOMENE D'ATTRACTION AUTOUR D'ESCULAPE : D'AUTRES DIVINITES DANS L'ESPOIR D'UNE GUERISON .....</b>	<b>? 168</b>
<b>3.1. Tiberinus et Gaia .....</b>	<b>168</b>
3.1.1. Tiberinus, <i>premier dieu de l'île</i> ?.....	168
3.1.2. <i>Le culte sur l'île et le temple</i> .....	171
<b>3.2. Faunus .....</b>	<b>174</b>
3.2.1. <i>Faunus l'agreste</i> .....	174
3.2.2. <i>Ex multaticia pecunia</i> .....	178
3.2.3. <i>Conclusion : Faunus, le sanctuaire d'Esculape et l'île</i> .....	180
<b>3.3. Un temple à Bellone ?.....</b>	<b>182</b>
3.3.1. <i>L'inscription funéraire d'Apidia Mâ</i> .....	182
3.3.2. <i>Le culte de Bellone à Rome</i> 184	
<b>3.4. Conclusion.....</b>	<b>188</b>
<b>CHAPITRE 4. L'ILE A L'ERE DE LA CHRISTIANISATION .....</b>	<b>189</b>
<b>4.1. Continuité et fin des cultes entre les IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles.....</b>	<b>189</b>
<b>4.2. Du temple à l'Eglise : Abandon, transition ou récupération ? .....</b>	<b>191</b>
<b>4.3. Conclusion .....</b>	<b>196</b>

## TROISIEME PARTIE.

### L'ILE COMME QUARTIER. ORGANISATION URBAINE ET ADMINISTRATIVE - 198

<b>CHAPITRE 1. AMENAGEMENTS TOPOGRAPHIQUES ET URBAINS. STRUCTURES ET ORNAMENTA .....</b>	<b>199</b>
<b>1.1. Terrassement et élévation des sols. ....</b>	<b>199</b>
1.1.1. <i>Les indices de l'île Tibérine</i> .....	199
1.1.2. <i>L'art de surélever et d'endiguer</i> .....	202
<b>1.2. La proue : monument unique et emblématique de l'île. ....</b>	<b>208</b>
1.2.1. <i>Structure</i> .....	208
1.2.2. <i>L'utilisation de la proue : motif ornemental et symbole</i> .....	211
1.2.3. <i>Datation et conclusion</i> .....	214
<b>1.3. Plan et urbanisme de l'île .....</b>	<b>216</b>
1.3.1. <i>Aménagement de l'espace rues et places</i> .....	216
1.3.1.1. <i>Axes de circulation</i> .....	216
1.3.1.2. <i>Places et édifices</i> .....	218
1.3.2. <i>Ornamenta</i> .....	222
1.3.2.1. <i>Statues publiques</i> .....	223
1.3.2.1. <i>Les hermes quadrifrontes</i> appartenaient-il au décor antique de l'île ? .....	226
1.3.2.3. <i>L'Obélisque de la piazza San Bartolomeo</i> .....	229
1.3.2.4. <i>Bilan sur les ornamenta de l'île</i> .....	230

CHAPITRE 2. VIE ET ADMINISTRATION .....	231
<b>2.1. Dans la ville – hors de l’<i>Vrbs</i> .....</b>	<b>231</b>
<b>2.2. Une subdivision administrative.....</b>	<b>238</b>
2.2.1. <i>Une intégration administrative à l’époque républicaine ?</i> .....	238
2.2.2. <i>La régularisation de la réforme augustéenne</i> .....	244
2.2.3. <i>Le uicus censori</i> .....	246
2.2.3.1. Identification – Identité .....	246
2.2.3.2. Activités du <i>uicus</i> : autour du <i>compitum</i> .....	250
2.2.4. <i>Administration à la fin de l’Antiquité</i> .....	254
<b>2.3. Conclusion .....</b>	<b>255</b>
 CONCLUSION GENERALE .....	 257

## VOLUME 2

### ANNEXES - 267

<b>CORPUS DES SOURCES LITTERAIRES .....</b>	<b>269</b>
<b>CORPORA DES INSCRIPTIONS UTILISEES .....</b>	<b>301</b>
A. CORPUS DES INSCRIPTIONS DE L’ILE TIBERINE .....	302
Annexe 1 .....	319
Annexe 2. ....	320
B. CORPUS DES CALENDRIERS. ....	323
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>324</b>

## INTRODUCTION

### 1. L'île Tibérine à Rome : présentation générale

Au détour d'un méandre du Tibre, seule île fluviale sur le cours du fleuve à hauteur de Rome, l'île Tibérine est dominée par la colline du Capitole sur la rive gauche, et fait face au quartier juif, l'ancien ghetto. Deux ponts la relie à la ville: le *ponte Fabricio* à la rive gauche et, à la rive droite, le *ponte San Bartolomeo*, nommé aussi *Ponte Cestio* en souvenir de son appellation antique. Ils se rejoignent par la *via di Ponte Quattro Capi* qui traverse l'île d'est en ouest et dont le nom est hérité de l'appellation du *ponte Fabricio* à la Renaissance et probablement durant le Moyen Âge<sup>3</sup>.

Actuellement, l'île est occupée dans ses deux tiers nord par les structures de *l'Ospedale San Giovanni Calibita - Fatebenefratelli*, administré par la congrégation religieuse des Frères de *San Giovanni di Dio* (Saint Jean de Dieu). L'hôpital abrite dans ses locaux l'église dédiée à *San Giovanni Calibita* (Saint Jean le Calybite). La *basilica San Bartolomeo*, église principale de l'île, qui domine la place à laquelle elle a donné son nom, s'élève dans le tiers sud de l'île dont elle occupe l'extrémité<sup>4</sup>. Un second hôpital, *l'Ospedale israilitico* est installé depuis le XIX<sup>e</sup> siècle dans les locaux de l'ancien couvent, ouvrant sur le côté est de la *Piazza San Bartolomeo* entre la basilique du même nom et le *Ponte Fabricio*. L'île est complètement urbanisée, et enserrée de quais qui éloignent ses rives des eaux du fleuve.

#### 1.1. Usage et rôle dans la topographie romaine depuis l'Antiquité. Aperçu historique.

L'état actuel de l'île est le résultat des quinze siècles d'histoire qui succèdent à l'Antiquité. Malheureusement, l'absence d'éléments historiques et archéologiques pour la fin de l'Antiquité et le début de la période médiévale empêche d'avoir une image claire de l'occupation et des activités de l'île pour permettre un aperçu de l'évolution de l'île depuis la période antique. Il semble que durant le Haut Moyen Âge, l'île ne vit l'installation que de quelques ermites et servait surtout d'appui aux appontements de pêche, aux viviers et aux

---

<sup>3</sup> KRAUTHEIMER 1999, p. 715. Les premiers témoignages écrits de cette appellation remontent au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle. Le nom figure sur un plan de Rome d'Antonio Tempesta, *Roma al tempo di Clemente VII* (Roma, 1593) (CONTICELLO DE SPAGNOLIS 1993, p. 95).

<sup>4</sup> Elle est affiliée à la communauté de Sant'Egidio depuis 1993. A la pointe méridionale se trouve également le siège de la police fluviale romaine, installé depuis 1943, dans les bâtiments de l'ancienne morgue.

moulins à grain fabriquant la farine qui approvisionnait la ville<sup>5</sup>. Ces derniers furent créés et installés au VI<sup>e</sup> siècle sur les rives du Tibre par ordre du général Bélisaire afin de maintenir la production de farine interrompue par la coupure des aqueducs pendant l'invasion goth<sup>6</sup>. L'île Tibérine était un emplacement favorable où le courant était accéléré par le rétrécissement du cours du fleuve. Elle se situait de plus entre les points d'échanges commerciaux qu'étaient le *Forum Boarium* et le port de *Ripetta*<sup>7</sup>. L'utilisation de ces moulins perdura jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle et ne s'arrêta qu'avec les travaux de systématisation du fleuve<sup>8</sup>.

Relativement désertée au début de la période médiévale, l'île se reconstruit suite à l'établissement par l'empereur Otton III en 997 d'une église basilicale dédiée à Saint Adalbert. Sa présence généra fréquentation et prestige : en 1037, l'évêque de Silva Candida possédait un logement à coté de cette nouvelle église<sup>9</sup> qui, avec l'église *San Benedetto* et le territoire l'île fut placé sous sa juridiction par le pape Jean XIX à partir de 1026. Jusqu'à cette date, son sol et la totalité de ses lieux de culte étaient sous la juridiction des évêques de Portus, ce qu'avait confirmé l'émission d'une bulle par le Pape Benoît en 1018. Après 1026, seule l'église *San Giovanni Battista*, qui précéda *San Giovanni Calibita* fondée en 1584<sup>10</sup>, resta attachée à l'évêché de Portus avant que la totalité de l'île ne lui fut de nouveau annexée en 1049, suite à une plainte déposée auprès du Pape<sup>11</sup>.

Parallèlement à cette administration religieuse, l'île constituait un territoire d'intérêt pour les grandes familles romaines. Si la propriété effective du territoire de l'île demeurait à l'Eglise, l'île passa successivement sous la domination de différentes familles qui cherchaient à contrôler ce passage fortifié située à la charnière entre le *Trastevere* et les foyers de peuplement de la rive droite dans l'anse du Tibre<sup>12</sup>. Entre les XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, la famille Pierleoni, qui contrôlait principalement le *rione Ripa* et le *Trastevere*, étendit sa domination sur l'île et finit par en faire sa résidence à partir du XII<sup>e</sup> siècle. C'est à cette période que l'île gagna ses fortifications<sup>13</sup>, notamment la tour édifée pour commander la traversée du *ponte Fabricio*, mentionnée pour la première fois en 1192, associée à la demeure fortifiée des

---

<sup>5</sup> KRAUTHEIMER 1999, p. 667.

<sup>6</sup> PROC, *Bell. Goth.* I, 19, 4. SEGARRA-LAGUNES 2004, p. 251-253.

<sup>7</sup> SEGARRA-LAGUNES 2004, p. 276-277.

<sup>8</sup> SEGARRA-LAGUNES 2004, p. 276-283. La guilde des meuniers siège d'ailleurs dans la basilique *San Bartolomeo*.

<sup>9</sup> KRAUTHEIMER 1999, p. 667.

<sup>10</sup> DI MANZANO *ET ALII* 2006-2007, p. 147, n. 42 ; BESNIER 1902, p. 4.

<sup>11</sup> RICHIELLO 2001, p. 112.

<sup>12</sup> KRAUTHEIMER 1999, p. 709 ; MILELLA 2010, p. 159-161.

<sup>13</sup> KRAUTHEIMER 1999, p. 408.

Pierleoni<sup>14</sup>. Ces derniers finirent par perdre le contrôle de l'île, qui passa aux mains de la famille Caetani au XIV<sup>e</sup> siècle. Après avoir acheté la tour dominant le *ponte Fabricio*, ceux-ci conservèrent jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle la mainmise sur l'île, qui pris fin avec la vente de la demeure fortifiée en 1638. Sur la domination des Caetani, peu de choses sont connues pour la période entre les XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, hormis l'installation d'un couvent de Bénédictines autour de l'église *San Giovanni* vers 1300. Mais le paysage religieux de l'île se transforma véritablement avec la fondation de l'*Ospedale San Giovanni Calibita* en 1548, qui constitue l'évènement marquant de l'île à l'époque moderne<sup>15</sup>. La situation actuelle fut instaurée quand l'hôpital fut racheté par les religieux de l'Ordre Saint Jean de Dieu, lorsque le Pape leur octroya la tutelle de l'église *San Giovanni Calibita* en 1582<sup>16</sup>. La première crise majeure que dut affronter l'hôpital nouvellement installé fut l'épidémie de fièvre typhoïde de 1591, durant laquelle l'île fut utilisée pour l'isolement des malades, premier véritable retour à son utilisation antique, dont le souvenir était toujours présent grâce à la tradition transmise dans les catalogues de pèlerinage comme les *Graphia aureae Urbis* qui rappelaient l'existence « *In insula templum Iovis et Aesculapii et corpus Bartolomaei apostoli* »<sup>17</sup>.

Territorialement, alors que dans l'Antiquité elle appartenait à la quatorzième région<sup>18</sup>, l'île Tibérine constituait une circonscription indépendante dans la Rome médiévale. Elle fut de nouveau intégrée à une région probablement au XIV<sup>e</sup> siècle et fut rattachée au *Rione XII Ripa*, auquel elle appartient encore actuellement.<sup>19</sup>

Les derniers aménagements majeurs qui achevèrent de modeler l'image actuelle de l'île furent réalisés suite à l'inondation historique de 1870 qui atteignit 17, 22 m à *Ripetta* et fut le déclencheur d'un projet politique et urbanistique visant à enrayer le phénomène des crues du fleuve<sup>20</sup>. En première ligne des inondations majeures subies par la ville de Rome tout

---

<sup>14</sup> La tour et la grande résidence fortifiée sont visibles sur un dessin du *codex Escorialensis* (dessin, fol. 27v.) un peu antérieur aux années 1500. *San Giovanni Calibita* et le campanile de *San Bartolomeo* sont en partie occultés par l'édifice. La maçonnerie de briques de la tour permet de confirmer la datation du XII<sup>e</sup> siècle. (KRAUTHEIMER 1999, p. 715). L'île devait être suffisamment fortifiée puisque le Pape Grégoire VII, dont les Pierleoni étaient partisans, s'y réfugia en 1111 pour échapper à l'invasion de Rome par Henri V, roi de Germanie (KRAUTHEIMER 1999, p. 390).

<sup>15</sup> RICHIELLO 2001, p. 11.

<sup>16</sup> L'ordre hospitalier était alors installé *Piazza di Pietra* ; l'achat de l'hôpital intervint en 1586 (RICHIELLO 2001, p. 113).

<sup>17</sup> RICHIELLO 2001, p. 112 ; VALENTINI ZUCCHETTI 1946, p. 94, §39. Les *Graphia aureae Urbis* sont connues par un unique manuscrit du XIII<sup>e</sup> qui combine trois textes plus anciens (dont les *Mirabilia Urbis Romae*, *Id.* p. 67).

<sup>18</sup> Cf. *supra* Partie 3, chap. 2.

<sup>19</sup> KRAUTHEIMER 1999, p. 405. Les *rioni* sont organisés aux alentours du XII<sup>e</sup> siècle (DI CARPEGNA FALCONIERI 2008 p. 80).

<sup>20</sup> RICHIELLO 2001, p. 39 ; LE GALL 1963.

au long de la période médiévale et moderne<sup>21</sup>, l'île fut également au cœur d'une des premières solutions envisagées par la commission réunie en 1871 qui comprenait la suppression d'un des deux bras du Tibre à hauteur de l'île Tibérine, la condamnant à la disparition. Toutefois, l'opposition de certains ingénieurs et des historiens empêcha la réalisation de ce projet qui allait supprimer un élément significatif de la topographie et de l'histoire romaine<sup>22</sup>. Le projet adopté fut finalement celui qui ne s'attaquait pas au cours du fleuve et qui consista à canaliser le Tibre par la construction de *muraglioni*. L'île, par son emplacement sur le fleuve, fut comme les rives du Tibre directement concernée, et les travaux de systématisation entraînent notamment la destruction du Pont *Gratianus* entre 1885 et 1889<sup>23</sup>. De plus, afin de faciliter l'évacuation du trop-plein d'eau et éviter l'ensablement dû à un débit plus faible, les murs furent construits afin que les deux bras de part et d'autre de l'île soient de la même longueur, pour que le débit de l'eau soit le même des deux côtés. Cette solution engendra l'effet inverse, et l'eau, passant de préférence par le bras droit du Tibre, causa l'ensablement du bras gauche sous le *Pons Fabricius*<sup>24</sup>. Pour pallier au problème, un grand quai vint élargir artificiellement l'île pour réduire la largeur du fleuve<sup>25</sup>.

### 1.2. Nommer l'île : la définir.

Son nom actuel en italien est *isola tiberina* ou *isola di San Bartolomeo*, d'après le saint patron de la basilique. Pourtant en latin, l'expression *insula tiberina* n'apparaît pas être l'appellation la plus courante. En effet, dans les sources, elle ne se trouve qu'à une reprise chez Vitruve (III, 2, 3 = Text.34) au I<sup>er</sup> siècle av. J-C. puis seulement dans les textes tardifs au IV<sup>e</sup> siècle chez Arnobe (*Adv. Nat.*, VII, 44-48, *passim* = Text.14) et Claudien (*Stilic.* III, 173 = Text.29).

---

<sup>21</sup> En 1156, 1557, 1598 et 1798 pour les plus importantes, qui provoquèrent des dégâts importants notamment dans la basilique San Bartolomeo (RICHIELLO 2001, p. 112-113).

<sup>22</sup> DE ANGELIS D'OSSAT 1944, p. 83 : « I tecnici poi, con tenace e spregiudicato animo, attraverso le numerose commissioni, hanno mirato più a sopprimere l'isola che a studiarla » ; BETOCCHI 1900, p. 5 ; voir également le témoignage de M. Besnier dans sa préface (BESNIER 1902, p. I-IV).

<sup>23</sup> LE GALL 1953a, p. 301.

<sup>24</sup> BETOCCHI 1900, p. 5 ; situation à l'époque de M. Besnier, pour ses commentaires voir BESNIER 1902, p. 4-9.

<sup>25</sup> LE GALL 1953a, p. 301-302. L'île connut sa dernière inondation majeure en 1937 (RICHIELLO 2001, p. 114).

La revue des sources littéraires antiques met en évidence la diversité dont firent preuve les anciens quand il s'agit de désigner l'île Tibérine<sup>26</sup>. Elle est *insula[m] Tiberis* dans les *Periochae* des Annales de Tite-Live (XI, 3 = Text.3), « l'île du (fleuve) Tibre » dans la première *Apologie* (I, 26) de Justin Martyre. Par l'emploi du nom du fleuve au génitif, préféré à l'emploi d'un adjectif, le lien topographique entre l'île et le Tibre se trouve renforcé. Cette considération se retrouve chez Dion Cassius qui situe les événements de son récit « dans la petite île qui existe dans le Tibre » (XXXVII, 45, 3 = Text.46) et chez Claudien qui décrit *Est in Romuleo procumbens insula Thybri* (« Il est, dans le Tibre de Romulus, une île qui s'allonge » *Prob.* 226 = Text.1). Plus précisément, elle est « l'île au milieu du fleuve » pour Plutarque (« *μεσοποταμία νήσος* » *Oth.*, 4, 4, 8 = Text.5) et Appien (*Bell. Civ.*, XVII, 118 = Text.47). Les périphrases poétiques d'Ovide, qui la définissent par sa position sur le fleuve, encadrée par deux bras du Tibre, offrent l'image d'une terre entre deux eaux : *Insula diuida quam premit amnis aqua* (« dans l'île que le fleuve enserre en divisant son flot », *Fast.* I, 292 = Text.9) et *hic ubi discretas insula rumpti aquas* (« là où l'île sépare les eaux en deux courants », *Fast.* II, 194 = Text.33).

Dans ce paysage, la présence du sanctuaire d'Esculape caractérisait l'île aux yeux de Romains si bien que les auteurs semblent insister sur la consécration de l'île au dieu guérisseur. Abritant le temple, elle devient chez Suétone l'île consacrée à la divinité : *in insulam Aesculapi* (*Claud.* 25 = Text.26), de même chez Denys d'Halicarnasse « *Ἀσκληπιοῦ ἱερά* » (« consacrée à Esculape », *Ant.*, V, 13, 4 = Text.4). Ce lien perdure jusqu'au V<sup>e</sup> siècle si on en croit le témoignage de Sidoine Apollinaire qui la nomme *insula[m] serpentis Epidauri* (« l'île du Serpent d'Epidaure », *Epist.* I, 7, 12 = Text.48).

Encadrée par les ponts *Fabricius* et *Cestius*, elle devient également l'île entre les deux ponts. Elle est désignée sous cette expression chez les auteurs de langue grecque Justin Martyr (*μεταξὺ τῶν δύο γεφυρῶν*, *Apol.* I, 26 = Text.41) et Eusèbe de Césarée (*μεταξὺ τῶν δύο γεφυρῶν*, *Hist. Eccl.* II, 13, 3 = Text.44). La formule latine *inter duos pontes* se retrouve sur un fragment de la *Forma Urbis* attribué à l'île Tibérine. Peut-être est-ce en observant ces documents que les auteurs grecs déduisirent que les romains l'appelaient ainsi.

Le plus souvent l'île Tibérine fut désignée simplement comme étant l'« île », sans autres précisions. Cette forme apparaît chez Ovide (*Met.*, XV, 740 : *insula nomen habet*),

<sup>26</sup> Les sources littéraires relatives à l'île Tibérine sont répertoriées chez BESNIER 1902, p. 3-4 et 15 *sq.*, ainsi que par LUGLI 1953, p. 135-158, voir également dans ces pages (vol. II), le corpus des sources littéraires, p. 269 *sq.* et le corpus des inscriptions, p. 301 *sq.*



Tite-Live (II, 5, 4 ; XXXIII, 42, 10 ; XXXIV, 53, 7), Valère Maxime (I, 8, 2 : *insula[m] ubi templum dicatum est*) Pline l’Ancien (*HN*, XXIX, 8, 16 : *in insula*), Festus (98 L *in insula*) et Plutarque (*Quae. Rom* 94). De toute évidence, l’indication « *insula* » seule devait être suffisamment claire dans l’esprit des Romains : n’était-elle pas un élément unique dans la topographie romaine ? De la même manière, elle est mentionnée sans qualificatif sur les inscriptions. L’absence de contexte de découverte pour la plupart d’entre elles pose alors problème pour l’identification. Le terme *insula* étant ambigu puisque désignant également un bloc d’habitation, la découverte d’une inscription hors de l’île Tibérine rend leur interprétation confuse<sup>27</sup>. Toutefois, dans le cas d’inscriptions funéraires, éloignées du lieu d’habitation du défunt, la mention d’une « *insula* » sans précision pour en permettre l’identification, peut se comprendre comme désignant l’île Tibérine. Un fragment de la *Forma Urbis* portant l’inscription « ... SVL... », restituable « [IN]SVL[A] » pourrait signifier que l’île était désignée sous ce nom sur le plan, bien que le caractère partiel du témoignage ne permette pas de déduire la présence (ou l’absence) d’un adjectif<sup>28</sup>. Une série d’autres fragments auxquels il est rattaché affichent « *inter duos pontes* », ce qui a conduit, d’après les sources, à une identification avec l’île Tibérine<sup>29</sup>. Aurait-on affaire à une double désignation ? C’est l’espace vide entre les deux ponts qui porte « *Inter duos pontes* » alors que « *Insula* » semble être situé à l’extérieur pour qualifier l’ensemble. L’une des désignations pourrait être générale tandis que l’autre être destinée à un point particulier de l’île, ou alors le nom de l’île fut divisé en deux parties et son nom « officiel » complet pourrait être éventuellement *Insula inter duos pontes*.

Au Moyen Âge, l’île Tibérine porte le nom d’*insula Lycaonia* dont l’origine ainsi que les débuts d’utilisation sont difficiles à déterminer. M. Besnier avait déjà tenté d’exposer la formation de ce nom et les modalités de ce changement sans arriver à une conclusion établie<sup>30</sup>. L’adjectif semble s’être construit à partir de nom du roi d’Arcadie Lycaon ou du

<sup>27</sup> *CIL* VI, 9824 *popa de insula* et *CIL* VI, 33864 *interp[r]etes de insula*.

<sup>28</sup> Fragment 32a (RODRIGUEZ-ALMEIDA 1970-1971, p. 110-111).

<sup>29</sup> Fragments 32b, c, d et e (RODRIGUEZ-ALMEIDA 1970-1971).

<sup>30</sup> BESNIER 1902, p. 76-87. L’auteur passe en revue les différentes théories expliquant l’origine de cette appellation :

- L’épithète rappellerait le nom de Zeus *Lycaonius*, dont le culte est rendu sur le mont Lycée en Arcadie, cependant ce culte ne fut jamais attesté à Rome. Il s’agit d’une des théories les plus défendues par les auteurs du XIX<sup>e</sup> siècle.

- L’interprétation d’un commentaire tardif sur les Fastes d’Ovide (VI, 235-240 *Kalendarium*) qui, par une confusion des termes, identifie la cérémonie des *ludi piscatorii* ou *Tiberini* du 7 juin avec une fête du nom de *Lycaonida*. Cette thèse de L. Von Ulrich associe ces festivités à l’île Tibérine, alors qu’aucun élément ne permet de mettre en rapport les *ludi piscatorii* et l’île (pour cette question voir Partie 2, chap. 3.1).

nom de la province romaine d'orient « Lycaonia »<sup>31</sup>. Le premier document datable contenant l'épithète *Lycaonia* en lien avec l'île est un acte de donation rédigé entre 948 et 949<sup>32</sup>. Toutefois, la jonction entre la fin de l'Antiquité et cette première trace au X<sup>e</sup> siècle est difficile à établir, d'autant que dans les *Régionnaires*, au IV<sup>e</sup> siècle ap. J.-C., ni le *templum Aesculapi* ni l'île Tibérine ne sont mentionnés dans la liste des monuments de la quatorzième région<sup>33</sup>. Toutefois, l'*insula Lycaonia* est souvent mentionnée comme point de repère topographique dans de nombreux récits hagiographiques, en partie rassemblés dans les *Acta Sanctorum*. Non datés avec précision, il semble cependant que la plupart furent rédigés entre le IV<sup>e</sup> siècle et le V<sup>e</sup> siècle ap. J.-C. Le nom *insula Lycaonia* serait donc connu et usité dès la fin de l'Antiquité, pour devenir le nom usité durant tout le Moyen Âge<sup>34</sup>. Cette appellation apparaît ensuite dans les catalogues de pèlerinage au XII<sup>e</sup> siècle et se rencontre encore sur des plans des XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles accompagnant une première désignation : « *Isola Tiberina o Licaonia* »<sup>35</sup>.

## 2. L'île comme objet d'étude

### 2.1. La fascination pour le « Navire d'Esculape ».

---

- A. Dufourcq propose de voir dans *Lycaonia* une déformation de *Nicolonia* ou *Nicolaonia*, épithète qui aurait pu être attribuée à l'île à cause de sa proximité avec San Nicolas *in carcere*. Il est néanmoins probable que l'église soit postérieure aux premiers emplois de l'expression. Le rapport entre les formes est d'ailleurs difficile à établir.

- La province de Lycaonie aurait été évangélisée par San Bartolomeo. L'île tirerait son nom médiéval de la présence de l'église sur son sol. Toutefois, la première mention écrite du nom *insula Lycaonia* date du milieu du X<sup>e</sup> siècle alors que l'église n'est consacrée à San Bartolomeo qu'au début du XI<sup>e</sup> siècle.

La théorie privilégiée par M. Besnier est celle d'une « extension abusive » à partir de la présence d'une statue de la Lycaonie sur le pont reconstruit par Valens, Valentinien et Gratien dans le dernier quart du IV<sup>e</sup> siècle. Bien que s'appuyant sur un phénomène répandu à Rome, cette hypothèse repose sur le présupposé incertain d'une décoration statuaire sur le *pons Gratianus*.

Cet exposé est repris et résumé par M. Brucia, qui propose sa propre hypothèse et fait également dériver *Lycaonia* de *Lychos*, mentionné par Denys d'Halicarnasse (*Ant.*, I, 32, 3) lorsqu'il parle du Pan *Lychaios*, fêté lors des *Lupercalia* et donc identifié avec Faunus, qui a son temple sur l'île Tibérine (BRUCIA 1990, p. 36-43). Cette théorie ne se démarque pas des précédentes et comporte autant d'éléments incertains. Elle nécessite par exemple que le culte de Faunus à l'époque tardive soit considéré comme caractéristique de l'île alors qu'il semble le premier à être oublié. L'épithète *Lychaios* n'est pas attestée pour le Faunus de l'île. Celle-ci n'entretenait d'ailleurs aucun lien avec les *Lupercalia* (pour le culte de Faunus sur l'île et les problèmes de son identification avec le Pan grec cf. *infra* partie 2, chap. 3.2).

<sup>31</sup> BESNIER 1902, p. 86.

<sup>32</sup> Edité par P. FEDELE, « Carte del monastero dei SS. Cosma e Domiano », *Archivio della Real Società Romana di Storia Patria* 21, 1898, p. 495. Le document d'origine est incomplet mais le texte peut être restitué grâce à un acte postérieur, une donation pontificale de 1005 (J. VON PFLUGK-HARTTUNG (ED), *Acta Pontificum Romanorum inedita II*, Tubingen, 1881, p. 57). Les deux donations sont relatives aux moulins du Tibre (BESNIER 1902, p. 78-79).

<sup>33</sup> VALENTINI, ZUCCHETTI 1940. Pour la *regio XIII Transiberim* : *Curiosum Urbis Romae Regionum XIII cum Brebarius [sic] suis*, p. 144-148 et *Notitia Urbis Romae Regionum XIII cum Brevariis suis*, p. 182-183).

<sup>34</sup> BESNIER 1902, p. 80-81.

<sup>35</sup> Plan de G. B. Falda, *Novissima et accuratissima delineatio Romae veteris et novae. In viatorum usum et commoditatem excusa*, édition de 1756 mise à jour.

Connue pour avoir abrité le sanctuaire d'Esculape et d'autres temples par le souvenir conservé grâce aux textes littéraires, l'île conservait également quelques vestiges antiques comme le pont *Fabricius* toujours utilisé depuis l'Antiquité, la décoration monumentale en travertin en forme de proue à l'extrémité méridionale et probablement un obélisque sur la *Piazza San Bartolomeo*, qui ont, à partir de la Renaissance, suscité l'intérêt des savants, artistes et antiquaires<sup>36</sup>. Or, à partir du XV<sup>e</sup> siècle, l'intérêt pour l'Antiquité se développe et les plans idéalisés de la Rome antique, les relevés d'antiques on encore les peintures où les paysages d'après nature ou idéalisés, qui adoptent des ruines romaines anciennes pour décor, se multiplient. L'île n'échappe donc pas au phénomène : sur les plans représentant une Rome antique idéalisée dessinés par Etienne Dupérac (1574)<sup>37</sup> ou Mario Cartaro (1579)<sup>38</sup>, elle se trouve représentée tel un bateau portant les temples, voguant sur le fleuve, l'obélisque faisant office de mât. C'est également sous cette forme qu'elle est figurée sur une incision de L. Giacomo en 1628.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, alors que le goût de l'Antique animait l'ensemble de la culture européenne, l'île fut le thème de nombreuses incisions du védutiste et antiquaire Giovanni Battista Piranesi : dépeinte dans ses vues modernes de Rome (*Vedute di Roma*, 1760), plusieurs planches lui sont consacrées dans son *Le Antichità romane* publié entre 1748-1756, qui offre des représentations très fines du monument de la proue, tenant du relevé, des représentations des inscriptions découvertes ou des schémas de la structure des ponts<sup>39</sup>.

Un siècle plus tard, A.M. Delannoy puis R. Patouillard, pensionnaires de l'Académie de France à Rome choisirent l'île Tibérine comme thème de leurs relevés, restitutions et plans pour leurs Envois<sup>40</sup>. R. Patouillard contribua d'ailleurs au dégagement de la pointe sud et de son monument, alors qu'il cherchait à en établir le relevé complet<sup>41</sup>. Ces recherches sur l'histoire de l'île dans l'Antiquité conduisirent savants, dessinateurs et architectes à proposer des plans restitués de l'île dans l'Antiquité, à partir des observations faites sur le terrain et les données connues par les textes littéraires. Piranèse en livre un exemplaire dans ses *Antichità Romane* ; il fut suivi au XIX<sup>e</sup> siècle par L. Canina, qui dirigea des fouilles archéologiques sur

---

<sup>36</sup> L'obélisque fut décrit au XVI<sup>e</sup> siècle par Gamucci (cf. partie 3, chap. 1.3), pour la proue cf. partie 3. Chap 1.2 et pour les ponts cf. partie 1, chap. 3.

<sup>37</sup> E. DUPERAC, *Sciographia ex antiquis monumentis*, 1574 (FRUTAZ 1962, I, p. 67-68).

<sup>38</sup> FRUTAZ 1962, I, p. 68-69.

<sup>39</sup> Rassemblés au sein du volume IV.

<sup>40</sup> A. M Delannoy, pensionnaire en 1832 effectua une trentaine de dessins, dont certains furent montrés lors de l'exposition universelle de 1855. R. Patouillard-Demoriane séjourna à Rome en 1900 et envoya treize dessins (SALAMITO 1985, p. 132-151).

<sup>41</sup> Demandes effectuées auprès de la municipalité romaine en 1899.

l'île, dans ses ouvrages *Architettura antica* et *Gli edifizii di Roma antica*, et par A.M. Delannoy dans le cadre de ses Envois<sup>42</sup>. Utilisées par Maurice Besnier dans sa monographie au début du XX<sup>e</sup> siècle, ces restitutions offrent l'image d'une île à l'urbanisme symétrique et planifié, sans doute plus idéale que proche de la réalité antique.

## 2.2. De la chasse à l'antique aux fouilles préventives.

La seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle vit les premières découvertes archéologiques répertoriées et livra plusieurs témoignages majeurs de l'histoire antique de l'île, lors des travaux d'installation du premier hôpital et de recherches sous la basilique *San Bartolomeo*<sup>43</sup>. Au siècle suivant, des « fouilles » sur la *Piazza San Bartolomeo* mirent au jour des inscriptions d'époque républicaine, ainsi qu'un grand soubassement en tuf à une profondeur importante.

En 1854, des recherches effectuées entre *San Giovanni Calibita* et le Tibre, une nouvelle fois à l'occasion de rénovations de l'hôpital, dévoilèrent une partie du pavement antique ainsi qu'une inscription, qui donnèrent lieu aux premières démarches de publications de nature archéologique au sujet de l'île<sup>44</sup>. Dans le dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle, qui fut marqué par les travaux d'aménagement des rives du Tibre, une importante quantité matériel antique fut récupérée lors des dragages du lit du fleuve à hauteur de l'île Tibérine, sur les rives et dans le lit du fleuve à proximité, parmi lesquels une grande concentration d'ex-votos de terre-cuite de formes diverses<sup>45</sup>. A cette occasion, une tentative d'enregistrement des objets fut mise en place sous la forme des *Verbali di consegna di oggetti dal Tevere*<sup>46</sup>. *L'Ufficio Tecnico Speciale per la Sistemazione del Tevere*, crée spécialement pour ces travaux, fut en charge de la récupération et la conservation du matériel archéologique, dont la découverte s'échelonna entre 1881 et 1890<sup>47</sup>. Dans le même contexte, les travaux pour la construction du

---

<sup>42</sup> Plan de G.B. Piranesi tiré des *Antichità Romane*, 1756, t. 4, pl. 14 (BESNIER 1902, p. 320) ; Plan de DELANNOY (Bibliothèque de l'ENSBA), 1832 (BESNIER 1902, p. 321) ; Plans de CANINA, *Architettura antica*, t. 3, pl. 108 (BESNIER 1902, p. 323) et *Gli edifizii di Roma antica*, t. 4, p. 241 (BESNIER 1902, p. 325).

<sup>43</sup> Inscription avec récits de guérison en langue grecque (*IGUR* 1, 148 = Ins.9) retrouvée en 1547; *CIL* VI, 557 (= Ins.15) découverte en 1574 (LANCIANI 1908, p. 246), ainsi qu'une statue attribuée à Semo Sancus sous l'hôpital en 1575 (LANCIANI 1913, p. 79).

<sup>44</sup> CANINA 1854, p. 39. Découverte de l'inscription *CIL* VI, 379 (= Ins.14).

<sup>45</sup> PENSABENE 1980, p. 6.

<sup>46</sup> Ils conservent des informations non négligeables, bien que tout le matériel ne put être consigné, car trop nombreux et sujet aux vols ; un grande partie fut dispersée dans des collections privées et une partie fut perdue pendant le transfert au Musée des Thermes (PENSABENE 1980, p. 5-6).

<sup>47</sup> PENSABENE 1980, p. 5.

pont *San Bartolomeo* en 1885, qui nécessita la destruction d'une partie des maisons de l'île, permirent de dégager l'accès antique au pont *Cestius*<sup>48</sup>.

Par la suite, les découvertes se firent ponctuelles à mesure des travaux de construction et d'urbanisme, notamment lors de l'agrandissement de l'hôpital dans les années 1930<sup>49</sup>. Dans le dernier quart du XX<sup>e</sup> et au début du XXI<sup>e</sup> siècle, les recherches de terrain reprirent, cette fois dans le cadre de fouilles archéologiques préventives, sous le contrôle de la *Soprintendenza Archeologia di Roma*, qui permirent d'avoir une meilleure connaissance de l'aménagement antique de l'île. À partir de 1982, des travaux d'agrandissement dans les sous-sols de *l'Ospedale dei Fatebenefratelli* donnèrent lieu à une série de sondages qui, la première année, furent réalisés en divers points de l'île, jusqu'à une profondeur de 5 m, où le sol géologique fut atteint. Puis entre 1983 et 1985, les études se concentrèrent vers la première cour de *l'Ospedale dei Fatebenefratelli* dite « *Cortile del Pino* »<sup>50</sup>, pour se déplacer entre 1989 et 1994, sous la « *Cortile dei Pesci* » où d'importants vestiges furent mis au jour<sup>51</sup>. La campagne de fouilles suivante se tint une dizaine d'années plus tard, dans la crypte de la basilique *San Bartolomeo*, lors de travaux de rénovation, en 2005<sup>52</sup>. Les premiers résultats des fouilles furent publiés de manière éparse dans des notices et des articles par les responsables d'opération de la Surintendance, dans l'attente d'une publication globale des fouilles archéologiques de l'île, en projet depuis les années 2006-2007<sup>53</sup>. Contrairement aux périodes précédentes, les vestiges mis au jour furent conservés et intégrés dans les nouveaux aménagements, que ce soit dans les sous-sols de l'hôpital ou dans la crypte de la basilique *San Bartolomeo*.

### 2.3. La recherche moderne et l'héritage de Maurice BESNIER

Les premières études savantes sur l'île Tibérine antique s'inscrivent dans les débuts de la recherche sur la topographie romaine au XIX<sup>e</sup> siècle, et furent principalement réalisées dans

---

<sup>48</sup> COARELLI 2004, p. 96.

<sup>49</sup> En 1930, découverte de la dédicace à Jupiter *Dolichenus* (*AE* 1971, 28 = Ins.17) puis en 1931, mise au jour de cinq statues lors de travaux d'agrandissement des *Fatebenefratelli* (MARELLA VIANELLO 1943, p. 265 sq., *BCAR* 1946-1948, p. 220).

<sup>50</sup> Les études entre 1982 et 1986 furent réalisées sous la conduite de M. Conticello de Spagnolis, de la *Soprintendenza Archeologica di Roma* (CONTICELLO DE SPAGNOLIS 1987-1988, p. 373).

<sup>51</sup> DI MANZANO, GIUSTINI 2001, p. 270.

<sup>52</sup> DI MANZANO *ET ALII* 2006-2007, p. 125. Les études archéologiques sous les *Fatebenefratelli* entre 1989 et 1994, puis sous *San Bartolomeo* en 2005 furent dirigées par P. Di Manzano de la *Soprintendenza Archeologica di Roma*.

<sup>53</sup> DI MANZANO *ET ALII* 2006-2007, p. 126.

la seconde moitié du siècle par Henri Jordan et Rodolfo Lanciani<sup>54</sup>. À leur suite, Maurice Besnier réalisa l'étude qui demeure la plus importante sur le sujet à l'heure actuelle, intitulée *L'île Tibérine dans l'Antiquité* et publiée, en 1902, dans la collection de la *Bibliothèque des Ecoles Françaises de Rome et d'Athènes* (n°87). Cette étude complète rassemblait tous les témoignages disponibles avec l'objectif d'exposer et de discuter l'histoire de l'île et d'offrir une image de sa topographie dans l'Antiquité, en analysant les sources littéraires, les témoignages épigraphiques et en s'appuyant sur les recherches antérieures. Ses qualités et son exhaustivité font de cette monographie la référence sur le sujet depuis plus d'un siècle.

Dans toute la première partie du XX<sup>e</sup> siècle, le sujet n'est presque plus abordé, hormis dans le cadre de brèves discussions apparaissant dans les dictionnaires ou les études générales sur la topographie de Rome, réalisées notamment par G. Lugli, S.B. Platner et Th. Ashby<sup>55</sup>. L'histoire antique de l'île revint parmi les thèmes d'étude de la recherche italienne, dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle et fut particulièrement remise à l'honneur par un article de Margherita Guarducci résumant les principales problématiques, et qui propose un exposé chronologique depuis la création de l'île, en insistant sur la transition vers les cultes chrétiens, et notamment sur la « tradition hospitalière de l'île »<sup>56</sup>. Quelques années plus tard, témoignant de l'intérêt suscité par le lieu, la publication du catalogue de l'exposition *La Nave di Pietra*, destinée à présenter un projet d'installation d'un musée de l'histoire de l'île, fut une nouvelle fois l'occasion de revenir sur la question de l'île dans l'Antiquité, dans une notice succincte<sup>57</sup>. Toutefois, le bilan le plus complet de ces dernières années apparaît dans le *Lexicon Topographicum Urbis Romae*, dans lequel chaque monument de l'île est traité par une notice descriptive, dont celle concernant l'île (« *Insula Tiberina* ») et le temple d'Esculape (« *Aesculapius, aedes, templum* ») furent rédigées par Donatella Degrassi, qui montra également ailleurs son intérêt pour ce sujet<sup>58</sup>. Si ces textes réactualisèrent l'étude de l'île

---

<sup>54</sup> H. JORDAN, « Sugli avanzi dell'antica decorazione dell'isola tiberina » *Ann. dell'Inst. archeol.*, 1867, ID., *Topographie der Stadt Rom im Alterthum*, Berlin, 1871-1885, ID. *Forma Urbis Romae*, Berlin, 1874, ID. « De Æsculapii, Fauni, Vejovis Jovisque sacris urbanis », *Commentationes in honorem Mommeseni*, Berlin 1877 ; R. LANCIANI, *Forma Urbis Romae*, outils de travail encore de grande valeur actuellement, ID. *The Ruins and excavations of ancient Rome*, Londres, 1897.

<sup>55</sup> LUGLI 1934 ; PLATNER, ASHBY 1929.

<sup>56</sup> GUARDUCCI 1971.

<sup>57</sup> PASQUALI, PASSERI 1983.

<sup>58</sup> DEGRASSI 1987 ; DEGRASSI 1986 ; DEGRASSI 1993 ; DEGRASSI 1995.

Tibérine, ils ne discutèrent que très sommairement les problématiques, ou seulement de manière très ponctuelle et n'offrirent pas une véritable réflexion de synthèse<sup>59</sup>.

Parallèlement, la question fut abordée par des travaux rédigés dans le cadre de diplômes universitaires aux Etats-Unis, qui ne furent pas publiés : un *PhD* de l'université de New-York par Margaret Brucia, puis un master de l'Université de Floride par William N. Bruce. Le premier, *Tiber Island in Ancient and Medieval Rome*, par M. Brucia, aborde les points essentiels selon trois axes : présentation de l'île, le culte d'Esculape et l'île Tibérine dans la Rome chrétienne<sup>60</sup>. Etrangement, l'auteur fait débiter son cadre chronologique pour l'étude de l'île dans la Rome chrétienne au II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C., alors que, même si le christianisme a déjà ses adeptes, il se concerne pas l'administration, l'environnement politique ni les cultes officiels. En outre, bien que cette étude ait le mérite de s'intéresser à la transition entre les périodes antique et médiévale, la question n'est traitée que du point de vue religieux et l'ensemble des problématiques sont peu développées et discutées. Quant au travail de W.N. Bruce *Resurveying the Religion Topography of Tiber Island*, il s'agit d'un mémoire de deuxième cycle universitaire, qui ne traite que la problématique religieuse de l'Antiquité à la période contemporaine. En dépit de certains éléments inédits (inscriptions fragmentaires et tableau synoptique des colonnes antiques de la basilique *San Bartolomeo*), le traitement des questions religieuses et topographiques est encore une fois superficiel. Dans les deux cas, les textes offrent une réactualisation générale et succincte aux recherches antérieures.

Par ailleurs, l'île Tibérine fut souvent approchée par le biais du culte d'Esculape et de son histoire à Rome. La concentration quasi exclusive des recherches sur cet aspect explique l'abondante bibliographie sur le thème du culte du dieu guérisseur, qui est, de surcroît, la question la plus documentée historiquement et archéologiquement. Elle fut également abordée dans le cadre des recherches sur la traversée du fleuve à l'époque archaïque et de Rome comme ville de premier pont, et elle fit d'ailleurs pendant un temps partie des hypothèses pour l'emplacement du pont *Sublicius* ou même d'un passage antérieur<sup>61</sup>. L'étude de l'île Tibérine antique n'est donc ni inédite, ni un thème de recherche oublié. Au cours de ces dernières années, le sujet a suscité l'intérêt de chercheurs dans différents domaines et probablement la curiosité du grand public, si l'on en croit le nombre ouvrages de vulgarisation

---

<sup>59</sup> Comme par exemple l'article de D. Degrassi sur la problématique de l'activité de construction au I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. (DEGRASSI 1987).

<sup>60</sup> « The Island Itself », p. 6-62 ; « The Cult of Asklepios », p. 63-113 ; « Tiber Island in Christian Rome », p. 114- 146.

<sup>61</sup> HIRST 1937 ; HOLLAND 1961. Cette question est développée en partie 1, chap. 3.1.

édités en langue italienne<sup>62</sup>. Quoiqu'il en soit, l'ouvrage de référence demeure l'étude de M. Besnier, qui, bien que très complète et incontestable monographie de référence jusqu'à présent, demande à être révisée après un siècle d'études et d'évolution de la recherche en archéologie et topographie romaines, mais aussi en histoire politique, administrative et religieuse.

### 3. Orientation de la recherche

#### 3.1. L'île Tibérine... de Maurice BESNIER : continuité, révision et affranchissement.

L'œuvre de M. Besnier reste une référence et possède un héritage non négligeable. Toutes les problématiques de l'île à la période antique furent abordées, non seulement les indispensables questions religieuses, mais aussi les aspects historiques et topographiques, dans des analyses claires et approfondies. Certaines de ses hypothèses sont encore valables, tout en demandant à être renforcées ou nuancées avec l'appui des recherches actuelles. En outre, en tant que contemporain des travaux d'aménagements des rives du Tibre, M. Besnier a bénéficié d'un accès direct à certains témoignages et à des informations qui nous échappent aujourd'hui. C'est pourquoi il est encore parfois cité dans le développement qui va suivre comme source d'information première, et pas uniquement pour renvoi en tant que travail antérieur. Néanmoins, l'ancienneté de cette recherche nécessite une réactualisation par les données issues des fouilles archéologiques effectuées depuis un siècle qui, bien que peu étendues et non publiées de manière exhaustive, apportent de nouveaux éléments de réponse sur certaines questions. De plus, la recherche sur l'histoire et la topographie de Rome a évolué, apportant des éclairages nouveaux sur les principales problématiques touchant l'île Tibérine. Les discussions sur la topographie romaine se sont également enrichies de nouvelles approches et certaines questions n'avaient pas été posées par M. Besnier, dont les recherches réalisées à la fin du XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècle, sont tributaires des moyens et de la méthodologie de l'époque.

---

<sup>62</sup> Les nombreux guides et ouvrages de vulgarisation en langue italienne traitant de l'île Tibérine possèdent une courte notice sur son histoire antique, relayant les conclusions de M. Besnier puis de M. Guarducci : E. MARTIRE, *L'isola della salute*, Rome, 1934 ; S. BOLLATI, « L'isola Tiberina », *Studi per una operante storia urbana di Roma*, Rome, 1963 ; L. LOTTI, « L'isola Tiberina », *Alma Roma* 15, 1970 ; G. MICHELI, *L'isola Tiberina e i Fatebenefratelli. La storia dell'insula inter duos pontes*, Milan, 1995.



L'exposé de *L'île Tibérine dans l'Antiquité* se développe en quatre axes : un premier livre concerne l'histoire de l'île, de ses origines jusqu'au Moyen Âge<sup>63</sup>, un deuxième traite la question des ponts de l'île<sup>64</sup>, un troisième celle du culte d'Esculape<sup>65</sup> et un quatrième et dernier, les cultes dits « secondaires »<sup>66</sup>. Toutefois, cette division entre histoire de l'île d'un côté et étude topographique de l'autre peut être gênante car elle entraîne des répétitions, pour un sujet qui se prête en effet davantage à un découpage thématique que chronologique. De plus, la réflexion de M. Besnier n'incluait pas l'intégration de l'île dans l'environnement urbain, qui constitue désormais une problématique importante dans l'étude d'un espace au sein d'une ville. L'approche méthodologique de M. Besnier mena à un exposé dont le point de départ était la réflexion historique, dans laquelle la présentation des témoignages était plutôt linéaire. La démarche adoptée dans le travail qui va suivre est inverse. La discussion s'appuie sur les témoignages archéologiques en interaction avec les documents d'autre nature, afin de répondre aux problématiques posées. Enfin, chez M. Besnier, la topographie intervient uniquement en conclusion, qui ne reprend pas les différentes questions abordées pour apporter une réponse synthétique. Il est d'ailleurs dommage que, dans une perspective topographique, il offre une image figée de l'île à l'époque antonine sans chercher à retracer son évolution historique. Ce résultat provient probablement du fait que l'ensemble de l'exposé n'avait pas été suffisamment problématisé en amont.

En dépit des recherches et publications dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, il n'existe pratiquement aucune monographie sur la problématique historique et urbanistique de l'île Tibérine antique depuis le travail de M. Besnier. L'objectif de cette thèse est donc d'aborder pour la première fois dans leurs dimensions historique et archéologique tous les problèmes soulevés par cette île née dans les méandres du Tibre. La forme est celle d'une synthèse problématisée analysant ce quartier de la Rome antique de manière exhaustive à partir des études et fouilles récentes, prenant en compte les documentations archéologique, littéraire, épigraphique et iconographique et selon les préoccupations actuelles de la recherche en topographie romaine. Les questions de la nature de l'île, ses cultes, son administration, son

---

<sup>63</sup> Chapitre I « La légende des Origines » ; Chapitre II « Le vaisseau d'Esculape » ; Chapitre III « L'île Tibérine à l'époque républicaine », Chapitre IV « L'île Tibérine à l'époque impériale », Chapitre V « *L'insula Lycaonia* ».

<sup>64</sup> Chapitre I « Le pont Fabricius », Chapitre II « Le pont Cestius », Chapitre III « Remarques sur la topographie de l'île entre les deux ponts », Chapitre IV « Les plus anciens ponts de l'île ».

<sup>65</sup> Chapitre I « Les origines du culte d'Esculape », Chapitre II « L'arrivée du serpent d'Epidaure », Chapitre III « le temple d'Esculape et ses dépendances », Chapitre IV « le culte d'Esculape dans l'île Tibérine », Chapitre V « La fin du culte d'Esculape à Rome ».

<sup>66</sup> Chapitre I « Jupiter Jurarius et Vejovis », Chapitre II « la statue de Semo Sancus », Chapitre III « Le temple de Faunus », Chapitre IV « le *sacellum* de Tiberinus ».

architecture et sa topographie permettent d'observer l'évolution de l'île en parallèle de celle de la cité et de son intégration dans le tissu urbain.

### 3.2. *Méthodologie*

La recherche s'est appuyée sur le croisement, l'analyse et la synthèse de toute la documentation disponible : sources littéraires et épigraphiques présentées dans deux *corpora* distincts ainsi que, naturellement, le matériel et les vestiges archéologiques. En complément des témoignages antiques, la documentation iconographique moderne constitua un support non négligeable pour l'étude de l'environnement naturel et des vestiges aujourd'hui disparus. En effet, les représentations antérieures aux travaux de systématisation du cours du Tibre offrent un aperçu d'un paysage plus proche de l'état antique comparé à celui visible actuellement. L'utilisation de certains documents est parfois délicate à cause de l'ancienneté des découvertes dont la provenance n'est que rarement assurée et qui ne permet donc pas de parvenir à des conclusions bien établies. De même pour les données récentes, l'absence de publication d'ampleur et de renseignements précis, due aux conditions urgentes des fouilles, les privent d'analyses et de conclusions véritablement exploitables. Par ailleurs, les constructions modernes rendent difficile l'obtention de données topographiques claires et précises, et limite l'étendue des fouilles archéologiques. Il est ainsi difficile d'établir un plan de l'évolution topographique l'île ou simplement un plan des vestiges antiques.

L'approche de la totalité de l'« Antiquité », cadre chronologique extrêmement large, est autorisée par la faible étendue de la zone explorée. Le choix des « origines » comme point de départ revêt plusieurs significations : l'île peut être envisagée, d'une part, depuis ses premières constructions connues, c'est-à-dire des débuts de son existence en tant qu'organe de la ville. Mais, afin de comprendre les raisons et les modalités de son développement, sa formation, sa constitution naturelle et son environnement doivent être prises en compte. Le but est de penser la place de l'île Tibérine dans la topographie romaine depuis les origines de la ville, que ce soit dans les faits ou selon la perception romaine. La limite finale de ce cadre s'est naturellement établie au V<sup>e</sup> siècle ap. J.-C., devant la diminution radicale, voire la disparition, des sources à partir de cette période jusqu'au X<sup>e</sup> siècle, pour coïncider avec la convention fixée pour la fin de l'Antiquité à l'année 476, marquant la fin de l'empire romain d'occident. Toutefois, afin de mettre en évidence ces lacunes et l'impossibilité de mettre en évidence un continuité d'occupation, quelques explications sur la situation médiévale furent nécessaires. La définition du cadre spatial relève quant à lui de l'évidence, puisque l'espace

d'une île est définie par ses rives. Il importait cependant de tenir compte de l'environnement urbain, de l'activité autour de l'île sur le fleuve et les rives lui faisant face car l'île Tibérine n'est pas isolée mais s'insère dans une ville en constante évolution.

L'île fut appréhendée à la fois comme caractéristique topographique et par les activités qu'elle abritait. La réflexion prend comme point de départ, quand cela était possible, le matériel et les vestiges archéologiques mais parfois aussi les témoignages littéraires. Les indices découverts sur place étant parfois très minces, le raisonnement s'est construit sur des comparaisons et des analogies avec d'autres sites, soit parce Rome en partageait certaines caractéristiques soit parce qu'intervenait la problématique du modèle, où un site mieux connu a pu constituer une inspiration pour Rome ou, inversement, sur lequel Rome a pu exercer une certaine influence. Enfin, l'île a été envisagée comme un quartier : une composante de la ville de Rome, en dépit de sa forme et de son environnement particuliers. L'île est souvent conditionnée au culte d'Esculape qui était un élément primordial de son histoire, de sa topographie et grâce auquel elle est connue dans l'Antiquité. Cependant, il était important de l'envisager comme un tout et en tant que telle, et de ne pas uniquement la définir par les monuments qu'elle porte.

### *3.3. Problématiques et développement.*

Le travail s'oriente ainsi selon trois axes qui correspondent aux trois problématiques principales qui émergent de l'analyse documentaire : la question de la place de l'île dans la topographie romaine apparaissait comme une définition indispensable, qui ensuite auraient des implications sur sa ou ses fonction(s), son utilisation, sa place dans l'organisation de la ville dans l'urbanisme romain. Les témoignages relatifs à la religion, qui constituent la majorité du corpus documentaire, révélant notamment une petite dizaine de noms ou de formes de divinités liées à l'île Tibérine, interpellent : l'île était-elle un lieu sacré ? Quelle est la raison de la présence de ces cultes ? Comment s'organisaient-ils ? Enfin, des éléments apparemment épars dans la documentation constituent un faisceau d'indices sur l'organisation spatiale et institutionnelle de l'île, témoignant de la vie autour des sanctuaires, la définissant comme un véritable quartier de Rome.

Ainsi, devant la particularité de l'île Tibérine, circonscrite par les eaux du fleuve, il était pertinent de la définir en tant que telle et non pas selon les édifices qu'elle portait. Il fallait d'abord la définir comme composante du site puis de l'espace urbain de Rome, selon sa

nature et son rapport avec son environnement. L'étude géologique et géomorphologique était la première étape. Puis, la comparaison avec des villes possédant des caractéristiques similaires, qui aurait pu arriver en fin d'exposé, en guise d'ouverture, figure en tête afin de d'esquisser les problématiques urbaines relatives à ce type de site. Le deuxième chapitre analyse la réponse que les romains apportèrent, sous forme de légende étimologique, à la présence de l'île : son élaboration et sa situation dans la vaste construction qu'est l'historiographie romaine est révélatrice de la place qu'occupera l'île par la suite dans le développement urbain et administratif. Pour terminer, l'étude de son intégration dans l'urbanisme permettait d'ancrer l'enquête dans l'histoire et l'archéologie de Rome, en prenant notamment le parti délibéré de traiter des ponts hors d'une discussion sur les monuments ou la systématisation de l'île, car plus que des ouvrages d'art, ils constituent un moyen de passage et de lien.

L'histoire et la topographie religieuses sont examinées dans la partie centrale de la discussion en raison de l'importance des problématiques religieuses, qui sont également les plus documentées. L'île se caractérise en effet par les nombreux cultes et aménagements religieux qu'elle accueille. Par cette concentration de cultes assez importante, l'île se distingue comme un espace sacré, parfois qualifié par la présence d'Esculape. Si la question du dieu guérisseur fut l'objet de nombreuses études, les autres cultes, souvent désignés comme secondaires, posent encore de nombreux problèmes, tant sur la nature de la divinité, que sur les modalités de culte ou les motifs de leur présence sur l'île. En effet, existait-il un lien entre toutes ces divinités et relève-t-il de l'île, d'Esculape, ou bien des deux ? Ainsi Veiovis apparaît comme la figure divine la plus importante après le dieu d'Epidaure, auquel il semble lié, en vertu d'un phénomène d'attraction. Il en va de même pour les autres divinités, *Tiberinus*, Faunus, Mâ-Bellone, qui doivent sans aucun doute leur présence au caractère qu'Esculape a conféré à l'île. Enfin, l'examen ne serait pas complet sans une interrogation sur l'évolution des cultes jusqu'au christianisme, qui clôture l'histoire antique de l'île et permet d'ébaucher une transition avec les périodes suivantes.

Devant sa prospérité à la présence de ces nombreux cultes, l'île Tibérine apparaît comme un véritable quartier de la ville de Rome. En dernier lieu, l'examen de son aménagement et son organisation permet d'esquisser une image qu'offrait dans l'Antiquité. Ainsi, l'étude géologique de la première partie, qui montrait qu'un tel îlot sur le cours d'un fleuve n'était pas naturellement apte à recevoir des constructions et à se maintenir en place plus de 2000 ans, a conduit à une réflexion sur les moyens mis en œuvre qui ont déterminé

son évolution. En outre, les temples ont en grande partie conditionné l'espace de l'île, délimitant rues et places, mais ils ne l'occupaient pas totalement : en décelant les petits monuments et ornements derrière l'apparat monumental, l'île apparaît également comme un espace vivant et public. L'intérêt était de terminer sur le quartier que pouvait constituer l'île, tout ce qui entourait la vie de l'île autour des sanctuaires et de constater comment elle s'organisait et s'intégrait à l'échelle de la cité ? Ainsi, une fois effectuée l'ébauche de l'espace physique, l'île peut être appréhendée comme espace institutionnel : comment toutes ses multiples facettes s'intègrent à l'échelle de la cité. Souvent caractérisée par son exclusion de la cité, motif pour l'installation de la plupart des cultes, sa situation apparaît bien plus complexe, à l'image de celle de la ville en constante évolution. Ces différentes pièces permettent enfin de reconstituer le puzzle de la vie qui animait l'île, finalité de toute étude historique et archéologique, mais entreprise la plus difficile au regard du manque de témoignages et de traces matérielles.

**PREMIERE PARTIE.**  
**UNE ILE DANS LA VILLE ? LA PLACE DE L'*INSULA TIBERINA* DANS**  
**LE DEVELOPPEMENT DE L'*VRBS*.**

## CHAPITRE 1 : QU'EST-CE QUE L'ÎLE TIBÉRINE ? HISTOIRE, NATURE ET RÔLE D'UNE ÎLE FLUVIALE.

De la topographie du site et du milieu naturel vont dépendre le futur développement urbain de l'île Tibérine ainsi que les relations qu'elle va entretenir avec le reste de la Ville. D'une manière générale, ces éléments fournissent également une partie des motifs ayant conduit aux choix d'installations et d'aménagements. L'histoire de l'île Tibérine débute, pour les Romains, avec l'installation du culte d'Esculape. Toutefois cette décision et les conditions dans lesquelles fut construit le temple ne se comprennent qu'au regard de l'environnement et de la place que l'îlot occupait dans le paysage. D'ailleurs, de nombreuses problématiques de l'île découlent de sa structure et de son emplacement, tributaires de la nature et des caprices du Tibre, auquel elle doit aussi son existence.

### 1.1. Environnement naturel

L'île Tibérine est l'unique île fluviale se trouvant sur le cours du Tibre à hauteur de Rome. Elle épouse la courbe d'un méandre dominé par la colline du Capitole depuis la rive gauche, où elle donne sur la plaine du *circus flavinus* au sud du Champ de Mars. Sur la rive droite, elle fait face à une plaine formée par une boucle du fleuve, vers laquelle descendent les pentes du Janicule. Elle s'étend sur le fleuve sur une longueur de 300 m pour 70 de largeur<sup>67</sup>. L'étude de l'environnement naturel de l'île dans l'Antiquité est délicate, car des siècles d'aménagement des rives du fleuve, surtout à partir du XIX<sup>e</sup> siècle, les ont considérablement transformées et formatées.

#### 1.1.1. Un milieu fluvial : une île tributaire de la nature du fleuve Tibre

L'île sépare le fleuve en deux bras. Cette précision n'est pas anodine, c'est ainsi que l'île est souvent décrite par les auteurs antiques<sup>68</sup>. Les bras du fleuve qui encadrent l'île Tibérine font à peine plus de 25 m de largeur, alors que le cours inférieur du fleuve peut atteindre jusqu'à 75 m de large à proximité de l'embouchure<sup>69</sup>. J. Le Gall précisait déjà dans son étude sur le Tibre en 1953 que les informations en notre possession sont insuffisantes pour « étudier directement l'hydrographie antique du Tibre »<sup>70</sup>. Toutefois,

---

<sup>67</sup> Mesure excluant les quais modernes, d'après les données de HEIKEN *ET ALII* 2005, p. 71.

<sup>68</sup> Par exemple chez Ovide : « *Insula diuida quam premit amnis aqua* » (*Fast.* I, 292 = Text.9).

<sup>69</sup> DE ANGELIS D'OSSAT 1944, p. 79.

<sup>70</sup> LE GALL 1953a, p. 3.

bien que l'apparence du fleuve, notamment à hauteur de Rome, ait connu d'importants bouleversements au fil des siècles, son hydrologie reste similaire à ce qu'elle fut dans l'Antiquité<sup>71</sup>. Donc, à défaut de connaître les détails sur le fleuve de l'Antiquité, les données modernes aident à comprendre son fonctionnement et son interaction avec l'environnement. En outre, les études les plus récentes apportent de nouveaux éclairages qui permettent de compléter le travail effectué par J. Le Gall<sup>72</sup>.

Le Tibre prend sa source dans le nord des Apennins sur le *monte Fumaiolo*, et s'écoule sur 403 km, pour aller se jeter dans la mer Tyrrhénienne. Le bassin du fleuve se compose de trois unités : le Haut-Tibre, le Tibre moyen et le Tibre inférieur. La plaine alluviale du Tibre est issue d'un ancien lac, lui-même ayant succédé à une mer<sup>73</sup>. Géologiquement le Tibre moyen et inférieur se sont formés plus récemment que le Haut-Tibre, suite à des mouvements tectoniques ayant ouvert une vallée dans laquelle le fleuve s'est déversé<sup>74</sup>. Enfin, les tremblements de terre et les éruptions volcaniques contribuèrent à donner au Tibre inférieur son cours actuel<sup>75</sup>. S'adaptant au relief du terrain, il ne s'écoule pas directement en direction de la côte mais suit, pendant une grande partie de son trajet, une ligne parallèle aux Apennins, avant de bifurquer assez brusquement en direction de la mer. Le cours du fleuve accuse un dénivelé à la moyenne élevée, mais son profil est d'une grande irrégularité : sur certains tronçons, d'anciens lacs devenus des plaines alluviales ont une pente presque horizontale et le débit se trouve ralenti, entraînant la création de méandres sur le long du parcours<sup>76</sup>. Le Tibre présente sur son cours inférieur un type de chenal dit intermédiaire<sup>77</sup>. Cette morphologie est caractérisée par un cours en méandre,

---

<sup>71</sup> TCHERNIA 2003, p. 47.

<sup>72</sup> Notamment FUNICIELLO *ET ALII* 1995 ; voir également BERSANI, BENCIVENGA 2001.

<sup>73</sup> DE ANGELIS D'OSSAT 1944, p. 79.

<sup>74</sup> LE GALL 1953, p. 3-5 ; HEIKEN *ET ALII* 2005, p. 11 ; BENCIVENGA *ET ALII* 1995, p. 127.

<sup>75</sup> HEIKEN *ET ALII* p. 65 et 11.

<sup>76</sup> LE GALL 1953a, p. 6. La pente du Tibre est très importante entre la source et San Sepolcro (38,2 m/km, soit environ 4%). En aval de cette localité, les pentes diminuent sensiblement : entre Ponte Nuovo et Passo San Francesco, la pente n'est que de 1,10 m/km, entre Orte et la Fara Sabina elle est de 0,33 km, entre Fara Sabina et Rome elle est de 0,24 m/km (BOETTO 2006, p. 317). Il est cependant difficile de déterminer avec précision les causes du passage à un cours en méandres (COJAN, RENARD 2006, p. 301).

<sup>77</sup> Selon la morphologie de leur cours, les fleuves peuvent être répartis et qualifiés selon des types théoriques, dont les deux extrêmes sont représentés par le type rectiligne à dynamique modérée, caractérisé par un remplissage sédimentaire fin et le type anastomosé-instable, aux dépôts sédimentaires grossiers, dont les flots sont rapides et caractérisés par la présence de bancs longitudinaux et transversaux. Ce type, également dit « en tresses », présente de nombreux bancs longitudinaux, qui forcent les flots à se diviser en petits courants, multipliant les chenaux (AUBOUIN, CHAMLEY 2000, p. 143). Les chenaux possèdent par ailleurs plusieurs niveaux : le lit mineur ou lit d'étiage est le niveau du fleuve qui n'est jamais asséché, le lit majeur correspond au plus haut niveau d'eau entre les rives, sans débordement, enfin le champ d'inondation comprend les zones susceptibles d'être inondée lors d'une crue (RIETH 1998, p. 20-21).



plus ou moins sinueux, marqué par des bancs de progradation<sup>78</sup> sur les berges convexes et la naissance de bancs longitudinaux c'est-à-dire d'alluvionnements positionnés au milieu du cours d'eau, étirés dans le sens de l'écoulement<sup>79</sup>. D'autre part, le régime hydrique du fleuve est très variable, caractérisé par des hautes eaux pendant la période hivernale, en décalage avec la période de précipitation située au cœur de l'automne, et un niveau au plus bas au cœur de l'été. À cette période de l'année, le débit du fleuve peut se trouver considérablement réduit<sup>80</sup>. Face à ce constat Plin le Jeune écrivait qu'à la saison estivale le lit du Tibre « ne mérite plus le nom de grand fleuve ».

Toutefois, le Tibre reçoit de nombreux affluents qui viennent alimenter son cours. En provenance du sud, depuis la rive gauche, se jettent le Chiascio (*Tinia*) en aval de Pérouse, puis la Paglia, qui elle-même a reçu le Chiani (*Clanis*) en aval d'Orvieto, ensuite la Nera (*Nar*) à hauteur d'Orte, puis l'Aniène (*Anio*) en amont de Rome<sup>81</sup>. Après avoir reçu ces deux derniers affluents dont le cours est très stable tout au long de l'année, le régime du fleuve évolue et acquiert un débit plus important et annuellement plus régulier<sup>82</sup>.

Dans l'Antiquité, les rives du fleuve présentaient un tracé et un aspect différent de ce que l'on peut observer actuellement. En outre, même pendant la période antique, des variations sont sans doute survenues tout au long de l'occupation du site, depuis la période des premières installations urbaines jusqu'à la fin de l'Empire. Au sud de l'île, le lit du fleuve s'élargissait pour entrer à l'intérieur des terres, à hauteur de l'*area sacra di San Omobono*<sup>83</sup>, zone qui abritait le port fluvial de Rome dans une « anse » sur la rive gauche du fleuve<sup>84</sup>. En amont, le faciès s'est également modifié, tant sur les rives que sur l'île elle-même. Précieuse aide pour restituer un paysage aujourd'hui disparu, l'observation des plans et représentations du fleuve, antérieurs aux travaux offre un aperçu du tracé et de la forme des rives romaines avant leur mise en quais, même s'il ne peuvent fournir une image du fleuve avant l'occupation humaine. En revanche, actuellement, la majeure partie du

---

<sup>78</sup> Les bancs de progradation sont caractérisés par des dépôts d'unités sédimentaires suivant une progression latérale (AUBOUIN, CHAMLEY 2000, p. 144).

<sup>79</sup> AUBOUIN, CHAMLEY 2000, p. 143 ; CHAMLEY 1988, p. 37.

<sup>80</sup> AMMERMAN, FILIPPI 2004, p. 17 ; BOETTO 2006, p. 321 et p. 336. Tite-Live témoigne également à propos des basses eaux en été, où le faible débit permet l'accumulation des blés et des sédiments dans la légende de création de l'île (LIV., II, 5, 3 = Text.3).

<sup>81</sup> BOETTO 2006, p. 317 ; les noms antiques sont connus par Plin (*HN*, III, 53-54) et Strabon (V, 3, 7).

<sup>82</sup> BENCIVENGA *ET ALII* 1995, p. 137.

<sup>83</sup> AMMERMAN, FILIPPI 2004, p. 16.

<sup>84</sup> Pour les relations de l'île Tibérine avec l'environnement urbain, voir partie 1 chap. 3.

fleuve traverse des zones non urbanisées, où les berges n'ont pas été aménagées. Elles conservent leur aspect naturel, telles que devaient apparaître les rives de Rome dans les premiers siècles de son existence. En outre, des îlots plus ou moins importants se sont formés et se forment encore sur le cours du Tibre ; non aménagés et couverts de végétation, leur aspect est probablement identique à celui que l'île présentait avant d'être recouverte d'édifices. Par exemple, l'îlot situé au sein de la *Riserva naturale Regionale Nazzano Tevere-Farfa* (Lazio) qui, encore en formation, se trouve au débouché du *Farfa*, un petit affluent du Tibre, semblable à ceux qui devaient parcourir les vallées entre les collines romaines.

Par ailleurs, la situation originelle du site de Rome, avant les premiers travaux de drainage et d'urbanisation fut également un objet d'intérêt pour les auteurs antiques. Parmi eux, les poètes se sont particulièrement attachés à dépeindre le cadre dans lequel évoluaient les héros fondateurs de la ville. Propertius (IV, 9, 5-6) évoquant l'arrivée d'Hercule sur les rives du Tibre à une époque mythique fait du Vélabre un marécage noyé par les eaux :

*Qua Velabra suo stagnabant flumine quaque  
nauta per urbanas uelificabat aquas*<sup>85</sup>

La même image est renvoyée par Tibulle lorsqu'il décrit le site d'une époque antérieure à la construction de la ville, dans un texte contant la légendaire arrivée d'Enée (II, 5, 33) :

*At qua Velabri regio patet, ire solebat  
Exiguus pulsa per vada linter aqua.*

Dans un registre similaire, Varron, s'intéressant au site de Rome avant sa fondation, parle de la situation autour de l'Aventin (*L.L.*, V, 43-44):

*Ego maxime puto, quod ab advectu : nam olim paludibus mons erat ab reliquis  
disclusus. Itaque eo ex urbe advehebantur ratibus, cuius vestigia, quod ea qua  
tum <aduectum> dicitur Velabrum, et unde escendebant ad <in>fiam  
Novam Viam locus sacellum <Ve>labrum »*<sup>86</sup>.

Les Romains entretenaient le souvenir que la zone à proximité du fleuve était marécageuse au point que la circulation entre les collines se faisait en bateau. L'image entretenue est celle d'un site envahi par les eaux. Toutefois, et contrairement à ce que les auteurs antiques

<sup>85</sup> « Là où le Vélabre faisait un marais de son flot et où le matelot venait à la voile par les eaux de la ville » (trad. S. Viarre).

<sup>86</sup> « Je crois fermement que cela vient d'*aduectus* (transport par l'eau) parce que les anciennes collines étaient séparées du reste par des marécages et des cours d'eau. Ainsi ils *aduehebantur* (étaient transportés) au travers par des embarcations dont le souvenir subsiste dans le nom du lieu où elles circulaient, maintenant appelé *Velabrum* (bac) et dans l'endroit où ils abordaient en bas de la *Via Nova*, là où est la chapelle du Vélabre » (trad. H. Moreau).

mentionnent, le secteur entre le fleuve en aval de l'île et la zone du *Forum*, ainsi que le Vélabre, ne présentaient pas en permanence un faciès marécageux. Les recherches récentes se sont concentrées sur une zone précise et il manque des éléments pour le reste de l'environnement immédiat du fleuve à hauteur de l'île. Les vallées du Forum et du Vélabre étaient parcourues de manière saisonnière par un courant de petite dimension alimenté par les eaux pluviales en hiver et à sec en été, et devait amener ces eaux vers le fleuve<sup>87</sup>. Ce sont certainement les *amnes* dont parle Pline l'Ancien lorsqu'il décrit le système d'égout construit sous Tarquin l'Ancien qui s'appuie sur le drainage de cours d'eau : « *praetera cloacas opus omnium dictu maximum [...] Permeant conriuati septem amnes cursuque praecipiti torrentium modo rapere atque auferre omnia coacti* »<sup>88</sup>. En particulier, dans le secteur de l'île Tibérine, le cours du Tibre était rejoint par de petits affluents qui s'écoulaient entre les collines<sup>89</sup>. En amont de l'île débouchait la *Palus Capraea*, alimenté par le cours de l'*amnis Petroniae*, constituant certainement un apport conséquent en sédiments, à l'image de la situation au débouché du *Farfa*<sup>90</sup>.

Un banc affleurant les eaux et couvert de végétation, face à des rives descendant lentement vers le fleuve : tel semble être l'aspect de l'île et son environnement dans les premiers temps d'occupation du site, ainsi que les conditions dans lesquelles furent posées les premières pierres du temple d'Esculape.

Toutes ces zones « basses » étaient fréquemment exposées non seulement aux inondations mais aussi aux variations ordinaires du niveau du fleuve, pour celles se trouvant à proximité des rives<sup>91</sup>. Les témoignages des auteurs antiques ne manquent d'ailleurs pas au sujet des débordements du fleuve. Entre 414 av. J.-C. et l'année 398 ap. J.-C., soit sur huit siècles, une trentaine à une quarantaine d'inondations peuvent être référencées (Tableau 1). Pour les siècles les mieux documentés, le compte s'élève à une dizaine d'inondations ; ces chiffres ne représentent qu'en partie la réalité, car l'irrégularité dans la fréquence des inondations résulte également de la nature incomplète des sources, qui ne couvrent par les siècles de façon homogène, notamment les périodes les plus

---

<sup>87</sup> AMMERMAN, FILIPPI 2004, p. 18-19.

<sup>88</sup> « Et aussi les égouts, l'ouvrage le plus important de ceux qu'on peut citer [...] Sept rivières amenées la traversent et leurs cours rapide comme celui des torrents les forcent à entraîner et emporter tout avec elles » (*NH*, XXXVI, 15, 104-108, trad. R. Bloch).

<sup>89</sup> HEIKEN *ET ALII* 2005, p. 85.

<sup>90</sup> DE ANGELIS D'OSSAT 1944, p. 82.

<sup>91</sup> AMMERMAN, FILIPPI 2004, p. 17.

hautes<sup>92</sup>. En outre, seules les plus sérieuses d'entre elles doivent apparaître dans les sources.

Etant donné que l'altitude de l'île est égale voire inférieure à celles des rives et de la plaine alluviale<sup>93</sup>, elle était la première à en subir les conséquences, quelles qu'étaient la cause ou la période de l'inondation; elle encourait également, tout comme les rives, le risque d'être inondée à chaque reprise. Une inondation est caractérisée par un haut niveau d'eau qui déborde des rives naturelles ou artificielles du courant, conséquence de la crue du fleuve<sup>94</sup>. C'est la topographie du bassin du Tibre, qui s'étend entre une chaîne montagneuse et la mer, qui contribue à faire de la vallée une zone très exposée aux inondations. Une des causes principales des hausses de niveau du Tibre est l'ampleur des précipitations qui apportent un excès d'eau dans le courant du fleuve : à certaines périodes de l'année, les eaux de ces pluies plus importantes et/ou plus fréquentes, qui surviennent plus haut dans la vallée, sont renvoyées vers le fleuve, ne pouvant être absorbées par un sous-sol déjà détrempé. Les origines des crues peuvent varier selon les saisons, les débordements de printemps étant par exemple alimentés par la fonte de neiges<sup>95</sup> mais la montée du niveau du fleuve est principalement causée par ces précipitations importantes sur le bassin, particulièrement en amont ou alors lorsque les pluies tombent en abondance sur sa totalité<sup>96</sup>. Dans l'Antiquité, les crues majeures surviennent en moyenne trois à quatre fois par siècles, ou pour mettre à échelle des vies humaines, presque une fois par génération. La période qui correspond aux règnes d'Auguste et de Tibère est quant à elle caractérisée par la manifestation de sept crues exceptionnelles en cinq à dix ans<sup>97</sup>. Ces conditions ont un impact direct sur la ville, ses monuments et ses habitants : les édifices sont endommagés, certaines habitations détruites ; ainsi que sur son territoire où la destruction des récoltes engendre la famine<sup>98</sup>. La fréquence de l'envahissement par les eaux est une donnée à prendre en compte lorsqu'on étudie l'histoire et l'archéologie de l'île Tibérine. Si elle peut être épargnée par des montées d'eau ordinaires, elle ne devait

---

<sup>92</sup> BERSANI, BENCIVENGA 2001, p. 7-9. Les auteurs ont constitué des tableaux récapitulant les inondations de la période avant notre ère (Tab.1) et du premier millénaire de notre ère, en croisant différentes sources et études précédentes, tout en étant confronté au risque, pour les périodes les plus anciennes, une même inondation ait été rapportée à deux années différentes.

<sup>93</sup> DE ANGELIS D'OSSAT 1944 p. 82.

<sup>94</sup> D'après ALDRETE 2007, p. 51, selon la définition de R. WARD, *Floods : A geographical perspective*, New-York, 1978, p. 5.

<sup>95</sup> HEIKEN *ET ALII* 2005, p. 67 ; BOETTO 2006, p.316. n. 805 ; LEVEAU 2008, p. 138 et 145.

<sup>96</sup> D'après les études réalisées sur les inondations des années 1921 à 2000, période de 79 ans pour laquelle 55 inondations importantes ont été enregistrées (BERSANI, BENCIVENGA 2001, p. 78).

<sup>97</sup> LEVEAU 2008, p. 138.

<sup>98</sup> TCHERNIA 2003, p. 49.

pas protégée contre les crues exceptionnelles<sup>99</sup> : être sous les eaux tous les 25-30 ans n'a pu qu'avoir des conséquences dommageables sur l'état des édifices. D'autant plus à la fin de la République et durant l'époque impériale, quand la cité se développe et l'habitat se densifie, s'étendant de plus en plus dans les parties basses de la ville : les inondations devaient alors avoir des conséquences matérielles mais aussi humaines<sup>100</sup>. Le problème était d'ailleurs suffisamment important et récurrent pour que le sénat et les empereurs, soucieux de maintenir l'ordre public, s'en préoccupent et tentent de mettre en place des mesures pour empêcher ou au moins diminuer les crues ou les dégâts qu'elles pouvaient causer dans la cité<sup>101</sup>. Parmi ces mesures figure notamment la création de curatelle du Tibre (*curatorum riparum et alvei Tiberis*), dont le rôle était de surveiller le niveau du fleuve, de veiller à l'entretien des rives et des quais<sup>102</sup>. Bien qu'aucun témoignage de subsiste de leur intervention sur l'île Tibérine, sa situation et notamment le fait qu'elle soit cernée de quais, devait requérir une attention toute particulière dans ce domaine.

**Tableau 1 : Récapitulatif des inondations durant l'antiquité – d'après les sources**

(En italique les inondations référencées uniquement chez des auteurs modernes<sup>103</sup>, d'après LE GALL 1953a, p. 29-30, BERSANI, BENCIVENGA 2001, Tab. 1 p. 7 et app. A, p. 93)

<b>Siècle</b>	<b>Année</b>	<b>Source</b>
V <sup>e</sup> av. J.-C.	414	Liv. IV, 49, 2.
IV <sup>e</sup>	363	Liv. VII, 3, 2.
III <sup>e</sup>	241	OROS., IV, 11, 6. AUG., <i>De civ. Dei</i> , III, 18.
	215	Liv., XXIV, 9, 6.
	215	<i>Id</i> (seconde inondation).
	203	Liv., XXX, 25, 6.
	202	Liv., XXX, 8, 10-11.
II <sup>e</sup>	193	Liv., XXXV, 9, 3.

<sup>99</sup> Bien qu'il soit impossible de quantifier le débit et le niveau de crues dans l'Antiquité, car aucune observation du niveau atteint par celles-ci n'a été conservé (LEVEAU 2008, p. 139).

<sup>100</sup> BERSANI, BENCIVENGA 2001, p. 10.

<sup>101</sup> Ainsi le projet de César de détourner le Tibre, en supprimant un des méandres du fleuve, visait aussi à offrir une pente plus importante au Tibre afin de favoriser le débit (CIC., *Att.* XIII, 20, 1 et 25). Sous Tibère, en 15 ap. J.-C., la mise place par l'empereur d'une commission (en charge des sénateurs Ateius Capito et L. Arruntius) au sénat concernait un projet de correction du cours du Tibre en amont de la ville (TAC., *Ann.* I, 76, 1) ou encore la construction, sous Claude puis Trajan, de canaux dans le delta du Tibre avait pour objectif de faciliter l'évacuation du trop-plein d'eau vers la mer (CIL XIV, 85 et 88) (LEVEAU 2008, *passim*).

<sup>102</sup> LE GALL 1953a, p. 175-183 ; TCHERNIA 2003, p. 49.

<sup>103</sup> J. CASTIGLIONE, *Tiberis inundatio anni 1598*, Rome, 1599 ; F.M. BONINI, *Del Tevere incatenato ovvero l'arte di frenar le correnti*, Rome, 1666 ; *Atti de la commissione del Tevere*, 1871 ; B. CAPOGROSSI GUARNA, *Il Tevere e le sue inondazioni*, Rome, 1871 ; C. D'ONOFRIO, *Il Tevere, l'isola Tiberina, le inondazioni, i molini, i porti, le rive, i muraglioni, i ponti di Roma*, Rome, 1980 ; R. LUCIANI (DIR.), *Roma sotterranea. Catalogo della mostra*, Rome, 1985.

	192	LIV., XXXV, 21, 5-6.
	189	LIV., XXXVIII, 28, 2. (12 inondations)
I <sup>er</sup>	93	LUCIANI 1985.
	60	D'ONOFRIO 1980.
	54	DIO. CASS. XXXIX, 61. CIC. <i>Ad. Quint.</i> , III, 7.
	44	HOR. <i>Carm.</i> , I, 2, 13-20
	32	D'ONOFRIO 1980.
	27	DIO. CASS., LIII, 20.
	23	DIO. CASS., XXIII, 33.
	22	DIO. CASS., LIV, 1.
	13	DIO. CASS., LIV, 25.
	4	LUCIANI 1985.
I <sup>er</sup> ap. J.-C.	5	DIO. CASS., LV, 22. CASSIOD., <i>Chron</i> , 604.
	12	DIO. CASS., LVI, 27.
	15	DIO. CASS., LVII, 14. TAC., <i>Ann.</i> I, 76.
	20	LUCIANI 1985.
	36	DIO. CASS., LVIII, 26. ZONAR., XI, 3.
	56	LUCIANI 1985.
	69	TAC., <i>Hist.</i> I, 86. PLUT. <i>Oth.</i> 4. SUET., <i>Oth.</i> 8.
	77	LUCIANI 1985.
	98	PSEUD. AUR. VICT., <i>Epit.</i> <i>Caes.</i> 13.
II <sup>e</sup>	105	PLIN., <i>Epist.</i> VIII, 17. PSEUD. AUR. VICT., <i>Epit.</i> <i>Caes.</i> 13.
	119	<i>Hist. Aug.</i> , <i>Had.</i> 20.
	127	LUCIANI 1985.
	147	<i>Hist. Aug.</i> , <i>Ant.</i> 9. <i>Fasti Ost.</i> (NSA 1939).
	162	<i>Hist. Aug.</i> , <i>Marc. Aur.</i> , 8.
III <sup>e</sup>	217	DIO. CASS., LXXVIII, 25.
	223	LUCIANI 1985.
	253	AUR. VICT, <i>De Caes</i> , 32.
IV <sup>e</sup>	371	AMM. MARC., XXIX, 6, 19.
	379	BEDAE, <i>Chr.</i> 589.
	398	CLAUD., <i>De Bell. Gild.</i> 41-

		43.
V <sup>e</sup>	411	CASTAGLIONE 1599. BONINI 1666. Atti Comm. 1871. CAPOGROSSI 1871.

### 1.1.2. Formation et nature géologique.

Une des questions récurrentes que l'on rencontre dès lors qu'on s'intéresse à l'île Tibérine et à son histoire est celle de sa nature géologique. En effet, l'étude géologique des lieux d'implantations humaines contribue à la connaissance de la population qui s'y est installée et développée, en lien étroit avec son environnement. De plus, la connaissance de sa structure et de son sol est essentielle afin de comprendre les installations et les structures qui furent mises en œuvre par la suite<sup>104</sup>. Comment donc expliquer sa présence au milieu du fleuve ? M. Besnier, s'appuyant sur des observations effectuées par des ingénieurs travaillant sur l'île, défendit l'idée de la nature rocheuse du substrat de l'*isola Tiberina*. Conditionnant ainsi pendant longtemps les recherches ultérieures, il remarquait<sup>105</sup> :

*« D'ailleurs, il ne me paraît pas qu'au point de vue géologique même l'île Tibérine romaine soit constituée exclusivement, comme l'île d'Ostie, par des dépôts fluviaux quaternaires. Les observations faites sur place, ces dernières années, par les ingénieurs chargés de réparer le pont San Bartolomeo et les quais voisins ont confirmé les hypothèses émises antérieurement par les géologues. Sous l'épaisse couche de sables et de limon, de tourbe et de graviers, que le travail séculaire du fleuve a entassée sans trêve, apparaissent des lambeaux de tuf volcanique. Les étages inférieurs de l'île appartiennent, par la nature de leur roche, et sans doute aussi par la direction de leurs lignes principales, au même système que le Capitole, le Quirinal, toutes les collines de la rive gauche. L'île n'est en quelque sorte que leur prolongement atténué à l'ouest. »*

Il fut en réalité le seul à rapporter ce témoignage et à affirmer l'« origine » rocheuse de l'île. Il faut toutefois porter à son crédit de s'être préoccupé de cette question dans le cadre d'une étude historique, compte tenu de la difficulté d'étudier le sous-sol de l'île. En effet, quand les successeurs de M. Besnier se penchèrent plus précisément sur la question, les

<sup>104</sup> GIARDINI, MAINO 1986, p. 102.

<sup>105</sup> BESNIER 1902, p. 25-26.

premières recherches furent laborieuses : G. De Angelis d'Ossat constatait l'absence de données sur l'île Tibérine et son sous-sol dans les études géologiques concernant la ville de Rome, qualifiant même ce manque d'informations de « *silenzio ermetico* »<sup>106</sup>. La plupart des géologues ayant étudié le relief romain s'accordaient toutefois pour retenir que l'île Tibérine était d'origine alluviale<sup>107</sup>. Déjà, des sondages réalisés au début du XX<sup>e</sup> siècle dans l'environnement immédiat de l'île, sur chacune des rives du fleuve, révélèrent des dépôts fluviaux et, plus profondément, de type fluvio-lacustre. Effectués notamment à la tête du pont *Fabricius* sur la rive droite et sur la *Piazza Sonnino* sur la rive gauche, ils ne fournirent aucun élément permettant de supposer une nature différente pour l'île Tibérine<sup>108</sup>. Les recherches géologiques, s'étant développées et précisées, continuent d'infirmer l'hypothèse soutenue par M. Besnier. D'ailleurs, l'île doit être replacée dans un environnement géologique plus global, qui est celui d'une vaste zone alluviale<sup>109</sup>, qui s'étend, selon les recherches les plus récentes, parfois sur une distance de plus d'un kilomètre depuis le fleuve, sur une épaisseur supérieure à 50 m. Les échantillons prélevés révèlent des alluvionnements récents et actuels, le fleuve ne cessant jamais de transporter et déposer des sédiments. Cette couche alluviale est composée de sables, limons argileux, galets et graviers mais aussi de tourbe et de matériaux volcaniques, et des traces de fibres végétales ont même été décelées<sup>110</sup>. La présence de matière volcanique – sous une forme indéterminée – pourrait éventuellement expliquer l'observation rapportée par Besnier, mais la possibilité que les lambeaux de tuf puissent appartenir à des structures anthropiques très anciennes profondément enfouies n'est pas à exclure. Cependant, l'absence de détails concernant la profondeur atteinte ne permet pas d'en supposer davantage. Quant à la période de formation du banc longitudinal qui va devenir l'île Tibérine, il est seulement possible de supposer qu'il s'est formé avant que Rome devienne un centre urbain ou même que le site abrite des populations humaines, une datation précise ne pouvant être émise dans l'état actuel des recherches<sup>111</sup>.

---

<sup>106</sup> DE ANGELIS D'OSSAT 1944, p. 77.

<sup>107</sup> DE ANGELIS D'OSSAT 1944, p. 73.

<sup>108</sup> Le bassin du Tibre ayant abrité plusieurs lacs à la fin du Pléistocène (LE GALL 1953a, p. 5 ; DE ANGELIS D'OSSAT 1944, p. 83).

<sup>109</sup> FUNICIELLO ET ALII 1995, p. 141.

<sup>110</sup> FUNICIELLO ET ALII 1995, p. 141 ; Pour les traces de fibres végétales voir MARGITORIA, MAGNALDI 1999, p. 11 ; il faut toutefois noter que, malheureusement, l'auteur ne mentionne pas la source de ses informations, ni la référence d'un article scientifique en bibliographie.

<sup>111</sup> Voir le tableau chronologique dans HEIKEN ET ALII 2005, p. 24.



L'île apparaît donc comme une accumulation sédimentaire, par ailleurs caractéristique des fleuves à méandres. L'accumulation des sédiments s'effectue en premier lieu dans la partie convexe de la courbe formant des « barres de méandre »<sup>112</sup>. Puis, lors de crues, l'eau recouvrant une de ces barres, peut se concentrer en un « *chute chanel* », pour former un petit bras de fleuve séparant le banc latéral de la rive, jusqu'à l'en détacher complètement. L'agglomérat de sédiment migre alors vers le milieu du fleuve pour former un banc longitudinal<sup>113</sup>. Or, l'emplacement où s'est formée l'île Tibérine, dans le cours d'un méandre, était favorable aux alluvionnements. L'apport en sédiments a pu être accru par ceux provenant de certains affluents du fleuve se jetant à cet endroit et ainsi participer à la formation d'un banc longitudinal<sup>114</sup>. En outre, à hauteur d'un méandre, le lit du fleuve est généralement plus profond le long de l'extérieur de la rive où les forces centrifuges favorisent l'érosion. Le courant plus lent dans la partie intérieure conduit à l'accumulation de graviers et de sables formant le banc qui s'agrandit peu à peu. Comme cela a déjà été signalé précédemment, l'île Tibérine n'est d'ailleurs pas la seule île fluviale à s'être formée sur le Tibre : le cours du Haut-Tibre, particulièrement où le fleuve fait frontière entre le Latium et l'Ombrie, est jalonné de bancs sableux dont la plupart sont encore rattachés aux rives, et d'autres comme l'île Tibérine sont des bancs longitudinaux.

Ce type de banc, allongé dans la direction de l'écoulement et bordé par des chenaux possède une structure constituée de divers éléments imbriqués et se développent de manière verticale, par accumulation et accrétion des alluvions et de divers autres éléments<sup>115</sup>. La stratigraphie de ce type de banc comprend des sédiments grossiers dans ses couches inférieures, mais peut aussi être formé d'une accumulation de troncs d'arbres, de branches, blocs de sédiments non consolidés et même dépouilles d'animaux<sup>116</sup>. Ces résultats des études géologiques font écho à la légende de formation de l'île Tibérine rapportée par les historiens, mais loin de corroborer le récit empreint de « merveilleux », ils permettent néanmoins d'expliquer le caractère naturaliste des descriptions données par les auteurs antiques<sup>117</sup>. Il en va de même pour les traces de fibres végétales également identifiées dans ces sondages, et l'existence de strates de tourbe entre 15 et 30 m de

---

<sup>112</sup> Selon la nomenclature de la sédimentologie, ces grands agglomérats peuvent être également désignés sous le nom de « banc d'accrétion latérale » ou de « *point bar* » (COJAN, RENARD 2006, p. 305).

<sup>113</sup> NICHOLS 1999, p. 118 et fig. 9.12 ; COJAN, RENARD 2006, p. 307.

<sup>114</sup> Hypothèse des auteurs dans HEIKEN *ET ALII* 2005, p. 72.

<sup>115</sup> Théorie et modèles géologiques d'après COJAN, RENARD 1999, p. 273.

<sup>116</sup> COJAN, RENARD 2006, p. 305.

<sup>117</sup> LIV., II, 5, 1-4 (Text.3) ; DIO. HAL., *Ant.* V, 13, 2-4 (Text.4) ; PLUT., *Popl.* 8, 1-8 (Text.5). Pour l'étude de la légende cf. partie 1, chap. 2.

profondeur, indiquant la présence de bois (bois minéralisé)<sup>118</sup> dont la présence peut être expliquée géologiquement. La présence de végétaux est due à l'émersion du banc, la végétation s'y développant une fois le terrain argilo-sableux exposé à la surface. Lors des inondations, le fleuve redépose des lits sédimentaires relativement plans sur la surface du banc auparavant couvert de végétations, ce qui pourrait expliquer la présence de fibres végétales dans des couches inférieures<sup>119</sup>. On peut également imaginer l'apport de terres de remblais, mêlée de végétaux sous les niveaux de constructions antique afin de niveler et surélever le niveau de l'île<sup>120</sup>. Naturellement, ce type de structure est instable, soumis aux aléas du courant qui amène de nouveaux sédiments mais qui peut aussi emporter une partie des rives, les périodes les plus critiques étant celles des inondations. Cependant son anthropisation et la structuration de ses rives et de son sol ont contribué à ce que l'île conserve sa forme pendant de long siècles, au moins jusqu'au XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles ap. J.-C., qu'elle soit encore visible et devenue une partie de la ville aujourd'hui.

### *1.1.3. Evolution de la morphologie de l'île depuis l'Antiquité.*

Se faire une idée de l'état des rives du fleuve et de l'île Tibérine dans l'Antiquité n'est pas un exercice facile, tant les travaux de régularisation ont canalisé le fleuve et harmonisé les rives. Celles-ci, d'ailleurs, ont connu des modifications depuis la haute antiquité jusqu'aux travaux de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, notamment avec l'accumulation de sédiments d'un côté, et l'érosion par le fleuve de l'autre. Les siècles d'occupation et d'interventions humaines n'ont pas uniquement modifié l'urbanisme et l'apparat monumental de l'île, ils ont également eu un impact sur sa morphologie. Néanmoins, l'anthropisation de l'île Tibérine a davantage permis sa préservation sur le cours du Tibre que favorisé sa disparition.

Plus précisément, la partie de l'île ayant connu le plus de changement est son extrémité nord, où le fleuve se sépare en deux bras et où le courant vient frapper contre les terres. D'après la documentation antérieure aux travaux de systématisation des rives, notamment sur certains plans, des lambeaux de terre semblent dispersés en amont de la

---

<sup>118</sup> SANTARIGA 1999, p. 25.

<sup>119</sup> CHAMLEY 1988, p. 39.

<sup>120</sup> Pour les travaux d'aménagement de l'île dans l'Antiquité, voir partie 3, chap. 1. Il faut déjà noter que lors des études préventives réalisées au début des années 1980, à l'occasion de travaux à l'*Ospedale dei Fatebenefratelli*, des sondages effectués en divers points de l'île ont révélé, à partir de 4 m de profondeur, une strate de sable alluvial, vide de matériel, en certains points (CONTICELLO DE SPAGNOLIS 1987-1988, p. 373).

pointe nord de l'île comme s'ils s'en étaient détachés. Sur les documents les plus récents, *a fortiori* ceux postérieurs à la construction des murs de quais sur les rives, l'îlot en amont de l'île Tibérine a disparu. Par sa nature sédimentaire, les bancs sableux sont fragiles et soumis aux aléas du fleuve, en particulier les rives, sans cesse en contact avec les eaux qui fleuve qui peuvent apporter des sédiments mais aussi en soustraire, davantage encore à la pointe qui rentre en contact avec la force du courant. L'action de l'homme a consolidé l'île et lui a permis de se maintenir en place sur le fleuve. Au XVI<sup>e</sup> siècle, l'île est anthropisée depuis environ 1800 ans, et à notre connaissance sa morphologie globale n'a pas été modifiée pendant cette période. Cette simple observation conduit à une série d'interrogations. Quelle(s) a (ont) pu être la (les) cause(s) du morcellement d'une partie du terrain de l'île. À quelle période et occasion est-il survenu ? Absents de nos jours, qu'est-il advenu de ces lambeaux de terre ?

Le document le plus récent où cet îlot est figuré est le plan réalisé par Rodolfo Lanciani. Sur le même document sont représentés des éléments anciens, récents et à venir. Sont mis évidence les différences de berges, ce qui permet de constater la sédimentation sur certaines zones des rives ainsi que le tracé des futur travaux d'aménagement des quais. L'îlot porte la mention « XVIII<sup>e</sup> », ce plan étant un état des lieux et non une représentation de la Rome de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

Ainsi, le témoignage le plus récent en notre possession et contemporain de la présence de l'îlot, est le plan réalisé par G.B. Nolli, daté de 1748<sup>121</sup>. Il est d'ailleurs probable que ce document ait servi de support au travail de R. Lanciani, car l'îlot, au nord de la pointe septentrionale de l'île, présente la même forme sur les deux plans. La légende indique que des « murs antiques » sont observables sur la pointe la plus proche de la rive droite, ce qui prouve quelle que soit leur datation, qu'il s'agit d'un fragment détaché de l'île. Il est bien sur impossible de déterminer une fonction et une datation des vestiges mais la remarque d'un plan de d'A. Chiesa (1744) concernant des assises de travertin<sup>122</sup> laisse penser qu'il s'agit de murs antiques<sup>123</sup>. Si l'orientation représentée est correcte, il est fort probable qu'il s'agisse des murs délimitant la pointe nord de l'île, comme des murs de quais ou des structures de soutènement. Quant à la surface à l'extérieur de ces murs, elle

---

<sup>121</sup> BESNIER 1902, p. 9.

<sup>122</sup> MUZZIOLI 2008-2009, p. 318.

<sup>123</sup> La légende du plan indique « una gran soglia di travertino, la quare rimane pochi palmi sotto il pelo basso del Tevere » (MUZZIOLI 2008-2009, p. 316).

résulte vraisemblablement d'une accumulation de sédiments postérieure à sa séparation de l'île.

Le Tibre se divisait alors en trois bras, bien que la profondeur de l'eau ne fût pas importante entre l'île et l'*isoletta* : des restes de structures antiques, ou à défaut anciennes<sup>124</sup>, avait dû consolider la structure naturelle de l'île, dont la structure, par ailleurs était faite de l'accumulation et le tassage de sédiments sur plusieurs siècles.

En observant une documentation antérieure, on constate que sur les plans du XVII<sup>e</sup> siècle aucun îlot n'est figuré en amont de l'île Tibérine. Toutefois, des lambeaux de terre, qui ne peuvent être qualifiés d'îlot, encadrent la pointe de nord de l'île. Le document le plus représentatif est le plan de G.B. Falda, réalisé dans le dernier quart du XVII<sup>e</sup> siècle en 1676. Ce même dessinateur a fourni deux plans axonométriques de Rome publiés à une dizaine d'années d'intervalle et les différences entre les deux représentations de la pointe nord semblent indiquer que la destruction de la pointe a pu avoir lieu au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle. En effet, sur le plan publié en 1667, la pointe nord n'est pas autant endommagée mais semble laissée à l'abandon, sans constructions et couverte de végétation. La précision des représentations étant variable, certains plans ne montrent pas cet état de l'île. Sur un plan de Livino Cruyl de 1665, seul un petit îlot est représenté en amont de l'île, alors que le plan de Falda en 1667 ne montre pas encore l'île amputée de sa partie septentrionale. En revanche, l'îlot figure sur un plan presque contemporain de 1688 dessiné par De Rossi : il devait déjà être en partie constitué dès la fin du XVII<sup>e</sup> siècle.

Un siècle auparavant, sur un plan d'Etienne Dupérac daté de 1577, la situation semble similaire à celle représentée sur le plus ancien plan de G.B. Falda. La pointe nord semble être affaissée et laissée à l'abandon, avec un détail supplémentaire : ce tronçon est en partie envahi par les eaux. La désertion de ce secteur de l'île est également bien visible sur un plan de 1593 dessiné par Antonio Tempesta ou sur un plan postérieur édité par P. Mortier dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. Les conditions ont pu amener les occupants de l'île à se regrouper vers son centre et à délaisser cette zone, le nord de l'île ayant pu être fortement endommagé lors d'une crue plus violente, empêchant toute réinstallation.

---

<sup>124</sup> MUZZIOLI 2008-2009, p. 322. Cependant celui-ci fut approfondi sur ordre de Pie VI au XVIII<sup>e</sup> siècle. Les travaux ne furent pas terminés, stoppés puis repris par intermittence quelques années plus tard, notamment pendant l'occupation française (MUZZIOLI 2008-2009, p. 327).

À l'exception du plan de R. Lanciani, qui condense des informations à propos les époques contemporaines et antérieures, l'île n'apparaît plus sur les plans postérieurs à celui de Nolli (1748). Une grande crue étant survenue en 1788 il est fort probable que l'*isoletta* ait disparu suite à cette inondation<sup>125</sup>. L'îlot, compact et bien séparé de l'île par un canal, qui s'est formé en amont de l'île Tibérine n'est pas donc véritablement le tronçon qui s'en est détaché. Il est plus probablement le résultat de l'accumulation sédimentaire autour de « vestiges » détachés de la pointe nord de l'île Tibérine. En effet, cet îlot était constitué d'une grande masse composée de débris de lave unis par du ciment<sup>126</sup> et l'existence de murs antiques sur l'îlot est rapporté par Nolli sur son plan. Sa formation s'est déroulée en plusieurs temps<sup>127</sup>. Ces éléments permettent d'établir que l'île était plus vaste dans l'Antiquité qu'elle ne l'est aujourd'hui et qu'elle s'étendait davantage vers le nord. Les plans n'offrant pas une échelle fiable, il est difficile d'établir dans quelles proportions l'île a pu être amputé mais d'après son étude, M.P. Muzzioli l'estime à une centaine de mètres<sup>128</sup>. Pour se faire une idée de la surface perdue, il faudrait connaître la largeur moyenne de l'île à son extrémité. À largeur maximale, l'île Tibérine fait 75 m. En considérant la forme oblongue de l'île, en calculant à partir d'une largeur moyenne de 30 m, la surface perdue serait déjà de 3000 m<sup>2</sup>, sachant qu'il s'agit là d'une appréciation très générale. En outre, si l'île a perdu la majeure partie de sa surface à la pointe nord, elle dut subir également les conséquences des travaux d'élargissement du bras gauche du Tibre, dont l'objectif était de faciliter le courant et l'évacuation des eaux pour éviter les inondations. Une partie de la rive ouest de l'île Tibérine mais aussi de la rive du *Trastevere* durent être déblayées : le pont *San Bartolomeo* construit à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, franchi le bras droit du fleuve sur une longueur de 80 m environ en remplacement d'une structure antique, le *pons Cestius*, qui ne faisait que 48 m soit une trentaine de mètres de moins.

## 1.2. Une île fluviale dans la ville antique : impact et utilisation

La présence d'une île fluviale sur le site d'une ville, comme chaque caractéristique topographique, exerce une influence sur le développement d'un site. Toutefois, définir la nature et l'importance de ce rôle est une question moins évidente qu'il n'y paraît. Un aperçu de la situation dans d'autres villes de l'Antiquité pourrait aider à orienter la

---

<sup>125</sup> Il n'est plus représenté sur un document de 1810, dessiné par P. Ruga (MARGITORIA, MAGNALDI 1999, p. 12)

<sup>126</sup> FUNICIELLO *ET ALII* 1995, p. 141-142.

<sup>127</sup> MUZZIOLI 2008-2009, p. 328.

<sup>128</sup> MUZZIOLI 2008-2009, p. 335.

réflexion sur le rôle qu'a pu jouer l'île Tibérine dans le développement de Rome et sur la relation que la cité entretenait avec son *insula*.

### 1.2.1. Lutèce romaine sur la Seine

Le site naturel de Lutèce, capitale de la *ciuitas* des *Parisii* présente *a priori* des caractéristiques similaires à celles de celui où se développa Rome. Le cours du fleuve était divisé par plusieurs bancs longitudinaux, au nombre de trois principaux à la hauteur du futur emplacement de la ville, et dont il ne subsiste plus que deux actuellement : l'île de la Cité et l'île Saint-Louis. Il est entouré de collines, dont la principale est la montagne Sainte Geneviève, de terrains marécageux, de forêts sur chacune des rives ainsi que de petits affluents dont le principal, la Bièvre débouchait quelque peu en amonts de la série de bancs longitudinaux<sup>129</sup>.

L'histoire du site se trouve liée à la bataille que les troupes de César livrèrent lors de la guerre des Gaules. Dans le texte de César, le lieu est pour la première fois mentionné lors du récit de la convocation par le général romain d'une assemblée de tribus gauloises en 53 av. J.-C.<sup>130</sup>. Le site de « Lutèce » est ensuite décrit dans le cadre de la bataille que Labiénus, lieutenant de César, mena contre une coalition gauloise dont faisait partie le peuple des *Parisii*. C'est à cette occasion qu'est mentionné l'*oppidum* des *Parisii* situé *insula fluminis Sequanae* (« sur une île du fleuve Seine »)<sup>131</sup>. Bien qu'il soit possible de reconnaître dans le site décrit dans la *Guerre des Gaules*, celui où se développa la ville romaine, leur identité n'est cependant pas avérée.

---

<sup>129</sup> ROBIN 1996, p. 241.

<sup>130</sup> *De Bell. Gall.* VI, 3 : *Concilio Galliae primo vere, uti instituerat, indicto, cum reliqui praeter Senones, Carnutes Treveros que venissent, initium belli ac defectionis hoc esse arbitratus, ut omnia postponere videretur, concilium Luteciam Parisiorum transfert* (« Dès le commencement du printemps, il convoque, selon l'usage qu'il avait institué, l'assemblée de la Gaule ; tous y vinrent à l'exception des Sénones, des Carnutes et des Trévires ; il regarda cette abstention comme le début de la guerre et de la révolte, et, pour faire voir que tout le reste est secondaire, il transporte l'assemblée à Lutèce, ville des Parisien », trad. M. Rat).

<sup>131</sup> *De Bell. Gall.* VII, 57 : [...] *Labienus eo supplemento, quod nuper ex Italia uenerat, relicto Agedinci, ut esset impedimentis praesidio, cum quattuor legionibus Lutetiam proficiscitur. Id est oppidum Parisiorum, quod positum est in insula fluminis Sequanae. [...] Is cum animaduertisset perpetuam esse paludem, quae influeret in Sequanam atque illum omnem locum magnopere impediret, hic consedit nostrosque transitu prohibere instituit.* (« [...] Labiénus, laissant à Agedincum, pour la garde des bagages, les recrues récemment arrivées d'Italie, part avec quatre légions pour Lutèce. C'est une place des Parisiens, située dans une île de la Seine. [...] Celui-ci [Camulogène] ayant remarqué qu'il y avait un marais continu qui aboutissait à la Seine, et rendait fort difficile l'accès à toute cette région, s'y établit et entreprit de barrer le passage aux nôtres. », trad. M. Rat).

En effet, l'identification de l'*oppidum* des *Parisii*, et par conséquent du lieu de la bataille, est une question complexe sur laquelle il ne s'agit pas de revenir en détails dans ces lignes. D'ailleurs, même si l'île où s'installèrent les gaulois n'était pas localisée sur le site de la Lutèce citée romaine, le témoignage de César démontre l'utilisation possible d'un îlot fluvial comme lieu de retranchement et de protection<sup>132</sup>. La Seine partageait le territoire des *Parisii* était un moyen de communication et d'échanges. Le territoire des *Parisii* était d'ailleurs le seul à se répartir équitablement entre le nord et le sud du fleuve<sup>133</sup>. Etablir une ville - un *oppidum* - au milieu du fleuve pour bénéficier de sa protection trouve tout son sens si celui-ci coule au sein de son territoire.

Du reste, même sans rapport avec l'*oppidum* gaulois, le développement de Lutèce, sa relation avec le fleuve et l'utilisation de l'île, dans le contexte d'une implantation romaine conserve tout son intérêt. La ville romaine s'est principalement développée sur la rive gauche du fleuve, qui traverse le territoire d'Est en Ouest, en face de l'île appelée actuellement « île de la cité », qui présentait un faciès quelque peu différent avant son urbanisation : une surface plus petite, divisée par plusieurs chenaux<sup>134</sup>.

L'installation romaine sur le site semble commencer entre 30 et 10 av. J.-C. sous la forme d'une occupation militaire du territoire, principalement sur la montagne Sainte Geneviève. Le matériel découvert couvre une période allant de la première moitié du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. à la moitié du I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C. ; le mélange d'objets d'origines gauloises et romaines, ainsi que la quantité d'importations (céramique) permet de penser que la population installée appartenait à un corps auxiliaire de l'armée<sup>135</sup>. Ces premières traces d'occupation correspondent aux témoignages des sources littéraires sur la présence romaine dans cette région à l'époque tardo-républicaine. Si elle ne prouve en rien que ce site fut celui de la bataille menée par Labiénus, elle s'explique par les avantages stratégiques que l'endroit offrait pour le contrôle du trafic sur la Seine. Cette occupation correspond à la politique romaine de contrôle du territoire : le site était certes écarté des

---

<sup>132</sup> Il est difficile d'établir une réponse définitive à cette question : le site de la ville romaine n'a pas livré de traces d'occupation importante de type gaulois antérieure ou contemporaine de la conquête (MARQUIS 2004, p. 193). L'île de la Cité n'a fourni aucun indice probant d'une occupation protohistorique. La recherche s'oriente sur d'autres sites présentant les caractéristiques de la description césarienne, par exemple le site de Guignons à Nanterre, qui a livré du matériel de la Tène moyenne et finale (POUX, ROBIN 2000, p. 119, n. 39). Des traces d'occupation protohistoriques furent également mises en évidence en aval du site (Bercy) montrant que le fleuve avait été un lieu d'installation privilégié (BUSSON 1996, p. 227).

<sup>133</sup> DUVAL 1993, p. 10 ; POUX, ROBIN 2000, p. 214.

<sup>134</sup> BUSSON 1996, p. 228.

<sup>135</sup> POUX, ROBIN 2000, p. 200 et p. 209-211.

voies terrestres mais la situation dominante du mont Sainte Geneviève et la jonction des confluent fait de cette zone un point de surveillance idéal pour le contrôle de cette importante voie de communication<sup>136</sup>. Probablement aussi que la présence de quelques îlots sur le cours du fleuve à cet endroit, ralentissant le courant contribuait aux avantages du site.

Le principal îlot – l'île de la cité - ne joua un véritable rôle qu'avec la création de la ville à partir de l'époque augustéenne. Lors du tracé du *cardo maximus* le franchissement du fleuve s'appuya sur l'île, que la rue traversa de part en part. Sa réalisation eut probablement lieu dans les premières années de la fondation de la cité. Sa datation est problématique mais elle put être entreprise dans le premier quart du I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C.<sup>137</sup> Outre l'une des principales routes de la cité, l'île abritait également les installations portuaires de la ville, la Seine demeurant un important axe commercial qui servait surtout au ravitaillement des armées<sup>138</sup>. Il est d'ailleurs probable que le passage du *cardo* et la présence du port sur l'île soient liés.

Les traces d'occupation militaires disparaissent vers le milieu du I<sup>er</sup> siècle, et la ville connaît sa véritable monumentalisation et expansion à partir des Flaviens entre la fin I<sup>er</sup> siècle et le II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C. Cependant dès le III<sup>e</sup> siècle, les activités se replient sur la rive gauche, autour du centre monumental et de l'île de la cité, dont l'occupation se poursuit à l'époque médiévale<sup>139</sup>.

### 1.2.2. Augusta Emerita sur l'Ana (*Guadiana*)

*Augusta Emerita*<sup>140</sup> fut implantée sur les bords du fleuve *Ana* (actuel *Guadiana*) dont les plaines sont encadrées de chaînes montagneuses. La ville est une fondation romaine *ex novo* de l'année 25 av. J.-C. Le site a connu des occupations protohistoriques ponctuelles le long des rives du fleuve, mais antérieures d'un millénaire à la fondation de la colonie, elles n'eurent aucune influence sur cette dernière<sup>141</sup>. Le fleuve constituait une

---

<sup>136</sup> POUX, ROBIN 2000, p. 214.

<sup>137</sup> Des pieux retrouvés sous la chaussée ont permis une datation par dendrochronologie. Les arbres furent abattus vers 4 ap. J.-C. et durent être utilisés quelques années plus tard (GUYARD 1996, p. 239). Cette installation serait dans tous les cas assez rapide, puisque le tracé du *cardo* apparaît comme un élément principal de la fondation (ROBIN 1996, p. 245).

<sup>138</sup> POUX, ROBIN 2000, p. 218. Les fouilles furent publiées par V. Kruta (KRUTA *ET ALII* 1983).

<sup>139</sup> Pour l'occupation médiévale de l'île voir LOMBARD-JOURDAN 1985.

<sup>140</sup> Actuelle Merida dans le sud de l'Espagne (Estremadure).

<sup>141</sup> ÀVILA 2004, p. 62-63.



limite de territoire, séparant les provinces de Lusitanie et de Bétique à l'époque romaine<sup>142</sup>. Le site de Mérida se trouve à la rencontre de plusieurs axes de communication. La ville s'étend exclusivement sur la rive nord, ce qui s'explique aisément par le rôle de limite territoriale jouée par la Guadiana.

À hauteur de la ville, le cours est divisé en deux bras par un vaste banc longitudinal, immédiatement situé au pied des murailles de la cité qui surplombent le fleuve. Ce dernier reste donc en dehors de la ville, qui ne s'est pas étendue au-delà. Cependant, il servit d'appui à la traversée d'un pont placé dans le prolongement du *decumanus maximus* de la cité. Contrairement aux apparences, le site naturel ne devait pas offrir un passage à gué. En effet, si les conditions furent favorables à la construction du pont, celles demandées pour un passage à gué sont différentes, ce qui pourrait d'ailleurs en partie expliquer le peu d'occupations antérieures sur le site<sup>143</sup>.

La traversée du Guadiana à hauteur de l'île était constituée d'un double pont, dont les deux tronçons étaient réunis par une grande plate-forme formant un éperon face au courant. L'ensemble de *ca.* 150 m de long était destiné à protéger du courant l'îlot constitué d'alluvions. En effet, sa structure naturelle le rendait particulièrement vulnérable aux flots du courant, qui pouvaient provoquer sa disparition alors qu'elle servait d'appui aux ponts<sup>144</sup>.

L'île était à l'intersection d'un axe de circulation et d'une limite provinciale. Ces deux caractéristiques expliquent probablement la tradition locale faisant de l'île un lieu d'échanges commerciaux dans l'Antiquité, malgré l'absence de données archéologiques et épigraphiques. En effet, l'historien Guevara au XVII<sup>e</sup> siècle et Fernández y Pérez, un auteur du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle mentionnent l'existence d'un marché qui devait se tenir sur l'île tout suite à l'extérieur de la ville<sup>145</sup>. Selon, J.-M. Álvarez Martínez, la vaste plate-forme de l'éperon entre les deux ponts aurait pu se prêter à la réunion de marchés périodiques, comme on trouve de nombreux témoignages dans d'autres régions de l'Empire<sup>146</sup>. En effet, les marchés de ce type ne nécessitant pas de structures particulières,

---

<sup>142</sup> ALMAGRO BASH 1976, p. 191.

<sup>143</sup> NAVASCUES 1997, p. 31.

<sup>144</sup> Des vestiges de cette structure subsistaient encore au XVII<sup>e</sup> siècle, mais les deux tronçons du pont furent reliés en un seul, ne laissant qu'une simple rampe d'accès vers l'île (GALLIAZZO 1995, p. 348-349 ; ÁLVAREZ MARTINEZ 2010, p. 189).

<sup>145</sup> A. DE GUEVARA, *Vida de los diez Emperadores Romanos, que imperaron en los tiempos de Marco Aurelio. Vida del Emperador Trajano*, Madrid, 1669, p.32-33 ; G. FERNANDEZ Y PEREZ, *Historia de las antigüedades de Mérida*, Badajoz, 1857, p. 20-22 (ÁLVAREZ MARTINEZ 2010, p. 182-183).

<sup>146</sup> En Italie et en Afrique du Nord particulièrement (ÁLVAREZ MARTINEZ 2010, p. 192).

la vaste esplanade aurait pu offrir de nombreux avantages : un emplacement à l'écart de la ville au croisement de deux axes de communication, la route et le fleuve, un emplacement hors de la ville afin d'éviter que celle-ci ne soit engorgée, emplacement qui restait toutefois à ses portes<sup>147</sup>. Néanmoins, du propre aveu de J.- M. Álvarez Martínez, l'existence d'un marché – du type *forum pequarium*<sup>148</sup> – sur la digue de l'îlot demeure sous la forme d'un simple questionnement, ne reposant que sur des parallèles et des traditions historiques, sans documentation épigraphique ni archéologique<sup>149</sup>.

### 1.2.3. Antioche de Syrie sur l'Oronte

Le faciès de l'île de l'Oronte qui se situait au nord de la ville antique est quelque peu différent des deux exemples précédents. Sa surface importante offre moins l'aspect d'un îlot sur le cours d'un fleuve, que d'un territoire entouré de deux fleuves. L'île n'existe plus actuellement. Sa disparition fut causée par le comblement du bras inférieur de l'Oronte, qui la délimitait au sud et la séparait du reste de la ville, probablement assez tôt, entre les VII<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles<sup>150</sup>.

Le fleuve Oronte présente un cours en méandres dans les plaines en amont de la cité, puis s'encaisse entre deux massifs, l'Amanus au nord et le Cassios au sud<sup>151</sup>. À partir d'Antioche, l'Oronte adopte un profil de fleuve méditerranéen tout en conservant un débit minimum même pendant les périodes les plus sèches<sup>152</sup>. Son rôle économique essentiel a conduit à l'installation de villes le long de son cours dans l'Antiquité, dont Antioche-sur-l'Oronte<sup>153</sup>.

Peu de choses sont toutefois connues sur la fondation et les premiers développements d'Antioche ; impossible donc de déterminer le rôle topographique et urbain de l'île au moment des premières installations. Fondée par Séleucos I<sup>er</sup> *Nicator* en 300 av. J.-C., elle s'étend tout d'abord sur la rive gauche<sup>154</sup>. Les sources littéraires sont, pour cette période, presque muettes quant aux aménagements de l'île. Les premiers

---

<sup>147</sup> ÁLVAREZ MARTINEZ 2010, p. 190-196.

<sup>148</sup> Par analogie avec les cas de Rome et d'Aquilée notamment (ÁLVAREZ MARTINEZ 2010, p. 192-193).

<sup>149</sup> ÁLVAREZ MARTINEZ 2010, p. 196.

<sup>150</sup> SALIOU 2009, p. 236 ; POCCARDI 2011, p. 171. Sur Antioche dans l'Antiquité, voir DOWNEY 1963.

<sup>151</sup> LEBLANC, POCCARDI 2004, p. 239.

<sup>152</sup> WEULERSSE 1940, p. 19 et p. 45.

<sup>153</sup> Emèse comme Antioche se développa sur les rives du fleuve, Apamée en est légèrement éloignée mais en contrôlait le cours moyen et Séleucie de Piérie était installée à l'embouchure (WEULERSSE 1940, p. 5).

<sup>154</sup> POCCARDI 2011, p. 155 ; LIB., *Or.* XI, *Antiochikos* 119, STRAB. XVI, 2, 5.

témoignages apparaissent pour le I<sup>er</sup> siècle av. J.-C., lorsqu'en 67 Q. Marcius Rex, proconsul de Cilicie y fit édifier un hippodrome et un palais<sup>155</sup>. Ce dernier semble d'ailleurs devenir le lieu de résidence des empereurs lors de leurs séjours à Antioche<sup>156</sup>.

L'histoire et l'aménagement de l'île sont surtout connus à partir du III<sup>e</sup> siècle ap. J.-C., grâce aux témoignages de Libanios (*Or. XI, Antiochikos* 203-212), de Théodoret de Cyr (*Hist. Eccl.* IV, 26) et d'Evagre le Scolastique (*Hist. Eccl.*, II, 12). Dans ces sources, l'île est désignée sous le toponyme de « Ville-Neuve ». Employé à la fin du IV<sup>e</sup> siècle par Libanios dans sa description de l'île, il sert ainsi à la présenter en opposition avec la ville de la rive gauche, la « vieille ville » (LIB. *Or XI*, 203). Au V<sup>e</sup> siècle, Evagre le Scholastique s'exprime de manière similaire (EV. *Hist. Eccl*, II, 12 - p. 63 ; I, 26 – p. 64). Cette formule atteste de la postériorité des installations de l'île par rapport au reste de la ville<sup>157</sup>.

La question de l'occupation de l'île est problématique pour les périodes antérieures, notamment sous les rois hellénistiques. Libanios met clairement en avant l'installation de population sur l'île (la ville nouvelle) par Antiochos III<sup>158</sup>. Néanmoins, l'interprétation est délicate en raison du caractère patriotique du texte, dont le témoignage ne bénéficie pas du renfort de découvertes sur le terrain. En effet, il est possible que l'auteur ait ajouté cette anecdote afin de mettre en évidence l'origine grecque de la cité que ce soit l'ancienne ville ou la nouvelle<sup>159</sup>.

Le développement urbain de l'île serait dû à la présence romaine, qui en fit un véritable quartier impérial<sup>160</sup>. Les Grecs se seraient alors abstenus d'intégrer l'île à la cité. Il est remarquable que lorsqu'il s'agit d'agrandir la ville, le choix de s'installer sur cette île fut préféré à une extension au-delà du fleuve. Cette attitude pourrait s'expliquer par le rôle défensif joué par l'Oronte vis-à-vis de la cité<sup>161</sup>. Ainsi, là où dans certains cas une île présentait le désavantage d'être une terre exposée, à Antioche l'île permit le développement d'un nouveau quartier, en faubourg de la ville, tout en conservant la

---

<sup>155</sup> MALALAS, *Chron.* XI, 225, 8 (POCCARDI 2011, p. 155).

<sup>156</sup> MALALAS, *id.*, voir aussi l'anecdote rapportée par Dion Cassius (LXVIII, 25, 5 ; POCCARDI 2011, p. 155).

<sup>157</sup> SALIOU 2009, p. 239.

<sup>158</sup> Il serait ainsi responsable de la fondation de la ville neuve (LIB, *Or.* XI, 196-fin ; voir SALIOU 2009, p. 240 et n. 34). Le témoignage de Strabon mentionne quatre villes mais aucune n'est identifiée à l'île, il est donc impossible de certifier qu'elle était comptée par l'auteur). Cf. n. 154.

<sup>159</sup> SALIOU 2009, p. 249.

<sup>160</sup> SALIOU 2009, p. 250.

<sup>161</sup> LEBLANC, POCCARDI 2004, p. 247.

protection du fleuve alors que sur la rive gauche, l'extension de la ville était ralentie par le relief.

Au III<sup>e</sup> siècle ap. J.-C., ce « nouveau » quartier de l'île connaît un véritable essor : sa vaste surface rend possible le développement monumental d'un palais impérial, mais aussi de l'apparat urbain qui l'environne: grandes rues à portiques, stade, nombreux bains, ainsi qu'une enceinte. Le palais, dont la construction fut initiée par Gallien et terminée par Dioclétien fut certainement édifié sur l'île pour sa position périphérique. Une de ses façades, s'appuyant sur les remparts, donnait sur le fleuve, à l'image des *uilla maritima* tel le palais de Dioclétien. Cette conception du palais peut certainement expliquer le choix de l'île : outre l'espace libre, elle possédait l'avantage d'appartenir à la ville tout en restant isolée d'elle par le fleuve, offrant ainsi un cadre propice.

En revanche, lorsque la ville se replia sur la rive gauche au VI<sup>e</sup> siècle avec la construction des remparts par l'empereur Justinien, le quartier de l'île en fut exclue et perdit en importance, à tel point que ses monuments furent spoliés de leur matériaux de construction<sup>162</sup>.

#### 1.2.4. Conclusions

Dans les trois cas, il est intéressant de constater que les premiers éléments probants d'une utilisation des îlots fluviaux par une ville remontent à la période d'occupation romaine. Toutefois les îles semblent être des éléments participants au choix du site, peut-être parce qu'elles ralentissent le courant, facilitent l'accostage aux rives. La situation est similaire à Lutèce et Merida, qui malgré des traces d'occupation antérieure peuvent être considérées comme des créations *ex nihilo* romaines. Le choix est alors fait d'utiliser l'îlot fluvial pour faire traverser le fleuve à un des axes principaux de la ville. La situation est favorable à l'instauration de pôles d'échanges : port, marché...

La place de cette particularité topographique par rapport à la ville dépend du statut du fleuve lui-même. Ainsi, la présence d'un *oppidum* gaulois sur une île de la Seine – dont l'identification importe peu – était possible parce que le fleuve traverse le territoire des *Parisii* et que les îlots fluviaux faisaient donc partie intégrante de leurs possessions. Par contre, la Guadiana ayant été choisie comme limite de province, la ville ne s'y étendit pas.

---

<sup>162</sup> POCCARDI 2011, p. 171.

La situation est encore différente à Antioche, la ville utilise le fleuve comme protection, l'île est un moyen d'étendre la cité tout en conservant cette protection.

L'îlot joue un rôle différent dans chaque cité, dépendant de l'histoire et de la situation de la ville, de la topographie locale mais aussi de la situation géographique générale. Toutefois, il se trouve souvent au croisement de voies de communication et semble généralement employé pour les possibilités de passage qu'il offre. S'il connaît l'urbanisation, il est alors considéré comme un quartier à part entière. Les villes restent cependant de manière privilégiée sur leur rive d'origine. Aussi, naturellement très lié au fleuve sur lequel il se trouve et qui délimite souvent le contour d'une ville, l'îlot demeure souvent à la périphérie.

Toutefois, il est remarquable qu'aucune de ces îles ne se couvrît de temples, qu'aucune n'abrita de sanctuaire majeur avant le christianisme ; un seul temple, par exemple, semble avoir été édifié dans la Ville-Neuve d'Antioche, mais son étude reste à effectuer. Or sur l'île Tibérine s'élevaient sans doute trois temples, peut-être plus, et pas moins de huit divinités sous différentes formes sont attestées. La « sacralité » de l'île apparaît donc être une particularité romaine, qui la démarque de ses « homologues » antiques.

### 2.1. Sens et variantes d'un récit légendaire.

Face au singulier élément que formait l'île Tibérine, les Romains composèrent une explication légendaire à sa présence sur leur fleuve, occasion pour sa première mention dans l'histoire romaine. Tite-Live (II, 5, 1-4) et Denys d'Halicarnasse (*Ant.* V, 13, 2-4), presque contemporains, suivis de Plutarque (*Popl.*, 8, 1-8), environ un siècle plus tard racontent comment l'île serait apparue dans la première année de la République romaine, en l'année 509 av. J.-C. du comput traditionnel<sup>163</sup>. L'épisode de la naissance de l'île Tibérine constitue un récit étiologique dont l'objectif est d'« expliquer la signification et la valeur originelles d'un phénomène naturel, d'un nom, d'une institution, ou d'un mode de vie »<sup>164</sup>, phénomène important dans « la mentalité historique » des Romains selon J. Poucet<sup>165</sup>. Le récit étiologique revient fréquemment dans l'historiographie romaine et toute réalité pouvait être l'objet d'une réflexion sous la forme ce type de narration<sup>166</sup>. L'explication porte sur son origine, le moment, les causes et les circonstances de son apparition. La particularité romaine est de situer les épisodes dans une « réalité historique » et non pas de s'appuyer sur des récits cosmogoniques dont les dieux sont les protagonistes. Les récits se déroulent à l'échelle de l'histoire d'une ville, à échelle d'homme et le plus souvent placés durant la période royale<sup>167</sup>.

La légende de l'île intervient dans l'affaire des biens de la dynastie tarquinienne. L'épisode advient peu après l'expulsion de Tarquin le Superbe, dernier roi de Rome, sous le consulat de Valerius Publicola, suite aux intrigues fomentées par Tarquin et ses partisans, qui, sous couvert de récupérer ses biens, visaient à restaurer la monarchie et lui rendre le pouvoir. À la découverte du complot, le Sénat refusa de remettre les anciens biens royaux à Tarquin le Superbe et en fit don au peuple. Les biens matériels furent alors offerts au pillage (*Diripienda plebi sunt data*, LIV. II, 5, 1), les possessions immobilières détruites (« ils détruisirent de fond en comble leur maison et leur domaine » PLUT. *Popl.* 8, 1) et les terres divisées en lopins et donnés aux citoyens en étant démunis (« À l'égard des terres qui leur avaient appartenu, ils les

---

<sup>163</sup> Pour les textes voir en annexe : LIV. II, 5, 1-4 = Text.3 ; DIO. HAL. *Ant.* V, 13, 2-4 = Text.4; PLUT., *Popl.*, 8, 1-8 = Text.5

<sup>164</sup> Selon la définition du *Grand dictionnaire Encyclopédique Larousse*, IV, Paris, 1983, p. 3993 donnée par J. Poucet en préambule de son article traitant de la place de ce phénomène dans la culture romaine (POUCET 1992, p. 281).

<sup>165</sup> Selon les mots de J. Poucet (POUCET 1992, p. 284).

<sup>166</sup> POUCET 1992, p. 288.

<sup>167</sup> POUCET 1992, p. 296-297.

distribuèrent à ceux qui ne possédaient aucun héritage en fonds » DIO. HAL., V, 13, 2). Parmi ces terres, celles situées entre la ville et le Tibre furent (re)consacrées au dieu Mars<sup>168</sup> alors qu'elles portaient des céréales prêtes à être moissonnées. Seulement, la production d'un champ désormais consacré à une divinité devenait impropre à la consommation des hommes. La récolte assemblée en gerbes fut alors jetée dans le fleuve où, en raison des eaux basses et du faible courant, elles s'amoncelèrent pour former une île.

Les trois récits suivent globalement la même ligne narrative et ne présentent que quelques variantes, mises au service du point de vue défendu par l'auteur, tout comme sa place dans le reste du récit. L'origine de l'interdiction de consommation du blé émane d'une autorité : les consuls sont explicitement cités comme responsables de l'ordre donné de la partition des biens des anciens rois, et du jet dans le fleuve pour Denys d'Halicarnasse. Chez Tite-Live, l'information est moins claire, mais il semble que les décisions proviennent du Sénat, et que la foule soit à l'initiative de jet de la récolte<sup>169</sup>. Plutarque fait plutôt le récit d'un mouvement de foule en ne la mentionnant que sous le terme de « les Romains » (*Ρωμαίοις*). Le contexte du geste s'en trouve modifié : d'un côté un processus institutionnalisé, sous forme rituelle, où l'on pourrait avoir pleinement conscience de l'acte accompli, ou de l'autre un mouvement de foule dont l'origine serait les croyances populaires ou superstitieuses. Chez Tite-Live, la légende fait partie du déroulement du récit et clos les événements concernant les biens royaux. Tandis que Denys d'Halicarnasse emploie surtout l'anecdote pour démontrer le caractère sacré du champ de Mars et le sacrilège qu'avaient commis les Tarquins en s'en emparant<sup>170</sup>. Plutarque offre la version la plus longue, en s'attardant sur une description très détaillée de l'accumulation des éléments formant l'île. Sur ce point, le récit est ponctué par l'emploi de formes verbales marquant le doute, notamment chez Denys d'Halicarnasse où il se termine ainsi « on prétend qu'elle fut formée d'un monceau de gerbes entassées les unes sur les autres »<sup>171</sup>. Tite-Live exprime quant à lui une opinion personnelle à l'intérieur de son récit : *Postea credo additas moles, manaque adiutum ut tam eminens area firmaque templis quoque ac porticibus sustinendis esset* (« Il me semble probable que, plus tard, on y ajouta une digue et que la main de l'homme contribua à en faire un emplacement assez haut et assez

---

<sup>168</sup> Chez Denys d'Halicarnasse, le terrain était consacré à Mars avant que les Tarquins ne s'en emparent. L'acte d'appropriation est alors davantage condamnable. Lors que les Romains récupèrent les terres, ils les restituent à son « propriétaire » d'origine.

<sup>169</sup> D'ARCO 1998, p. 69-70.

<sup>170</sup> τὸν δ' ἐπὶ ταῖς ἐπι ἄλωσιν κείμενον καὶ τὸν ἤδη κατεργασμένον οὐκ ἐπέτρεψαν οὐδενὶ φέρειν (« ils ordonnèrent qu'on le regarderait comme un grain impur et comme un objet d'horreur » ; D'ARCO 1998, p. 71).

<sup>171</sup> ἢν φασιν ἐκ τοῦ σωροῦ τῆς καλάμης σαπίσης (V, 13, 4 = Text.4 ; D'ARCO 1998, p. 73).

solide pour porter même des temples et des portiques » II, 5, 4). Les doutes exprimés, destinés à montrer le récit comme une tradition reçue plutôt que comme un fait véridique contrastent avec les descriptions très réalistes du phénomène.

En effet, la formation de l'île Tibérine dans le lit du fleuve bénéficie d'une description naturaliste. Les auteurs semblent tous convenir de l'insuffisance d'un amas de gerbes de blé pour former une île qui, à leur époque, porte d'imposants monuments. Tite-Live précise l'état du fleuve et le climat pour ajouter un élément de crédibilité « historique » lorsqu'il dépeint le phénomène, faisant ainsi coïncider l'état de l'environnement avec la période des récoltes. Ainsi, l'île Tibérine naquit au cœur de l'été lors des moissons, quand le niveau et le débit du fleuve sont au plus bas à cause du manque de précipitations, favorisant l'accumulation des débris. La description détaillée que l'on trouve chez Plutarque, comme chez les deux autres auteurs dans une moindre mesure, découle manifestement de l'observation d'un phénomène naturel qui a permis un enrichissement de la rédaction. Toutefois, si la description de cet amas de gerbes de céréales, de végétation et de sédiments limoneux semble réaliste<sup>172</sup>, cette histoire n'en reste pas moins la narration d'une manifestation surnaturelle.

La naissance de l'île Tibérine est étroitement liée au sort réservé aux biens possédés par la dynastie de rois étrusques de Rome. Les terres que les Tarquins possèdent à Rome désignées sous le nom d'*Ager Tarquiniorum*<sup>173</sup>, se trouvent à l'extérieur de la ville, le long du fleuve : *Ager Tarquiniorum qui inter urbem ac Tiberim fuit* (LIV. II, V, 1) ou *ὁ κεῖται μεταξύ τῆς τε πόλεως καὶ τοῦ ποταμοῦ [ ]* (« qui se trouve entre la ville et le fleuve », DIO. HAL., V, 13, 2), Plutarque ne précise pas la situation du terrain par rapport à la topographie du site mais se contente d'indiquer qu'il est une partie du champ de Mars. Pour Tite-Live et Denys d'Halicarnasse, le champ de Mars est constitué de toutes les terres appartenant aux Tarquins, alors que chez Plutarque, seule la partie la plus agréable de leurs possessions (maison et domaine : *οἰκίαν - ἔπαυλιν*) fut consacrée au dieu de la guerre. Les biens de la dynastie trouvent leur origine dans la fortune de Demarate, père du premier Tarquin, accumulée grâce au commerce lorsqu'il résidait à Corinthe. Quittant la Grèce, il s'installe à Tarquinia avec sa famille où son fils Lucumon, futur Tarquin l'Ancien, ne trouve pas de place pour ses ambitions. Ce dernier quitte alors la ville étrusque avec son épouse en emportant les richesses familiales et s'installe à Rome où, grâce à ses largesses, il parvient au rang suprême de roi.

---

<sup>172</sup> La présence de végétation, d'arbres et autres débris est géologiquement possible, cf. *supra* partie 1, chap. 1.1.2.

<sup>173</sup> ARONEN 1993, p. 27.



Ses descendants, et parmi eux Tarquin le Superbe, héritent de ces biens qui, possédés depuis plusieurs générations par la famille, lui revenaient de droit, bien qu'il fût déchu du trône. Sa demande adressée au Sénat afin de les récupérer est donc tout à fait légitime au regard du droit romain. Ce n'est que parce qu'en parallèle de sa requête, un complot visant à la remettre au pouvoir se forma, qu'il s'est vu retirer son droit à son héritage : la privation de ces biens est une forme de punition<sup>174</sup>. L'inconduite de Tarquin est une preuve flagrante que l'ancien roi est indigne de son pouvoir symbolisé par ces possessions. S'appropriier ces biens, particulièrement les terrains, est un moyen pour la jeune République et surtout ses élites d'affirmer leur légitimité. En outre, la présence de membres de la famille des anciens rois parmi les sénateurs en facilita leur appropriation au nom du Sénat et du peuple romain<sup>175</sup>. La formation de l'île à partir de l'amas de céréales récoltées sur des terres consacrées, est la conséquence d'un acte de *pietas* de la part des hommes. L'utilisation de cette récolte pour l'alimentation serait *religiosus* pour Tite-Live, c'est-à-dire dans ce cas frappé d'interdiction, en raison de sa consécration (« *καθιέπωσιν* ») selon Plutarque. Denys d'Halicarnasse ne parle pas de sacrilège mais rapporte que la récolte en question était perçue comme un objet d'horreur, maudite. Chez le premier, il s'agit de soustraire ces biens à l'usage des hommes, alors que chez le second, la récolte semble devoir faire l'objet d'une purification. Dans les deux cas, face à ce qui est *sacer*<sup>176</sup>, le sentiment de rejet par la communauté des hommes est manifeste. Comme recours, les Romains ne choisissent pas de laisser le fruit de la moisson sur place ou de détruire ce blé par le feu, mais de l'abandonner au fleuve. Le geste lui-même peut sembler peu naturel, mais s'inscrit parfaitement dans les rites et coutumes romaines antiques et est directement lié à la sacralité qui entoure le Tibre depuis une période haute, certainement dès les premières installations humaines sur ses rives. Le fleuve joue le rôle prosaïque de décharge où étaient évacués tous les déchets de la cité, l'exemple le plus emblématique étant le débouché de la *Cloaca Maxima*<sup>177</sup>. Mais surtout ses eaux tiennent une place importante dans la purification rituelle de la cité<sup>178</sup>. La précipitation des « blés » du champ de Mars dans les eaux du Tibre s'inscrit dans cette logique. D. Briquel qualifie cette démarche de « processus d'élimination » et la met en relation avec la *poena cullei* appliquée aux parricides, qui est moins une exécution qu'une purification de la ville et du coupable<sup>179</sup>. Ce qui était déposé, jeté ou encore tombé dans le fleuve était emporté ou submergé par les flots.

<sup>174</sup> BRIQUEL 2004, p. 68

<sup>175</sup> COARELLI 1997a, p. 138 et p. 141.

<sup>176</sup> FUGIER 1963, p. 65-66.

<sup>177</sup> PICCALUGA 1986, p. 97-99.

<sup>178</sup> ZIOLKOWSKI 1998-1999, p. 215, PICCALUGA 1986, p. 97, cf. *infra* 2.2. *La construction du mythe*.

<sup>179</sup> BRIQUEL 2004, p. 65. Sur le parricide voir BRIQUEL 1980 et THOMAS 1981.

Néanmoins, ce n'est pas ce qu'il advient des gerbes moissonnées du champ de Mars. À plusieurs reprises dans l'historiographie, il est arrivé au Tibre de soustraire à ses flots des personnages dont le destin est lié à celui de la cité, tels Romulus et Rémus, Horatius Cocclès ou Clélie<sup>180</sup>. La même symbolique se retrouve dans l'émergence de l'île Tibérine. La récolte rendue aux dieux ou purifiée est restituée à Rome sous une autre forme : celle d'une île au milieu du fleuve<sup>181</sup>. Par la nature sacrée du fleuve le jet des « blés » est également un geste de consécration. L'île peut alors être considérée comme un lieu sacré, telle que la qualifie Plutarque (*Popl.* 8, 7) : *νησός [...] ἱερά*, l'île Sacrée. Dès sa création, elle est un territoire propice à abriter les divinités et à recevoir leurs temples. Une des raisons d'être de cette légende est de légitimer le choix de l'île Tibérine pour recevoir, entre autres, le sanctuaire d'Esculape<sup>182</sup>.

En parallèle de la version des biens des Tarquins, il existe une seconde version transmise uniquement par Plutarque (*Popl.* 8, 8). Les terres sur lesquelles furent cultivées les céréales jetées dans le fleuve n'appartenaient pas au domaine des anciens rois de Rome, mais étaient des terrains donnés par une Vestale du nom de Tarquinia. Rome obtient ainsi une partie des terres le long du fleuve par héritage et non par confiscation, puisque Tarquinia est une parente des anciens rois ; par cet intermédiaire une partie des biens des Tarquins entrent en possession de la jeune République et le principe d'hérédité de ces biens n'est pas altéré. Il semble de plus difficile de déterminer si ce sont les terres de Tarquinia qui furent ensuite consacrées à Mars ; si ce n'est pas le cas, dans cette version la raison du jet des céréales dans le Tibre demeure obscure. Pour A. Mastrocinque, le legs de Tarquinia est postérieur à l'évènement de la consécration du champ à Mars<sup>183</sup>. Plutarque ne nous en disant pas d'avantage, il faut se tourner vers un autre auteur pour en savoir davantage sur cette Tarquinia, prêtresse de Vesta. Chez Aulu-Gelle (*N.A.*, VII, 7, 1-4), l'auteur le plus explicite à son sujet, on apprend qu'une Vestale répondant au nom de Taracia a fait don de terrains au peuple de Rome : *quod campum Tiberinum siue Martium populo condonasset* (VII, 7, 4). En reconnaissance de ses largesses, elle reçut de nombreux privilèges comme celui de témoigner

<sup>180</sup> PICCALUGA 1986, p. 97, LE GALL 1953b, particulièrement chap. VII « *In Tiberim* », p. 82-95. Celui-ci insiste cependant sur la purification par la mer, vers laquelle le courant du fleuve sert seulement à emporter les « souillures », p. 91-93.

<sup>181</sup> LIV., *Per. A.u.c.*, XI, 3 ; JUST. MARTYR, *Apol.*, I, 26.

<sup>182</sup> Le caractère chthonien de l'île est expliqué par cette légende, et confirmé par la nature des divinités honorées sur son sol (Esculape ou Veiovis). COARELLI 1997a, p. 136.

<sup>183</sup> MASTROCINQUE 1993, p. 118.

à un procès ou de se marier après son sacerdoce<sup>184</sup>. Pline lui donne deux noms Taracia Gaia ou Fufetia Gaia (XXXIV, 25). Il s'agit probablement du même personnage. Gaia Fufetia étant alors le vrai nom de la Vestale et Taracia un surnom dérivé de *Tarax* – le *Tarentum* – d'après le nom désignant le terrain : *Ager Tarax*<sup>185</sup>. Le nom Tarquinia, chez Plutarque est le fruit d'une confusion avec la version où le terrain appartenait aux Tarquins<sup>186</sup> et d'un amalgame entre deux termes à la phonétique similaire.

Gaia Taracia porte dans son nom, à l'instar de plusieurs personnages féminins de l'« histoire » de la Rome archaïque, le prénom Gaia, certainement d'après une ancienne déesse du même nom<sup>187</sup>. Gaia était bien une divinité ; son nom figure sur l'inscription calendaire d'*Antium* au 8 décembre, accompagnant le nom de *Tiberinus*<sup>188</sup>. Or, sur les *Fasti Amitermini*, le 8 décembre est précisément le jour de célébration du dieu *Tiberinus in insula*. Le lien entre l'île Tibérine, la question des biens des Tarquins et la naissance de la République n'est pas l'objet de cette version de la légende. Il s'agit d'expliquer symboliquement le lien existant entre le dieu *Tiberinus* et la déesse Gaia sur l'île Tibérine<sup>189</sup>. Le caractère terrien du legs de Taracia pourrait signifier que la déesse Gaia portait en elle une symbolique terrestre et chthonienne. Son union avec *Tiberinus*, le fleuve personnifié, apparaît être une représentation symbolique d'un phénomène naturel : l'île, dont le sol est constitué avec les récoltes des terres de Gaia Taracia, s'est formée dans le cours du fleuve, incarné par *Tiberinus*.

La constitution de cette légende répond donc à un besoin d'explication de plusieurs phénomènes, naturels et culturels. La présence d'un récit étiologique relatif à l'île Tibérine, à une date bien postérieure à la naissance de Rome, serait pour les Romains un moyen d'expliquer l'absence de cette île dans les événements antérieurs de l'histoire de la ville,

---

<sup>184</sup> Le thème des testaments de personnages féminins des légendes tels que Gaia Taracia/Fufetia ou Tarquinia servent à expliquer l'origine des privilèges juridiques des Vestales (notamment celui de faire un testament et de léguer ses biens à l'Etat romain). MASTROCINQUE 1993, p. 35-43, puis p. 114.

<sup>185</sup> MASTROCINQUE 1993, p. 118.

<sup>186</sup> MOMIGLIANO 1989a, p. 360 et MOMIGLIANO 1969, p. 467-468.

<sup>187</sup> Ces personnages féminins, humains et imaginaires sont liés à des récits étiologiques. L'existence d'une divinité Gaia émerge des différentes légendes concernant des personnages féminins portant le nom Gaia (Gaia Caecilia, Gaia Taracia, Gaia Fufetia). Un personnage comme Acca Larentia, devait également avoir des origines divines (elle est la mère des Lares) (MOMIGLIANO 1969, p. 453-54).

<sup>188</sup> *Fasti Antiatates Maiores* = Corpus B

<sup>189</sup> Ces récits porteraient la trace d'une ancienne déesse, Gaia, dont le nom a été transformé en prénom féminin et la figure divine transformé en personnage féminin « historique » (MOMIGLIANO 1969, p. 453 et MOMIGLIANO 1989a, p. 360-361). L'origine du culte de cette déesse remonterait aux cultes animaliers qui avaient cours dans le Latium à la période archaïque, la divinité Gaia étant « incarnée » par la pie, MOMIGLIANO 1989a, p. 363. Il n'était pas rare pour les fleuves d'être nommé d'après, ou représenté par, des animaux (MOMIGLIANO 1989a, p. 364) ; le Tibre possède d'ailleurs chez Virgile certains attributs du taureau, que l'on retrouve également dans l'iconographie des fleuves dans les arts grec et étrusque (MEYERS 2009, p. 239-241).

notamment sa fondation<sup>190</sup>. Comment expliquer que l'île, qui semble présenter des avantages topographiques indéniables aux yeux des Romains, ne fut pas exploitée par leurs ancêtres, par exemple pour la traversée du fleuve ? Leur réponse est simple : l'île ne pouvait pas apparaître lors des événements de la création de la ville pour la bonne raison qu'elle n'existait pas. Nous verrons plus bas que ces avantages n'étaient pas si nombreux et que l'utilisation de l'île ne correspondait pas à l'organisation du trafic entre les deux rives du Tibre. Tout en expliquant la présence d'un îlot sur le fleuve, la légende sert surtout à légitimer la possession par Rome des terres situées le long du fleuve. Dans la version la plus répandue, les manœuvres des Tarquins sont punies par la rétention de leurs biens, dans celle qui met en scène Tarquinia, le transfert des biens à la jeune République se fait en toute légalité, par héritage<sup>191</sup>. Une telle légende de création possède d'ailleurs une symbolique forte dans le cadre des récits sur la naissance de la République<sup>192</sup>.

Etrange postérité de la légende, dans le *Calendrier de 354* au chapitre des chroniques de Rome, l'île Tibérine semble avoir été le théâtre de la mort du roi Tarquin le Superbe, avant que son corps ne soit déposé à quelque distance dans le *Circus Maximus*.

« *Inter duos pontes a populo Romano fuste mactatus* [*<est>* Tarquinius Superbus]  
*et positus in circo Maximo sub delfinos* »<sup>193</sup>

Toutefois le doute demeure sur l'identification du site, puisque « *inter duos pontes* » ne désigna pas uniquement l'île. S'il s'agit bien d'elle, cette tradition tardive semble avoir assimilé les biens royaux et leur dernier détenteur. Le lien entre la chute du dernier des Tarquins et l'*Insula Tiberina inter duos pontes* a subsisté mais déformé à l'extrême. La tradition qui attribue aux règnes des Tarquins la construction des premières structures du futur grand cirque dans la vallée de la Murcia subsiste donc<sup>194</sup>, à quelques anachronismes près, puisque les dauphins ne furent installés sur la *spina* que vers le dernier tiers du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. probablement par Auguste<sup>195</sup>. Il s'agit du seul témoignage qui existe de cette version, qui

---

<sup>190</sup> MOMIGLIANO 1969, p. 467.

<sup>191</sup> Cela a été démontré par A. Mastrocinque (MASTROCINQUE 1993, p. 114-121 ; BRIQUEL 2004, p. 62).

<sup>192</sup> C.f. *infra*, 2.2.2. *L'île Tibérine et la chute des Tarquins*.

<sup>193</sup> MOMMSEN 1892, p. 145, LUGLI 1953, p. 141, n. 47 ; VALENTINI, ZUCCHETTI 1940, I, p. 271.

<sup>194</sup> CIANCO ROSSETTO 1993, p. 272-273 : l'installation est soit attribuée à Tarquin l'Ancien (LIV. I, 35, 7-9, DIO. HAL. III, 68, 1), soit à Tarquin le Superbe (LIV. I, 56, 2), ou aux deux rois (DIO. HAL. IV, 44, 1).

<sup>195</sup> HUMPHREY 1986, p. 262.

rapporte la mort de Tarquin le Superbe à Rome, en totale contradiction avec les autres sources<sup>196</sup>.

## 2.2. La construction du mythe

### 2.2.1. Constitution de la tradition.

Les trois récits transmis par les auteurs antiques bénéficient d'une trame commune et d'un enchaînement d'évènements construit de manière similaire, si l'on excepte l'histoire de Tarquinia rapportée par Plutarque. Bénéficiaient-ils d'une même source ou relayaient-ils une tradition bien établie ? Si les objectifs du récit se dessinent clairement, reste à comprendre comment et pourquoi la légende adopta cette forme plutôt qu'une autre : un récit dans lequel les hommes choisissent le fleuve pour précipiter une récolte qui, par son lieu de culture – des terres dédiées à une divinité et ancienne possession royale –, porte une connotation symbolique forte, et selon un procédé qui se rencontre dans d'autres traditions romaines.

En effet, par la similitude du geste, le jet des « blés » dans le Tibre rappelle le rituel des Argées : chaque année à la mi-mai, en présence des hautes autorités religieuses de la cité, sont précipités dans le fleuve depuis le pont *Sublicius* des effigies humaines réalisées à partir de joncs. Si leur sens se révèle être le même, alors les deux pratiques dérivent probablement d'une origine commune. Dans les deux cas, la volonté de faire disparaître un objet par engloutissement est manifeste. Malgré les nombreuses interrogations qui subsistent encore à propos de ce rituel et ses cérémonies, il est clair que la finalité du rite des Argées est la purification de la cité<sup>197</sup>. Pour J. Champeaux, ce rituel emprunte au thème indo-européen du feu (les mannequins de jonc) et de l'eau (le fleuve) et concerne avant tout le fleuve au rôle sacré et purificateur<sup>198</sup>. La cérémonie des Argées et la légende de l'île Tibérine relèvent d'un même concept. L. A. Holland, dont les théories s'articulent autour d'une traversée du fleuve consacrée sur l'île Tibérine, va jusqu'à conclure à un lien direct entre les deux. Selon elle, les Vestales tiennent une place prépondérante, sinon le premier rôle, dans ce rituel. Elles préparaient la *mola salsa* à partir de *far* dont la paille résiduelle, en tant que rebut de la

---

<sup>196</sup> L'origine du contenu des *Chroniques de Rome* est difficile à définir et les sources semblent multiples. Si les informations concernant les périodes suivantes, notamment les règnes des empereurs attestent d'une tradition historique conforme à ce que l'on trouve dans d'autres sources, la question est plus délicate pour la période archaïque (SALZMAN 1990, p. 54-55). M. Besnier, tout en insistant sur les nombreuses erreurs commises par le Chronographe, remarquait déjà ce lien persistant entre l'île Tibérine et Tarquin le Superbe (BESNIER 1902, p. 20).

<sup>197</sup> PORTE 1986, p. 198 et ZIOLKOWSKI 1998-1999, p. 191-218.

<sup>198</sup> CHAMPEAUX 2006, p. 272.

déesse, devait être évacuée tout en respectant son caractère sacré. C'est de cette paille qu'étaient composés les mannequins qui, aux débuts du rituel, auraient été jetés depuis ce qu'elle nomme « le *proto-Sublicius* » de l'île Tibérine. Lorsque le pont Sublicius fut construit en aval et le passage de l'île Tibérine supprimé, le rituel fut déplacé, faisant ainsi oublier le lien entre la légende de création de l'île et ce rite. Toutefois, cette théorie nécessite un certain nombre de postulats de départ, notamment celui de l'existence d'un passage sur le fleuve à hauteur de l'île Tibérine précédant le pont Sublicius, que l'auteur cherche à démontrer tout au long de son étude. De plus, l'argumentation de L.A. Holland repose sur l'idée préétablie que les mannequins étaient faits de paille et non de jonc et, puisqu'elle étudie le rôle des Vestales, elle utilise uniquement la version du don du champ de Mars par Taracia, sans tenir compte de l'autre version existante. Le lien que L.A. Holland met en exergue ne s'appuie que sur une ressemblance formelle entre les gestes<sup>199</sup>.

Pour éclairer les origines de la légende, la comparaison doit être cherchée en dehors de la sphère romaine. En effet, D. Briquel perçoit un rapprochement possible entre l'épisode de la précipitation des « blés » dans le Tibre et le récit légendaire de « l'Or du Rhin » ou « trésor des Nibelungen », tiré de l'épopée germanique du *chant des Nibelungen* dont les événements sont censés se dérouler au V<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.<sup>200</sup>. L'« Or » en question est le trésor que se transmettaient les souverains du peuple des Nibelungen, dérobé par le héros Siegfried qui put ainsi obtenir la main de Kriemhild, sœur du roi des Burgondes. Couvert de gloire et de richesses, il est jaloué par Hagen, vassal du roi, qui le fait assassiner. Désirant venger son époux, Kriemhild envisage d'utiliser le trésor pour rassembler des partisans. Afin de l'en empêcher et lui ôter tout pouvoir d'action, Hagen lui retire le trésor et le jette dans le Rhin, car l'or est moins un symbole que richesse qu'une marque de pouvoir. Chez les Nibelungen, ce trésor se transmettait de souverains en souverains pour asseoir leur légitimité, et Kriemhild, en étant privée, est contrainte de quitter la cour du roi. Les biens des Tarquins doivent être interprétés dans le même sens que le trésor des Nibelungen ; c'est en effet grâce à sa fortune que Tarquin l'Ancien put devenir roi. Tous deux connaissent par ailleurs le destin d'être précipités dans les flots. Une croyance commune des peuples dits indo-européens étant celle du caractère sacré de l'eau, son intervention dans ces récits n'est pas anodine<sup>201</sup>. Ainsi, dans la

---

<sup>199</sup> HOLLAND 1961, particulièrement Annexe A : « *Vestals, Argei and the Island Legend* », p. 313-331 et PORTE 1986, p. 196. L'idée d'un lien entre Argées et légende de l'île Tibérine est reprise par R.E.A. Palmer (PALMER 1970, p. 89).

<sup>200</sup> Les récits qui nous sont parvenus datent du Moyen Âge mais rapportent des récits de conception plus ancienne (mis en évidence par J.- P. Allard, ALLARD 1999 ; BRIQUEL 2004, p. 69 *sq.*).

<sup>201</sup> SIMEK 1996 I, p. 99.

mythologie celtique, le puits du druide Nechtan ne pouvait être approché que par les personnes qualifiées (le druide et ses échansons). Effectuant le tri entre le pur et l'impur, il faisait éclater les yeux de tout individu indigne ou ayant menti : Bo'and, l'épouse infidèle du druide fut poursuivie par les eaux du puits alors qu'elle s'en approchait<sup>202</sup>.

Ces épisodes de submersion ont en commun de se rapporter à des « malédictions à la suite de la transgression d'un tabou »<sup>203</sup>. Le parallèle avec le sort des blés du champ de Mars émerge : la consommation de la production issue d'une terre consacrée est un sacrilège et le moyen pour éviter de « contrarier » la divinité est la précipitation de l'objet « tabou » dans le Tibre. Les deux légendes ont en commun d'avoir dans leur structure le thème du « feu dans l'eau » récurrent dans les récits des peuples possédant des origines indo-européennes<sup>204</sup>. Ce concept religieux très ancien fait intervenir l'union de l'élément aqueux et du feu, sous leur forme propre ou métaphoriquement, dans le récit d'un prodige<sup>205</sup>. La notion de feu évoquée sous des formes particulièrement variées, souffre dans l'eau, auréole lumineuse (dans les mythes iraniens notamment) ou or, sert toujours à démontrer la légitimité d'un pouvoir souverain. L'influence de ce thème se rencontre dans les mythes des nombreuses cultures étant entrées en relation avec les peuples indo-européens et se retrouve d'ailleurs de manière plus importante et développée dans d'autres « légendes » de l'histoire romaine<sup>206</sup>. La présence de motifs « indo-européens » dans la fable étimologique de l'île Tibérine permet de supposer que la légende romaine s'inspire de récits anciens qui ont pu être réadaptés dans le cadre de l'histoire des Tarquins. En outre, la constitution d'une tradition ancienne concernant l'île Tibérine n'est pas si surprenante. La volonté d'expliquer l'existence de l'île Tibérine dut s'imposer assez tôt et on peut supposer qu'elle provient d'une tradition orale, certainement mal définie antérieure aux III<sup>e</sup>-II<sup>e</sup> siècles av. J.-C. et à la mise en place de la tradition annalistique romaine. La mise par écrit, notamment par Fabius Pictor au III<sup>e</sup> siècle av. J.-C. serait le point de départ de la légende telle qu'elle nous est parvenue<sup>207</sup>. D'autre part,

---

<sup>202</sup> DUMÉZIL 1973, p. 27-31.

<sup>203</sup> MEULDER 2000, p. 747-765.

<sup>204</sup> BRIQUEL 2004, p. 71, notamment références en n. 48 (voir également MEULDER 2000).

<sup>205</sup> Il a été mis en évidence par G. Dumézil (DUMÉZIL 1973, p. 19-89)

<sup>206</sup> Dans le récit de la fondation de Rome : suite à l'enlèvement des Sabines une guerre éclate entre Romains et Sabins, de l'eau bouillante (ou sulfurée) jaillit à proximité du temple de Janus sur le forum face aux Sabins, les mettant en échec (MEULDER 2000, p. 749, Ov., *Met*, XIV, 775 – 804 ; MACR., *Sat.*, I, 9, 17). Mais aussi dans le récit du prodige du lac Albain : pendant la guerre contre Véies, pendant l'automne, un lac situé dans les monts Albains déborda et l'eau qui s'en échappa s'écoula en une rivière (DUMÉZIL 1973, p. 45-56 ; DIO. HAL., *Ant. rom.*, 12, frg 11-17 ; PLUT., *Cam.*, 3-4, LIV. V, 15).

<sup>207</sup> Pour le travail de mise en forme du récit de l'histoire de Rome par Fabius Pictor voir MOMIGLIANO 1989b, p. 399 notamment. Cf. également ALFÖLDI 1971, p. 125. La tradition telle qu'elle nous est parvenue se forme à

l'épisode étiologique, s'il ne semble pas avoir été créé par les annalistes, a pu éveiller leur intérêt : la légende de l'île Tibérine apporte indéniablement une touche de « merveilleux » qui enrichi le récit et le rend ainsi plus attrayant<sup>208</sup>. En outre, l'annalistique est en partie née de la volonté, notamment dans le cadre de leur rivalité avec Carthage, de faire propagande hors de Rome pour expliquer la culture et l'histoire romaine : d'où la présence de nombreuses légendes étiologiques tout au long du récit<sup>209</sup>.

Quant à la version faisant intervenir Tarquinia/Taracia, après une brève analyse, il paraît évident qu'elle ne laisse pas vraiment place à la naissance de l'île Tibérine. Avec l'existence de deux versions parallèles, la question de l'antériorité de l'une par rapport à l'autre s'impose assez rapidement mais A. Momigliano est arrivé à la conclusion qu'il n'est pas nécessaire de chercher à établir un lien direct entre les deux récits<sup>210</sup>. Ils semblent s'être formés relativement indépendamment afin de répondre à des besoins d'explication différents. Une contamination entre les deux est néanmoins décelable. Le nom de Gaia Taracia est formé d'après le nom des terres qu'elle a léguées, *Ager Tarax*, nom ancien antérieur à la composition des deux légendes. L'ancienneté du nom *Ager Tarax* ne permet cependant pas de déduire que la légende où il apparaît est antérieure. Dans le cadre de la légende des biens des Tarquins, ce nom est transformé en *Ager Tarquiniorum*, soit par les annalistes eux-mêmes, soit à cause d'une confusion ou d'une étymologie populaire, puis chez Plutarque, Taracia devient Tarquinia. Néanmoins, seule la version de la chute des Tarquin permet la précipitation des « blés » qui donne naissance à l'île Tibérine, raison principale de l'existence de la légende. De plus, la présence du dieu Mars dans la version des biens des Tarquins, avec la consécration des terres justifiant le jet des « blés » dans le Tibre, confirme l'antériorité de la légende<sup>211</sup>.

Dans un second temps, le récit étiologique fut récupéré pour expliquer l'existence de certaines notions dans la religion et le droit romains. La création de l'île Tibérine, associée à ces terres à proximité du Tibre n'a pu qu'accompagner la légende du don de Taracia/Tarquinia, autrement l'historiographie aurait perdu son explication de l'existence de l'île sur le fleuve. C'est ainsi que la légende dut arriver sous la forme que nous donne

---

partir du II<sup>e</sup> siècle avant J.-C., après être passée par une phase d'élaboration et d'écriture « archaïque » (E. CIZEK, 1995, p. 28).

<sup>208</sup> POU CET 1992, p. 310.

<sup>209</sup> CIZEK 1995, p. 37.

<sup>210</sup> MOMIGLIANO 1969, p. 467.

<sup>211</sup> MOMIGLIANO 1969, p. 469.



Plutarque. En réalité, chaque élément de cette « seconde » légende constitue une étymologie : le droit du legs, le statut de la Vestale ainsi que son nom, Gaia Taracia. En effet, par ce don, elle reçoit de nombreux honneurs : en cela le récit propose une étymologie des privilèges de Vestales<sup>212</sup>. La formulation de cette version a dû être initiée à l'époque de la promulgation des lois horatiennes au V<sup>e</sup> siècle av. J.-C qui mirent en place les différents privilèges accordés aux prêtresses gardiennes du feu sacré<sup>213</sup>. La tradition donne à cette Vestale le prénom de Gaia ; son association avec le nom *campus tiberinus* permet d'expliquer le lien culturel entre le dieu Tiberinus et la déesse Gaia<sup>214</sup>. Le nom de la Vestale fut formé d'après l'ancien nom des terres, *Tarax*, certainement à cause du caractère sacré de ce nom ancien. L'île Tibérine intervient dans cette légende étant donné qu'elle fut le lieu, au moins à l'époque républicaine, où leur culte était rendu un culte commun.

Le don sert à contrebalancer la version des biens des Tarquins, selon laquelle Aristodème, qui accueille les Tarquins à Cumae, réclame ces terres au nom du droit à l'héritage, puisqu'il est l'héritier du roi Tarquin<sup>215</sup>. Pour s'opposer à ce principe d'hérédité, précieux aux yeux des Romains, la saisie des biens est justifiée : ainsi quand le tyran commet le sacrilège de mettre en culture les terres consacrées à Mars, il perd ses droits sur sa propriété<sup>216</sup>. Une saisie restera cependant toujours moins légitime qu'un héritage régulier, d'où l'intervention du legs de la Vestale, procédure légale, pour parer à une situation qui restera contestable et pour justifier davantage la possession des terres le long du Tibre par les Romains.

Le thème de l'obtention de *l'Ager Tarax* est aussi présent dans la légende d'Acca Larentia, autre figure féminine de la mythologie historique romaine à l'origine de nature divine. Acca Larentia, remportée par Hercule lors d'un jeu de dés qui la libéra et lui donna le conseil d'épouser le premier homme qu'elle croiserait à sa sortie du Temple, rencontra ainsi

---

<sup>212</sup> Cf. n. 184.

<sup>213</sup> MASTROCINQUE 1993, p. 119.

<sup>214</sup> Pour le rapport entre le prénom féminin et l'ancienne divinité, voir n. 187 et 189, ainsi que le paragraphe correspondant. Une intéressante coïncidence concerne la troisième « figure mythique » de Momigliano, Gaia Caecilia/Tanaquil, et l'île Tibérine. Une statue de l'épouse de Tarquin l'Ancien se trouvait dans le temple de Semo Sancus sur le Quirinal (DONATI, STEFANETTI 2006, p. 150). Or, une statue du dieu, dont on a retrouvé le piédestal inscrit, fut dédiée sur l'île Tibérine (*CIL* IV, 567 = Ins.15). Bien que la présence de cette divinité s'explique plutôt par la présence de Veiovis (cf. *infra* partie 2, chap. 2.3.2.), le rapport entre Gaia et Semo Sancus mérite d'être remarqué.

<sup>215</sup> MASTROCINQUE 1993, p. 119.

<sup>216</sup> MASTROCINQUE 1993, p. 119.

Tarrutius, homme fortuné<sup>217</sup>. Héritant des terres de son époux, elle lègue à la ville de Rome ses propriétés qui comptaient quatre champs, dont l'Ager Tarax, nommé d'après Tarrutius. Cette légende est une version parallèle et certainement contemporaine de celle où apparaît Gaia Taracia, dans le but toujours de justifier l'appartenance des terrains à l'Etat romain<sup>218</sup>.

### 2.2.2. L'île Tibérine et la chute des Tarquins

Par cette légende, l'île Tibérine devient un « monument commémoratif de la fondation de la République »<sup>219</sup>. L'épisode de la précipitation des « blés » dans le Tibre et la naissance de l'île clôturent le long épisode de la dispute autour des biens des Tarquins. Ce problème résolu, Rome tourne la page de son histoire royale<sup>220</sup>. La légende, aux interprétations multiples, justifie l'existence de l'île Tibérine, car la présence de ce banc au milieu du fleuve n'était pas une évidence aux yeux des Romains. En outre, elle démontre le caractère sacré de son sol.

Toutefois, il reste à comprendre les raisons pour lesquels l'annalistique choisit de faire coïncider l'étiologie de l'île Tibérine avec le moment de la chute des Tarquins et des débuts de la République. Rappelons déjà que l'historiographie antique a une propension à regrouper les événements aux moments clés de l'histoire, pour leur donner plus de portée<sup>221</sup>.

Historiquement, ou plutôt dans l'historiographie, la « naissance » de l'île Tibérine advient à une période où la ville de Rome commence à asseoir, et surtout à étendre son pouvoir sur la rive droite. Certes les historiens rapportent l'implantation romaine sur le Janicule et la création des *septem pagi* sous le règne de Romulus<sup>222</sup>, mais les ennemis de Rome avaient toujours la possibilité de prendre possession de la rive droite et de menacer la ville depuis l'autre côté du fleuve, comme en témoigne l'épisode de la Guerre de Porsenna. D'ailleurs, les *septem pagi* furent souvent la cause de conflits entre Rome et son voisin étrusque, que ce soit sous Romulus, sous Numa ou lors de la guerre de Porsenna. Très peu de temps après l'expulsion du dernier Tarquin, le récit de ces hostilités symbolise pour J. Gagé la « longue dispute pour le contrôle des rives et de la traversée du Tibre entre les populations

---

<sup>217</sup> PLUT., *Rom.*, 4, 5, *Quaes. Rom.* 35.

<sup>218</sup> MOMIGLIANO 1969, p. 478.

<sup>219</sup> D'après les termes de D. Briquel (BRIQUEL 2004, p. 64).

<sup>220</sup> BRIQUEL 2004, p. 66.

<sup>221</sup> Selon J. HEURGON « Il est clair que cette concentration d'évènements majeurs dans la première année de la République résulte, plutôt que d'une coïncidence réelle, d'une construction artificielle des annalistes enclins à placer tous les grands commencements à ce tournant exaltant de l'histoire » (HEURGON 1969, p. 264).

<sup>222</sup> GAGÉ 1976, p. 198-201 et ALFÖLDI 1971, p. 288.

étrusques et *étrusquisées* de la rive droite et les clans latins et sabins, venus du Latium ou du cours supérieur du fleuve », ranimée par la disparition du souverain<sup>223</sup>. Après la guerre de Porsenna, la paix est conclue et Rome pu récupérer une certaine emprise sur le territoire au-delà du Tibre<sup>224</sup>.

En revanche, le récit annalistique romain rapporte peu d'évènements concernant la rive droite ou une quelconque campagne militaire visant à conquérir ces territoires pendant le premier quart de siècle qui a suivi la chute des Tarquins<sup>225</sup>. La légende de la naissance de l'île Tibérine s'inscrit alors dans ce contexte historiographique où Rome affirme et accroit les limites de son territoire et appartient à une littérature dont l'objectif est de glorifier la cité de Rome et de justifier l'étendue de son empire. Dans les faits, il est plus que probable que les territoires des *septem pagi* n'aient été en pleine possession des Romains que suite la prise de Véies en 396 av. J.-C. dont le territoire faisait face à celui de Rome de l'autre côté du Tibre. Et au moins jusqu'à la guerre qu'elle remporta contre sa grande rivale, Rome ne contrôla qu'une petite partie de la zone *trans tiberim*, une « enclave » en territoire étrusque<sup>226</sup>. La soumission totale du pays étrusque n'a eu lieu qu'après la prise de Volsinies en 264 av. J.-C.<sup>227</sup>, mais le danger de la rive droite était écarté et l'île Tibérine alors occupée depuis une trentaine d'années par le sanctuaire d'Esculape.

En outre, dans l'esprit des Romains, la rive droite demeurait une rive étrangère, en dépit de son intégration dans le territoire de la cité. Le « souvenir » de ces terres comme possession des Étrusques et de la menace qu'elles représentaient marqua fortement la culture romaine. En effet, c'est la rive gauche du Tibre qui vit naître la ville de Rome. La rive face à la ville, la rive droite, reste chez les poètes la rive étrusque par excellence et les références sont éloquentes. Pour désigner la rive droite, Horace parle de « *litore Etrusco* » (*Carm*, I, 2,13-16), et Stace de « *ripa Lydia* » (*Silves*, IV, 4, 6-7)<sup>228</sup>. Cette idée dépasse le domaine de la seule littérature pour s'insérer dans les considérations institutionnelles. Des inscriptions sur

---

<sup>223</sup> GAGÉ 1976, p. 194.

<sup>224</sup> GAGÉ 1976, p. 197 : « nous avons formé, un peu théoriquement, l'hypothèse que, vers la fin du VI<sup>e</sup> siècle, quelque chose comme une tête de pont, substantiellement latine, se serait établie sur la rive droite du Tibre, faisant reculer les Étrusques et garantissant à Rome au moins la traversée du fleuve. » ; voir également ALFÖLDI 1971, p. 288.

<sup>225</sup> GAGÉ 1976, p. 194.

<sup>226</sup> AMPOLO 1987, p. 76.

<sup>227</sup> BRIQUEL 1997, p. 84, MOMIGLIANO 1989a, p. 367 : l'île Tibérine ne pouvait être durablement occupée si la rive droite n'était pas solidement aux mains des Romains, voir également ALFÖLDI 1971, p. 288.

<sup>228</sup> Le terme « lydien » pour désigner les étrusques provient du récit des origines des Etrusques d'après Hérodote (I, 94) : les Etrusques seraient les descendants d'immigrés provenant de Lydie, menés par Tyrrhénos, fils du roi Atys. La grande influence des écrits d'Hérodote fit que le terme *Lydi* devint l'exact équivalent d'*Etrusci* (BRIQUEL 1993, p. 38-39).

des cippes territoriaux, *termini*, datant des règnes de Vespasien et de Septime Sévère, retrouvées sur la rive droite à Rome, la désignent sous le nom de « *ripa Veientana* » : ce souvenir persiste donc à la fin du Haut-Empire<sup>229</sup>. Plus que tout autre territoire étranger à Rome, le territoire étrusque, surtout celui de la cité de Véies, était un territoire ennemi. Dans la Loi des douze tables, les personnes endettées étaient envoyées de l'autre côté du fleuve quand elles ne pouvaient rembourser leurs emprunts : *aut trans Tiberim peregre uenum ibant*<sup>230</sup>. Être envoyé au-delà du Tibre était également la punition destinée aux rebelles ou aux ennemis vaincus : *in Veliternos, ueteres ciues Romanos, quod totiens rebellassent, grauius saeuitum* : [...] *iussique trans Tiberim habitare* (« Contre les Véliternes, citoyens de vieille date, on sévit durement, comme ils s'étaient tant de fois révoltés [...] et ses membres reçurent l'ordre de résider au-delà du Tibre », LIV. VIII, 14, 5-6) ou encore celle des peuples d'Italie qui avaient combattu avec l'ennemi lors de l'invasion d'Hannibal : *qui eorum trans Tiberim emoti essent*, (« ceux qui avaient été déplacés au-delà du Tibre », LIV. XXVI, 34, 10), ou encore « traitant les Aravaques en ennemis, leur ordonna de demeurer au-delà du Tibre » (τοὺς δὲ παρὰ τῶν Ἀραβακῶν πέραν τοῦ Τιβέρεως, POL. XXXV, 2). Envoyer ses ennemis de l'autre côté du fleuve permet de les écarter du cœur de la cité.

Le caractère hostile de ces territoires au-delà du fleuve, au nord et à l'ouest, est plus prononcé que dans les autres directions, alors que le territoire romain est également limité par des cités étrangères au sud et à l'est. Le sens de frontière se trouve renforcé quand au-delà se trouve l'ennemi et non simplement l'étranger<sup>231</sup>. Le Tibre, limite du territoire romain, tout en demeurant une protection pour la cité, ne constituait cependant pas une frontière fermée. À l'époque archaïque, le fleuve revêtait un caractère sacré dont le franchissement était ritualisé, mais il ne faut pas négliger que c'est la traversée du fleuve qui permit à Rome de se développer. Mais il est surtout un rempart, une protection pour la cité<sup>232</sup>. Malgré cet emplacement et ce statut fort incertain, il semble peu probable que l'île ait pu faire l'objet d'une querelle territoriale entre Rome et ses voisins étrusques, comme le propose I. D'Arco<sup>233</sup>. Il est intéressant de noter que, bien plus tard dans le Code Justinien, des lois

<sup>229</sup> Pour le règne de Vespasien : *CIL VI*, 31547 (= *ILS* 5928) et *CIL VI*, 31548 (= *ILS* 5929a) ; pour celui de Septime Sévère : *CIL VI*, 31555 (= *ILS* 5934)

<sup>230</sup> Loi des XII Tables, II, 5, d'après AUL. GEL. XX 1, 46-47.

<sup>231</sup> C. Ampolo remarque que le parcours triomphal débute à la porte Carmentale, depuis le *Circus Flaminius*, c'est-à-dire à l'ouest de Rome à proximité de ce fleuve-frontière, car l'ennemi (à vaincre) est dans cette direction (AMPOLO 1987, p. 77).

<sup>232</sup> Pour J. Champeaux, le Tibre est le « fleuve sauveur, rempart d'eau de la ville », comme le montre la légende de l'exploit d'Horatius Coclès, qui détruisit le *pons Sublicius* afin d'empêcher l'avancée de l'armée ennemie, la ville se retrouvant ainsi retranchée derrière le fleuve (CHAMPEAUX 2006, p. 261 et p. 271).

<sup>233</sup> D'ARCO 1996, p. 76.

concernent justement les questions de propriété des îles fluviales. Lorsqu'une île fluviale existe ou se crée, elle est partagée en deux dans le sens du courant du fleuve et répartie entre les propriétaires des deux rives lui faisant face, découpée en fonction de la largeur de la propriété qui lui fait face sur chaque rive. L'île se retrouve ainsi divisée en petites parcelles dont peut jouir le propriétaire riverain<sup>234</sup>. Cette disposition législative permet d'appréhender le regard que pouvaient porter les Romains sur ce type de situation. Il ne pouvait être question de partager un si petit fragment de terre avec ceux qui représentaient l'ennemi par excellence. L'île ne devait par ailleurs pas représenter un enjeu suffisamment important pour justifier un conflit pour sa possession complète.

La mise en place de la République romaine est évidemment un événement éminemment positif dans l'historiographie romaine. Rome mit fin à un régime, illustre du temps de sa fondation mais devenu tyrannique sous Tarquin le Superbe. Réaction face à une situation désastreuse, l'établissement de la République est une époque nouvelle, telle une renaissance pour l'*Vrbs*, que les auteurs chercheront à valoriser dans la construction de leur récit des événements de 509 av. J.-C. D. Briquel insiste notamment sur la signification générale de la fondation de la République pour Rome, issue de la tradition indo-européenne du « mythe eschatologique », de la création d'un « monde parfait » après une crise<sup>235</sup>. D'ailleurs G. Piccaluga<sup>236</sup> et à sa suite J. Aronen<sup>237</sup>, sans aller jusqu'au comparatisme, donnent à la naissance de l'île Tibérine à ce moment de l'histoire romaine une signification mythologique qui va dans ce sens. L'apparition de l'*Insula* face à Rome relève d'un mythe cosmogonique de la topographie de la ville de Rome. Rome n'est pleinement Rome, elle ne finit sa construction, avec toutes les caractéristiques de son territoire, qu'avec l'avènement de la République<sup>238</sup>.

Dès lors, la non-existence de l'île dans le récit annalistique procéderait de sa « non reconnaissance » en tant que partie du territoire romain. Sa position sur le Tibre, fleuve frontière face à un territoire appartenant à une cité ennemie, a certainement contribué à rendre son statut incertain. Cela est une des raisons de son absence de l'histoire des premiers temps de Rome. Son apparition dans l'historiographie au moment de la fondation de la République correspond à une reconnaissance de l'appartenance de l'île au territoire romain finalement

---

<sup>234</sup> ROUGÉ 1983, p. 114, *Dig.*, XLI, 1, 7 (3-4).

<sup>235</sup> DUMÉZIL 1973, p. 263-291 ; BRIQUEL 2004, p. 75, n. 58 ; BRIQUEL 2006, p. 199.

<sup>236</sup> PICCALUGA 1986, p. 97-98.

<sup>237</sup> ARONEN 1993, p. 27.

<sup>238</sup> Voir les conclusions de M. Besnier qui expose le parallèle établi par les Romains entre la chute des rois et l'expansion de la cité au-delà des murs serviens (BESNIER 1902, p. 30-31).

constitué. La lien à la récolte du champ de Mars qui appartient à la ville ainsi qu'à la naissance de la République est un moyen de légitimer sa possession par Rome.

### 3.1. La question de l'île Tibérine comme point de passage sur le fleuve

Située à proximité du *portus Tiberinus* et du *Forum Boarium*, principaux lieux de développement de la cité, l'île Tibérine fut naturellement au cœur de l'essor et de l'évolution de la ville. Son rôle alla-t-il au-delà de celui de simple « spectatrice » ? Le débat sur l'utilisation de l'île par les premières communautés installées sur les rives du Tibre constitue un des *leitmotiv* des études la concernant.

En effet, la question de l'existence d'un point de passage pour la période protohistorique continue de se poser, même si la réponse repose uniquement sur des conjectures, construites autour des activités sur le fleuve à partir de l'âge du Bronze et la problématique des premières traversées.

Le Tibre, élément fondamental de la topographie romaine, tient un rôle important dans les récits légendaires rapportant la fondation de la cité, où il apparaît à plusieurs reprises<sup>239</sup>. Bien qu'aucune preuve directe ne subsiste de son utilisation pour la circulation commerciale aux périodes hautes et que les sources littéraires ne rapportent pas de témoignages antérieurs au V<sup>e</sup> siècle av. J.-C, il devint probablement assez tôt une voie importante pour les échanges. L'archéologie a mis en évidence qu'à la fin de l'âge du Bronze et, surtout, au début de l'âge du Fer les populations de la rive droite du Tibre s'installèrent à proximité des berges du fleuve ou de ses affluents, mais tout particulièrement sur le site de Rome où subsistent des traces d'occupation éparses, dans la zone de *San Omobono*, qui faisait face à la pointe sud de l'île du Tibre<sup>240</sup>. Rien ne permet d'affirmer pour cette période le besoin d'une traversée régulière avant l'établissement de la communauté en « cité ». Il est toujours possible d'envisager que l'îlot a pu être utilisé par les populations locales, offrant un appui à des structures rudimentaires, dont la construction aurait pu être facilitée par l'accumulation des sédiments, mais il ne se s'agirait en aucun cas d'un point fixe, unique passage sur le fleuve. On serait, dans ce cas-là, bien éloigné d'une traversée gérée de manière communautaire comme le sera plus tard le *pons Sublicius*.

Les premières traces d'activités commerciales le long du fleuve apparaissent au VIII<sup>e</sup> siècle av. J.-C. : les importations se font depuis la Phénicie et la Grèce, attestées par la présence de céramique grecque géométrique tardive dans les niveaux inférieurs de *l'area*

---

<sup>239</sup> BARTOLONI 1986 p. 98.

<sup>240</sup> BARTOLONI 1986, p. 99-102, voir également sa fig. 1.

*Sacra di San Omobono*, premiers témoignages d'échanges avec l'extérieur<sup>241</sup>. Le trafic tibérin est alors dominé, sur la mer et dans les terres, par la cité de Véies<sup>242</sup>. La présence à Rome de céramiques de fabrication étrusque, ainsi que de matériel en provenance d'Eubée à la fois à Rome et à Véies, dont il n'y avait pas trace pour les périodes précédentes atteste, de la communication existant entre les deux cités, durant le troisième quart du VIII<sup>e</sup> siècle<sup>243</sup>. Or, ces relations d'ordre commercial entre ces deux cités de part et d'autre du Tibre impliquent une traversée du fleuve régulière. À cette période correspond la première phase de développement du *forum Boarium*, point de confluence sur le Tibre pour les festivités et le commerce, où plusieurs voies de communications se rejoignent. Le territoire des salines de la rive droite étant conquis par Rome entre la fin du VII<sup>e</sup> siècle et le début du VI<sup>e</sup> siècle av. J.-C., la traversée du fleuve devient indispensable pour permettre la jonction entre la *uia campana* en provenance du littoral et la *uia salaria* sur la rive gauche, conduisant au territoire Sabin<sup>244</sup>. À cet égard, le site de Rome présente l'avantage de voir la largeur de la vallée alluviale du Tibre réduite, alors que le fleuve est difficilement traversable en d'autres points car trop large<sup>245</sup>. Les solutions pour effectuer la traversée sont le bateau, par l'intermédiaire d'un bac par exemple, ou la construction d'un pont.

Le premier pont de Rome mentionné par les sources est le *pons Sublicius* dont la construction est attribuée au quatrième roi de Rome, Ancus Marcius, au VII<sup>e</sup> siècle. av. J.-C., période qui correspond au développement des échanges entre les deux rives du Tibre<sup>246</sup>. Son emplacement a notamment pu être déterminé grâce au témoignage des textes et d'après le tracé des anciennes voies de la rive romaine et du *Trastevere* qui semblent converger en ce point. Il devait probablement être situé en aval du futur emplacement du *pons Æmilius*, pour permettre l'accès au *Forum Boarium* par le sud<sup>247</sup>.

Les premières recherches sur la question proposaient d'ailleurs l'île comme point de traversée du fleuve et appui du *pons Sublicius*<sup>248</sup>. La question ici n'est pas de développer une nouvelle argumentation, car cette question a bel et bien été résolue. Toutefois, le rôle de l'île

---

<sup>241</sup> HOLLOWAY 1994, p. 166. Importations de céramiques corinthiennes en Etrurie (BARTOLONI 1986, p. 104).

<sup>242</sup> BARTOLONI 1986, p. 105 ; SMITH 1996, p. 81.

<sup>243</sup> BARTOLONI 1986, p. 105. Pour le matériel de fabrication étrusque, imitant les produits grecs, voir HOLLOWAY 1994, p. 3.

<sup>244</sup> BARTOLONI 1986, p. 107, Le lieu initialement dédié à l'échange du produit des salines est devenu un marché aux bestiaux, dont la fonction est conservée par le toponyme (COARELLI 1988, p. 110-112). Pour le trajet de la *uia salaria id.*, p. 113

<sup>245</sup> LE GALL 1953a, p. 41

<sup>246</sup> Liv. I, 33 ; PLUT., *Numa*, 9 (COARELLI 1999b, p. 112).

<sup>247</sup> LE GALL 1953a, p. 83-86.

<sup>248</sup> Voir notamment pour cette théorie HIRST 1938.



Tibérine comme point de passage, antérieurement ou parallèlement au *pons Sublicius* est une problématique récurrente dans la littérature s'intéressant à l'île, et essentielle pour appréhender la topographie naturelle de Rome. L'archéologie ne pouvant pas fournir d'indices, c'est sur l'interprétation des récits annalistiques que L.A. Holland construit sa théorie d'un passage archaïque par l'île Tibérine possédant une valeur sacrée, en lien avec le culte du dieu Janus<sup>249</sup>. En effet, les anciennes légendes, en dehors de la question de leur crédibilité, apportent des informations en matière de topographie romaine, car les récits sont racontés avec des repères permettant à l'auditeur de situer les événements dans l'espace. La savante américaine croit voir un de ces indices dans le récit de la légende de 306 *Fabii*.

Lors de la guerre qui opposa Rome à Véies dans les premières années de la république, en 478 av. J.-C., les 306 hommes et clients de la *gens Fabia* quittèrent Rome et partirent combattre l'ennemi véien sur les bords du fleuve Crémère. Tite-Live (II, 48–49) rapporte le parcours qu'ils empruntèrent pour quitter la ville. L'auteur s'est sans aucun doute inspiré de textes antérieurs, notamment le récit mis en place au II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. par Fabius Pictor, justement membre de cette *gens*. L'interprétation du texte de l'annaliste repose sur le sens particulier que L.A. Holland prête au terme « *Ianus* », notion en lien étroit avec celle des eaux vives (cours d'eaux, sources) qui en fait le dieu de la traversée des cours d'eau, dont le *templum* est un pont inauguré<sup>250</sup>. Or, il existerait un tel *templum* à hauteur de l'île Tibérine dès la très haute Antiquité. Antérieur au *pons Sublicius*, il serait tombé dans l'oubli suite à un tabou religieux, dont l'existence – et même l'origine – subsiste dans le mythe des 306 *Fabii* tel qu'il est rapporté par Tite-Live et Ovide. Chez l'annaliste, le récit du parcours romain se termine par un constat : « *Infelici via, dextro iano portae Carmentalis, profecti ad cremeram flumen perveniunt* » (II, 49, 8)<sup>251</sup>. Selon l'interprétation la plus courante, les *Fabii* seraient passés par l'arche droite de la porte Carmentale pour sortir de la ville avant de traverser le fleuve, en empruntant le pont *Sublicius*. Suite au destin tragique des *Fabii*, la superstition romaine interpréta le passage par ce côté de l'arc comme une cause de malchance. Toutefois, L.A. Holland propose de comprendre ce « *dextro iano* », non pas dans son sens technique,

<sup>249</sup> HOLLAND 1961.

<sup>250</sup> HOLLAND 1961, part. Chap. 1, conclusion p. 74.

<sup>251</sup> « Route malheureuse ! Les *Fabii* passent par l'arcade de droite de la porte Carmentale, et arrivent sur les rives du Crémère » (trad. G. BAILLET, R. BLOCH).

Chez Ovide (*Fast.* II, 201-202) :

*Carmentis portae dextro est via proxima Iano :  
ire per hanc noli quisquis es. Omen habet.*

« Qui que tu sois, garde toi maintenant de passer sous la porte Carmentale, voisine d'un temple de Janus, situé sur la droite; ce serait un mauvais présage » (trad. R. Schilling).

l'arche de droite d'un arc, mais selon la signification religieuse qu'elle a définie, celui d'un passage (*Ianus*), sur le fleuve, à la droite de la porte. Le *Ianus* en question serait plus précisément le *templum Iani* du forum Holitorium, temple de tête de pont lié à la traversée du fleuve, par l'île Tibérine, celle-ci étant située à droite de la porte Carmentale en venant de Rome. La défaite des Fabii, aurait ensuite contribué à l'abandon de ce passage, soumis à un tabou religieux<sup>252</sup>. Il aurait donc bien existé un pont prenant appui sur l'île Tibérine, au moins jusqu'à la première moitié du V<sup>e</sup> siècle av. J.-C. Ce passage aurait été mis en place par les communautés occupant le site de Rome avant leur réunion et la fondation de la cité. L'île aurait été reliée par un pont de bois à la rive droite uniquement, l'accès à l'autre côté du Tibre s'effectuant par bateau.

Cette hypothèse est intéressante mais nécessite d'accepter l'interprétation donnée à la figure de Janus et repose principalement sur l'interprétation d'une locution dans un texte<sup>253</sup>. Elle permet cependant d'entrevoir la problématique du lieu et de réfléchir à la différence entre une utilisation de l'île par une population installée sur le site avant la fondation de la ville et l'instauration d'un passage par une communauté rassemblée en cité, dans un but d'échange avec les communautés voisines. Les traces d'anciens rituels et usages, antérieurs à la création de la cité subsistent dans les légendes mises en place par la suite. Mais si un passage existait sur l'île, il ne s'agit en aucun cas d'un *proto-Sublicius* destiné aux échanges commerciaux entre les deux rives du Tibre<sup>254</sup>.

Il semble naturel en effet qu'un banc longitudinal sur le cours d'un fleuve serve d'appui pour faciliter le passage entre deux rives. Néanmoins, si le manque d'avantages de l'île Tibérine pour la traversée à hauteur du site de Rome apparaît aujourd'hui évident par la connaissance que l'on a du site et le recul sur les faits, la situation était beaucoup moins perceptible pour les anciens romains, qui pouvaient avoir des difficultés à concevoir que l'île Tibérine ne fut pas employée pour la traversée du fleuve<sup>255</sup>. D'ailleurs la légende étiologique prend place au moment de la chute de Tarquin le Superbe, donc postérieurement au règne d'Ancus Marcius, constructeur du premier pont : l'île ne pouvait pas avoir été choisie comme emplacement du premier pont puisqu'elle n'existait pas. Les raisons sont en réalité

---

<sup>252</sup> HOLLAND 1961, Part. III.15 « The Story of the Fabii as a Topographical Document », p. 242-260 et « Conclusion to Part III ».

<sup>253</sup> Voir sur cette question les réserves de P. Grimal (GRIMAL 1962, p. 469) notamment au regard de la méthodologie employée. Pour un commentaire réservé sur l'interprétation du texte de Tite-Live voir les remarques de M. Van den Bruwaene (VAN DEN BRUWAENE 1962 p. 492). Pour des avis plus favorables voir les commentaires de E. Gjerstad (GJERSTAD 1963) et J. Heurgon (HEURGON 1962).

<sup>254</sup> GJERSTAD 1963, p. 230.

<sup>255</sup> MOMIGLIANO 1969, p. 467, notamment les commentaires aux n. 27 et 28.

topographiques. L'île Tibérine, légèrement en amont du Capitole, est excentrée par rapport au centre de développement de la ville. La zone du *Forum Boarium* se situe davantage au sud, commençant de l'extrémité méridionale de l'île et, à part cette zone d'échanges, l'habitat s'est développé à l'écart du fleuve, sur les collines, des traces d'habitat ayant été mises en évidence sur le Palatin, la zone du forum accueillant quant à elle des sépultures<sup>256</sup>.

En réalité, la construction elle-même présente des contraintes : deux ponts de part et d'autre de l'île, reliés par une route, alors que l'île émerge à peine des eaux soumettraient le passage au moindre aléa du fleuve ; un unique pont reliant rives droite et gauche, s'appuyant sur l'îlot, alors qu'à cet endroit les berges sont plus espacées qu'ailleurs ne présente pas d'avantage. Dans les deux cas les coûts, sinon les contraintes de construction, sont plus importants. La solution hybride proposée par L.A. Holland n'apparaît pas plus satisfaisante.

Estimer les possibles emplois de l'île avant qu'elle ne devienne l'« île Sacrée », avant même la fondation de la cité, relève de la gageure. L'hypothèse d'une traversée par l'îlot, comme cela sera adopté par la suite dans d'autres cités romaines, indépendamment de la question du *pons Sublicius*, est tentante mais délicate à démontrer. Il est certain toutefois qu'une fois Rome fondée, l'île Tibérine ne constituait pas un objet d'intérêt avant plusieurs siècles. La situation du fleuve, qui est pour la Ville une limite de territoire, a également pu contribuer à ce désintéressement : au-delà du Tibre s'étendait une cité Etrusque. Cette position sur une « frontière » entre deux cités rivales donnait à l'île Tibérine un statut ambigu<sup>257</sup>. Pendant les premiers siècles d'existence de la cité, elle demeure d'ailleurs en périphérie. Quoi qu'il en soit, l'île Tibérine offrait en tant qu'élément naturel un avantage topographique qui a certainement contribué au développement des activités fluviales de Rome.

### **3.2. Réflexions sur les environnements urbain et fluvial**

Située à proximité du cœur des activités commerciales de la ville de Rome, l'île était moins en marge de la cité qu'il n'y paraît. En effet, la division du courant en deux bras par le banc longitudinal, qui provoquait un courant plus fort dans le bras droit et causait l'ensablement du chenal de gauche, permettait aux navires de ralentir et s'arrêter dans la zone où, de façon naturelle, le fleuve entrainait pour former une légère baie dans les terres de la rive

---

<sup>256</sup> Le GALL 1953a, p. 83 ; CORNELL 1995, p. 73.

<sup>257</sup> Cf. partie 1, chap. 2.1.

gauche<sup>258</sup>. L'emplacement était ainsi particulièrement favorable à l'implantation d'un port fluvial : le *portus Tiberinus* doit donc en partie son existence à la présence de l'île sur le fleuve.

Il occupait la zone au nord du temple de *Portunus*, entre la route menant au *pons Aemilius* et les futurs emplacements du théâtre de Marcellus et de la tête du *pons Fabricius*, où l'endiguement s'arrêtait pour entrer dans les terres et former un espace trapézoïdal de 8000 m<sup>2</sup>, et faisait face au *forum Boarium*, situé en aval<sup>259</sup>. C'est dans ce contexte de circulation fluviale et commerciale que fut importé le culte d'Esculape et son temple construit dans l'île. Les structures portuaires - le secteur était, entre autres, occupés par de nombreux *horrea* - furent en usage durant toute la période républicaine. Elles subsistèrent après l'aménagement de l'*Emporium* et la construction de la *porticus Aemilia* par les consuls L. Aemilius Lepidus et L. Aemilius Paulus, à partir de 193 av. J.-C.<sup>260</sup> Le sanctuaire d'Esculape est alors édifié depuis un siècle et est désormais accompagné de deux autres temples. Le secteur conserve une vocation commerciale à l'époque impériale. Des traces de rénovation ont été identifiées pour cette période et le port est encore probablement en usage à l'époque de Trajan<sup>261</sup>, bien qu'une partie de l'espace soit occupée par des *insulae* et des *horrea*<sup>262</sup> et qu'un urbanisme monumental de plus en plus dense s'y développe. Il est probable que des installations portuaires se soient installées en face, sur la rive gauche dès le II<sup>e</sup> siècle av. J.-C.<sup>263</sup>. À l'époque impériale, tout le cours urbain du Tibre au sud de l'île Tibérine finit par être contenu dans des quais associés à des activités commerciales<sup>264</sup>.

Les *Navalia*, second ensemble portuaire fonctionnant parallèlement au *portus* du *Forum Boarium*, finissaient d'intégrer l'île au sein d'une vaste zone de circulation fluviale, étant donné que le port militaire de Rome assurait également des fonctions commerciales, tout en abritant au moins une partie de la flotte<sup>265</sup>. Ses installations occupaient la rive sur tout ou partie du champ de Mars, lieu originellement à vocation militaire, en amont de l'île Tibérine

---

<sup>258</sup> CRESSEDI 1949-1951, p. 54.

<sup>259</sup> CRESSEDI 1949-1951, p. 54 (VARR. *L.L.* VI, 19).

<sup>260</sup> LIV. XXXV, 10. M.E. Lepidus et L.E. Paulus firent édifier la *porticus Aemilia* : *porticu una extra portam trigemina, emporio ad Tiberim adiecto*.

<sup>261</sup> CIANCO ROSSETTO 1995, p. 100 ; COLINI 1980, p. 47. À l'époque impériale la plupart des bateaux à gros tonnage arrivait à Ostie puis lorsque le site fut aménagé, à Portus. Les marchandises à destination de Rome arrivaient par des embarcations plus petites, les *naues caudicariae*, dont la circulation ne devait nullement être gênée par la présence des ponts (CASSON 1965, p. 33).

<sup>262</sup> COLINI 1980, p. 48.

<sup>263</sup> CASTAGNOLI 1980, p. 37.

<sup>264</sup> TCHERNIA 2003, p. 50.

<sup>265</sup> CRESSEDI 1949-1951 p. 55.

depuis le nord du *portus Tiberinus* jusque face à la plaine vaticane, probablement à hauteur du *pons Neronianus*<sup>266</sup>. En fonction depuis au moins le IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C., puisque les navires d'*Antium* y furent amenés pour être désarmés après la victoire romaine de 338, ces installations sont certainement plus anciennes<sup>267</sup>. Leur expansion devait être limitée dans les premières années de leur fonctionnement au secteur immédiatement en amont du *portus Tiberinus*. En effet, dans la légende de l'arrivée du serpent d'Esculape en 291 av. J.-C., le navire ramenant l'ambassade aborda probablement aux *Navalia* sur la rive face à l'île, d'où l'incarnation du dieu guérisseur se rendit sur l'île Tibérine<sup>268</sup>. Il semble effectivement que les délégations importantes voyageaient en trirèmes, navires militaires dont le port d'attache naturel étaient les *Navalia*<sup>269</sup>. Ces dernières sont encore mentionnées dans les sources pour des événements du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. mais perdent une partie de leur fonction à partir de cette période, pour être pratiquement inutilisées au I<sup>er</sup> siècle av. J.-C., réduites à une très faible emprise avant leur totale disparition<sup>270</sup>. Toutefois, il semble que les rives du Champs de Mars, alors secteur monumental, ait conservé une activité commerciale : une zone de débarcadère occupait l'espace de l'actuel port de *Ripetta*<sup>271</sup>.

On peut se demander si le trafic fluvial depuis le littoral, puis de part et d'autre de l'île et jusqu'en amont, n'expliquerait pas pourquoi le *pons Aemilius* ne reçoit ses arches en pierre qu'en 142 av. J.-C., justement au moment où les *Navalia*, comme le *portus Tiberinus*, voient leurs activités diminuer<sup>272</sup>. D'ailleurs, quand les ponts en pierre de l'île Tibérine sont bâtis moins d'un siècle plus tard, le port militaire est pratiquement hors d'usage<sup>273</sup>. La théorie de J. Le Gall sur le *pons Milvius* concorde parfaitement à cette situation : le pont au nord de Rome, dont il estime la première construction au IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C., constituerait le second point de traversée après le *pons Sublicius*, bien en amont de la ville, permettant au trafic fluvial dans

---

<sup>266</sup> L'édifice devait s'étendre sur plusieurs centaines de mètres, compte tenu du nombre de stalles nécessaires, dont les dimensions individuelles devaient approcher la dizaine de mètres (COARELLI 1997a, p. 351).

<sup>267</sup> CRESSEDI 1949-1951 p. 56, COARELLI 1997a, p. 347 (voir LIV. VIII, 14, 12).

<sup>268</sup> COARELLI 1997a, p. 349, voir notamment VAL. MAX. I, 8, 2.

<sup>269</sup> MORRISON, COATES 1996, p. 305.

<sup>270</sup> COARELLI 1997a, p. 345, LIV. XXXVI, 2 et XLII, 27.

<sup>271</sup> BOETTO 2006, p. 369.

<sup>272</sup> D'ailleurs, la construction d'un pont aurait même constitué une gêne importante pour toute activité portuaire dans le secteur, mais celui-ci fut probablement construit suffisamment haut pour ne pas faire obstacle à la navigation (COLINI 1980 p. 45). Sur la construction du pont *Aemilius* et l'ajout des arches en 142 : LIV. XL, 51, 4 (COARELLI 1999a, p. 106).

<sup>273</sup> Cf. *infra* 3.2. Réflexions sur l'environnement urbain et fluvial.

toute la zone en aval de n'être soumise à aucune contrainte, au moins jusqu'au II<sup>e</sup> siècle avant J.-C.<sup>274</sup>.

En effet, les activités portuaires requéraient la circulation régulière de navires sur le fleuve, que ce soit en amont ou en aval de l'île. Le fleuve est navigable sur son cours inférieur à partir de sa confluence avec la Paglia, par conséquent sur la totalité de son parcours urbain. Au moins jusque Rome, il peut être emprunté par des bateaux de mer, si l'on en croit le témoignage de Denys d'Halicarnasse<sup>275</sup>. Ce témoignage est parfaitement cohérent avec l'existence de structures telles que les *Navalia*, pouvant accueillir des navires de guerre conçus pour la mer, en amont de l'île Tibérine (au moins pour l'époque républicaine) : ce n'était donc pas uniquement de petites embarcations qui naviguaient sur le fleuve<sup>276</sup>. Afin de remonter le Tibre depuis la mer, les bateaux étaient halés depuis les rives<sup>277</sup>.

Témoin de la vie romaine, Martial s'attarde dans une de ses épigrammes sur la vie du fleuve, sur lequel circulent de nombreuses embarcations :

*quem nec rumpere nauticum celeuma  
nec clamor ualet helciariorum,  
cum sit tam prope Muluius sacrumque  
lapsae per Tiberim uolent carinae*<sup>278</sup>

La scène décrite se déroule aux abords du *pons Muluius* (ou Milvius) au nord de Rome. Ecrits au I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C., ces vers montrent que l'activité fluviale avait cours tout le long du fleuve, même en amont de l'île Tibérine, à l'opposé de l'*Emporium*.

Parmi les différents navires naviguant sur le fleuve, outre ceux remontant le fleuve pour amener les marchandises depuis la mer (*caudicarii*)<sup>279</sup>, les *lintres* ou des « navires à

---

<sup>274</sup> L'évènement le plus ancien pour lequel les sources mentionnent le pont Mulvius remonte à 207 av. J.-C. pour lequel Tite-Live mentionne le pont Milvius (Liv. XXVII, 51, 12 « *Ad usque pontem continens agmen perenuit* » hypothèse reprise par J. HAL dans son commentaire du texte). Selon J. Le Gall, le pont Milvius serait l'un des plus anciens ponts de Rome en fonction dès le IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C. Les notices du *De Viris Illustribus* (LXXII, 8) et d'Ammien Marcellin (XXVII, 3, 9), datant la construction de 109 av. J.-C., semblent en contradiction avec l'anecdote de Tite-Live, mais sûrement celles-ci rapportent la construction du pont en pierre succédant au premier pont fait de bois. De plus, des routes anciennes convergent en ce point, montrant qu'une traversée devait s'effectuer à cet endroit (LE GALL 1953a, p. 86-87).

<sup>275</sup> DIO. HAL., *Ant. Rom.*, III, 44, 1 ; PLIN. *H.N.* III, 53-55 (BOETTO 2006, p. 326-329).

<sup>276</sup> Sur ces navires et la question du tonnage voir BOETTO 2006, p. 333-334.

<sup>277</sup> MARLIER 2008, p.169 (n. 128). LE GALL 1953, p. 257-258. Pour un exemple de *navis caudicaria*, voir BOETTO 2008.

<sup>278</sup> CASTAGNOLI 1980, p. 38 : « Que ni la voix d'un chef de rameurs, ni les cris des portefaix ne peuvent interrompre, bien que le pont Mulvius soit si proche et que les barques sillonnent de leur vol les flots sacrés du Tibre » (MART. IV, 64, 21-24, trad. H.J. Izaac).

rames » (*σκαφῶν ὑπηρικῶν*, STRAB. V, 3, 5) étaient affrétés à la navigation sur le Tibre et les marais (notamment sur les canaux des marais pontins au sud de Rome, (HOR. *Sat.* I, V, 1-26)<sup>280</sup>. Capables, par leur conception, de naviguer sur le fleuve et ses affluents, ils étaient utilisés pour le transport des marchandises et des passagers<sup>281</sup>. Pour l'importation de marchandises depuis les territoires de la haute vallée du Tibre et de l'Aniène et le commerce avec les cités au nord de Rome, des navires descendaient le cours du fleuve pour rejoindre les entrepôts de Rome et le trafic fluvial ne limitait pas à la partie inférieure du Tibre. En effet, Pline le Jeune rapporte que les produits des territoires approvisionnaient les cités le long du fleuve : *Medios ille agros secat, nauium patiens omnisque fruges deuehit in urbem, hieme dumtaxat et uere* (« le fleuve traverse la campagne et, propre à la navigation, il apporte à la ville tous les produits des terres en amont, du moins en hiver et au printemps »)<sup>282</sup>, attestant la navigabilité du fleuve sur son cours septentrional. À ce trafic s'ajoute celui de l'exportation des productions romaines<sup>283</sup>. Le témoignage du Pseudo-Aethicus, au IV<sup>e</sup> siècle ap. J.-C., rappelle que les navires remontaient aussi le fleuve vers le nord : « *et marinas naues suscipiens et mediterraneas adduces de Etruria uel Sabini* »<sup>284</sup>. D'ailleurs, des complexes de stockage se trouvaient sur les rives en amont de l'île : sur la rive droite, à proximité de la villa Farnésine, s'élevaient les *horrea Vinaria*<sup>285</sup>, destinés au dépôt du vin qui provenait de l'intérieur des terres, au nord.

L'île émerge ainsi au cœur d'une zone d'échange et de circulation fluviale, particulièrement à la période républicaine. Au moment de l'installation du culte d'Esculape, l'île est encadrée, au nord et au sud, par les deux zones portuaires civiles et militaires de

<sup>279</sup> Leur existence est notamment attestée par des inscriptions : *CIL* VI, 1759 (= Ins.19) ; *CIL* VI, 41382 = *AE* 1926, 124.

<sup>280</sup> MOCCHEGIANI CARPARO 1984, p. 47. L'auteur estime que 12000 navires par an transbordent des marchandises (soit une cinquantaine par jour qui remontent le fleuve, en prenant en compte l'interruption de quatre mois due à la *mare clausum*) et ce uniquement pour les navires faisant les allers et retours entre Rome et Ostie/Portus à l'époque impériale.

<sup>281</sup> MOCCHEGIANI CARPARO 1984, p. 43, voir aussi LE GALL 1944, pp. 39-55.

<sup>282</sup> Plin., *Epist.*, V, 6, 12 (trad. A.-M. GUILLEMIN) la cité dont parle Pline est *Tifernum Tiberinum (città di Castello)*, dans la haute vallée du Tibre. Denys d'Halicarnasse précisait que le Tibre était « plutôt navigable jusque sa source » (Dio. Hal., III, 44).

<sup>283</sup> Au nord de Rome se trouvaient notamment les carrières de Tuf, indispensable à la construction. Mais descendaient aussi le fleuve les productions agricoles en provenance de la haute vallée du Tibre, comme le vin. (MOCCHEGIANI CARPARO 1984, p. 59-60, STRAB. V, 3, 7, JUV. VII, 117, 119). A partir du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C., Rome développe une production en terre-cuite : briques et tuiles, lampes, qui furent retrouvées en divers point d'Italie et autour de la Méditerranée. De plus, à l'emplacement de l'actuel Ripetta (port construit au XVIII<sup>e</sup> siècle) se trouvait, dans l'Antiquité, un embarcadère (*Id.* p. 74).

<sup>284</sup> PSEUD.-AETH., *Cosm.* (=Text.2) « peut recevoir les navires de mer et amener ceux qui viennent des terres, depuis l'Etrurie et la Sabine ».

<sup>285</sup> MOCCHEGIANI CARPARO 1984, p. 77. Ce grand portique quadrangulaire, ouvrant sur une esplanade face au Tibre, était à l'origine un magasin privé. Passé sous propriété impériale, il fut agrandi sous Trajan mais certainement abandonné au moment de la construction de la muraille aurélienne.

Rome. La circulation fluviale s'intensifie à mesure que les structures portuaires s'étendent vers la fin de la République, puis à l'époque impériale mais celles-ci se déportèrent davantage au sud, entre les pentes de l'Aventin et le fleuve et, en face, sur la rive droite<sup>286</sup>.

Les activités environnant l'île évoluent lorsque l'urbanisme se développe et surtout se monumentalise au sud du Champs de Mars, tout particulièrement dans la zone du *Circus Flaminius*. Ce dernier, construit par C. Flaminius Nepos, devient en effet un lieu de réunion de la plèbe dès 221 av. J.-C.<sup>287</sup>, puis les temples se multiplient tout autour durant les siècles suivants.

La circulation entre rives droite et gauche dut commencer à s'intensifier sensiblement au début du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C., période à laquelle le *pons Æmilius* fut entrepris<sup>288</sup>. Les premiers ponts de l'île ne datent que du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. mais il n'est pas à exclure que l'île fut reliée de manière fixe à chacune des deux rives avant cette période<sup>289</sup>; elle aurait été alors sur le trajet entre le *circus Flaminius* et le *Trastevere*, devenant un lieu de passage, sans pour autant être un axe principal de circulation. En amont de l'île, le développement d'installations commerciales sur la rive du *Trastevere* en parallèle de la construction de quais qui débitât dans les années 193-174 av. J.-C., se poursuivit aux époques d'Auguste et de Trajan, plus au sud<sup>290</sup>. Le quartier au-delà du fleuve était occupé par des activités aussi diverses que la rive gauche et accueillait sanctuaires, *castra*, *horti*, *horrea* et activités portuaires<sup>291</sup>. Sur la topographie du secteur précisément face à la rive est de l'île Tibérine les informations manquent toutefois. En outre, au début du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C., sur la rive au-delà du Tibre, le développement de l'habitat nécessita la nomination de deux magistrats supplémentaires pour étendre l'activité des *treuiri capitales* aux quartiers au-delà du fleuve notamment pour assurer le travail de police et de vigiles anti-incendies. La sécurité et la surveillance des incendies fut pendant un temps à la charge des *quinqueviri uls et cis Tiberim*, dont la titulature montre bien l'étendue de leurs activités à la rive droite, preuve du besoin de circulation constante entre les

---

<sup>286</sup> CASTAGNOLI 1980, p. 37

<sup>287</sup> COARELLI 1994, p. 190. Le lieu abritait les *concilia plebis* (CIC., *ad. Att.* I, 14, 1, *Pro Sestio* 33, *Post red. in Sen.* 13, 17; PLUT. *Marcell.*, 27; LIV. XXVII, 21, 1) et les *ludi plebei* (VAL. MAX. I, 7, 4) et probablement également à l'époque républicaine, avant l'édification de la *porticus Minucia Frumentaria*, les distributions de blés (notamment la première suite à la loi frumentaire de Gaius Gracchus, rapportée par Cicéron (*Tusc.*, III, 20, 48) VIRLOUVET 1995, p. 124-130).

<sup>288</sup> COARELLI 1999a, p. 106.

<sup>289</sup> Cf. partie 1, chap. 3.3.

<sup>290</sup> QUILICI GIGLI 1986, p. 202. CASTAGNOLI 1980, p. 35-42.

<sup>291</sup> MAISCHBERGER 1999, p. 77-83 et fig. 52 (Extrait de la *Forma Urbis* de Lanciani).



deux rives<sup>292</sup>. Le développement de la zone *Transtiberim* et l'urbanisation grandissante du sud du champ de Mars, avec la construction des temples à portiques et du théâtre de Marcellus à proximité de la tête du pont Fabricius, réduisirent l'isolement urbain de l'île.

Ces données offrent un aperçu de l'environnement et des mouvements autour de l'île Tibérine et permettent, même difficilement, car la notion est abstraite, de s'interroger sur les notions de « calme » et « d'isolement » souvent mis en exergue dans la problématique de l'emplacement d'un sanctuaire d'Esculape. La réflexion sur la fréquentation intègre aussi les autres activités et l'idée de « vie » de l'île. Même si celle-ci ne revêt pas de fonction commerciale – et ne devait d'ailleurs posséder aucune structure en rapport avec les échanges sur le fleuve – elle était une enclave au cœur d'un fleuve animé, dont l'agitation devait avoir un « impact » sur les lieux. Bien entendu, ce dynamisme devait varier en fonction des périodes de l'année et de la navigabilité du fleuve<sup>293</sup>.

Cette zone de séparation, démarrant au *pons Sublicius*, positionne l'île Tibérine comme au point de rupture entre la navigation entre Rome et la mer, dite « fluvio-maritime » et la navigation fluviale proprement dite<sup>294</sup>. Et, en même temps, un fois connectée à la ville et au *Trastevere* grâce à ses ponts, elle apparaît comme un point de transition entre les deux rives.

### **3.3. Les ponts : monuments de l'intégration au tissu urbain.**

Si la construction du temple d'Esculape au début du III<sup>e</sup> siècle av. J.-C., demandait un certain isolement, garanti par les eaux qui séparaient l'île du reste de la ville, l'édification de deux nouveaux temples rendit sans doute nécessaire un lien plus direct avec la cité. Les ponts participent également d'une volonté de monumentalisation, et cet accès rompt en partie l'isolement de l'île Tibérine pour conduire à son intégration dans le tissu urbain.

---

<sup>292</sup> LE GALL 1953a, p. 92, *Dig.* I, 2, 2, 31-32 ; LIV XXXIX, 14, 10 : *adiutores triumuiris quinqueuiri uls cis Tiberim* (« des auxiliaires des *Triumuiris*, les *quinqueuiri* de l'une et l'autre des rives du Tibre ».) Pour cette question cf. partie 3, chap. 1.2.1

<sup>293</sup> Notamment pendant la période de *mare clausum* (cf. n. 280) mais aussi lors des hautes eaux ou inversement lors des étés particulièrement secs durant lesquels le niveau du fleuve était peu élevé. Ce dernier cas de figure devait être exceptionnel car le Tibre a la caractéristique de conserver un niveau minimal et de ne pas s'assécher complètement (sur la question voir « 9.5. Interruption de la navigation » dans BOETTO 2006, p. 336-339).

<sup>294</sup> BOETTO 2006, p. 329 voir également LE GALL 1953a, p. 157, KRAUTHEIMER 1999, p. 641-642 et TCHERNIA 2003, p. 51.

### 3.3.1. Depuis l'Urbs : Le pons Fabricius

L'île Tibérine conserve le pont antique permettant la traversée du bras gauche du Tibre qui, partant du tiers sud de l'île, la relie au sud du champ de Mars et débouche à la limite du *circus Flaminius* et du *forum Holitorium*. La structure, toujours en place et utilisée, a subi peu de transformations depuis l'Antiquité, et est globalement intacte<sup>295</sup>.

Le pont comporte deux arches qui enjambent le fleuve, soutenues par un pilier central qui s'ancre dans le lit du fleuve. Les arches sont de largeur inégales : l'arche est fait 24,25 m et l'arche ouest 24,50 m. La baie de décharge du pilier central présente une ouverture en arcade de 5,45 m de largeur sur environ 6,50 m de hauteur. Elle est encadrée de piliers encastrés à chapiteau toscan, servant de support à la corniche sous le parapet moderne. La pile centrale repose sur une base d'une largeur de 12,50 m sur 20 m formant éperon au nord, afin de briser le courant venant de l'amont, tandis que la face sud est courbe. La largeur maximale de la chaussée est de 5,67 m. De part et d'autre des arches principales, à chaque tête de pont s'ouvrait une fenêtre de décharge, qui permettaient probablement aussi le passage piétonnier le long des rives<sup>296</sup>. Ainsi, dans l'Antiquité, le pont couvrait une distance d'environ 80 m.

La structure du pont, construit en *opus quadratum*, est composée d'un mélange de matériaux. Le noyau des piliers est constitué de tuf de l'Aniène (*Sperone*), alors employé pour la première fois dans la construction de ponts<sup>297</sup>, tandis que l'intrados des voûtes est en tuf de Gabies (*lapis Gabinum*)<sup>298</sup>. Quant à la partie visible de la base du pilier central et aux éléments de décor, les cintres des voûtes et les corniches, ils sont en Travertin, tout comme devait l'être l'intégralité du parement d'origine<sup>299</sup>.

Les inscriptions de dédicace sont toujours *in situ* au sommet des arches et de la fenêtre de décharge pour attester de la construction du pont et d'une rénovation postérieure. Le texte commémorant la construction reprend la même formule à quatre reprises, sur chacune des faces des deux arches du pont, avec quelques variantes dans la graphie (*CIL* I, 600 = *ILS* 5892 = Ins.1) :

*L(ucius) Fabricius C(ai) f(ilius) cur(ator) uiar(um) [faciendum coerauit [côté NE]*

<sup>295</sup> Pour les rénovations et l'histoire du pont après l'Antiquité, voir LE GALL 1953a, p. 206 et GALLIAZZO 1995, p. 21-22.

<sup>296</sup> Actuellement le pont ne fait plus que 62 m de long, les constructions des murs de quais sur la rive gauche et l'avancée des constructions médiévales et modernes de l'île ont englobé les têtes de pont d'origine (GALLIAZZO 1995, p. 22). Les baies faisaient environ l. 3,50 m. x h. 2,50 m. Insérées dans les constructions actuelles, elles sont connues par les dessins de Piranèse et furent retrouvées lors des travaux de systématisation (*Id.* 1995, p. 23, BESNIER 1902 p. 96).

<sup>297</sup> BLAKE 1947, p. 34.

<sup>298</sup> BLAKE 1947, p. 38, LE GALL 1953a, p. 207 (mais en Pépérin selon PLATNER, ASHBY 1929, p. 400).

<sup>299</sup> BLAKE 1947 (p. 44) ; LE GALL 1953a, p. 208.

Puis au-dessus de la fenêtre de charge du pilier central :

*Idemque |Probauit [côté N]*

Les travaux ont été entrepris et menés à leur terme sous la supervision de L. Fabricius, *curator uiarum*, dont le pont a hérité son nom. L'inscription ne comporte aucun élément de datation, toutefois Dion Cassius mentionne la construction d'un « pont de pierre conduisant à la petite île qui existe dans le Tibre », cela « à la même époque [où] P. Clodius souilla l'honneur de la femme de César » (XXXVI, 45, 3 =Text.46). Cette notice concerne donc l'année 62 av. J.-C., année où L. Fabricius aurait pu cumuler les fonctions de tribun de la plèbe et *curator uiarum*<sup>300</sup>.

Sa construction au milieu du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. en fait un des premiers ponts en pierre de Rome, uniquement précédé du *pons Aemilius* en 179 et de la monumentalisation du *pons Milvius* en 109 av. J.-C. Ces travaux s'inscrivent dans le mouvement de multiplication des constructions en pierre, qui débute au II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. dans l'ensemble du Latium et qui concerne notamment les ouvrages d'art tels que les ponts<sup>301</sup>. Déjà au début de ce même siècle, le *forum Boarium* et les rives du Tibre avaient subi des travaux de structuration<sup>302</sup>. Rome est alors entrée dans une logique d'urbanisation suite aux guerres puniques, dans le dernier siècle de la République : la cité se revendique état hellénistique qui cherche à se monumentaliser<sup>303</sup>. Lorsque ce premier pont en pierre d'accès à l'île est construit, cette dernière abrite déjà trois temples depuis le II<sup>e</sup> siècle av. J.-C.<sup>304</sup>. Au moment de sa construction le pont devrait donner, rive gauche, sur un espace dégagé qui sera occupé quelques années par la construction pérenne du Théâtre de Marcellus<sup>305</sup>.

---

<sup>300</sup> Il existe une possibilité pour qu'à la période tardo-républicaine, le tribunat de la plèbe et la curatelle des voies aient été confondues. En effet, dans la liste des Tribuns de la plèbe (*CIL I<sup>2</sup>, 2, 744*) apparaît un *curator uiarum* dont le nom n'est pas conservé. Th. Mommsen a proposé d'identifier ce magistrat avec L. Fabricius C. f. constructeur du pont éponyme. DEGRASSI 1987, p. 524, *MRR II* p. 141 n. 8, p. 174. Voir également ERTMAN 1978. Pour les questions de la curatelle de L. Fabricius et la construction du pont cf. également partie 3, chap. 2.2.1.

<sup>301</sup> GALLIAZZO 1994, p. 61.

<sup>302</sup> Tite-Live rapporte que, lors de l'inondation de 192 av. J.-C., deux ponts situés à proximité de la *porta Flumentana* furent détruits (*Tiberis infestiore quam priore (anno) impetu inlatus urbi duos pontes, aedificia multa maxime circa Flumentanam portam evertit*, XXXV, 21, 5). Si un des ponts peut de toute évidence être identifié avec le *pons Sublicius*, le second a parfois été identifié comme étant un des ponts de l'île Tibérine, c'est-à-dire un des ponts en bois qui aurait pu précéder les structures républicaines. Pour les travaux de remise en état du Pons Fabricius et des rives suite notamment à l'inondation de 192 av. J.-C., voir GALLIAZZO 1994, p. 61. *Contra* COARELLI 1988a, p. 141-142 qui démontre que le second pont est le *pons Aemilius*.

<sup>303</sup> GALLIAZZO 1994, p. 60, voir sa note 14 (références d'auteurs). Sur l'architecture au II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. à Rome : BLAKE 1947, *passim*, COARELLI, 1977, GROS 2006

<sup>304</sup> Pour le détail de l'identification et la construction de temples, voir Partie 2.

<sup>305</sup> Sur l'espace vide où donnait le pont, s'ouvrait alors le temple d'Apollon devant lequel on édifiait le théâtre éphémère. Le théâtre de pierre, pérenne, est inauguré en 13 av. J.-C. (COARELLI 1994, p. 191).

Deux inscriptions postérieures, rédigées selon la même formule, et toujours *in situ* sur chacune des faces de l'arche est du pont, sous le texte de L. Fabricius, commémorent des travaux de rénovation sur le pont (Ins.1) :

*Q(uintus) Lepidus M(arci) f(ilius) M(arcu) Lollius M(arci) f(ilius) co(n)s(ules) | ex  
s(enatu) c(onsultu) probauerun[t][côté NE]*

Les travaux furent réalisés sous le consulat de Q. Lepidus et M. Lollius, lors de l'année 21 av. J.-C.<sup>306</sup> Or, les deux années précédentes, d'importantes inondations avaient touché la ville et ont pu endommager le pont<sup>307</sup>. La présence d'inscription sur une seule arche pourrait signifier que les rénovations ne concernaient que cette dernière. L'intervention paraît avoir été minime, puisque seuls quelques claveaux de travertins de l'arcade nord-est semblent avoir été remplacés. A cette occasion, une partie de l'inscription de l'époque de la construction fut regravée, comme le montre le changement de graphie de la partie gauche du texte, dont les lettres s'apparentent à celles de l'inscription de 21 et non plus à celle de 62<sup>308</sup>.

Ni les textes, ni les vestiges, n'apportent d'indications claires sur l'entretien ou la rénovation du pont pour les périodes suivantes. Toutefois, l'absence de maintenance durant l'Antiquité serait surprenante compte tenu de l'état de préservation de la structure. La présence dans la corniche de briques, datables du II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C. grâce aux timbres, pourrait être l'indice d'une restauration ou de travaux d'entretien à l'époque impériale. Cependant, les briques peuvent avoir employées bien après leur fabrication ; la rénovation ne peut donc être que supposée<sup>309</sup>.

Le pont, mentionné dans les textes de la fin de l'Antiquité tels que le *Curiosum* et la *Notitia Urbis Romae*, a conservé son nom d'origine jusqu'à la période médiévale, probablement grâce aux inscriptions présentes sur ses arches<sup>310</sup>.

### 3.3.2. *Vers Transtiberim* : du pons Cestius au pons Gratianus

Le nom du second pont de l'île assurant la jonction avec la rive droite est également connu par les catalogues des Régionnaires du IV<sup>e</sup> siècle<sup>311</sup> : « Cestius ». Mentionné à la suite du

<sup>306</sup> DIO. CASS. Introduction au livre LIV.

<sup>307</sup> LE GALL 1953a, p. 206 ; DIO. CASS. LIII, 33 pour l'année 23 av. J.-C., année où la crue emporta le *pons Sublicius*, DIO. CASS. LIV, 1 pour l'année 22.

<sup>308</sup> ORLANDI 2008, p. 180-181.

<sup>309</sup> GALLIAZZO 1995, p. 21

<sup>310</sup> VALENTINI, ZUCCHETTI 1940, I, p. 150 et p. 183.

<sup>311</sup> VALENTINI, ZUCCHETTI 1940, I : dans le *Curiosum* (p. 150) et dans la *Notitia* (p. 183) figure, sous le nom « Fabricius », le nom « Cestius ».

pont Fabricius en dépit de l'ordre alphabétique et non identifiable avec les autres ponts de Rome, il a pu être reconnu comme le second pont de l'île Tibérine. Le seul élément permettant de rattacher la construction du pont à l'époque républicaine est ce nom de « Cestius » qui ne correspond à aucun *nomen* d'empereur. Or on sait que les ponts romains recevaient leur nom du magistrat en charge de sa construction<sup>312</sup>.

Plusieurs individus portant ce nom sont connus sous la République; En fait, les membres de la *gens Cestia* ne sont actifs à Rome qu'à partir de la seconde moitié du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. Suite au conflit civil opposant Marius à Sylla, ce dernier décréta une interdiction d'exercice des magistratures à l'encontre de plusieurs familles, qui fut levée par César en 49, mise en place par Sylla en 82<sup>313</sup>. Les personnages connus à la fin de la République sont C. Cestius Epulo, préteur en 44, tribun de la plèbe à une date indéterminée et *septemuir epulonum*, qui fit édifier le tombeau en forme de pyramide de la *porta Ostiensis*, et son probable frère L. Cestius, préteur en 43<sup>314</sup>. L'un de ces deux personnages pourrait être le constructeur du pont, qui fut entrepris après l'année 49 ou dans les années 44-43 av. J.-C, années qui doivent correspondre au tribunat de la plèbe exercé par C. Cestius Epulo<sup>315</sup>. Que le *pons Cestius* soit construit après le pont Fabricius n'est pas surprenant, la connexion de l'île à la rive droite s'avérant moins prioritaire qu'à la rive gauche. Le *pons Fabricius* ayant été entrepris et « approuvé » par un *curator uiarum*, il est fort probable que ce fut également le cas pour le *pons Cestius* mais on ne trouve pas de *curator uiarum* parmi les *Cestii* de ces années-là. Toutefois, si la curatelle de Fabricius s'exerçait pendant un tribunat comme cela a été proposé, alors les années où C. Cestius Epulo fut tribun ont effectivement pu voir la construction du *pons Cestius*<sup>316</sup>.

Une anecdote d'Appien relative à l'année 44 av. J.-C. pourrait fournir un *terminus post quem* aux travaux d'édification. En effet, immédiatement après l'assassinat de César, Lépide fit déplacer sur le champ de Mars une légion qu'il avait stationnée sur l'île Tibérine. Au-delà des problèmes d'espace et de logistique que cela pose, la présence et la traversée de troupes

---

<sup>312</sup> Comme c'est le cas pour le *pons Fabricius* d'après L. Fabricius C. f. La question est plus complexe pour le *pons Aemilius* (COARELLI 1999a, p. 106). LE GALL 1953a, p. 209.

<sup>313</sup> Tous les hommes adultes de la *gens* avaient été éliminés dans le cadre des représailles contre la ville de *Praeneste*, qui avait soutenu Marius (APP., *Bell. Civ.*, I, 438). DEGRASSI 1987, p. 525.

<sup>314</sup> C. Cestius f. Pop. Epulo exerce sa carrière, connue par l'inscription de la pyramide (*CIL* IV, 1374 = *ILS* 917), à la fin de la République ou au début de l'époque augustéenne, et meurt avant 12 av. J.-C. *MRR* II, p. 468.

<sup>315</sup> Un personnage de la *gens* est connu pour les années 61-51 en Asie Mineure ; il existe probablement un lien familial avec C. Cestius Epulo et L. Cestius, cependant impossible à identifier. DEGRASSI 1987, p. 524-525.

<sup>316</sup> Pour la magistrature de L. Fabricius, cf. également Partie 3, chap. 1.2. Broughton rappelle que Th. Mommsen avait démontré que les tribuns de la plèbe pouvaient s'occuper de travaux publics et proposait même le tribunat de la plèbe de 62 pour Fabricius (*MRR* II, p.141 n.8).

probablement amenées depuis le *Trastevere*, n'aurait sans doute pu s'effectuer que par un pont. Bien évidemment, cela pourrait aussi appuyer l'hypothèse de l'existence de structures en bois antérieures à la construction du *pons Cestius*. Néanmoins, les frères *Cestii* ayant exercé leurs magistratures dans ces années-là, il est tout à fait possible que le pont ait été terminé au début de l'année 44 av. J.-C. ou peut-être même dès le début des années 40 av. J.-C.

Nulle part mentionné dans les textes avant le IV<sup>e</sup> siècle, le *pons Cestius* est toutefois mentionné sur un fragment des *Fasti Ostienses*<sup>317</sup>. Ce témoignage, antérieur de deux siècles à ceux de la *Notitia* et du *Curiosum*, confirme l'utilisation de ce nom à l'époque impériale. Les Fastes rapportent pour l'année 152 ap. J.-C., sous le règne d'Antonin le Pieux :

[Imp.] Aug. Pontem Cesti[um][restituit]<sup>318</sup>

La liste de faits ne précise pas la nature des travaux, qui furent en toute logique réalisés sous le patronage de l'empereur. Les raisons de leur exécution ne sont pas non plus précisées sur l'inscription. Souvent les ponts doivent être rénovés à la suite d'inondations particulièrement violentes qui ont endommagé leurs structures. La dernière inondation mentionnée dans les sources avant cette année de rénovation eut lieu au printemps 147 ap. J.-C.<sup>319</sup>. Peut-on envisager une restauration cinq ans après la montée des eaux ? Quoi qu'il en soit, si l'absence de mention dans les textes signifie qu'aucun chantier majeur ne fut réalisé sur les structures du pont depuis sa construction, sa remise en état dut s'avérer nécessaire après un siècle d'utilisation.

Conservé jusqu'en 1892, le pont fut démantelé pour être remplacé par un pont plus long. Toutefois, grâce aux dessins d'époque moderne et aux photographies antérieures aux travaux de reconstruction, la mémoire de son aspect à la fin de l'Antiquité est conservé. Cependant, ce ne sont pas les structures du pont républicain qui nous sont parvenues.

Avant sa destruction, le pont conservait les inscriptions commémorant sa rénovation au IV<sup>e</sup> siècle ap. J.-C. Les travaux étaient rapportés par deux textes différents, chacun exposé

---

<sup>317</sup> NSA 1934, p. 247-263 (*Regione I. III. Ostia – Tre nuovi frammenti di Fasti Ostienses*). Le fragment a été découvert à proximité d'un édifice thermal non fouillé. Les *Fasti Ostienses* constituent une chronique des grands événements du règne des empereurs (victoire, jeux, actes de libéralité, quelques événements politiques). Un certain nombre d'événements rapportés se déroulèrent à Rome (*Id.* p. 248). Il est étrange que J. Le Gall (LE GALL 1953a) ne mentionne pas cette rénovation alors qu'il connaît les *Fasti Ostienses*.

<sup>318</sup> Restitution de G. Calza, NSA 1934, p. 260.

<sup>319</sup> L'inondation est mentionnée dans l'*Histoire Auguste* (*Ant.* 9), et rapportée dans les *Fasti Ostienses* (*K. April. Aqua magna fuit*, NSA 1939, p. 361, l. 13 = *Ins.It XIII*, 1, p. 207).

en double sur le pont<sup>320</sup>. L'un figurait sur le panneau central de chaque balustrade (*CIL* VI, 1175 = *ILS* 771 = Ins.2), l'autre ornait la corniche sous le parapet aux faces nord et sud (*CIL* VI, 1176 = *ILS* 772 = Ins.3). La première, plus importante, mentionne les titulatures impériales et le nom du pont, rebaptisé *pons Gratiani*. Ce changement de nom révèle une reconstruction totale :

*Domini nostri imperatores Caesares | Fl(auius) Valentinus pius felix maximus uictor ac triumph(ator) semper Aug(ustus) Pontif(ex) Maximus | Germanic(us) max(imus) Alaman(us) max(imus) Franc(icus) max(imus) Gothic(us) max(imus) trib(unicia) po(estate) VII, imp(erator) VI cons(ul) II p(ater) p(atriciae) p(roconsul) et | Fl(auius) Valens pius felix max(imus) uictor ac triumph(ator) semper Aug(ustus) pontif(ex) maximus | Germanic(us) max(imus) Alamann(icus) max(imus) Franc(icus) max(imus) Gothic(us) max(imus) trib(unicia) pot(estate) VII imp(erator) VI cons(ul) II p(ater) p(atriciae) p(roconsul) et | Fl(auius) Gratinanus pius felix max(imus) uictor ac triumph(ator) semper Aug(ustus) pontif(ex) maximus Germanic(us) max(imus) Alamann(icus) max(imus) Franc(icus) max(imus) Gothic(us) max(imus) trib(unicia) pot(estate) III imp(erator) II cons(ul) Primum p(ater) p(atriciae) p(roconsul) | pontem felicitatis nominis Gratiani in usum senatus ac populi Rom. constitui dedicarique iusserunt<sup>321</sup>.*

Les titulatures permettent de dater la dédicace du pont entre le 28 mars et le 24 août 370. La seconde inscription précise la consécration du pont à Gratien, alors Auguste depuis trois ans :

*Gratiani triumphalis principis pontem aeternitate augusti nominis consecratum in usum senatus populi Romani ddd. Nnn. Valentinus Valens et Gratianus uictores maximi ac perennes Augusti inchoari perfici dedicarique iusserunt<sup>322</sup>.*

Les deux textes insistent sur la construction d'un pont « *in usum senatus populi Romani* », qui est probablement identifiable avec une des « constructions du Prince » qui « couronne » le Tibre dans l'éloge que Symmaque prononça le 25 février 369 en l'honneur de Gratien<sup>323</sup>.

<sup>320</sup> BESNIER 1902, p. 109.

<sup>321</sup> *CIL* VI, 1175 = *ILS* 771 = Ins.2.

<sup>322</sup> *CIL* VI, 1176 = VI, 31251 = *ILS* 772 = Ins.3.

<sup>323</sup> SYMM., *Laud*, III, 9, s'adressant au Rhin : *En noster bicornis, caue aequalem te arbitrere Tiberino, quod ambo principum monumenta gestatis : ille redimitus est, tu subactus* (« Avec tes cornes qui sont à nous, garde toi de te croire l'égal du Tibre, sous prétexte que, tous deux vous portez les constructions des Princes : lui en est couronné, toi tu leur es soumis », trad. J.-P. CALLU).

Le pont franchissait le fleuve sur une longueur 48 m par une unique arcade de 23,97 m de large d'élevant à une hauteur de 9,60 m<sup>324</sup>. Le tablier, en dos d'âne, avait une largeur de 8,95 m. De part et d'autre de l'arcade, des culées de 11,35 m de largeur étaient percées de fenêtres de décharge d'une largeur de 5,55 m (droite) et 5,80 m (gauche)<sup>325</sup>. La chaussée du pont, plus élevée, descendait en pente douce vers l'île par une rampe soutenue par une série d'arcades<sup>326</sup>. L'ouvrage est en partie édifié à partir de remplois : divers éléments, moellons, plaques, corniches, fragments inscrits, furent prélevés sur les édifices voisins, notamment le théâtre Marcellus de l'autre côté de l'île et un monument non identifié de l'époque trajane<sup>327</sup>. Le travertin a été utilisé pour l'arche centrale et les petites arches latérales dont l'appareil pseudo-isodome était maintenu par des agrafes en fer scellées au plomb<sup>328</sup>. Le noyau de l'édifice était quant à lui en blocage de tuf<sup>329</sup>. La partie inférieure du pont était bâtie en *opus quadratum* régulier de tuf, selon une technique de construction différente du reste de la structure, et antérieure à l'époque de Valentinien, Valens et Gratien. Il s'agit probablement de substructures du pont républicain sur lesquelles les nouvelles prirent appui<sup>330</sup>.

### 3.3.3. Relier l'Insula à la ville

L'écart chronologique entre la construction du temple d'Esculape, qui débute en 291 av. J.-C. pour être dédié certainement quelques années plus tard, et celle du premier accès à l'île, le *pons Fabricius*, en 62 av.J.-C, est conséquent : il s'écoule en effet 229 ans avant que l'île ne soit reliée à la ville de manière directe et fixe, par une route. Comment s'effectuait l'accès à l'île pendant ces deux siècles ? S'il est possible d'envisager une traversée en bateau, par un système de bac pendant les premières années de fréquentation du sanctuaire, l'accessibilité ne commencerait-elle pas à poser problème à partir du moment où deux autres temples sont édifiés sur l'île au début du II<sup>e</sup> siècle avant J.-C., soit encore plus d'un siècle avant la construction du *pons Fabricius*<sup>331</sup> ? La multiplication d'édifices sur l'île, qui au début

<sup>324</sup> Les travaux de modification du XIX<sup>e</sup> siècle ont allongé le pont, en lui ajoutant deux grandes arcades ; il fait désormais environ 80 m de long afin de franchir le bras du fleuve qui avait été élargi (GALLIAZZO 1995, p. 11).

<sup>325</sup> Pour une description complète des vestiges et de la technique de construction, voir GALLIAZZO 1995, p. 12-13.

<sup>326</sup> NSA 1885, p. 188.

<sup>327</sup> Lors des travaux de transformation, de nombreux remplois ont été découverts au moment de la destruction des murs de la rampe (COARELLI 2004, p. 170 d'après NSA 1886, p. 159).

<sup>328</sup> GALLIAZZO 1995, p. 12. Ce détail valu au pont sont surnom de « *ponte Ferrato* ».

<sup>329</sup> LE GALL 1953a et GALLIAZZO 1995.

<sup>330</sup> GALLIAZZO 1995, p. 13.

<sup>331</sup> Le temple de Veiovis (dédicace en 194 av. J.-C. LIV. XXXIV, 53, 7) et le temple de Faunus (également dédié en 194 av.J.-C., LIV. XXXIII, 42, 10). Cf. infra Partie 2, Chap. 2 et Chap. 3.2.



du II<sup>e</sup> siècle abritait trois temples, conduit à s'interroger sur l'existence d'un pont avant l'année 62 avant J.-C.

L'organisation topographique de l'île s'oriente selon un axe est-ouest qui relie les deux ponts et en définit la répartition spatiale, avec dans le tiers sud de l'île, la zone occupée par le sanctuaire d'Esculape, qui reste toutefois théorique<sup>332</sup>. Une des seules données sûres concernant la topographie de l'île est l'emplacement et l'orientation d'un des temples construits au II<sup>e</sup> siècle avant J.-C.<sup>333</sup>. Situé au nord de l'axe joignant les ponts, le long de la rive est, il ouvre au sud en direction de cette rue dont l'existence paraît commandée par la présence des deux ponts. Pour déterminer une telle orientation du bâtiment, un axe - sans l'appeler « rue » - devait donc exister au II<sup>e</sup> siècle, plus d'un siècle avant la construction du *pons Fabricius*. Cet agencement semble un indice probant de l'existence d'un point fixe d'accès à l'île Tibérine, dont la date d'installation est cependant impossible à définir. Ainsi, M. Besnier affirmait que « la construction des ponts et les règles que se sont prescrites les architectes romains chargés de les bâtir ont eu d'importantes conséquences : la disposition des édifices qu'on éleva par la suite et l'aspect que présenta dès lors toute la partie centrale de l'île en dépendirent »<sup>334</sup>. Cette remarque semble paradoxale, puisque les principaux édifices de l'île furent construits avant les ponts, auxquels M. Besnier accorde beaucoup d'importance compte tenu des circonstances

Existait-il un pont dès le III<sup>e</sup> siècle pour permettre de rejoindre facilement le sanctuaire de l'île ? Ou est-ce le résultat du développement urbanistique au II<sup>e</sup> siècle ? Ce premier pont aurait alors été édifié en bois, le *pons Æmilius*, dont les piles furent édifiées en 179 et le tablier en 142 av. J.-C, étant explicitement désigné par les auteurs anciens comme le premier ouvrage d'art en pierre construit à Rome<sup>335</sup>. La construction du *pons Fabricius*, en pierre, s'inscrirait donc dans le mouvement de monumentalisation qui commence à Rome à la fin de la période Républicaine, durant lesquels les structures de pierre remplacèrent leurs prédécesseurs en bois<sup>336</sup>. Bien que la communication avec la rive gauche dût être prioritaire par rapport à la rive droite, le *pons Cestius* aurait aussi pu être précédé d'une passerelle, mais rien ne permet de l'affirmer.

---

<sup>332</sup> Aucun élément direct ne vient en effet l'attester. Toutefois, la découverte de la plupart des inscriptions à Esculape furent retrouvées dans ce secteur. La présence du puits dans la basilique San Bartolomeo est également un indice. Cf. partie 2, chap. 1.

<sup>333</sup> Pour l'étude et l'attribution de ce temple, voir Partie 2, ch.2.1. *Veivovis in insula [Fasti Praenestini] : Essai d'identification d'un temple.*

<sup>334</sup> BESNIER 1902, p. 120.

<sup>335</sup> PLUT., *Num.*, 12.

<sup>336</sup> À partir de la seconde moitié du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. l'urbanisme se développe et la construction monumentale s'intensifie, mettant en œuvre de nouveaux procédés architecturaux (COARELLI 1977, p. 17-18).

Une fois l'île rejointe par deux ponts permettant un accès depuis chacune des rives, il devient alors possible de passer d'une rive à l'autre en franchissant l'île Tibérine, qui n'est plus seulement un lieu où on se rend mais un lieu par où on passe. A partir de la seconde moitié du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C., la construction de ponts en pierre insère donc véritablement l'île dans le réseau viaire de la cité. Celle-ci reste cependant excentrée par rapport aux voies de circulation principales, les *viae Portuensis* et *Aurelia uetus* venant du *Transtiberim* convergeant plus au sud, vers le *pons Aemilius*, à proximité de la *porta Carmentalis*.

Si les textes mentionnent parfois la construction ou la rénovation des ponts de l'île, les informations manquent sur les routes qui y passaient ainsi que sur les allées et venues de la population. Est-ce parce qu'ils étaient effectivement peu fréquentés au regard des autres ponts de la cité qu'ils apparaissent peu dans l'historiographie romaine ? En outre, l'île Tibérine est peu mentionnée dans les sources littéraires en dehors de la légende de sa création et du récit de l'arrivée d'Esculape. Est-elle à ce point un lieu mis à l'écart qu'elle n'apparaît dans aucun fait raconté par les annalistes et dans très peu de poèmes ?

En réalité, les ponts de l'île sont parmi les premiers construits à Rome ; on peut considérer qu'ils appartiennent à une seconde « vague » d'édifications de ce type, dans le cadre du développement urbain de la cité. D'ailleurs, l'évolution de la construction des ponts romains suit une répartition spatiale assez logique. Une première traversée en aval de l'île, pour accéder dans la zone du forum *Boarium*, s'est effectuée par le *pons Sublicius*, doublé dans le même secteur du *pons Aemilius*, premier pont de pierre. Une seconde, selon l'hypothèse de J. Le Gall, se faisait par le *pons Milvius*, bien en amont, en dehors de la cité<sup>337</sup>. Ce sont les premiers ponts construits, les plus nécessaires et qui deviennent des points de circulation dont les auteurs parlent le plus : le *pons Sublicius* et le *pons Milvius*, qui sont certainement les lieux de traversée principaux. Le pont *Aemilius* est finalement peu mentionné dans les sources, et surtout à propos de l'histoire de sa construction et de quelques anecdotes, tout comme le *pons Fabricius*<sup>338</sup>. La situation est similaire pour les autres ponts construits à Rome à la fin de la république puis à l'époque impériale qui ne sont mentionnés qu'une ou deux fois dans les textes en fonction de leurs rénovations, certainement les plus importantes. Le *pons Cestius*, pourtant également un des plus anciens apparaît encore plus rarement dans les sources. La fréquence d'évènements autour du pont *Milvius* s'explique par le fait qu'il assure la traversée d'une route majeure. Le *pons Sublicius*, qui est de loin le pont dont parlent

---

<sup>337</sup> LE GALL 1953a, p. 86-87.

<sup>338</sup> Selon les vers d'Horace les candidats au suicide se jetaient parfois du pont *Fabricius* (*Sat.*, II, 3, 33-36 = Text.45).

le plus les sources, est un cas à part par son ancienneté et la sacralité qui l'entoure. Ces monuments sont ensuite tous listés dans les catalogues des Régionnaires selon un l'ordre suivant : *Aelius*, *Aemilius*, *Aurelius*, *Molbius* (= *Mulvius*), *Sublicius*, *Fabricius*, *Cestius* et *Probi*, qui semble à la fois suivre un ordre alphabétique et géographique<sup>339</sup>, les *pontes Fabricius* et *Cestius* étant nommés successivement car servant tous deux d'accès à l'île Tibérine. Toutefois, la différence entre les attestations des différents ponts dans les sources ne permet pas de mettre en évidence une moindre importance des ponts de l'île par rapport aux autres points de traversée. Il semble difficile de déterminer s'il y avait plus ou moins de passage sur les ponts de l'île que sur les autres.

Il faut également prendre en considération un fait important : les ponts n'étaient pas les seuls moyens de traverser le Tibre. Bien que la cité finisse par être dotée de nombreux ponts, une partie des traversées s'effectuaient sur de petites embarcations, détournant ainsi une partie du trafic des ponts. Tite-Live rapporte effectivement un épisode de la guerre contre les Sabins où Cincinnatus traverse le fleuve « *navis [...] publice parata* » qui pourrait attester de l'existence d'embarcations publiques<sup>340</sup>.

### 3.4. Conclusion

Dès les débuts de l'urbanisation de Rome, la situation de l'île semble avoir été celle d'un entre-deux. Effectivement en lisière et légèrement en retrait de la cité, isolée par les eaux du fleuve, elle ne s'en trouvait pas moins à proximité d'un des points les plus actifs de la ville, le *portus Tiberinus*, et sur une des voies de circulation principale, le Tibre. En outre, le choix d'un « isolement » sur l'île, certainement bien réel au III<sup>e</sup> siècle av. J.-C., ne doit pas être vu comme la volonté d'un rejet par la cité : un édifice construit à la pointe sud de l'île ne pouvait qu'être remarqué par les navires remontant le fleuve et donc, mis en valeur.

Cette situation évolue à mesure que la ville s'étend de part et d'autre du Tibre. Bien que toujours séparée du reste de la ville par les bras du fleuve, la construction de ponts pérennes en pierre en facilite l'accès et l'île devient alors un chemin possible entre les deux

---

<sup>339</sup> VALENTINI, ZUCCHETTI 1940, I, p. 149-150 (*Curiosum*) et p. 183 (*Notitia*).

<sup>340</sup> LIV. III, 26, 11. (QUILICI GIULI 1986, p. 72). Il n'est pas rare de voir représentés sur des gravures ou tableau d'époque moderne de nombreux petits bateaux et barques sur le cours du fleuve. D'ailleurs, à cause du nombre de ponts trop peu élevé, il est probable qu'un service de bac existait dès le Moyen-âge pour traverser le fleuve. D'ONOFRIO 1970, p. 170 (voir globalement la discussion du chap. 5 « Le barche trajettize »).

rives du fleuve. Le secteur se trouve en outre à la rupture entre la navigation venant de la mer et celle en provenance à l'intérieur des terres.

**DEUXIEME PARTIE.**

**L'ILE SACREE. TOPOGRAPHIE ET ACTIVITE RELIGIEUSES.**

## 1.1. Un dieu guérisseur grec à Rome

### 1.1.1. L'arrivée d'Esculape à Rome : entre mythe et Histoire

L'installation d'Esculape est le premier fait historiquement incontestable concernant l'île Tibérine, qui fut choisie comme emplacement du premier temple du dieu guérisseur à Rome. Le récit historico-mythique de l'introduction d'Esculape au début du III<sup>e</sup> siècle av. J.-C. est rapporté principalement par trois auteurs. Dans ses *Métamorphoses*, Ovide (*Met.* XV, 622-744) détaille l'évènement dans un long poème. Des versions plus synthétiques, mais plus précises sont transmises par Valère Maxime (I, 8, 2) et par le *De Viris Illustribus* (22, 1-3). Chez Tite-Live, les évènements sont relatés dans les livres X et XI, mais le contenu du livre XI n'est conservé que grâce aux *Periochae* (XI, 3), ne laissant qu'un résumé de la version livienne de l'ambassade. La notice de son livre X se rapporte à la consultation de l'oracle (LIV. X, 47, 6-7). L'arrivée du dieu est brièvement rappelée ailleurs chez Tite-Live (XXIX, 11, 1) puis chez Strabon (*Geog.*, XII, 5, 3) et Orose (*Adv. Pag.*, III, 22,5)<sup>341</sup>.

En 293 av. J.-C., une *pestilentia*, semblant sans solution, touchait la ville de Rome<sup>342</sup>. À la suite de la prise d'Oracles dans les Livres Sibyllins, une ambassade fut envoyée à Epidaure, célèbre sanctuaire d'Asklépios du Péloponnèse pour aller chercher le dieu et apporter à Rome ses bienfaits. Le texte d'Ovide diffère des deux autres sur ce point : le sénat n'eut pas recours à la consultation de l'oracle « étrusque » ; il dépêcha une première délégation auprès de la Pythie d'Apollon à Delphes – Apollon était alors le dieu médecin à Rome – qui dirigea ensuite les Romains vers le dieu d'Epidaure, fils d'Apollon (*Met.* XV, v. 630 à v. 643). Si l'oracle fut consulté en 293 av. J.-C. (LIV. X, 47, 6-7), Rome est à cette période en pleine troisième Guerre Samnite et la situation militaire ne permettait pas d'envoyer une ambassade ; celle-ci ne fut dépêchée que deux ans plus tard, en 291 av. J.-C. Dans l'attente d'un moment plus propice, un jour de supplications à l'adresse du dieu guérisseur (*unum diem Aesculapio supplicatio habita est*, LIV. X, 47, 7) fut organisé afin de lutter contre l'épidémie.

---

<sup>341</sup> Cf. corpus des sources littéraires en annexe, p. 274 sq., Text.6 à 19.

<sup>342</sup> La *pestilentia* ne désigne pas une peste, mais un phénomène épidémique, la plupart du temps déclenché par de mauvaises conditions d'hygiène et la promiscuité ; sur cette question voir notamment ANDRE 1980, *passim* et DE FILIPPIS CAPPALÀ 1991, p. 275, n. 22.

L'organisation d'une *supplicatio* nécessite un minimum d'installations cultuelles<sup>343</sup>, or Esculape ne possédait alors pas de lieu de culte officiel à Rome. Il est donc plus que probable qu'à cette occasion un autel et un *templum* de petites dimensions furent inaugurés et dédiés au dieu. À ce sujet, l'interprétation qu'A. Bartoli fait d'un passage de Pline l'Ancien est intéressante<sup>344</sup> : dans son explication de la méfiance des Romains à l'égard des médecins, praticiens d'un art grec, l'encyclopédiste prend comme preuve l'exclusion du *templum Æsculapi* « *extra urbem fecisse iterumque in insula traduntur* » (*H. N.*, XXIX, 8, 16 = Text.24). Cette affirmation a parfois été interprétée comme une preuve de l'existence d'un second temple d'Esculape à Rome, plus ancien que celui de l'île Tibérine et antérieur au III<sup>e</sup> siècle<sup>345</sup>. Cependant, le mot *templum* ne renvoie pas nécessairement à un édifice mais désigne un espace inauguré. Selon A. Bartoli, la première exclusion du *pomerium* ne serait pas celle d'une *aedes* plus ancienne, ayant précédé celui de l'île Tibérine, mais celle d'une première structure rituelle mise en place pour la *supplicatio*<sup>346</sup>. La cérémonie dut avoir lieu hors du *pomerium*, Esculape étant une divinité étrangère qui, de surcroît, n'était pas encore officiellement intégrée au panthéon de la cité. La première exclusion de la cité se référant au choix du lieu pour la *supplicatio*, l'installation du dieu sur l'île en est donc une seconde. Cette remarque de Pline n'en reste pas moins opaque en l'absence d'autres éléments, l'encyclopédiste ayant eu accès à une documentation aujourd'hui disparue. Par ailleurs, il est possible que même le lecteur contemporain de Pline ne saisisse pas le sens de la notice : cette aire de *supplicatio* dut être abandonnée sitôt le temple construit et l'allusion à un *templum* en usage durant peut-être deux années, trois siècles auparavant devait être difficilement compréhensible.

<sup>343</sup> La cérémonie de la *supplicatio* nécessite au minimum un espace inauguré, un autel, et la présence d'un *togatus* (officiant) (WISSOWA 1931, col 942).

<sup>344</sup> BARTOLI 1917, p. 573-580.

<sup>345</sup> PLATNER, ASHBY 1929, p. 2, COMELLA 1982-1983, p. 233-234. L'hypothèse est développée à partir du XIX<sup>e</sup> siècle ; pour un rappel des théories, voir BESNIER 1902, p. 148-151, qui conclut à la corruption du texte de Pline, tout comme K. Latte (LATTE 1960, p. 225, n. 2) ; les cérémonies purent également se tenir dans le temple d'une autre divinité, notamment Apollon (WISSOWA 1931, col. 944). Esculape était connu à Rome avant son introduction au III<sup>e</sup> siècle, son culte étant déjà installé dans le sud de la péninsule italique et en Sicile (sanctuaires de Tarente, Syracuse). Cependant, cela ne prouve en rien l'existence d'un temple plus ancien à Rome même. Cf. *infra* n. 363.

<sup>346</sup> Cependant, A. Bartoli emploie dans sa conclusion le terme italien « *tempio* » désignant comme en français l'édifice de culte et ne conserve pas la dualité « *templum* » / « *aedes* » du latin, ce qui n'aide pas à sortir de la confusion (BARTOLI 1917, p. 380). D. Degrassi exclut toute possibilité d'un premier temple consacré à Esculape avant l'introduction officielle du dieu ; la mention « *iterumque* » de Pline se rapporterait au fait que le temple fut reconstruit, le dieu fut donc une seconde fois exclu de la cité (DEGRASSI 1987, p. 523). Pour les travaux de reconstruction de l'*aedes* au I<sup>er</sup> av. J.-C., cf. *infra* p. 132.

Les dix envoyés eurent à leur tête Quintus Ogulnius<sup>347</sup> qui mena les négociations auprès des autorités locales (*concilium Graiosque patres*, Ov., *Met.*, v. 645). Chez Valère Maxime, aucune discussion n'eut lieu et les habitants eux-mêmes (« *Epidauri* ») menèrent directement les légats romains au temple du dieu. Ce détail témoigne sans doute des bons rapports existant entre les deux cités. En effet, contrairement à la plupart des cités d'Argolide, Epidaurie avait une politique résolument tournée vers Rome<sup>348</sup>.

C'est chez Ovide qu'apparaissent les éléments surnaturels du mythe, à ce point du récit (v. 651-664) où les Romains n'obtinrent pas immédiatement gain de cause auprès du conseil épidaurien, contrairement à ce qui est rapporté par Valère Maxime. Suite à ce refus, pendant la nuit, Q. Ogulnius reçut en rêve la visite du dieu qui lui assura son intention de le suivre à Rome, précisant sous quelle forme il se manifesterait. Cet épisode semble symboliser l'*incubatio*, le rituel central du culte, lors duquel le dieu apparaît au malade. Cependant, l'apparition d'Esculape dans le rêve de Q. Ogulnius est peut-être une création d'Ovide dont l'œuvre est construite pour la propagande augustéenne dans laquelle les rêves prophétiques sont particulièrement présents autour de la figure d'Auguste<sup>349</sup>. Lorsque les légats romains visitèrent le temple le lendemain, un serpent d'une taille inhabituelle en sortit. Évènement central du récit, cette apparition d'Esculape sous forme de serpent est une forme d'épiphanie<sup>350</sup>. Enfin, il se dirigea vers le navire romain, montrant ainsi sa volonté de se rendre dans l'*Vrbs*. L'ambassade retourna donc en Italie avec à son bord l'incarnation du dieu.

Valère Maxime et le *De Viris Illustribus* rapportent une escale à *Antium* où le serpent s'arrêta un temps dans le temple que le dieu guérisseur possédait dans la ville. Cette anecdote soulève le problème de l'existence d'un temple du dieu à *Antium* antérieur à celui de Rome, alors que la ville était totalement soumise à l'autorité romaine depuis 338 av. J.-C.<sup>351</sup>. D'ailleurs, sur les *Fasti Antiates Miores*, Esculape est fêté le 1<sup>er</sup> janvier, selon le calendrier romain (*InsIt.* XIII, 2, 1). Néanmoins, les activités de piraterie des habitants d'*Antium* les

<sup>347</sup> VAL. MAX. I, 8,2 et *De vir. ill.* 22. Le légat est identifié avec Q. Ogulnius L. f. A. n. Gallus, qui commença sa carrière comme Tribun de la plèbe (300) et édile curule (296). Suite à l'ambassade d'Epidaurie, il fut légat une seconde fois (273), puis devint consul en 269 et occupa la charge de dictateur en 257 (*MRR* I. p. 182). Pour son rôle dans la politique religieuse romaine, voir remarques et références *infra*, p. 102.

<sup>348</sup> GUARDUCCI 1971, p. 268 ; COMELLA 1982-1983, p. 241-242. Cf. *infra* n. 402

<sup>349</sup> Selon Suétone (*Aug.* 94, 12-14), Q. Catulus et Cicéron ont vécu en rêve des situations prodigieuses où Jupiter Capitolin accordait sa bénédiction à un enfant, qu'ils identifièrent par la suite à Auguste (FABRE-SERRIS 1995, p. 153).

<sup>350</sup> Sur la question de l'épiphanie d'Esculape dans les *Métamorphoses* d'Ovide, voir PFAFF-REDELLET 2008.

<sup>351</sup> *Antium* est une cité maritime à 58 km au sud de Rome, située sur le littoral. Le site, occupé depuis l'époque protohistorique, abritait une cité Volsque. Une colonie romaine y fut implantée dès 467 av. J.-C. (BRANDIZZI-VITTUCCI 2000 p. 5, n.3). Sur l'hypothèse d'un temple d'Esculape à *Antium* antérieur à celui de Rome, voir également HAACK 2007, p. 172, n. 40).



amenaient à circuler dans tout le bassin méditerranéen où ils rencontrèrent certainement le culte du dieu guérisseur, qui serait ainsi arrivé à *Antium* sans l'intermédiaire de Rome<sup>352</sup>. Il est également possible que le culte fut adopté au moment de son introduction à Rome et qu'Esculape fut installé dans le temple d'Apollon, certainement construit dès le V<sup>e</sup> siècle, à l'époque du développement du culte à Rome<sup>353</sup>. Le temple d'Esculape, mentionné par Tite-Live<sup>354</sup> pour des événements de 170 av. J.-C. n'aurait été construit que par la suite. En outre, les auteurs écrivirent à une période où le temple existait et s'appuyèrent sans doute sur la situation contemporaine pour leurs descriptions. Il est aussi possible que le temple d'*Antium* fut considéré comme un temple très ancien. Le culte d'Esculape ne semble de toute manière pas s'être répandu dans le Latium uniquement par l'influence de *l'Urbs* comme le montre l'exemple de *Fregellae*, dont le sanctuaire d'Esculape, daté du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. s'est développé en s'inspirant des sanctuaires grecs.

En revanche, Ovide précise « *templa parentis init* » (v. 722) signifiant que le temple est dédié à Apollon. Cette attribution au temple d'*Antium* résoudrait le problème. Néanmoins, et en l'absence de concordance avec les deux autres témoignages, le texte d'Ovide insiste particulièrement sur le lien entre Esculape et Apollon. L'allusion à sa mère Coronis, qui fut l'amante d'Apollon (v. 624), le recours à l'Oracle du dieu à Delphes, au lieu des Livres Sibyllins (v. 631), le séjour à *Antium* dans un temple à Apollon là où les autres auteurs parlent d'un temple à Esculape, sont autant d'éléments qui semblent avoir été modifiés pour souligner la parenté entre les deux divinités. Les métaphores (*iuuenis Phoebeius* v. 642, *Epidaurius* v. 723, *Apolline natos* v. 739, *Phoebeius angus* v. 742) sont multipliées à tel point que le nom d'Esculape n'est même pas mentionné une fois dans tout le texte.

L'ambassade de retour à Rome, le serpent quitte le navire et se dirige vers l'île Tibérine. À son arrivée, l'épidémie prend fin et un temple au dieu est édifié sur l'île. L'intervention du serpent, incarnation d'Esculape, permet d'établir la légitimité du lieu et contribue à la sacralité de l'île Tibérine, choisie expressément par le dieu. Cette arrivée prend la forme d'un véritable *aduentus* chez Ovide, offrant un parallèle entre la figure du dieu et Auguste, pour mettre en valeur la figure du *Princeps*, tout comme l'épiphanie du dieu sous

---

<sup>352</sup> DEGRASSI 1986, p. 150.

<sup>353</sup> La période d'installation des premiers colons romains à *Antium* est contemporaine de celle du développement du culte d'Apollon à Rome (BRANDIZZI-VITTUCCI 2000, p. 105). Les éléments archéologiques tendent à montrer l'existence d'un sanctuaire du dieu près du littoral (BRANDIZZI-VITTUCCI 2000, p. 48-49).

<sup>354</sup> LIV. XLIII, 4.

forme de serpent aux attitudes humaines<sup>355</sup>. Loin d'être une simple compilation de mythes, les *Métamorphoses* ont pour but, par l'arrangement de certains éléments du récit, de servir les intentions du poète, notamment en matière de propagande augustéenne<sup>356</sup>. L'assimilation de l'arrivée du dieu à un *aduentus* tient de la proximité, particulièrement à l'époque archaïque, entre la notion de santé (*ualetudo*) et sa préservation, et celle de *uictoria* dans les cultes iatriques<sup>357</sup>. Ce sens se retrouve sur le monnayage de L. Rubrius Dossenus, probablement frappé à la suite d'une épidémie et qui porte aux revers des éléments symbolisant Esculape et la Victoire<sup>358</sup>.

Cette légende, apporte finalement peu d'information à propos de l'île Tibérine, son lien avec Esculape et le culte qui s'y tenait, notamment dans sa version ovidienne<sup>359</sup>. Cependant, elle permet d'étudier les circonstances, le contexte de l'importation du culte et de s'interroger sur les relations diplomatiques ou le mécanisme d'introduction d'une divinité à Rome. Néanmoins le récit romain recourt au même motif narratif que celui de l'importation du culte d'Asklépios à Athènes, également depuis Epidaure<sup>360</sup>. Ce type de récit qui se retrouve dans d'autres contextes, dans l'historiographie romaine mais aussi grecque, constitue un *topos* reproduit à partir des récits que l'on trouve en Grèce et est construit de manière à rendre cet événement prestigieux<sup>361</sup>. L'arrivée d'Esculape à Rome sera un des éléments de la mise en valeur du culte à l'époque impériale sous Antonin le Pieux, qui fit représenter l'évènement dans une série de médaillons narratifs relatifs aux moments fondateurs de la Ville<sup>362</sup>.

---

<sup>355</sup> Chez Ovide, la narration des mythes sert à évoquer Auguste, notamment en tant que sauveur grâce à son assimilation à Esculape. Le récit de l'arrivée d'Esculape serait une référence à l'entrée d'Auguste à Rome à son retour d'Apollonie (FABRE SERRIS 1995, p. 152-154). Pour la question de l'épiphanie voir Pfaff-REDELLET 2008, p. 69-84.

<sup>356</sup> FABRE-SERRIS 1995, p. 152-156.

<sup>357</sup> COARELLI 1997, p. 378.

<sup>358</sup> ZEHNACKER 1964 ; MOREAU, à paraître ; Cette signification est peut-être aussi celle de la proue à la pointe sud de l'île, ornée d'un buste sculpté d'Esculape. Cf. *infra*, partie 3, chap. 1.2

<sup>359</sup> M. Besnier n'accordait pas la même valeur informative au texte d'Ovide, en raison de son caractère poétique (BERNIER 1902, p. 150 *sq.*).

<sup>360</sup> GORRINI, MELFI 2002, p. 248.

<sup>361</sup> DEGRASSI 1986, p.145-152 ; COMELLA 1982-1983, p. 241.

<sup>362</sup> VAN BUREN 1911 ; TOYNBEE 1925 ; BARENGHI 1992 ; MOREAU, à paraître.

## 1.1.2. Asklepios en Grèce

### 1.1.2.1. Mythologie

L'Esculape des Romains est la transposition romaine de l'Asklépios d'Epidaure. Le dieu ne possédant pas d'équivalent au sein du panthéon italique, le nom *Aesculapius* est une transcription latine du nom grec (*Ἀσκληπιός*), probablement effectuée durant le IV<sup>e</sup> siècle<sup>363</sup>.

Asklépios, mentionné pour la première fois dans l'*Illiade*<sup>364</sup>, fut tout d'abord un roi mortel participant à la guerre contre Troie, mais dont les connaissances médicales étaient déjà reconnues. Lorsque le mythe se développa, Asklépios conserva une origine semi-mortelle, lui conférant le statut de héros, divinisé après sa mort. Plusieurs régions de Grèce revendiquèrent alors la paternité de la divinité, ce qui engendra la création de variantes de traditions autour de sa naissance<sup>365</sup>. L'Esculape romain étant originaire du centre religieux d'Epidaure, le dieu hérita de la tradition péloponnésienne dans laquelle il a pour mère Coronis. Ovide insiste sur ce détail tant dans les *Métamorphoses* que dans les *Fastes* : *Coroniden* (*Met.* XV, 624) ; *Phoebo nymphaque Coronide natum* (*Fast.* I, 291).

L'origine épidaurienne est racontée, selon plusieurs variantes, par Pausanias dans sa description du sanctuaire écrite au II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.<sup>366</sup>. La fille de Phlegyas, accompagnant son père en visite dans le Péloponnèse, portait en secret le fils d'Apollon. L'enfant naquit dans la région d'Epidaure où sa mère l'abandonna dans les montagnes ; il fut alors allaité par une chèvre et surveillé par un chien gardien de troupeau<sup>367</sup>. Cette partie du mythe avait pour but d'expliquer la présence de ces animaux dans la sphère d'Esculape. Dans cette première version, les capacités de guérison du dieu se manifestèrent dès l'enfance, du fait de sa nature divine. Une autre tradition présente Coronis, alors enceinte du fils d'Apollon, entretenant une relation avec Ischys. Devant cette trahison faite à son frère, Artémis tua la princesse – Hermès

---

<sup>363</sup> Le nom du dieu (*Aiscolapius*, *Aescolapius*, *Aesculapius*) dérive d'une forme plus ancienne du nom grec (*Ἀσκληπιός*), qui n'était déjà plus en usage à Epidaure au début du III<sup>e</sup> siècle, au moment de l'ambassade, montrant que le dieu était connu à Rome au moins depuis le IV<sup>e</sup> siècle avant J.-C. (DEGRASSI 1986, p. 145). Que le dieu soit connu à Rome avant son introduction officielle n'a rien de surprenant ; il s'agit même d'une condition *sine qua non* à la décision prise par le Sénat de l'accueillir au sein du panthéon.

<sup>364</sup> EDELSTEIN, EDELSTEIN 1975, II, p. 1-2. *Illiade*, IV, 192-219 ; Les connaissances médicales du personnage sont mises en exergue par l'expression « le médecin sans reproche » (p. 3 v. 194 et v. 518). Seul protagoniste désigné comme tel, il est donc caractérisé par la pratique de cet art.

<sup>365</sup> Outre la région d'Epidaure, l'Arcadie, la Messénie et la Thessalie se présentent comme la région de naissance d'Asklépios. Hésiode et Homère transmettent la tradition thessalienne. LEVEQUE, SECHAN, p. 227

<sup>366</sup> Cette version est celle de Pindare (*Pyth.* III 5-47) et d'Apollodore le mythographe (III, 10, 3). La naissance d'Asklépios est également le sujet d'une poésie gravée sur une inscription du IV<sup>e</sup> siècle av.J.-C., mise au jour dans l'*Asklepieion* d'Epidaure commanditée par Isyllos, personnage originaire de la ville. Pausanias (IV, 31, 5) rapporte également la version selon laquelle sa mère serait Arsinoe (version Messénienne).

<sup>367</sup> PAUSANIAS, II, 26, 3-9.

récupéra alors l'enfant dans le ventre de sa mère. Cette version est similaire à celle du poète grec Pindare dans laquelle Apollon retira Asklépios du ventre de Coronis et le confia au centaure Chiron qui l'éleva et l'éduqua. C'est auprès de lui qu'Esculape apprit la médecine et devint un brillant praticien, défiant les dieux en sauvant de nombreuses existences – au point même de faire revivre ceux qui avaient succombé. Zeus le sanctionna en le foudroyant, pour finalement lui rendre la vie et l'admettre au rang des dieux<sup>368</sup>.

Esculape est un dieu guérisseur extrêmement spécialisé qui a hérité cette capacité d'Apollon Phébus, premier dieu considéré comme guérisseur en raison de son affinité avec la lumière<sup>369</sup>. Par extension, il est le dieu garant de la santé physique individuelle et collective. Fils d'un dieu et d'une mortelle, Asklépios est d'abord un héros. Sa popularité vient en partie de sa nature de demi-dieu : ayant été humain, il est plus à même de comprendre la souffrance<sup>370</sup>. Dieu de la sphère chthonienne, il hérite d'Apollon le serpent comme animal familier dans lequel il s'incarne, et est également accompagné du chien et de la chèvre qui, selon le mythe, furent les protecteurs du dieu alors qu'il était nouveau-né<sup>371</sup>.

1.1.2.2. Diffusion du culte, principaux sanctuaires et pratiques cultuelles en Grèce.

Plus d'une cinquantaine de temples et sanctuaires à Asklépios sont recensés dans les sources littéraires pour la Grèce continentale et les îles<sup>372</sup>. Le plus connu des sanctuaires de guérison de l'Antiquité, selon les auteurs anciens, était Epidaure, considéré également comme l'un des premiers sanctuaires puisque lieu de la naissance du dieu<sup>373</sup>. Son rival en la matière est notamment, selon Strabon (IX, 5, 17), le sanctuaire thessalien de Triikka, dont les vestiges archéologiques ne sont datés, cependant, que du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C.<sup>374</sup>. Le sanctuaire d'Epidaure est un ensemble péri-urbain qui s'est développé, à la fin VI<sup>e</sup> siècle av. J.-C., à partir du sanctuaire d'Apollon *Meleatas*. Les premiers éléments témoignant

---

<sup>368</sup> Soit à la demande d'Apollon (OV. *Fast.*, VI, 759-62), soit par compassion des dieux (LUC., *Dial. Deo.*, XIII, 1-2) (EDELSTEIN, EDELSTEIN 1975 II, p. 75-76). Cette sanction contribua à la divinisation du héros, le feu de la foudre étant perçu comme une voie de consécration. LEVEQUE, SECHAN 1990, p. 228.

<sup>369</sup> DE FILIPPIS – CAPPAL 1991, p. 271-284.

<sup>370</sup> DE FILIPPIS – CAPPAL 1991, p. 272. L'auteur insiste notamment sur les influences orientales et effectue des parallèles avec les divinités médicales dans d'autres cultures, en soulignant leur lien avec le serpent.

<sup>371</sup> Pour la construction et l'évolution de la figure d'Esculape, sa fonction salutaire/salvatrice et le développement de son culte voir BENEDETTI 1999, p. 210-226.

<sup>372</sup> COMELLA 1982-1983, p. 218.

<sup>373</sup> Selon Pausanias (II, 26, 8). Voir sur le sujet EDELSTEIN, EDELSTEIN 1975, p. 238.

<sup>374</sup> RIETHMÜLLER 2005, I, p. 151 ; COMELLA 1982-1983, p. 219.

archéologiquement du culte d'Esculape sont un édifice et un autel, datés de la fin du VI<sup>e</sup> siècle av. J.-C. ; le premier temple n'est attesté que pour le début du IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C.<sup>375</sup>.

Epidaure est le point d'origine de plusieurs autres sanctuaires d'Asklépios : Pergame, Balagrae, Sicione, Athènes et bien sûr Rome. Tous furent fondés selon les mêmes modalités : des envoyés à Epidaure ramenaient dans leur cité un serpent, incarnation du dieu. Au-delà de la légende, il n'est pas impossible que l'animal emblème du dieu soit un symbole, un présent ou même un rite relatif au transfert de la divinité<sup>376</sup>. Certains des sanctuaires fondés depuis Epidaure contribuèrent également à la diffusion du culte et furent à l'origine d'une « seconde génération » de sanctuaires, comme par exemple Lébène et Smyrne respectivement fondés depuis Balagrae et Pergame.

Les vestiges archéologiques dans les sanctuaires, fondations d'édifices et dépôts, datent pour la plupart du IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C. Sur certains sites, les temples et portiques sont précédés d'édifices du V<sup>e</sup> siècle, beaucoup plus modestes attestant d'*Asklepieia* primitifs simplement formés d'un téménos et de son autel. À Corinthe, les premiers ex-votos anatomiques attribuables à Esculape appartenaient d'ailleurs à une fosse datable de la fin du V<sup>e</sup> siècle<sup>377</sup>. À Athènes, les plus anciens vestiges du sanctuaire sur les pentes de l'Acropole, autour d'une source aménagée, remontent à la fin de ce même siècle<sup>378</sup>. La capitale de l'Attique fut une des premières cités grecques à posséder un sanctuaire à Asklépios suivant la tradition d'Epidaure<sup>379</sup>. La popularité et la diffusion du culte fut, très vraisemblablement, en grande partie due à Athènes et à son influence politique au IV<sup>e</sup> siècle, permettant à Epidaure d'obtenir une influence dans tout le monde méditerranéen supérieure à celle dont elle jouissait en Argolide, sa propre région<sup>380</sup>. Le IV<sup>e</sup> siècle voit ainsi l'expansion du culte, introduit dans de nombreuses villes, tandis que les plus anciens sanctuaires se monumentalisent<sup>381</sup>.

L'organisation et l'ampleur des sanctuaires, tout comme le choix de l'emplacement, sont variés, et sans suivre un plan prédéfini, quelques éléments essentiels en forment la structure principale : un temple, souvent de petites dimensions, son autel, un ou plusieurs

---

<sup>375</sup> EDELSTEIN, EDELSTEIN 1975, p. 243. S'il n'est pas possible de déterminer quel est le plus ancien sanctuaire d'Esculape en Grèce, il semble qu'Epidaure ait joué un rôle majeur dans la définition du culte et le développement de son caractère médico-religieux, par l'intermédiaire d'un héritage du culte d'Apollon (SUAREZ DE LA TORRE 2009, p. 37, voir aussi conclusion p. 45).

<sup>376</sup> DEGRASSI 1986, p. 145.

<sup>377</sup> ROEBUCK 1951, p. 153.

<sup>378</sup> SEMERIA 1986, p. 942.

<sup>379</sup> GORRINI, MELFI 2002, p. 247.

<sup>380</sup> EDELSTEIN, EDELSTEIN, 1975, II p. 241-242 ; COMELLA 1982-1983, p. 228.

<sup>381</sup> COMELLA 1982-1983, p. 227.

portique(s), un bosquet et une source d'eau, caractéristiques probablement définies par l'*Asklepieion* d'Epidaure<sup>382</sup>. Ce dernier, ou le sanctuaire de Cos, dont les premiers éléments monumentaux datent de la première moitié du III<sup>e</sup> siècle, ou encore de Pergame, constituent de grands ensembles où les structures se sont multipliées. *A contrario*, à Athènes, malgré le rôle joué par la cité dans l'expansion du culte, l'ampleur des installations est réduite et à Corinthe, le sanctuaire est peu important mais développe à partir du IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C., des installations monumentales, notamment un édifice à cour péristyle doté de structures hydrauliques, peut-être consacré à l'hébergement<sup>383</sup>. Le rôle important joué par l'eau dans les cultes guérisseurs, et bien évidemment dans celui d'Asklépios, se manifeste par les nombreux aménagements hydrauliques dont étaient dotés les sanctuaires, le plus souvent installés où l'élément était disponible, près d'une source ou d'un cours d'eau<sup>384</sup>. Celui d'Athènes fut installé sur les pentes de l'Acropole à proximité d'une grotte au point de résurgence d'une source, qui fut monumentalisée<sup>385</sup>.

À Epidaure, le culte s'inscrivait dans un contexte chthonien dont le témoignage subsiste dans la forme de certains monuments<sup>386</sup> et était entouré de différents cultes sanitaires, oraculaires et/ou héroïques. L'association principale était celle d'Asklépios et d'Apollon, dont le sanctuaire précéda celui d'Asklépios à Epidaure, où il est encore honoré avec lui<sup>387</sup> ; à Delphes un temple du dieu guérisseur se situe dans l'enceinte du sanctuaire, au sud du temple d'Apollon<sup>388</sup>, à Corinthe une dédicace à Apollon a été mise au jour dans le dépôt le plus

<sup>382</sup> SUAREZ DE LA TORRE 2005, p. 37 *sq.*

<sup>383</sup> ROEBUCK 1951, p. 158.

<sup>384</sup> Toutefois, la présence de structures hydrauliques dans un sanctuaire médical ne signifie pas nécessairement que l'eau avait des vertus thérapeutiques. Par ailleurs, la présence d'aménagements thermaux ne traduit pas les compétences guérisseuses de la divinité (SCHEID 1991, p. 208 et p. 214).

<sup>385</sup> Une source était monumentalisée depuis la fin du VI<sup>e</sup> siècle av. J.-C. sous la forme d'un puits carré en appareil polygonal, abrité sous un porche tristylobé dorique, quelques mètres à l'ouest de l'*Asklepieion*, qui tirait son eau d'une seconde source, moins abondante (HOLTZMANN 2003, p. 209 ; ALESHIRE 1989, p. 21).

<sup>386</sup> L'enceinte sacrée Y, située au sud de l'esplanade était aire sacrée ouverte et double (structure de plan rectangulaire divisée dans sa longueur en deux pièces de même dimensions, aux entrées opposées), d'un type accueillant le plus souvent un culte chthonien (LEMBIDAKI 2002, p. 121 et 128).

<sup>387</sup> Comme le confirment les inscriptions de dédicace où les deux dieux sont mentionnés, retrouvées dans l'édifice E (*IG* IV, 12, 136, 137, 140, 142, 144 ; COMELLA 1982-1983, p. 223). L'entrée du mythe d'Asklépios dans la sphère apollinienne a certainement influé sur la diffusion et la popularité de la mythologie du dieu guérisseur – son culte a par ailleurs hérité d'une partie des caractéristiques du culte d'Apollon, les deux divinités restant associées (SUAREZ DE LA TORRE 2009, p. 37).

<sup>388</sup> COMELLA 1982-1983, p. 220. L'identification des structures n'est pas tout à fait certaine ; le sanctuaire d'Asklépios était probablement constitué d'un enclos, d'une niche et d'une fontaine. Toutefois, la chronologie entre les différents éléments est difficile à restituer. Le culte remonte au moins en IV<sup>e</sup> s. av. J.-C. (BOMMELAER, LAROCHE 1991, p. 232-233).

ancien (ca. 600-540 av. J.-C.), bien qu'il n'y ait pas de trace d'association formelle des deux divinités<sup>389</sup>.

Les témoignages sur le rituel proviennent principalement, en dehors de sources littéraires, des *sanationes*, inscriptions relatant les guérisons miraculeuses par le dieu. La majorité des exemples provient d'Epidaure (dès le V<sup>e</sup> siècle) et de Lébène en Crète (datés du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C.)<sup>390</sup>. Le remerciement se faisait également sous forme de reliefs votifs (IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C.), comme à Athènes<sup>391</sup>. Les comptes du sanctuaire répertorient les propriétés du dieu font état d'offrandes similaires aux dons réalisés dans le cadre d'autres cultes mais avec un nombre plus important de monnaies, de représentations de parties du corps et de reliefs avec priants. Les objets référencés étaient souvent en or ou en argent<sup>392</sup>. Ces documents attestent de la pratique culturelle caractéristique, mais pas exclusive, des *Asklepieia* qui avait cours dans tous les sanctuaires : l'*incubatio*. Lors de ce rituel, le malade passait la nuit dans le sanctuaire en attente de la visite d'Asklépios dans son sommeil, qui le guérissait ou prescrivait un remède. Cette pratique conduisit à des aménagements au sein des sanctuaires qui contribuent à leur identification : les malades sont en effet accueillis pour la nuit dans des portiques d'incubation – ou *abaton* - attenants au temple. La mise au jour de *thesauroi* dans un certain nombre de sanctuaires d'Asklépios tels Epidaure, Lébène, Corinthe, Cos, atteste de l'existence de paiements ou plutôt d'offrandes monétaires, offrant ainsi une confirmation archéologique des textes littéraires et épigraphiques mentionnant la rémunération de certains services<sup>393</sup>. La découverte d'un exemplaire à *Fregellae* indique que cette pratique du paiement avait aussi cours en Italie. Le remerciement au dieu s'effectuait plus fréquemment, semble-il par des *sanationes*, car peu d'ex-votos ont été mis au jour dans les sanctuaires en Grèce, hormis à Athènes et à Corinthe<sup>394</sup>.

---

<sup>389</sup> ROEBUCK 1951, p. 152. Apollon devait y être adoré à la période archaïque (épithète inconnue, mais probablement guérisseur), puis perdit en d'importance à partir de la fin du V<sup>e</sup> siècle., moment où le culte d'Asklepios est introduit et commence son développement. Les nombreuses offrandes montrent la popularité du dieu, auquel Apollon est probablement encore associé (*Id.*, p. 154).

<sup>390</sup> COMELLA 1982-1983, p. 225.

<sup>391</sup> SINEUX 2007. L'un des plus anciens exemples de relief en marbre remonte au IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C. Ce type d'ex-votos est la transposition en pierre d'objet en terre-cuite ou en bois (HOLTZMANN 2003, p. 209).

<sup>392</sup> Les ex-votos anatomiques comportaient, des têtes, des torses, les plus nombreux ainsi que des bras, des jambes, des organes génitaux, des mâchoires et des viscères. Parmi les offrandes se trouvaient également des bijoux, un serpent en argent et un coquillage sculpté dans du marbre de Paros (CAMP 2001 p. 155).

<sup>393</sup> GORRINI, MELFI 2002, p. 257 *sq.*

<sup>394</sup> COMELLA 1982-1983, p. 236-237. À Corinthe en particulier, les ex-votos sont en terre cuite, très similaires à ceux que l'on trouve dans la zone étrusco-italique. À Athènes les offrandes étaient en marbre ou en métal.

Tout en conservant ces caractéristiques communes, les sanctuaires adoptèrent des orientations différentes : certains poursuivirent uniquement la pratique médico-religieuse, notamment Epidaure, d'autres développèrent des écoles de médecine : Cos, Lébène, puis par la suite Pergame<sup>395</sup>. Ces sanctuaires ne furent pas tous panhelléniques, mais parfois tournés uniquement vers la cité et son territoire, comme à Corinthe où le lieu n'était probablement connu ou fréquenté que localement<sup>396</sup>.

### *1.1.2. Contexte historique et politique*

L'introduction d'Esculape comme solution d'une crise suit un processus courant dans l'histoire religieuse romaine. Que ce soit dans le cas d'une épidémie ou d'une famine, le but était de rétablir la *pax deorum*<sup>397</sup>. Le déroulement des faits est canonique : une épidémie s'était abattue sur la ville et, tous les recours disponibles ayant été épuisés, la solution provenait de pratiques qui n'étaient pas en usage dans la cité, parce qu'elles étaient soit étrangères, soit anciennes. Un culte pouvait être importé, une nouvelle cérémonie être mise en place ou d'anciens cultes ou célébrations de nouveau organisés tel, lors d'une peste en 363 av. J.-C., le rite qui consistait à faire planter un clou par un dictateur dans un mur du temple de Jupiter Capitolin, car demeurait le souvenir qu'une épidémie avait été stoppée de cette manière (LIV. VII, 3, 3)<sup>398</sup>. Ce procédé démontre une volonté de diversification plutôt qu'un « simple » constat de l'incapacité des vieux dieux romains<sup>399</sup>. Le recours au dieu guérisseur grec a été décidé par l'intermédiaire des Livres Sibyllins<sup>400</sup>, consultés par les *decemviri sacris faciundis*, prêtres gardiens et responsables de la consultation des Livres. Le collège ne pouvait d'ailleurs consulter ces oracles que sur ordre du Sénat<sup>401</sup>. L'importation d'Esculape est donc une décision d'État, collective, et le choix de faire appel à cette divinité est en grande partie politique. D'ailleurs, l'acte est d'importance et tout à fait officiel : l'ambassade était

---

<sup>395</sup> COMELLA 1982-1983, p. 227-228.

<sup>396</sup> ROEBUCK, 1951, p. 159.

<sup>397</sup> PARKE 1988, p. 191.

<sup>398</sup> ORLIN 1997, p. 24.

<sup>399</sup> ORLIN 1997, p. 34.

<sup>400</sup> ORLIN 1997, p. 76.

<sup>401</sup> ORLIN 1997, p. 81. Cependant, même si cette consultation conduisit à l'adoption d'une divinité grecque, le collège de prêtres ne s'occupait pas de l'importation et de la gestion des divinités grecques et étrangères à Rome. Voir notamment sur cette question la démonstration de E.M. Orlin (ORLIN 1997, p. 97-105 : l'auteur met notamment en évidence que les dieux auxquels les Romains font appel suite à la consultation des livres ne sont pas tous étrangers).



composée de légats de rang élevé<sup>402</sup>. Le commandement de cette ambassade par Quintus Ogulnius<sup>403</sup>, seul membre dont le nom nous soit parvenu, est un élément révélateur. Remplissant les fonctions de *decemvir* au moment de l'ambassade, favorable à cette politique religieuse fédératrice, il appartenait à une *gens* qui possédait une certaine influence dans les cercles aristocratiques romains, tant en matière politique que religieuse, et qui aurait joué un rôle dans le processus d'hellénisation de la religion romaine<sup>404</sup>. Le recours aux Livres Sibyllins était le seul moyen pour le Sénat romain de lancer le processus de construction d'un temple, qui autrement était inauguré par le vœu personnel d'un magistrat, le plus souvent un général en campagne<sup>405</sup>. Dans cette optique, l'accueil d'un culte populaire, qui s'est peu à peu développé en Grèce et dans le sud hellénisé de l'Italie, permet d'établir un lien avec les cités du monde grec<sup>406</sup>, notamment dans une tentative de rapprochement avec les cités de Grande Grèce<sup>407</sup>. La caution sacrée de l'oracle permettait également d'appuyer la décision sénatoriale, en faisant taire les oppositions, tout en légitimant le culte nouvellement arrivé<sup>408</sup>. Malgré cela, ces cultes « importés » n'étaient pas toujours bien perçus par les Romains, si on en croit les historiens latins<sup>409</sup>.

Le choix d'Esculape bénéficiait à la politique générale de Rome, mais la démarche gardait tout son sens religieux. L'adjonction de dieux se faisait dans l'intérêt collectif pour

---

<sup>402</sup> Il s'agit d'ailleurs de la première ambassade officielle envoyée par Rome dans une cité grecque (DEGRASSI 1986, p. 145). Le choix d'Epidaure, outre le fait que la ville soit le centre le plus important du culte d'Esculape, a pu être fait pour son appartenance à la ligue de Corinthe (ou ligue hellénique) avec laquelle Rome entretient des rapports amicaux – sans être une cité alliée comme le rappelle Tite-Live (XXIX, 11, 1).

<sup>403</sup> Il appartenait à une *gens* plébéienne d'*homines novi* et non pas à une ancienne famille patricienne. Pour la carrière d'Ogulnius cf. n.347 et voir DEGRASSI 1986 p. 146 (et ses références en n. 9).

<sup>404</sup> Q. Ogulnius contribua à l'établissement de la Loi Sacerdotale de 300 (*lex Ogulnia*) dont il fut un des auteurs. MONACA 2005, p. 209, SCHEID 1985, p. 98.

<sup>405</sup> ORLIN 1997, p. 105.

<sup>406</sup> MONACA 2005, p. 208. Rome a pu connaître le dieu par l'intermédiaire de la Grande Grèce ; un passage de Julien (*Adv. Christ*, 207) précise que la ville de Tarente rendait un culte à Asklepios avant même la ville de Rome (DEGRASSI 1986, p.145).

<sup>407</sup> ORLIN 1997, p. 106 : La peste durait depuis plusieurs années ; en 295 déjà, les Livres ont été consultés sans qu'aucune solution ne soit citée par Tite-Live (X, 31) ; en 293, l'oracle est de nouveau consulté (mais l'ambassade est reportée en attendant une accalmie dans la guerre). Selon Orlin, cette seconde consultation, qui fait état de la solution d'aller chercher Esculape à Epidaure intervient alors que l'issue de la guerre en faveur de Rome ne fait plus de doute (suite à la bataille de Sentinum). Rome commence à tourner son attention vers le sud de l'Italie et la Grande Grèce. L'introduction d'un culte grec à Rome, très répandu (malgré le peu de témoignages archéologiques concernant des sanctuaires du dieu dans le sud de l'Italie.) – peut-être pour préparer une alliance en vue d'une future guerre (ORLIN 1997, p. 107-108). Le culte d'Esculape a pu être capable de jouer un rôle fédérateur et intégrateur pour les cités de *Magna Graecia* (SCHEID 1985, p. 97-98). L'introduction d'Esculape est une innovation contrôlée par le Sénat. Le recours aux livres Sibyllins, qui « recommandaient » aussi bien des cultes grecs, italiques ou d'autres régions, lui offrait la maîtrise du nombre de cultes importés, mais aussi leurs modalités, dans l'intérêt de la cité (ORLIN 1997, p. 113).

<sup>408</sup> MONACA 2005, p. 13. Par leur ancienneté (selon la tradition, en possession de Rome depuis Tarquin l'Ancien, AUL. GELL., *N.A.*, I, 19) et leur caractère divin, les Livres Sibyllins permettent d'assurer la légitimité des cultes ou cérémonies mis en place par leur intermédiaire (NORTH 1986, p. 253).

<sup>409</sup> SCHEID 2005a, p. 25.

s'attacher leur puissance et leur protection, l'intérêt était donc double<sup>410</sup>. Dans cette manière d'aller chercher les dieux d'une cité étrangère, K. Latte voit une « modernisation » du rituel ancien de l'*euocatio*<sup>411</sup>, que J. Scheid qualifie d'*euocatio* « pacifique »<sup>412</sup>. L'import de ce culte répond également à un besoin de renouveler, ou plutôt d'enrichir, la religion romaine afin de s'assurer les bienfaits d'un dieu dont le domaine d'action n'était pas précisément couvert à Rome : la santé physique. La présence d'Esculape va d'ailleurs introduire dans la religion romaine une particularité étroitement liée à sa nature de dieu salvateur : une nouvelle forme de religiosité, peu connue et pratiquée jusqu'alors, plus personnelle et immédiate offrant une pratique différente des cultes publics et collectifs<sup>413</sup>.

L'introduction du culte d'Esculape à Rome inaugure la seconde vague d'intégration de divinités étrangères dans le panthéon romain. Les importations précédentes visaient des divinités plus proches géographiquement, notamment originaires des cités italiques. Avec le développement de la Ville et de ses contacts « internationaux », Rome se tourne vers les grands sanctuaires au-delà des limites de la péninsule<sup>414</sup>. Cette importation est le reflet de l'extension de l'influence de la cité, qui influe sur le développement de son panthéon<sup>415</sup> et s'inscrit dans un mécanisme de transformation de Rome entre 300 et 44 av. J.-C.<sup>416</sup>.

## 1.2. Le culte romain de l'île Tibérine

À partir du III<sup>e</sup> siècle av. J.-C., Esculape reçoit un culte sur l'île Tibérine. Selon la loi romaine, transmise par Festus, l'importation d'une divinité étrangère implique la conservation des rites et coutumes du sanctuaire d'origine : « Ces cultes sont célébrés selon les rites des peuples auxquels ils ont été empruntés ». Festus cite explicitement celui d'Esculape parmi les « *peregrina sacra* », qui fut directement rapporté depuis le sanctuaire principal d'Asklépios d'Epidaure en Grèce<sup>417</sup>. Le culte romain reproduisait donc les rituels suivis à Epidaure, tels la pratique de l'*incubatio*, l'offrande d'ex-votos et d'inscriptions de guérison ainsi que les

---

<sup>410</sup> BAYET 1969, p. 57.

<sup>411</sup> LATTE 1960, p. 226.

<sup>412</sup> SCHEID 1985, p. 97.

<sup>413</sup> MONACA 2005, p. 14.

<sup>414</sup> SCHEID 1985, p. 97.

<sup>415</sup> ORLIN, 1997, p. 33.

<sup>416</sup> NORTH 1986, p.252. De manière générale, des répercussions se font sentir dans le domaine religieux, lorsque des changements surviennent dans la société (SCHEID 1985, p. 95).

<sup>417</sup> FESTUS p. 268 L : *Peregrina sacra appellantur, quae aut evocatis dis in oppugnandis urbibus Romam sunt ꝑconataꝑ, aut quae ob quasdam religiones per pacem sunt petita, ut ex Phrygia Matris Magae, ex Graecia Cereris, Epidauro Aesculapi : quae coluntur eorum more, a quibus sunt accepta.*

affinités entre divinités. Le culte d'Esculape conserva des caractères dénotant son origine, comme l'utilisation de la langue grecque sur certaines inscriptions témoignant d'une « naturalisation relative »<sup>418</sup>.

Les calendriers liturgiques *Fasti Praenestini*, *Fasti magistrorum vici* et *Fasti antiates Maiores* ainsi que les *Fastes* d'Ovide (I, 289-294) précisent que le jour des célébrations à Esculape était le premier janvier, conservant ainsi le *dies natalis* du temple :

***Fasti magistrorum vici*** : AESC

***Fasti antiates Maiores*** : AESCULA CO[...]O VEDIOVE

***Fasti Praenestini*** : [...]LAPIO VEDIOVI IN INSULA

Les *Fasti Praenestini* précisent *in insula*, confirmant que les célébrations du premier jour de janvier concernaient bien le lieu de culte romain.

### 1.2.1. Dii medici romani – quelles divinités pour aider Esculape ?

Avant l'introduction officielle du culte d'Esculape, nombre de dieux honorés à Rome pouvaient accueillir les vœux des individus en quête de guérison ; Apollon et Minerve reçurent d'ailleurs l'épithète *medicus/a*<sup>419</sup>. Le temple de *Minerva medica* sur l'Esquilin était probablement *l'aedes* le plus ancien de la déesse à Rome et Apollon fut honoré tout au long de la République sous le qualificatif *medicus* dans le premier temple à lui être consacré à Rome, *in circo flaminio*.

Minerve est peu attestée à l'époque républicaine dans le monde étrusco-italique ; elle l'est davantage à Rome, à la fin de la République et sous l'Empire. Cependant un dépôt d'ex-votos en terre-cuite des IV<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> siècle av. J.-C., ainsi que des inscriptions témoignent qu'un culte lui était rendu sur l'Esquilin sous l'épithète *medica*<sup>420</sup>, à une période contemporaine de l'installation de celui d'Esculape. Membre de la triade capitoline, honorée sous les épithètes de *Capta* (temple du *Caelius*) ou *Chalcidia* (sur le Forum), elle est surtout, sur l'Aventin, la

---

<sup>418</sup> Selon la formule de J. Scheid (SCHEID 1985, p. 97, voir également WISSOWA 1912, p. 308). Bien que restant quelque peu différent du culte romain, il ne faut pas nécessairement conclure que le culte d'Esculape s'effectuait selon le « rite grec ». En effet, il ne faut pas confondre les rites ou cultes qualifiés de « grecs » dans la religion romaine avec la coutume dont parle Festus (SCHEID 2005A, p. 26-28). Le problème, complexe, est finalement peu lié à l'origine des divinités. Le culte était surtout une intégration relativement récente en provenance directe de Grèce. De plus, dans le *Curculio* de Plaute, la remarque du Charançon *Quis hic est qui aperto capite Aesculapium salutat?* (« Qui, la tête couverte, salue Esculape ? », *Curc.* 389-390) semble bien indiquer une pratique romaine du rite, *capite uelato*.

<sup>419</sup> MONACA 2005, p. 209. Parmi les dieux invoqués pour guérison figurent, mis à part Apollon *medicus* et Minerve *medica*, Mars *Auerruncus*, *Salus*, *Bona dea* ; mais aucun de ces dieux n'avaient exclusivement cette fonction.

<sup>420</sup> Aucune source littéraire ne mentionne une *aedes* pour la déesse *medica*, dont le temple n'était peut-être pas public. ZIOLKOWSKI 1992, p. 115-117

patronne et la protectrice des artisans au sens large : tous les techniciens et ceux dont les métiers nécessitaient un apprentissage ; parmi eux, les médecins, dont l'art demandait technique, savoir et mémoire<sup>421</sup>. Sa capacité guérisseuse en était donc une parmi tant d'autres.

Cependant, c'est surtout Apollon, qualifié de *medicus* et possédant les mêmes aptitudes et la même caractéristique chthonienne, qui a précédé Esculape comme dieu médecin ou plutôt comme guérisseur. Vraisemblablement présent à Rome avant la période républicaine<sup>422</sup>, la première attestation d'un culte remonte à 449 av. J.-C., année pour laquelle Tite-Live mentionne l'existence d'un *Apollinare*, sur le *campus Flaminius*<sup>423</sup>. Probablement au même emplacement, fut édifié le temple d'Apollon *medicus*, dédié en 431 av. J.-C. par le consul Cn. Iulius, dans des circonstances qui rappellent l'introduction du culte d'Esculape. Il fut en effet construit *pro ualeitudine populi* suite à une *pestilentia*<sup>424</sup>, et resta le seul temple du dieu à Rome jusqu'à l'époque d'Auguste<sup>425</sup>. L'édifice était tourné vers le fleuve, et en l'absence du théâtre de Marcellus qui ne fut construit qu'à la fin du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C., l'*aedes Apollonis* ouvrait sur la pointe sud de l'île Tibérine où fut édifié le temple d'Esculape, dans une proximité et un lien topographique qui n'étaient peut-être pas anodins. À partir de 221 av. J.-C., l'Apollon *in circo* reçoit des attributions nouvelles en lien avec la pompe triomphale et les *ludi apollinares* sont créés non pas à la suite d'une épidémie mais à un désastre militaire ; en parallèle, sa dimension oraculaire se développe<sup>426</sup>. Ce recul de la fonction médicale du dieu est certainement rendue possible par l'installation d'Esculape quelques décennies auparavant.

---

<sup>421</sup> OV. III, 821 *sq.* ; LACT. I. 18. 23 ; CIC. 2, 123. Minerve adopta également certains des aspects de l'Athéna grecque (SCHEID 2008a, p. 87- 88). Il n'y pas d'attestation de la présence de Minerve sur l'île Tibérine, mais la présence de Minerva *medica* explique probablement pourquoi le second lieu de culte d'Esculape fut installé sur l'Esquilin (pour les autres emplacements du culte d'Esculape à Rome voir RENBERG 2006-2007). Minerve est toujours honorée sous l'épithète *medica* à l'époque impériale, selon le témoignage des inscriptions (*CIL* VI, 10133 ; GIRARD 1981, p. 219).

<sup>422</sup> COARELLI 1997, p. 377, puis p. 379. Dans la tradition la présence du culte grec d'Apollon à Rome remonte au règne de Tarquin le Superbe qui avait apporté à Rome les livres Sibyllins, dont les oracles proviennent d'un sanctuaire d'Apollon (VISCOGLIOSI 1996 ; LA ROCCA 1985).

<sup>423</sup> LIV. III, 63, 6-11.

<sup>424</sup> LIV. IV, 25, 3-4. COARELLI 1997, p. 378 ; ORLIN 1997, p. 98 ; VISCOGLIOSI 1996, p. 1. Honoré *extra pomerium*, son culte s'effectuait selon le rite grec.

<sup>425</sup> Il fut également un des premiers temples construits dans la zone du *Circus Flaminius*. Pour les différentes références sur son emplacement voir VISCOGLIOSI 1996, p. 1.

<sup>426</sup> VISCOGLIOSI 1996, p. 2, voir aussi LA ROCCA 1985. Ces jeux ont une valeur triomphale et non thérapeutique : « (*ludi*) ... *uictoriae, non ualeitudinis ergo* » (LIV., XXV, 12, 15), voir aussi Marc., Sat. I, 17. Qu'Apollon fût honoré pour obtenir une victoire militaire n'entre pas en contradiction avec sa fonction de *medicus*, compte tenu du lien entre *uictoria* et *ualeitudo* dans les cultes médicaux et salvateurs (cf. p. 97, référence en n. 357).

Les exemples de Minerve et d'Apollon montrent que la santé physique était, avant l'arrivée d'Esculape, du ressort de divinités aux attributions complexes, alors que le dieu d'Epidaure possédait un domaine d'action clair et bien défini, uniquement concentré sur le bien-être physique.

Peu d'années avant l'introduction du culte d'Esculape, est institué en 311 av. J.-C. le culte de *Salus* qui, en tant que *Salus Publica populi romani* est la garante de l'intégrité et de la sauvegarde de l'Etat romain, et non une divinité guérisseuse<sup>427</sup>. Ce n'est que dans la seconde moitié de la période républicaine qu'elle s'enrichit d'un aspect sotériologique et affirme ses affinités avec *ualetudo* et avec Hygie, parèdre d'Esculape<sup>428</sup>. Ainsi, en 180 av. J.-C. lorsqu'il s'agit de conjurer une nouvelle épidémie, il fut recommandé au consul d'offrir des statues dorées à Apollon, Esculape et *Salus* qui est alors la garante de la santé physique. Les statues durent être exposées dans les sanctuaires, notamment celui de l'île Tibérine, mais comme *Salus* possédait son propre temple à Rome, les offrandes en son nom durent y être déposées plutôt qu'aux côtés d'Esculape<sup>429</sup>. À l'époque impériale, le témoignage des inscriptions montre que la déesse revêt deux aspects majeurs<sup>430</sup> : elle conserve son attribution d'origine de protectrice de la communauté comme *Salus Publica* ou, invoquée aux côtés d'Esculape, elle prend les attributs d'Hygie et assure le salut des individus<sup>431</sup>.

Hygie est la parèdre « naturelle » d'Esculape, importée comme lui de Grèce, où elle est son épouse, parfois sa fille<sup>432</sup>. Son culte aux côtés du dieu guérisseur est attesté en Italie et dans les provinces (Gaules, Afrique) par des inscriptions, mais les deux divinités ne sont pas forcément honorées ensemble<sup>433</sup>. Si Esculape est le guérisseur, Hygie est la garante de la bonne santé physique. À eux deux, ils personnifient le double aspect de la fonction des médecins : la prise en charge des malades et des biens portants. La figure d'Hygie permet

---

<sup>427</sup> Le *uotum* du temple fut effectué par C. Iunius Bubulcus pendant les guerres Samnites (LIV., IX, 43, 25 ; X, 1, 9 ; CATTANEO 2011, p. 116).

<sup>428</sup> L'un des premiers témoignages de cette association est un denier de M. Ancilius Glabrius, daté de 49 av. J.-C. (RRC 442 1a).

<sup>429</sup> LIV., XL, 37, 2.

<sup>430</sup> C. Cattaneo en dénombre quatre : la *Salus Publica*, qui a son sanctuaire sur le Quirinal, une *Salus* qui protège les individus, la *Salus* comme Hygie (*Υγιεία*) romanisée, et enfin *Salus* assimilée à la notion de grecque de *Σωτηρία* (*Soteria*) très présente dans la propagande impériale. *Salus* est une abstraction divinisée (CATTANEO 2011, p. 79).

<sup>431</sup> CATTANEO 2011, p. 62.

<sup>432</sup> Hygie, fille d'Asklépios : ARIS., *Or*, XXXVIII, 22 ; Hygie, épouse du dieu : (*Orph. Hym.*, LXVII).

<sup>433</sup> En Gaule Belgique et en Germanie, où le territoire est marqué par la présence des légions, le nom d'Hygie est mentionné aux côtés de celui d'Esculape, alors qu'en Narbonnaise, région depuis plus longtemps sous influence romaine, le dieu est seul sur les inscriptions (RENARD 1958, p. 100).

ainsi d'ouvrir le culte d'Esculape aux individus en bonne santé physique<sup>434</sup>. Le culte commun d'Esculape et Hygie sur l'île Tibérine ne peut être supposé que d'après les inscriptions dédiées aux deux divinités découvertes à Rome, qui montrent qu'Hygie était bien considérée comme la parèdre d'Esculape par les particuliers venus faire leurs offrandes. Ces dernières sont cependant peu nombreuses et aucune ne provient de l'île<sup>435</sup> et les sources littéraires n'apportent pas davantage d'informations<sup>436</sup>.

D'après les calendriers, et donc « officiellement » ce sont deux toutes autres divinités qui se trouvent honorées aux côtés d'Esculape sur l'île Tibérine. Les *Fasti Antiaties Miores* indiquent à la date du premier janvier, sur deux lignes :

AESCVLA CO[...]O  
VEDIOVE

L'interrogation concernant la signification du nom partiellement conservé suivant celui d'Esculape a été levée par A. Degrassi, suivit par R. Schilling, qui restituent le texte de l'inscription « Aescula(pio) co[r]o(nidi) Vediove ».

La logique des calendriers permet de déduire que les divinités nommées ensemble étaient honorées dans un même lieu, et qu'elles étaient présentées du plus ancien culte au plus récent ; ainsi la divinité co[...]o était honorée sur l'île Tibérine, antérieurement à Veïouis, dont on sait par ailleurs qu'il avait un temple sur l'île depuis 194 av. J.-C<sup>437</sup>. Compte tenu de la lacune entre les deux « O », une seule lettre pouvait être ajoutée<sup>438</sup>. Or Ovide, qui s'appuie sur les fastes officiels pour la rédaction de son texte, rapporte à la date du premier janvier :

<sup>434</sup> EDELSTEIN, EDELSTEIN 1975 II, p. 90.

<sup>435</sup> Pour Rome, seules 5 inscriptions de provenances diverses, mentionnent conjointement Esculape et Hygie (sur les 42 formant le catalogue de RENBERG 2006-2007, p. 87-172, p. 137-159)

- CIL VI, 10234 = ILS 7213 : Inscription de la *lex collegi Aesculapi et Hygiae*, (découvert dans le secteur des *viae Appia* et *Latina*, daté de ca. 153 ap. J.-C.)

- CIL VI, 19 = ILS 2194 : Inscription remerciement par un *decurius equitum singularium*, pour son salut et le salut de son médecin.

- CIL VI, 18 = VI, 30686 = ILS 3851 : Don de remerciement par des marchands de fèves à *Domino Aesculapio et Hygiae* (porta *Metronia* ; III<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.).

- CIL VI, 370 : Don à *Iovi et Asclepio Hygiae* (zone des *Castra Praetoria* ; II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.).

- CIL VI, 17 : Don à *Aesculapio et Ygiae* (provenance inconnue ; époque impériale).

- CIL VI, 548 : Don sous forme de relief. Esculape et Hygie ne sont pas mentionnés dans le texte de dédicace mais sont représentés chacun en train de nourrir un serpent (provenance inconnue, ca. 144 ap. J.-C.).

L'association *Aesculapio et Saluti Augstae (uel Augusti)* est également attestée (CIL VI 30983 = ILS 3840, près des *praedi Galbana*, zone du *monte Testaccio* ; première moitié du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C.). Une statue d'Hygie a été découverte dans le temple d'Esculape à Ostie, qui souvent reproduit le modèle romain en matière de cultes (PAVOLINI 2006, p. 118-119).

<sup>436</sup> GRAF 1998b, col. 777.

<sup>437</sup> DEGRASSI 1960, p. 254. Pour Veïouis sur l'île Tibérine : LIV. XXXIV, 53, 7 et *Fasti Praenestini* (Cf. *infra* partie 2. Chap. 2).

<sup>438</sup> DEGRASSI 1960, p. 255 ; SCHILLING 1960, p. 694.

*Accepit Phoebos nymphaque Coronide natum* (*Fast.* I, 291 = Text.9). La mention de Coronis, mère d'Esculape fournit un indice pour la restitution et l'interprétation du nom, permettant de restituer un « R » dans la lacune pour former le mot en abrégé CO[R]JO(nidi)<sup>439</sup>. Ainsi, ce ne serait pas Hygie mais Coronis, autre figure féminine du cercle d'Esculape qui figurerait officiellement aux côtés du dieu. La maternité de Coronis émanant de la mythologie du sanctuaire d'Epidaure, cette association rituelle fut certainement transférée à Rome avec le dieu, étant donné que les cultes étrangers importés y conservaient leurs coutumes d'origine<sup>440</sup>. En Grèce, un culte était effectivement rendu à Coronis ; à Cos, elle recevait un sacrifice en compagnie des divinités guérisseuses de la généalogie d'Asklépios : Apollon son père, Hygie ici son épouse, Panacée, Epione, Isao, Polidario et Macaon ses enfants<sup>441</sup>. A Titane, en Argolide, sanctuaire qui dépendait de celui d'Epidaure, Coronis possédait une statue, objet d'un culte, dans le temple d'Asklépios<sup>442</sup> et à Athènes, comme Rome filiale d'Epidaure, le sacrifice était parfois effectué en l'honneur d'Asklépios et Coronis<sup>443</sup>.

Ce type d'association mère – fils existait à Rome pour le culte d'autres dieux : Les *Fasti Vrbinati*, de la même manière que les *Fasti Antiates Miores*, indiquent *Apollini Laton(ae) ad theatr(um) Marc(elli)*<sup>444</sup>, Latone recevait un sacrifice le 23 septembre tout comme Maia, mère de Mercure, le 15 mai<sup>445</sup>. Pour Esculape, seul un calendrier atteste de cette alliance qui semble disparaître assez tôt, Hygie finissant par reprendre sa place de parèdre. Le même phénomène semble toucher Latone, probablement parce que ces figures étaient présentes aux côtés de leurs fils par écho à la mythologie et n'exerçaient pas de prérogatives sur un domaine particulier<sup>446</sup>.

Au même jour qu'Esculape et Coronis est mentionné Veiovis, divinité complexe qui, selon les témoignages de Tite-Live et des calendriers, possédait un temple sur l'île depuis le début du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. Le choix du même *dies natalis* que pour le temple d'Esculape, un siècle après l'installation de ce dernier, montre une volonté d'association des deux

<sup>439</sup> DEGRASSI 1960, p. 255.

<sup>440</sup> SCHILLING 1960, p. 696. La coutume est transmise par Festus p. 268 L (cf. texte n. 417). Pour la filiation d'Esculape et Coronis, cf. *supra* p. 98.

<sup>441</sup> D'après un poème d'Hérodas (*mimianbes*, IV, 1 *sq.*, DEGRASSI 1960, p. 256).

<sup>442</sup> SCHILLING 1960, p. 696.

<sup>443</sup> Selon TERT. *Ad. Nat.*, II, 14, 14 : « *Et tamen Athenienses sciunt eiusmodi deis sacrificare; nam Aesculapio et matri inter mortuos parentant* ».

<sup>444</sup> CIL I<sup>2</sup> p. 252 n. 11. DEGRASSI 1960, p. 256, SCHILLING 1960, p. 697.

<sup>445</sup> CIL I<sup>2</sup>, p. 318. DEGRASSI 1960, p. 256.

<sup>446</sup> SCHILLING 1960, p. 697.

divinités<sup>447</sup>. Le lien entre Esculape, Coronis, et Veïouis pourrait refléter la mythologie du dieu guérisseur, comme cela a déjà pu être interprété pour l'association du dieu guérisseur et de sa mère. Esculape avait pour père Apollon qui, par l'interprétation romaine, était parfois identifié à Veïouis, notamment pour son aspect juvénile. Les trois divinités formeraient alors une triade fils – mère – père<sup>448</sup>. Cependant si Coronis semble être honorée dans le même sanctuaire qu'Esculape depuis l'arrivée de celui-ci à Rome, ce n'est pas le cas de Veïouis, dont le temple fut construit à la suite d'un vœu, lors d'une campagne militaire et installé dans l'île un siècle plus tard. De plus, Coronis disparaît relativement tôt des calendriers liturgiques, alors que Veïouis continue à être mentionné.

### 1.2.2. Dons et ex-votos.

Les sources littéraires et épigraphiques, par la mention d'une fête dans le calendrier liturgique, attestent de l'existence d'un temple et d'un culte en l'honneur d'Esculape sur l'île Tibérine, mais ne fournissent pas d'information sur les modalités, ni sur le rituel. Les sanctuaires de Grèce ont fourni du matériel archéologique (inscriptions, reliefs, objets de terre-cuite) témoignant des pratiques des populations ; or, du matériel similaire fut découvert à Rome sur et autour de l'île.

Pour la période républicaine, le culte est attesté archéologiquement par quatre bases inscrites découvertes lors de dragages dans le lit du fleuve<sup>449</sup>. Elles portent chacune une inscription à la formule similaire, précisant qu'elles sont des *Aesculapio doni*, dons offerts au dieu en remerciement de ce qui a été octroyé ; dans le cas d'Esculape, très probablement d'une guérison (*Aiscolapio dono[m ?]* CIL I<sup>2</sup>, 26 = Ins.4; *Aescolapio dono* CIL I<sup>2</sup>, 27 = Ins.5 ; *Aescolapio donom* CIL I<sup>2</sup>, 28 = Ins.6 ; *donum (...) Aiscolapio* CIL I<sup>2</sup>, 29 = Ins.7). Elles emploient la formule *donum dare libens merito*, courante à cette période, complète pour les

---

<sup>447</sup> LIV. XXXI, 21, 12 et XXXIV, 53, 7, *Fasti antiates Maiores, Fasti Praenestini*. Pour l'identification et la nature de Veïouis ainsi que la discussion approfondie sur son lien avec Esculape (cf. *infra* partie 2, chap. 2).

<sup>448</sup> Pour cette théorie, voir TORELLI 1984, p. 177. Un autre lien possible est la foudre : Esculape et Coronis, selon certaines versions, meurent foudroyés et Veïouis était un dieu fulgurant (cependant ce dernier point est toujours sujet à débat). À Lavinium, Veïouis est associé un autre couple mère/fils, dans le culte de Venus et Enée, où il semble identifié au héros. (GJERSTADT 1973, p. 41). Selon la traduction de P. Sineux, un des récits de l'inscription de *sanatio* grecque découverte sur l'île Tibérine mentionne un « Triple autel » (IGUR I, 148 = Ins.9, SINEUX 2008, p. 395)

<sup>449</sup> C'est le cas pour trois d'entre elles, conservées au *Museo Nazionale Romano*, le lieu de découverte de la quatrième, aujourd'hui perdue, est incertain. Bien qu'elles n'aient pas été découvertes sur l'île Tibérine, leur appartenance au sanctuaire est certaine, l'île Tibérine abritant le seul sanctuaire du dieu dans tout Rome pendant plusieurs siècles (DEGRASSI 1986, p.147).



Ins.6 et Ins.7, abrégée pour les Ins.4 et Ins.5. La base de L. Albanus<sup>450</sup> (Ins.4) conserve sur sa face supérieure des points de fixation qui devaient soutenir un don de petite taille – peut-être une statuette de bronze<sup>451</sup>, tout comme la base offerte par M. Populcius (Ins.6), qui présente au même emplacement des trous où subsistent des restes de fixation en métal. Ces bases ont été datées par paléographie et par typologie (la base portant l'inscription Ins.4 présente des moulures caractéristiques) ainsi que par la formule employée entre la fin du III<sup>e</sup> et le début du II<sup>e</sup> siècle, soit environ un siècle après l'installation du culte sur l'île.

Les offrandes à Esculape prennent la forme d'ex-votos anatomiques, dont de nombreux exemplaires ont été découverts dans le Tibre, sur ses rives et sur l'île Tibérine. Bien que répandus sur une grande partie du cours romain du fleuve, la plus importante concentration d'objets est rassemblée sur et autour de l'île<sup>452</sup>. Leur datation est délicate sans contexte archéologique précis<sup>453</sup> et l'absence de données stratigraphiques ne laisse qu'une datation par analyse stylistique et par comparaison avec des dépôts d'autres sanctuaires. Les fouilles archéologiques de Lavinium ont ainsi mis au jour de nombreux ex-votos semblables à ceux de Rome, que l'étude stratigraphique a permis de dater entre les IV<sup>e</sup> et II<sup>e</sup> siècles av. J.-C.<sup>454</sup>. Les types étant extrêmement semblables, il est possible de dater les terres-cuites du Tibre de la période médio-républicaine. La datation des exemplaires romains s'effectue également en fonction du *terminus post quem* fourni par l'importation du culte d'Esculape. Certains des types recensés sont datables de la fin du IV<sup>e</sup> s. av. J.-C. puisque la production d'ex-votos des ateliers romains reproduit des modèles attiques des IV<sup>e</sup> et II<sup>e</sup> s. av. J.-C. et est semblable à celle que l'on trouve dans les principaux centres de production en Méditerranée<sup>455</sup>. Néanmoins, si certaines formes découvertes à Rome sont caractéristiques du IV<sup>e</sup> siècle, elles sont probablement des reprises de types anciens dans les premières offrandes du sanctuaire de l'île Tibérine<sup>456</sup>. Ces objets prennent différentes formes : statuettes d'offrants

---

<sup>450</sup> Pour les trois inscriptions dont nous connaissons le dédicant, ceux-ci semblent être des hommes de condition libre portant les *dua nomina* – dans deux cas la filiation est précisée.

<sup>451</sup> FRIGGERRI *ET ALII* 2012, notice III.5 p. 142.

<sup>452</sup> Les terres-cuites romaines du Tibre ont été récoltées lors de dragages du fleuve et lors des travaux de systématisation du fleuve. Des ex-votos de terre-cuite furent aussi découverts sur d'autres sites de Rome : sur le Caelius, l'Esquilin (où s'élevait le temple de Minerve *medica*), à proximité du temple de la *Magna Mater* sur le Palatin, sur les pentes du Capitole, ou encore sur le Forum (PENSABENE 1980, p. 49).

<sup>453</sup> PENSABENE 1980, p. 43.

<sup>454</sup> Pour la datation et d'autres sanctuaires voir PENSABENE 1980, p. 45 ; pour Lavinium et la datation des objets découverts, voir FENELLI 1975, p. 214.

<sup>455</sup> PENSABENE 1980, p. 43-44. D'après l'étude de la fabrication des ex-votos du Tibre, il semble qu'ils proviennent de moules ayant déjà connu de nombreuses utilisations – argument qu'avance l'auteur pour évoquer un écart chronologique entre les modèles attiques de la fin du IV<sup>e</sup> siècle et les ex-votos romains du III<sup>e</sup> siècle.

<sup>456</sup> PENSABENE 1980, p. 43. Notamment en ce qui concerne certaines têtes féminines dont le type est très répandu dans la seconde moitié IV<sup>e</sup> siècle et ne peut être postérieur aux premières décennies du III<sup>e</sup> siècle. Cette datation par *terminus post quem* n'est valable que pour Rome ; les ex-votos anatomiques se sont diffusés dans d'autres

ou de fidèles, personnages masculins en toge, têtes féminines et masculines, et éléments anatomiques : membres et organes. Il est cependant difficile de déterminer leurs fonctions et la raison du choix d'un type par rapport à un autre (Tableau 2).

**Tableau 2 : Récapitulatif des types d'ex-voto découverts dans le Tibre, sur et autour de l'île Tibérine (d'après PENSABENE 1980)**

Type d'ex-voto	Tibre	Ile Tibérine et environs	Proportion île Tibérine et environs
statuettes	102	15	14, 7 %
Tête de statuette	36	4	11, 11 %
statue	22	12	54, 54 %
Tête	80	38	47, 5 %
masque	10	3	30 %
utérus	49	8	16, 32 %
phallus	11	8	72, 72 %
jambe	7	3	42, 85 %
piéd	414	285	68, 84 %
total	731	376	51, 43 %

Ce type de pratique est spécifique à une période, à partir du IV<sup>e</sup> siècle et surtout les III<sup>e</sup>-II<sup>e</sup> siècles, et non pas propre au culte d'Esculape. Des ex-votos en nombre ont été mis au jour dans divers sanctuaires du Latium, d'Etrurie et dans toute l'Italie centrale ; les divinités concernées sont nombreuses et variées : Minerve, Junon, Apollon ou encore Hercule<sup>457</sup>. Ainsi il est tout à fait possible que *Tiberinus* ait pu recevoir une partie de ces ex-votos selon les pratiques de l'époque<sup>458</sup> ; sur la totalité des ex-votos « du Tibre », un peu plus de la moitié fut découvert sur et dans les environs immédiats de l'île Tibérine (Tableau 2). Une partie de ces dons, quand leur nombre devint trop important pour qu'ils soient exposés dans le sanctuaire, fut probablement transféré dans des *fauissae* : une partie des ex-votos, ainsi qu'une des bases de calcaire (CIL I<sup>2</sup>, 28 = Ins.6) ont été découverts sur la rive gauche du Tibre, face à l'île Tibérine, notamment à la tête du pont *Fabricius*<sup>459</sup>. Les terre-cuites étaient empilées en strates régulières, dans un relativement bon état de conservation, dénotant le caractère volontaire du

---

régions d'Italie par l'intermédiaire de la Grèce avant l'introduction du culte d'Esculape, notamment en Etrurie (HAACK 2007, p. 170).

<sup>457</sup> Pour Apollon, voir HAACK 2007 et cf. n. 452.

<sup>458</sup> Selon la théorie de J. Le Gall. Pour cette question et le culte de *Tiberinus* cf. *infra* partie II, 3.3.1. (LE GALL 1953b, p. 72 ; LE GALL 1987).

<sup>459</sup> Pour l'exposition des ex-votos dans le temple, voir PENSABENE 1980, p. 29 *sq.*

dépôt et le respect des objets qui appartenait, par leur nature de don, à Esculape<sup>460</sup>. La situation de ces *fauissae* hors de l'île résulte soit d'un manque d'espace sur l'île, soit d'une difficulté de creuser de fosses dans le sol de l'île en raison d'aménagements de consolidation<sup>461</sup>.

Pour les premiers siècles d'existence du sanctuaire, couvrant la fin de la période médio-républicaine, les seuls témoins d'une pratique cultuelle sont ces offrandes. La différence de matériaux entre les bases de calcaire avec inscription et offrande en métal d'un côté, et la terre-cuite de l'autre, atteste d'une fréquentation du sanctuaire par diverses classes de population, ou du moins aux niveaux de richesse différents. La multiplication des dons de terre-cuite à partir du IV<sup>e</sup> siècle dans les sanctuaires italiques correspond à l'évolution du rôle politique et social des « classes populaires », qui participent davantage à la vie des sanctuaires<sup>462</sup>. Les premières années de fonctionnement du sanctuaire tibérin s'inscrivent parfaitement dans ce contexte.

Bien qu'existant également dans les sanctuaires en Grèce, comme le montre l'exemple de Corinthe, l'offrande d'ex-votos céramiques semble être davantage une composante du culte dans les sanctuaires étrusco-italiques, quelle que soit la divinité. L'Etrurie méridionale, particulièrement, a fourni une grande quantité d'ex-votos anatomiques en terre-cuite, alors que les attestations d'un culte à Esculape sont fort peu nombreuses dans cette région. Ainsi les cultes romains de l'époque républicaine, et parmi eux celui du dieu guérisseur sur l'île Tibérine, subirent l'influence de ces usages religieux locaux<sup>463</sup>.

L'utilisation des ex-votos en terre-cuite couvre une période assez longue, qui s'étend sur environ quatre siècles ; cependant cette habitude se perdit à partir du I<sup>er</sup> siècle avant J.-C., alors que le culte d'Esculape fut pratiqué jusqu'au V<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.<sup>464</sup>. Les offrandes se firent sous une autre forme ; si les témoignages du culte d'Esculape sont nombreux à Rome pour les périodes postérieures, sous forme de dons, d'autels ou d'inscriptions votives<sup>465</sup>, peu d'entre eux peuvent être mis en relation directe avec l'île Tibérine, car découverts en divers

---

<sup>460</sup> PENSABENE 1980, p. 19. Le seul témoignage subsistant des travaux est celui de R. Lanciani qui a pu voir les dépôts au moment où ils furent dégagés (Cf. également BESNIER 1902, p. 237). Pour la consécration des ex-votos au dieu voir PENSABENE 1980, p. 29.

<sup>461</sup> Pour les hypothèses à ce sujet, cf. *infra* partie 3, chap.1.

<sup>462</sup> PENSABENE 1980, p. 45.

<sup>463</sup> COMELLA 1982-1983, p. 243-244 ; HAACK 2007, p. 189-190.

<sup>464</sup> Officiellement l'édit promulgué par Théodose en 391 ap. J.-C. interdit les sacrifices païens (*Cod. Th.* I, 10), mais des témoignages plus tardifs affirment l'existence d'activité autour des sanctuaires d'Esculape après cette date. (cf. partie 2, chap. 4).

<sup>465</sup> Pour le culte d'Esculape à Rome à l'époque impériale, voir notamment RENBERG 2006-2007 (p. 121-137) et son catalogue (*IGUR* I, 105 = Ins.10).

points de Rome. Ainsi pour l'époque impériale, sur les dons attestant du développement du culte, auprès de différentes tranches de la population, particulièrement les esclaves, affranchis et militaires<sup>466</sup>, presque aucun n'a été mis au jour sur l'île ou à proximité dans le lit du fleuve. Néanmoins, l'activité cultuelle dans la cité permet de supposer que les offrandes se perpétuaient au sein du premier sanctuaire du dieu : un affranchi impérial, Neochares Ioulianos, témoigne de sa reconnaissance par une dédicace en grec, qui était inscrite sur une base soutenant une reproduction en argent de l'organe soigné, en l'occurrence une rate. Sa datation entre les I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. et I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C. permet de supposer qu'elle fut offerte à l'Esculape de l'île Tibérine<sup>467</sup>. L'unique document de ce type pour l'époque impériale mis au jour sur l'île, qui donc appartenait probablement aux offrandes du sanctuaire, est un petit autel votif, portant une inscription :

*Aisculapio | Augusto sacrum | Probus M. Fictori Fausti | minister iterum anni XXXI*<sup>468</sup>.

Témoin de l'évolution religieuse, Esculape est associé à l'Empereur, à l'instar de la *Pax Augusta* ou des *Lares Augusti*. Sous l'Empire, le dieu guérisseur est en effet de plus en plus invoqué pour la protection de l'empereur et de sa famille<sup>469</sup>. Le nom unique accompagné de *tria nomina* au génitif et surtout la fonction de *minister* du dédicant montrent que l'autel est offert par un individu de condition servile du nom de Probus, esclave d'un certain M(arcus) Fictorus Fautus. M. Besnier y voyait un témoignage de l'existence d'appariteurs du culte de condition servile, mais la présence d'inscriptions relatives aux *ministri* du *uicus* de l'île laisse plutôt présager que Probus n'effectuait pas sa « magistrature » au service d'Esculape mais à celui du quartier et de ses divinités protectrices<sup>470</sup>. La précision *anni XXXI* correspond à l'année compitale lors de laquelle Probus exerça ses fonctions, permettant de dater l'inscription de 24 ap. J.-C.<sup>471</sup>. Ce dernier exemple montre que tous les dons effectués en l'honneur du dieu d'Epidaure ne concernaient pas uniquement des guérisons.

L'île Tibérine fournit peu d'éléments permettant d'attester des pratiques cultuelles, en particulier celle conduisant à des guérisons. Les terres-cuites votives furent très probablement offertes par des individus ayant retrouvé la santé, mais Esculape n'en était pas le seul

<sup>466</sup> RENBERG 2006-2007, p. 121-124.

<sup>467</sup> PRETRE, CHARLIER 2009, p.181-184. L'inscription est à dater entre 27 av. J.-C. et le I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C. Cette offrande fut probablement déposée dans le sanctuaire de l'île, le second temple d'Esculape à Rome, sur l'Esquilin, connu par peu de témoignages, semble remonter à l'époque de Trajan (RENBERG 2006-2007, p. 105-109).

<sup>468</sup> *CIL* VI, 12 = 30684 = *ILS* 3837 = Ins.12

<sup>469</sup> RENBERG 2006-2007, p. 135-136.

<sup>470</sup> BESNIER 1902, p. 210 ; RENBERG 2006-2007, p. 121 (n. 151) ; BÖMER 1954-1955, p. 252 ; pour l'existence d'un *uicus* de l'île et son administration, cf. *infra* partie 3, chap. 2.

<sup>471</sup> Pour la datation voir BÖMER 1954-55, p. 252. Concernant le *uicus* de l'île Tibérine cf. partie 3, chap. 2.2.2 *sq.*

destinataire et l'absence d'inscriptions au sein des dépôts laisse leur attribution à Esculape à l'état de supposition. Ainsi, seules les inscriptions relatant clairement une rémission, comme celle de Neochares Ioulianos, sont à même de prouver l'existence de cures dans le cadre du sanctuaire d'Esculape *in insula*. Malheureusement, ce témoignage ne peut lui être attribué avec certitude.

### 1.2.3. La pratique de l'incubation

En Grèce, le rituel central du culte d'Asklépios est l'*incubatio*. Pratiqué à Epidaure, il devrait, selon l'information que donne Festus sur les *sacra peregrina*<sup>472</sup>, avoir été transféré avec le dieu à Rome, tout particulièrement sur l'île Tibérine. Selon les cultes et les sanctuaires, le rituel suivait le même déroulement, hormis quelques détails en fonction des divinités ou des sanctuaires : après des rites préparatoires, le suppliant dormait dans l'enceinte du sanctuaire, dans une structure réservée - ἄβατον ou ἐγκοιμητήριον – dans l'espoir de recevoir un rêve de la divinité, dans lequel une prophétie ou un conseil médical lui serait prodigué ou une maladie grave miraculeusement guérie. H. G. Renberg distingue incubation oraculaire et incubation thérapeutique, bien qu'elles découlent du même principe<sup>473</sup>. Dans le cas d'Esculape, c'est bien sûr le second type qui prévaut.

Bien que rendant compte de pratiques votives attribuables à des guérisons, les témoignages précédents ne suffisent pas à prouver la pratique de l'*incubatio* dans le sanctuaire romain d'Esculape. Tous les éléments et arguments avancés pour prouver l'existence de l'incubation sur l'île Tibérine sont, pris indépendamment, peu fiables et discutables<sup>474</sup>. Pour la période républicaine, seules quelques allusions dans les sources littéraires laissent entrevoir la possibilité de la pratique de ce rituel sur l'île Tibérine. Dans la seconde moitié du III<sup>e</sup> siècle av. J.-C., Plaute, dans le *Curculio* mentionne un *fanum* d'Esculape où le Léo, malade reste couché, certainement dans l'attente d'une guérison, qu'il n'obtient pas :

*Curc.* 61-62 (= Text.20)

*Id eo fit, quia his leno, < hic qui > aegrotus incubat*

*In Aesculapi fano, is me excruciat.*

---

<sup>472</sup> Cf. *supra* p. 12 (pour le texte complet de Festus cf. n. 417).

<sup>473</sup> « Divinatory incubation » et « therapeutic incubation ». RENBERG 2006, p. 105 (et sa n. 3). Pour une étude du rituel d'incubation voir TAFFIN 1960.

<sup>474</sup> Voir notamment les recherches de H.G. Renberg, qui met en doute la pratique de l'incubation dans l'occident romain et réfute un à un les éléments avancés pour prouver l'existence de ce rituel sur l'île Tibérine, tout en concluant que, en dépit de l'absence de preuves claires, l'incubation dans un ou deux sanctuaires de Rome est envisageable (RENBERG 2006, p. 111-113 et conclusion p. 140 ; RENBERG 2006-2007, p. 128-137).

« Si nous en sommes là, c'est que le léno, qui est couché là, malade, dans le temple d'Esculape, ce léno-là me fait enrager ».

*Curc.* 216-222 (= Text.21)

« *Migrare certumst iam nunc e fano foras,*

*Quando Aesculapi ita sentio sententiam,*

*Vt qui me nili faciat nec saluom uelit.*

*Valetudo decrescit, adcrescit labor ».*

« C'est chose désormais décidée, je déloge de ce temple, et je rentre chez moi ; aussi bien, je connais maintenant les sentiments d'Esculape : il se moque de moi et n'a cure de ma guérison ».

La pièce est censée se dérouler à Epidaure, mais il est fort probable que derrière la ville grecque se cache en réalité Rome – le lien est cependant difficile à établir, et ce texte peut difficilement prouver, seul, que l'incubation avait lieu sur l'île Tibérine. Cette scène montre néanmoins que les spectateurs devaient être familiarisés avec la pratique de l'incubation, ainsi qu'avec celle d'aller chercher la guérison dans les sanctuaires d'Esculape<sup>475</sup>. La connaissance de l'incubation ressort également d'un passage du *De Divinatione* de Cicéron, sceptique quant à l'efficacité du recours aux rêves pour guérir les maladies<sup>476</sup>. Cependant, d'où pouvait provenir cette familiarité, si ce n'est de l'existence du rituel à Rome même ? Il est probable que Plaute connaissait le fonctionnement du rituel grâce à ce qu'il a pu observer dans le sanctuaire de l'île Tibérine<sup>477</sup>.

Les éléments archéologiques concernant l'incubation ne se rapportent qu'à la période impériale, et ne sont pas antérieurs au II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C. Le nombre moins important de témoignages relatifs au culte d'Esculape à Rome entre les I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. et I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C. est peut-être le résultat d'une baisse d'intérêt pour le culte à cette période, bien que

---

<sup>475</sup> RENBERG 2006, p. 111.

<sup>476</sup> CIC., *Div.*, II, 123 : *Qui igitur conuenit aegros a coniectore somniorum potius quam a medico petere medicinam? An Aesculapius, an Serapis potest nobis praescribere per somnum curationem ualetudinis, Neptunus gubernantibus non potest ?* (« En quoi alors est-il logique que les malades demandent un remède à un interprète des songes plutôt qu'à un médecin ? Esculape, Sérapis pourraient-ils donc prescrire en rêve le moyen de guérir, alors que Neptune ne pourrait pas instruire les navigateurs ? »).

<sup>477</sup> GUARDUCCI 1971, p. 277. L'analyse du texte de Plaute montre en effet que si l'auteur utilise des artifices pour situer ses pièces en Grèce, d'où proviennent d'ailleurs ses modèles, c'est bien de la situation romaine dont il traite (DESCHAMPS 1980).

l'accroissement de la quantité d'inscriptions à partir de l'époque antonine soit également lié au développement de la production épigraphique<sup>478</sup>.

Ainsi, trois inscriptions de provenance inconnue, datées de la pleine époque impériale, entre les II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècles ap. J.-C., sont souvent présentées comme preuve de la pratique de l'incubation à Rome : elles portent en effet les formules *ex uisu* (selon un rêve), *ex iusso* (ayant reçu l'ordre de), *iussus* (selon un ordre de)<sup>479</sup>, interprétées comme faisant référence à des ordres donnés en rêve par Esculape à des « fidèles » ayant passé la nuit dans le sanctuaire<sup>480</sup>. L'emploi du terme *iussum* (ordre, commandement ou injonction) renvoie à des recommandations divines qui ne furent pas nécessairement reçues lors d'un rêve, puisqu'il existait bien d'autres oracles permettant de recevoir des ordres divins<sup>481</sup>. Seule celle rapportant une offrande « *ex uisu* » peut être attribuée à une recommandation reçue en rêve et permet de faire le lien avec *l'incubatio* : *T(itus) F(lavius) Antyll|us ex uiso Ascl|epio aram | consecrauit*<sup>482</sup>. Elle ne constitue pas une preuve que le rêve soit survenu dans le cadre du rituel d'incubation puisque cette formule apparaissait sur des inscriptions dédiées à des dieux ou déesses dont le rite n'est pas une composante du culte, mais il s'agit ici d'Esculape<sup>483</sup>. Par ailleurs, l'absence de mention de guérison sur les inscriptions empêche de certifier qu'elles furent des dons votifs à la suite d'une maladie soignée par l'intervention du dieu. Sans doute les inscriptions furent-elles interprétées comme témoins du rite de l'incubation, justement parce qu'elles étaient dédiées à Esculape, pour lequel cette pratique était présumée.

Le plus important témoignage montrant le recours aux oracles d'Esculape dans le sanctuaire de l'île Tibérine est la grande inscription de guérison (*sanatio*) comportant quatre récits en langue grecque (Ins.9). Sa provenance de l'île Tibérine – et donc de son sanctuaire d'Esculape – n'est pas certaine : son attribution à l'île Tibérine est due à Jean Matal, érudit de

---

<sup>478</sup> RENBERG 2006-2007, p. 124. Pour la fin de la république et les débuts l'empire, sur les quatre inscriptions qui peuvent être répertoriées, deux sont liées à l'île Tibérine, dont le sanctuaire est rénové. (*CIL* I<sup>2</sup>, 800 = Ins.8 ; *CIL* VI, 12 = Ins.12). Esculape n'est d'ailleurs pas totalement négligé puisqu'il est un des thèmes principaux du monnayage de L. Rubrius Dossenus en 87 av. J.-C. (ZEHNACHER 1964, CALABRIA 1994, RENBERG 2006-2007, p. 159-162, MOREAU, à paraître). Pour une relative régression des activités du sanctuaire à cette période, voir DEGRASSI 1986, p. 149.

<sup>479</sup> *CIL* VI, 14 : *[S]alu<i>s Augustis | sancto Aesculapio | ex iusso | numinis dei | posuit | Mustius T(iti) f(ilius) Fab(ia tribu) | Olympus Roma | miles coh(ortis) XI | urb(anae) (centuria) Vituli*. Ligne 1 : [...]*ALVLS* (entre 198 et 211 ap. J.-C.) et *CIL* VI, 30844 : *Iussus Asculapio C(aius) Cel|sinius Martinus* (III<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.).

<sup>480</sup> MUSIAL 1990, p. 235 ; SINEUX 2008, p. 398, *contra* cf. références *infra* n. 483.

<sup>481</sup> RENBERG 2006-2007, p. 131.

<sup>482</sup> *CIL* VI, 8. Autel de marbre avec un relief représentant quatre serpents rassemblés autour d'un petit autel à trois pieds portant des offrandes de fruits et une pomme de pin, daté du II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.

<sup>483</sup> Voir réflexions et références dans RENBERG 2006, p. 128-136, part. p. 130.

la Renaissance qui la copia en 1547 sans préciser où il l'avait vue<sup>484</sup>. Cependant, l'inscription appartient à la collection Farnèse, qui compte un certain nombre de vestiges découverts sur l'île Tibérine, propriété de cette famille au XVI<sup>e</sup> siècle.

L'inscription, incomplète, comporte quatre récits de guérisons miraculeuses rédigés selon un même modèle ; l'un d'eux précise que le miracle eu lieu sous le règne d' « Auguste Antonin », probablement Caracalla, ce qui permet de dater l'inscription du III<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.<sup>485</sup>. Par leur forme, ils sont fortement inspirés des textes grecs, tels qu'ils étaient exposés à Epidaure<sup>486</sup>. Leur contenu remplit un objectif différent : si les récits épidauriens sont un moyen de décrire le rituel et de guider le suppliant, ceux-ci, probablement rédigés à Rome même, ne visent qu'à exprimer la puissance de la divinité, dans une langue employée proche du classique attique, et non dans un langage courant. Cette inscription ne constitue pas un témoignage, un remerciement, mais fut probablement commanditée par les responsables du sanctuaire<sup>487</sup>. L'emploi du grec suit la tradition des textes des sanctuaires helléniques pour rappeler l'origine du dieu et de son culte, et continuer à maintenir un parallèle avec les grands sanctuaires renommés pour leurs guérisons<sup>488</sup>. D'ailleurs, dans quelle mesure ces textes pouvaient être lus et compris par les personnes fréquentant le sanctuaire ? Le grec était connu des élites qui n'étaient pas les visiteurs privilégiés de ce type de lieu. Les esclaves pouvaient être d'origine grecque mais combien pouvaient lire ? Il est délicat d'apporter une réponse à ces interrogations, mais ce type de texte religieux n'était pas nécessairement destiné à être lu<sup>489</sup>. En réalité la question de la véracité et de la lisibilité des récits n'est pas centrale car ce type inscription, dont l'ampleur du texte devait être suffisamment évocatrice sans avoir à être lu, participait avant tout au « décorum » du sanctuaire : pourquoi afficher une stèle avec ces récits sinon pour mettre en condition les individus venant pratiquer ce rituel ? Pourquoi mettre en évidence un rituel potentiellement salvateur s'il n'avait pas lieu dans le sanctuaire ?

---

<sup>484</sup> Elle est actuellement conservée au *Museo Archeologico Nazionale* de Naples (inv. 4577) avec le reste de la collection Farnèse. H.G. Renberg estime néanmoins qu'elle peut très bien provenir du sanctuaire de l'Esquilin. (RENBERG 2006-2007, p. 128 ; RENBERG 2006, p. 113 (n. 28) ; *IGUR* I, p. 128. Voir également GUARDUCCI 1978, p. 158-166).

<sup>485</sup> *IGUR* I, 148 = Ins. 9 ; GUARDUCCI 1978, p. 161.

<sup>486</sup> Ce qui fit penser à H.G. Renberg qu'ils furent peut-être directement copiés depuis des inscriptions épidauriennes (RENBERG 2006-2007, p. 128 part. n. 195).

<sup>487</sup> SINEUX 2008, p. 406.

<sup>488</sup> SINEUX 2008, p. 407.

<sup>489</sup> SINEUX 2008, p. 406, voir notamment références des notes 55 et 58.



Si les indices sont minces, leur ensemble permet de continuer à affirmer que l'incubation devait avoir cours sur l'île Tibérine, bien qu'il soit impossible de déterminer dans quelles proportions : hérité directement d'Epidaure, le rituel dut être mis en œuvre dès les premières années du sanctuaire, mais surtout sembla continuer plusieurs siècles après son installation.

#### *1.2.4. La médecine était-elle pratiquée in insula ?*

La présence d'ex-votos et les différents indices relatifs à la pratique de l'incubation permettent de supposer que des guérisons eurent lieu au sein du sanctuaire ; mais dans quelle mesure peut-on envisager l'existence de soins effectifs ou même la présence de médecins sur l'île ? Les grands sanctuaires d'Asklepios en Grèce étaient réputés pour leurs écoles de médecine, où furent élaborés des traités théoriques comme ceux d'Hippocrate de Cos ou de Galien de Pergame. Sur l'île Tibérine, aucun objet ou élément iconographique n'a permis d'attester une pratique effective de la médecine. En outre, l'absence de tout vestige archéologique du sanctuaire ne permet pas d'en connaître les structures constitutives : temple, portiques ou autres annexes.

L'inscription du III<sup>e</sup> siècle ap. J.-C. est le seul document rapportant des guérisons accompagnées des remèdes prescrits par le dieu. La valeur de ces témoignages dépend de l'origine de leur composition : les chroniques n'apporteraient aucune indication concernant les pratiques de l'île Tibérine dans le cas où elles auraient été littéralement copiées d'inscriptions exposées dans des sanctuaires grecs<sup>490</sup>. Leur rédaction, toutefois, certes fortement inspirée des textes grecs dans leur formulation, eut probablement lieu à Rome même, apportant la preuve des connaissances de leurs auteurs<sup>491</sup>.

Ainsi, dans les premier et quatrième récits, le malade est aveugle. Au premier est prescrit de se rendre à la « base sacrée et de se prosterner, puis d'aller de la droite vers la gauche, mettre les cinq doigts sur la base (?), et de lever la main et la poser sur ses yeux ». Dans ce cas, il s'agit évidemment d'un remède purement religieux faisant uniquement appel à la puissance du dieu et exploitant un élément du sanctuaire, une « base » qui est probablement le piédestal d'une statue du dieu Esculape. Dans le second cas, il est recommandé au malade de « prendre du sang d'un coq blanc, de le mélanger avec du miel et un collyre (ou en un collyre) » et pendant « trois jours [de s'en] enduire les yeux ». Or, le sang était souvent

---

<sup>490</sup> RENBERG 2006-2007, p. 128 (et sa n. 125).

<sup>491</sup> SINEUX 2008, p. 406.

employé dans les remèdes ophtalmologiques et le miel, un ingrédient très fréquemment utilisé dans la confection des collyres<sup>492</sup>, préparations pharmaceutiques dont on conserve les timbres sur lesquels figuraient les prescriptions de consommation<sup>493</sup>. La provenance des composants n'est pas dénuée de caution sacrée puisque le sang provient d'un coq, animal consacré à Esculape. Les autres remèdes suivent le même principe. Pour soigner une pleurésie, inflammation de la membrane pulmonaire, il fut recommandé de « lever la cendre du triple autel et de mélanger avec du vin et d'appliquer sur le flanc » (deuxième récit). Le remède prend la forme d'un cataplasme, rejoignant les recommandations des traités hippocratiques<sup>494</sup>. Enfin, dans le cas d'un malade crachant du sang, la prescription consiste à « lever du triple autel des graines de pomme de pin et de manger avec du miel pendant trois jours » (troisième récit). Là aussi, le remède contient du miel ; quant aux pignons de pin leurs propriétés expectorantes, connues des théoriciens, semblent indiquées. Encore une fois, le remède est composé d'éléments en partie prélevés sur l'autel, qui leur confère sans aucun doute un sens religieux important. Les médications procèdent à chaque fois de l'alliance d'éléments thérapeutiques et religieux<sup>495</sup>. De plus, chaque récit rend compte d'un type de remède différent : une action purement rituelle, qui s'appuie sur la puissance « magique » du dieu, puis un cataplasme, ensuite un remède à ingérer, enfin un collyre, peut-être une forme de baume au vu de sa composition et de son application. Cette inscription montre la variété des maux traités et des médications prescrites ; il manque un ou plusieurs paragraphes à la stèle d'origine, qui peut-être mentionnaient d'autres types de traitement.

Malgré la présence d'éléments thaumaturgiques, la correspondance entre les prescriptions de l'inscription, les textes et les médications en usage dans les sanctuaires grecs permet de supposer qu'une forme de médecine était bien pratiquée au sein du sanctuaire. Il est cependant impossible de déterminer quel type d'enseignement les prêtres-praticiens avaient reçu, s'il découlait d'un long enseignement (dans un sanctuaire possédant une école médicale) ou d'une pratique empirique et de l'expérience.

Ces informations ne concernent que le III<sup>e</sup> siècle av. J.-C., moment où le texte fut établi. Pour les siècles précédents, les indices sont encore plus faibles. Quelques décennies

---

<sup>492</sup> Cet ingrédient est présent dans les prescriptions de Celse (*De Med.*, VI, 6, 28 ; PRETRE, CHARLIER 2009, p. 219).

<sup>493</sup> GOUREVITCH 2011, p. 145.

<sup>494</sup> Dans HPC., *M. Ac, App.* 33, 1, la recommandation est d'utiliser de cataplasmes chauds. Cf. Prêtre et Ph. Charlier proposent de voir dans la cendre prélevée directement sur l'autel une cendre encore chaude qui pourrait aider au traitement (PRETRE, CHARLIER 2009, p. 218).

<sup>495</sup> Concernant l'analyse de chacun de ces récits, de la maladie et des remèdes employés voir pour plus de détails PRETRE, CHARLIER 2009, p. 215-220.

auparavant, Festus décrivait le sanctuaire et mentionnait la présence d'animaux dans son enceinte :

*In insula Aesculapio facta aedes fuit, quod aegroti a medicis aqua maxime sustentur. Eiusdem esse tutelae draconem, quod uigilantissimum sit animal ; quae res ad tuendam ualitudinem aegroti maxime apta est. Canes adhibentur eius templo quod is uberibus canis sit nutritus. Bacillum habet nodosum, quod difficultatem sinificat artis. Laurea coronatur, quod ea arbor plurinorum sit remediorum. Huic gallinae immolabantur*<sup>496</sup>.

« Dans l'île fut élevé un édifice à Esculape, parce que c'est surtout grâce à l'eau que les médecins soutiennent les malades. Ce même endroit était sous la protection d'un reptile fabuleux, parce que c'est un être des plus vigilants, ce qui est une excellente chose pour la préservation de la santé du malade. Des chiens sont accueillis dans ce même sanctuaire, parce qu'il [Esculape] fut nourri aux mamelles d'une chienne. Il tient un bâton noueux, qui symbolise la complexité de son art. Il est couronné de laurier, parce que cet arbre donne de nombreux remèdes. Les poules lui sont sacrifiées » (Text.27).

Bien que la mention du « *draco* » puisse se référer à l'incarnation d'Esculape qui fut ramené d'Epidaure, la présence de chiens peut permettre d'imaginer l'existence d'autres animaux ou éléments utilisés dans les remèdes, sur l'île Tibérine. Il est possible donc que des serpents fussent conservés dans l'enceinte du sanctuaire, puisqu'ils pouvaient servir à la réalisation de préparations médicamenteuses, selon le témoignage de Pline l'Ancien :

*Quin et inesse ei remedia multa creduntur, ut digeremus, et ideo Asculapio dicatur [...]. Anguis Aesculapius Epidauro Romam aduectus est, uolgoque pascitur et in domibus, ac nisi indendiis semina esurerentur, non esset fecunditati eorum resistere in orbe terrarum*<sup>497</sup>.

« Bien plus on croit qu'elle [la couleuvre] fournit de nombreux remèdes, comme nous l'exposerons en détail, et c'est pour cela qu'elle est consacrée à Esculape. [...] La couleuvre d'Esculape a été apportée d'Epidaure à Rome ; depuis, on en nourrit même communément dans les maisons ; et si les incendies, n'en consumaient les germes, rien, dans l'univers, ne résisterait à leur multiplication ».

---

<sup>496</sup> FEST. p. 98L (exc. 110 M, 233 L). Le mot *draconem* fait probablement allusion au serpent mentionné dans la légende de l'arrivée d'Esculape, qui arriva à Rome sous la forme d'un serpent plus grand que nature doté d'une crête. Le port du laurier est certainement hérité d'Apollon.

<sup>497</sup> PLIN., *H.N.* XXIX, 72-73 ; trad. A. Ernout.

Chez Festus, le sanctuaire d'Esculape est donc bien caractérisé par la présence de malades venus se faire soigner. Cette situation ressort également d'une loi édictée par l'empereur Claude au milieu du I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C., stipulant que les esclaves abandonnés sur « l'île d'Esculape », donc dans le sanctuaire, seraient affranchis en cas de guérison<sup>498</sup>. Le besoin de promulguer une telle règle témoigne des comportements et du rôle du sanctuaire pour les Romains : les esclaves malades pour lesquels les maîtres ne voulaient pas payer les honoraires d'un médecin étaient laissés au soin du sanctuaire, en attendant qu'ils reviennent guéris ; c'est donc que le lieu était perçu comme une alternative aux médecins, souvent coûteux. De plus, la libération en cas de guérison montre bien que le sanctuaire était associé à cette idée. La médecine et Esculape allaient de pair, comme en Grèce : au début de l'Empire, pour avoir soigné Auguste d'une grave maladie, Antonius Musa, médecin personnel de l'empereur, reçut une statue à son effigie *iuxta signum Aesculapi*<sup>499</sup>. En l'absence de précision sur le lieu, le sens le plus évident pour ce sous-entendu semble bien être le sanctuaire du dieu sur l'île Tibérine.

Les témoignages sur cette question manquent pour l'époque républicaine. La situation sous l'Empire au III<sup>e</sup> siècle s'inscrit certainement dans la continuité de celle de l'installation du sanctuaire, bien que certains aspects aient pu évoluer par la suite, notamment suite à l'établissement de médecins à Rome. Le sanctuaire a souvent été désigné comme « sanctuaire-hôpital » mais le terme « hôpital », est semble-t-il trop anachronique. Les soins étaient effectués par l'intermédiaire du dieu, et aucun témoignage n'atteste d'un accueil prolongé des suppliants pour une procédure de suivi, comme le faisait les médecins exerçant à Rome, selon les témoignages de Galien<sup>500</sup>.

### **1.3. Le sanctuaire d'Esculape : construction et topographie**

#### *1.3.1. Le choix de l'emplacement*

Les raisons qui conduisirent à l'installation du temple sur l'île Tibérine firent déjà l'objet de questionnements dans l'Antiquité. Ainsi, Plutarque s'interroge sur l'emplacement du sanctuaire et apporte déjà un élément de réponse en orientant sa question : pourquoi le

---

<sup>498</sup> SUET., *Claud.* 25, 4 (= Text.26). Pour une étude plus approfondie de la mesure avec référence, cf. *infra* partie 2, chap. 2.2.2.)

<sup>499</sup> SUET, *Aug.*, 59, 1 (= Text.39). DEGRASSI 1999, p. 354. Pour la médecine à Rome voir GUARDUCCI 1971, p. 273-275 ; ANDRE 2006.

<sup>500</sup> Pour le travail des médecins à Rome, notamment à partir du témoignage de Galien, voir GOUREVITCH 2011, p. 105-106.

sanctuaire d'Asklépios est-il à l'extérieur de la ville ? (*Διὰ τί τοῦ Ἀσκληπιοῦ τὸ ἱερόν ἔξω πόλεώς ἐστι*, *Quae. Rom.* 94). Pour Pline, le sanctuaire est *extra urbem* à cause de la méfiance que les Romains avaient à l'égard de la médecine grecque<sup>501</sup>. Le sens de l'expression « extérieur de la ville » est ici ambigu : s'agit-il d'une exclusion du *pomerium* ou simplement une mise à l'écart du cadre urbain, dans une volonté d'isolement ? Ni Pline, ni Plutarque ne mentionnent en effet la limite religieuse de la cité. Puisque, selon Festus, le culte d'Esculape appartenait aux *perigrina sacra*, il fut admis que le dieu ne pouvait pas franchir les limites du *pomerium*, mais ce n'est pas ainsi que les auteurs l'exposent<sup>502</sup>. Chez Plutarque, l'exclusion s'opère plutôt par rapport au cadre urbain pour des raisons sanitaires, qui étaient particulièrement prises en compte dans le choix de la situation d'un sanctuaire en Grèce, même si leur emplacement ne suivait pas une règle clairement définie et rationnelle : ils pouvaient tout autant être situés sur le littoral (Lébène), en bord de fleuves (Gorthys d'Arcadie), des hauteurs (Alipheira d'Arcadie), en ville (Titane) ou en dehors comme à Epidaure<sup>503</sup>. L'argument selon lequel cette séparation serait inspirée du sanctuaire d'origine du culte semble alors tout à fait acceptable, l'emplacement d'un sanctuaire pouvant relever des pratiques cultuelles, conservées d'après le lieu d'origine.

Seulement, l'île Tibérine n'était pas le seul point de Rome à la fois éloigné du centre urbain et extérieur au *pomerium*. La problématique du sanctuaire de l'île Tibérine est donc double : pourquoi le sanctuaire était-il à l'extérieur de la ville, mais surtout pour quelle(s) raison(s) le lieu choisi fut précisément l'île Tibérine, quelle(s) qualité(s) pouvait-elle présenter ?

Plutarque évoque l'aspect sanitaire du lieu, auquel Vitruve a également consacré un passage dans le *De Architectura* (I, 2, 7 = Text.23), exposant d'un point de vue général les recommandations pour l'établissement d'un sanctuaire de divinités guérisseuses.

*Naturalis autem decor sic erit si primum omnibus templis saluberrimae regiones aquarumque fontes in his locis idonei eligentur in quibus fana constituentur, deinde maxime Aesculapio, Saluti et eorum deorum quorum plurimi medicinis aegri curari videntur. Cum enim ex pestilenti in salubrem locum corpora aegra translata fuerint et e fontibus salubribus aquarum usus subministrabuntur,*

<sup>501</sup> *H. N.* XXIX, 16.

<sup>502</sup> FEST. p. 268L. Cf. *supra* p. 12. L'un des premiers à développer cette théorie pour l'île Tibérine fut M. Besnier (BESNIER 1902, p. 171-174). Pour une révision de la théorie de l'exclusion des cultes dits étrangers des limites du *pomerium* voir ORLIN 2002.

<sup>503</sup> GRAF 1992, p. 168-178, part. 171.

*celerius conualescent. Ita efficietur uti ex natura loci maiores auctasque cum dignitate diuinitas excipiat opiniones.*

La convenance sera naturelle si l'on choisit des expositions très saines et des sources convenables dans les lieux où sont édifiés des sanctuaires ; cela est vrai pour tous les temples et tout particulièrement pour Esculape, *Salus* et les dieux par les médecines desquels un très grand nombre de malades semblent être guéris. Lorsqu'en effet des corps malades auront été transportés d'une région pestilentielle en un lieu salubre et qu'on leur administrera des eaux venant des sources salubres, ils guériront plus rapidement. Il en résultera que, grâce à la nature du lieu, la divinité verra sa réputation grandie et rehaussée en même temps que son prestige<sup>504</sup>.

Les conditions les plus favorables pour le développement d'un sanctuaire d'Esculape seraient donc un lieu salubre où une eau tout aussi saine serait disponible pour le soin aux malades. L'île Tibérine répondait-elle à ces critères « sanitaires » ? À première vue, par sa nature d'île fluviale, elle ne se situe pas à une altitude élevée et possédait un environnement plutôt humide, en opposition avec ce que propose l'auteur grec : « lieux à la fois suffisamment propre et élevé »<sup>505</sup>.

En réalité, la qualité principale de l'île Tibérine était moins son éloignement que son isolement de la ville. Juvénal et Martial insistaient sur le bruit et l'agitation régnant à Rome qui rendaient le sommeil difficile<sup>506</sup>. Ils écrivaient entre le fin du I<sup>er</sup> siècle et le début du II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C. ; la situation devait être moins dégradée au début du III<sup>e</sup> siècle av. J.-C., mais, et bien que située dans une zone de circulation fluviale<sup>507</sup>, l'île offrait un cadre plus calme que le reste de la cité. La séparation par l'eau du fleuve présente, encore aujourd'hui, cet avantage. Elle devait, dans l'Antiquité, revêtir des aspects aussi bien pratiques que symboliques. L'eau, et en particulier pour Rome, l'eau du Tibre, était purificatrice, liée à des rites de *lustratio* tels

---

<sup>504</sup> Traduction de Ph. Fleury = Text.23.

<sup>505</sup> M. Besnier considère que cet emplacement est sain (BESNIER 1902, p. 170-175), *contra* Ch. Kerényi. Celui-ci considère comme mauvais l'environnement marécageux et ne voit que l'explication religieuse pour le choix de l'île Tibérine (KERENYI 1948, p. 21).

<sup>506</sup> MUDRY 2012, p. 91-101. ; JUV, *Sat*, III, 234-235 : *Nam quae meritoria somnum / admittunt? Magnis opibus dormitur in urbe*. (« Dans quel appartement loué le sommeil est-il possible ? Il faut avoir beaucoup d'argent pour dormir dans cette ville », trad. P. De Labriolle - F. Villeuneuve). MART, *Ep.*, XII, 57 : *Nec cogitandi, Sparse, nec quiescendi/ In urbe locus est pauperi* (v. 3-4, « C'est que, Sparsus, la méditation et le repos sont à Rome également interdits à qui n'est pas riche ») ; *Taedio fessis / Dormire quotiens libuit, imus ad uillam* (v. 27-28, « Accablé de dégoût, toutes les fois que j'ai envie de dormir, je vais à ma villa », trad. H.J. Izaac).

<sup>507</sup> Cf. *supra* partie 1, chap. 3.2.

les Argées<sup>508</sup>. La traversée du fleuve pouvait tenir le rôle de premier acte de purification, nécessaire à la fréquentation d'un sanctuaire<sup>509</sup>.

L'île présentait surtout l'avantage d'avoir à disposition d'abondantes ressources en eau, par le fleuve bien sûr, mais probablement aussi par une source. Une margelle de puits d'époque ottonienne encastrée dans l'escalier du cœur de la basilique *San Bartolomeo* marque un ancien point d'eau de la période des IX<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles, qui put être installé sur une source ou puisage antique. L'eau joua très tôt un rôle central dans le culte d'Asklépios à Epidaure. Un puits avait déjà été foré à côté de l'autel du temple d'Apollon Méléatas lors de son déménagement dans la plaine au VI<sup>e</sup> siècle av. J.-C.<sup>510</sup>. Quand le sanctuaire d'Asklépios fut aménagé, un vaste système d'adduction d'eau parcourait le sanctuaire, mis en place dès le V<sup>e</sup> siècle. L'eau servait pour les cures et les ablutions, sans pour autant avoir une valeur thérapeutique<sup>511</sup>. Cet élément fut d'ailleurs, pour Festus, la raison de l'installation du dieu médecin sur l'île, puisqu'elle servait à soigner les malades : *In insula Aesculapio facta aedes fuit quod aegroti a medicis aqua maxime sustententur* (« Dans l'île fut élevé un édifice à Esculape parce que c'est surtout grâce à l'eau que les médecins soutiennent les malades »)<sup>512</sup>.

L'île conserva-t-elle ces agréments tout au long de l'Antiquité ? Par sa proximité et sa relation avec le fleuve, tout ce qui affectait ce dernier devait avoir des conséquences sur l'environnement de l'île. Alors que la ville atteignait des proportions importantes apparaissent, à partir du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., des témoignages sur la qualité dégradée des eaux du Tibre, qui recevaient toutes les eaux usées et autres déchets de la cité. Si la *cloaca Maxima* débouchait quelque peu au sud de l'île depuis le IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C.<sup>513</sup>, le Tibre recevait en amont les égouts en provenance du champ de Mars, au point de devenir une préoccupation pour les médecins travaillant à Rome<sup>514</sup>.

---

<sup>508</sup> Cf. *supra* partie 1, chap. 2 ; LE GALL 1953b, p. 83-95 ; HOLLAND 1961, p.332-42 ; VARR. *L.L.* V, 83-84 ; CAMPBELL 2012, p. 141. Les satiristes rapportent également le comportement de dévots qui viennent se purifier dans le fleuve : JUV., *Sat*, VI, 522-526 ; PERSE, *Sat.* II, 15-16.

<sup>509</sup> SCHEID 1991, p. 210-211.

<sup>510</sup> LAMBRINOUDAKIS 1994, p. 226-227.

<sup>511</sup> LAMBRINOUDAKIS 1994, p. 231. L'eau revêtait trois caractères principaux : elle représentait le caractère sacré de la divinité, elle purifiait et contribuait à la guérison (*id.*, p. 228). L'eau était aussi une composante principale des autres sanctuaires de dieux guérisseurs (SCHEID 1991, p. 208 ; GINOUVES 1994).

<sup>512</sup> FEST. p. 98L : Pour le texte complet cf. p. 122 et n. 496.

<sup>513</sup> Le grand égout de la ville de Rome débouchait dans le Tibre, à proximité du Pons Aemilius qui passait directement à l'aval de l'île, depuis l'époque de Tarquin l'Ancien (BAUER 1993, p. 288-290). Cette arrivée d'eau chargée de détritiques rendait les eaux du fleuve insalubres. La pollution allait grandissant à mesure que la cité se développait et gagnait en population. Ce ne devait pas être le seul égout à déboucher dans le Tibre (MOCHEGIANI CARPANO 1984, p. 26-27).

<sup>514</sup> Cette question de la pollution figure dans les textes médicaux d'époque impériale. Galien commente la différence de qualité entre les poissons pêchés en amont de Rome et ceux pêchés en aval, une fois que le fleuve a reçu les eaux usées de la cité (dont il fait par ailleurs l'énumération de la provenance GALIEN, *De alimentorum facultatibus* III, 24 = VI K, p. 708). Il ne traite pas explicitement des conséquences sur l'homme, recommandant

La dernière explication fournie par Plutarque ne répond pas à des considérations pratiques mais renvoie à la légende de l'arrivée d'Esculape à Rome. Il est impossible de déterminer si une anecdote réelle put inspirer le mythe<sup>515</sup>; mais une telle explication, postérieure aux faits, sert avant tout à légitimer l'emplacement du temple.

### 1.3.2. Esquisse de l'activité édilitaire autour de l'aedes Aesculapi.

L'étude archéologique du temple et du sanctuaire d'Esculape se heurte à un écueil de taille : l'absence de structures et de vestiges archéologiques *in situ*. Les seuls documents disponibles sont les sources littéraires et les inscriptions qui apportent des indices sur d'éventuels travaux et qui offrent la possibilité d'en étudier l'évolution. Pour le reste, il faut s'en remettre au contexte et aux comparaisons. De plus, aucun vestige archéologique ne permet de situer le sanctuaire d'Esculape au sud de la rue reliant les deux ponts. Cette hypothèse repose sur des indices indirects, et aucun élément ne permet de supposer un emplacement différent<sup>516</sup>.

Les circonstances de la construction du sanctuaire sont connues par les sources qui relatent l'introduction du culte<sup>517</sup>. Contrairement à la plupart des vœux de construction, dus à des généraux en campagne, celui du temple d'Esculape fut effectué par un collègue religieux, à la suite d'une intervention du Sénat<sup>518</sup>. La date du *uotum* correspond à la consultation des Livres Sibyllins, ou plutôt à la décision qui s'en suivit, accueillir Askklépios. La construction du sanctuaire dut commencer en 291, année où l'ambassade fit le voyage à Epidaure et certainement en revint ; en revanche, la date de la dédicace n'est pas conservée<sup>519</sup>. Quoiqu'il en soit, l'édifice devait être terminé et en fonction dans le premier quart du III<sup>e</sup> siècle av. J.-C.

---

toutefois de ne pas consommer les produits de la pêche issus du Tibre romain. Dans ce témoignage transparait la qualité des eaux du Tibre à l'époque impériale. La préoccupation de l'insalubrité du milieu urbain apparaît déjà dans les écrits médicaux grecs du *Corpus Hippocratique*, dès le V<sup>e</sup> s. av. J.-C. Cependant, dans le traité *Airs, eaux, lieux* dont c'est l'objet principal, c'est l'environnement naturel et non les conditions de vie et l'hygiène d'une cité qui affectent les individus (MAGDELAINE 2003, p. 29-32).

<sup>515</sup> Pour A. Bartoli par exemple, le « choix » de l'île par l'intermédiaire du serpent est possible ; l'ambassade ramena certainement un serpent sacré d'Epidaure dont les faits et gestes furent scrutés ; le serpent se serait échappé et sa disparition interprétée pour correspondre à une solution envisagée en amont (BARTOLI 1917, p. 579).

<sup>516</sup> La tradition sur cette question est longue et bien ancrée dans l'histoire de la recherche. Voir pour cette question BESNIER 1902, p. 186-188.

<sup>517</sup> Cf. *supra* 1.1.1., p. 31.

<sup>518</sup> ZIOLKOWSKI 1992, p. 200.

<sup>519</sup> M. Besnier (BESNIER 1902, p. 184) date la dédicace de l'année 289, soit deux ans après le retour de l'ambassade, sans aucune raison ni justification. Cette date ne peut donc pas être retenue (ZIOLKOWSKI 1992, p. 17 n.5).



En l'absence de vestiges et de références littéraires concernant l'architecture, seul le contexte offre la possibilité de définir quelques caractéristiques de ce premier temple. À cette période, entre les Guerres Samnites et les Guerres Puniqes, les constructions publiques à Rome, principalement religieuses, suivaient encore les principes de l'architecture étrusco-italique, dont on trouve le témoignage chez Vitruve (IV, 7). En effet, les types monumentaux romains développés suite à l'influence de l'architecture hellénique ne s'élaborent qu'à la fin de ce siècle. Au milieu du III<sup>e</sup> siècle av.J.-C., la plupart des temples étaient encore construits en bois et en *opus quadratum* de tuf<sup>520</sup>, même si dans les années contemporaines de la construction du temple de l'île, certaines *aedes* s'éloignent déjà du type canonique toscan<sup>521</sup>. Au II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. est construit à *Fregellae* un temple d'Esculape, unique exemple conservé dans le Latium. Rome a très bien pu figurer parmi les influences de *Fregellae* en matière de construction, or l'édifice de *Fregellae* a la particularité de présenter un plan barlong. Sur l'île Tibérine, Esculape affichait une affinité culturelle avec Veiovis, dont le temple, construit au début du II<sup>e</sup> siècle, avait cette forme. *Fregellae* a-t-elle développé un modèle propre en assimilant la forme de deux temples de l'île ou le temple romain était-il barlong, en vertu du caractère chthonien d'Esculape ? Cette piste de réflexion, en l'absence d'éléments, ne peut pas être explorée davantage<sup>522</sup>. L. Nunziata suggère pour cette première phase, l'existence d'un petit *fanum* ou d'un petit *aedicula* avec son autel<sup>523</sup> ; mais la construction d'un temple de petites dimensions, comme dans la plupart des *Asklepieia* grecs n'est pas à exclure.

Ainsi Varron, au milieu du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C, mentionne un *Aesculapii aedes uetus* (*L.L.* VII, 57) alors qu'il décrit un élément du décor intérieur de l'édifice. Repons la question à la suite de Donatella Degrassi « À quel édifice exactement Varron voulait se référer avec cette indication ? À l'âge (*vetustà*) de l'*Asklepieion* tibérin (il s'était en effet écoulé près de deux siècles et demi depuis sa fondation quand l'érudit le visita) ou bien à un

<sup>520</sup> GROS 1976, p. 393-394 ; GROS 1978, p. 28.

<sup>521</sup> Le temple à dédié à la Victoria, édifié vers 294 av. J.-C. présentait par exemple un plan pseudo-périptère et une façade hexastyle à deux rangées de colonnes. Le portique de Metellus et son temple à Jupiter Stator offrent, au milieu du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. un premier témoignage de tentatives d'utilisation de formes et matériaux grecs. Cependant, ces essais n'ont pas déclenché un phénomène d'hellénisation des constructions ; les édifices continuèrent à suivre, et même revinrent, aux canons étrusco-italiques sous les Gracques et suite aux crises que Rome connut dans la seconde moitié de la République. GROS 1976, p. 388 et 393 ; GROS 1978, p. 12.

<sup>522</sup> Une hypothèse fréquente présente le temple romain comme tétrastyle LIPPOLIS 1986, p. 40. Pour le temple de Veiovis de l'île et son plan barlong, cf. *infra* chap. 2.1.2.

<sup>523</sup> NUNZIATA 2008, p. 59.

temple, défini comme *uetus* par rapport à un autre plus récent ? »<sup>524</sup>. La tournure du texte, où l'emploi du parfait servirait à exprimer une réalité passée, donne à penser que la décoration dont Varron parle n'est plus visible au moment où il écrit son texte. Des travaux de réfection, destinés à remplacer, ou du moins rénover, l'ancien sanctuaire et ayant entraîné la disparition de la peinture ont dû avoir lieu à l'époque de Varron<sup>525</sup>. Celui-ci aurait pu voir le temple original de l'île avant sa reconstruction. Cette hypothèse est renforcée par l'existence d'une inscription républicaine datée du premier siècle av. J.-C. Elle atteste de travaux financés *de stipe Aesculapi*, avec le trésor du dieu, autrement dit sur les fonds du sanctuaire<sup>526</sup>.

[---], | [V]al[eriu]s L. f. Flaccus | aid(iles) d(e) stipe Aesculapi | faciundum  
locauere, | eidem(que) pr(aetores) probauere (Ins.8)<sup>527</sup>.

La gestion de la construction a été prise en charge par deux édiles, desquels un seul nom incomplet est conservé. Les mêmes individus ont approuvé les travaux en tant que préteurs. Bien que la nature des travaux ne soit pas précisée, cette dédicace pourrait se référer à une réfection ou même une reconstruction du temple d'Esculape afin, peut-être, de le remettre en état et en conformité avec l'évolution des formes architecturales. Si l'édile responsable des travaux peut être identifié avec le L. Valerius Flaccus défendu par Cicéron alors la datation de la réfection peut être précisée : celui-ci fut en effet préteur en 63 av. J.-C. date à laquelle il aurait pu procéder à l'approbation des travaux terminés et revêtit la charge d'édile curule peut-être en 66, année qui correspondrait au début de la rénovation<sup>528</sup>. Cette réfection s'inscrirait ainsi dans le contexte d'urbanisation et d'embellissement de Rome à la fin de la

<sup>524</sup> « Alla vetustà dell'*Asklepieion* tiberino (erano infatti trascorsi quasi due secoli e mezzo dalla sua fondazione quando l'erudito lo visitò), oppure ad un tempio, definito *uetus* per distinguerlo da un altro più recente ? » DEGRASSI 1987 p. 522 d'après les théories de LATTE 1960, p. 225 n. 2 et WISSOWA 1912.

<sup>525</sup> DEGRASSI 1987 p. 522. Le texte de Pline (*H.N.* XXIX, 16) à l'interprétation problématique pourrait alors aussi être un indice de cette reconstruction. Cf. *supra* p. 2 (et n. 346)

<sup>526</sup> À l'origine signe matériel d'un contrat, le plus souvent passé avec les dieux, la *stips* devint synonyme d'offrande monétaire à destination du temple (DESNIER 1987, p. 228). Le terme désignerait donc les richesses accumulées par un sanctuaire suite aux dons faits à la divinité, dans lesquelles est puisé l'argent nécessaire ou un don explicitement fait pour la construction. D'après Varron cependant il s'agit de l'offrande que l'on dépose dans les *thesauri* des temples (*Id apparet, quod, ut tum institutum, etiam nunc diis cum thesauris asses dant, stipem dicunt, L.L.*, V, 182), ce qui irait dans le sens de la première suggestion (SIEBERT 2001, col. 1001).

<sup>527</sup> Relevée sur l'île, perdue aujourd'hui (première mention dans une anthologie du XVI<sup>e</sup> siècle) CIL VI, 7 = I<sup>2</sup>, 800 = *ILS* 3836 = Ins.8). L'inscription est historiquement datée du I<sup>er</sup> siècle avant J.-C. (Par Jordan, suivit par Besnier). Il est impossible d'effectuer une étude paléographique, puisque l'objet a disparu, mais l'utilisation des diphtongues ne contredit pas cette datation (DEGRASSI 1987, p. 526 et n. 25). La restauration du nom est fondée sur la fréquence du *cognomen* Flaccus dans la gens Valeria et d'après l'existence d'un L. Valerius Flaccus mentionné chez Cicéron.

<sup>528</sup> DEGRASSI 1987, p. 526.

période républicaine qui toucha également l'île Tibérine : elle reçut aux I<sup>er</sup> siècle av. J.-C., ses ponts de pierre et son décor de travertin figurant une proue monumentale<sup>529</sup>.

À cette première phase du temple devait appartenir une inscription découverte sur l'île dans le tiers sud de l'île, malheureusement pas *in situ* et très endommagée. Elle est datée, par le matériau et la graphie de la fin du III<sup>e</sup> – début du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C.<sup>530</sup> et peut-être restituée d'après d'autres inscriptions et l'emploi des formules de dédicace (Ins.11).

[*Numin*]i A[*iscolapi*] s[*acrom*]. | [---,---], *aed(iles) cur(ules), a[eram] | [ex  
s(senatus) c(onsulto) terminandam co] | ns(tituere). L. Atti(us) [C(ai) f(ilius)  
basim] | [et signum marmoreum faci]und(um) | [coerau(it) eidemq(ue) donau(it)].*

L. Nunziata a choisi de restituer *basim et signum mamoreum*, parmi les nombreuses hypothèses possibles pour ce type d'offrandes. Bien que le texte ne conserve pas ce qui fut dédié, cette inscription témoigne de l'intervention dans le sanctuaire d'Esculape d'un édile dans le cadre de ses fonctions à la période médio-républicaine<sup>531</sup>. Elle peut être mise en rapport avec des évènements de 180 av. J.-C rappelés chez Tite-Live. Pour remédier à une Peste qui sévissait depuis trois ans (XL, 36, 14), les *decemviri* furent consultés et prescrivirent au consul d'offrir des dons et des statues dorées à Apollon, Esculape et *Salus* ainsi qu'une *supplicatio* de deux jours (XL, 37, 1-3). L'inscription, dont la datation coïncide, pourrait accompagner cette vague de dons officiels, de la part de magistrats et d'individus privés. Cette anecdote appartient à une série d'indices littéraires et matériels permettant d'ouvrir la réflexion sur l'ornementation et les objets qui occupaient le sanctuaire. Les ex-votos en terre cuite devaient constituer la majorité des objets exposés dans l'*aedes uetus* de Varron, celui qui devait être orné d'une fresque (ou d'un tableau) représentant des cavaliers armés (*equites ferentarios*). Cette œuvre a pu être réalisée entre les III<sup>e</sup> et II<sup>e</sup> siècles, dans une période où le sanctuaire de l'île semble se développer et avant la période de travaux dont on conserve le témoignage par l'inscription de Valerius Flaccus<sup>532</sup>.

Pour les périodes ultérieures aussi, les informations sont disparates et rien ne peut être avancé avec certitude. Les sources littéraires mentionnent peu l'île Tibérine et son sanctuaire, et aucun élément architectural ou relatif à une construction n'est attesté pour cette période :

---

<sup>529</sup> DEGRASSI 1987, p. 525. Pour l'étude des ponts de l'île et leur datation cf partie 1, chap. 3.3. Pour l'étude de la proue monumentale cf. partie 3, chap. 1.2.

<sup>530</sup> Pour l'étude du fragment et de l'inscription ainsi que sa restitution voir NUNZIATA 2008, p. 57-60 = Ins.11.

<sup>531</sup> NUNZIATA 2009, p. 58.

<sup>532</sup> DEGRASSI 1987 p. 522.

certaines éléments de lapidaires romains sont attribuables au I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C, mais rien ne permet de les rattacher à un édifice en particulier<sup>533</sup>.

Les travaux de rénovation du sanctuaire à l'époque Antonine mentionnés par M. Besnier manquent de preuves<sup>534</sup>. Même si sous le règne d'Antonin le Pieux, le culte d'Esculape connaît un développement particulièrement important grâce à l'intérêt impérial, les éléments témoignant de cet essor ne permettent pas de supposer une reconstruction à cette période précisément. Les documents mis en avant par M. Besnier montrent uniquement le succès grandissant de la divinité : le médaillon frappé par Antonin le Pieux pour préparer aux festivités de jubilé de la naissance de Rome représente l'arrivée du serpent d'Esculape devant l'île Tibérine mais ne fait que montrer l'intérêt de l'empereur pour le dieu ; les reliefs Rondinini sont des documents extrêmement restaurés et dont l'origine est inconnue. Si le thème de l'un d'entre eux s'inscrit dans le contexte religieux de l'époque, rien ne prouve qu'ils fassent partie du décor du temple comme le propose l'auteur<sup>535</sup>. Les seuls travaux réalisés autour de l'île Tibérine sous ce règne concernent la rénovation du *pons Cestius* en 152, mentionnée dans les *Fasti Ostienses*<sup>536</sup>.

La statue d'Esculape de type Giustini probablement découverte sur l'île témoigne aussi uniquement de l'activité autour du culte du dieu guérisseur à l'époque impériale<sup>537</sup>. La statue en marbre blanc fin de 2, 32 m de hauteur représente le dieu, vêtu d'un manteau lui laissant le torse et l'épaule droite découverte<sup>538</sup>. Il s'appuie sur sa jambe gauche, au pied de laquelle est placé l'*omphalos*. Sa jambe droite est fléchie et de ce côté, il prend appui sur un bâton sur lequel grimpe un serpent. Le dieu porte la barbe et ses cheveux bouclés sont ceints d'une couronne. La statue reproduit vraisemblablement un type iconographique grec du V<sup>e</sup> siècle av. J.-C<sup>539</sup>. La statue assemble des éléments appartenant à différentes représentation du

---

<sup>533</sup> Des éléments architecturaux antiques en remploi subsistent dans la basilique *San Bartolomeo*. Probablement déjà utilisés dans les structures médiévales, les éléments disparates peuvent difficilement servir à l'étude architecturale du temple d'Esculape. Il s'agit de *spolia*, pouvant venir certes du temple d'Esculape, mais aussi d'autres endroits sur l'île où même d'ailleurs dans Rome (BRANDENBURG 2007, p. 22-24). Un chapiteau en marbre en remploi, abimé ou non terminé) est incorporé au mur est de l'atrium de la basilique (BRANDENBURG 2007, p. 21). Deux bases de la nef sont attribuables à l'époque julio-claudienne (BRANDENBURG 2007, p. 23, n. 41). Pour l'identification des bases julio-claudiennes voir SCHREITER 1995, p. 331-332, n°166.

<sup>534</sup> BESNIER 1902, p. 190-195.

<sup>535</sup> BESNIER 1902, p. 181-183 et p. 193.

<sup>536</sup> NSA 1934, p. 260 ; cf. *supra* partie 1, chap. 3.3.2.

<sup>537</sup> L'historique de la statue n'a pas été retracé jusqu'à sa découverte. Elle appartenait néanmoins aux collections de la famille Farnèse, qui fut un temps propriétaires de l'île. Elle est actuellement conservée au *Museo Archeologico Nazionale* de Naples (inv. 6360 ; GASPARRI 2009, n°52 p. 118-121).

<sup>538</sup> Certaines parties furent restaurées à l'époque moderne : le bras et la main droits, ainsi qu'une partie du bâton au serpent qu'elle tient et quelques éléments du vêtement et des orteils (GASPARRI 2009, p. 118).

<sup>539</sup> GASPARRI 2009, p. 119.

dieu en un ensemble éclectique : elle peut être datée de l'époque d'Hadrien (début du II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.)<sup>540</sup>. L'inscription de guérison, qui est très probablement datée du règne de Caracalla, qui n'est d'ailleurs pas une inscription de dédicace, n'est pas non plus un témoin de travaux importants au sein du sanctuaire ; elle devait tout au plus être un élément supplémentaire de son ornementation.

Malgré une documentation relativement abondante qui s'échelonne du III<sup>e</sup> s. av. J.-C. au III<sup>e</sup> s. ap. J.-C., seule une reconstruction du temple à la fin de la période républicaine peut véritablement être affirmée. Les témoignages pour les périodes ultérieures sont trop épars et ne se réfèrent à aucune activité édilitaire.

### 1.3.3. Une question problématique : Quelles structures pour accompagner le temple ?

Aucun vestige du temple et du sanctuaire d'Esculape n'est conservé, probablement détruits par les multiples interventions humaines et les inondations successives<sup>541</sup>. Les sources mentionnent clairement l'édification du temple mais ne précisent pas la présence d'autres édifices<sup>542</sup>. Alors que le lieu est bien un « sanctuaire » pour Plutarque (*Ἀσκληπιοῦ τὸ ἱερόν. Quae. Rom. 94 = Text.25*) et que certains indices dénotent la pratique de l'incubation sur l'île, les témoignages manquent à propos des structures annexes du culte. En effet, en Grèce, le sanctuaire d'Epidaure et les autres grands ensembles cultuels dédiés à Asklépios, comme Pergame ou Cos sont constitués de multiples bâtiments ; même les structures plus modestes, à Athènes ou Lébèna en Crète comportaient au moins une *stoa*. De même, sur l'île Tibérine, l'*aedes* ne devait pas être le seul édifice du sanctuaire. Pergame ou Epidaure risquent cependant d'offrir une fausse idée de l'organisation de l'île Tibérine car en plus d'être des sanctuaires panhelléniques, de rayonnement plus important, leurs conditions topographiques sont différentes. Généralement, ils bénéficiaient d'une surface plus vaste pour se développer : ainsi à l'époque Romaine, le sanctuaire de Pergame s'étend sur un peu plus d'1,5 ha, en ne comptant que l'enceinte principale alors que la pointe sud de l'île Tibérine offre au maximum une surface triangulaire de *ca.* 3750 m<sup>2</sup>, limitée sur deux de ses cotés par le fleuve.

---

<sup>540</sup> GASPARRI 2009, p. 120.

<sup>541</sup> Des fouilles archéologiques ont eu lieu en 2005 dans la crypte de la basilique sans Bartolomeo ; bien que la séquence stratigraphique remonte au III<sup>e</sup> siècle av. J.-C., aucune structure n'a pu être clairement identifiée (DI MANZANO *ET ALII* 2006-2007, p. 126).

<sup>542</sup> LIV., *Per.* XI, 3 « *aedis Aesculapio* » ; VAL. MAX., I, 8, 2 « *templum dicatum est* » ; *De Vir Ill.* 22, 3 « *ubi templum ei constitutum* » ; PLIN., *H.N.*, XXIX, 8, 16 « *templum Aesculapii* ». Cette question des édifices et dépendances du sanctuaire a également été développée par M. Besnier (BESNIER 1902, p. 198-202).

Ainsi l'*Asklepieion* d'Athènes, par certaines de ses caractéristiques, permet davantage d'orienter la réflexion. Comme à Rome, l'emprise du sanctuaire était locale et il fut, de plus, soumis à des contraintes topographiques, fournissant des pistes pour tracer une ébauche de l'organisation de l'espace et des structures du sanctuaire de l'île Tibérine. Les deux cités ont aussi en commun d'avoir été des centres culturels importants ayant contribué à la diffusion du culte : si l'influence d'Athènes a participé à faire connaître le culte en Méditerranée, Rome quant à elle diffusa le culte dans les provinces occidentales de son Empire. Les circonstances de l'arrivée du culte d'Asklépios à Athènes sont similaires à celles qui ont précédé son introduction à Rome<sup>543</sup>. L'épisode est connu par l'inscription dédiée par Télémachos, riche citoyen athénien qui a apporté le dieu dans la cité et a fondé le sanctuaire dans les années 420-419 av. J.-C.<sup>544</sup>. Durant six années, en pleine Guerre du Péloponnèse, une épidémie avait touché Athènes. Télémachos, profitant certainement de la facilité de circulation offerte par la Paix de Nicias (421-415 av. J.-C.) se rendit à Epidaure pour en rapporter le dieu Asklépios et sa fille Hygie<sup>545</sup>. Sur le chemin du retour, l'expédition s'arrêta à Zéa, au Pirée, où le dieu possédait déjà un temple ; cette anecdote rappelle l'escale à Antium, où le serpent débarqua pendant quelques jours. En attendant la construction du temple, le dieu, sous forme de serpent ou de statue, fut abrité dans l'*Eleusinion* situé sur le flanc nord de l'Acropole<sup>546</sup>. Sanctuaire privé au moment de sa fondation, il passa sous administration de la cité entre *ca.* 360 et 340 av. J.-C. Il connut restaurations et adjonctions aux IV<sup>e</sup>, II<sup>e</sup> et I<sup>er</sup> siècles av. J.-C. ainsi qu'à la période augustéenne et resta actif jusqu'au V<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.<sup>547</sup>.

L'*Asklepieion* est situé sur la pente sud de l'Acropole athénienne, à l'ouest du théâtre de Dionysos, entre le *Peripatos* et la falaise rocheuse de la citadelle, d'où jaillissait une source. À l'extrémité de la terrasse ouest, se trouvait une seconde source plus importante dédiée aux Nymphes et à Pan, monumentalisée au VI<sup>e</sup> siècle av. J.-C.<sup>548</sup>, dont le culte a précédé celui d'Asklépios. Les structures s'étendent sur deux terrasses. À sa fondation, le sanctuaire comprenait, sur la terrasse est, un temple de 11 m sur 6 m et son autel. En dehors de l'enceinte, une *stoa* d'ordre ionique, comportant quatre pièces de 6 m<sup>2</sup>, archéologiquement

<sup>543</sup> Le *topos* de l'arrivée d'Esculape à Rome fut d'ailleurs peut-être inspiré du récit athénien où d'un modèle commun (Cf. *supra* p. 97).

<sup>544</sup> L'inscription figure sur un monument-pilier orné de reliefs, daté de *ca.* 400 av. J.-C. (*SEG XXV*, 226 = *IG II<sup>2</sup>* 4960-4961), étudié par L. Beschi (BESCHI 1967-1968 et BESCHI 1982) et plus récemment par K. Clinton (CLINTON 1994)

<sup>545</sup> HURWIT 1999, p. 219 ; Sur Hygie voir ALESHIRE 1989, p. 11-12.

<sup>546</sup> HURWIT 1999, p. 219.

<sup>547</sup> HURWIT 1999, p. 318 ; ALESHIRE 1989, p. 14-19, pour la question du passage sous administration par la *polis* voir *part.* p. 14-15.

<sup>548</sup> HURWIT 1999, p. 221.

datée du Ve s. av. J.-C., pourrait avoir appartenu au projet d'origine de Télémachos et donc à l'*Asklepieion* ; elle servait probablement aux repas et réunions des prêtres, suppliants et pèlerins<sup>549</sup>. Une seconde *stoa* dite « *stoa* dorique » est construite dans les années 300-299, dans laquelle fut intégré l'accès à la source jaillissant dans une cavité de la falaise d'où l'eau devait être apportée dans tout l'édifice et peut-être stockée dans un réservoir<sup>550</sup>. La *stoa* incorpora également le *bothros*, puits creusé dans le sol, bordé de dalles et couvert par un baldaquin de pierre. La fonction de cette structure, probablement antérieure à la *stoa*, est mal définie : elle pourrait avoir tenu lieu de réservoir, de fosse sacrificielle ou d'abri pour des serpents. La présence de ce type de structure répondrait au statut héroïque d'Asklepios, là où le temple et l'autel correspondraient à son statut divin ; une juxtaposition similaire existait à Epidaure<sup>551</sup>.

Ainsi sur une surface d'environ 1500 m<sup>2</sup> pour l'enceinte même, le double en comptant la terrasse ouest, le sanctuaire comprenait un temple de petites dimensions, une source incluse dans les structures, trois *stoa* construites à des périodes successives, à destination de l'incubation mais aussi du gîte<sup>552</sup>.

La présence d'une source sur l'île Tibérine fut supposée à partir de l'existence de la margelle des puits d'époque ottonienne conservée dans la basilique *San Bartolomeo all'isola* construite au XVI<sup>e</sup> siècle. Les fouilles archéologiques de la crypte ont démontré que le conduit du puits était continu jusqu'aux niveaux antiques. Sa partie inférieure est formée de blocs de tuf et est centrée sur deux alignements construits dans le même matériau. En l'état actuel des recherches, ces installations semblent correspondre à une occupation tardive du site et il n'a pas été possible de déterminer clairement quelle était la situation à l'époque classique<sup>553</sup>. L'eau est par ailleurs souvent présentée comme la raison de l'installation du culte d'Esculape sur l'île Tibérine. Cette dernière est, par ailleurs, entourée par le fleuve, dont l'eau pouvait être aussi employée à des fins médicales<sup>554</sup>. En outre, les fouilles de la crypte de San

---

<sup>549</sup> L'édifice connaît un certain nombre de problèmes d'interprétations. L'hypothèse de son utilisation pour l'incubation est moins probable (HURWIT 1999, p. 220).

<sup>550</sup> La *stoa* a pour dimensions 49,88 x 9,915 m et une hauteur en façade de 9,80 m env. (GRECO 2010, p. 182 ; HURWIT 1999, p. 220).

<sup>551</sup> HURWIT 1999, p. 219 ; CAMP 2001 p. 154-155.

<sup>552</sup> Pour une discussion sur l'absence de création de structures pour l'incubation et l'emploi de la *stoa*, édifice d'usages divers, dans les sanctuaires d'Esculape voir GRAF 1992, p. 186-194 et discussion p. 200-201 et également TURFA 2006.

<sup>553</sup> DI MANZANO ET ALII 2006-2007, p. 159. La margelle ottonienne incluse dans l'escalier du cœur est décalée par rapport au conduit, probablement pour des raisons esthétiques, afin qu'elle reste centrée dans la nouvelle construction. Pour ces structures, cf. également *infra* partie 2. chap. 3.

<sup>554</sup> Cf. *supra* p. 126.

Bartolomeo ont également révélé un petit égout dont le fond uniquement est conservé, constitué de *sesquipedali*. Le bras principal est orienté Nord-sud. Un second bras se dirige directement vers la rive gauche du Tibre, où les eaux usées se déversaient certainement<sup>555</sup>. Ces structures mises en place assez tardivement, au III<sup>e</sup> siècle ap. J.-C., ne semblent pas avoir été en usage après le IV<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.

En 1676, un « grand soubassement de tuf » fut mis au jour à 4,50 m de profondeur sous la *Piazza San Bartolomeo*. Le matériau employé et les inscriptions découvertes à cette occasion font déduire à M. Besnier que la structure datait de la période républicaine<sup>556</sup>. La découverte d'une structure du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C., sous l'*Ospedale dei Fatebenefratelli* à une profondeur similaire (4,20 m) offre un parallèle intéressant<sup>557</sup>. En l'absence de détails, il est impossible de déterminer sa destination.

À Athènes, une distinction fut faite entre la *stoa* consacrée au gîte à l'extérieur de l'enceinte et la *stoa* comprise dans le sanctuaire, probablement réservée à l'incubation, qui d'ailleurs ne fut pas construite, ou monumentalisée, dans la phase initiale du sanctuaire. Ses proportions, 50 m sur 10 m, correspondent tout à fait à ce qui aurait pu être mis en place sur l'île. Les témoignages de Tite-Live et Plutarque montrent que ce type de structure existait sur l'île, mais ils ne peuvent être mis en lien avec le sanctuaire, compte tenu du caractère généraliste de ce type de bâtiment, construit dans divers sanctuaires, mais aussi le long des *fora* et des rues<sup>558</sup>.

Sur un fragment de la *Forma Urbis Marmorea*, portant l'inscription *inter duos pontes*, représentant probablement la pointe sud de l'île, des structures apparemment composées de petites pièces encadrent un espace laissé vide. Des doutes ont été émis sur son attribution à l'île Tibérine, selon le témoignage de Macrobe sur un emplacement favorable à la pêche *inter duos pontes*, qui pourrait se référer à une zone comprise entre les ponts *Sublicius* et *Aemilius*<sup>559</sup>. Néanmoins, la formule *inter duos pontes* devait principalement se référer à l'île

---

<sup>555</sup> Les premiers éléments stratigraphiques, au moment de la publication de l'article ne semblaient pas postérieurs au IV<sup>e</sup> siècle ap. J.-C. DI MANZANO *ET ALII* 2006-2007, p. 130. La datation des installations au III<sup>e</sup> s ap. J.-C a été communiquée par P. Di Manzano lors d'un entretien le 11.02.13.

<sup>556</sup> BESNIER 1902, p. 43.

<sup>557</sup> Il faut noter cependant que le point de référence pour cette profondeur est le niveau de la surface et non un point de référence commun et absolu. La structure sous l'*Ospedale dei Fatebenefratelli* fut découverte lors de fouilles réalisée entre 1989-1994 et est probablement le temple de Veivius (cf. *infra* Partie 2, chap. 2.1.2).

<sup>558</sup> PLUT., *Popl.* 8, 6 « des promenades » (*περιπάτους*) ; LIV, II, 5, 4 « des portiques » (*porticibus*). RENBERG 2006-2007, p. 132.

<sup>559</sup> RODRIGUEZ-ALMEIDA 1970-1971, p. 109-113 (partc. n. 11). MARC., *Sat.* III, 16, 17 *sed et Lucilius, acer et violentus poeta, ostendit scire se hunc piscem egregii saporis qui inter duos pontes captus esset, eum que quasi*



Tibérine. Plutarque précise en effet à son propos qu'« elle s'appelle en latin l'île Entre-Deux-Ponts » (*καλεῖται δὲ φωνῇ τῇ Λατίνων Μέσον δυεῖν γεφυρῶν* PLUT. *Popl* 8, 8 = Text.5) expression qu'il a certainement entendu à Rome, ou pourquoi pas lue sur un document similaire à la *Forma Urbis*. L'expression est également employée par Justin : « une île du Tibre, entre les deux ponts » (*Apol.* I, 26 = Text.41).

Cette partie du plan, composée de cinq fragments<sup>560</sup> est difficilement lisible, et est à utiliser avec précaution. Elle représente un espace d'une centaine de mètres de long sur une soixantaine de mètres de large. Dans la partie haute, les structures subdivisées occupent un espace ne correspondant qu'à une cinquantaine de mètres de long. Elles semblent encadrer une sorte de place libre de constructions. Il est d'ailleurs impossible de savoir si elles appartiennent au sanctuaire. Un large vide en dessous de cet espace correspondrait à une place située au nord, s'étendant sur 50x60 m, et bordée par un portique. Dans cet espace sont inscrits les mots *inter duos pontes*. Sur cette aire devaient arriver les ponts qui débouchent à une centaine de mètres de la pointe sud et dont la largeur de chaussée ne dépasse pas 10 m, ce qui signifie que cet espace était une esplanade plutôt qu'une rue. Si cette fraction du plan de marbre représente bien les structures de l'île Tibérine, alors la partie sud serait occupée par des structures moins vastes que ne le laisse supposer son organisation actuelle.

En effet, l'urbanisme moderne a pu conserver la trace de la disposition antique : actuellement, la basilique *San Bartolomeo* ouvre sur une place, donnant sur la rue reliant les ponts, bordée au sud-est par un bâtiment qui rejoint l'église. Avant les travaux d'aménagement du Tibre et la rénovation des quais de l'île Tibérine, un second groupe de bâtiments limitait la place au sud-ouest. La pointe sud de l'île présentait cet agencement aux XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles, le témoignage en est conservé sur les plans de l'époque ; il est possible que ces édifices fussent élevés sur des structures antérieures, bien qu'il soit impossible de le certifier. La disposition trouvait probablement son origine à la période de la construction de la première basilique au début du XI<sup>e</sup> siècle<sup>561</sup>, mais les éléments manquent pour faire la transition entre la période antique et médiévale sur ce point.

La topographie de l'île offre un espace triangulaire qui conduit à ce type d'organisation, et qui fut peut-être développée dès l'Antiquité. Cette configuration centralisée

---

*ligurritorem catillonem appellat, scilicet qui proxime ripas stercus insectaretur [... ] illum sumina ducebant atque altitium lanx : hunc pontes Tiberinus duo inter captus catillo.*

<sup>560</sup> Fragments 32c, 32d, 32e et 32f ; le 32b est perdu mais son tracé est conservé par un dessin de la Renaissance (Cod. Vat. Lat. 3439).

<sup>561</sup> Pour l'installation des églises chrétiennes sur l'île, cf. *infra* partie 2, chap. 4.

ne se retrouve certes pas dans les *Asklepieia* grecs plus anciens, qui se développent aux V<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> siècles av. J.-C. : le temple se situe plutôt sur une esplanade, où sur un côté s'ouvre une *stoa*, comme à Corinthe. À Athènes, l'entrée du sanctuaire donne sur la face arrière du temple. L'organisation axiale prend son essor à partir du III<sup>e</sup> siècle av. J.-C. à la suite de premiers exemples de sanctuaires à terrasse utilisant des cours à portiques, qui se développent probablement en Grèce au IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C., particulièrement à Halicarnasse<sup>562</sup>.

L'un des premiers exemples de la mise en œuvre de cette axialité dans le Latium est le sanctuaire d'Esculape à *Fregellae*, contemporain du début du développement de la grande architecture du Latium et du centre de l'Italie de l'époque républicaine<sup>563</sup>. Le complexe, construit dans la première moitié du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C., se compose d'un temple à *cella* transversale encadré par deux portiques formant angle et délimitant une esplanade rectangulaire<sup>564</sup>. Le sanctuaire de *Fregellae* offre un indice intéressant, car en tant que sanctuaire latial, il put très bien être influencé par celui de Rome dans sa structure. Il témoigne en tout cas d'un courant de construction se mettant en place à cette période, et dans lequel le sanctuaire de l'île a pu très bien s'inscrire<sup>565</sup>. Considérant qu'elle fut la ville la plus importante du Latium et la première dans cette région à accueillir le culte d'Esculape, sans être le siège d'un sanctuaire majeur, Rome a dû influencer d'autres cités, même dans le cas où le culte ne fut pas introduit par elle, comme à *Fregellae*. En outre, le culte du dieu guérisseur venait de Grèce, d'où les nouveaux modèles architecturaux purent également être importés<sup>566</sup>. La construction du sanctuaire d'Esculape au début du III<sup>e</sup> siècle av. J.-C. a très bien pu s'inspirer de ces formes, aidée par les contraintes du terrain, non en imitant mais en se réappropriant les modèles, les mêlant aux traditions locales pour créer de nouvelles formes<sup>567</sup>.

Ces éléments permettent de supposer que dès son installation initiale, le sanctuaire d'Esculape de l'île Tibérine comportait un ou des portique(s), selon une disposition moins

---

<sup>562</sup> LIPPOLIS 1986, p. 38 : cette planimétrie centralisée s'observe notamment dans les réalisations des Hécatomnides. En Grèce, dans les sanctuaires de Zeus *Sotér* (Megalopoli), de Zeus (Priène), de Démétra à Marmut-Kalé, le temple est englobé dans deux portiques à angle ou une cour à péristyle.

<sup>563</sup> Ce sanctuaire peut être considéré comme un des premiers exemples de sanctuaire à terrasse, semblable à ceux qui se développèrent par la suite dans de plus amples proportions à Praeneste ou à Tibur. Il donnait d'ailleurs sur une des routes principales menant à la cité, qu'il dominait depuis les hauteurs ; l'existence d'un théâtre sur les pentes de la colline n'est pas à exclure (COARELLI 1998, p. 62).

<sup>564</sup> En l'absence de données stratigraphiques claires, l'étude s'appuie sur la documentation épigraphique et le style des décors et modénatures architectoniques, qui conduisent à une datation au second quart du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. (LIPPOLIS 1986, p. 38). Des études plus récentes tendent à remonter la datation au premier quart du II<sup>e</sup> siècle (voir notamment MONTI 1999).

<sup>565</sup> LIPPOLIS 1986, p. 40.

<sup>566</sup> Les grands sanctuaires de Grèce (Cos, Rhodes) durent également servir d'inspiration à Rome comme ils inspirèrent les autres sanctuaires du Latium (LIPPOLIS 1986, p. 38, n. 18).

<sup>567</sup> Comme cela s'est élaboré à *Fregellae* (LIPPOLIS 1986, p. 38).

aboutie qu'à *Fregellae* et dans les sanctuaires latiaux postérieurs. Ces structures durent par la suite connaître des travaux de rénovation et de modification, parallèlement avec ceux que connut le temple, au gré des besoins et de la munificence des magistrats et des empereurs.

#### **1.4. Conclusion : Le « péan du Tibre »**

Le culte d'Esculape fut introduit à la suite d'une décision politique, guidée par le contexte et l'expansion du culte en Méditerranée. Il conserva ses caractéristiques d'origine tout en empruntant des coutumes répandues localement comme l'offrande d'ex-votos en terre cuite. Alors que le culte était originaire d'un des sanctuaires grecs les plus importants de l'époque, celui de Rome ne se développa pas comme son modèle, peut-être à cause de la méfiance originelle des Romains à l'égard de la médecine, mais aussi parce que l'objectif n'était pas d'en faire un sanctuaire panitalique. Même si Rome contribua à diffuser le culte dans son Empire, ce ne fut pas par l'intermédiaire de son sanctuaire et l'expansion continua surtout de partir des sanctuaires de Grèce continentale et insulaire, ainsi que d'Asie Mineure. Il est probable que le sanctuaire de l'île n'ait eu qu'un rayonnement local, sans gagner une ampleur considérable. D'ailleurs, son développement architectural dut être rapidement freiné par le relatif manque d'espace du lieu où il fut installé.

La documentation relative au culte d'Esculape sur l'île Tibérine, bien qu'abondante en apparence, est constituée d'éléments épars qu'il est parfois difficile d'interpréter et qui sont issus, pour la plupart, de découvertes anciennes. Les études archéologiques, déjà affectées par l'urbanisation se révèlent encore plus délicates compte tenu de la non conservation des vestiges constatée lors des fouilles récentes. Cependant, les éléments assemblés permettent de constater une évolution dans les activités du sanctuaire, parallèle au développement du culte dans l'ensemble de la cité. Ils révèlent également que l'activité religieuse dans le sanctuaire est continue, bien qu'irrégulière, tout au long de l'Antiquité.

Le sanctuaire d'Esculape fut établi sur l'île pour des raisons sanitaires mais aussi symboliques et détermina définitivement le lieu comme l'île d'Esculape dans la culture romaine. Ainsi, une inscription en grec découverte Via Cassia qualifie Esculape de « Péan du

Tibre » montrant que le culte était également défini par son emplacement sur l'île encadrée par les eaux du Tibre<sup>568</sup>.

---

<sup>568</sup> G.H. Renberg attribue cette inscription à un temple dont l'emplacement se situerait à proximité de la *via cassia* et au bord du Tibre. La question d'un autre lieu de culte du dieu à proximité du Tibre au nord de Rome ne peut être débattue dans ces lignes mais l'hypothèse ne semble pas utile : Esculape possède déjà un temple proche du Tibre, en un lieu entretenant un étroit lien topographique avec le fleuve : son premier sanctuaire à Rome celui de l'île Tibérine. (*AE* 1993, 164 = *SEG* 43, 661 et *AE* 2001, 212 = *SEG* 41, 1430 ; RENBERG 2006-2007, commentaire p. 108, catg. 29).

### 2.1. *Vedioui in insula [Fasti Praenestini]* : Essai d'identification d'un temple

La confusion du dossier de l'identification du second temple le plus important de l'île tire son origine de causes variées : manque de clarté des sources littéraires, variations dans l'édition des manuscrits de ces textes et surtout informations divergentes en provenance des inscriptions. De fait, la double question qui s'est longtemps posée et qui se pose encore au regard de ces sources est : à quel dieu est consacré le temple construit au II<sup>e</sup> siècle avant J.-C. sur l'île Tibérine et s'agit-il du même dieu que celui honoré le premier janvier, le même jour qu'Esculape? Cette incertitude a perduré tout au long de l'histoire de la recherche et ce malgré l'arrivée de nouveaux éléments<sup>569</sup>. Une reprise des données et de la discussion est donc nécessaire dans un exposé sur l'histoire et la topographie religieuse de l'île Tibérine.

#### 2.1.1. uotum – locatio - dedicatio

La question, complexe et incertaine, est née en premier lieu de la confusion des notices du texte de Tite-Live, mentionnant les temples de Veiovis ou de Jupiter édifiés à Rome au II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. :

Tite-Live XXXI, 21, 12 (200 av. J.-C. = Text.35) : [*L. Furius Purpureo*] *praetor (...) aedemque diioui*<sup>570</sup> *uouit, si eo die hostis fudisset.*

Tite-Live XXXIV, 53, 7 (194 av. J.-C. = Text.36) : *et in insula Iouis aedem C. Servilius duumvir dedicauit ; uota erat sex annis ante Gallico bello ab a L. Furio Purpureone praetore, ab eodem postea consule locata.*

---

<sup>569</sup> L'attribution à Veiovis est la conclusion la plus répandue (COLINI 1942 ; RICHARDSON 1992, p. 406). Certains cependant considèrent que le temple était dédié à Jupiter (DI MANZANO, GIUSTINI 2000 ; STAZIO 1949). M. Besnier adopte une interprétation tout à fait différente puisqu'il attribue le temple mentionné par Tite-Live à *Iuppiter Iurarius*, d'après l'inscription découverte sur un pavement (BESNIER 1902, p. 269, cf. *infra* 2.3.2, p. 160) ; S. Platner et Th. Asby faisaient la distinction entre l'*aedes* de l'île, l'*aedes inter duos lucos* (selon OV., *Fast.*, III, 429-430) et l'*aedes in Capitolio* (selon LIV. XXXV, 41, 8), et constataient la difficulté d'éclaircir les informations données par Tite-Live, sans nouveau éléments (ils écrivaient avant les fouilles publiées en 1942. ASHBY 1929, p. 548-549).

<sup>570</sup> Le problème est dû en partie à la tradition des manuscrits (réécritures successives et exemplaires tardifs des textes) : *Vedioui* ou *Vediovis* peuvent être remplacés par *Ioui* ou *Iouis*. Il est impossible de déterminer si ce changement remonte à l'Antiquité, s'il s'agit d'une confusion de Tite-Live lui-même ou d'une erreur lors du recopiage. Cette forme est corrigée par les éditeurs de manuscrits en *Vedioui* (Merkel) ou *Veiovis* (Roszbach), parfois corrigé en *deo ioui*. Voir les commentaires d'A. Hus dans LIV. XXXI (Belles-Lettres, 1977) p. 28 (en note) et n.7 p. 98. Voir surtout BRISCOE 1973, p. 113.

Tite-Live XXXV, 41, 8 (192 av. J.-C.) : *aedes duae Ioui eo anno in Capitolio dedicatae sunt : uouerat L. Furius Purpureo praetor Gallico bello unam alteram consul : dedicauit C. Marius Ralla duumuir.*

Le problème se complexifie lorsqu'on recoupe ces notices avec les informations provenant des Fastes. En effet, à la date du premier janvier, deux inscriptions de calendrier portent le nom de Ve(d)iouis :

*Fasti antiates Maiores (InsIt. XIII, 2, 1, p. 2), gravées entre 84 et 55 av. J.-C.*

*Aescula(pio) co[r]o(ndini) Vedioe*

*Fasti Praenestini (InsIt XIII, p. 110-111), gravées entre 6 et 9 ap. J.-C.*

*[Aescu]lapiu Vedioi in insula*

Pour la même date, dans son poème les *Fastes*, Ovide mentionne Jupiter et non Veious (*Fast.* I, 293-294 = Text.9) :

*Iuppiter in parte est ; cepit locus unus utrumque*

*Iunctae sunt magno templa nepotis auo.*

Les deux catégories de sources semblent se contredire. S'agit-il d'une confusion entre les deux divinités de la part d'Ovide, alors que le poète ne semble pas se méprendre pour le temple du Capitole, dont le dieu est pour lui Veious?<sup>571</sup> Cette distinction est également faite par Vitruve (III, 2, 3 = Text.34) pour qui « *in insula Tiberina* » se trouve l'*aedes* « *Iouis et Fauni* » alors que pour le Capitole, le temple *inter duos lucos* est bien dédié à Veious (IV, 8, 3). L'information donnée par Vitruve sur le temple de l'île est d'ailleurs étrange : Jupiter et Faunus semblent être hébergés dans une même *aedes*. L'erreur ne fait aucun doute. La notice de Tite-Live à propos de la construction du temple de Faunus est claire, et le dieu *Faunus in insula* est mentionné seul sur les *Fasti viae Principi Amedeo* aux ides de février<sup>572</sup>. Dans le passage de Tite-Live au livre XXXI (21, 12), la confusion entre les noms des divinités *Iouis* et *Veious* existe bien, et est probablement due à la proximité – et même à la parenté – onomastique entre les deux noms. Il est également possible que l'altération provienne des manuscrits : Veious étant un dieu beaucoup moins connu et dont on savait déjà peu dans l'Antiquité, certains transpositeurs auraient alors lu « *Diiouis* » à la place de « *Ve(d)iouis* ». Néanmoins, ce cas s'appliquerait surtout à l'extrait du livre XXXI de Tite-Live. Les deux

<sup>571</sup> Pour l'île Tibérine : Ov., *Fast.*, I, 289-294 ; Pour le Capitole : Ov. *Fast.*, III, 437 sq.

<sup>572</sup> Pour Faunus sur l'île voir *infra* Partie 2, chap. 3.2

autres passages présentant peu de doute quant à la lecture de la forme « Iouis », l'erreur pourrait donc également provenir de Tite-Live lui-même ou de sa source<sup>573</sup>.

Suivant les deux premières notices de Tite-Live, un premier temple est voué en 200 av. J.-C. par L. Furius Purpureo, alors préteur. Il dédie ce temple à Diioui - ou selon certains éditeurs à Veious<sup>574</sup>. La construction débute quatre ans plus tard, toujours par le soin de Purpureo qui est alors consul. La dédicace s'effectue après deux ans, en 194, mais le nom du général n'apparaît pas, et c'est un *duumvir* du nom de C. Seruilius qui est en charge du rite. Tite-Live précise à cette occasion que le temple est *in insula* et qu'il est dédié à Iouis. La troisième notice ajoute à la confusion puisqu'elle rapporte qu'en 192, deux temples à Jupiter qui avaient été voués par L. Furius Purpureo, sont dédiés sur le Capitole, par le *duumvir* C. Marius Ralla. Le premier été voué alors qu'il était préteur lors de la guerre contre les Gaulois. Or, les deux notices précédentes rapportent que le temple voué en Gaule est inauguré en 194 sur l'île Tibérine. Le second a été promis alors qu'il était consul. Lors de ce même mandat, il avait effectué la *locatio* du temple sur l'île et se serait ainsi engagé pour un second temple, construit quant à lui sur le Capitole. Purpureo aurait ainsi voué un à trois temples. Plusieurs solutions s'offrent alors : un unique temple situé soit sur l'île Tibérine, soit sur le Capitole, ou deux temples, l'un sur l'île, l'autre sur le Capitole, ou enfin trois temples, deux sur le Capitole et un sur l'île Tibérine, bien que cette dernière hypothèse soit la moins probable. L'archéologie a confirmé qu'au moins un temple fut édifié sur le Capitole dont la fouille a révélé une première phase de construction remontant au II<sup>e</sup> siècle av. J.-C., identifié comme le temple de Veious *inter duos lucos*<sup>575</sup>. Enfin, que L. Furius Purpureo ait voué trois temples semble peu probable. Le fait est rare pour un général, qui de plus a eu une carrière moins brillante que certains de ses homologues<sup>576</sup>.

Toutefois, les événements et relations politiques de la première décennie du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. apportent un éclairage sur ces passages de Tite-Live. Contrairement à la majorité des cas de construction de temples votifs, le(s) temple(s) voué(s) par L. Furius Purpureo n'a (ont) pas été dédié(s) par lui ni par un membre de sa famille, alors qu'il était de coutume de respecter la « continuité gentilice » dans les processus de construction<sup>577</sup>. La procédure

---

<sup>573</sup> BRISCOE 1973, p. 114.

<sup>574</sup> Cf. *supra* n. 570.

<sup>575</sup> Le site du temple était déjà fréquenté avant la construction du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. COLINI 1942, p. 5-55.

<sup>576</sup> ABERSON 1994, p. 127-131.

<sup>577</sup> ABERSON 1994, p. 133-134. Le processus de construction comprend trois phases principales : le *uotum*, la *locatio* et la *dedicatio*. Dans les sources, le *uotum* et la *dedicatio* sont bien renseignés, la *locatio* beaucoup moins. Voir ZIOLKOWSKI 1992, *passim*.

voulait en effet que la personne ayant effectué le vœu patronne toutes les étapes de l'édification (*uotum, locatio, dedicatio*) ; à défaut, il pouvait être remplacé par un membre de sa *gens*. Le temple de l'île Tibérine fut dédié par C. *Seruilus, duumvir* selon Tite-live (XXXIV, 53, 7), qui rappelle à cette occasion la promesse faite par Purpureo<sup>578</sup>. Devant ce cas, M. Abernson parle de « rupture » intervenue en cours de processus de construction<sup>579</sup>. Il semble qu'un problème soit survenu entre l'auteur du vœu et le sénat, qui l'empêcha de mener à terme la procédure de construction et le remplaça par un *duumvir aedi dedicandae*<sup>580</sup>.

Purpureo connut effectivement quelques difficultés dans ses relations avec l'assemblée patricienne. Suite à la guerre contre les Gaulois de Cisalpine, durant lequel L. Furius Purpureo fit le vœu d'édifier un temple, ce dernier retourna à Rome, afin de faire la demande d'un triomphe auprès du Sénat. Le triomphe prétorien lui aurait été contesté ; il l'obtient finalement. Mais lors de son consulat, quelques années plus tard, le triomphe lui aurait été une nouvelle fois refusé et son collègue Marcellus voulut lui attribuer le mérite d'une de ses victoires, sans que cela soit accepté. Finalement, Purpureo connut l'échec aux élections censoriales. Pour expliquer l'incohérence dans le texte de Tite-Live, Münzer, suivi par M. Abernson, suppose que le préteur des Gaules n'aurait pas participé à la Bataille de Crémone et n'aurait ainsi pas pu vouer de temple lors de la guerre en 200 av. J.-C., mais lors de son consulat en 196 av. J.-C. Tite-Live aurait tiré ses informations d'un document rédigé par un annaliste favorable à L. Furius Purpureo (ou plus généralement à la *gens Furia*), qui aurait modifié les faits en lui attribuant une victoire et un triomphe militaires supplémentaires. Il n'aurait pas non plus hésité à inventer des faits, mais certains auraient été difficiles à modifier, comme le magistrat responsable de la dédicace, à cause de l'existence d'inscriptions commémoratives qui empêche de nier les faits. Cependant, l'enchaînement des événements entre la Bataille de Crémone en 200 et les débats autour de l'octroi du triomphe suite à la victoire en Gaule semblent établis, même si la situation est exceptionnelle<sup>581</sup>. De plus, le lien entre le vœu de 200 et à la dédicace de 194 av. J.-C. sont les éléments les plus clairs des passages liviens. Celui se rapportant aux événements de 194 (XXXIV, 53, 7) est le plus limpide et explicite sur le déroulement du vœu, de la *locatio* et de la dédicace, ce qui incite à

---

<sup>578</sup> Il s'agirait peut-être de C. Servilius Geminus (BRISCOE 1981, p. 133).

<sup>579</sup> ABERNSON 1994, p. 127-131 qui suit la réflexion de F. Münzer (MÜNZER 1910, p. 362-364 n. 86). Pour Q. Marcius Ralla qui s'oppose violemment à Marcellus, collègue au consulat de L. Furius Purpureo voir LIV. XXXIII, 25, 5-7) et pour Marcellus voulant céder à L. Furius Purpureo le mérite d'une de ses victoires voir LIV. XXXIII, 37, 10.

<sup>580</sup> ABERNSON 1994, p. 129 et p. 134-135.

<sup>581</sup> Pour un commentaire sur les événements autour de la guerre en Gaule cisalpine et le comportement de L. Furius Purpureo, qui, notamment, quitte sa *provincia militaria* sans l'avis du sénat, voir BRENNAN 2000, p. 197-200.



penser que les informations de Tite-Live sur ce point sont exactes<sup>582</sup>. Donc, L. Furius Purpureo a bien voué un temple en 200 ; ce vœu s'inscrit d'ailleurs dans la pratique de l'époque, origine la plus courante de la construction d'un nouveau temple. Il en a ensuite effectué la *locatio* en 196. La *locatio*, qui peut se définir comme le choix du *locus* et la gestion de son *inauguratio*, doit être effectuée par un magistrat *cum imperio*<sup>583</sup>. Or, selon Tite-Live, Purpureo s'occupe de la *locatio* alors qu'il exerçait le consulat, ce qui concorde parfaitement. Les deux premières étapes de la fondation suivent les prescriptions habituelles, mais le temple de l'île Tibérine est dédié par C. Servilius, *duumvir*. Quelle pourrait-être la cause d'un changement de dédicant ? Cette situation peut effectivement être interprétée comme la conséquence indirecte des relations problématiques entre Purpureo et le sénat. La *dedicatio*, comme la *locatio*, doit être effectuée par un magistrat *cum imperio*. Or, à partir du deuxième quart du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C., il est de plus en plus difficile d'obtenir plus d'un consulat. Ainsi, un général, avec parfois le titre de consul, vouant un temple lors d'une bataille, rencontrait des difficultés à obtenir par la suite une magistrature *cum imperio* lui permettant de poursuivre le processus de fondation. Ainsi, L. Furius Purpureo, qui effectue un *uotum* alors qu'il est *praetor*, parvient à effectuer la *locatio* sous son consulat, mais n'a certainement pas le temps, le consulat ne durant qu'un an, d'en effectuer la *dedicatio*. Deux solutions s'offraient alors à lui : il pouvait espérer une censure ou demander au sénat la création de *duumviri aedi dedicandae*. Après avoir échoué aux élections, c'est sans doute ce qu'il fit puisque C. Servilius est *duumvir*<sup>584</sup>. La séquence de construction du temple de l'île semble donc se dessiner ainsi : vouée en Gaule en 200 av. J.-C., commencée (*locatio*) en 196, il fut dédié en 194 av. J.-C. L'incertitude quant au vœu et à la *locatio* subsisterait alors pour le temple du Capitole ou, plutôt, pour le temple de Veiovis *inter duos lucos*, dédié par Q. Marius Ralla en 192 av. J.-C.<sup>585</sup>. Le temple de l'île Tibérine serait ainsi antérieur, de peu, à celui édifié sur le Capitole.

Les vestiges d'un temple découverts sous l'*Ospedale dei Fatebenefratelli*, quelque peu au nord sous l'église *San Giovanni Calibita*, fournissent un témoignage supplémentaire. Daté archéologiquement, par la technique de construction et le matériel céramique, du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C., le sommet du podium, occupé par une *cella* à plan transversal (barlong),

<sup>582</sup> BRISCOE 1981, p. 113-114 ; voir également ABERSON 1994 n.73 p. 130.

<sup>583</sup> Pour la définition de *locatio*, voir particulièrement ZIOLKOWSKI 1992, p. 217 ; la *locatio* d'un temple peut également être assurée par les édiles et les censeurs, responsables de la *locatio* des autres édifices, ainsi que par des magistrats spécialement nommés par le sénat, les *duumviri aedi locandae* (ZIOLKOWSKI 1992, p. 203).

<sup>584</sup> ZIOLKOWSKI 1992, p.233.

<sup>585</sup> LIV XXXV, 41, 8.

conserve en partie son pavement de mosaïque en tesselles blanches, au milieu duquel est intégrée, orientée est-ouest, certainement faisant face à l'entrée, une inscription de tesselles noires dans un cartouche rectangulaire, d'une longueur de 7,41 m. Le texte, qui présente une lacune d'une dizaine de caractères dans son premier tiers, indique :

*C(aius) Serveili M(arci) f(ilius) pr(aetor) [--- ? C(aius), M(arcu), P(ublius)  
(?)]Serveileis C(ai) f(ili) faciendum coerauerunt eidemque probaue[runt]*<sup>586</sup>

Le premier personnage nommé Caius Serveili Marci filius pourrait être, à première vue le même magistrat que mentionne Tite-Live en XXXIV, 53, 7, sous la forme C. Servilius. La lacune ne nous permet pas de connaître les autres dédicants appartenant à la même *gens* et que le nom Serveileis, au pluriel, suivi de C. f. semble présenter comme des frères. Le C. Servilius, *duumvir aedi dedicandae*<sup>587</sup> de 194 a été identifié avec C. Servilius C. f. Geminus, consul en 203 av. J.-C.<sup>588</sup> Il ne peut donc s'agir du personnage mentionné par l'inscription, qui est *M(arci) f(ilius)*. De plus, la formulation du texte « *faciendum coerauerunt eidemque probabuerunt* » semble indiquer que les dédicants ont pris en charge et suivi la totalité des travaux, alors que C. Servilius n'est intervenu qu'au moment de la dédicace. Cette inscription commémore vraisemblablement une intervention plus récente. C. Servilius M. f. a été *praetor*, avait plusieurs fils et devait être actif durant les II<sup>e</sup>-I<sup>er</sup> siècles av. J.-C, selon la datation par la technique et la graphie de la mosaïque. Le seul membre de la *gens Servilia*, connu à ce jour, qui correspond à ces critères est C. Servilius (M.f.) Vatia, préteur en Macédoine en 148 et probablement de nouveau préteur entre 125 et 120<sup>589</sup>, père de trois fils : Caius Servilius, Marcus Servilius, Publius Servilius Vatia Isauricus, consul en 79 av. J.-C. C'est lors de cette seconde préture qu'auraient été réalisés les travaux, l'aîné des fils de C. Servilius étant probablement né aux alentours de 142, donc postérieurement à la première préture<sup>590</sup>. L'inscription est donc à dater du dernier quart du II<sup>e</sup> s. av. J.-C, entre les années 125 et 120 av.

<sup>586</sup> *CIL* VI, 40896a (= Ins.13) ; Serueili est une forme ancienne de graphie pour Servilius (MÜNZER 1923, col. 1759).

<sup>587</sup> Q. Marcius Ralla fut aussi *duumvir aedi dedicandae* en 194 av. J.-C., où il dédie le temple de la *Fortuna Primigemia*. Les deux magistrats étaient donc collègues l'année de la dédicace du temple de l'île, ce qui peut être une des raisons de la confusion des informations données par Tite-Live.

<sup>588</sup> *MRR* I, p. 310-311 et p. 346.

<sup>589</sup> La préture en Macédoine est mentionnée par T.R.S. Broughton (*MRR* II, p. 465) et G. Alföldy (*CIL* VI, 40986a, p. 4830), qui propose une seconde préture vers les années 125/120 ; T.C. Brennan fixe à 121 av. J.-C. la préture en Macédoine (BRENNAN 2000, n. 161, p. 903). Voir aussi MÜNZER 1923, col. 1778.

<sup>590</sup> G. ALFÖLDY (*CIL* VI, 40986a). C. Servilius est né en 142 et préteur en 102. Peu de choses sont connues du second, M. Servilius, peut-être né entre 140 et 135 ; le dernier C. Servilius Vatia Isauricus, né vers 134, préteur en 90, consul en 70. Etant donné l'année de naissance de l'aîné supposé, C. Servilius Vatia ne pouvait pas avoir plusieurs fils en 148 av. J.-C. qui auraient pu figurer sur la dédicace. En 120/125, deux des trois fils avaient dépassé l'adolescence. Il faut néanmoins noter l'existence de deux C. Servilius M. f., monnayeurs de la fin du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. (vers 136 et vers 127, *MMR* II p. 452), dont il est impossible de déterminer la relation avec C. Servilius Vatia (possible identité) et prendre en compte la possibilité que le personnage de l'inscription est un C. Servilius M. f inconnu par ailleurs (BRENNAN 2000, n. 161, p. 903).

J.-C. et correspondrait à une restauration, peut-être uniquement du pavement. Ces membres de la *gens Servilia* auraient contribué à la restauration de ce temple, parce qu'un membre de la même famille l'avait dédié quelques années auparavant, dans une volonté d'associer de nouveau leur nom à cet édifice<sup>591</sup>. Le passage de Tite-Live du livre XXXIV (53, 7) semble donc bien se rapporter à ce temple, voué, suivant la notice XXXI, 21, 12 en 200 par L. Furius Purpureo en l'honneur du dieu Veiovis, bien qu'à ce stade l'attribution à ce dieu ne peut être certaine.

Le choix de la divinité – que ce soit Veiovis ou Jupiter - s'inscrit dans un mouvement moins novateur au II<sup>e</sup> siècle qu'il ne l'avait été au siècle précédent. Alors que ce dernier avait vu l'arrivée à Rome d'Esculape et Cybèle, le choix se porte au II<sup>e</sup> siècle sur Veiovis, Faunus la *Fortuna Primigenia* ou encore Junon *Sospita*, tous des divinités latines sinon locales. Ce phénomène est peut-être dû à l'origine des constructions qui étaient, particulièrement entre le milieu du III<sup>e</sup> et le milieu du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C., étroitement associées aux succès militaires. D'ailleurs, les circonstances du vœu de L. Furius Purpureo, alors général combattant les Gaulois assimilerait celui-ci à une *evocatio*, lors de laquelle le dieu ennemi est appelé à « changer de camp »<sup>592</sup>. Le dieu Veiovis a pu ainsi être choisi comme contrepartie latine d'une puissance gauloise. Le choix provenait de chefs militaires faisant vœu sur les champs de bataille : leurs goûts et surtout le contexte de conquête pour la ville de Rome devait orienter leur intérêt vers des divinités de la ville ou du Latium. Le sénat et les prêtres n'avaient alors pas la possibilité d'imposer une ligne directrice puisque ces vœux se faisaient en dehors de tout contrôle du sénat<sup>593</sup>.

### 2.1.2. La cella transversale, un indice ?

Découverte à une profondeur de 4,20 m par rapport au niveau moderne, l'inscription des *Servilii* occupe le centre d'une aire s'ouvrant sur environ 16 m de large et 8 m de profondeur, probable *cella*<sup>594</sup> d'un temple dont l'élévation est conservée sur trois assises. Le podium, très peu élevé, est de type toscan, à modénature simple à gorge inverse et sa structure est constituée de blocs en pierre de Gabies et de travertin. Le matériel mis au jour comprend de nombreux fragments de marbre et de la céramique noire, dont l'inventaire reste à réaliser,

---

<sup>591</sup> DI MANZANO, GIUSTINI 2000, p. 270 ; C. Servilius Geminus est le grand oncle de C. Servilius Vatia.

<sup>592</sup> Pour l'évocation, voir PALMER 1974, p. 153-171.

<sup>593</sup> Hormis dans le cas de la consultation des livres sibyllins (BEARD *ET ALII* 2006, p. 99-100).

<sup>594</sup> Informations obtenues auprès de la surintendance lors d'entretiens avec la dotessa P. Di Manzano, les 11.02.2013 et 13.05.13.

et qui permet néanmoins de confirmer une construction du II<sup>e</sup> av. J.-C.<sup>595</sup>. Des éléments de plâtres colorés appartiennent certainement en partie au décor de l'édifice, qu'il soit d'origine ou dû à une restauration<sup>596</sup>. L'absence de données stratigraphiques et d'analyse du matériel ne permet toutefois pas d'en savoir davantage. Ce temple semble avoir connu plusieurs phases de constructions dont aucune postérieure au II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. ; la phase de l'inscription des *Seruili* serait alors une des plus récentes sinon la dernière<sup>597</sup>. Suivant l'orientation de l'inscription, la structure ouvrait vers le sud-est, sur son côté le plus long et donnait accès sur la rue reliant les deux ponts. La plateforme, plus large que profonde offrirait ainsi un nouvel exemple de temple à cella barlongue.

Dans son traité d'architecture, Vitruve le définit comme un plan à la disposition particulière dont l'ouverture se situe sur le plus long côté et dont les proportions de la *cella* sont de l'ordre de 1 pour 2 (IV, 8, 4); pour éclairer ses propos, il mentionne deux exemples romains et un dans le Latium<sup>598</sup>. Les exemples vitruviens sont confirmés par d'autres sources et les fouilles archéologiques, qui ont mis au jour d'autres temples barlong. Cette forme architecturale étant par ailleurs peu courante dans le monde romain, il est possible d'en donner une liste exhaustive dont la plupart des exemples se trouvent à Rome même<sup>599</sup>. Le plus ancien des exemples attesté archéologiquement, qui a pu être identifié grâce au texte de Vitruve est le temple de Veïouis *inter duos lucos* sur la colline du Capitole. Inauguré en 192 av. J.-C., il n'est pas certain qu'il ait présenté ce plan au moment de sa première phase de construction, mais les éléments mis au jour montrent qu'il adoptait cette forme dès la seconde moitié du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C.<sup>600</sup>. Vitruve mentionne ensuite le temple de Diane au sanctuaire de Nemi. Bien que le temple n'ait pas été identifié avec certitude, le sanctuaire est connu et daté archéologiquement, pour ses débuts, de la fin du II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.<sup>601</sup>. Le temple de Diane a-t-

---

<sup>595</sup> De la céramique noire a également été mise au jour dans les strates correspondant à la première phase de construction du temple de Veïouis sur le Capitole, offrant un *terminus post quem* pour l'édification du temple. Ces données recourent celles des textes qui rapportent que les deux temples sont contemporains (GJERSTAD 1960, p. 207-208).

<sup>596</sup> DI MANZANO, GIUSTINI 2000, p. 270.

<sup>597</sup> DI MANZANO, GIUSTINI 2000, p. 270.

<sup>598</sup> « *Item generibus aliis constituuntur aedes ex isdem symmetriis ordinatae et alio genere dispositiones habentes, uti est Castoris in circo Flamino et inter duos lucos Veïouis, item argutius Nemori Dianae columnis adiectis dextra ac sinistra ad umeros pronai. Hoc autem genere primo facta est, uti est Castoris in circo, Athenis in arce et in Attica Sunio Palladis Mineruae. Earum non aliae sed eadem sunt proportiones. Cellae enim longitudinibus duplices sunt ad latitudines uti reliquae; ex is omnia quae solent esse in frontibus, ad latera sunt translata* ».

<sup>599</sup> Sont présents dans cette liste les édifices qui correspondent aux critères de la description de Vitruve ; elle est en partie constituée à partir de l'article de P. G. Monti (MONTI 1999, p. 19-55).

<sup>600</sup> COLINI 1942, p. 50-51, fig. 34.

<sup>601</sup> MONTI 1999, p. 25-27.

il adopté le plan barlong dès sa fondation ? Il est impossible de le confirmer, mais le temple présentait cette disposition à l'époque de Vitruve. De même, le temple d'Esculape à *Fregellae*, dans sa phase monumentale du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C., présente un corps central rectangulaire avec un avant corps sur le côté long<sup>602</sup>. Le temple des *Castori in circo flaminio* pour lequel le témoignage de la *Forma Urbis* concorde avec celui de l'architecte, fut aussi construit selon un plan à *cella* transversale, mais plus récemment, en 71 av. J.-C.<sup>603</sup>. Viennent ensuite des édifices qui furent construits ou réaménagés à l'époque augustéenne : le temple de la Concorde sur le *Forum*, fondé en 367 av. J.-C. mais rénové en 7-10 ap. J.-C., le temple d'Apollon à Cumes (construit au V<sup>e</sup> av. J.-C. puis modifié sous Auguste), le panthéon d'Agrippa (et probablement l'édifice qui lui faisait face, la *basilica Neptuni*, réalisé entre 27 et 25 av. J.-C.<sup>604</sup>). Hors d'Italie, cette forme architecturale ne trouve qu'un exemple : le temple à Jupiter Stator édifié à Carthagène, daté, quant à lui, de la fin II<sup>e</sup> ou du début du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C.<sup>605</sup>.

Une distinction peut-être opérée entre, d'une part, une série de temples construits au II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. et d'autre part, des constructions et réfections d'époque augustéenne. Les premiers, plus anciens exemples de cette forme, sont donc le temple de Veiovis sur le Capitole, le temple d'Esculape à *Fregellae* et le temple de l'île Tibérine. Or, Esculape est justement la divinité honorée sur l'île Tibérine, à laquelle Veiovis est étroitement liée puisque célébrée le même jour selon les fastes inscrits. La forme a ainsi pu se développer à *Fregellae* par l'intermédiaire ce lien existant entre les deux divinités à Rome, où le dieu guérisseur avait un temple depuis le début du III<sup>e</sup> siècle<sup>606</sup>. Plus tard, ce type architectural semble remis à l'honneur à l'époque augustéenne. P.G. Monti explique cet intérêt par le caractère antique que pouvait revêtir cette disposition, ainsi que par la volonté, chez Auguste, d'entretenir les

---

<sup>602</sup> Pour la description et l'étude complète du sanctuaire, voir la double monographie sur le site : COARELLI, MONTI 1998 et COARELLI 1986. La phase monumentale du sanctuaire, datée de la seconde moitié du II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C. suite aux fouilles, est peut-être à reculer aux années 190 av. J.-C. (soit une période contemporaine aux premiers temples barlongs connus). Pour l'évolution de la datation, voir les hypothèses de P.G. Monti (MONTI 1999, p. 44-47).

<sup>603</sup> Un fragment découvert *via Anicia* à Rome, appartenant à un plan plus ancien et plus détaillé que la *forma sévérienne*, porte la représentation du temple en entier, accompagnée de la mention « *CASTORIS ET POLLVCIS* ». Il a été identifié grâce au texte de Vitruve avec l'*aedes Castori in Circo*, située à proximité des rives du fleuve au sud du champ de Mars. COARELLI 1991, p. 65-81.

<sup>604</sup> ZIOLKOWSKI 1999, p. 55 ; MONTI 1999, p. 30-32.

<sup>605</sup> Situé à l'extérieur de la ville, le temple est une petite structure de 10,45 x 5,79 m composé de deux *cellae*, et ouvrant sur son côté le plus long (AMATE S. NCHÉZ ET ALII 1995 ; MARTIN CAMINO ET ALII 1996).

<sup>606</sup> MONTI 1999, conclusions p. 49 à 51.

traditions gentilices. Or, Veiovis était une divinité protectrice à la *gens Iulia*<sup>607</sup>. Ainsi, La forme barlongue, à l'origine apanage de Veiovis ou des divinités proches, peut-être partageant sa caractéristique chthonienne, aurait alors vu sa signification évoluer à partir du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C.

L'autre constat qui se dégage par ailleurs est que ce type de plan ne semble pas être la réponse à un manque de place dans l'espace urbain, qui aurait contraint les constructeurs à étendre la surface du temple sur sa largeur et non sur sa longueur. Si le temple *inter duos lucos* du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. est effectivement imbriqué entre les murs du *Tabularium*, il avait déjà adopté le plan barlong à la fin du II<sup>e</sup> siècle, alors que les constructions sur la colline étaient moins développées. De même, au sanctuaire de *Fregellae*, malgré l'espace restreint de la plateforme, contraint par le relief, la configuration du terrain n'empêche pas la construction d'un temple « classique ». Le cas est semblable à Nemi, où le sanctuaire est formé par une vaste esplanade, offrant un espace au temple pour se développer. Enfin, si la question de la place peut éventuellement se poser pour les temples des *Castori* et de la Concorde, ce n'est certainement pas le cas pour l'édifice construit par Agrippa sur le Champ de Mars, qui s'inscrit dans un programme architectural et urbanistique de grande ampleur, dans un espace dégagé<sup>608</sup>.

Les similarités entre les temples du Capitole et de l'île semblent donc confirmer l'attribution de ce dernier à Veiovis. Les proportions, ou plutôt les ordres de grandeur, du temple du Capitole (15 m sur 8, 90 m) et de celui l'île Tibérine (environ 16 m sur 8 m) sont semblables. De plus, l'*aedes inter duos lucos* possède un pronaos prostyle, caractéristique attribuée par Vitruve (III, 2, 3) au temple de « Jupiter » sur l'île. L'édifice de l'île ne paraît d'ailleurs pas posséder de haut podium et l'absence d'escalier pour la première phase du temple de Veiovis sur le Capitole semble indiquer qu'il était également peu surélevé. Compte tenu de la disposition de l'inscription, une seule *cella* de plan barlong devait occuper le corps du temple de l'île Tibérine mais il est également possible qu'elle n'occupait pas la totalité de la plateforme, et que subsistait de chaque côté une *aula*. Des indices archéologiques, peu clairs cependant, semblent indiquer que la *cella* était précédée au sud-est d'un couloir sur toute la longueur du podium, sur lequel devait donner l'entrée du temple. Toutefois, la zone

---

<sup>607</sup> Une inscription figurant sur un autel découvert à *Bovillae* semble indiquer que la *gens Iulia* entretenait un culte de Veiovis (cf. *infra* n. 615).

<sup>608</sup> Ce type de plan n'offre pas une emprise au sol moindre que le temple oblong, mais supérieure. Pour ces questions d'espace, voir la réflexion de P.G. Monti (MONTI 1999, p. 42).

fouillée n'est pas suffisamment étendue pour rendre compte de la présence d'un éventuel pronaos de type prostyle, comme l'indique Vitruve<sup>609</sup>.

D'autre part, sur l'aire en contrebas du podium, derrière le temple ont été mises au jour trois bases votives en marbre et travertin, ainsi qu'un petit autel votif. Celui-ci était dédié à *Iouis* par un membre de la *gens Valeria* : M. Valerius Fronto<sup>610</sup>. Les inscriptions privées apportent toutefois peu d'aide pour l'identification de la divinité, car force est de constater qu'il existait bien une confusion entre *Iouis* et *Veious* chez les anciens. Les inscriptions de calendrier, qui rapportent des fêtes anciennes et officielles ne peuvent en outre pas être ignorées. Ces documents sont certes incomplets mais constituent un témoignage direct et émanant des instances officielles : ils mentionnent bien *Veious* mais ne fournissent pas d'indication quant à une fête de Jupiter sur l'île.

Le temple mis au jour sur l'île semble être celui dont nous parlent les sources. Les indices archéologiques n'apportent pas d'éléments clairs permettant d'identifier avec plus de clarté la divinité à laquelle était voué ce temple. Toutefois, la forme du temple, proche de celle du temple de *Veious* sur le Capitole, est un indice important dans l'attribution du temple de l'île à *Veious* et les deux temples sont voués à la même période – peut-être par le même magistrat. Ces indices favorisent donc une attribution du temple à *Veious*. Bien que le temple de l'île Tibérine soit le plus ancien (194 av. J.-C.), le court intervalle entre les deux dédicaces ne permet pas d'affirmer avec certitude une influence d'un temple sur l'autre. Par ailleurs, les indices archéologiques entre l'*Arx* et le Capitole montrent des traces d'activités cultuelles antérieures au II<sup>e</sup> siècle, ce qui n'est pas prouvé pour l'île. L'ancienneté des activités à l'emplacement du temple de *Veious* *inter duos lucos* est également confirmée par l'historiographie<sup>611</sup>. Aussi, si la tradition de l'*Asylum* de Romulus justifie la construction du temple du Capitole, sur l'île Tibérine, sa présence est certainement due à la présence du dieu Esculape, divinité avec laquelle *Veious* semble avoir une connexion forte, qui demande à être expliquée.

---

<sup>609</sup> DI MANZANO, GIUSTINI 2000, p. 270 et informations obtenues auprès de la surintendance lors d'entretiens avec la dotssa P. DI MANZANO, les 11.02.2013 et 13.05.13.

<sup>610</sup> DI MANZANO, GIUSTINI 2000, p. 270.

<sup>611</sup> Pour les découvertes archéologiques, voir GJERSTAD 1960, p. 207-208. Pour l'ancienneté du culte de *Veious* *inter duos lucos* voir notamment ALFÖLDI 1997, p. 47.

## 2.2. De la Nature de Veiovis – pourquoi serait-il honoré sur l’île Tibérine ?

### 2.2.1. Origine et définition

Selon Varron, Veiovis fut introduit à Rome par Titus Tatius, qui apporta dans la nouvelle ville les dieux du panthéon sabin (*L.L.*, V, 74). Cette seule référence ne suffit pas à certifier cette origine qui n’est confirmée par aucune autre source, d’autant plus que Varron est un auteur reconnu pour être favorable aux Sabins dans une partie de son œuvre<sup>612</sup>. En réalité, Veiovis est probablement une divinité d’origine locale. La construction d’un temple sur le Capitole, dans l’enceinte du *pomerium* semble plutôt indiquer que le dieu est considéré comme appartenant au panthéon latin. Bien que ses origines soient en réalité obscures, ce qui rend notamment les études étymologiques incertaines<sup>613</sup>, son nom figure également sur des documents de langue étrusque<sup>614</sup>. Aussi, une inscription de la cité latine de *Brixia Bovillae*, datée de 100 av. J.-C. nous apprend que Veiovis était la divinité protectrice de la *gens* des *Iulii*, qui est originaire de cette cité<sup>615</sup>. Qu’une famille originaire d’une cité latine ait choisi cette divinité tutélaire incite à penser que Veiovis était effectivement latin, ou au moins depuis longtemps présent dans les panthéons de la région. Par ailleurs, trois jours de culte annuels en son honneur sont mentionnés sur les inscriptions des Fastes : 1<sup>er</sup> janvier *in insula*, 7 mars *in Capitolio*<sup>616</sup>, et 21 mai, pour lequel aucun lieu n’est précisé<sup>617</sup>. Dans les sources littéraires et épigraphiques, son nom se rencontre sous plusieurs orthographes : *Vediouis*, *Vedius* ou

<sup>612</sup> RÄDKE, 1965, p. 306 ; POU CET 1972, p. 102 -103. Ce paragraphe de Varron donne une origine sabine à nombre de divinités du panthéon romain. Il est cependant peu fiable et doit être utilisé avec précaution quand il s’agit de déterminer la prétendue origine sabine d’une divinité. C’est le cas ici pour Veiovis.

<sup>613</sup> PORTE 1985, p. 232-233, d’après l’étude de M. NIEDERMANN (NIEDERMANN 1899, p.249-253).

<sup>614</sup> Le *liber linteus* de Zagreb mentionne une offrande matinale à faire en l’honneur du dieu *Veives* (Veiovis) (col XI, l. 14 ; PALLOTTINO 1955, p. 360). Le dieu est qualifié de divinité indigène par J. Gagé (GAGE 1955, p. 23).

<sup>615</sup> *CIL* I, 807 = *ILS* 2988 (inscription conservée dans les jardins du *Principi Colonna* à Rome).

« VEDIOVEI PATREI | GENTEILES IVLEI. (*in latere*) VEDI[OVEI] AARA (*in parte postica*) LEEGE  
ALBANA DICATA »

Ce culte en lien avec la *gens Iulia* est connu par cette seule inscription (pour une explication sur le lien entre la famille et le dieu, voir WEINSTOCK 1971, p. 8-12). Cependant, ce n’est pas un membre de cette *gens* qui fit le vœu de construire les temples à Rome, que ce soit celui du Capitole ou de l’île (BEARD *ET ALII* 2006, p. 81).

<sup>616</sup> *In Capitolio* : Ov., *Fast* III, 429 sq. ; *Fast. Antiates Maiores* ; *Fasti Praenestini* ([*Vedi*]ovi, *Artis Vediouis inter duos lucos*) ; 21 mai : uniquement sur les *Fasti Venosini*.

<sup>617</sup> Sur les *Fasti Venusini*, le 21 mai est aussi un jour dédié aux *Agonia* (ou *Agononalia*), fête probablement archaïque, puisque lors des *Agonalia* du 9 janvier, intervenait le *Rex Sacrorum* qui effectuait un sacrifice à la *Regia* (Ov., *Fast*. I, 317). Il est toutefois difficile d’estimer si Veiovis était célébré lors de cette fête ou si le jour est une coïncidence (SCULLARD 1981, p. 60-61 et p. 122). L’association avec cette ancienne fête incite à voir en Veiovis une divinité archaïque, peut-être déjà présente avant l’établissement de la ville (GJERSTADT 1973, p. 36). Voir également une des premières études sur le dieu Veiovis : FROTHINGHAM 1917, p.375-376, qui ajoute que la qualification « *Vediouis Pater* » de l’inscription de Bovillae est indice supplémentaire de son ancienneté : parmi les dieux primitifs de Rome nombreux sont ceux portant le qualificatif *Pater* ou *Mater*.



*Veious*<sup>618</sup>, formes qui seraient composées d'après le suffixe *uē-* et différentes formes de *Iouis*, *Diouis*, *Dius*<sup>619</sup>.

Les sources littéraires sont également incertaines et divergentes quant à la nature de *Veious*. Il est, si on en croit les fastes d'Ovide<sup>620</sup>, un Jupiter jeune (v. 437), non armé du foudre puisqu'il n'a pas encore combattu les Géants lors de leur attaque du Ciel. Parce qu'il est un Jupiter qui n'a pas atteint la maturité, la chèvre qui l'accompagne serait alors Amalthée, sa nourrice. Son visage jeune, imberbe, posséderait d'ailleurs des traits communs avec celui d'Apollon. Le poète rejoint par cette définition Festus, qui fait de *Veious* un *paruum Iouem* (p. 519 L). Ils attribuent en effet tous deux un sens diminutif au préfixe *uē-*, mais leur interprétation s'appuie sur une étymologie mal exploitée<sup>621</sup>. En revanche, Aulu Gelle (*N.A.* V, 12) donne à cette particule une fonction de négation : en opposition à un Jupiter/*Iouis* bienveillant, *Veious* serait un dieu avec « la force de nuire » (*uim nocendi*, V, 12, 8). Toutefois, *stricto sensu*, cette particule *uē-* à valeur privative indique seulement « un Jupiter qui n'est pas Jupiter »<sup>622</sup> ou un Jupiter « différent »<sup>623</sup>.

Aulu-Gelle précise également à son sujet : *Immolatur illi ritu humano capra*. La chèvre, qui lui est offerte en sacrifice, est aussi l'animal qui l'accompagne (*N.A.*, V, 12, 12). Or le caprin n'appartient pas au cercle jovien et en est même totalement exclu : le *flamen Dialis* ne peut ni en toucher ni même en prononcer le nom (*Ibid.* X, 15, 12). Les sacrifices en l'honneur de *Veious* sont en outre réalisés *ritu humano* (V, 12, 12). Souvent comprise comme exprimant une substitution à un sacrifice humain, cette formule aurait plutôt, si l'on suit Festus, un caractère funéraire : « *humanum sacrificium dicebant quod mortui causa fiebat* » (p. 91 L)<sup>624</sup>. Cette pratique s'apparenterait donc à celle des rituels funéraires, ce qui est tout à fait en accord avec un caractère chthonien du dieu, en totale opposition au domaine de Jupiter,

<sup>618</sup> *Vediouis* : Inscription de *Bovillae*, ILS 2988 *Fast. Ant. Miores (It XIII, 2, 1) Fasti Praenestini* ; *Veious* : *Ov. Fast.* III, 430 ; *Vedius* : *VARR. L.L.*, V, 74. Cette liste n'est pas exhaustive.

<sup>619</sup> Pour appuyer ce raisonnement, Ovide, comme Aulu-Gelle compare la structure du nom *Veious* avec celle d'autres mots latins présentant ce préfixe : ainsi pour Ovide « *uegrandis* » qui signifie « qui n'est pas grand » et chez AULU-GELLE (V, 12, 9-10) « *-ue* » est un suffixe privatif comme dans « *vecus* », *vehemens* et encore une fois « *vegrandis* ». Pour la signification de ce préfixe en latin voir DEROY 1983. G. RÄDKE met en avant un des problèmes d'interprétation de *Veious* : en s'appuyant sur le texte de Varron *L.L.* V, 74 (*Vedio Iovi*) et Gell V, 12, 2.11, (*Vedioui*), *Veious* peut être perçu comme un Jupiter *Vedius* (RÄDKE 1965, p. 308).

<sup>620</sup> Le texte se rapporte à l'établissement de l'*Asylum* sur le Capitole par Romulus. *Ov.*, *Fast.* III, 429-448. (FREYBURGER 2003, p. 165).

<sup>621</sup> PORTE 1985, p. 233-234 : le *uē-* au sens « petit » dérive d'une interprétation erronée du découpage *uegrandis*. *Vē-* ne signifie pas petit mais indique une négation/privation.

<sup>622</sup> R. SCHILLING dans *Ov.*, *Fast.* tome I (Belles-Lettres, 1992), p. 149, n. 124.

<sup>623</sup> GJERSTADT 1973, p. 35.

<sup>624</sup> R. SCHILLING dans *Ov.*, *Fast.* tome I (Belles-Lettres, 1992), p. 149, n. 124.

dont le flamme ne peut entrer en contact avec un mort (X, 15, 24). Dernier indice : Veïouis appartient à la triade de divinités invoquées lors de la *deutio*, aux côtés de *Dis Pater* et des Mânes. Cette formule était prononcée par les généraux en chef contre les armées et villes ennemies, afin que les dieux y sèment la terreur et privent le camp opposé de la lumière céleste (MACR., *Sat.* III, 9, 9-11). Notons tout de suite qu'au moins un des temples romains de Veïouis – précisément celui de l'île voué par L. Furius Purpureo – fut voué lors d'une campagne militaire. Surtout, *Dis Pater*, dieu des richesses souterraines, identifié à Pluton, et les Mânes, divinités des âmes des morts, sont des divinités définitivement souterraines. Que Veïouis soit invoqué aux côtés de dieux souterrains pour priver « de la lumière du ciel » (*lumine supero priuētis*, II, 9, 10) les ennemis de Rome confirme son caractère chthonien, d'où lui viennent des fonctions purificatrices et apotropaïques<sup>625</sup>. Enfin, ses jours de célébration à Rome (1<sup>er</sup> janvier, 7 mars et 21 mai) ne tombent pas aux ides de ces mois, jour particulièrement consacré au culte de Jupiter Capitolin<sup>626</sup>. Ainsi, Veïouis se définit clairement par opposition avec Jupiter – notamment le Jupiter *optimus maximus* du Capitole.

À la suite de la description de la statue de culte, qui selon lui tenait des flèches, Aulu-Gelle ajoute que Veïouis pouvait être identifié à Apollon (« *Quatpropter eum deum plerumque Apollinem esse dixerunt* » (V, 12, 12) contredisant ainsi Ovide. Il semble en effet que l'iconographie de Veïouis était plus proche de celle d'Apollon que de celle de Jupiter : la statue découverte sur le site du temple de Veïouis du Capitole représente un homme jeune, nu, portant un manteau sur le bras droit. La tête est manquante mais il reste sur les épaules des mèches qui rappellent les cheveux longs que l'on retrouve dans la plupart des représentations du dieu solaire. Malheureusement, l'absence du bras droit et de la main gauche ne permet pas de confirmer ou d'infirmier les dires des auteurs antiques. Par ailleurs, Apollon et Veïouis avaient également en commun la chèvre comme animal sacrificiel<sup>627</sup>. Étudiant Apollon, J. Gagé remarquait cette similitude dans l'iconographie et s'étonnait de voir que l'étymologie du nom du dieu le liait à Jupiter uniquement<sup>628</sup>. En sus de l'apparence, l'alliance des caractères chthoniens et purificateurs ainsi que d'une capacité d'action destructrice explique son assimilation avec Apollon, dieu capable de frapper de maladie puis de soigner<sup>629</sup>. Autre signe

---

<sup>625</sup> MARCATTILI à paraître, p. 3.

<sup>626</sup> PICCALUGA 1963, p. 233.

<sup>627</sup> GAGE 1955, p. 89.

<sup>628</sup> GAGE 1955, p. 88.

<sup>629</sup> MARCATTILI à paraître, p. 3-4.

du rapport entre les deux divinités : la statue figurant Veious, dédiée en 192 av. J.-C. dans le temple du Capitole, était en bois de cyprès, arbre lié à la figure d'Apollon<sup>630</sup>.

Si Veious ressemble tant à Apollon, comment et pour quelles raisons les romains l'apparentaient davantage à Jupiter? Or, il existe dans la religion étrusque un dieu parfois représentée comme un homme jeune, imberbe dans une iconographie semblable, voire identique à celle d'Apollon à ceci près qu'il tient le foudre. En effet Tinia, divinité au sommet du panthéon, suprême et fulgurante, est identifiable avec le Jupiter des romains<sup>631</sup>. Son caractère juvénile empêche toutefois une assimilation directe avec le dieu romain du Capitole. Aussi, Veious a-t-il pu subir l'influence de la figure de Tinia avec qui, contrairement à Jupiter, il partageait la jeunesse et dont il aurait hérité certains attributs comme la foudre, bien que le doute subsiste toujours lorsqu'il s'agit d'identifier une divinité jeune de type apollinien portant le foudre<sup>632</sup>. La foudre serait-elle alors un attribut de Veious ? Pour R. Schilling, la nature infernale de Veious empêche le dieu de posséder cette arme, qui est un attribut du Jupiter céleste, suivant ainsi Ovide qui précise « *aspice deinde manum : fulmina nulla tenet* » (v. 438), tout en rejetant la justification fictive du poète. Toutefois, certaines pièces de monnaies affichent conjointement l'image du foudre et d'un dieu juvénile, faisant déduire à D. Porte que Veious est « non seulement un dieu armé, mais un dieu fulgurant »<sup>633</sup>. En revanche, l'observation d'Aulu Gelle sur Veious, dieu armé mais de flèches (*N.A.* V, 12, 11), découle probablement du rapprochement effectué par l'auteur avec Apollon. Veious est une divinité complexe dont les différents caractères – jeunesse, infernal, probable détenteur de la foudre, protection des suppliants – sont complexes à expliciter et à faire interagir<sup>634</sup>. La dualité Jupiter/Apollon qui se manifeste chez cette figure divine est probablement liée à son caractère archaïque et la confusion sur sa nature remonte à une période où les caractères

---

<sup>630</sup> L'existence et la dédicace de cette statue en l'an 561 de Rome est rapporté par Pline (PLIN., *H.N.*, XVI, 79). À l'*Asklepieion* de Cos, un bois de cyprès était dédié à Apollon (MARCATTILI à paraître, p. 10).

<sup>631</sup> *Etrusques* 2013, p. 129. Les influences entre les cultures latines et romaines ne sont pas unilatérales ; la plupart des noms de dieux étrusques portent des noms latins déformés - peut-être sous l'effet d'une « *interpretatio etrusca* ». L'influence grecque est également très présente (DUMEZIL 1974, p. 658-659).

<sup>632</sup> Statuette de Monterazzano. III<sup>e</sup> siècle av. J.-C. Bronze fondu H. : 60 cm. Viterbe, *Museo Nazionale Etrusco Rocca Alborno* (inv. 24470) dans *Etrusques* 2013, fig. 8, p. 128-129. Homme jeune, sans barbe, nu, appuyé sur une lance à gauche, tient le foudre dans la main droite. Il porte un manteau sur l'épaule gauche. La statuette est attribuée à Tinia, Vertumnus ou Veious ; voir également la série de statuettes étrusques en bronze étudiées par M. Benz (BENZ 1994).

<sup>633</sup> PORTE 1985, p. 236. Pour démontrer que Veious possède la foudre dans ses attributs, l'auteur s'appuie sur une édition d'un texte d'Ammien Marcellin (XVII, 10, 2) *Timidus mortem fortasse metuens aduentatem, ut in Tageticis libris legitur, Veious fulmine mox tangendos adeo hebetari ut nec tonitrum nec maiores aliquos possint audire fragores*. Selon les éditions, l'interprétation du nom « Veiou » toujours sujet à confusion dans les manuscrits est différente. Si certains éditeurs adoptent Veious, pour la plupart le nom est lu Vegonicis, changeant totalement l'interprétation du passage. En outre, Veious est, sur le Capitole, fêté le 7 mars ; aux nones de plusieurs autres mois, sont fêtés des dieux liés à la foudre (MARCATTILI à paraître, p. 6).

<sup>634</sup> PICCALUGA 1963, p. 230.

célestes et chthoniens n'étaient pas distincts<sup>635</sup>. Divinité déjà mal connue à la fin de la République, Veïouis se définit surtout par rapport à d'autres divinités du panthéon romain : Jupiter dont il partage le nom, Apollon dont il adopte l'apparence et parfois même Saturne, qui est comme lui chthonien<sup>636</sup>.

## 2.2.2. Veïouis, l'Asylum et Esculape

Veïouis est également, selon Ovide (*Fast.* III, 429-432), la divinité protectrice de l'*Asylum*, lieu emblématique de la fondation de la cité, créé par Romulus<sup>637</sup> : celui-ci établit dans la dépression entre les sommets du Capitole et de l'*Arx*, *inter duos lucos*, un lieu offrant protection à des individus de toutes origines et de toutes conditions, afin de rassembler des hommes pour peupler sa ville nouvelle. La présence d'un temple à Veïouis sur la colline, construit sur un espace précédemment occupé par une zone de culte, semble coïncider avec la version des textes littéraires : les romains considéraient ce lieu comme l'*Asylum* de Romulus et y bâtirent un temple en l'honneur de son dieu protecteur<sup>638</sup>. Bien que cette idée d'*Asylum* soit probablement d'origine grecque et sa pratique moins répandue à Rome, son association avec l'un des mythes fondateurs de la cité montre que la notion était parfaitement assimilée dans la culture romaine<sup>639</sup>. Diverses pratiques, relevant plutôt de la sphère religieuse, attestent en effet de la protection accordée à des condamnés ou des suppliants, ou encore la possibilité d'affranchissement pour les esclaves<sup>640</sup>. D'ailleurs, le texte de Tite-Live (I, 8, 5) met en exergue la volonté de Romulus de faire de l'*Asylum* un lieu où les distinctions sociales entre

---

<sup>635</sup> ALFÖLDI 1997, p. 50.

<sup>636</sup> « *Saturni fanum in faucibus* » (VARR., *L.L.* V, 42 ; GUITTARD 1980, p. 159-166).

<sup>637</sup> La légende est rapportée chez plusieurs auteurs, mais aucun hormis Ovide ne nomme le dieu ; LIV. I, 8, 5 ; STRAB. V, 3, 2, PLUT., *Rom.*, IX, 3, DEN. HAL., *Ant. Rom.*, (II, 15, 4) précise qu'il ne connaît pas le dieu de l'endroit.

<sup>638</sup> FREYBURGER 2003, p. 170 ; Pour le temple voir COLINI 1942 et GJERSTADT 1960.

<sup>639</sup> DUMONT 1987, p. 139 ; Pour la question de l'existence de l'asile à Rome et ses origines grecques voir FREYBURGER 1992, p. 137-143. Le *Rudens* de Plaute, dont l'asile est l'objet principal, est une attestation supplémentaire de la familiarité des romains avec ce concept (DUMONT 1987, p. 138).

<sup>640</sup> À Rome, le temple de Cérès accueillait les indigents, leur offrant un « asile alimentaire », et le temple de Diane sur l'Aventin semblait pouvoir accorder l'asile, au moins temporairement. G. Freyburger met en relation la notion d'asile/protection et supplications (FREYBURGER 1992, p. 139-151). Dans la sphère du religieux, il était possible à l'esclave d'obtenir la liberté indépendamment de la volonté de son maître : au sanctuaire de Ferronia à Terracine, les esclaves qui s'asseyaient sur un des bancs de pierre du bois sacré de la déesse étaient affranchis. (SERV. *Aen.* 8, 328 : « *in huius templo Tarracinae sedile lapideum fuit, in quo hic versus incisus erat "bene meriti servi sedeant, surgant liberi" quam Varro Libertatem deam dicit, Feroniam quasi Fidoniam* » (ed. Teubner. 1881). Or, Ferronia est associée à Terracine avec *Iuppiter Anxur*, considéré comme un Jupiter imberbe, jeune, définition de Veïouis chez Ovide (MARCATTILI à paraître, p. 25). Le type de liberté octroyé était toutefois particulier : l'esclave devenait un « latin junien », qui ne pouvait rien transmettre à ses descendants, puisque ses biens étaient récupérés par ses anciens maîtres (FASCIATO 1949, p. 458-459).

libres et esclaves sont abolies<sup>641</sup>. Plutarque précise également qu'« Ils [les Romains] y recevaient tout le monde et ne rendaient ni l'esclave à son maître, ni le pauvre à ses créanciers, ni le meurtrier aux magistrats »<sup>642</sup>. Or, en Grèce, la plupart des grands *Asklepieia* accordaient l'asile et offraient aux esclaves la possibilité d'un affranchissement<sup>643</sup>. Le sanctuaire de l'île Tibérine aurait ainsi pu hériter de cette prérogative du sanctuaire d'Epidaure en vertu de la coutume de conservation des rites mentionnée par Festus<sup>644</sup>. Associer Veiovis à Esculape, avec qui il partageait d'autres caractéristiques, pouvait même permettre de légitimer ce rôle d'*asylum* au regard de la religion romaine. C'est peut-être ce cadre qui permit l'édit de Claude sur l'affranchissement des esclaves malades abandonnés dans le sanctuaire d'Esculape de l'île Tibérine<sup>645</sup> stipulant que les esclaves laissés par leurs maîtres à la charge du sanctuaire de l'île obtenaient la liberté en cas de guérison. À cette mesure s'ajoutait l'accusation de meurtre si le maître préférait tuer son esclave malade plutôt que de le faire soigner. Or, au regard du droit romain, cet édit impérial est en décalage avec les lois régissant les rapports entre maîtres et esclaves<sup>646</sup>. L'application de cette loi est peut-être rendue possible par le contexte religieux propre à l'île Tibérine : Esculape entretenait des liens étroits avec Veiovis, dieu protecteur de l'*Asylum*.

Par ailleurs, Veiovis protégeait les suppliants qui cherchaient refuge auprès des autels, de certains magistrats ou de prêtres tel le flamme de Jupiter, les tribuns de la plèbe ou encore les Vestales<sup>647</sup>. Une fois la supplication acceptée, son respect par le supplié était garanti par la déesse *Fides*, divinisation d'un concept qui a probablement succédé à une autre divinité,

<sup>641</sup> « *Sine discrimine liber an servus esset* » (GUITTARD 1980, p. 165).

<sup>642</sup> PLUT., *Rom.*, 9, 3. Trad. R. Flacelière, F. Chambry, M. Jumeaux.

<sup>643</sup> EDELSTEIN, EDELSTEIN 1975, p. 103 (n.10), fournissent un certain nombre de témoignages : Tacite mentionne un ancien droit d'asile dans le sanctuaire d'Esculape à Cos (*Ann.*, IV, 14, 1-2 = T798), ainsi qu'un « asile d'Asklepios » à Pergame (*Ann.*, III, 63, = T811). Une inscription du sanctuaire d'Elateia en Phocide datée du début du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. mentionne la *manumissio* d'esclaves « ...Σωτηρίδας ... ἀθήγητι ἐλευθέρους Θένωνα καὶ Παράμονον... καὶ ἀνατί[θῆτι] αὐτοὺς τῷ θεῷ Ἀσσκλαπιῶ ἐν Στείρει... » (*IG*, IX, 1, 39 = T718a). La pratique de l'affranchissement est connue pour les sanctuaires de Thithorea, Orchomenos, Thespiea, Stiris, Elateia, Amphissa et Naupactus selon un procédé similaire à celui ayant cours au Sanctuaire d'Apollon à Delphes.

<sup>644</sup> FESTUS, p. 268L. « *Peregrina sacra appellantur, quae aut evocatis dis in oppugnandis urbibus Romam sunt fconatae, aut quae ob quasdam religiones per pacem sunt petita, ut ex Phrygia Matris Magae, ex Graecia Cereris, Epidauro Aesculapi: quae coluntur eorum more, a quibus sunt accepta* ». L'affranchissement des esclaves avait en effet également cours à Epidaure (MARCATILLI à paraître, p. 18). C'est aussi la raison pour laquelle Coronis se trouve aux côtés d'Esculape sur les *Fasti Antiates Maiores* (cf. corpus B, p. 323). Cf. *supra* Partie 2. Chap. 1.2.1 et voir SCHILLING 1960, p. 696.

<sup>645</sup> Le fait est rapporté par Suétone (*Claud.*, 25, 4 = Text.26) et relaté plus succinctement chez Dion Cassius (LX,29, 7). Il se retrouve dans les compilations de textes juridiques : *Dig.* XL, 8, 2 et *Cod. Inst.* VII, 6, 3.

<sup>646</sup> La mesure tient davantage du maintien de l'ordre que du geste de bonté (FASCIATO 1949 p. 455-57). Voir également VOLTERRA 1956, p. 205-219 et FARO 1996, p. 113.

<sup>647</sup> FREYBURGER 2003, p. 163-164, cf. également n. 640.

archaïque, garante des serments : *Dius Fidius*, hypostase de Jupiter<sup>648</sup>, dont le nom est apparenté à celui de Jupiter tout comme Veïouis<sup>649</sup>. Or, *Dius Fidius* était également présent sur l'île Tibérine, honoré d'une statue et de son inscription<sup>650</sup>. Le rite dans la religion romaine est caractérisé par la promesse d'offrande en échange de l'appui ou du secours de la divinité. Cet échange entre le suppliant et le dieu est particulièrement présent dans le culte d'Esculape où le don est effectué suite à l'obtention de la guérison demandée. Veïouis comme protecteur des suppliants et garant des serments avait certainement un rôle à jouer. Par cette fonction, Veïouis est pour G. Freyburger un Jupiter « chargé de sanctionner le non-respect des suppliants »<sup>651</sup>, aspect de la divinité qui semble particulièrement mis en valeur sur l'île Tibérine.

La décision prise d'honorer Veïouis trouve également un écho dans les événements historiques et politiques du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. Selon M. Torelli, la consécration du temple de l'île en 194, contemporaine des alliances étroites que Rome entreprenait de nouer avec Pergame, pourrait être inspirée de la politique religieuse des Attalides<sup>652</sup>. En effet, dans son sanctuaire pergammien, Asklépios était accompagné de Télèphe, lié à l'*origo* de Pergame tout comme Veïouis l'était à celle de Rome<sup>653</sup>. Par ailleurs, la construction des deux *aedes* en l'honneur de Veïouis intervient quelques années après la conclusion, moins d'une génération auparavant, de la seconde Guerre Punique, durant laquelle de nombreux esclaves furent incorporés aux troupes suite au manque d'effectifs. Libérés à la fin de leur service ils reçurent le droit de cité<sup>654</sup>. Etant donné qu'à l'*Asylum*, Veïouis eu pour rôle de veiller sur l'intégration des individus extérieurs à la cité au sein de la communauté civique, le dieu fut peut-être particulièrement célébré à cette période. Aussi le choix de L. Furius Purpureo qui, d'autant plus, participa à une campagne militaire marquée par captures d'esclaves et libérations, a-t-il pu être influencé par ce contexte<sup>655</sup>.

---

<sup>648</sup> *Fides* est une notion abstraite personnifiée dérivant du même concept que *Dius Fidius* (DUMEZIL 1974, p. 208).

<sup>649</sup> FREYBURGER 2003, p. 173, n.66.

<sup>650</sup> Voir *infra*, en 2.3.2, p. 163.

<sup>651</sup> FREYBURGER 2003, p. 171 – il présente des similarités avec le Zeus *Katachthonios* (Ζεὺς καταχθονίος) (DIO. HAL., *Ant. Rom.*, II, 10, 3) auquel sont voués par *sacratio* les patrons ayant fait du tort à leurs clients.

<sup>652</sup> TORELLI 1984, p. 177 ; voir également MARCATILLI à paraître, p. 2.

<sup>653</sup> Le mythe de Télèphe, dans sa version remaniée par les Attalides faisait de ce fils d'Héraclès un fondateur de la cité (Pergame étant située en Mysie, régions très liée au personnage) ; son histoire fut représentée sur une petite frise de l'autel de Pergame (HORNBLLOWER, SPAWFORTH 1996, p. 1138 et p. 1480).

<sup>654</sup> LIV. XXV, 6, 21. Ces esclaves furent également contraints de prêter serment ; or, la protection des serments faisait également partie des prérogatives de Veïouis (cf. également *infra* 2.3.2, p. 163).

<sup>655</sup> MARCATILLI à paraître, p. 23 puis p. 27-30.

Il semble clair que la présence de Veïouis sur l'île Tibérine est en grande partie liée à la présence d'Esculape. En effet, selon les sources, le dieu guérisseur est le premier dieu à recevoir un culte sur l'île et, malgré l'archaïsme de Veïouis, rien ne permet de supposer que celui-ci ait précédé Esculape sur l'île. Veïouis reçoit donc un culte sur l'île Tibérine à partir du début du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. La tenue de ce qui est certainement le *dies natalis* de son temple aux calendes de janvier, le même jour que celui d'Esculape n'est assurément pas une coïncidence. En choisissant cette date pour la dédicace du temple de *Veïouis*, les Romains établissaient une cérémonie annuelle. En étant chaque année fêtés le même jour, Esculape et Veïouis voyaient leur lien renforcé. Tous deux de nature chthonienne, ils partagent certains attributs comme la chèvre, qui accompagne parfois Esculape aux côtés du serpent, l'animal qui le symbolise<sup>656</sup>. L'assimilation de Veïouis avec Apollon, père d'Esculape qui sous l'épithète *medicus* était honoré au *circus Flaminius* - donc une divinité de la sphère d'Esculape - facilita certainement le rapprochement des deux divinités<sup>657</sup>. Ainsi, chez Ovide, l'identification de Veïouis à Jupiter, permet à celui-ci de trouver sa place aux côtés d'Esculape en tant qu'aïeul (*Fast.* I, 294 : *Iunctae sunt magno templa nepotis auo*). Enfin, le culte du dieu guérisseur, qui repose sur le principe d'échange entre demande (supplique) de guérison et promesse (serment) de don en remerciement, se caractérisait par cette relation entre le dieu et ses suppliants, sur laquelle Veïouis pouvait étendre son pouvoir protecteur<sup>658</sup>. L'*Asylum* et l'île Tibérine avaient ainsi en commun d'accueillir des individus exclus de la cité, étrangers ou esclaves, qui suite à leur passage en ces lieux sous l'égide de Veïouis pouvaient prétendre à l'intégration dans la communauté civique<sup>659</sup>.

L'installation de Veïouis sur l'île Tibérine résulte de la présence d'Esculape, qu'il semble venir seconder. En outre, la nature ambiguë du lieu, encore éloigné des cadres administratifs et de la communauté au II<sup>e</sup> siècle av. J.-C., né d'une récolte *sacer* - des éléments qui ont aussi conduit à l'installation du dieu guérisseur - concorde bien avec le caractère de la divinité chthonienne. La présence d'un temple à Veïouis sur l'île semble avoir plus de sens que celle d'un temple Jupiter.

---

<sup>656</sup> Selon les versions de la légende du sanctuaire d'Epidaure, le dieu fut abandonné, nourri, dans les montagnes surplombant la plaine du sanctuaire, et fut allaité par une chèvre et gardé par un chien. Cf. *supra* partie 2, chap.1.1.

<sup>657</sup> GJERSTAD 1973, p. 35.

<sup>658</sup> Les sacrifices votifs sont tenus par des conditions, leur conférant un caractère contractuel (SCHEID 2005, p. 22).

<sup>659</sup> Pour une discussion sur cette question, voir MARCATILI à paraître, p. 19-23.

## 2.3. Multiples visages de Jupiter ?

### 2.3.1. De Veiovis à Iuppiter :

La connexion existant entre Veiovis et Jupiter dans les sources, qui définissent le premier d'après la figure du second, est particulièrement évidente dans le cas de l'île Tibérine, pour laquelle les différents types de documentation apportent des informations contraires<sup>660</sup>. Cette situation résulte sans doute d'une confusion ou d'un amalgame entre les deux divinités. En effet, l'incertitude quant à la nature de Veiovis est exprimée par les auteurs tel Cicéron qui, discutant de l'étymologie interroge : « *Quid Veiovis facies* » ? (« Que feras-tu de Veiovis ? ») *De nat. deo.* III, 24, 62) et ne donne pas de réponse. D'ailleurs, Ovide précise « *Ne tamen ignaro novitas tibi nominis obstet* » (« Cependant pour que tu ne sois pas gêné par la nouveauté du nom », *Fast.* II, 435). Il semble que déjà, à la période où il écrit, le nom de Veiovis n'était plus compris ou peu connu. Ces textes suggèrent en outre le déclin du dieu vers la fin de la période républicaine<sup>661</sup>. Cependant, lorsqu'il est question du temple sur le Capitole<sup>662</sup>, Veiovis est clairement désigné et son nom ne semble pas avoir été oublié<sup>663</sup>. La confusion demeure néanmoins chez Tite-Live (XXXV, 41, 8) qui rapporte la consécration de deux *aedes* à Jupiter sur le Capitole pour l'année 192 av. J.-C. Le texte d'Ovide relève plutôt du paradoxe puisque l'auteur est censé avoir rédigé ses *Fastes* d'après les calendriers, des documents tels que les *Fasti magistrorum vici* et les *Fasti Praetorini* qui affichent clairement le nom Veiovis à la date du 1<sup>er</sup> janvier<sup>664</sup>. Le problème n'est pas chronologique puisque ces inscriptions calendaires sont respectivement datées de la fin du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. et du tout début du I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C., soit parfaitement contemporaines d'Ovide. Pourtant, le poète mentionne bien au 1<sup>er</sup> janvier Jupiter aux côtés d'Esculape. Aurait-il consulté d'autres documents, qui mentionnent Iouis et non Veiovis en association avec le dieu guérisseur, les confond-il ou encore profite-t-il d'une assimilation entre les deux divinités

---

<sup>660</sup> Cf. *supra* p. 155.

<sup>661</sup> FREYBURGER 2003, p. 172. Voir à ce sujet la remarque de E. GJERSTAD, qui reporte un grand nombre de référence pour la discussion sur le nom et la nature de Veiovis (GJERSTAD 1973, p. 35 et n. 1).

<sup>662</sup> Sur le temple de Veiovis sur le Capitole : VITR., IV, 8, 4 ; LIV XXXV, 41, 8 ; OV., *Fast.*, III, 430 ; GELL V, 12, 2.

<sup>663</sup> Voir pour cela le raisonnement de M. BESNIER (BESNIER 1902, p. 252).

<sup>664</sup> Cf. corpus B, p. 349.



pour servir son poème ? Peut-être faut-il voir dans cette dernière possibilité la solution la plus acceptable<sup>665</sup>.

Si les annalistes et les poètes, instruits, confondaient ou inter-changeaient Veïouis et Jupiter, les individus moins érudits ou se préoccupant peu de théorie religieuse ne devaient assurément pas maîtriser la différence entre les deux divinités. Cela pourrait expliquer le décalage entre l'information fournie par les calendriers, qui sont des documents officiels, reprises de textes plus anciens remontant probablement à l'établissement du culte au II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. et la présence d'inscriptions à Jupiter offertes par des individus privés. Par conséquent, un phénomène d'attraction entre les deux divinités n'est pas non plus à exclure.

### 2.3.2. *Jupiter Iurarius et Semo Sancus*

Une inscription découverte en 1854 sous l'*Ospedale dei Fatebenefratelli* livre un de ces témoignages de la présence du nom de Jupiter sur l'île Tibérine<sup>666</sup>. Le texte figurait sur un pavement, écrit en tesselles blanches de *palombino* insérées dans le sol de couleur rouge foncé. M. Besnier, suivant la notice de L. Canina, rapporte la découverte simultanée d'un puits contenant des ex-votos recouvert par le pavement<sup>667</sup>. L'ensemble se situait à environ 5, 50 m sous le niveau actuel de l'île. L'inscription, aujourd'hui disparue, se trouvait à l'est du temple, vers le fleuve.

Les témoignages concernant le puits divergent. D'une part, L. Canina et P.E. Visconti rédacteurs des notices de fouilles rapportent que le pavement et son inscription recouvraient une fosse maçonnée contenant les ex-votos<sup>668</sup>. D'autre part, un observateur non spécialiste, le Dr. Despine, qui a pu se rendre sur le site de la fouille et qui rend compte dans une lettre de ce qu'il a pu observer, ne mentionne pas de puits mais précise que des ex-votos ont été retrouvés sur le pavement, dans les remblais sous lesquels il a été découvert. Bien évidemment, la découverte d'ex-votos au-dessus du pavement n'empêche pas l'existence du puits sous ce dernier. Chose importante, il précise qu'après sa visite, le pavement dut être recouvert à cause des infiltrations d'eau. Selon ce témoignage, A. Valvo, à la suite de J. Le Gall, estime que le pavement ne pouvait pas recouvrir une *fauissa*, que l'inscription n'a été ni

---

<sup>665</sup> PORTE 1985, p. 114. Cela lui permet d'affirmer qu'Esculape se tient aux côtés de son grand-père. Apollon, père d'Esculape étant le fils de Zeus-Jupiter. (SCHILLING, dans *OV. Fast. T. I*, Belles-Lettres, 1992, n. 72 p. 105).

<sup>666</sup> Notice réalisée par les responsables des fouilles (CANINA 1854).

<sup>667</sup> BESNIER 1902, p. 260 ; voir surtout VALVO 1989 p. 264 *sq* (partc. n. 5).

<sup>668</sup> BESNIER 1902, p. 255, repris de CANINA 1854, p. 37.

détruite, ni déplacée et que les niveaux inférieurs n'ont pas été fouillés<sup>669</sup>. Il est donc difficile de mettre en relation les *ex-votos* et le texte de l'inscription qui commémore :

[*Ex sententia*] *C(aii) Volcaci C(aii) filii har(uspicis) de stipe Ioui Iurario*  
[*factum... ]vimentom*<sup>670</sup>

La restitution [*Ex sententia*] *C(aii) Volcaci C(aii) filii har(uspicis) de stipe Ioui Iurario* [*factum m]onimentom* est la plus communément admise<sup>671</sup>. En l'absence de contexte archéologique précis, le texte a été daté, par la forme de certains termes et la graphie des lettres, de la seconde moitié du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C., soit moins d'un siècle après la construction et la dédicace du temple à Veïouis<sup>672</sup>. Il s'agit d'une des deux seules attestations de cette épithète de Jupiter, l'interprétation de la seconde s'appuyant sur le texte de l'inscription de l'île<sup>673</sup>.

Le commentaire de la dédicace se heurte à la présence de la lacune, la rareté de l'épithète *Iurarius* et la rareté des dédicaces par un haruspice<sup>674</sup>. La formule *de stipe Iupiter Iurario* semble indiquer un financement « officiel », issu des fonds d'un sanctuaire. Or l'inscription se trouve tout proche du temple de Veïouis. Seulement, si l'argent provient de dons faits au sanctuaire voisin, pourquoi l'inscription porte-t-elle le nom de *Iuppiter*, accompagné de l'épithète *iurarius*, au lieu de Veïouis ? L'argent pouvait être prélevé sur les *stips* sur motif officiel par un magistrat ou un fonctionnaire du temple<sup>675</sup>. Toutefois, l'haruspice n'appartient à aucune de ces deux catégories et il est peu probable qu'il ait pu disposer directement des biens du temple, à moins d'agir à la demande des prêtres<sup>676</sup>. C. Volcasius exerçait l'art de la divination étrusque (*disciplina etrusca*) dont les principaux domaines étaient la divination fulgurale, la prise d'augures et l'interprétation des prodiges<sup>677</sup>.

<sup>669</sup> VALVO 1989 n.5 p. 264 et J. LE GALL qui s'exprime ainsi : « l'inscription n'a pas été détruite, et [...] elle est encore en place sous les bâtiments des *Fatebenefratelli* » dans LE GALL 1956, p. 41.

<sup>670</sup> CIL, I<sup>2</sup>, 990 = Ins.14.

<sup>671</sup> Restitution de Visconti, suivit par Ritschl, Dessau et Degrassi. Mommsen, dans le CIL (I, 1105 = I<sup>2</sup>, 990), propose le développement suivant : *C. Volcaci(us) har(uspex) de stipe Ioui Iurario [aram cum m]onimentom* ou *...cum p]avimento m(erito)*, voir VALVO 1989, p. 267, n. 7.

<sup>672</sup> Forme en – om pour *monimentom* (VALVO 1989, p. 268).

<sup>673</sup> AE 1898, 131 = ILS 3037 = *InsIt, X, reg. X., fasc.V (Birxia), pars.III* n. 1171. Inscription découverte en 1885 à Cividate dans le Val Camonica et conservée au *Museo Romano* de Brescia.

Texte sur un fut de colonne en pierre calcaire :

IOM|IVR|LGS

restitué : *I(oui) O(ptimo) M(aximo)|Iur(ario)|L(uciu) G(---) S(---)*.

<sup>674</sup> VALVO 1989, p. 269.

<sup>675</sup> CARETONI 1966, p. 502.

<sup>676</sup> VALVO 1989, p. 273-274.

<sup>677</sup> Volcasius est un nom d'origine étrusque. Il s'agit par ailleurs du plus ancien témoignage nominal d'un haruspice de Rome. Il était peut-être originaire de Pérouse, les Volcaci (*velxa* en étrusque) étant très présents dans cette cité. Il est le premier Volcaci attesté à Rome, peut-être était-il un devin venu d'Etrurie pour pratiquer son art à Rome. Bien que son inscription ne fournisse pas d'information explicite ni sur le cadre de son activité ni sur l'identité de ses consultants, elle nous renseigne sur le statut de l'haruspice au sein de la Ville. C'est un

Son intervention dans l'édification du « *monumentum* » signifierait qu'un évènement pouvant être qualifié de « prodige » ou qui aurait nécessité une lecture par un haruspice, s'est produit sur l'île, à côté du temple de Veivius. L'épithète du dieu tend à écarter les hypothèses liées à l'apparition de la foudre, qui est pourtant le domaine d'intervention privilégié des devins étrusques. D'autre part, l'épithète *Iurarius* - probablement dérivée du verbe *iurare* : jurer, prêter serment – qualifie un Jupiter invoqué lors d'un serment et certainement garant de celui-ci<sup>678</sup>. L'inscription marquerait le souvenir du respect d'un serment ou, éventuellement, une expiation pour un serment qui n'aurait pas été respecté<sup>679</sup>. Puisque les cultes romains reposaient sur le principe du vœu et de l'offrande/sacrifice, l'expiation suite à un serment non respecté apparaît tout à fait probable. C. Volcasius serait alors bien intervenu en lien avec sa fonction<sup>680</sup>.

En effet, Jupiter, parmi ses multiples attributions, comptait notamment celle de garant des serments de tous types, touchant à tous les domaines de la vie, civile et privée<sup>681</sup>, sur laquelle l'épithète *iurarius* insiste donc. Cette qualité le rapproche d'une divinité archaïque d'origine sabine, Semo Sancus, auquel est associée l'antique divinité du serment latin, *Dius Fidius*. Or, c'est à cette union des deux dieux, qui ne forment alors qu'une divinité, que fut dédiée la statue dont la base a été découverte à proximité de l'église *San Giovanni Calibita*, dans le même secteur que l'inscription et le temple de Veivius. Le fait que cette statue se dressait effectivement sur l'île est appuyé par le témoignage de Justin Martyr, qui accuse les romains de vénérer Simon le Magicien et de lui avoir élevé une statue dans l'île « entre les deux ponts » avec la dédicace « *Simoni Deo sancto* » (Σίμωνι δεωσάγκτω, JUST. MART., *Apol.* I, 26). Selon toute vraisemblance, ce nom est une déformation de *Semo Sancus dius*, figurant sur le piédestal :

*Semoni | Sanco | deo Fidio | sacrum | Sextus Pompeius Sp(urii) f(ilius) | Col(lina)  
Mussianus | quinquennalis | decur(iae) bidentalibus | donum dedit.*<sup>682</sup>

La dédicace fut réalisée par un *quinquennalis decuria sacerdotum bidentalium*, prêtre membre du collège sacerdotal responsable entre autres de la conservation et de la consultation des Livres Sibyllins. *Semo Sancus* était une divinité à l'aspect apollinien qui exerce sa

---

ingénu qui a obtenu la confiance des fidèles de Jupiter *Iurarius* puisqu'il se présente comme celui qui a rassemblé leurs offrandes pour faire édifier ou restaurer un monument du dieu (HAACK 2003, p. 71).

<sup>678</sup> Pour les anciennes lectures et interprétations du terme voir BESNIER 1898, p. 282-283.

<sup>679</sup> VALVO 1989, p. 276-277.

<sup>680</sup> VALVO 1989, p. 274-275.

<sup>681</sup> DUMÉZIL 1974, p. 190.

<sup>682</sup> *CIL* IV, 567 = *ILS* 3474 (= Ins.15).

souveraineté sur les pactes et les serments<sup>683</sup>. Ces caractères en font une divinité extrêmement proche de Veiovis voire même équivalente<sup>684</sup>. Quant à *Dius Fidius*, qui compte l'éclair dans ses attributs sa manière de faire respecter les serments l'apparente Jupiter : son adresse tournée vers le ciel, le serment s'effectuait à découvert dans un temple à ciel ouvert<sup>685</sup>. L'archaïsme et la méconnaissance de ces figures a toutefois favorisé une certaine confusion entre ces différents dieux, ce qui pourrait expliquer les incohérences constatées – notamment l'association de divinités à caractère chthonien et céleste. Il est intéressant de constater que la présence de divinité comme Semo Sancus et *Iuppiter Iurarius* à proximité du temple de Veiovis trouve un parallèle topographique sur le Capitole, où s'élèvent les temples de Veiovis et de Jupiter *Feretius*, garant des serments et dont le temple conserve les *lapides silices*, considérées comme formées par l'action de la foudre<sup>686</sup>. Il semble donc y avoir dans ce secteur de l'île Tibérine un phénomène d'attraction autour de la figure de Veiovis, par l'intermédiaire de son aspect juvénile ou de sa qualité de protecteur des serments, qui semble reproduire la situation capitoline.

### 2.3.3. *Jupiter dolichenus*

Une base de marbre mise au jour dans le sous-sol de l'*Ospedale dei Fatebenefratelli* lors de travaux dans le début des années 1930 porte une inscription témoignant de la présence d'une autre forme de Jupiter, totalement différente de celles rencontrées précédemment :

*Iovi Opt(imo) Max(imo) | Dolicheno | pro salute imp(eratoris) | L. Septimi Severi  
Pii Perti|nacis Aug(usti) et M. Aureli Ant|onini Caesar(is) et Iul(ae) Domnae |  
Aug(ustae) et totius domus diuinae |M. Aurelius Valen|tinus optio cl(assis)  
pr(aetoriae) Ra(vennat)is de s(uo) fici(?) | militib(us) cl(assis) Dextro II et Prisco  
co(n)s(ulibus).*

*Iussu Caeci|liio Sevilla|no c(uratore) o(perum) p(ublicorum)<sup>687</sup> III k(alendas)  
Iulias<sup>688</sup>.*

<sup>683</sup> Une statue le représente ainsi. DONATI, STEFFANETTI 2006, p. 12.

<sup>684</sup> GAGÉ 1955, p. 91.

<sup>685</sup> DUMÉZIL 1974, p. 191 ; VARR. *L.L.* V, 66.

<sup>686</sup> MARCATILLI à paraître, p. 5.

<sup>687</sup> Inscrit « C O I » corrigé « C O P » et restitué *c(uratore) o(perum) p(ublicorum)* par G. Molinasi (MOLINASI 1971, p. 796-797).

<sup>688</sup> MOLINASI 1971, p. 795-811 = *AE* 1971, n°28 = Ins.17.

Datée de l'année 196 ap. J.-C. par la titulature de l'empereur et la mention des consuls, la dédicace précise la date au jour près, le 29 juin<sup>689</sup>. Le dieu qui reçoit ce don est *Iuppiter optimus maximus dolichenus*, qui résulte du syncrétisme entre le Jupiter romain et le Baal de la ville de Dolique en Commagène (Syrie), dont le culte s'est développé au II<sup>e</sup> siècle après J.-C. et a connu sa période d'expansion maximale sous le règne de Septime Sévère<sup>690</sup>. Datée précisément de cette période, l'inscription de l'île accompagne un don réalisé « *pro salute* » à l'adresse de l'empereur, par M. Aurelius Valentinus, *optio* de la *Classis Ravenna*, unité de la marine militaire romaine stationnée à Rome dans le *Trastevere* aux *castra Ravenniatum*. Le don fut en outre soumis à l'autorisation (*iussus*) de Caecilius Servilianus, *curator aedium sacrarium et operum locorumque publicum* qui assurait la surveillance des temples et des autres édifices publics et qui accordait les autorisations pour élever les monuments dans, mais aussi en dehors, des sanctuaires<sup>691</sup>.

La seule présence de cette inscription, qui n'a pas été retrouvée *in situ*, sur l'île Tibérine ne permet pas d'attester de la présence du culte de Jupiter *dolichenus* puisque demeure toujours la possibilité que l'inscription ait été importée ultérieurement.

Cependant, une relation entre Jupiter *dolichenus*, l'île Tibérine et les marins de la *Classis Ravenna* a été mise en évidence F. Coarelli grâce au parallèle offert par le site d'Ostie<sup>692</sup>. Des dédicaces à Jupiter *dolichenus* ont été déposées au sein de l'ensemble cultuel de la *via della Foce* qui était occupé par trois temples abritant des cultes plébéiens : Hercule *Inuictus*, Esculape, et peut-être *Liber Pater* associé à Cérès. Ce regroupement de divinités est la même que celui qui entoure la zone portuaire fluviale du Tibre à Rome (*Forum Boarium* et *Portus Tiberinus*)<sup>693</sup> et se trouve d'ailleurs à proximité du port fluvial d'Ostie, comme laissant apparaître la volonté de reproduire la configuration topographique romaine<sup>694</sup>. Or, trois inscriptions ont été découvertes *in situ*, au fond de la *cella* du temple attribué à Esculape,

---

<sup>689</sup> Pour l'étude précise de la datation et les deux différentes mains dans la gravure des inscriptions (dernière ligne de la face et inscription du côté quelque peu postérieures à l'inscription du devant) voir MOLINASI 1971, p. 797.

<sup>690</sup> ALOE SPADA 1982, p. 541. Aucune source littéraire ne mentionne Jupiter *dolichenus*, connu uniquement par les sources épigraphiques et archéologiques. Le document qui apporte le plus de renseignements est une inscription découverte dans le *Dolichenum* de l'Aventin (*CIL* VI, 406 = 30758 = *ILS* 4316 ; SPEIDEL 1978, p. 1194). Son iconographie la plus courante le représente chevauchant un taureau, tenant d'une main une hache à double tranchant et de l'autre la foudre ; il est vêtu l'habit typique des généraux romains (ALOE SPADA 1978, p. 541). Le dieu possédait à Rome trois sanctuaires : un sur l'Aventin, un sur l'Esquilin et le dernier probablement à proximité du Latran (HÖRIG 1984 p. 2155).

<sup>691</sup> MOLINASI 1971, p. 808.

<sup>692</sup> COARELLI 1996.

<sup>693</sup> COARELLI 1996, p. 581.

<sup>694</sup> Le parallèle topographique apparait même plus étendu, puisqu'à Ostie comme à Rome le temple d'Esculape se situe à la charnière des ports commerciaux et militaires (COARELLI 1996, p. 584 et p. 589).

accompagnées d'un groupe statuaire figurant Lucius Verus en cuirasse, dont les caractéristiques rappellent l'iconographie de Jupiter *dolichenus*, aux côtés de son épouse Lucilla, représentée sous les traits d'Hygie, parèdre d'Esculape<sup>695</sup>. Cette association traduit l'identification qui pouvait être réalisée entre *Dolichenus* et le dieu d'Epidaure, attribuant au dieu syrien la même compagne qu'au dieu guérisseur. Le regroupement des cultes du complexe de la *via delle Foce* peut relever d'une interprétation locale. Toutefois, Ostie se faisait souvent l'écho à la situation romaine, il est possible que la présence de Jupiter *dolichenus* dans le sanctuaire d'Esculape se développa parallèlement et similairement à Rome et dans sa ville portuaire. Les éléments sont malheureusement insuffisants pour pouvoir attester qu'une telle association tirait véritablement son origine du sanctuaire romain, d'autant plus qu'à Ostie Esculape paraît avoir été assez rapidement délaissé, victime de son assimilation avec Jupiter *dolichenus* déjà effective dans la seconde moitié du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C.<sup>696</sup>. La situation à Ostie met néanmoins en exergue le lien entre les deux divinités. Jupiter *dolichenus* est le principal protecteur du pouvoir public et des institutions impériales. Outre ce rôle, il est également considéré comme *sotēres*, garantissant la sauvegarde de ses fidèles dans le monde terrestre mais aussi dans l'au-delà, et assure la prospérité et le bien-être de ses fidèles<sup>697</sup>. L'inscription de l'île Tibérine, comme la plupart de celles qui lui sont dédiés, comporte d'ailleurs la formule *pro saluto*<sup>698</sup>. Ce caractère salvateur, partagé par Esculape – qui s'intéresse au salut « physique » - contribue grandement au rapprochement entre les deux divinités. Il n'est pas rare, dans une configuration inverse à celle de l'île Tibérine et d'Ostie, de trouver Esculape aux côtés du dieu dans ses sanctuaires<sup>699</sup>. Les cultes des deux divinités ont également en commun la pratique de l'oniromancie<sup>700</sup>. Jupiter *dolichenus* était honoré

<sup>695</sup> COARELLI 1996, p. 583. Le groupe est connu par son inscription de dédicace (CALZA 1978, n°123, insc. inv. 6038).

<sup>696</sup> La date haute de la présence de Jupiter *dolichenus* et de ce syncrétisme peut s'expliquer par le rôle portuaire d'Ostie. Si le « temple tétrastyle » était bien dédié à Esculape l'absence de rénovations à la période impériale pourrait effectivement confirmer le désintérêt pour son culte (COARELLI 1996, p. 584).

<sup>697</sup> ALOE SPADA 1978, p. 541-544.

<sup>698</sup> La notion de *Salus* recouvre plusieurs sens : la santé physique (elle est alors identifiée à Hygie, parèdre d'Esculape), la sauvegarde de la communauté romaine et sa cohésion, et enfin plus récemment, à partir de l'époque impériale, le salut dans l'au-delà (LE GLAY 1978, p. 427-429).

<sup>699</sup> Esculape seul :

- don fait à IOMD sur la recommandation du dieu guérisseur (Dacie, Sibiu – *Apulum* ou *Sarmizegetusa*, *CIL* III, 1614 = MERLAT 1951, n°37 = *CCID* 158).

Esculape, Hygie et Telesphore :

- autel en marbre avec relief représentant Esculape, Hygie et Telesphore, don à *Gen(io) I(ouis) Dolicheni. Aesclep/i-* en l.1 (Dalmatie, Prizren - *CCID* 126).

Esculape et Hygie :

- autel avec inscription ; en l'honneur de *IOM Dolic | Aesculapio | Ygiae* (Afrique, Lambèse – règne d'Alexandre Sévère (222-235 ap. J.-C.) MERLAT 1951, n°290 = *CCID* 624).

(HÖRIG 1984, p. 2168, n. 307-308).

<sup>700</sup> ALOE SPADA 1978, p. 546.

dans tous les échelons de la société, mais particulièrement par les soldats et les basses classes, qui se tournaient vers lui pour demander la sauvegarde de leur santé et celle de leurs proches. Pour P. Merlat, le dieu syrien pouvait d'ailleurs être considéré comme une divinité guérisseuse<sup>701</sup>.

L'exemple d'Ostie et les nombreux points communs entre *Iuppiter dolichenus* et Esculape permettent de supposer que l'inscription – et la statue qu'elle portait – offerte par l'*optio* de la *classis Ravenna* devait se situer dans l'enceinte du sanctuaire du dieu guérisseur sur l'île<sup>702</sup>. La caserne de la flotte se trouvant à proximité, au *Trastevere*, l'île a très bien pu être fréquentée par les soldats de la *classis Ravenna*. Si elle fut bien dédiée dans le sanctuaire de l'île, cette statue constitue un indice de la continuité de la fréquentation du sanctuaire et de l'évolution de sa vie religieuse : l'introduction de nouvelles divinités auprès d'Esculape permit certainement un enrichissement et un renouvellement d'intérêt pour le vieux sanctuaire. La présence de Jupiter *dolichenus* montre également l'intérêt croissant pour les divinités salvatrices, dont l'association va parfois jusqu'au syncrétisme<sup>703</sup>.

## 2.4. Conclusion

L'installation d'un culte de Veiovis sur l'île Tibérine découle de la présence d'Esculape. Evoluant tous deux dans la sphère chthonienne, partageant le même jour pour leurs festivités, leur lien est évident, néanmoins Veiovis possédait son propre temple. En l'absence de données précises sur le sanctuaire d'Esculape, il est impossible de savoir si les deux divinités entretenaient un lien topographique plus strict que leur situation sur l'île Tibérine. La présence de Veiovis est un moyen pour les romains de conserver et peut-être de développer la notion d'asile présente dans les *Asklepieia* grecs, en associant au dieu guérisseur la divinité protectrice de leur *Asylum*, qu'ils ont probablement aussi hérité des grecs. Veiovis attira ensuite des divinités comme Semo Sancus *Dius Fidius*, certainement proche de *Iuppiter iurarius* qui protégeaient les serments et ceux qui les prêtaient. Il

<sup>701</sup> MERLAT 1960, p. 103-104. Le rapprochement a pu aussi être facilité par l'association de Jupiter *dolichenus* et de la Victoire, concept lié à la guérison (cf. *supra* partie 1, chap.1).

<sup>702</sup> Une inscription de dédicace à *Iuppiter dolichenus* a été retrouvée sur la rive droite du Tibre, à proximité de l'île. Cette provenance pourrait s'expliquer par son emplacement d'origine, dans le sanctuaire d'Esculape, d'où elle aurait été déplacée vers la rive en face. Il s'agirait alors d'une seconde attestation de l'association de Jupiter *dolichenus* et de l'Esculape de l'île. COARELLI 1996, p. 585-586. Il est également intéressant de constater qu'une autre dédicace à Jupiter *dolichenus*, émanant d'un marin appartenant à la *classis Misenensis*, fut découverte sur l'Esquilin, où se tenait probablement un second temple d'Esculape (CIL VI, 3699 = CCID 411).

<sup>703</sup> L'association d'Esculape et Jupiter *dolichenus*, lui-même résultat du syncrétisme entre Jupiter *optimus maximus* et Baal, n'est pas sans rappeler la forme de Zeus *Asklepiós* dont le culte est attesté en Grèce, par des inscriptions (Epidaure, Hermione, Pergame ; COOK 1965, p. 1076 sq).

semblerait donc que le serment et la guérison furent deux notions extrêmement liées sur l'île<sup>704</sup>. À la fois identifié avec Apollon et Jupiter, Veïouis finit par être confondu avec ce dernier. Or, l'association de Jupiter et d'Esculape n'était pas non dénuée de sens car en tant que divinité poliade et souveraine, il pouvait être aussi invoqué pour la protection des individus, et même leur guérison<sup>705</sup>. C'est ainsi qu'à l'époque impériale, suite à sa fusion avec le Baal syrien, sous l'épithète *dolichenus*, il développa un caractère fortement salvateur et put venir se placer naturellement aux côtés d'Esculape. Ainsi, l'arrivée progressive de ces diverses divinités dont témoignent les offrandes traduisent l'évolution et le renouveau de l'activité culturelle sur l'île Tibérine.

---

<sup>704</sup> Le nom *Salus semonia* est mentionné sur une inscription d'époque impériale découverte dans le lit du Tibre (CIL VI, 30975 = ILS 3090). La qualification de *Salus*, garante de la santé, souvent associée à Esculape (cf. *supra* partie 2, chap. 1.2.1.) par une épithète de toute évidence créée à partir de Semo Sancus est une preuve supplémentaire. Elle est aussi attestée chez Macrobe (*Sat.* I, 6, 8 ; MARCATILI à paraître, p. 24).

<sup>705</sup> Dans une satire d'Horace, une femme invoque Jupiter afin qu'il soigne son fils et le définit comme celui qui « inflige[s] et qui enlève[s] les plus terribles souffrances » (*ingentis qui das adimique dolores*, HOR. *Sat.* II, 2, 288 ; LE GALL 1953b, p. 77).



### 3.1. Tiberinus et Gaia

#### 3.1.1. Tiberinus, premier dieu de l'île ?

À la date du 8 décembre, les *Fasti Amitermini* portent la mention « *Tiberino in insula* »<sup>706</sup>, témoignant du déroulement de célébrations en l'honneur du dieu *Tiberinus* sur l'île au milieu du fleuve. Les *Fasti Antiatates Miores* indiquent à la même date, sans la précision du lieu des festivités, « *Tiberino Gaiae* »<sup>707</sup>. La date commune indique qu'il s'agit de la même fête, à laquelle était également associée une divinité du nom de Gaia. Le témoignage de ces deux calendriers a permis de supposer l'existence d'un temple dédié à *Tiberinus* sur l'île Tibérine, dont le 8 décembre serait le *dies natalis*. En dehors de ces deux témoignages, il n'y aucune trace dans les sources littéraires, ni aucune inscription retrouvée qui attesterait de ce culte et de l'existence d'un temple sur l'île. En outre, dans les calendriers postérieurs conservant la date du 8 décembre, le culte n'est pas mentionné<sup>708</sup>.

*Tiberinus* est le dieu personnifié et protecteur du Tibre (*Tiberis*). D'après les sources littéraires, *Tiberinus* figurerait parmi les plus anciennes divinités de la cité : Saint Augustin, qui tient ses informations de Varron, le cite dans la liste des dieux choisis par Romulus pour constituer le panthéon de la cité : « *Quid ergo constituit Romanis deos Ianum, Iouem, Martem, Picum, Faunum, Tiberinum, Herculem et si quos alios ?* »<sup>709</sup>. Dans l'Enéide, Virgile lui donne plusieurs noms, employant le mot latin « *Tiberinus* » dans sa narration et ses descriptions parallèlement à « *Thybris* », mot étrusque lui permettant d'ancrer son récit dans un passé antérieur à la fondation de la ville<sup>710</sup>. C'est d'ailleurs chez cet auteur que figure le nombre le plus important de mentions du nom du dieu. Chez Varron, le vocable étrusque prend la forme « *Thebris* »<sup>711</sup>. Toutefois, c'est la forme *Tiberinus* qui se retrouve dans les formules sacrées

---

<sup>706</sup> *InsIt* XIII, 2, p.198-199.

<sup>707</sup> *InsIt* XIII, 2, p. 24.

<sup>708</sup> *Fasti Maffeiani, Fasti Praenestini, Fasti Furii Filocali et Fasti Polemi Silvi*.

<sup>709</sup> AUG., *Civ. Dei*, IV, 23.

<sup>710</sup> MOMIGLIANO 1989a, p. 353 et 357 – pour l'emploi de « *Thybris* » voir *Aen.* VIII, 64.

<sup>711</sup> MOMIGLIANO 1989a, p. 357.

romaines et les invocations des pontifes et des augures<sup>712</sup>. L'occurrence la plus ancienne du nom *Tiberinus* dans les sources apparaît chez Ennius au début II<sup>e</sup> siècle avant J.-C., faisant déduire à J. Le Gall que le dieu était « entré dans le Panthéon romain au plus tard vers le début du siècle précédent »<sup>713</sup>. Cependant, son association avec la divinité Gaia, qui semble s'être effacée très tôt au profit de figures féminines « historiques » tend à indiquer le contraire.

L'iconographie de *Tiberinus*, vieil homme barbu et couronné d'algues, est connue par les descriptions de Virgile, puis par les images émises à partir de l'époque impériale, notamment sur les revers de monnaies<sup>714</sup>. La diffusion du modèle du dieu-fleuve couché, illustration caractéristique des personnifications des cours d'eau, ne se fait que tardivement, étant donné que le type ne se développe qu'à partir de la fin de la République, par l'intermédiaire de plusieurs influences iconographiques grecques<sup>715</sup>. L'étude des représentations montre également qu'il ne semble pas exister une différence de traitement entre *Tiberis*, le fleuve et *Tiberinus*, le dieu ; l'iconographie s'attache d'ailleurs à représenter le Tibre selon un modèle commun à tous les autres fleuves<sup>716</sup>.

L'« apparition » du mot chez Ennius et le développement tardif de l'iconographique dénotent que le dieu *Tiberinus*, en tant que personnification du fleuve, est une création récente remontant peut-être au III<sup>e</sup> siècle avant J.-C.<sup>717</sup>. Néanmoins, ce culte en l'honneur d'une divinité anthropomorphe, dont le nom est issu de celui du fleuve fut certainement précédé d'un culte du *Numen* du Tibre, comme ce fut le cas pour un grand nombre d'éléments naturels, telles que les sources<sup>718</sup>. La sacralité des eaux du Tibre est en effet un concept anciennement ancré dans la religion romaine, qui se manifeste dans les rites les plus

---

<sup>712</sup> MOMIGLIANO 1989a, p. 366 (particulièrement VIII. I pontifici)

<sup>713</sup> LE GALL 1953b, p. 110 n.2. ; Prière d'Enée au Tibre : Ennius, Ann. I, frg. 22 (l. 28) : « *Teque pater Tiberine tuo cum flumine sancto* » (ed. FLORES 2000, p. 36, = STUART frg 26 = SKUCH frg. 26) d'après MACR., VI, 1, 12. Selon les commentateurs, cette forme peut soit déjà être le nom du dieu, soit être un adjectif accompagnant *pater* (FLORES ET AL 2002, p. 39).

<sup>714</sup> *Aen.* VIII, 31-78. Pour des exemples iconographiques voir MAMBELLA 1997.

<sup>715</sup> Les premières représentations de dieux fleuves, en Grèce, sont zoomorphes (Taureau ou mi-homme, mitaureau). Un relief attique d'époque hellénistique comporte probablement une des premières figurations de dieu-fleuve totalement anthropomorphe (Athènes *NM* 1879). Les dieux-fleuves étendus apparaissent également vers le II<sup>e</sup> s. av. J.-C., originaires, peut-être, d'Alexandrie (GAIS 1978, p.359-360 et p. 369).

<sup>716</sup> MAMBELLA 1997, p. 26-27. Les deux sont difficilement distinguables –ce qui explique sans doute la conclusion de J. Le Gall sur l'absence de temple pour le dieu *Tiberinus* sur l'île (voir particulièrement son étude qui traite de culte du Tibre, LE GALL 1953b), cf. également *infra*. Pour les grands fleuves sur des monnaies, voir par ex. pour le Tibre *RIC* III, 642-643 et 706a-c– le Nil, *RIC* II, 308-314 et 861-870 – le Danube *RIC* II, 100-101 et *RIC* VII, 298 (sur le sujet voir MEISSONNIER 1999-2000). La première représentation de ce type dans le contexte romain se trouve sur une frise d'un *colombarium* de l'Esquilin, daté de la seconde moitié du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. (*Museo Nazionale Romano, Palazzo Massimo*, inv. 1286-1289, MEYERS 2009, p. 244, n. 37).

<sup>717</sup> LE GALL 1953b, cf. n. 715 et ZIOLKOWSKI 1992, p. 166.

<sup>718</sup> Pour l'idée de *Numen* voir MEYERS 2009, p. 237

archaïques de la cité : les mannequins de jonc jetés dans le fleuve lors de la cérémonie Argées<sup>719</sup> ou l'élimination des immondices du temple de Vesta, par le même moyen, pour les *Purgamina Vestae*<sup>720</sup>, sont des exemples du rôle joué par le Tibre dans les rituels anciens. Les eaux du fleuve ont pour Rome la tâche de purifier la cité, aptitude peut-être héritée par *Tiberinus*, dieu du fleuve personnifié. Ses qualités et les conditions de son culte ne sont pas clairement définissables, tout comme il est difficile de différencier le dieu *Tiberinus* du fleuve qu'il incarne, faute de documentation claire. Les inscriptions sont peu nombreuses et l'*Enéide* de Virgile, principale source pour l'étude de la figure de *Tiberinus*, est un texte poétique relatant une épopée légendaire<sup>721</sup>. Du rôle purificateur des eaux du fleuve semble toutefois découler celui de dieu guérisseur : les ex-votos découverts tout le long du cours romain du Tibre en sont une illustration. Surtout caractéristique d'une période (IV<sup>e</sup>-I<sup>er</sup> siècles av. J.-C.), ce type d'offrande se rencontre dans de nombreux sanctuaires de dieux dits « guérisseurs ». Par conséquent, J. Le Gall considéra que l'intégralité des ex-votos trouvés dans le Tibre et sur l'île Tibérine était des dons uniquement offerts aux eaux du Tibre. En cela, *Tiberinus*, en tant que dieu « éponyme » du fleuve, aurait précédé le dieu d'Epidaure sur l'île Tibérine et l'y aurait même attiré<sup>722</sup>. Il semble néanmoins excessif de dissocier totalement ces offrandes du culte d'Esculape sous prétexte que *Tiberinus* était également honoré sur l'île : les deux divinités ont pu en recevoir suite à l'obtention d'une guérison, dont la demande a été faite soit au fleuve, en vertu d'une habitude plus ancienne, soit au dieu guérisseur nouvellement installé<sup>723</sup>.

Enfin, selon J. Le Gall, les eaux du Tibre revêtaient une dimension chthonienne, qui devait rejaillir sur la figure de *Tiberinus*, qui avait donc cette qualité en commun avec les deux dieux principaux de l'île, Esculape et Veïouis, ainsi qu'avec Faunus qui y possédait également un temple<sup>724</sup>. *Tiberinus* partage semble-t-il ce même caractère avec Gaïa<sup>725</sup>, divinité difficile, impossible même, à définir. Son association avec *Tiberinus* dans les fastes

<sup>719</sup> VARR. *L.L.*, V, 45 ; OV., *Fast.*, V, 620-633 ; DIO. HAL., *Ant. Rom.*, I, 38. Cf. *supra* Partie 1, chap. 2

<sup>720</sup> OV. *Fast.* VI, 219 sq. ; LE GALL 1953b chap. V « l'action des eaux sacrées » et chap. VI « In Tiberim ».

<sup>721</sup> Les principales études sur la figure de *Tiberinus* et du culte du Tibre sont dues à J. Carcopino (*Virgile et les origines d'Ostie*, Paris, 1919), A. Momigliano (MOMIGLIANO 1989a) et J. Le Gall (LE GALL 1953b).

<sup>722</sup> LE GALL 1953b, p. 72 et p. 102.

<sup>723</sup> Voir *supra* partie 2, chap. 1. L'idée principalement développée concerne la nature guérisseuse des eaux du Tibre, et non pas de *Tiberinus*, dieu anthropomorphe que l'auteur considère d'apparition plus tardive. LE GALL 1953b p. 68-74. Sur les ex-voto du Tibre voir également PENSABENE 1980. *Contra* J. Le Gall, voir GUARDUCCI 1971, p. 269, n. 8.

<sup>724</sup> LE GALL 1953b, p. 95 : le caractère chthonien vient du lien avec l'océan ou la mer qui était assimilée au monde de l'au-delà, voir aussi note 2, p. 95. De cet aspect découle le jet dans le Tibre de rebuts mais aussi de condamnés. Pour Esculape et Veïouis cf. *supra* partie 2 chap. 1 et 2, pour Faunus cf. *infra* partie 2 Chap. 3.2.

<sup>725</sup> DONATI, STEFANETTI 2006, p. 151

permet de supposer qu'elle fut sa parèdre. Pourtant, Gaia n'est mentionnée part nulle ailleurs en tant que déesse. Sa nature divine semble avoir disparu assez tôt et son nom subsisté dans des figures féminines de la légende de fondation romaine. Les traditions où ces dernières apparaissent serviraient à expliquer le lien cultuel entre *Tiberinus* et Gaia, tout particulièrement la seconde version de la légende étiologique de l'île Tibérine, transmise par Plutarque (*Popl*, 8, 8), dans laquelle une vestale portant le *praenomen* Gaia offre les terres d'où proviendront les blés jetés au Tibre<sup>726</sup>. Gaia était probablement une divinité archaïque dont le champ d'action est difficile à préciser. Son association avec le dieu-fleuve s'est peut-être développée suite à une assimilation entre celui-ci et une ancienne divinité liée à la déesse<sup>727</sup>. A. Momigliano réfute l'identité de la Gaia romaine avec son homonyme grecque dans sa conception d'origine, toutefois il est possible que par contamination tardive Gaia soit devenue un équivalent de la *Terra Mater*<sup>728</sup>.

Finalement, le *Tiberinus* honoré sur l'île était le dieu anthropomorphe, forme hellénisée du pouvoir du fleuve, qui recevait un culte dans la religion archaïque<sup>729</sup>. Sa forme résulte donc d'une transformation relativement tardive qui se serait opérée parallèlement à la montée en puissance de Rome en Méditerranée<sup>730</sup>. Par ailleurs, les fleuves étant également associés à l'idée de fertilité<sup>731</sup>, Rome établit naturellement le lien entre le Tibre et sa prospérité, jusqu'à faire du fleuve le symbole de la ville et de « l'identité romaine »<sup>732</sup>.

### 3.1.2. Le culte sur l'île et le temple

Le jour fixé pour les célébrations de *Tiberinus in insula* pourrait tout à fait correspondre au *dies natalis* d'un temple, comme le cas se présente régulièrement sur les calendriers pour d'autres divinités. Toutefois, aucune autre information ne permet de le

<sup>726</sup> Gaia Taracia, Gaia Cecilia, G. Fufetia, voir MOMIGLIANO 1969, p. 28. Pour la légende étiologique, cf. partie 1, chap. 2. La tradition historiographique romaine se met en place vers le III<sup>e</sup> siècle av. J.-C., période qui correspondrait justement à l'apparition de la figure du *deus Tiberinus*.

<sup>727</sup> Pour l'origine de Gaia et son association à une divinité masculine voir MOMIGLIANO 1989a, p.360-364.

<sup>728</sup> MOMIGLIANO 1989a, p. 361 ; LE GALL 1953b, p. 101.

<sup>729</sup> Pour la différenciation entre le culte archaïque de fleuve et le *Tiberinus Pater* de l'époque classique voir notamment LO NARDO 1991 *passim*, et ses conclusions p. 75-76.

<sup>730</sup> MEYERS 2009, p. 246 ; pour la nature tardive de *Tiberinus Pater* voir MOMIGLIANO 1989a, p. 367.

<sup>731</sup> Sur les fleuves comme garants de la fertilité et de l'abondance voir GAIS 1978, p. 362-368 (évolution de la représentation des dieux-fleuve vers le personnage allongé à l'image des banquetteurs)

<sup>732</sup> MEYERS 2009, p. 244. Les premières personnifications du Tibre se rencontrent dans les scènes de la fondation de la cité. Le Tibre comme emblème de Rome se manifeste surtout à l'époque impériale. Sur le Tibre et le concept d'« identité romaine », voir LE GALL 1953b, p. 35 et de manière plus développée chez MEYERS 2009, p. 233 et p. 243. Cependant, sur un certain nombre de monnaies, c'est le *Tiberis* qui est mentionné en légende et non *Tiberinus* (cf. exemples donnés n. 716).

confirmer, ce qui provoqua l'émergence de deux théories opposées<sup>733</sup>. J. Le Gall, qui étudiait la question dans le cadre d'une étude du culte du Tibre, estimait que celui-ci ne demandait ni temple et ni autel. La distinction entre le Tibre et *Tiberinus* n'était pas clairement établie et l'île Tibérine était simplement un lieu de célébrations, le plus évident qui soit par sa position sur le fleuve<sup>734</sup>. Ce raisonnement a été réfuté par A. Ziolkowski, qui révisa chacun des arguments de J. Le Gall en abordant le sujet selon un point de vue historique et topographique, et non selon celui des sciences religieuses<sup>735</sup>.

Ainsi, l'absence de mention d'un temple de *Tiberinus* dans les sources littéraires contrairement aux autres édifices culturels de l'île (Esculape, Veïouis, Faunus), signifierait que cette *aedes* n'existe pas, malgré l'association du nom du dieu et d'un toponyme, qui en règle générale révèle la présence d'un temple (*in Campo, in Capitolio etc.*)<sup>736</sup>. Ces conclusions ne prennent cependant pas en compte le caractère lacunaire des sources littéraires. Les Fastes d'Ovide ne couvrent en effet que les mois de janvier à juin, or *Tiberinus* est célébré en décembre (alors qu'Esculape et Veïouis le sont en janvier et Faunus en février ; ils sont donc mentionnés). De plus, et malgré l'ampleur de la documentation conservée, il manque certaines décades au texte de Tite-live<sup>737</sup>. En outre, l'argument principal de J. Le Gall s'appuie sur le déroulement, le 7 juin au *Trastevere*, des *ludi piscatorii* durant lesquels les pêcheurs du Tibre sacrifiaient une partie de leur pêche au dieu Vulcain. Selon lui, la concordance des dates entre ces jeux et la fête *in Insula* est une preuve que le 8 décembre n'était pas le *dies natalis* du temple<sup>738</sup>. Pourtant, une simple remarque d'A. Ziolkowski met en évidence la faiblesse de l'explication : « one looks in vain for a reason why the fact that the feast of Tiberine fisherman was not centred on a shrine of Tiberinus should mean that, six months later, the calendar's entry *Tiberino in insula* does not denote the *dies natalis* of the god's temple in the *Insula Tiberina* »<sup>739</sup>. Enfin, la découverte à Orte (ancienne *Horta*) d'une inscription

---

<sup>733</sup> Pour M. Besnier, le dieu ne possédait pas un temple, mais plutôt un petit *sacellum* (BESNIER 1902, p. 304-314).

<sup>734</sup> LE GALL 1953b, p. 103. Voir également p. 2 : « C'était un culte sans temples et sans autels, adressé aux eaux elles-mêmes » et le paragraphe « Fêtes sans temples » p. 57-58.

<sup>735</sup> ZIOLKOWSKI 1992, p. 164-166.

<sup>736</sup> LE GALL 1953b, p. 57-58.

<sup>737</sup> ZIOLKOWSKI 1992, p. 165. Dans le cas de Vitruve, celui-ci ne mentionne que les temples pouvant lui servir d'illustration et est loin de mentionner tous les temples de Rome. Le temple d'Esculape est un bon exemple des lacunes du texte de Tite-Live, puisque nous ne connaissons l'épisode de l'arrivée d'Esculape, événement relativement important, que grâce aux *Periochae*, puisqu'il a lieu en 293 av. J.-C., date non couverte par ce qui subsiste de l'*Ab Vrbe Condita*.

<sup>738</sup> J. Le Gall les place le 8 juin d'après les Fastes d'Ovide et estime que la correspondance avec la fête de l'île (6 mois d'écart jour pour jour) « ne devait pas être fortuite », (LE GALL 1953b, p. 49 n. 3 et p. 57). Sur les *ludi piscatorii* : FEST., 274L, 232L et OV. *Fast.*, VI, 235-240.

<sup>739</sup> ZIOLKOWSKI 1992, p. 165.

revendiquant un *primum omnium aram Tiberin(o)* du I<sup>er</sup> ou II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C., serait la preuve qu'il n'y aurait pas à Rome de temple et d'autel à *Tiberinus*, puisque Atusius Priscus, qui devait connaître la ville, déclare clairement qu'il élève le premier autel au dieu<sup>740</sup>. Cependant, l'inscription ne provient pas de Rome et s'il est possible que cet autel ait bien été le premier à *Horta*, cela ne prouve en rien l'absence d'autel en l'honneur de *Tiberinus* à Rome ou dans une autre ville le long du Tibre<sup>741</sup>.

Ces éléments montrent qu'on ne peut pas prouver l'inexistence de ce temple, et que la formule « *Tiberino in insula* », en l'absence d'autre argument, permet simplement de supposer le contraire. Sur la base des lacunes du texte livien, A. Ziolkowski estime que le temple a pu être construit entre les années 292 et 219, ou en 179, ou encore entre 166 et 91 av. J.-C. Suivant la période de développement de la figure de *Tiberinus* dans la littérature et les arts figurés, l'auteur opte pour une datation entre 292 et 219<sup>742</sup>, soit peu de temps après la construction du temple d'Esculape. *Tiberinus* aurait ainsi été la seconde divinité à recevoir un édifice de culte sur l'île alors que J. Le Gall estimait le culte du Tibre ancien et même antérieur à l'arrivée d'Esculape<sup>743</sup>. Honoré sur l'île Tibérine, aucun autel n'était nécessaire à son culte car les sacrifices et les dons s'effectuaient par jet dans le fleuve<sup>744</sup>. Cependant, s'il est impossible d'être assuré de l'existence d'un culte archaïque adoptant cette forme, cette dernière ne peut dans tous les cas correspondre à la figure de *Tiberinus* telle qu'elle s'est développée à partir du III<sup>e</sup> siècle av. J.-C., pour devenir une divinité anthropomorphe de type « gréco-romain ». Le culte dans la religion romaine, construit à partir des multiples influences des peuples italiques et de Grèce, suppose en effet la présence d'un autel et éventuellement d'un édifice pour abriter l'image de la divinité. Le choix l'île Tibérine, qui peut paraître logique à l'époque historique, après l'installation d'Esculape<sup>745</sup>, notamment au regard de leurs caractéristiques communes, ne l'était peut-être pas à une époque plus ancienne. De fait, les festivités en lien avec le Tibre, pour lesquelles on peut supposer une origine archaïque,

<sup>740</sup> LE GALL 1953b, p. 59-60. *CIL* XI, 3057, découverte en 1605 : *Sex(tus) Atusius |Sex(ti) fil(ius) Fabia (tribu)|Roma priscus|euoc(atus) Aug(usti)|primus omni|um aram Tiberin(o)|posuir quam cali|gatus uouerat.* (I<sup>er</sup>-II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.).

<sup>741</sup> ZIOLKOWSKI 1992, p. 165.

<sup>742</sup> ZIOLKOWSKI 1992, p. 165. L'auteur suit G. De Sanctis sur une date de construction au III<sup>e</sup> siècle av. J.-C. Ce dernier estime d'ailleurs que ce culte ne peut avoir existé avant que les romains ne dominent complètement le fleuve (DE SANCTIS 1953, p. 233 ; pour une problématique similaire relative à l'île Tibérine en général cf. *supra* partie 1, chap.2.2.2.)

<sup>743</sup> Tout comme M. Besnier (BESNIER 1902, p. 306-307).

<sup>744</sup> LE GALL 1953b, p. 55. La vénération ancienne du fleuve ne fait aucun doute.

<sup>745</sup> Voir notamment les remarques d'A. Momigliano (MOMIGLIANO 1989a, p. 367). Pour Momigliano, le fait que le seul sanctuaire de *Tiberinus* se trouve sur l'île Tibérine confirme l'apparition tardive de la divinité et de son culte.

avaient lieu sur chacune des rives<sup>746</sup>. En toute logique, la rive droite était tout autant baignée par le fleuve que la rive gauche : le Tibre était honoré sur chacune de ses berges sans qu'il y ait besoin de festivités sur le fleuve lui-même. L'importance de l'édifice est enfin impossible à évaluer, et malgré ce qu'affirmait encore une fois J. Le Gall<sup>747</sup>, il n'était peut-être pas de grande importance : à Ostie, une inscription attestant de rénovations au II<sup>e</sup> siècle, mentionne la *cella* du dieu et non pas une *aedes*<sup>748</sup>. Il s'agit d'un témoignage intéressant si on considère le mimétisme dont Ostie fait preuve à l'égard de Rome.

### 3.2. Faunus

La dernière divinité dont un culte est attesté sur l'île par les calendriers est Faunus, attesté par les *Fasti Via Principi Amedeo*, qui indiquent à la date du 13 février *Fauno [i]n Insula*<sup>749</sup>. La présence de Faunus sur l'île Tibérine est également attestée chez Ovide (*Fast.*, II, 193-194), aux ides du mois de février (*februarius*):

*Idibus agrestis fumat altaria Fauni*  
*Hic, ubi discretas insula rumpit aquas*<sup>750</sup>.

Le jour pourrait correspondre au *dies natalis* du temple dont Tite-Live rapporte la construction (XXXIII, 42, 10) et la dédicace (XXXIV, 53, 3). L'édifice est également mentionné par Vitruve, comme exemple d'*aedes* prostyle (III, 2, 3).

#### 3.2.1. Faunus l'agreste.

La question du choix de l'île Tibérine se pose encore dans le cas de Faunus, divinité dont certains aspects sont également difficiles à définir clairement. Un témoignage de Cicéron laisse présager que les connaissances sur le dieu devaient déjà être en partie perdues à la fin

---

<sup>746</sup> Les *ludi piscatorii* se tenaient au *Trastevere* ; A. Ziolkowski les estime plus anciens que le culte *Tiberino in insula* (ZIOLKOWSKI 1992, p. 165) et Le Gall suppose l'existence de célébrations « *In gramine campi* » certainement au Champ de Mars, selon un témoignage d'Ovide (*Fast.* IV, 237-238). Une partie du Champ de Mars était d'ailleurs liée à la figure de Gaia (LE GALL 1953b, p. 97 sq.)

<sup>747</sup> « Si l'on avait voulu élever un temple à *Tiberinus*, ce n'eût pas été un édifice médiocre et nous en connaîtrions l'existence », LE GALL 1953b, p. 58.

<sup>748</sup> *CIL* XIV, 376 (l. 14-18). Inscription mentionnant la rénovation de la « *cellam Tiberino* » par P. Lucilius Gamala, entre 166 et 180 (CARCOPINO 1968, p. 495-496).

<sup>749</sup> Cf. corpus B, p. 327. Noter aussi que les *Fasti Antiates Miores* portent au 13 février la mention *Favon* – qui semble être une ancienne graphie du nom.

<sup>750</sup> Text.33 : « Aux Ides fume l'autel de Faunus l'agreste, là où l'île sépare les eaux en deux courants » (trad. R. Schilling).

de la République<sup>751</sup> : *Nam Fauni uocem equidem numquam audiui; tibi, si audiuissete dicis, credam, etsi, Faunus omnino quid sit, nescio.* (« Comme je n'ai jamais entendu la voix des Faunes, toi si tu dis que tu l'as entendue, je te crois, même si tout ce qui est des Faunes, je l'ignore », *De Nat. Deo.*, III, 6). Varron (*L.L.*, VII, 36), mentionnant le nom au pluriel, décrit les *Fauni* (*Faunus* et *Fauna*) comme des dieux du peuple latin : « *Fauni dei Latinorum* »<sup>752</sup>. L'association du nom de Faunus à celui des Latins montre que le dieu était considéré comme une divinité d'origine locale, qui dut figurer très tôt au panthéon romain, bien qu'en réalité ses origines soient plus qu'incertaines<sup>753</sup>. De même, il apparaît dans un nombre important d'épisodes de la vie de Romulus et Rémus, en lien étroit avec la légende de fondation et l'Histoire du site de Rome. Il semble être le seul dieu auquel les jumeaux rendaient un culte pendant leur jeunesse, avant la fondation de la ville, alors qu'ils vivaient parmi les bergers<sup>754</sup>. Dans ce contexte, il est le dieu qui patronne tout ce qui s'oppose à la *ciuitas* : les espaces sauvages, pâturages, montagnes, forêts, par opposition à la ville, mais aussi les champs cultivés et plus largement à « un état des choses antérieur à l'instauration des lois et des formes politiques »<sup>755</sup>. Faunus apparaît comme le dieu d'une société à l'économie pastorale et pré-agricole<sup>756</sup>, qui fut celle des premiers habitants du Latium. Par conséquent, son rôle dans le panthéon romain était d'assurer la protection des élevages et des éleveurs, comme l'évoquent les poètes (VIRG. *Aen.* VIII ; HOR., *Carm.* III, 18 et I, 17, 1-4). Son domaine s'étendait alors à la fécondité et la fertilité<sup>757</sup>. Comme les autres divinités du monde agricole, Faunus est un *semideus* (OV., *Met.* I, 192).

---

<sup>751</sup> LUSCHI 2008, p. 264.

<sup>752</sup> *Fauni dei Latinorum, ita ut et Faunus et Fauna sit ; hos uersibus, quos uocant Saturnios, in siluestribus locis traditum est solitos fari futura, a quo fando Faunos dictos* (« les Faunes sont des dieux des latins, dont il y a des *Faunus* et des *Fauna* qui avec les vers appelés Saturniens, dans les lieux boisés, ils disent les événements à venir, pour lesquels ils sont appelés *Fauni* ») Selon Ovide c'est Evandre (*Fast.* V, 99) qui a apporté le culte de Faunus/Pan sur le site de l'ancienne Rome. Cette légende montre que le culte était, pour les romains, présent sur le site de Rome avant la fondation de la cité, il n'était donc pas un culte étranger (bien que d'origine grecque).

<sup>753</sup> Ainsi, selon A. Carandini, le culte de Faunus est le témoin de la mainmise des Albins sur le site de Rome (CARANDINI 2003, I, §134).

<sup>754</sup> BRIQUEL 1983, p. 58-59. Selon une forme de la tradition, exposée chez Tite-Live (I, 4, 9), Ovide (*Fast.* II, 365) et Denys d'Halicarnasse (*Ant.*, I, 79, 11).

<sup>755</sup> BRIQUEL 1983, p. 56 et citation p. 58. Cette définition du dieu pousse à écarter tout lien entre Faunus et la légende de la création de l'île pour expliquer sa présence sur celle-ci. M. Besnier (BESNIER 1902, p. 303) voyait dans les blés un élément du domaine de Faunus, dont l'île serait issue. Or, les blés cultivés et moissonnés relèvent de l'agriculture, de la nature domestiquée en totale contradiction avec le domaine de Faunus.

<sup>756</sup> BRELICH 1968, p. 66-68.

<sup>757</sup> POUTHIER, ROUILLARD 1986, p. 106 ; l'étymologie de « Faunus » peut conduire à l'interpréter comme étant originellement une divinité liée aux vents, notamment le zéphyr (*Faonius* ou *Faonius*), vent qui annonce le printemps et donc le retour de la fertilité végétale, puis par extension la fécondité. Voir LUSCHI 2008, notamment p. 266-267 et DUMEZIL 1974, p. 350



Protecteur des troupeaux, Faunus n'en reste pas moins une divinité des espaces semi-sauvages. Varron l'associe aux bois, aux forêts : « *in siluestribus locis* », tout comme Virgile (*Aen X, 551*) ou Pline (*HN XII, 3*). C'est d'ailleurs dans ce cadre qu'il s'exprime pour rendre ses oracles, sous deux formes : l'oracle qui le caractérise est celui exprimé par une voix sortie des bois, sans apparition du dieu<sup>758</sup>, mais Faunus peut aussi apparaître dans les songes, par *incubatio*<sup>759</sup>.

La tendance qui, dès l'Antiquité, assimile Faunus, les faunes et les satyres en les associant au cortège bachique vient probablement de l'identification de Faunus avec Pan, qui dans la mythologie grecque appartient à l'entourage de Dionysios<sup>760</sup>. En Grèce, le dieu Pan était honoré à Epidaure : quelques inscriptions portant son nom ont été découvertes, ainsi qu'un hymne à « Tous les dieux, Pan et la mère des dieux »<sup>761</sup>. En tant que dieu pouvant inoculer la maladie et la folie<sup>762</sup>, il pouvait, particulièrement dans un contexte où il était associé à Asklépios, apporter la guérison<sup>763</sup>. Faunus appartient d'ailleurs à la même sphère qu'Esculape : chthonien, il reçoit des caprins en sacrifice<sup>764</sup>.

Bien que les deux divinités partagent certaines caractéristiques<sup>765</sup>, il semble que ce syncrétisme confondant le Pan grec et le Faunus romain soit tardif et ne remonte qu'au I<sup>er</sup> siècle av. J.-C.<sup>766</sup>. Deux siècles auparavant, l'*interpretatio romana* de Pan était Silvanus<sup>767</sup>, mais Faunus était lui aussi assimilé à cette divinité, dont le champ d'action se situait également hors du cadre urbain. Prié par les éleveurs et les fermiers, mais sans culte officiel<sup>768</sup>, Silvanus reçut, contrairement à Faunus, de nombreuses dédicaces à la fin de la République et au début de l'empire<sup>769</sup>.

<sup>758</sup> BRELICH 1976, p. 58-59 ; VARR., *L.L.* V, 36 ; PLIN., *H.N.*, XII, 3.

<sup>759</sup> BRELICH 1976, p. 59 ; VIRG., *Aen.* VII, 81-106.

<sup>760</sup> JOHNS 1986, p. 94.

<sup>761</sup> WAGMAN 2000, p. 81. En dehors de l'hymne, cinq inscriptions ont été recensées (*ID.*, p. 13-15)

<sup>762</sup> WAGMAN 2000, p. 51-52.

<sup>763</sup> WAGMAN 2000, p. 64-67.

<sup>764</sup> Le serpent peut aussi lui être associé (BAYET 1926, p. 978).

<sup>765</sup> GRAF 1998a, col. 440. *Pan Lykaios* : DIO. HAL., *Ant.* I, 80, 1 ; LIV. I, 5, 2.

<sup>766</sup> Chez la plupart des auteurs, l'assimilation est déjà effectuée à cette période (SCHILLING 1981, p. 401 ; FLOBERT 2010, p. 188).

<sup>767</sup> SHILLING 1981, p. 401, suivant BÖMER 1958 p. 101

<sup>768</sup> POUTHIER, ROUILLARD 1986, p. 106, n. 13 : les auteurs supposent que la statue avait ainsi les traits de Silvanus (mais peut-être qu'il s'agit de divinités ayant des traits similaires). Cette hypothèse selon eux éliminerait le problème du choix de Faunus par les édiles plébéiens, qui effectuaient leurs consécration en l'honneur de dieux plébéiens : Silvanus était une divinité plébéienne contrairement à Faunus. Or Besnier avait déjà fait le parallèle entre l'origine des amendes et la divinité honorée (BESNIER 1902, p. 293). Voir aussi *supra*. Pour Silvanus honoré par les fermiers : CAT., *Agr.* 93.

<sup>769</sup> POUTHIER, ROUILLARD 1986, p. 107. Faunus fut identifié au Pan des Grecs (voir *supra*), qui partageait également des traits avec Silvanus (LATTE 1960, p. 215).

Par ailleurs, au III<sup>e</sup> siècle av. J.-C., Eratosthène rapporte qu'Evandre avait fondé le lieu de culte de Pan à Rome, appelé *Luperkon*<sup>770</sup>. Ovide en fait effectivement le dieu patronnant les *Lupercalia* en vertu de cette assimilation<sup>771</sup>. Il apparaît cependant que les festivités originelles ne possédaient pas de dieu-patron, les *Lupercalia* étant davantage un rite de purification, plutôt qu'une fête en l'honneur d'une divinité<sup>772</sup>. Le dieu n'est effectivement pas clairement associé aux festivités, si ne n'est chez Ovide (*Fast.* II, 298). Pan était considéré chez les auteurs comme le dieu du Lupercal, lieu symbolique de la légende des origines de Rome où Romulus et Rémus furent nourris par la louve qui les avait recueillis. Par syncrétisme ultérieur, Faunus est probablement lui-même devenu la divinité patronne du lieu, l'associant de fait au mythe de l'enfance des fondateurs<sup>773</sup>. La proximité des dates des *Lupercalia*, le 15 février et de la dédicace du temple de Faunus sur l'île, le 13 février est probablement un des éléments en cause dans cette confusion<sup>774</sup>. M. Besnier allait même jusqu'à mettre en relation les débuts de l'association de Faunus et du Lupercal avec la fondation du temple de l'île<sup>775</sup>. En outre, le Faunus de l'île avait probablement déjà vu certains de ses aspects originels atténués ou modifiés par le prisme de l'hellénisation<sup>776</sup>.

À la complexité de la figure de Faunus s'ajoute l'absence de représentations clairement identifiées par des inscriptions : Faunus reste à l'heure actuelle un dieu sans iconographie<sup>777</sup>. L'édification d'une *aedes*, dont une des fonctions principales était d'abriter l'image de la divinité atteste que le dieu ne devait pas être sans image. À l'absence de représentations, s'ajoute le manque de dédicaces et de dons comportant le nom du dieu, qui empêchent d'en connaître le culte. Les seuls témoignages à l'heure actuelle sont des inscriptions au « *Dei Fauni* » associées à des noms de divinités celtes sur des éléments d'argenterie d'un trésor découvert à Therford (Angleterre) et une inscription en latin

<sup>770</sup> WISEMAN 1995, p. 3 (SCHOL. PLAT., *Phaedr.* 244b, ed. RUHNK, p. 61)

<sup>771</sup> OVIDE, *Fast.* II, 267-268 ; 303-304 ; 423-424 ; V, 99-102. Ce lien expliquerait la proximité des dates entre la fête sur l'île aux ides (le 13) et les *Lupercalia*, deux jours après (le 15). Pour Faunus, dieu du Lupercal, voir WISEMAN 1995.

<sup>772</sup> La fonction de purification des *Lupercalia* correspond tout à fait au sens premier du mois de février (SHILLING 1981, p. 401).

<sup>773</sup> SCHILLING 1981, p. 401 ; M. Besnier était déjà septique face à cette association de Faunus et du Lupercal. Si le dieu avait fait partie des divinités liées aux origines de Rome, il aurait possédé un sanctuaire au sein de la cité (BESNIER 1902, p. 299).

<sup>774</sup> FLOBERT 2010, p. 189.

<sup>775</sup> La date du *dies natalis* du temple aurait ainsi été choisie en février qui était le mois des *Lupercalia*, et placée aux ides qui étaient déjà un jour férié, consacré à Jupiter (BESNIER 1902, p. 300).

<sup>776</sup> POUTHIER, ROUILLARD 1986, p. 106

<sup>777</sup> POUTHIER, ROUILLARD 1988, p. 582). Pour la représentation du dieu Faunus, selon les codes iconographiques du faune (peu en rapport avec le dieu Faunus) et de l'univers dionysiaque, fruit d'une élaboration moderne, voir POUTHIER, ROUILLARD 1986, p. 105-106.

archaïsant découverte à Tabarka (Tunisie)<sup>778</sup>. Cependant, son domaine principal étant la protection des espaces non domestiqués en marge de la ville, cela peut expliquer le faible développement de son culte en milieu urbain.

### 3.2.2. Ex multaticia pecunia

Un passage de Tite-Live (XXXIII, 42, 10 = Text.31- 196 av. J.-C.) relate les circonstances de l'édification de l'*aedes* de Faunus sur l'île, dont le *dies natalis* correspond certainement à la date donnée par les fastes inscrits. L'annaliste rapporte les noms des responsables du *uotum*, le magistrat en charge de la dédicace et l'origine des fonds pour la construction, à savoir le produit d'amendes prélevées auprès d'éleveurs contrevenants :

*Aediles plebis, Cn. Domitius Ahenobarbus et C. Scribonius Curio [Maximus], multos pecuarios ad populi iudicium adduxerunt ; tres ex his condemnati sunt ; ex eorum multaticia pecunia aedem in insula Fauni fecerunt.*

Les contrevenants furent envoyés en jugement à Rome par les édiles de la plèbe qui récupérèrent le montant de l'amende. Avec celle-ci, ils financèrent la construction d'un temple à Faunus dont la dédicace est également rapportée par Tite-Live (XXXIV, 53, 3 = Text.32 - 194 av. J.-C.) :

*Aedes eo anno aliquot dedicatae sunt [...] altera Fauni ; aediles eam biennio ante ex multaticio argento faciendam locarant C. Scribonius et Cn. Domitius, qui praetor urbanus eam dedicavit.*

Les deux magistrats semblent avoir suivi la totalité du processus de construction. Notamment, Tite-Live emploie le verbe *locare*, qui indique que les deux magistrats s'occupèrent de la *locatio*<sup>779</sup>. Seul Cn. Domitius Ahenobarbus cependant se chargea de la dédicace, alors qu'il était préteur urbain, certainement parce que C. Scribonius Curio n'occupait pas une charge *cum imperio* cette année-là. Cette construction ne vit le jour ni suite au *uotum* d'un général en campagne, ni à l'initiative du sénat par la consultation des Livres Sibyllins, mais par le choix de magistrats ayant perçu un montant suffisant à l'édification d'un temple. L'utilisation des *pecunia multaticia* semble à Rome suivre une certaine logique vis-à-vis de l'infraction ou du crime commis : le temple de Faunus a été construit grâce aux amendes prélevées auprès d'éleveurs, tout comme la construction d'un temple de Venus *obsequens*, patronne des liens affectifs entre époux, fut financée par la somme versée par des épouses adultères (Servius, *ad*

<sup>778</sup> Dans le trésor de Therford, le nom de Faunus se retrouve sur douze des trente-et-une inscriptions (JOHNS 1986, p. 96) ; Inscription de Tabarka : ILS 3580 (FLOBERT 2010, p. 192)

<sup>779</sup> Pour la *locatio*, voir ZIOLKOWSKI 1992, p. 203 sq.

*Aen* I, 720)<sup>780</sup>. Ce type d'apport relève du domaine du financement public mais ne contribue pas à l'entretien du culte puisque l'argent n'intègre pas le trésor du temple<sup>781</sup>. L'amende devait par ailleurs être d'un montant important, puisque sur les nombreux éleveurs qui furent jugés, seuls trois durent verser une somme d'argent : il s'agissait sans doute de propriétaires d'importants troupeaux et non de simples bergers<sup>782</sup>.

Tite-Live ne dit pas quelle fut l'infraction, ni dans quelles circonstances elle fut commise. Les contrevenants étaient probablement des éleveurs des pâturages publics, puisqu'ils furent jugés à Rome, et s'ils furent envoyés en jugement par les édiles de la plèbe, c'est que l'infraction fut commise sous leur juridiction. Les délits les plus probables sont ceux en violation des *Leges Liciniae Sextiae* relatifs à l'utilisation de l'*ager publicus*<sup>783</sup> : les éleveurs auraient occupé plus de pâturages publics qu'il ne leur en avait été octroyé<sup>784</sup>, installé leurs troupeaux sur l'*ager publicus* sans autorisation<sup>785</sup> ou dépassé le nombre d'animaux qu'ils avaient le droit d'y faire paître<sup>786</sup>.

Une des tâches des édiles de la plèbe, qui s'occupaient de la gestion de la ville, consistait en la surveillance des marchés, notamment les marchés aux bestiaux<sup>787</sup>. Puisque la tâche des édiles concernait la *cura urbis*, leur zone d'influence s'étendait à l'espace qui plus tard sera compris à l'intérieur des murs d'Aurélien<sup>788</sup> ; il semble donc que l'infraction ait dû avoir lieu dans le cadre urbain même. L'île pourrait-elle être le lieu de l'infraction?<sup>789</sup> Elle était occupée par un sanctuaire, lieu favorable aux échanges ; elle devait offrir un espace assez dégagé, abritant encore peu de constructions, et n'étant pas totalement urbanisée. Or, La cité romaine Mérida (*Augusta Emerita* – Hispanie) offre une piste de réflexion intéressante : l'îlot sur le fleuve Guadiana, face à la ville, était le lieu d'un marché aux bestiaux<sup>790</sup>. L'île aurait-

---

<sup>780</sup> ESTIENNE, DE CAZANOVE 2009, p. 32.

<sup>781</sup> ESTIENNE, DE CAZANOVE 2009, p. 34.

<sup>782</sup> BRISCOE 1989, p. 330.

<sup>783</sup> BÖMER 1958, p. 95.

<sup>784</sup> FRAZER 1929a, p. 320

<sup>785</sup> BRISCOE 1989, p. 330, pour un exemple d'une telle autorisation voir APP., *BC I*, 7, 27

<sup>786</sup> BRISCOE 1989, p. 330 d'après APPIEN *BC I*, 8, 33

<sup>787</sup> DAGUET-GAGEY 2012, p. 62-63 : les charges des édiles de la plèbe comprenaient la surveillance des archives et du trésor de la plèbe conservé dans le temple de Cérès, Liber, Libera, un travail de police urbaine (mœurs, sécurité des voies et lieux publics), la surveillance de l'état des bâtiments, la gestion du commerce public et des distributions de blé. Les tâches propres à la gestion des marchés consistaient en la surveillance des poids et mesures, surveillance de la qualité des marchandises (pouvoir de confiscation ou de destruction), la surveillance de ventes d'esclaves et de bestiaux, le contrôle des prix, l'organisation du ravitaillement et des distributions, l'exécution des lois somptuaires.

<sup>788</sup> DAGUET-GAGEY 2012, p. 63.

<sup>789</sup> Pour la question des activités commerciales sur l'île voir également partie 3, chap. 2.3.

<sup>790</sup> ALVAREZ MARTINEZ 2010, p. 182-183.

elle pu accueillir un marché relevant de la juridiction des édiles ? Il est impossible de l'affirmer en l'absence d'autres éléments. Toutefois, l'île était toute proche du *Forum Boarium* – le marché aux bestiaux - qui apparaît plus probablement comme le lieu de l'infraction. L'île Tibérine se trouvait au début du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. à l'entrée de la ville, à sa limite et était visible du *Forum Boarium*, ce qui, parallèlement aux motifs religieux, aurait pu influencer les édiles sur le choix de l'île pour édifier leur temple *ex multatitia pecunia*.

### 3.2.3. Conclusion : Faunus, le sanctuaire d'Esculape et l'île

Ovide, situe le temple *ubi discretas insula rumpit aquas* (*Fast.* II, 194), précision qui semble devoir être interprétée littéralement comme désignant la pointe nord de l'île<sup>791</sup>. Cependant, aucune trace archéologique du culte ne subsiste (aucune inscription, ni base de statue ou don d'une autre forme) et puisque l'île Tibérine s'est vue amputée de sa partie nord sur une centaine de mètres entre le XVI<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>792</sup>, il est fort probable qu'aucune information supplémentaire ne puisse être obtenue sur le terrain. Les seuls témoignages sur la question sont ceux des observateurs de la période antérieure à la destruction de la pointe septentrionale à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, relayés par M. Besnier, qui attestent de l'existence de murs antiques « de belle apparence »<sup>793</sup>. Toutefois, il n'est plus possible de savoir s'il s'agissait de murs en grand appareil appartenant à un temple, à un autre type de bâtiment ou à la systématisation de l'île. La seule information connue sur l'édifice est la disposition de sa façade, puisqu'il est cité par Vitruve comme exemple de temple prostyle. Dans son texte, l'auteur du *De architectura* parle d'un temple à Faunus et Jupiter : *Huius exemplar est in insula Tiberina in aede Iovis et Fauni*. Ce passage a deux interprétations possibles : soit une erreur a été faite lors de la transcription du texte de Vitruve, qui donnait alors en exemple deux temples de l'île Tibérine, celui de Faunus et celui de Jupiter<sup>794</sup>, soit Jupiter était effectivement honoré aux côtés de Faunus dans son temple<sup>795</sup>. Les temples ayant

---

<sup>791</sup> BESNIER 1902, p. 291, qui suit ses prédécesseurs.

<sup>792</sup> Cf. *supra* partie 1 – chap. 1.1.3. Evolution de la morphologie de l'île depuis l'Antiquité.

<sup>793</sup> BESNIER 1902, p. 291.

<sup>794</sup> Le temple de Jupiter serait alors celui de Veiovis (cf. *supra* chap. 2), qui est tout à fait contemporain de celui de Faunus et pourrait adopter le même style de construction. Le texte de Vitruve est dans cette optique utilisable pour décrire le temple de Veiovis.

<sup>795</sup> C'est l'interprétation d'A. Ziolkowski (ZIOLKOWSKI 1992, p. 166, n.14) qui estime qu'il aurait été difficile pour les copistes de transformer *aedibus* en *aedes*. Ce Jupiter ne serait donc pas une confusion de ce dernier avec Veiovis. L'auteur ajoute que le temple fut dédié aux ides, jour où chaque mois Jupiter était fêté. En Grèce, Pan pouvait être associé à Zeus mais dans une perspective où le rôle guérisseur de Pan évolue vers une dimension cosmique, universelle (WAGMAN 2000, p. 75-78).

été dédiés la même année, il est plus probable que les deux temples distincts, mais avec les mêmes caractéristiques, soient victimes d'un amalgame vitruvien.

Pourquoi le premier temple connu de Faunus à Rome est-il dédié « seulement » en 194 av. J.-C., alors que Faunus est un dieu local, appartenant manifestement aux premières divinités de la cité, et dont le lien avec les *pecarii* ne fait aucun doute ? D'une part, l'île Tibérine, ne peut pas être considérée comme un des lieux attachés à la mythologie de Faunus car pour les romains, elle n'a pas existé avant l'avènement de la République<sup>796</sup>. D'autre part, l'édifice n'a pas été construit à proximité du Lupercal – dont le lien avec Faunus est d'ailleurs peu assuré - ni sur l'Aventin où il rendait ses oracles dans un de ses bosquets sacrés. D'ailleurs, d'après les circonstances d'édification du temple, peut-on attribuer les caractéristiques du Faunus archaïque au Faunus honoré sur l'île Tibérine ? Il semblerait plutôt que le temple de l'île Tibérine soit plutôt un « nouveau » sanctuaire du dieu, dédié au Faunus plus hellénisé, peut-être par l'intermédiaire d'un syncrétisme avec Pan, qui rend de plus tout à fait logique sa proximité à Esculape. Cependant, son exclusion du *pomerium* ne peut pas être justifiée par sa nature de dieu étranger, car l'historiographie romaine considère que le dieu était présent sur le site de Rome bien avant la fondation de la ville.

D'autre part, P. Pouthier et P. Rouillard proposent de reconnaître dans le Faunus à qui fut dédié le temple de l'île un substitut à Silvanus. Cependant, des édiles – magistrats et hommes de la ville – auraient-ils été chercher un substitut à une divinité honorée dans les campagnes par les fermiers, d'autant plus que Silvanus ne devait pas faire partie des divinités auxquelles ils s'adressaient ? Pour eux, la divinité s'occupant des pâturages et élevages devait être simplement Faunus, qui ne devait être en aucun cas un remplaçant<sup>797</sup>.

La seule caractéristique claire de Faunus est sa définition comme dieu des espaces en marge et comme protecteur des éleveurs. Or, au II<sup>e</sup> siècle av. J.-C., l'île Tibérine, en bordure

---

<sup>796</sup> La réflexion de P. Pouthier et P. Rouillard (POUTHIER, ROUILLARD 1986, p. 107 n. 13, répété dans POUTHIER ROUILLARD 1988, p. 582) selon laquelle « le problème constitué par le choix de l'endroit n'a pas actuellement de solution » constitue un raccourci un peu excessif qui occulte les intéressantes pistes de réflexions de M. Besnier sur le sujet, même si aucune raison ne peut être établie avec certitude (BESNIER 1902, p. 301-303).

<sup>797</sup> Les deux divinités ne sont pas aisément distinguables. G. Dumézil voit dans Silvanus seulement un aspect de Faunus, devenu dieu des exploitations agricoles (DUMEZIL 1974, p. 351). Selon une approche similaire, constatant que Silvanus n'avait pas de culte public mais reçut de nombreuses dédicaces, et qu'inversement Faunus avait un temple dans la cité et pas d'inscription, Brelich fait la distinction entre Faunus nom du dieu du culte public et Silvanus, nom du dieu dans le cadre privé (BRELICH 1976, p. 58). Mais il semble qu'il faille faire une distinction entre ces divinités qui s'occupent de ce qui se situe hors du cadre urbain : Faunus, lié aux mythes fondateurs de la cité, reste le dieu des espaces semi sauvages, gardant sa prérogative sur l'économie pastorale (donc les élevages) alors que Silvanus finit par devenir le protecteur des espaces agricoles, de la nature domestiquée, ce qui explique les dédicaces en son honneur en provenance des campagnes.

de la ville, encore « isolée » du reste de la cité sans toutefois en être exclue, semble être un lieu correspondant à l'ambiguïté de la divinité. Bien que ce soit le caractère pastoral de Faunus qui fut à l'origine du choix des édiles, la nature chthonienne de l'île en fait un lieu privilégié pour un temple de Faunus, lui-même chthonien et partageant ce trait avec les autres divinités de l'île. Possédant déjà les attributs d'un dieu protecteur et oraculaire, il est possible qu'une fois son culte installé sur l'île, il y fut particulièrement honoré dans ce sens par mimétisme avec les autres cultes présents.

### 3.3. Un temple à Bellone ?

#### 3.3.1. L'inscription funéraire d'Apidia Mâ

Au début des années 1970, S. Panciera publia une inscription appartenant à un petit monument funéraire qui attribue à Bellone l'épithète *insulensis*, première et unique attestation de ce qualificatif pour la déesse<sup>798</sup> :

*Dis Manibus Publi|Alvinavani Repentini|et Caio Apidio Corintho|dignissimis  
fecit|Apidia Ma scapiaria|Bellones insulensis sibi et suis|posterisque eorum*<sup>799</sup>.

Le nom de la divinité est au génitif et se rapporte au commanditaire de l'inscription, une femme répondant au nom d'Apidia Mâ. Elle se fait identifier par le métier qu'elle exerce : elle est *scapiaria*, restitué en *scaphiaria*<sup>800</sup>. A partir de cette inscription, S. Panciera émit l'hypothèse de l'existence d'un temple dédié à Bellone sur l'île Tibérine<sup>801</sup>. Mais avant toute conclusion concernant ce témoignage, plusieurs questions apparaissent : quelle est l'activité exercée par une *scaphiaria* et quel peut-être son rapport avec un culte de Bellone ? Quelle est cette divinité ? Pourquoi semble-t-elle liée à l'île Tibérine ?

L'épithète *insulensis*, tout d'abord, constitue une indication topographique d'après le mot « *insula* », mais dont la forme n'a jamais encore été rencontrée<sup>802</sup>. L'interprétation la plus pertinente est de voir dans « *insulensis* » un adjectif de lieu relatif à l'île Tibérine. « *Insula* » peut bien évidemment désigner un bloc d'habitations mais la mention d'une *insula* sans autre précision n'en permet par l'identification alors que la stèle funéraire devait se trouver éloignée

<sup>798</sup> PANCIERA 1970-71, plus spécialement la partie IV, p. 121-125.

<sup>799</sup> *AE* 1971, 40 = Ins.18.

<sup>800</sup> PANCIERA 1970-1971, p. 122.

<sup>801</sup> PANCIERA 1970-1971, p. 123

<sup>802</sup> PANCIERA 1970-1971, p. 123. L'adjectif *insulensis* possède la même structure que *pulvinensis*, autre épithète désignant un temple de Bellone (VISCIOGLIOSI 1993b, p. 193-194)

du lieu de vie de ceux à qui elle était destinée<sup>803</sup>. Bellone paraît donc s'ajouter aux divinités honorées au milieu du Tibre.

*Scaphiaria*, ensuite, dérive du mot « *scaphium* » qui désigne une forme particulière de récipient, d'après le vocable grec « *skaphion* » (σκαφίον)<sup>804</sup>. Le terme est donné au Moyen-Âge comme épithète à l'église *San Andrea de Scaphis*, d'après semble-t-il, les bateaux qui circulaient sur le Tibre alors que cette église se situait sur les rives du fleuve, quelque peu en aval de l'île Tibérine. Cependant, ce lieu de culte reçut également les noms de *San Andrea dei Vascellari* (d'après le terme latin *uascularii*) et *San Andrea dei Boccalari*, puisqu'elle fut le siège de la guilde des céramistes. Il semblerait donc que *scaphis* désigne à l'origine des céramiques ou un type de vase<sup>805</sup>. À ce terme vient se greffer la désinence « -arius », indiquant que le métier d'Apidia Mâ était en rapport avec la fabrication ou la vente de vases<sup>806</sup>. Elle n'exerçait d'ailleurs pas son activité en voisine, mais celle-ci était directement en connexion avec le culte de Bellone. En effet, son nom dénote qu'elle était particulièrement liée à la déesse, tout comme semble le montrer le relief surmontant l'inscription : seule la partie inférieure subsiste, mais demeurent encore visibles les pieds d'une figure portant un *chiton* à *apodygma*, qui pourrait être une représentation de la déesse<sup>807</sup>.

En tant que *scaphiaria*, elle devait vendre des vases qui pouvaient ensuite servir d'offrandes dans le sanctuaire, mais aussi éventuellement être emportés : la découverte de coupes portant le nom de divinités importantes à Rome, en dehors des sanctuaires, va dans ce sens. Leurs lieux de découverte permettent de supposer qu'elles n'étaient pas des dons à la divinité mais qu'elles provenaient de temples où elles étaient vendues ; une de ces coupes porte d'ailleurs l'inscription « *Belolai poculum* » c'est-à-dire « plat de Bellone »<sup>808</sup>.

---

<sup>803</sup> PANCIERA 1970-1971, p. 123

<sup>804</sup> Les vases présentaient la forme d'une nacelle, ce qui explique la parenté du terme avec « *scapha* », barque. Le « *scapharius* » est le batelier – le mot est très proche de « *scaphiaria* » mais l'activité ne pouvait de toute façon pas être exercée par une femme. Pour l'interprétation du terme, voir PANCIERA 1970-1971, p. 122.

<sup>805</sup> PANCIERA 2006, p. 196, note complémentaire.

<sup>806</sup> PANCIERA 1970-1971, p.124

<sup>807</sup> PANCIERA 1970-1971, p.123, cf. *infra*.

<sup>808</sup> BEARD *ET ALII* 2006, p. 59. Ces coupes n'étaient pas des dons sinon elles auraient été retrouvées au sein des sanctuaires et non en des lieux dispersés ; ces objets étaient probablement ramenés du sanctuaire, comme souvenir d'une visite au temple. Compte tenu de la datation de ces objets (III<sup>e</sup> siècle av. J.-C.), la Bellone en question est la déesse italique. Ces coupes pouvaient ensuite être placées dans des dépôts : lors des fouilles le long des rives du Tibre, un ensemble votif a été mis au jour à la *Salara*, aux pieds de l'Aventin : il comprenait des terres-cuites anatomiques mais également des petites coupes de formes et dimensions variées. (LE GALL 1953b, p. 72-73)



### 3.3.2. Le culte de Bellone à Rome

Bellone est à l'origine une ancienne divinité latine dont le nom a été tiré de *bellum*, terme latin désignant la guerre<sup>809</sup>. Elle est assimilée à l'Enyo grecque, parèdre d'Arès, dont elle est peut-être même inspirée<sup>810</sup>. Divinité du même domaine que Mars, elle l'accompagne, néanmoins elle ne patronne pas seulement le combat, mais tout ce qui a trait à la guerre, jusque dans ses aspects les plus politiques : son temple servait notamment à l'accueil des dignitaires étrangers non alliés de Rome, et était le lieu où le sénat recevait les magistrats *cum imperio*<sup>811</sup>. C'est pourquoi il s'élevait en dehors de la ville mais à proximité des murs, au *Circus Flaminius*, derrière le futur emplacement du théâtre de Marcellus, attenant au temple d'Apollon *Medicus*<sup>812</sup>. Sa construction fut promise en 296 av. J.-C., lors d'une bataille menée par Rome contre les Samnites et leurs alliés étrusques, où Appius Claudius Caecus alors consul, fit le vœu de consacrer un temple à la déesse<sup>813</sup>.

À partir du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C., la déesse Cappadocienne Mâ, dont le sanctuaire principal se situait dans la ville de Comana, fut introduite dans la religion officielle par Sylla, qui avait passé une grande partie de sa propréture en Cappadoce. La déesse joue effectivement un rôle important dans l'histoire personnelle du dictateur si on en croit l'historiographie. Notamment, lors des guerres civiles, alors que Sylla était en marche vers Rome, la déesse lui serait apparue en rêve pour lui annoncer la victoire<sup>814</sup>. Cette intégration de Mâ au Panthéon romain fut donc facilitée par son assimilation à la déesse latine de la guerre donnant ainsi naissance à une nouvelle forme de la divinité : Mâ-Bellone, qui peut notamment être identifiée à la figure de *Virtus* (ou *dea Virtus*)<sup>815</sup>.

Toutefois, la divinité qu'elle va véritablement accompagner est une autre déesse importée d'Asie Mineure un siècle plus tôt, *Magna Mater* – Cybèle, dont elle va intégrer le

---

<sup>809</sup> DUMÉZIL 1974, p. 394.

<sup>810</sup> DONATI, STEFANETTI 2006, p. 65.

<sup>811</sup> DUMÉZIL 1974, p. 394 ; VISCOGLIOSI 1993a, p.191 ; DONATI, STEFANETTI 2006, p. 65.

<sup>812</sup> Localisé par Plutarque à proximité d'une agora (donc un forum ; *Sull.* 32) et à côté d'un théâtre où se tenait les *ludi apollinares* (*Cic.* 13) ; Pour l'identification du temple voir COARELLI 1965-67, p. 37-72.

<sup>813</sup> LIV. X, 19, 17 ; OV., *Fast.*, VI, 199-208. Son *dies natalis* tombe un 3 juin (*Fasti Venusini, InsIt* XIII, 3, n°12, 79)

<sup>814</sup> PLUT., *Sull.*, 9, 7-8 ; l'évènement se reproduira quelques années plus tard, durant la guerre contre Mithridate (PLUT., *Sull.*, 27, 12-13). Pour la relation entre Mâ-Bellone, Sylla et ses troupes ainsi que d'autres divinités, voir MARCATTILI 2006, p. 43-50.

<sup>815</sup> FISHWICK 1967, p. 145. Témoignage sur des inscriptions (*ILS* 3803 sq.) et témoignage de Lactance qui rapporte « [*Sacra*] *alia Virtutis quam eandem Bellonam uocant* » (*Inst.* I, 21, 16 sq.). Cette identification se trouve particulièrement en Rhénanie (Germanie).

cortège en tant que *pedisequa* à partir de l'époque impériale<sup>816</sup>. En outre, les pratiques de ses desservants nommés le *Fanatici* ou *Hastiferi* rappelaient celles Galles, prêtres de Cybèle<sup>817</sup>. Leur rapprochement de la *Magna Mater* et de Mâ-Bellone s'effectua de fait naturellement par leurs affinités, les cultes des différentes déesses mères étant apparentés<sup>818</sup>. Ainsi, à Ostie, d'où proviennent certaines inscriptions témoignant de leur lien, le sanctuaire de Cybèle abritait un *sacellum* de Bellone<sup>819</sup>. Ces document dénotent par ailleurs que la déesse cappadocienne semble avoir fait l'objet d'un culte de la part des couches basses de la société romaine, à l'instar de divinités comme Isis, avec qui elle partage certaines qualités et dans la sphère de laquelle elle va également évoluer<sup>820</sup>. Ce succès s'explique sans doute par une proximité plus grande avec les préoccupations de la population, tandis que les rituels de la Bellone latine concernaient le gouvernement de la cité (ouverture et clôture des hostilités, réception d'ambassadeurs *etc.*)

Un des temples de Bellone se trouvait d'ailleurs à proximité d'un sanctuaire d'Isis et Sérapis : en 48 av. J.-C., Dion Cassius rapporte la destruction accidentelle du temple de la déesse lors du démantèlement des sanctuaires des divinités égyptiennes ordonné par les Haruspices<sup>821</sup>. Outre ce temple et celui de *Bellona in Circo*, deux autres *aedes* à Bellone sont attestés à Rome par des inscriptions. Une *aedes* Bellone *Rufilia* est connue par une seule

---

<sup>816</sup> FISHWICK 1967, p. 153-154. Mâ-Bellone *pedisequa* de Cybèle est attestée par des inscriptions : *CIL* VI, 30851, *ILS* 3803. Cette relation entre les deux déesses pourrait remonter à la période syllanienne. Un des type du monnayage de M. Volteius M.f. (*RRC* 385. 4), frappé en 78 av. J.-C., porte au droit une représentation de Cybèle (figure féminine assise dans un char tiré par des lions, tenant les rênes de la main gauche, une patère de la main droite) ; si le revers représentant un personnage en buste, casqué et lauré, les cheveux tressés retombant sur les épaules est interprété comme Mâ Bellone (et non comme Attis), la présence des deux déesses sur une même monnaie confirmerait leur association dès l'introduction de Mâ à Rome.

<sup>817</sup> TURCAN 1989, p. 49 ; pour les *hastiferi* et leurs fonction voir FISHWICK 1967, *passim*.

<sup>818</sup> FISHWICK 1967, p. 145 ; le lien entre les deux divinités est attesté par des inscriptions (*CIL* IX, 3146 ; *CIL* XIV, 69) et chez les auteurs : JUV., *Sat.*, VI, 512 ; VAL. FLAC. VII, 636 ; APUL., *Met.* VIII, 25, 3.

<sup>819</sup> FLORIANI-SQARCIAPINO 1962, p. 3. Ont été retrouvées dans ce sanctuaires de la déesse de nombreuses autres divinités comme Pan, Bacchus ou Vénus (BEARD *ET ALII* 2006, p. 269-270), témoignant d'un phénomène d'attraction entre des divinités présentant des affinités, comme cela a pu se produire sur l'île Tibérine (elle abritait un temple à Faunus, qui à l'époque impériale fini par être assimilé au Pan grec).

<sup>820</sup> FISHWICK 1967, p. 153, n. 80 ; Mâ-Bellone et Isis sont des divinités d'origine étrangère, à la nature salvatrice (MARCATTILI 2006, p. 50).

<sup>821</sup> DIO. CASS XLII, 26, 1-2. ; PALMER 1975, p. 656-657 ; ce temple brûla ensuite lors de l'incendie du Capitole en 83 ; le temple aurait pu être, lors de sa reconstruction dédié à Mâ-Bellone à l'initiative de Sylla.

inscription<sup>822</sup> ; la mention d'un *fanaticus* montre que la Bellone *Rufilia* était une Mâ-Bellone, tout comme celle honorée sous l'épithète *Pulvinensis* au *mons Vaticanus*<sup>823</sup>.

La commanditaire de la dédicace fournit l'indice permettant d'identifier la nature de la Bellone honorée sur l'île, puisqu'elle porte le *cognomen* « Mâ », qui semble bien lui être donné d'après la déesse cappadocienne<sup>824</sup>. Le fait n'est pas pour surprendre : en Cappadoce et à Comana du Pont, les femmes esclaves jouaient un rôle important dans le culte de Mâ, et Mâ-Bellone devait faire l'objet de dévotions féminines bien plus que la Bellone latine<sup>825</sup>. *Bellona insulensis* doit donc être une Mâ-Bellone, et l'île vient d'ajouter à la liste des lieux de culte de la déesse à Rome.

Toutefois, quel peut-être le lien entre Mâ-Bellone et l'île Tibérine ? La question du choix de lieu se pose une fois encore ; l'argument de l'exclusion de la cité n'apparaît pas valide dans ce cas, puisqu'il est probable qu'un des temples de la déesse se situe dans la III<sup>e</sup> région augustéenne, incluse dans le *pomerium*. La solution doit donc résider dans la nature de l'île ou la présence d'autres divinités. Or, l'association entre Esculape et Mâ-Bellone se rencontre dans d'autres cités romaines, à l'exemple de Pompéi, où un buste féminin découvert sur le podium du temple d'Esculape a été réinterprété récemment comme représentant la déesse Mâ-Bellone<sup>826</sup>. Sa présence coïnciderait avec une restructuration du temple et l'adjonction d'un second autel pour le culte de la déesse, à l'époque de la déduction syllanienne<sup>827</sup>. Si Rome peut être considérée comme modèle pour une cité telle que Pompéi, alors l'association Esculape/Mâ-Bellone dans le temple de la rue de Stabies peut être un indice de la situation sur l'île Tibérine. Par ailleurs, Mâ-Bellone était salvatrice, comme un grand nombre de divinités originaires des régions orientales, et avait également en commun

---

<sup>822</sup> CIL VI, 2234. VISCOGLIOSI 1993c, p. 194. L'inscription précise « *ab Isis Serapis* » ; la III<sup>e</sup> région augustéenne étant nommée Isis et Serapis, il est probable que le temple était situé dans cette région (PALMER 1975, p. 654) et devait être un *aedes* privé, ne relevant pas du culte public (FISHWICK 1967, p. 153 n.79)

<sup>823</sup> VISCOGLIOSI 1993c, p. 194. L'épithète est attestée dans trois inscriptions : CIL VI, 490 – 2232 – 2233. La CIL 2232 = ILS 4181 est une inscription funéraire en l'honneur d'un *fanaticus de aede Bellonae Pulvi(nensis)* ce qui permet de reconnaître un culte à Mâ-Bellone. R.E.A. Palmer considère que ce temple fut celui construit par Sylla vers 80 av. J.-C. situé sur une hauteur ou un promontoire (*Pulvinar*), qui aurait donné le qualificatif *Pulvinensis*. Le temple également donné son nom au *Vicus Bellonae* (PALMER 1975, p. 664). Contrairement à R.E.A. Palmer, F. Coarelli identifie l'*aedes Bellonae Pulvinensis* avec l'*aedes in Circo* (COARELLI 1968 ; MARCATTILI 2006, p. 46, n. 240)

<sup>824</sup> PANCIERA 1970-1971, p. 123).

<sup>825</sup> PALMER 1975, p. 153 n. 80 ; voir *supra* p. 185.

<sup>826</sup> Temple d'Esculape situé à proximité du croisement entre la rue du temple d'Isis et la rue de Stabies (VIII 7, 25). Auparavant identifié comme Minerve, la statuette en terre-cuite serait à dater au moins du I<sup>er</sup> ap. J.-C. MARCATTILI 2006, p. 43-44.

<sup>827</sup> MARCATTILI 2006, p. 45 ; les travaux auraient eu lieu à l'époque syllanienne.

avec le dieu d'Epidaure d'apparaître en rêve pour prodiguer ses conseils et d'être une divinité étrangère, ce qui ne put que contribuer à leur rapprochement<sup>828</sup>.

La proximité des cultes métrouques et d'Esculape trouve un second écho sur l'île dans le don fait par les membres d'un collège : l'inscription a été découverte dans tiers sud de l'île et fut probablement déposée dans le sanctuaire de dieu guérisseur<sup>829</sup> :

*L(ucius) Rutilius L(ucii) l(ibertus) Artemido | A(ulus) Caruilius L(ucii) l(ibertus)  
Dodorus | P(ublius) Sulpicius Q(uinti) l(ibertus) Philocom(us) | mag(istri)  
conl(egii) caprina galla | ex d(ono) d(ato) [ff]ac(iendum) coerauer(unt).*

Le don, de nature inconnue, est effectué par les *magistri* d'un collège portant le nom de « *caprina galla* », or le mot « *galla* », qui désigne notamment les prêtres culte de *Magna Mater*, permet de supposer un lien privilégié entre les individus ayant constitué le collège et la Grande Mère<sup>830</sup>. L'adjectif « *caprina* » formé sur « *capra* », la chèvre, animal fréquemment sacrifié aux divinités chthoniennes<sup>831</sup>. Néanmoins, en l'absence d'autres éléments, il est impossible de connaître la signification de l'appellation.

Aussi, il est impossible de déterminer dans quelle mesure Bellone était présente sur l'île, si elle possédait un temple ou bien un simple autel. Il apparaît clair que le culte de Bellone *Insulensis* ne servait pas uniquement de repère topographique aux activités d'Apidia Ma, mais que celles-ci étaient directement en relation avec le culte de la déesse. Si le lieu de culte abritait des activités de vente pour les offrandes, cela pourrait signifier que le sanctuaire était de taille assez importante ; mais à la suite que S. Panciera, il faut admettre que cela serait porter trop loin l'hypothèse<sup>832</sup>. Même le lien avec l'île Tibérine n'est pas clairement définissable sur la base de cette seule inscription, qui n'est pas directement liée au culte mais émane d'un individu privé et non d'un calendrier ou d'une notice chez un auteur ancien.

---

<sup>828</sup> MARCATTILI 2006, p. 49-50. Mâ comptait parmi ses familiers le serpent et la chèvre. Esculape fut probablement au nombre des divinités honorées par les troupes syllaniennes, particulièrement suite à la campagne d'Orient durant laquelle le dictateur se rendit dans différents sanctuaires dont ceux d'Epidaure et de Pergame.

<sup>829</sup> *CIL* VI, 10317 = I, 806, P, 1005 = Ins.25 ; Inscription de l'époque républicaine (BESNIER 1902, p. 47-49).

<sup>830</sup> Le mot existe dans les deux genres : *galli, orum*, m ou *gallae, arum*, f.

<sup>831</sup> A l'instar de Veïouis, qu'elle accompagne parfois. Cf. partie 2, chap.2.2.1.

<sup>832</sup> PANCIERA 1970-1971, p. 124.

### 3.4. Conclusion

La question des cultes dit « secondaires » sur l'île Tibérine est moins simple qu'elle n'y paraît. Peu de choses sont connues sur les divinités, et les témoignages concernant leurs cultes sur l'île Tibérine sont, de surcroît, épars. La présence de *Tiberinus* et Faunus sur l'île s'explique probablement par la nature chthonienne de l'île, ainsi que son emplacement soit sur le fleuve, soit à la limite de la ville. Malgré l'apparente ancienneté des cultes de Faunus ou du Tibre (devenu par la suite *Tiberinus*), il est impossible d'attester qu'ils recevaient un culte sur l'île avant la construction de leur temple ou bien avant l'arrivée d'Esculape. Même si ces divinités s'avéraient avoir des origines archaïques, les formes honorées sur l'île sont de constitution tardive et leur installation sur l'île est récente, notamment le culte de Faunus, qui commence à période médio-républicaine ou celui de Bellone qui n'apparaît qu'au I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. et dont le cas est encore plus soumis à hypothèse puisque l'unique témoignage fut retrouvé hors contexte et hors de l'île Tibérine,

Il est possible cependant, que l'ensemble de ces divinités puissent avoir été particulièrement honorées dans un sens salvateur. En effet, la présence d'Esculape dont on ne peut nier l'importance sur l'île, influença certainement l'installation des cultes ultérieurs, qui auraient alors pu se développer selon cette vocation, même si aucun témoignage d'association ne peut être mis en évidence.

#### 4.1. Continuité et fin des cultes entre les IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles

La documentation archéologique montre que le culte d'Esculape sur l'île continuait à être actif au III<sup>e</sup> siècle ap. J.-C., mais les canalisations antiques sous *San Bartolomeo* n'ont pas livré de matériel postérieur au IV<sup>e</sup> siècle<sup>833</sup>. En outre, les informations manquent à propos des activités autour des autres divinités, qui ont déjà livré peu d'éléments sur leurs cultes aux époques républicaines et impériales. Alors que sont publiées les premières lois d'interdiction de la pratique des sacrifices, qu'advient-il sur l'île aux multiples cultes où s'élevaient pas moins de trois temples ?

Il paraît évident que les activités de l'île Tibérine se virent considérablement réduites quand, devint religion officielle de l'Empire et, surtout, quand la fin du culte romain polythéiste fut officiellement arrêtée en 356 par l'édit de Constance II, qui interdit les rituels païens et les sacrifices (*Cod. Th.* XVI, 10, 4). Ainsi, le récit hagiographique qui rapporte la destruction de la statue du dieu et l'arrêt du culte, dès le règne de Dioclétien (284-305 ap. J.-C.) ne peut être considéré comme un témoignage crédible. L'anecdote appartient à la *passio* de Saint Emidius, évêque d'Ascoli Piceno<sup>834</sup>. Prédicateur mais également thaumaturge, il fut emmené par la population romaine sur l'île Tibérine où il guérit de nombreux malades. Par ses miracles, il persuada les personnes présentes de se convertir au christianisme, et ceux-ci, poussés par leur foi nouvelle, détruisirent ensuite l'autel alors que l'évêque jetait la statue d'Esculape dans le Tibre. Or, le démantèlement d'un sanctuaire polythéiste n'est pas envisageable sous Dioclétien, alors que le christianisme n'est pas encore religion officielle et que se produisent les dernières et plus sévères persécutions contre les Chrétiens. Dépourvu de valeur historique à propos de la fin du culte du dieu guérisseur l'île, ce récit montre toutefois la permanence du souvenir de la fonction de l'île au moment de la rédaction du texte et atteste surtout de la volonté postérieure de porter l'abolition des cultes païens au crédit de saints chrétiens<sup>835</sup>. En outre, même après la reconnaissance du christianisme et l'interdiction des sacrifices, les sanctuaires polythéistes ne connurent pas, à Rome, de dommages majeurs

---

<sup>833</sup> DI MANZANO 2006-2007, p. 130.

<sup>834</sup> *Passio s. Emygdii* (B.H.L. 2535), dans *Acta Sanctorum, Aug., II, col. 28-36 ; cap. 2, 9-11 (col. 31) = Text.30 ;* Saint Emidius d'Ascoli est fêté le 5 août (GUARDUCCI 1971, p. 279, DEGRASSI 1993, p. 21-22, BRANDENBURG 2007, p. 36).

<sup>835</sup> BRANDENBURG 2007, p. 36-38.

durant les IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles<sup>836</sup>. La même année où Constance décréta la fermeture des temples, une seconde loi fut édictée afin de protéger ces monuments qui comptaient parmi les *ornamenta urbis* et constituaient la majeure partie du centre historique de la ville<sup>837</sup> : la plupart des sanctuaires furent donc abandonnés sans être dégradés.

Il est ainsi certain que le sanctuaire de l'île Tibérine était encore en état au IV<sup>e</sup> siècle et au début du V<sup>e</sup> siècle, et il est plus que probable que le culte ou du moins ses pratiques perdurèrent au moins jusqu'à la fermeture des temples. En effet, Saint Jérôme, qui écrit dans la première décennie du V<sup>e</sup> siècle ap. J.-C., s'indigne que le rite de l'incubation soit encore pratiqué avec ferveur dans les sanctuaires et pas seulement par des païens (*In Isaiam XVIII*, 65, 4-5)<sup>838</sup>. Les convertis au christianisme devaient encore recourir à ce rite qui, à l'instar d'un certain nombre de fêtes populaires, était ancré dans les mœurs romaines.

Paradoxalement, la date conservée dans le *Calendrier de 354* pour le « *Dies natalis Asclepii* » est le 11 septembre, alors que le *dies natalis* du temple de l'île Tibérine était le 1<sup>er</sup> janvier, jour pour lequel Esculape n'est pas mentionné dans le document. Aussi cette date se réfère-t-elle peut-être au second temple romain du dieu guérisseur situé sur l'Esquilin<sup>839</sup>. Néanmoins, l'île Tibérine resta définie jusqu'à la fin de l'Antiquité par la présence du sanctuaire du dieu guérisseur et la légende qui lui est attachée puisque dans la seconde moitié du V<sup>e</sup> siècle, elle était encore pour Sidoine Apollinaire l'*insula « serpentis Epidauri »*, l'île du serpent d'Epidaure (*Epist*, I, 7, 12 = Text.48). Que l'île soit toujours associée à Esculape dans l'esprit de l'auteur indique probablement qu'elle n'avait pas encore vu l'installation d'un culte chrétien<sup>840</sup>. Arnobe, par ailleurs, lorsqu'il s'adresse aux païens qui adorent encore Esculape pour démontrer l'inefficacité du dieu écrit « *Aesculapius, inquit, Epidauro bonis deus uletudinibus praesidens et Tiberina in insula consitutus* », montrant la présence d'Esculape sur l'île comme un fait encore d'actualité<sup>841</sup>.

À cette période, l'épisode de son arrivée depuis Epidaure est privilégié par les auteurs chrétiens pour dénigrer le dieu guérisseur, pour la très probable raison que ce dernier figurait

---

<sup>836</sup> KARIVIERI 2000, p. 79.

<sup>837</sup> KARIVIERI 2000, p. 78 ; BRANDENBURG 2007, p. 36. Plusieurs édits parurent afin d'interdire la destruction des temples : *Cod Th.* XVI, 10, 3 ; XVI, 10, 18 ; XV, 1, 14-41.

<sup>838</sup> HIER., *In Isaiam XVIII*, 65, 4-5 = Text.28 ; CECCHELI 1951, p. 49 ; BRANDENBURG 2007, p. 33.

<sup>839</sup> RENBERG 2006-2007, p. 107.

<sup>840</sup> BRANDENBURG 2007, p. 39.

<sup>841</sup> *Adv. Nat.*, VII, 44 : « C'est Esculape, le dieu qui, à Epidaure, préside à la bonne santé : il fut aussi installé sur l'île du Tibre » (trad. B. Fragu).

au rang des principaux concurrents du personnage de Jésus Christ<sup>842</sup>. Ainsi, Eusèbe estimait qu'Esculape détournait les hommes de l'authentique Sauveur<sup>843</sup>. L'empereur Julien l'Apostat, dans sa tentative de revenir aux anciennes pratiques religieuses, le pose même en rival du Christ<sup>844</sup>. En effet, tout comme ce dernier, Esculape reçut parfois l'épithète de *Sôter* et était reconnu pour ses pouvoirs salvateurs<sup>845</sup>. Par sa proximité avec les individus, il est une des divinités antiques se rapprochant le plus des qualités attribuées au Sauveur dans le christianisme où, dans les premiers temps, Jésus était notamment présenté comme un guérisseur<sup>846</sup>. La construction de son image dans le monde romain fut de surcroît influencée par Esculape et son iconographie dont la pérennité du culte procède certainement de ces capacités guérisseuses et salvatrices qui lui valurent sa popularité.

#### 4.2. Du temple à l'Eglise : Abandon, transition ou récupération ?

Le contexte religieux romain permet de déduire que la figure d'Esculape était toujours honorée au V<sup>e</sup> siècle ap. J.-C, et que les activités religieuses de l'île devaient, par conséquent, se maintenir, bien que rien ne soit rapporté à propos des autres divinités qui ne sont plus mentionnées dans les sources. Cependant, dans les *Catalogues Régionnaires*, au IV<sup>e</sup> siècle, ne figurent déjà plus ni l'île Tibérine ni ses temples, comme s'ils ne faisaient plus partie des éléments remarquables de la ville<sup>847</sup>.

L'île ne réapparaît ensuite que dans des sources du X<sup>e</sup> siècle relatives aux deux églises qui s'élèvent actuellement sur l'île. Ce vide documentaire de cinq à six siècles rend délicate l'étude de la problématique, complexe, du devenir de l'île à la fin de l'Antiquité, notamment du passage des cultes d'Esculape, Veiovis ou de Faunus au christianisme et à la célébration de ses saints. Dans cette perspective, les tentatives furent nombreuses pour rechercher les traces d'une implantation chrétienne antérieure au X<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>842</sup> OR, *Adv. Pag.* II, 22, 5 ; LACT., *Div. Inst.*, II, 7, 13 et 16, 11 ; AUG. *De. Civ. Dei*, III, 12 et 17. EDELSTEIN, EDELSTEIN 1975, II, p. 133 ; parmi les autres divinités rivales du Christ figurait notamment Mithra.

<sup>843</sup> EUS., *De. Vit. Cons.* III, 56.

<sup>844</sup> C. Galil 197-207 Neumann ; *Ep.* 78, 419B, voir aussi, OR. Ad. Reg. Hel. 123 B (BRUCIA 1990, p. 121-122).

<sup>845</sup> Au IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C. chez Hippocrate (HPC, *Epis.* 17), chez Elien au II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C. (AEL., *De Nat. An.* X, 49 ; *Frag.* 98). Cette considération se retrouve dans des sources plus tardives comme le *Lexicon graecum* (X<sup>e</sup> siècle ; SUIDAS, *Lexicon*, sv. *Ἰάκωβος*, EDELSTEIN, EDELSTEIN 1975, I, p. 264-266). Cette épithète fut néanmoins attribuée à de nombreuses autres divinités.

<sup>846</sup> BRANDENBURDG p. 33, n. 59 ; EDELSTEIN, EDELSTEIN 1975, II, p.132-138.

<sup>847</sup> L'île apparaît de nouveau dans les catalogues topographiques médiévaux, dans lesquels seuls subsistent le souvenir des temples d'Esculape, Faunus et Jupiter (Veiovis), probablement parce qu'ils sont les seuls mentionnés dans les sources antiques.



Ainsi, une légende racontant que les corps des Saints Exupérance, Sabin et Maximien, martyrisés en 303 sous le règne de Maximien, furent retrouvés dans le puits situé sur l'île Tibérine, fit supposer l'existence d'une petite église dédiée aux martyrs. Elle se serait élevée à la pointe sud de l'île, depuis la fin de l'Antiquité, où se trouvait le puits, à l'emplacement de la basilique *San Bartolomeo*. La célébration de leur fête le 31 décembre aurait en outre subi l'influence du calendrier romain, dans lequel le *dies natalis* du temple d'Esculape était le 1<sup>er</sup> janvier. Cette unique anecdote est présentée comme un argument pour démontrer qu'un édifice de culte chrétien s'installa sur l'île au-dessus du sanctuaire d'Esculape à une période haute, dès le IV<sup>e</sup> s. av. J.-C. Néanmoins, cette hypothèse se fonde uniquement sur une légende médiévale. De plus, elle apparaît en totale contradiction avec les textes juridiques qui interdisent ces pratiques, la quasi totale absence de l'île des sources de la fin de l'Antiquité et du début du Moyen Âge et avec les faits : il existe peu d'exemples de réinstallations chrétiennes sur des temples païens pour cette période. D'autre part, parmi la vingtaine d'églises titulaires des catalogues rédigés en 395 puis en 499, aucune n'est située *in insula*<sup>848</sup>. Cette légende sert surtout à légitimer la conservation des reliques des saints Exupérance et Sabin, probablement déposées par Otton III, dans l'église *San Bartolomeo* qui est bien postérieure<sup>849</sup>. L'église majeure de l'île, installée à la pointe sud de l'île n'est effectivement construite qu'à la fin du IX<sup>e</sup> siècle, soit cinq siècles après l'arrêt du culte d'Esculape<sup>850</sup>. Otton III la dédia dans un premier temps, à Saint Adalbert, évêque de Prague qui subit le martyre en 997, et dont les reliques furent amenées avec celles de Saint Paulin de Nole. Probablement des celles martyrs Exupérance et Marcellin furent également déposées<sup>851</sup>, avant que les reliques de Saint Barthélémy (*San Bartolomeo*) ne soient transférées en 1113<sup>852</sup>.

L'écart chronologique important entre la fin du polythéisme et la fondation de l'église par Otton III ne permet donc pas de définir clairement un rapport entre les saints chrétiens et le dieu guérisseur. Le contexte historique et archéologique semble plutôt indiquer que l'*ecclesia Ss. Adalberto e Paolino* fut construite sur un terrain abandonné et que, très

<sup>848</sup> REEKMANS 1989, p. 867.

<sup>849</sup> CECCCHELI 1951, p. 47. RICHELLO 2001, p. 29-30 ; BRANDENBURG 2007, p. 41-42. La légende est utilisée chez BESNIER 1902, p. 84-86 et GUARDUCCI 1971, p. 279.

<sup>850</sup> Les *Graphia aureae Urbis* notamment conservent le souvenir du temple d'Esculape en relation avec la basilique San Bartolomeo : *In insula templum Iovis et Aesculapii et corpus Bartolomaei apostoli* (VALENTINI, ZUCCHETTI 1946, p. 94, §39).

<sup>851</sup> BRANDENBURG 2007, p. 45 ; LONGO 2012, p. 169. Le corps de *San Bartolomeo* est conservé dans une vasque en porphyre servant de maître autel.

<sup>852</sup> Elle porte le nom de « *S. Bartholomeus* » dans catalogue de Paris (XIII<sup>e</sup> s.). Pour les traditions concernant l'acquisition des reliques de San Bartolomeo, voir BRANDENBURG 2007, p. 48, n. 115.

probablement, l'antique culte d'Esculape n'est pas à l'origine de l'établissement de la basilique<sup>853</sup>. En outre, le choix de l'île pour l'installation des reliques de saint Adalbert s'explique par bien d'autres facteurs que le souvenir d'un ancien culte guérisseur, notamment des raisons politiques et surtout pratiques tels la présence de matériaux de construction à disposition, provenant des vestiges des monuments antiques<sup>854</sup>. Il est notable d'ailleurs que parmi les trois autres édifices qu'Otton dédia à Saint Adalbert, un second fut également construit sur une île, à proximité de Ravenne<sup>855</sup>.

Les récentes recherches archéologiques permettent néanmoins de combler l'écart chronologique entre le temple d'Esculape et la basilique ottonienne. Des structures mises au jour dans la crypte de l'église *San Bartolomeo* attestent que la pointe sud de l'île fut réoccupée entre le IV<sup>e</sup> siècle et la construction de la première basilique d'Otton III. A environ 3, 5 m sous le niveau actuel du transept subsistent encore en place deux alignements de blocs de tuf, espacés d'un peu plus de 8, 50 m et constitués de blocs en remploi provenant certainement de structures antérieures. Orientés nord-sud, ils convergent légèrement vers la pointe sud de l'île. Ces alignements se rencontrent à la même profondeur que les blocs de tuf constituant l'intérieur du conduit du puits dont la margelle est conservée dans l'église actuelle. Ce dernier est d'ailleurs parfaitement centré par rapport aux deux « murs », qui sont probablement des structures de fondation compte tenu de leur technique de construction. En outre, leur situation, au même niveau que le fond de la canalisation antique, permet de conclure à un arasement des structures précédentes, donc que des travaux de démolition ou de réaménagement eurent lieu<sup>856</sup>. L'alignement de gauche (est), mieux conservé dans sa portion sud tourne en angle droit vers la droite (ouest) comme pour rejoindre l'autre « mur ». Dans un second temps, le sud de la structure fut aménagé en abside pour former une structure à une nef, peut-être une chapelle ou une petite église<sup>857</sup>.

Les archéologues proposent de voir dans ces structures une église mentionnée dans un document de donation au monastère *SS. Bonifacio e Alessio* daté de 987 : « *proinde concedimus uobis insula una in integrum, cum ecclesia infra se ab honorem Salvatoris domini*

---

<sup>853</sup> BRANDENBURG 2007, p. 48. *Ss Adalberto e Paolino* est le nom de l'Eglise avant le dépôt des reliques de San Bartolomeo qui donneront le nom actuel de *S. Bartolomeo all'isola* à la basilique.

<sup>854</sup> BRANDENBURG 2007, p. 47-48.

<sup>855</sup> DI MANZANO ET ALII 2006-2007, p. 163, n. 88.

<sup>856</sup> Les alignements sont constitués de blocs d'une 50 cm de largeur. L'orientation générale semble suivre celle des structures antiques de la pointe sud (proue en travertin). La margelle du puits ne se trouve plus actuellement parfaitement dans l'alignement du conduit du puits, très probablement pour des raisons esthétiques. DI MANZANO ET ALII 2006-2007, p.156- 159. Entretien avec P. Di Manzano du 11.02.13.

<sup>857</sup> DI MANZANO ET ALII 2006-2007, p. 159-161 ; la structure connue par la suite d'autres aménagements et agrandissements, *ID.*, p. 164 *sq.*

*nostris Hiesu Christi, et cellas, uel omnia infra se habentes* »<sup>858</sup>. Une église dédiée à Jésus en tant que Sauveur pourrait être un écho de la figure d'Esculape : qui mieux que le Christ pourrait en effet suppléer son principal rival ? Cette situation cependant est encore fort tardive, et ne précède que de quelques années l'implantation ottonienne. L'identification du site rencontre par ailleurs les mêmes difficultés que pour les documents antiques. En l'absence de contexte, la simple mention du mot *insula* ne permet pas d'identifier avec certitude l'île Tibérine. De plus, la présence de l'article non déterminant « *una* » accompagnant « *insula* » suscite la confusion avec une *insula* comme subdivision immobilière, interprétation ne présentant aucune contradiction dans un contexte de donation. Ce qui rend néanmoins l'hypothèse attractive est le lien existant entre le monastère *SS. Bonifacio e Alessio*, Saint Adalbert et Otton III, qui pourrait alors expliquer la reprise de l'édifice appartenant à la congrégation établie sur l'Aventin pour l'établissement d'une église au martyre<sup>859</sup>. Ces vestiges, en l'absence d'une datation absolue, permettent uniquement de conclure que cette partie de l'île ne fut pas totalement abandonnée entre l'arrêt du culte d'Esculape et la construction de l'église par Otton III, mais la situation à la fin de l'Antiquité demeure toujours obscure.

Si *San Bartolomeo* est la plus importante église de l'île, elle n'est pas la plus ancienne et n'est peut-être pas la plus à même de fournir des indices sur les transformations de l'île à l'établissement du Christianisme. La seconde église de l'île, située de l'autre côté de la rue reliant les deux ponts connaît sa plus ancienne, et certaine, mention officielle dans une bulle de Benoît VIII émise en 1018 dans laquelle, originellement dédié à Saint Jean-Baptiste, elle portait le nom de *San Giovanni Battista Cantofiume*<sup>860</sup>. L'un des premiers éléments relatifs à ce lieu de culte fut le dépôt des corps des martyrs de Portus, Hippolyte, Taurin et Herculaneus par Formose, évêque de la ville portuaire, avant qu'il ne devienne Pape, au moment de son installation temporaire sur l'île entre 891 et 896, alors que la juridiction de l'île relevait de son évêché<sup>861</sup>. L'église existait donc dès le IX<sup>e</sup> siècle et pourrait être plus ancienne. Un poème médiéval du père Casimiro d'Aracoeli, connu par une inscription copiée au XVII<sup>e</sup> siècle par

<sup>858</sup> DI MANZANO *ET ALII* 2006-2007, p. 163, texte en n. 86 : « Par conséquent, nous vous concédons une île (ou une *insula*) entière, portant une église en l'honneur de notre maître Jésus Christ Sauveur et des chapelles de même que tout ce qu'elle possède par devers elle », trad. H. Moreau)

<sup>859</sup> DI MANZANO *ET ALII* 2006-2007, p. 163.

<sup>860</sup> HUELSEN 1927, p. 275, n°28 ; RICHIELLO 2001, p. 29 ; L'actuelle église à S. Giovanni Calibita ne fut construite sur cette ancienne église qu'au XVI<sup>e</sup> siècle. Jean le Calybite était considéré comme un guérisseur. Fils d'une riche famille romaine, il quitta la maison paternelle et vécut en reclus à Constantinople. De retour après plusieurs années dans la maison paternelle, il ne fut pas reconnu ; vivant par la suite dans la pauvreté, il ne révéla son identité qu'à sa mort en 450.

<sup>861</sup> BOESCH GAJANO *ET ALII* 2012, p. 249, ARMELLINI 1942, p. 758.

Joseph Maria Soares, narre comment l'église fut brulée par des soldats de Genséric et reconstruite en 464, par Pierre, évêque de Portus<sup>862</sup> :

*Vandalica rabies hanc ussit martyr is aulam*  
*Quam Petrus antistes cultu meliore novavit*<sup>863</sup>

Cette anecdote de l'attaque des Vandales provient d'un document tardif et résulte probablement d'une volonté d'attribuer une plus grande ancienneté aux églises romaines. En effet, le sac de Rome ayant eu lieu en 455, l'église aurait dû être antérieure à cette date, ce qui, encore une fois, est très peu probable compte tenu du mouvement d'implantation des lieux de culte chrétiens à Rome à cette période<sup>864</sup>. Il est cependant possible que l'église ait été non titulaire et installée sur l'île depuis le VI<sup>e</sup> siècle<sup>865</sup>. Son absence des listes d'églises romaines s'expliquerait par le fait que l'île Tibérine passa assez tôt sous la juridiction des évêques de Portus, mais aucun élément n'en témoigne clairement. Les vestiges archéologiques mis au jour dans les niveaux au-dessus de la *cella* du temple de Veiovis<sup>866</sup> n'attestent par ailleurs que d'installations du VIII<sup>e</sup> siècle ap. J.-C., recouvertes ensuite par une église du XII<sup>e</sup> siècle<sup>867</sup>. Un remblai d'un peu plus d'1 m d'épaisseur composé de plusieurs couches comportant des fragments de marbre et de terre-cuites architecturales s'appuie directement sur le niveau du pavement de mosaïque du II<sup>e</sup> siècle avant J.-C. Il semblerait donc, selon les premières observations, que le temple de Veiovis fut abandonné et détruit à une date inconnue, et que les premières constructions virent s'établir au VIII<sup>e</sup> siècle sur la zone surélevée par les destructions et les remblais<sup>868</sup>.

Une troisième église située *in insula* est mentionnée dans les catalogues médiévaux, sous plusieurs appellations : *Santa Maria Cantofiume* ou *cantofluminis*, *Santa Maria dell'isola*. Dans le catalogue de Paris, dont les informations proviennent d'un document du XIII<sup>e</sup> siècle, elle est dédiée non pas à Marie mais à saint Benoit ; *Sanctus Benedictus de Insula* précéda certainement *Santa Maria* pour être par la suite abandonnée par les religieuses

---

<sup>862</sup> HUELSEN 1927, p.275, n°28 ; ARMELLINI 1942, p. 758.

<sup>863</sup> *Praeneste antiqua*, Romae 1655 p. 283 ; FABRETTI, *Inscript. Dom.*, p. 737 (CECHELLI 1951, p. 89).

<sup>864</sup> Voir REEKMANS 1989, *passim*.

<sup>865</sup> GUIDOBALDI 2001, p. 44 et fig. 10, p. 50.

<sup>866</sup> Sous la « *cortile dei Pesci* » de l'*Ospedale dei Fatebenefratelli*, derrière l'actuelle chapelle *San Giovanni Calibita* ; pour le temple de Veiovis cf. partie 2, chap. 2.

<sup>867</sup> Entretien avec la dotssa P. Di Manzano le 13.05.13.

<sup>868</sup> Toutefois rien de ne peut être affirmé avec certitude sur ces niveaux, en attente d'une publication des résultats des fouilles archéologiques.

bénédictines qui l'occupaient<sup>869</sup>. Elle est mentionnée à partir du XI<sup>e</sup> siècle dans des bulles de Jean XIX en 1026 et de Benoît IX en 1031, sous sa dédicace à la Vierge. Une bulle de Boniface IX en 1366, où l'église est nommée *Santa Maria Iuxta Flumen*, rapporte le transfert de l'abbesse et des moniales, qui rejoignent *San Giovanni dell'Isola*, signifiant ainsi son abandon<sup>870</sup>. Les épithètes de l'église qui dénotent un lien particulier avec le fleuve, particulièrement celle de *fluminum*, laissent entrevoir la situation précise de l'édifice sur l'île où le Tibre se sépare en deux bras, qui rappelle étrangement la façon dont était mentionné l'emplacement du temple de Faunus chez Ovide<sup>871</sup>. Il est toutefois encore impossible de remonter antérieurement au X<sup>e</sup> siècle.

Ces données éparses s'inscrivent parfaitement dans le contexte du développement du christianisme à Rome<sup>872</sup>. Entre les IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles, les églises ne sont pas construites sur les temples fermés mais plutôt implantées dans les quartiers d'habitation et sur des axes de circulation importants en dehors du centre monumental de la ville, par souci de conservation des édifices anciens et par manque de place. Pour l'ensemble de ces raisons certainement, l'île Tibérine ne reçut pas de lieu de culte chrétien majeur avant le X<sup>e</sup> siècle<sup>873</sup>. Des indices d'un établissement chrétien antérieur existent, mais restent relativement tardifs.

### 4.3. Conclusion

La transition entre les cultes païens et le christianisme sur l'île à la fin de l'Antiquité est un phénomène peu lisible, tant historiquement qu'archéologiquement. Des réaménagements eurent lieu après l'abandon des temples et les premières traces de structures basilicales avec abside, qui formellement s'apparentent à des églises, sont effectivement antérieures au X<sup>e</sup> siècle. Il est difficile cependant d'identifier l'attribution de ces églises et les

---

<sup>869</sup> HUELSEN 1927, p. 211 (n°15). Le *Catalogue de Paris* fut constitué au XV<sup>e</sup> siècle par la réunion de six manuscrits différents, le catalogue d'églises qui y fut intégré date probablement de l'époque de Grégoire X (1272-1276) (ARMELLINI 1942, p. 760).

<sup>870</sup> ARMELLINI 1942, p. 759.

<sup>871</sup> *Santa Maria fluminum* dans la liste de Cencius Camerario. ARMELLINI 1942, p. 760. Une église était effectivement située à la pointe nord de l'île, avec l'entrée tournée vers le *Trastevere* encore visible au XV<sup>e</sup> siècle. La réutilisation d'un temple antique est dans ce cas impossible à vérifier, mais l'installation de *Santa Maria* dans l'ancien temple de Faunus apparaît comme une possibilité ; on serait alors en présence d'un indice sur la disposition du temple sur l'île. Par ailleurs, devant l'éventualité de l'existence d'un temple de Bellone sur l'île, il est également possible d'envisager que celui-ci se situe sous cette église, en toute hypothèse (CHIOFFI 1993, p. 193)

<sup>872</sup> Bien que sortant du cadre chronologique, il s'agit de s'affranchir d'une coupure artificielle qui empêche de voir le phénomène d'évolution de l'île après la période antique. L'étude de l'île à la fin de l'antiquité est victime comme tous les autres quartiers de Rome du manque d'informations sur l'urbanisme romain postérieur à Constantin et antérieur aux X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles (REEKMANS 1989, p. 874-875).

<sup>873</sup> REEKMANS 1989, p. 871.

datations parfois incertaines ne mettent aucunement en évidence un transfert depuis les cultes de Veïouis et d'Esculape vers des saints chrétiens aux mêmes compétences. Bien que *San Bartolomeo*, puis *San Giovanni Calibita* soient parfois présentés comme des saints guérisseurs, aucun élément ne permet de parler d'un phénomène de remplacement d'Esculape par un saint aux aptitudes similaires. Ainsi, les raisons de l'installation des reliques de *San Bartolomeo* sur l'île Tibérine doivent plus à la politique générale d'Otton III et à l'environnement particulier de l'île qu'à l'antique présence du dieu d'Epidaure. Le passage de relais entre Veïouis et *San Giovanni Battista* est moins évident encore, alors qu'archéologiquement aucune structure ne semble avoir été réemployée. L'ordre des *Fatebenefratelli* à l'origine de l'élaboration de l'hôpital moderne ne s'installe sur l'île que dans les années 1580. Il est cependant possible que les raisons qui motivèrent l'installation de la congrégation sur l'île furent semblables à celles qui conduisirent à l'établissement d'Esculape<sup>874</sup>. L'existence du sanctuaire du dieu guérisseur étant préservée dans les sources, elle contribuât plutôt à inscrire les cultes des saints de l'île dans une histoire plus longue. Ainsi, certaines chapelles de la basilique *San Bartolomeo* furent dédiées à *San Francesca Romana* et *San Carlo Borromeo*, qui portaient assistance aux malades<sup>875</sup>. La « tradition hospitalière »<sup>876</sup> de l'île est en réalité moins le reflet d'une véritable continuité historique que la revendication d'un héritage par les occupants postérieurs de l'île.

---

<sup>874</sup> BOESCH GAJANO *ET ALII* 2012, p. 249 ; BESNIER 1902, p. 243-244.

<sup>875</sup> LONGO 2012, p. 170.

<sup>876</sup> Selon les mots de M. Guarducci dans GUARDUCCI 1971.

**TROISIEME PARTIE.**

**L'ILE COMME QUARTIER. ORGANISATION URBAINE ET  
ADMINISTRATIVE.**

## 1.1. Terrassement et élévation des sols.

### 1.1.1. Les indices de l'île Tibérine

L'île Tibérine, banc longitudinal constitué de limons et de sédiments, est par sa nature et son emplacement, soumise aux aléas du fleuve : sa faible élévation au-dessus du niveau de l'eau la rend aisément submersible. Elle pourrait voir sa structure globale fragilisée à chaque inondation, si ce n'est être totalement détruite. Afin d'empêcher que ses rives ne se désagrègent sous l'effet du courant et que l'île ne soit menacée de disparition à chaque inondation, des structures de solidification et de soutènement semblent donc avoir été indispensables pour assurer des fondations solides aux édifices dès lorsqu'elle fut choisie comme terrain de construction.

Bien avant la « monumentalisation » de l'île marquée par la construction des ponts en pierre du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C et du décor en forme de proue, il semble évident qu'une consolidation et une surélévation furent nécessaires. Le commentaire de Tite-Live qui clôture son récit de la légende étiologique appuie cette idée : *Postea credo additas moles, manuae adiutum ut tam eminens area firmaque templis quoque ac porticibus sustinendis esset* (II, 5, 4)<sup>877</sup>. Même s'il s'agit d'une opinion personnelle de l'annaliste (*credo*), il semble clair dans son esprit que l'intervention humaine fut nécessaire pour rendre l'île constructible. Il n'est donc pas impossible que le sol de l'île Tibérine fut relevé par une plateforme artificielle afin de placer les édifices sur un terrain stable et suffisamment au-dessus du niveau du fleuve. L'élévation d'un premier terre-plein et/ou de murs de quai sur l'île Tibérine serait donc à dater par *terminus ante quem* du début du III<sup>e</sup> siècle av. J.-C., dès l'édification du temple d'Esculape.

D'ailleurs, la différence de niveau entre le fleuve et le sol de l'île est évidente à l'observation, bien que l'altitude de la chaussée actuelle soit plus élevée que dans l'Antiquité. L'écart entre le niveau de la place *San Bartolomeo* et celui de la crypte de la basilique varie entre 2,65 m et 2,85 m. Lors des fouilles de cette dernière, une canalisation d'époque antique

---

<sup>877</sup> « Il me semble probable que, plus tard, on y ajouta une digue et que la main de l'homme contribua à en faire un emplacement assez haut et assez solide pour porter même des temples et des portiques » (trad. G. Baillet) = Text.3.



permet d'attester de la profondeur des niveaux d'occupation<sup>878</sup>. En outre, le quai moderne se situe 6,15 m plus bas que l'entrée de *San Bartolomeo* et ca. 3,45 m sous le sol de la crypte<sup>879</sup>. Or cette structure actuelle recouvre une partie des assises du monument antique en forme de proue visible à la pointe sud, coupant tout lien entre l'île et les eaux du fleuve. Approximativement, le fleuve se situe actuellement à un niveau similaire à celui de l'Antiquité. Toutefois, visibles sur une gravure de Piranèse tirée de ses *Veduta di Roma*<sup>880</sup>, les trois assises de blocs supportant la proue, indiquent que les berges antiques sont à localiser 1,60 m plus bas qu'actuellement<sup>881</sup>. De toute évidence, les niveaux de sol antiques se trouvaient surélevés d'environ 5 m au-dessus du niveau moyen du fleuve.

Parallèlement à un rehaussement, des témoignages viennent appuyer l'hypothèse déjà envisagée par M. Besnier d'un dallage de consolidation. Il l'avait émise suite à la consultation du rapport de L. Canina sur la mise au jour en 1854, entre l'église *San Giovanni Calibita* et le fleuve, de traces d'un « dallage artificiel en larges pierres » à une « grande profondeur », laquelle n'est cependant pas précisée. Il y vit une confirmation de la déclaration de Tite-Live citée précédemment<sup>882</sup>. Ainsi, les « lambeaux de tuf volcanique » observés par des ingénieurs travaillant sur la réfection du Pont *San Bartolomeo* - dont M. Besnier retranscrit le témoignage pour justifier de la nature rocheuse de l'île - ne sont peut-être que des vestiges fragmentaires d'un pavement de même type<sup>883</sup>.

Les fouilles des cours de l'hôpital à la fin du XX<sup>e</sup> siècle attestèrent également de l'existence de ce type de pavement en blocs de tufs. Outre les blocs de tuf en emploi parfois dégagés avant d'atteindre le sol naturel composé de sables et de limon<sup>884</sup>, un dallage en place fut mis en évidence sous les niveaux du temple de Veivius, daté du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. Certainement antérieurs, ils se trouvaient 4 m plus bas que la structure du podium, elle-même atteinte à un peu plus de 4 m sous la surface<sup>885</sup>. Ce dallage se situe donc approximativement à 8 m sous le sol actuel de l'hôpital, écart qui correspond effectivement aux altitudes relevées à

---

<sup>878</sup> DI MANZANO *ET ALII* 2006-2007, p. 130. Cf. *supra* partie 2 chap.1.3.3 et partie 3 chap.4.2.

<sup>879</sup> Les cotes utilisées sont celles précisées sur les projections réalisées par F. Tarquini et S. di Stefano, des services techniques de l'Ordre des *Fatebenefratelli*, à l'occasion de l'exposition la *Nave di Pietra* (PASQUALI, PASSERI 1983, p. 48-57).

<sup>880</sup> G.B. PIRANESI, « Veduta dell'isola Tiberina » in *Vedute di Roma*, 1775 (ING Rome©, inv. CL2415/19433).

<sup>881</sup> Le calcul de la hauteur de ces trois assises s'effectue sur la base de la hauteur d'une assise de la proue monumentale, relevée par F. Krauss. Les blocs employés ont une hauteur moyenne de 0,53 m, trois assises font donc 1,59 m (KRAUSS 1944, *beil.* I).

<sup>882</sup> BESNIER 1902, p. 17 n. 1 ; CANINA 1854, p. 29.

<sup>883</sup> BESNIER 1902, p. 25. Le témoignage semble oral et de seconde main. Dans son texte, M. Besnier ne précise pas en quel point ni à quelle profondeur l'observation fut réalisée.

<sup>884</sup> CONTICELLO DE SPAGNOLIS 1987-1988, p. 373.

<sup>885</sup> Entretien avec la dotssa Di Manzano le 11.02. 2013.

hauteur de la *piazza San Bartolomeo* : les données fournissent uniquement un ordre de grandeur, mais le quai à actuel se situe bien à 6,25 m sous la place tandis que le niveau antique était 1,60 m plus bas, soit à 7,85 m.

En matière de structures antiques, le seul indice encore en place attestant l'existence de murs ou de quais autour de l'île est associé à la proue qui orne la pointe sud, sur laquelle elle s'appuie. Le monument, constitué de blocs de travertin, est fixé sur un mur en grand appareil de blocs de tuf rectangulaires, encore visible sur six assises en amont<sup>886</sup>. Quelques blocs de tuf sont également apparents à droite de la tête du pont Fabricius donnant sur l'île, au fond d'une niche formée par des substructions plus récentes.

Actuellement, seule la face sud-est présente un appareil en grands blocs, mais une eau-forte du Piranèse montre qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, au sud-ouest de l'île, un alignement de grands blocs de pierre sur quelques assises s'élevait juste au-dessus de l'eau et qui semble appartenir à la même structure que les blocs sous le monument en forme de proue. Ce sont peut-être les mêmes assises, sur lesquelles s'appuie une construction moderne qui sont représentées au siècle précédent sur un dessin de G.F. Grimaldi.

Une représentation de l'île Tibérine par G. Vasi, qui est une des rares à offrir une vue de la pointe nord, montre que cette dernière devait probablement être structurée par des blocs, de manière semblable à la pointe sud et peut-être sur tout le pourtour de l'île : les rives sont bordées de deux assises formées de gros blocs de pierre<sup>887</sup>. La date du dessin ainsi que l'état d'abandon des lieux permet de supposer qu'il s'agit d'une représentation précédant de peu la destruction partielle de l'extrémité nord de l'île. D'ailleurs, certains vestiges mis en évidence sur l'*isoletta*, qui se forma par la suite semblaient appartenir à d'épais murs de renforcement d'un système de substructures, et tendraient ainsi à confirmer ce que montrait la gravure du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>888</sup>. En outre, sur cette même *isoletta*, la découverte d'assises de blocs de travertin en amont permet de supposer qu'au moins sur son extrémité nord l'île devait être recouverte d'un parement. Des vestiges de murs en bloc de travertin et de pépérin avec un

---

<sup>886</sup> L'*opus quadratum*, formé de blocs de 40 à 60 cm de hauteur pour le double de la longueur, dont les assises sont constitués d'une alternance de pose en carreau et de pose en boutisse, est employée dans de nombreuses constructions surtout à partir du II<sup>e</sup> s av. J.-C. jusque époque augustéenne (BLAKE 1947, p. 103-104). Pour la structure de la proue cf. infra 1.2.2. p. 8.

<sup>887</sup> G. VASI, « Isola Tiberina verso occidentale » in *Delle Magnificenze di Roma Antica e Moderna* [...], III, pl. 91, 1747-1754 (ING Rome, inv. FN32991).

<sup>888</sup> MUZZIOLI 2008-2009, p. 318 d'après le dessin de J.A. du Cerceau *Pontis nuns quator capitum olim Fabricis (sic) prospectus* (sa fig. 12). Ces murs sont également signalés sur les plans exécutés au XVIII<sup>e</sup> siècle comme celui de G.B. Nolli (*Nuova Pianta di Roma data in luce da Giambattista Nolli, l'anno MDCCXLVIII, Pianta grande*, 1748. ASC© stragr. 364), puis par la suite reporté sur la *Forma Urbis* de R. Lanciani.

noyau d'*opus caementica* furent également signalés lors de travaux d'aménagement du fleuve<sup>889</sup>. Les techniques et matériaux de construction semblent similaires à ceux de la pointe sud et la pointe nord, faisant face au fleuve, devait être structurée afin de ne pas contrer le courant, tout comme le socle de la pile centrale du pont *Fabricius* forme éperon au nord, là où les eaux se divisent<sup>890</sup>.

La différence d'altitude, manifestement non naturelle, entre les niveaux d'occupation antiques et le sol originel de l'île, qui se situe à un faible niveau au-dessus du fleuve, constitue le premier et l'un des plus évidents indices d'un rehaussement artificiel. D'autre part, l'existence d'un dallage au moins à certains endroits semble indiquer une tentative de consolidation du sol naturel afin de servir de fondations stables aux édifices. Enfin, les murs de tuf mis en évidence en quelques points de l'île paraissent être les vestiges de substructions surélevant de quelques mètres afin de protéger les édifices des variations du niveau du fleuve, avec une fonction similaire à celle d'un quai.

### 1.1.2. L'art de surélever et d'endiguer

Face à la nature des terrains, parfois friables, l'ingénierie romaine a mis en œuvre un certain nombre de structures afin de consolider les sols et permettre la construction. En outre, les terrains accidentés de la péninsule et la volonté de mettre en valeur les édifices a conduit les architectes à chercher des solutions pour obtenir un sol plan afin d'assurer en toute sécurité les fondations des édifices<sup>891</sup>. Ces terrains en pente, comme les collines, peuvent connaître des éboulements une fois la végétation retirée. Il devient alors nécessaire de consolider l'ensemble avant de bâtir. Le problème devait être similaire à celui des alluvions de l'île Tibérine. Ainsi, Vitruve (VI, 5) expose le problème de ce qu'il appelle les substructions (*substructiones*), à bien différencier des fondations (*fundamentum*) et le fait qu'elles sont amenées à retenir une importante masse de terre<sup>892</sup> :

5. [...] *Maxima autem esse debet cura substructionum quod in his infinita vitia solet facere terrae congestio. Ea enim non potest esse semper uno pondere quo solet esse per aestatem, sed hibernis temporibus recipiendo ex imbribus aquae*

---

<sup>889</sup> MUZZIOLI 2008-2009, p. 318.

<sup>890</sup> MUZZIOLI 2008-2009, p. 334.

<sup>891</sup> GULLINI 1983, p. 124.

<sup>892</sup> GIULIANI 2006, p. 153.

*multitudinem crescens et pondere et amplitudine disrumpit et extrudit  
structurarum saeptiones.*

5. [...] On doit s'inquiéter tout particulièrement des substructions, parce que la terre amassée là tend à y causer de multiples dommages. Elle peut ne pas être toujours, en effet, d'un poids égal à celui de l'été mais recevant dans la saison d'hiver une grande quantité d'eau venue des pluies, son poids et sa masse augmentent et font éclater et chasser les structures maçonnées<sup>893</sup>.

A Rome, les premiers travaux d'urbanisme consistèrent en des travaux de terrassement et de remblais qui répondirent au besoin d'assainir le site et de le protéger des eaux du fleuve. Dès le début du V<sup>e</sup> siècle av. J.-C., suite à la destruction du temple de *Fortuna et Mater Matuta* sur le *forum Boarium* à la fin du siècle précédent, la zone fut totalement restructurée et rehaussée de 4 m pour constituer un vaste podium pour les nouveaux temples. L'aire surélevée est constituée d'un enclos en *opus quadratum* de tuf contenant une masse importante de terre<sup>894</sup>. Près d'un siècle auparavant, au VI<sup>e</sup> siècle avant J.-C. (ou peut-être au début du VII<sup>e</sup> siècle) une importante quantité de remblais fut apportée sur le site du futur *Forum Romanum* pour assécher et surélever la zone, parallèlement à la construction de la *cloaca maxima*<sup>895</sup>. Le procédé fut d'ailleurs régulièrement appliqué tout au long de la période impériale : les débris issus de l'incendie de Rome sous Néron servirent à niveler la *Palus Caprea* et le Vélambre, ainsi qu'à rehausser le *Forum* de 2 m et le Champ de Mars de 3 m<sup>896</sup>. Sous Hadrien, semble-t-il, la partie nord champs de Mars fut uniformément mise à niveau après les remblais épars et hétérogènes de ses prédécesseurs<sup>897</sup>.

Les aménagements des rives du Tibre répondent aux mêmes problématiques. Les quais, venus structurer et surélever certaines berges, offraient des commodités de débarquement, mais aussi une protection contre les variations du niveau du fleuve<sup>898</sup>, tout en retenant les terres descendant vers le fleuve. De hauteurs variables, ces murs furent élevés sur des terrains constitués d'alluvions de même nature que le sol de l'île Tibérine, qui est ceinte de rives, ou pourrait-on même dire, est uniquement « constituée » de rives. Les structures

---

<sup>893</sup> Trad. L. Callebat.

<sup>894</sup> COARELLI 1988, p. 210-211.

<sup>895</sup> ALDRETE 2007, p. 176-177 d'après les études de A.J. Ammerman (AMMERMAN 1990).

<sup>896</sup> BERSANI, BENCIVENGA 2001, p.11.

<sup>897</sup> ALDRETE 2007, p. 180.

<sup>898</sup> Voir la réflexion D'ALDRETE 2007, p. 192-193.

mises au jour en divers points du Tibre constituent donc un départ de réflexion sur les techniques de constructions mises en œuvre sur l'île.

Dès l'époque républicaine, le *lungotevere* au pied de l'Aventin reçut un quai dont subsistent les murs en *opus quadratum* de tuf *Grottaoscura*, conservés sur six assises de bloc de 0,20 m pour une élévation de 1,20 m environ<sup>899</sup>. Situé quelque peu en amont de l'actuel *ponte Sublicio*, il comportait des escaliers d'accostage et des amarres en travertin, sculptées en forme de tête de sanglier<sup>900</sup>. Edifiés pour protéger et sans doute consolider les rives, il servait également de soutènement au terreplein portant la route longeant le Tibre, qui débouchait de la *porta Trigemina*<sup>901</sup>. Par leur technique de construction ces structures sont datées du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C., concordant ainsi avec le témoignage de Tite-Live sur l'aménagement des rives de l'*Emporium* à l'époque de son développement, à partir de 193 av. J.-C.<sup>902</sup> L'époque impériale, notamment aux périodes flavienne ou trajane, développa des systèmes plus complexes directement en association avec des entrepôts dont les tronçons les plus importants furent mis au jour sur plusieurs centaines de mètres le long des rives de l'Aventin, dans la zone de l'*Emporium*<sup>903</sup>. Le quai dégagé à *Marmorata* à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle présentait d'ailleurs une caractéristique intéressante : il reposait sur des sables alluviaux qui s'étaient accumulés sur des blocs de marbre « abandonnés » à cause de leurs défauts et J. Le Gall observait que « l'ensemble s'appuyait simplement sur les sables alluviaux déposés par les crues »<sup>904</sup>. Ce dépôt de marbre paraît donc être lié à la construction du quai, qui serait alors bâti sur un blocage artificiel rudimentaire et non directement sur des bancs alluviaux, fragiles et exposés aux aléas du fleuve, démontrant ainsi la mise en œuvre de techniques de consolidation des rivages sédimentaires<sup>905</sup>. Pline l'Ancien affirmait d'ailleurs que « *Nullique fluvium minus licet inclusis utrimque lateribus* » (« Aucun fleuve non plus n'a gardé moins de

<sup>899</sup> LE GALL 1953a, p. 103 ; GATTI 1936, p.78.

<sup>900</sup> Sans plus de précision pour la situation, GATTI 1936, p. 78 ; LE GALL 1953a, p. 102-103 ; MENEGHINI 1985, p. 162.

<sup>901</sup> MOCCHEGIANI CARPANO 1984, p. 30, fig. 3 ; GATTI 1936 ; GATTI 1934, p. 141.

<sup>902</sup> LIV XXXV, 10, 12.

<sup>903</sup> Un autre tronçon important fut découvert à *Pietra Papa* à l'extérieur de la ville vers le sud. Divers aménagements furent ailleurs mis en évidence en dehors du trajet urbain du Tibre, notamment en aval de Rome entre la ville et le littoral où des blocs de tuf de taille importante (56x147x59 cm) et en place sont encore apparents à proximité du *Ponte della Magliana* (MOCCHEGIANI CARPANO 1975-76, p. 247-248). Sur les quais de Rome voir notamment NSA 1886, p. 273-274, GATTI 1936, p. 30-33, LE GALL 1953a, p. 194-205. Un article de C. Mocchegiani Carpano présente un inventaire des indices rassemblés le long du cours du fleuve sur le trajet urbain et quelque peu en aval par une étude de la *Soprintendenza Archeologica di Roma* dans les années 1970 (MOCCHEGIANI CARPANO 1981, voir aussi MOCCHEGIANI CARPANO 1984), voir aussi ALDRETE 2007, p. 192-198.

<sup>904</sup> LE GALL 1953a, p. 195.

<sup>905</sup> La structure est datable de l'époque de Trajan par la technique de construction (*opus reticulatum* avec arases de briques), les fragments de marbre retrouvés et les timbres de briques (LE GALL 1953a, p. 196 ; GATTI 1936, p. 81).

liberté, car ses deux rives ont été munies de digues »)<sup>906</sup>. En réalité les quais découverts sur les rives du Tibre ne couvrent qu'une portion limitée de la longueur de son trajet urbain ; il semblerait plutôt qu'une grande partie des rives ait été laissées à l'état naturel, ce que confirme la nécessité du bornage des rives<sup>907</sup>.

Parallèlement, les techniques élaborées en réponse aux contraintes géomorphologiques méditerranéennes trouvent leur expression la plus monumentale dans les sanctuaires à terrasse qui se développèrent dans le Latium à partir de la période medio-républicaines<sup>908</sup>. A l'origine, les techniques mises en œuvre permettaient d'obtenir une surface plane sur un terrain en dénivelé, mais rapidement la surélévation des édifices se doubla de projets de monumentalisation. Le sanctuaire de la *Fortuna à Praeneste* offre l'un des exemples les plus développés et les plus complexes de l'emploi de ces procédés. La datation de l'ensemble, problématique, fut aussi bien attribuée à l'époque syllanienne (début du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C.) qu'à une date antérieure au milieu du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. Toutefois, les études les plus récentes proposent un compromis entre ces deux dates, et attribuent le complexe aux dernières décennies du II<sup>e</sup> s. av. J.-C.<sup>909</sup>. Le complexe supérieur formé de trois terrasses en escalier, s'élève au sommet d'une succession de paliers maintenus par de murs de soutènement en *opus polygonal*<sup>910</sup>. Cette ampleur est permise notamment par la maîtrise de la voûte concrète, qui permet bâtir les substructions en appui sur une articulation pièces voûtées<sup>911</sup> ou *fundamenta fornices*, selon la formule latine employée sur une inscription découverte à Ferentino<sup>912</sup>. Un peu plus ancien que le sanctuaire de *Praeneste*, puisque daté de première moitié du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C., l'avant-corps de son acropole est formé d'une terrasse construite indépendamment de l'édifice qu'elle porte<sup>913</sup>. Le plus ancien exemple de cette architecture remonte à la fin du III<sup>e</sup> siècle<sup>914</sup>, à Terracine. La terrasse du temple de Jupiter *Anxur*, sur le *Monte S. Angelo* construit en *opus incertum*, avec *caementa*, repose sur une structure employant voûtes et arches (*fornix*) qui deviendront la base en matière de construction de substructions<sup>915</sup>. Ces infrastructures élaborées attestent d'une technique architecturale parfaitement acquise et qui connaît ses plus importants développements aux II<sup>e</sup> et I<sup>er</sup> siècles av. J.-C. À Rome même

---

<sup>906</sup> *H.N.* III, 55 (trad. H. Zehnacker).

<sup>907</sup> LE GALL 1953a, p. 194.

<sup>908</sup> GULLINI 1983, p. 119.

<sup>909</sup> COARELLI 1987, p. 36.

<sup>910</sup> COARELLI 1987, p. 38-41

<sup>911</sup> GIULIANI 2006, p. 158, voir également ADAM 2011, p. 192-193.

<sup>912</sup> *CIL* X, 5837-5838 ; GULLINI 1983, p. 132.

<sup>913</sup> GULLINI 1983, p. 135.

<sup>914</sup> Voire même le milieu du III<sup>e</sup> siècle, GULLINI 1983, p. 127 et p. 187.

<sup>915</sup> GULLINI 1983, p. 127.

furent édifiées, dans la première moitié du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C., les structures dites « *Tabularium* » du Capitole<sup>916</sup>. Elles constituaient en réalité un soutènement pour une série de trois temples bâtis sur la face sud de la colline, consistant en une fondation cimentée plaquée d'*opus quadratum* de tuf de *lapis Alpinus* et *lapis Gabinus* et un passage (*uia tecta*) de salles voûtées, dont les murs de séparation servent de soutènement aux murs porteur des temples<sup>917</sup>.

Ce procédé de construction, caractéristique des projets romains de grande ampleur à l'époque républicaine, semble maîtrisé dès le milieu du III<sup>e</sup> siècle av. J.-C. Dès lors, l'hypothèse de l'élévation d'une plate-forme sur l'île Tibérine selon le même principe quoique techniquement plus rudimentaire, au début du III<sup>e</sup> siècle est tout à fait recevable. La théorie de construction de ces soutènements est exposée par Vitruve qui, bien qu'écrivant au I<sup>er</sup> siècle av. J.-C., ne s'intéresse pas aux *substructiones* de grande ampleur mais s'attarde sur leur conception en insistant sur les techniques devant être mises en œuvre pour assurer leur solidité, et décrit ainsi une structure plus simple (VI, 6-7) :

6. Pour remédier à ce problème on fera donc en sorte, tout d'abord, que l'épaisseur de la maçonnerie soit proportionnelle à la masse de terre ; ensuite, on construira à l'extérieur, en même temps que le mur, des contreforts ou éperons, ayant entre eux une distance correspondant à la hauteur prévue pour la substruction. L'avancée à leur base sera proportionnelle à l'épaisseur donnée à la substruction, avec un resserrement progressif faisant que la projection, au sommet, coïncide avec l'épaisseur du mur construit. 7. Dans la partie intérieure, contre la masse de terre et jointe au mur, il faut encore disposer une structure en dents de scie dont l'avancée de chacune des dents depuis le mur soit égale à la hauteur prévue pour la substruction. Les dents auront une épaisseur identique à celle des murs. On portera par ailleurs, en bout, aux angles, une marque sur chacun des côtés, en s'écartant de l'intérieur de l'angle à une distance égale à celle de la hauteur de la substructure, et on établira depuis ces points, en diagonale, une structure maçonnée et, partant de son milieu, une seconde structure maçonnée rejoignant le

---

<sup>916</sup> COARELLI 2010, p. 123.

<sup>917</sup> COARELLI 2010, p. 118.

mur. En répartissant la pression à contenir, les dents et les maçonneries en oblique empêcheront que la masse de terre pèse avec tout son poids sur le mur<sup>918</sup>.

Comme un écho à la situation de l'île Tibérine, *Augusta Emerita* (Mérida), colonie augustéenne d'Espagne, est située sur les bords du Guadiana, à hauteur d'un îlot sur lequel s'appuient deux ponts reliés par une vase plate-forme surélevée de 150 de long<sup>919</sup>. Aujourd'hui disparue, elle était constituée d'un noyau en *opus caementicum* cerné d'un parement en *opus quadratum* de gros blocs, rythmé d'arcades sur le côté face à la ville. Cette structure permettait de préserver le terrain de l'îlot dans lequel s'ancraient les ponts : placée en amont, elle se terminait par un éperon asymétrique (plus long à gauche, plus court à droite) qui faisait face au courant<sup>920</sup>.

La plate-forme de l'île Tibérine devait ainsi être un hybride entre le quai et le terrasse constituée à partir de murs en *opus quadratum* de tuf établis le long de rives qui devaient contenir des terres de remblai. Des dalles de tuf furent régulièrement mises en évidence par les sondages archéologiques à des niveaux profonds et, semble-t-il, plusieurs mètres sous les strates correspondant aux périodes de fréquentation du temple de Veïouis. Peut-être constituaient-elles une consolidation du sol naturel de l'île constitué de sables du fleuve. L'exemple de Mérida permet de supposer que la pointe nord de l'île était également aménagée afin d'être préservée de la force du courant. Cette structure, à but utilitaire, devait aussi contribuer à la mise en valeur des édifices qu'elle portait. Dans un second temps seulement, elle put recevoir son parement de travertin et son monument en forme de proue lors de travaux au I<sup>er</sup> siècle av. J.-C., et éventuellement être rénovée par la suite<sup>921</sup>.

Sa datation reste problématique : le contexte, avec la construction d'un temple au début du III<sup>e</sup> siècle, puis de deux autres au début du II<sup>e</sup> siècle, permet de penser qu'un terre-plein fut édifié dès le III<sup>e</sup> siècle av. J.-C. afin d'y asseoir le premier temple. Le témoignage de substructions et soutènements divers montre d'ailleurs que la technique devait déjà être maîtrisée dès cette période. Néanmoins, il s'agit là d'une hypothèse reposant sur le constat d'une nécessité, quelques témoignages archéologiques et par analogie avec des structures répondant à problème similaire.

---

<sup>918</sup> Trad. L. Callebat. À cette description correspond un tronçon dégagé à la tête du pont *Cestius*, sur la rive droite, construit en grands blocs de tuf et comportant des contreforts à intervalles réguliers (LE GALL 1953a, p. 98, publié dans les *NSA* 1880, p. 228-229 et p. 462).

<sup>919</sup> Pour la question des relations entre Mérida et l'îlot du Guadiana, cf. partie 1, chap.1.2.2.

<sup>920</sup> GALLIAZZO 1995, p. 349.

<sup>921</sup> LE GALL 1953a, p. 204.



## 1.2. La proue : monument unique et emblématique de l'île.

À la pointe sud de l'île, un relief monumental, partiellement conservé, reproduisant une proue de bateau vient en orner le flanc est<sup>922</sup>. Cette proue est sculptée d'un relief représentant un homme en buste portant la barbe, mais dont le visage est fortement endommagé. À sa droite figure un bâton autour duquel s'enroule un serpent, symbole d'Esculape. L'ensemble, en travertin, est conservé sur *ca.* 9, 25 m de longueur et 3, 63 m de hauteur.

### 1.2.1. Structure

Le décor est constitué de six assises de blocs de travertin jaune-grisâtre, reposant sur un socle dans le même matériau, dont seule la partie supérieure et visible, le reste étant dissimulé par le quai moderne. Deux dessins de Piranèse dépeignent le monument dans son état de conservation au XVIII<sup>e</sup> siècle, quand le fleuve n'avait pas encore été mis en berges. Ces gravures montrent le monument élevé sur un socle formé de trois assises d'épaisseurs différentes. Deux assises supplémentaires de travertin, composées de blocs de plus grande dimension, sont visibles sur un relevé de R. Patouillard. M. Besnier observait ainsi huit assises de travertin, six pour la représentation de la proue et deux autres pour le socle, qui reposaient sur un socle de tuf servant de soubassement au monument<sup>923</sup>. Les deux assises du socle, formant comme un piédestal, devaient permettre de surélever le monument et être plus ou moins immergées selon les variations du niveau de l'eau, afin de maintenir la proue émergée la plupart du temps.

Le revêtement de travertin est fixé sur le mur de soutènement de l'île, construit en *opus quadratum* de blocs de tuf *pietra Gabina*, encore visible derrière et en amont et dont le parement alterne assises en carreau et assises en boutisse<sup>924</sup>. L'épaisseur des blocs de travertin dont les assises correspondent à celles du mur de tuf, également au nombre de six, n'est pas uniforme et l'appareillage présente la même alternance que celui du mur de soutènement. Les

---

<sup>922</sup> M. Besnier, réfutant cette interprétation, voyait une poupe et non une proue dans le monument (BESNIER 1902, p. 40). L'étude de F. Krauss (KRAUSS 1944) a permis de confirmer qu'il s'agissait bien de l'avant d'un navire.

<sup>923</sup> BESNIER 1902, p. 37. Ces observations sont effectuées à partir d'une photographie réalisée par R. Patouillard en 1899. L'accumulation de sables et sédiments dans le bras gauche ne permettait pas une observation directe des vestiges dans leur ensemble.

<sup>924</sup> KRAUSS 1944, p. 168.

blocs de tufs encore visibles sont très endommagés, il est donc impossible de savoir quel aspect et quel bossage ils revêtaient, ni par quel type de parement ils étaient recouverts<sup>925</sup> mais il semblerait que la structure de travertin s'interrompt pour rejoindre la substructure de tuf<sup>926</sup>.

Après avoir étudié la structure du monument, F. Krauss en propose une restitution s'appuyant sur une comparaison iconographique avec la proue de Cyrène, le relief de *Praeneste* et deux peintures murales conservés au *Museo Nazionale Archeologico* de Naples<sup>927</sup>.

La proue en marbre de Cyrène offre l'avantage de présenter de nombreux détails et d'être abondamment décorée. Chaque flanc de la proue est orné d'une figure barbue et ailée tandis qu'un buste de femme se situe de chaque côté de l'éperon supérieur. La partie avant de la caisse de rames, emplacement de l'enseigne du navire, porte quant à elle un buste de femme voilée, dont l'état ne permet cependant pas l'identification<sup>928</sup>. La proue est enfin surmontée d'une statue à qui elle sert de piédestal<sup>929</sup>.

Le relief de *Praeneste* représente une birème vue de côté. Le rapport hauteur/largeur et les figures humaines ne respectent pas des proportions réalistes mais la représentation est également très détaillée. Seules les rames inférieures sont sorties, celles du niveau supérieur étant rentrées à l'intérieur du navire. Sous la caisse de rames, à la proue, un crocodile sert d'enseigne au navire. Le bastingage de la proue, probablement orné de boucliers, remonte pour se terminer par une volute<sup>930</sup>.

Chacune des fresques murales de Pompéi dépeint une galère stationnée dans son abri. Seule la partie avant est visible, de trois-quarts face. Les mêmes éléments se démarquent : le ressaut des caisses de rames sur les flancs des navires, qui portent chacune une enseigne, et le bélier au-dessus de la ligne d'eau. Les deux navires représentés possèdent un pont supérieur à hauteur de la proue, qui se termine par une volute s'enroulant vers le navire<sup>931</sup>.

---

<sup>925</sup> KRAUSS 1944, p. 169.

<sup>926</sup> PASQUALI, PASSERI 1983, p. 24.

<sup>927</sup> KRAUSS 1944, p. 164. Des études postérieures utilisent le monument de l'île Tibérine pour reconstituer la structure des navires à rames antiques mais ne proposent pas de véritable restitution du monument (MORRISON, COATES 1996, p. 296-310).

<sup>928</sup> La caisse de rames est une charpente légère, en saillie de la coque, d'où sortent les rames et abritant les rangs supérieurs de rameurs (GILLE 1965, p. 57).

<sup>929</sup> MORRISON, COATES 1996, n°14 ; CASSON 1983, p. 418.

<sup>930</sup> Relief en marbre, provenant du sanctuaire de la *Fortuna Primigenia*, daté des années 30 av. J.-C. *Musei Vaticani*, (MORRISON, COATES 1996, p. 229-230, n°29 ; PASQUALI, PASSERI 1983, p. 26).

<sup>931</sup> Fresques aux abris à navire. *Museo Nazionale*, Naples, inv. 8604, 8605, 8606. (MORRISON, COATES 1996, p. 245-246, n°43).

La confrontation de ces documents permet de dégager les principales caractéristiques de l'iconographie des navires et même de caractériser plus précisément le type représenté pour au final restituer son aspect originel. Ainsi, le monument semble reprendre les éléments constitutifs d'une proue de trirème, type de navire de guerre romain<sup>932</sup>. La partie en saillie représente la caisse de rames, le caisson d'où partaient les rames et sur laquelle elles s'appuyaient. Elle est majoritairement constituée par la troisième assise (III) et est en surplomb de 66, 5 cm. C'est elle qui porte sur sa face sud le buste accompagné du bâton d'Esculape, à l'emplacement qui est celui de l'enseigne sur un navire. La deuxième rangée de bloc (II) est sculptée de façon à représenter une des préceintes de la coque. Les détails fournis par les peintures et les reliefs permettent de restituer deux béliers à l'avant du monument, un plus important terminant la deuxième assise, au-dessus de la ligne de flottaison, et un second au sommet de la quatrième assise, au bout du limon qui soutient la caisse de rames. L'extrémité de la proue devait se terminer par une volute. Sur les fresques pompéiennes, les navires possédaient un pont avant, F. Krauss interpréta donc les blocs des cinquième et sixième assises (V et VI) surmontant la caisse de rame comme la reproduction du pont supérieur.

Certains éléments de la proue sont repris dans des proportions réalistes notamment la projection et la largeur de la caisse de rames. Cependant, la pointe formée par la proue apparaît beaucoup plus fuselée que sur un véritable navire<sup>933</sup> et son profil n'est pas représenté à grandeur nature mais aux trois quarts de l'échelle réelle<sup>934</sup>. Compte tenu de ses dimensions et de sa position face aux navires qui remontent le fleuve, J.S. Morrison et J.F. Coates proposent de voir dans ce monument une reproduction d'un « vaisseau amiral » qui dans un usage civil pouvait être un navire affrété pour le voyage des consuls<sup>935</sup>.

L'historiographie moderne a longtemps considéré les vestiges de travertin de la pointe sud de l'île Tibérine comme une systématisation générale donnant à l'île la forme d'un navire de pierre avec sa proue, sa poupe et ses éléments de coque. Rien ne le prouve, et au vu de la structure et des proportions du monument, l'idée que l'île était complètement systématisée et

---

<sup>932</sup> Les chiffres romains correspondent à la numérotation des assises sur le dessin de F. Krauss.

<sup>933</sup> KRAUSS 1944, p. 160.

<sup>934</sup> MORRISON, COATES 1996, p. 296.

<sup>935</sup> MORRISON, COATES 1996, p. 305.

ornée de façon à représenter un navire doit être abandonnée<sup>936</sup>. En effet, aucun élément ne permet d'attester que le décor se poursuivait tout le long des murs de quai. La proue devait toutefois continuer sur la façade ouest de la pointe, avec probablement des reliefs similaires pour l'agrémenter. L'existence d'une poupe à la pointe nord de l'île pour faire pendant à la proue de l'extrémité méridionale est néanmoins encore supposée par F. Krauss. La présence de murets et structures probablement d'origine antique semble attestée par des dessins réalisés avant la disparition de la partie nord, mais aucun élément ne permet d'attribuer ces constructions à un monument décoratif représentant une poupe. Les murs observables sur une gravure de Giuseppe Vasi, exécutée au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, sont construits en grand appareil en blocs semblables à ceux visibles au sud, mais forment simplement un mur de quai. Des blocs de travertin sont mentionnés en légende d'un plan d'A. Chiesa (1744) mais sans détails supplémentaires, il est impossible de dire s'ils appartenaient à une structure en particulier<sup>937</sup>. En outre, les dimensions de l'île, qui étaient d'ailleurs plus importantes dans l'Antiquité, permettent difficilement de l'observer dans sa globalité. Les proportions de la proue sont de surcroît extrêmement réduites par rapport à l'île, rendant difficile la restitution du profil d'un navire. De cette question de l'existence d'un second décor à la pointe septentrionale dépend l'interprétation générale du monument. Si la proue au sud possédait son pendant au nord, alors la volonté de conférer à l'île l'allure d'un navire paraîtrait tout à fait claire. Dans le cas contraire, la proue serait un monument autonome, qui aurait peu de rapport avec le profil de l'île. Or, le manque d'éléments attestant de l'existence d'une poupe au nord et l'utilisation de la proue comme motif décoratif dans les arts grec et romain favorisent cette seconde hypothèse.

### *1.2.2. L'utilisation de la proue : motif ornemental et symbole*

Par sa structure et son emplacement en tant que décor associé à des aménagements de quais et de terrasses de soutènement, cette proue est un monument unique en son genre. En l'absence de sources littéraires antiques mentionnant le monument, son origine et sa signification restent difficile à définir.

---

<sup>936</sup> KRAUSS 1944, p. 160. L'auteur suppose que l'île pouvait aussi être ornée d'une poupe, bien qu'aucun élément ne l'atteste formellement. L'hypothèse de la systématisation sous forme de bateau émane des érudits de la Renaissance et se retrouve sur les plans de la Rome antique idéalisée réalisés au XVI<sup>e</sup> siècle (par Stéphane du Pérac en 1574 ou Mario Cartaro en 1577). Elle fut reprise par M. Besnier (BESNIER 1902, p. 32-44), mais fut déjà réfutée par certains chercheurs (PASQUALI, PASSERI 1983, p. 24).

<sup>937</sup> MUZZIOLI 2008-2009, p. 318.

Le sens le plus communément attribué à cette proue est le souvenir de l'arrivée d'Esculape à Rome et son installation sur l'île Tibérine. Son entrée s'effectua en effet par bateau, et le buste accompagné du bâton au serpent sur le côté de la caisse de rames semble bien être celui du dieu guérisseur<sup>938</sup>. Les représentations navales sont un thème fréquent dans les arts grecs et romains, que ce soit en sculpture ou en peinture. Si dans de nombreux cas un navire entier est représenté dans des scènes maritimes, la proue constitue toutefois un motif iconographique à part entière<sup>939</sup>.

Ainsi, les piédestaux de statue adoptent parfois la forme d'une proue, et supportent alors le plus souvent une victoire aillée. Il existe une douzaine de monuments de ce type<sup>940</sup>, parmi lesquels le monument de la victoire de Samothrace ou encore une proue découverte aux environs du sanctuaire d'Asklépios d'Epidaure, proue seule mais qui conserve des traces de scellement<sup>941</sup>. La proue de Cyrène en est un autre exemple ; le style de la statue, probablement une Athéna *Nike*, permet de dater l'élévation du monument au milieu du III<sup>e</sup> siècle av. J.-C.<sup>942</sup> Cette période vit la fin de la troisième guerre Syrienne remportée par la flotte Ptolémaïque en 241 av. J.-C. et quelques années auparavant, en 246, Ptolémée III épousa Bérénice, fille du roi de Cyrène<sup>943</sup>. L'association avec une *Nike*, ainsi que le contexte, mettent en évidence le rapport entre la proue et la notion de victoire. Cette image d'une Victoire aillée placée sur une proue se rencontre même comme type iconographique sur les revers de monnaies, depuis les tétradrachmes de Démétrios Poliorcète jusqu'à des deniers d'époque augustéenne<sup>944</sup>.

Le motif de la proue apparaît également sur les revers des *aes* républicains romains du type dit « Janus/proue », qui se forma dans les années 310 av. J.-C. à 260 et figure par la suite, à de nombreuses reprises, dans les monnayages de la fin de la République qui réinterprètent les modèles anciens<sup>945</sup>. Sur le type d'origine, la proue est associée à l'effigie de Janus sur l'avvers qui, par son côté double, symboliserait la dualité de la nouvelle puissance romaine,

---

<sup>938</sup> BESNIER 1902, p. 33 ; KRAUSS 1944, p. 172.

<sup>939</sup> HAFNER 1976, p. 17-34.

<sup>940</sup> CASSON 1983, p. 418.

<sup>941</sup> HAMIAUX 2007, p. 23-26, MARCADE 1946, p. 149.

<sup>942</sup> CASSON 1983, p. 418 ; MORRISON, COATES 1996 p. 214.

<sup>943</sup> Les bustes féminins tenant lieu d'enseigne figurent ainsi probablement Bérénice (CASSON 1983, p. 418).

<sup>944</sup> HAFNER 1976, p. 18 : tétradrachmes frappés suite à la victoire de Salamine de Chypre en 306 av. J.-C. (*EACoin* 162, pl. X) et *Aes* frappés par Octave entre 40 et 28 av. J.-C. (*RIC* I, p. 43). En Grèce la proue figure au revers de monnaies d'une dizaine de cités. Dans chaque cas, une divinité comme la Victoire ou Apollon se tient ou prend appui sur la proue (HAFNER 1976, p. 26).

<sup>945</sup> La datation la plus haute est proposée par GRIMAL 1999, p. 98, la plus basse par ZEHACKER 1973, p. 274. Voir également HAFNER 1976 qui discute l'influence des monnaies grecques.

fruit de l'union de l'ancienne puissance étrusque, dont on souhaite conserver l'héritage, et de la puissance latine, qui finit par la dominer<sup>946</sup>. Au revers, la proue, qui est bien celle d'un navire de guerre<sup>947</sup>, relève d'un sens similaire puisque Rome a désormais la mainmise sur le trafic maritime<sup>948</sup>. La proue est ainsi employée comme un symbole plutôt que comme l'illustration d'une scène maritime.

L'emploi de ce motif comme piédestal trouve probablement son origine dans la présence de proues dans le soubassement du bûcher funéraire commandité par Alexandre le Grand pour Héphaïstion. La description relayée par Diodore de Sicile mentionne 240 proues de navire qui soutenaient l'ensemble de la structure<sup>949</sup>. Celle-ci suivait le modèle turriforme développé par le Mausolée d'Halicarnasse faisant du bûcher un monument de l'apothéose du défunt<sup>950</sup>. Cette construction, certes éphémère, dut néanmoins marquer les esprits par son ampleur et ses innovations ; sa postérité put être à l'origine de l'emploi de la proue comme motif décoratif avec une signification triomphale<sup>951</sup>.

D'autre part, la puissance navale romaine s'exposait, sur le *Forum* notamment, sous la forme de trophées constitués des rostres pris aux navires vaincus ; ces éléments métalliques, destinés à éperonner, étaient justement fixés à l'avant des trirèmes. Ainsi, la proue est un des éléments centraux du trophée de Saint Bertrand de Comminges ou du monument de Milet qui célèbrent la victoire d'Actium<sup>952</sup>, à laquelle les anciens symboles de victoire navale furent de nouveau associés au début du règne d'Auguste. Cependant, ils reprennent avec le temps une signification plus générale de domination des mers<sup>953</sup> et c'est dans ce sens que des proues figurent parmi les dépouilles navales des panneaux du premier attique de l'arc d'Orange,

---

<sup>946</sup> GRIMAL 1999, p. 98.

<sup>947</sup> BAR 1999, p. 66-67.

<sup>948</sup> GRIMAL 1999, p. 98.

<sup>949</sup> XVII, 115, 2 : *Εἰς τριάκοντα δὲ δόμους διελόμενος τὸν τόπον καὶ καταστρώσας τὰς ὀροφὰς φοινίκων στελέχεσι τετράγωνον ἐποίησε πᾶν τὸ κατασκεύασμα. Μετὰ δὲ ταῦτα περιετίθει τῷ περιβόλῳ παντὶ κόσμον, οὗ τὴν μὲν κρηπίδα χρυσαῖ πεντηρικαὶ πρῶραι συνεπλήρουν, οὗσαι τὸν ἀριθμὸν διακόσται τεσσαράκοντα, ἐπὶ δὲ τῶν ἐπωτίδων ἔχουσαι δύο μὲν τοξότας εἰς γόνυ κεκαθικότας τετραπήχεις, ἀνδριάντας δὲ πενταπήχεις καθωπλισμένους, τοὺς δὲ μεταξὺ τόπους φοινικίδες ἀνεπλήρουν πλιηταί. « Il divisa d'autre part le terrain en trente compartiments (rectangulaires) qu'il recouvrit d'un toit fait d'un lit de troncs de palmier, l'ensemble de la construction gardant une forme rectangulaire. Après quoi il fit appliquer une ornementation sur tout le pourtour de la paroi extérieure. La base était entièrement garnie par deux cent quarante proues de quinquerèmes, dorées, avec sur les oreillettes, deux archers agenouillés et, sur le pont, des statues d'hommes armés, hautes de cinq coudés, cependant que des bannières écarlates de feutre remplissaient les intervalles » (trad. P. Goukowsky).*

<sup>950</sup> PICARD 1963, p. 1180.

<sup>951</sup> Remarque de Ch. Picard à J. Marcadé à propos de sa note sur une base en forme de proue (MARCADE 1946, p. 152, voir également PICARD 1963, p. 1185).

<sup>952</sup> Sur Saint Bertrand de Comminges voir PICARD 1957, p. 257 *sq.* et plus récemment BOUBE 1996, pour Milet voir KLEINER 1970, p. 121-123.

<sup>953</sup> PICARD 1957, p. 273-274.

monument dont les éléments décoratifs possèdent tous un sens triomphal et de victoire militaire<sup>954</sup>. En revanche, sur une série de vases à boire étrusco-italiques où la proue sert de motif décoratif, l'interprétation comme symbole de victoire et de puissance militaire ne correspond pas avec la fonction de l'objet. La signification culturelle a été mise en relation avec l'introduction ou la célébration du culte de Cybèle en Grande Grèce<sup>955</sup>. En effet, tout comme Esculape, la *Magna Mater* de Pessinonte arriva à Rome en remontant le Tibre par bateau. Le navire apportant la pierre représentant Cybèle fit une entrée « triomphale » à Ostie, accueillit par toute la population<sup>956</sup>. Les circonstances de l'arrivée de cette nouvelle divinité à Rome rappellent l'*adventus* des généraux victorieux et sont semblables à celles de l'entrée d'Esculape à Rome. Dans le récit d'Ovide, le navire qui apporte le serpent remonte le fleuve dans des conditions similaires<sup>957</sup>. Cette assimilation de l'arrivée du dieu à un *adventus* tient de la proximité, particulièrement à l'époque archaïque, entre la notion de santé (*ualetudo*), de sa préservation, et celle de *uictoria* dans les cultes iatriques<sup>958</sup>. Ainsi la proue célèbre Esculape, non dans le souvenir de son arrivée, mais dans celui de sa victoire sur l'épidémie. Cette signification se rencontre sur un monnayage de L. Rubrius Dossenus, probablement frappé à la suite d'une épidémie et qui porte aux revers des éléments symbolisant Esculape et la Victoire<sup>959</sup>.

### 1.2.3. Datation et conclusion

La technique de construction et les matériaux employés permettent de dater l'édification de la première moitié du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. et non pas du début du III<sup>e</sup> siècle, en parallèle avec l'installation du sanctuaire, comme aurait pu le faire penser le buste d'Esculape faisant office d'enseigne<sup>960</sup>. Cette datation haute repose sur des arguments peu fiables. La volonté de rappeler par ce monument le voyage effectué par Esculape n'apparaît pas suffisante. Q. Ogulnius qui participa à l'ambassade, effectua une propagande active autour de la puissance romaine, en y associant sa *gens*, par l'utilisation de nombreux symboles comme la louve aux jumeaux ou la proue. Le rôle de cette dernière dans l'iconographie romaine était

<sup>954</sup> Première moitié du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. AMY *ET ALII* 1962, GROS 1986.

<sup>955</sup> AMBROSINI 2010, p. 75.

<sup>956</sup> OV., *Fast*, IV, 290-294, puis pour le transport de la déesse à Rome, v. 295-344 ; LIV. XXIX, 14 ; AUR. VICT., *De uir. ill.*, 46.

<sup>957</sup> OV., *Met.*, XV, 729-744 = Text.10.

<sup>958</sup> COARELLI 1997, p. 378.

<sup>959</sup> ZEHACKER 1964 ; MOREAU, à paraître ; Cette signification est peut-être aussi celle de la proue à la pointe sud de l'île, ornée d'un buste sculpté d'Esculape. Cf. *infra*, partie 3, chap. 1.2

<sup>960</sup> KRAUSS 1944, p. 172.

surtout d'affirmer le pouvoir de la cité et sa prééminence sur les mers depuis le III<sup>e</sup> siècle av. J.-C.<sup>961</sup>. Le monument de l'île Tibérine serait ainsi un exemple supplémentaire de ce symbole majoritairement présent sur les pièces de monnaies. Parce qu'il se concentre sur cette signification, G. Hafner réfute la datation au I<sup>er</sup> siècle av. J.-C., alors que Rome déjà puissante en Méditerranée n'aurait plus aucune raison d'édifier un tel monument, devenu anachronique.

Il propose ainsi d'attribuer l'établissement de la proue monumentale à Q. Ogulnius ; son ancienneté et l'oubli des circonstances de sa construction expliqueraient l'absence du monument des sources<sup>962</sup>. Cependant ce dernier argument est difficilement recevable, comme dans la plupart des cas : l'ancienneté d'un rite ou d'un édifice n'a pas pour conséquence sa disparition des sources. L'oubli de leur sens originel n'empêche effectivement pas les commentaires. Le texte de Plutarque dans lequel il s'interroge sur la signification des *aes* « Janus/proue » en est une excellente illustration (*Quae. Rom* 41). De plus, face à l'absence d'éléments concrets qui rend déjà difficile la datation au III<sup>e</sup> siècle av. J.-C., l'attribution à un commanditaire semble encore plus délicate<sup>963</sup>.

Outre la technique, le contexte au I<sup>er</sup> siècle avant J.-C. semble particulièrement favorable pour l'exécution d'un tel décor. En effet, cette période fut marquée par une forte activité d'édification autour de l'île Tibérine. Le pont *Fabricius* fut construit en 62 av. J.-C., et l'hypothèse d'une construction en parallèle avec le monument fut même avancée, sans qu'aucun lien structurel ne connecte les deux réalisations, hormis l'emploi de matériaux similaires<sup>964</sup>. Le pont *Cestius* fut quant à lui construit dans la seconde moitié du même siècle<sup>965</sup>. Des travaux eurent également lieu au sein du sanctuaire, peut-être une reconstruction de l'*aedes*<sup>966</sup>. Bien qu'il soit impossible d'établir un rapport entre les différents aménagements, le monument pourrait ainsi s'inscrire dans une dynamique d'embellissement et d'urbanisation de l'île<sup>967</sup>.

Monument de prestige à la gloire d'Esculape, la proue de l'île Tibérine s'inspire des monuments triomphaux hellénistiques, adapté au message souhaité par le commanditaire dans

---

<sup>961</sup> GRIMAL 1999, p. 98.

<sup>962</sup> HAFNER 1976, p. 32-34.

<sup>963</sup> Avec son collègue consul C. Fabius, il révisa l'ancien système monétaire. De cette période datent les deniers frappés de la louve aux jumeaux, symbole qui est utilisé par la *gens* Ogulnia : Q. et Cn. Ogulni offrirent notamment une louve en bronze à Rome en 296 av. J.-C. La proue symbole politique présent sur les monnaies aurait pu être utilisée par Q. Ogulnius HAFNER 1976, p. 32-34, *contra* DEGRASSI 1987, p. 525 n. 22, pour le symbolisme de la proue cf. *supra* p. 10-11

<sup>964</sup> DEGRASSI 1987, p. 525.

<sup>965</sup> Pour la construction des ponts cf. *supra* partie 1, chap. 3.

<sup>966</sup> Cf. partie 2, chap. 1.3.2.

<sup>967</sup> DEGRASSI 1987, p. 525, cette datation était déjà l'opinion de M. Besnier (BESNIER 1902, p. 42).



un sens probablement plus proche de la commémoration. L'absence d'allusions dans les sources antiques rend impossible l'étude de la perception de ce décor par les anciens romains : a-t-il été perçu comme important, étrange ou novateur ? A-t-il seulement suscité la curiosité de ses contemporains ? Devant le caractère unique du monument, ce silence semble aujourd'hui paradoxal.

En outre, l'emplacement du décor, tourné vers l'aval, tout comme ses proportions, le rendaient visible aux navires lors de leur remontée du fleuve, bien qu'il fût situé derrière le *pons Aemilius*. La proue faisait face aux bateaux qui rejoignaient *l'Emporium*, port commercial de la cité, et aux navires remontant le fleuve qui se rendaient aux *Navalia*. Construite en l'honneur d'Esculape, mettant certainement en valeur l'île Tibérine, il est indéniable que la proue monumentale participait au prestige et à l'embellissement de la cité.

### 1.3. Plan et urbanisme de l'île

#### 1.3.1. Aménagement de l'espace rues et places

##### 1.3.1.1. Axes de circulation

L'organisation de l'île s'effectue selon un axe orienté est-ouest et reliant les têtes des ponts, qui furent quant à eux placés perpendiculairement au courant. Le sanctuaire d'Esculape établi au début du III<sup>e</sup> siècle av. J.-C. qui occupait vraisemblablement le tiers sud de l'île, devait d'ailleurs être limité au nord par la rue *inter duos pontes* vers laquelle le temple de Veiovis fut également dirigé. L'orientation et la disposition de cet axe de circulation fut probablement déterminé par l'emplacement de la traversée, dans les premières années d'occupation de l'île<sup>968</sup>. Les réflexions de M. Besnier sur la *uia inter duos pontes* sont toujours valables : la nécessité d'avoir un passage dégagé entre les deux ponts explique la répartition des structures de part et d'autre de cet espace<sup>969</sup>. Si le fragment de la *Forma Urbis* portant l'inscription *inter duos pontes* se rapporte bien à l'île Tibérine, alors l'espace entre les deux ponts est davantage une esplanade qu'une simple rue<sup>970</sup>.

Par ailleurs, les chaussées des deux ponts étaient plus hautes que le sol de l'île : lors des fouilles de 1885, la destruction des maisons à proximité du *pons Gratianus* a effectivement mis en évidence que la rue y menant était construite sur des murets de travertin,

<sup>968</sup> Pour la construction des ponts et l'accès à l'île cf. *supra* partie 1, chap. 3.3

<sup>969</sup> BESNIER 1902, p. 120-122.

<sup>970</sup> Pour cette question cf. *supra* partie 2, chap. 1.3.3 ; RODRIGUEZ-ALMEIDA 1970-1971, p. 109-113.

qui furent dégagés sur environ 23 m. Bien que cette structure semble être une restauration du V<sup>e</sup> siècle, M. Besnier relayant le témoignage de R. Lanciani, suppose que l'accès aux deux ponts se faisait par une rampe inclinée de ce type<sup>971</sup>.

Si l'axe entre les deux ponts formait la rue principale de l'île, certainement la plus fréquentée et sur laquelle s'ouvraient les temples et sanctuaires les plus importants, toute la partie nord de l'île, derrière le temple de Veivius devait également être parcourue par rues et ruelles. L'existence d'une rue nord-sud pour joindre la pointe septentrionale semble évidente, surtout en émettant l'hypothèse de la présence du temple de Faunus à l'extrémité nord<sup>972</sup>.

Supports intéressants, les plans de Rome réalisés entre les XVI<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles montrent la division de l'espace de l'île avant que l'*Ospedale San Giovanni Calibita - Fatebenefratelli* n'en occupe les deux tiers. Dessinés dix à quinze siècles après la fin de l'Antiquité, ils ne peuvent témoigner précisément de l'urbanisme antique, d'autant plus que pendant ce laps de temps, l'aménagement de l'île a pu se trouver en grande partie transformé. En effet, l'organisation urbaine connaît des mutations importantes dès la fin de l'Antiquité et pendant le haut Moyen Âge, et le degré de conservation du maillage est une donnée difficile à définir. Dans certains cas, un réseau viaire médiéval ou moderne se superposant à un réseau antique n'est pas synonyme d'une véritable continuité de l'usage de ces rues. Plutôt, quand la ré-urbanisation médiévale s'appuyait sur les vestiges des édifices antiques, les axes de circulation reprenaient leur tracé ancien qui en réalité avait été oublié<sup>973</sup>.

Néanmoins, ces documents permettent d'amorcer une réflexion sur la distribution des espaces. Ainsi, plusieurs de ces plans représentent, perpendiculairement à l'axe entre les ponts, une ligne dégagée que l'on peut aisément interpréter comme étant une rue. Au XVII<sup>e</sup> siècle, l'hôpital qui occupait déjà une grande partie du nord-est de l'île, était longé par une ruelle très étroite qui conduit vers un espace vide laissé à l'abandon. Un siècle auparavant, sur un plan dessiné par Cruyl en 1665, le bloc formé par le couvent attaché à *San Giovanni Calibita* occupe déjà une bonne partie de l'espace, mais est longé par une rue qui semble un peu plus large, donnant sur un autre bloc au nord de l'île. La rue est rejointe par des petites ruelles perpendiculaires se dirigeant vers le fleuve. Cette division est également déjà visible sur le plan dessiné par Mario Cartaro en 1576. L'île dans l'Antiquité était donc probablement traversée en son centre par une rue qui partait de la place entre les deux ponts. Les îlots

---

<sup>971</sup> NSA 1885, p. 188.

<sup>972</sup> Pour l'hypothèse concernant l'emplacement du temple de Faunus cf. *supra* partie 2, chap. 3.2.

<sup>973</sup> GAUTHIER 2008, p. 145.

d'immeubles étaient probablement aussi séparés par des ruelles menant au fleuve, bien qu'il soit impossible de déterminer leur nature, leur nombre et leur emplacement.

Si le sanctuaire d'Esculape était bien au sud de l'île, alors l'établissement des arrivées des ponts *Fabricius* puis *Cestius*, qui détermina le site de la rue principale, illustre l'influence des lieux de culte sur l'organisation du réseau viaire<sup>974</sup>. De même, le besoin d'un axe nord-sud dut être impératif dès le début du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. afin d'accéder au temple de Faunus, s'il était effectivement situé plus au nord.

### 1.3.1.2. Places et édifices

Reste à s'interroger sur la manière dont furent occupés les espaces de l'île entre ses rues, ses ponts et les temples d'Esculape, Veiovis et Faunus.

Au moment du dégagement du temple de Veiovis, une esplanade directement au nord, derrière le podium, fut également mise au jour. La lecture en est difficile en raison des réoccupations ultérieures, mais il semble qu'il s'agisse d'un espace ouvert. Cette placette pavée de blocs de pierre, dont le fonctionnement semble avoir été contemporain de la fréquentation du temple, ne pouvait être accessible que par son côté ouest (et peut-être son côté est), démontrant le besoin de voies de circulation dans une direction nord-sud<sup>975</sup>. Par ailleurs, une première zone pavée de blocs de pierre avait déjà été mise au jour lors d'une précédente campagne de fouilles<sup>976</sup>. Dégagée dans un sondage différent, elle ne présente aucune connexion archéologique avec l'esplanade se trouvant derrière le temple de Veiovis mais cette situation permet d'envisager son appartenance à la même structure<sup>977</sup>. La zone fut ouverte sur 20 m<sup>2</sup> (5 m sur 4 m) et, à 4,05 m de profondeur, le pavement antique *in situ* mis au

---

<sup>974</sup> BERTRAND 2008, p. 79.

<sup>975</sup> Dégagé par les fouilles archéologiques sous l'*Ospedale dei Fatebenefratelli* entre 1989 et 1994, lors de la campagne qui a mis au jour le temple.

<sup>976</sup> Dégagée lors de la campagne de 1985, sous la même cour de l'hôpital où sera par la suite découvert le temple de Veiovis. Les sondages lors de campagne de fouilles antérieures dans les autres secteurs de l'île n'ont donné que peu de résultats : à quelques mètres encore au nord, ont été dégagés les vestiges d'un pavement de tuf lithoïde (*pietra gabina*), dont les blocs certainement antiques étaient liés par un mortier de qualité médiocre. L'ensemble ne se trouvait qu'à 0,50 m de profondeur. Cette cote élevée par rapport aux niveaux antiques atteints en d'autres points de l'île indique que ces blocs, appartenant certainement au pavement antique, furent réemployés et placés de champ afin de former une structure surélevée, une sorte de passerelle<sup>976</sup>. Les sondages dans la seconde cour de l'hôpital (*cortile del Pino*), effectués jusqu'à 4 m de profondeur ont livré deux blocs de travertin non en place ; les terres déblayées étaient des remblais homogènes constitués de décombres (CONTICELLO DE SPAGNOLIS 1987-1988, p. 373).

<sup>977</sup> Les fouilles de 1985, puis de 1989-1994 concernèrent le sous-sol de la première cour de l'hôpital, la plus proche de la rue (*cortile dei Pesci*). CONTICELLO DE SPAGNOLIS 1987-1988 ; DI MANZANO, GIUSTINI 2001, p. 270.

jour s'étendait sur 3,16 sur 3,80 m<sup>978</sup>. Celui-ci est constitué d'une rangée de deux blocs de travertin semblant délimiter un pavement de tuf lithoïde (*pietra Gabina*), dont quatre files ont été entièrement dégagées<sup>979</sup>. Les blocs sont de largeur et d'épaisseur égale mais de longueurs différentes et présentent un état d'usure, indice d'une longue utilisation et exposition à l'air libre. Le pavement semble continuer au sud, où fut dégagé par la suite le temple, et à l'est vers le fleuve. À l'ouest, les rangées de blocs de tuf s'arrêtent, les petits côtés alignés, contrairement à ce qui était visible dans le reste du pavement. Cet alignement indique certainement la fin de l'esplanade, qui se terminait probablement comme sur le côté nord, par une assise de travertin. Cette dernière marquerait la limite avec une rue, celle qui reliait l'axe entre les deux ponts et le nord de l'île<sup>980</sup>.

La technique de construction permet d'attribuer ce pavement à la fin de la période républicaine. L'usage du travertin, en association avec d'autres matériaux et dans des zones ouvertes, n'apparaît en effet qu'à la fin du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C.<sup>981</sup>. Devant la similitude des matériaux employés avec ceux du pont Fabricius en 62 av. J.-C. M. Conticello de Spagnolis propose une datation contemporaine pour la place dont l'aménagement s'inscrirait dans un projet global d'urbanisme.

Comme le pont Fabricius est le seul monument de l'île encore conservé, en place et dont la datation soit connue, il est en effet tentant de rapprocher de sa construction tous les travaux d'aménagement et d'urbanisation de l'île. Il apparaît effectivement que, tout au long du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C., l'île connut une importante activité en matière d'édification suite à une multiplication de travaux ponctuels liés au contexte, et éventuellement un projet général de restructuration de l'île. Il est cependant difficile d'écarter que cette dernière ait également pu être aménagée avant cette période, au moins en des points localisés, la technique du pavement offrant une datation assez large à partir de la fin du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. Sa situation à proximité de l'esplanade située derrière le temple de Veïouis pourrait permettre leur mise en relation avec aménagement des environs du temple de Veïouis, construit au début du II<sup>e</sup> siècle et peut-être rénové dans la seconde moitié de ce même siècle<sup>982</sup>.

---

<sup>978</sup> Dans ce même sondage, à 2 m sous le niveau moderne de la cour fut découvert un bloc de marbre portant une inscription funéraire (CONTICELLO DE SPAGNOLIS 1987-1988, p. 375 ; ECK 1992 ; Ins.28).

<sup>979</sup> Les blocs de travertin font 1,62 m et 1,95 m de longueur, pour 0,70 m de largeur sur 0,25 m d'épaisseur.

<sup>980</sup> M. Conticello de Spagnolis estime la surface occupée par l'esplanade de *ca.* 40 m du nord au sud, sur environ 32 m en largeur, en supposant que le pavement se poursuive depuis la rue, jusqu'au fleuve. Mais la découverte et ses estimations sont antérieures au dégagement du temple, qui s'interpose entre le dallage et la rue entre les points. Par ailleurs, à quelques centimètres au-dessus du niveau du pavement les archéologues ont rencontré une strate brûlée, visible en coupe (CONTICELLO DE SPAGNOLIS 1987-1988, p. 374).

<sup>981</sup> CONTICELLO DE SPAGNOLIS 1987-1988, p. 374.

<sup>982</sup> CONTICELLO DE SPAGNOLIS 1987-1988, p. 374.

Au nord-est de la place à l'arrière du temple de Veivius, dégagé seulement partiellement, se trouve une structure de *ca.* 4,8 m sur 3,7 m dont l'enceinte est formée de blocs quadrangulaires. Celle-ci est creusée d'une rainure sur ses trois cotés encore visibles. Cette forme correspond à celle d'un socle de fontaine ou à l'enceinte d'une *aedicula*<sup>983</sup>. Toutefois, la rainure sur le pourtour rappelle fortement le canal qui, sur une fontaine, accueillait le joint formé par un bourrelet de mortier de tuileau assurant l'étanchéité du bassin à l'endroit où les dalles du chancel se dressaient de champ<sup>984</sup>. Cette caractéristique pourrait confirmer que la structure est donc bien une fontaine ou plutôt un *lacus*, dont il existe des exemples ailleurs à Rome ou dans les provinces<sup>985</sup>. Ces petites fontaines utilitaires constituaient, dans les cités romaines, le principal apport en eau pour le voisinage. Elles étaient situées principalement le long des voies mais aussi sur les places publiques, en des points fréquentés de la cité, et placées à moins d'une cinquantaine de mètres l'une de l'autre<sup>986</sup>. Ainsi, son emplacement sur cette place derrière le temple de Veivius, situerait ce petit *lacus* au milieu de l'île, à proximité de l'axe reliant la rue entre les ponts et la partie nord. En outre, la période d'aménagement des espaces de l'île correspond à celle de l'apparition de ce type de fontaine en Italie au II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. et surtout à son développement au siècle suivant<sup>987</sup>.

Le *lacus* s'inscrivait dans un réseau de canalisations et dépendait d'un aqueduc, étant donné qu'il demandait un approvisionnement en eau constant<sup>988</sup>. Les activités de l'île pouvaient avoir recours à l'eau du fleuve tandis que le sanctuaire d'Esculape disposait probablement d'une source, mais l'île se développant et accueillant des habitants, le besoin d'une alimentation en eau plus adaptée dut s'imposer. Seulement, la structure n'étant que partiellement conservée, il est impossible d'identifier un quelconque point d'alimentation en eau.

---

<sup>983</sup> Informations et hypothèse obtenues lors d'un entretien avec la dotessa P. Di Manzano le 11.02.13.

<sup>984</sup> AGUSTA-BOULAROT 2008, p. 95.

<sup>985</sup> Une structure similaire se trouve le long du *decumanus* bordant le flanc sud du forum de Bavay. Elle est composée de cinq dalles conservant une rainure similaire, dessinant l'emplacement du chancel du bassin (ADAM 1979, p. 823). Le plus grand nombre de *lacus* fut mis au jour à Pompéi où elles sont encore complètes. Voir également AGUSTA-BOULAROT 2008, p. 95-96.

<sup>986</sup> ADAM 1979, p. 828 d'après les observations faites sur l'exemple de Pompéi.

<sup>987</sup> AGUSTA-BOULAROT 2008, p. 93.

<sup>988</sup> AGUSTA-BOULAROT 2008, p. 94. Des *lacus* sont notamment mentionnés dans une inscription faisant état du projet global d'aménagement financé par L. Betilienus à *Aletrium* (Latium) concernant l'établissement rues secondaires, la construction ou rénovation de différents édifices publics, des *lacus* et l'alimentation en eau de la ville (*ILLRP* 528).

Pourtant, dans le cadre d'une étude sur la problématique de la traversée de fleuve par les aqueducs, R. Taylor a émis l'hypothèse qu'une adduction d'eau passait par l'île Tibérine. En réalité, il s'agissait moins d'alimenter l'île que de faire traverser le fleuve à *l'Anio Vetus* et à *l'Aqua Marcia* par les deux ponts, afin d'alimenter le *Trastevere*. C'est la construction du pont *Cestius* au milieu du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. par Lucius Cestius, pendant une préture urbaine, qui aurait permis l'extension d'un aqueduc. Ces travaux s'inscriraient dans le large projet d'urbanisme que M. Vispianus Agrippa envisageait pour la ville de Rome, et pour lequel il s'appuyait sur des hommes tels que Caius ou Lucius Cestius. L'hypothèse est intéressante, mais le passage d'un aqueduc par le Pont *Cestius* impliquerait également un passage par l'autre pont de l'île. De plus, rien ne permet de relier les Cestii au projet urbain d'Agrippa<sup>989</sup>. Enfin, la datation du pont d'après les magistratures des frères Cestii entre 49 et 43 av. J.-C. est trop haute pour correspondre à une politique d'Agrippa<sup>990</sup>. Archéologiquement enfin, aucun vestige de canalisation sur aucun des ponts ou sur le passage les reliant n'a été mis en évidence, même s'il est vrai que les rénovations et réaménagements successifs purent en faire disparaître toute trace. Le problème demeure donc entier.

Face au temple de Veivius, l'aménagement de l'espace *inter duos pontes*, principal lieu de circulation de l'île, ne peut être deviné que par l'observation des fragments de la *Forma Urbis*. La partie inférieure des fragments 3c et 3d, qui pourrait correspondre à la partie nord de l'esplanade entre les deux ponts, présente une structure linéaire divisée en espace plus petits précédés d'une rangée de points, destinés à représenter une colonnade. Cet indice fait écho aux témoignages des sources littéraires à propos de la présence de portiques sur l'île. Ainsi, Tite-Live les mentionne (*porticibus* ; II, 5, 4) tandis que Plutarque évoque « des promenades » (*περιπάτους* ; *Popl.* 8, 6) désignant spécifiquement les bâtiments comme des lieux de circulation, qui devaient border partiellement les rues de l'île<sup>991</sup>.

Autour de ces rues et ces places, dans ces espaces, en plus des temples se trouvaient d'autres édifices : une inscription atteste de la rénovation de *l'aedicula* du *uicus* dont l'inscription de dédicace figure sur une architrave qui était probablement celle du petit édifice

---

<sup>989</sup> TAYLOR 2000, p. 142-143. Concernant le passage de *l'Anio Vetus*, R. Taylor mentionne une inscription tardive qui aurait été découverte sur l'île Tibérine et donc la restitution du texte pourrait afficher le nom de l'aqueduc (*CIL* VI, 3861). Il est cependant très probable que l'inscription fut déplacée.

<sup>990</sup> M. Vispianus Agrippa s'occupe de l'approvisionnement en eau de Rome durant son édilité, en 33 av. J.-C. Les années 49-44 av. J.-C. correspondent à ses premiers faits d'armes et magistratures (RODDAZ 1984, p. 148 et p. 635-636).

<sup>991</sup> Contrairement aux portiques destinés à *l'incubatio* dans les sanctuaires d'Esculape. Pour cette question cf. *supra* partie 2, chap. 1.3.3. et Text.3 et Text.5.

(CIL VI, 451 = ILS 3619 : *aediculam [...] uetustate dilapsam*)<sup>992</sup>. Aucun vestige ou témoignage concernant d'autres structures ou édifices, maison, fontaines, boutiques n'est conservé jusqu'à l'anecdote rapportée par Sidoine Apollinaire qui dénote une évolution dans l'occupation de l'île à la fin de l'Antiquité. Un passage d'une de ses lettres rapporte en effet qu'Arvandus, préfet des Gaules, suite à sa condamnation fut « jeté dans l'île du serpent d'Epidaure » (*in insulam coniectus est serpentis Epidauri, Epist. I, 7, 12 = Text.48*) pour avoir conspiré contre l'empereur Anthème. Cette période d'attente avant l'exécution de la sentence intervient en vertu d'un ancien sénatus-consulte de Tibère, selon lequel un condamné devait passer dix jours en prison entre la condamnation et l'application de la peine<sup>993</sup>. Cette anecdote révèle donc qu'une prison existait sur l'île Tibérine. Les événements se tenant entre 467 et 468 ap. J.-C., il est possible que la prison fût une installation tardive ne datant que du V<sup>e</sup> siècle<sup>994</sup>. A cette période, les temples étaient fermés et aucune église n'était encore installée. Il s'agit peut-être là d'une reconversion de l'île à la fin de l'Antiquité ; l'installation d'une prison pourrait s'expliquer par la désurbanisation importante qui marqua la période<sup>995</sup>.

### 1.3.2. Ornamenta

Entre les temples et sanctuaires desservis par deux rues principales, est-ouest et nord-sud, l'île offrait également des promenades, des places ou des esplanades, espaces ouverts et publics, lieux privilégiés pour déployer des statues et autres ornements commémoratifs. Déjà, les offrandes déposées dans les enceintes cultuelles contribuaient à la parure de l'île : la statue de Semo Sancus située peut-être à proximité ou dans le temple de Veiovis<sup>996</sup> ou encore la statue d'Antonius Musa probablement offerte dans le sanctuaire d'Esculape<sup>997</sup> illustrent bien la diversité des images exposées. D'ailleurs, les différents aménagements montrent une volonté d'urbanisation de l'île à l'image de n'importe quel autre quartier de la ville, ou même de ce qui se manifestait dans le centre monumental.

#### 1.3.2.1. Statues publiques

---

<sup>992</sup> Ins.21. Pour la question de l'édicule du *uicus* cf. partie 3, chap. 2.2.3.

<sup>993</sup> BESNIER 1902, p. 67 ; TORREJON 2003, p. 132.

<sup>994</sup> Il semble qu'elle continua d'être utilisée à la période médiévale (TORREJON 2003, p. 132).

<sup>995</sup> GAUTHIEZ 2008, p. 141.

<sup>996</sup> Pour la statue de Semo Sancus cf. *supra* partie 2, chap.2.3.2.

<sup>997</sup> Pour les ornements dans sanctuaire d'Esculape cf. *supra* partie, chap.1.3.3.

Tacite rapporte qu'une statue de Jules César située sur l'île Tibérine fut l'objet d'un prodige : *statuam divi Iuli in insula Tiberini amnis sereno et immoto die ab occidente in orientem conversam* (« la statue du divin Jules élevée dans l'île du Tibre s'était tournée par un temps calme et serein d'occident en orient », *Hist.*, I, 86 = Text.37)<sup>998</sup>. La même anecdote est également rapportée par Plutarque (*Oth.*, 4, 4-8 = Text.38). Cet évènement appartient à la série de prodiges qui, dans l'historiographie, précèdent la campagne militaire d'Othon contre Vitellius et sa défaite. Ainsi, une statue de Jules César avait été élevée dans l'île Tibérine, à une époque qu'on ne peut déterminer précisément. Mais elle devait encore s'y tenir au moment où Tacite et Plutarque écrivaient entre la fin du I<sup>er</sup> siècle et le début du II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C. Cette anecdote montre déjà que l'île était considérée comme un espace public suffisamment exposé pour accueillir des statues honorifiques des personnages les plus importants de l'Etat romain. Si les textes ne mentionnent qu'une seule statue, les sources archéologiques sont plus abondantes. Seulement, les circonstances de découverte apportent moins de certitude.

Ainsi, cinq statues furent mises au jour lors de travaux d'agrandissement de l'*Ospedale dei Fatebenefratelli* au début des années 1930, mais retrouvées dans des terres de remblai donc non *in situ*<sup>999</sup>. Cette situation, et le fait qu'aucune n'était en relation avec les cultes de l'île, fit déduire à leur inventeur qu'il s'agissait de statues déplacées sur l'île par un marchand d'antiquités afin de leur faire quitter clandestinement la ville par le fleuve<sup>1000</sup>. Bien que l'hypothèse d'une provenance extérieure à l'île soit tout à fait probable, l'argument de l'absence de rapport des représentations avec les cultes rendus sur l'île ne peut servir de justification. Des monuments et ornements sans aucun lien avec Esculape ou Veïouis pouvait venir embellir places et rues de l'île, à l'instar de la statue de Jules César.

Les statues sont toutes datables du I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C. La sculpture la moins bien conservée, dont il manque la partie supérieure, représente une figure féminine d'un type courant, portant une tunique légère et un ample manteau, inspiré d'un modèle grec développé à partir du IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C.<sup>1001</sup>. Elle comporte une plinthe destinée à être insérée dans un

---

<sup>998</sup> Trad. H. Goelzer.

<sup>999</sup> Sous un arc en briques, non daté précisément (« di vecchia costruzione », MARELLA VIANELLO 1943, p. 265).

<sup>1000</sup> MARELLA VIANELLO 1943, p. 265.

<sup>1001</sup> MARELLA VIANELLO 1943, p. 268.



piédestal. De facture ordinaire, elle date probablement de la seconde moitié du I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C.<sup>1002</sup>.

C'est à la même période qu'appartient un premier *togatus* acéphale d'un type iconographique également répandu<sup>1003</sup>. Il porte une tunique sous une toge et une cassette contenant des *papyri* était originellement placée en soutien à côté du pied gauche mais est aujourd'hui manquante.

Le second *togatus*, acéphale lui aussi, porte la *bullā* et représente donc un jeune homme, vêtu d'une tunique et probablement de la toge prétexte, et ayant à ses pieds le cylindre contenant des *papyri*. Le travail du marbre indique une réalisation de la fin du I<sup>er</sup> siècle<sup>1004</sup>.

La quatrième sculpture représente une femme vêtue des vêtements de la matrone romaine : une longue tunique recouverte par la *stola* puis de la *palla* qui vient couvrir l'arrière de la tête<sup>1005</sup>. La coiffure, semblable à celles des portraits d'époque julienne permet de dater l'exécution de la statue à cette période, sans aller au-delà du règne de Tibère ou du début de l'époque claudienne.

La dernière statue figure une jeune fille portant un *chiton* ionique sous une *stola*, recouverte d'une *palla*. Bien qu'apparemment à peine adolescente, elle est représentée à la manière d'une femme adulte. La coiffure, la technique (emploi du trépan) ainsi que la reprise d'éléments de l'art classique permettent de dater la sculpture de l'époque flavienne<sup>1006</sup>. Les traits du visage s'apparentent à ceux des portraits de Julie, princesse impériale, fille de l'empereur Titus. La comparaison avec ses autres portraits montre qu'il s'agit d'une de ses premières représentations, peu avant la mort de Titus alors qu'elle âgée d'une dizaine d'années. Le corps de la sculpture reprend un type fréquent de statue de divinité de l'époque classique, individualisée par le portrait<sup>1007</sup>.

En l'absence des bases et de leurs inscriptions, les circonstances dans lesquelles ces statues purent être dédiées sont inconnues. La présence sur l'île d'une ou de plusieurs de ces

---

<sup>1002</sup> La statue compte deux fragments principaux. La partie inférieure fait 0,68 m de hauteur au maximum. Le matériau est un marbre blanc, marbre *grechetto* (marbre de Thasos) MARELLA VIANELLO 1943, p. 266-268.

<sup>1003</sup> De taille légèrement plus petite que nature (1,30 sans la tête), il est en marbre blanc de Thasos (MARELLA VIANELLO 1943, p. 268).

<sup>1004</sup> D'une hauteur de 1,31 m sans la tête, la statue repose sur une plinthe de 4 à 5 cm d'épaisseur. Elle est également sculptée dans un marbre blanc de Thasos (*grechetto*). MARELLA VIANELLO 1943, p. 268-269.

<sup>1005</sup> Statue en marbre blanc-jaune légèrement veiné de brun, plus grande que nature, 1,85 m avec plinthe (1,833 m sans), MARELLA VIANELLO 1943, p. 269-271.

<sup>1006</sup> D'une hauteur de 1,365 m avec la plinthe (1,308 m sans), la statue est exécutée en marbre de Paros (MARELLA VIANELLO 1943, p. 271-274).

<sup>1007</sup> NISTA 1981, p. 7-8 ; CALENDIA 1998, p. 91.

statues n'est pas impossible. Qu'elles furent offertes dans les temples ou élevées pour orner les places, elles offrent des exemples des ornements de l'île.

Cette dernière n'était pas un lieu isolé de tout passage ni fréquentation, et la présence d'une statue de Jules César montre qu'elle était tout à fait un emplacement approprié pour l'exposition de statues publiques en hommage aux grands hommes de la ville. D'ailleurs, même un empereur semble avoir été honoré d'un monument exposé entre les deux ponts : *Pro salu]te et re[ditu | et ui]ctori[a | imp(eratoris) Caes(aris)] M(arci) Au[re | li An]tonin[i | Aug(usti) Ger]manici | [Sarmati]ci, p(atri) p(atriciae), | [d(ono)] d(ato) | ---] [M(arcus) Aurel]ius M(arci) f(ilius) [Cla(udia)]|[---] Vir(un) cli[ens].|[Vt eius ben]efici [c(iuitatem) R(omanam) c(onsecutus)]|[e]st [--- |[f]avore (?) Com]modi Caes[aris] |[acc]epit (?) [---]<sup>1008</sup>.*

Marcus Aurelius, fils de Marcus de la tribu Claudia dédia cette statue à l'Empereur en remerciement de *benefici ciuitatem romanam* : l'homme a probablement obtenu la citoyenneté romaine suite aux nombreuses campagnes militaires menées par Marc Aurèle, qui semble lui avoir légué son nom. Le don est en outre effectué pour le salut, le retour et la victoire de l'Empereur selon la formule employée fréquemment lorsqu'un empereur était parti en guerre. La titulature impériale permet de dater le monument entre 175 et 180 ap. J.-C.<sup>1009</sup>

Jusqu'à la fin de l'Antiquité, les alentours du sanctuaire d'Esculape paraissent conserver l'attractivité suffisante aux yeux de ceux désirant rendre hommage à leur bienfaiteur. Ainsi, une base de statue découverte dans l'île atteste du don d'une statue fait en 389 ap. J.-C par le collègue des *mensores portuenses* en l'honneur de Ragonius Vincentius Celsus, ancien préfet de l'annone<sup>1010</sup>. M. Besnier voyait dans cette inscription un témoignage de la présence de greniers à blés sur l'île, puisque l'offrande émane de la corporation des *mensores portuenses* en charge des mesures des poids et des *caudicarii* qui assuraient le transport des marchandises sur le Tibre entre Ostie et Rome<sup>1011</sup>. Toutefois, et malgré la position de l'île à proximité des zones d'implantation des *horrea* et des quartiers peuplés, rien ne permet d'affirmer qu'elle abritait de telles structures<sup>1012</sup>.

<sup>1008</sup> CIL VI, 1015= Ins.20.

<sup>1009</sup> Marc Aurèle reçoit le titre de *Sarmaticus* en 175 et meurt en 180 ap. J.-C. En outre, Marc Aurèle est en Syrie entre 175 et 176, puis repart pour la Germanie en 178 sans revenir à Rome avant son décès, ce qui permet de d'attribuer l'érection de la statue soit de 175-176 soit de 178-180 ap. J.-C. (sur le règne de Marc Aurèle en général voir GRIMAL 1991).

<sup>1010</sup> Ins. 19. Pour la carrière de Ragonius Vincentius voir PLRE I, p. 195.

<sup>1011</sup> BESNIER 1902, p. 63-64.

<sup>1012</sup> Cf. partie 1, chap.3.2.

Le choix du lieu est peut-être relatif au lien comparable que l'île et la zone portuaire de Rome entretenaient avec le Tibre. D'ailleurs, au début du XI<sup>e</sup> siècle, le renouvellement du rattachement de l'île à la juridiction de l'évêque de Portus est peut-être le reflet d'une situation bien antérieure, dès le premier découpage du territoire romain en évêchés, lorsque Rome passa sous administration chrétienne et fut divisée en diocèses. Or, en 389, la ville appartient désormais à un empire chrétien et l'île est peut-être déjà administrativement liée à Ostie/Portus. Quoi qu'il en soit, si la statue en l'honneur de Vincentius fut effectivement élevée dans l'île, elle atteste de la continuité de l'occupation et de l'intérêt d'élever une statue publique entre les deux ponts jusqu'à une époque avancée.

#### 1.3.2.1. Les *hermes quadrifrontes* appartenaient-il au décor antique de l'île ?

La balustrade restaurée du pont *Fabricius* conserve deux hermès *quadrifrontes* de facture antique, indissociables du nom que le pont reçut parfois à l'époque moderne : *ponte quattro capi*. Les deux sculptures furent intégrées en 1849 au parapet, qui doit son aspect actuel à une rénovation de 1697<sup>1013</sup>. De la même année date un témoignage rapportant la présence de quatre de ces hermès sur la rive gauche, à proximité de la tête du pont *Fabricius*<sup>1014</sup>. En 1744, les quatre hermès étaient toujours observables mais l'un d'eux avait été déplacé sur la place *San Bartolomeo*. Les trois autres se trouvaient toujours sur la rive gauche du Tibre, à proximité de l'église *San Gregorio della Divina Pietà*, proche de la tête de pont<sup>1015</sup>. En 1775, un témoignage n'en mentionne que deux<sup>1016</sup>. Il semble cependant que près d'un siècle plus tard, les trois hermès de la rive gauche n'aient pas été déplacés, tout comme celui sur l'île, se trouvant devant *San Bartolomeo*, qui est encore mentionné<sup>1017</sup>. Enfin, seuls deux hermès restent visibles en 1849, probablement ceux qui furent intégrés dans le parapet

---

<sup>1013</sup> HOLLAND 1961, p. 214 et p. 217.

<sup>1014</sup> CONTICELLO DE SPAGNOLIS 1993, p. 96 ; HOLLAND 1961, p. 215. MARLIANI, PANVINION, DONATI ET NARDINI, *Descrizione di Roma Antica*, 1697, p. 225.

<sup>1015</sup> CONTICELLO DE SPAGNOLIS 1993, p. 96. P.F. CASIMIRO, *Memorie storiche delle chiese e dei conventi dei Frati Minori*, Rome, 1744, p. 265.

<sup>1016</sup> CONTICELLO DE SPAGNOLIS 1993, p. 96. G. MONTI, *Nuova descrizione di Roma antica e moderna*, Roma, 1775, p. 47.

<sup>1017</sup> Les témoignages de plusieurs documents de quelques années d'intervalle concordent parfaitement sur ce point. CONTICELLO DE SPAGNOLIS 1993, p. 96 (PISTOLESI, *Descrizione di Roma*, 1841). L'historique des hermès est retracé par HOLLAND 1961, p. 215-217 et CONTICELLO DE SPAGNOLIS 1993, p. 95-97.

du pont<sup>1018</sup>. Les deux autres semblent avoir été perdus durant cette période, puisque seuls les deux exemplaires du pont sont connus à partir de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>1019</sup>.

Les deux hermès conservés sur le pont se présentent sous la forme de pilastres parallélépipédiques surmontés de quatre têtes correspondant à chacun des angles<sup>1020</sup>. Les visages des angles opposés vont par paire : deux visages sont juvéniles, deux autres portent la barbe. La coiffure est formée de trois mèches bouclées descendant jusqu'aux épaules de chaque côté, les cheveux tombant lisses sur la nuque. La barbe et la moustache des visages plus âgés sont traitées en petites boucles. Les yeux sont allongés, les sourcils étirés jusqu'aux tempes, les lèvres à peine dessinées et le visage aux contours carrés. Les sculptures reprennent des éléments iconographiques et plastiques développés à partir du V<sup>e</sup> siècle av. J.-C. ; la coiffure notamment rappelle celle des représentations archaïques<sup>1021</sup>. Chaque pilier comporte une rainure verticale sur deux côtés contigus.

Des hermès présentant des caractéristiques tout à fait similaires ont pu être identifiés au *Museo Nazionale Romano*<sup>1022</sup> et sur le monument à G.G. Belli sur la place du même nom, au *Trastevere* à proximité de l'île Tibérine<sup>1023</sup>. Il apparaît clairement que ces deux exemplaires et ceux du pont Fabricius appartenaient au même ensemble. Malgré l'état de conservation qui ne permet pas une analyse stylistique poussée, M. Conticello de Spagnolis propose une datation autour des I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. et I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C., d'après la reprise d'éléments archaïques, marque d'un éclectisme en vogue à cette période<sup>1024</sup>.

L'historique montre qu'ils restèrent à proximité de l'île durant toute la période moderne, mais en l'absence d'éléments concernant les périodes antérieures, leur appartenance à l'île dans l'Antiquité est questionnable.

---

<sup>1018</sup> CONTICELLO DE SPAGNOLIS 1993, p. 97 (d'après P. ADOLFINI, *Roma nell'età du Mezzo*, Roma, 1849, I, 22, 5) ; HOLLAND 1961, p. 218.

<sup>1019</sup> HOLLAND 1961, p. 215.

<sup>1020</sup> Les deux piliers sont identiques mais présentent des états de conservation différents. Marbre de Luni. H. 1,18 m ; L. 0,44 m ; Ep. 0,36 m. Sur l'état de conservation voir CONTICELLO DE SPAGNOLIS 1993, p. 97.

<sup>1021</sup> CONTICELLO DE SPAGNOLIS 1993, p. 98. Pour une hypothèse concernant l'identification précise de la représentation, en rapport à la figure de Janus, voir HOLLAND 1961, p. 216.

<sup>1022</sup> En 1993, dans le jardin ouvrant sur la *via Cernaia*, sans numéro d'inventaire et de provenance inconnue. H. 1,10 m ; L. 0,44 m ; Ep. 0,36 m. En très mauvais état de conservation, les têtes sont très abimées, mais le socle présente la même rainure verticale sur deux côtés contigus. De plus l'hermès signalé sur la Piazza San Bartolomeo en 1841 était en très mauvais état de conservation (CONTICELLO DE SPAGNOLIS 1993, p. 98).

<sup>1023</sup> Ses dimensions sont quelque peu différentes, probablement à cause d'une intervention pour permettre son intégration dans le monument, édifié en 1913. La provenance n'a pas pu être mise en évidence (CONTICELLO DE SPAGNOLIS 1993, p. 99 ; HOLLAND 1961, p. 216).

<sup>1024</sup> CONTICELLO DE SPAGNOLIS 1993, p. 99.

M. Besnier, qui n'avait pas connaissance des deux autres hermès, supposait qu'ils appartenaient à la décoration d'origine du pont, dont ils soutenaient la rambarde. Il avait en effet remarqué les rainures et leurs traces de scellement sur le côté<sup>1025</sup>. Néanmoins, celles-ci se trouvent sur deux côtés contigus, alors qu'une rambarde aurait nécessité une fixation sur deux côtés opposés. De plus, la trace de ces hermès ne remonte qu'au XVII<sup>e</sup> siècle, il est donc délicat de faire le lien avec la période antique.

Quatre hermès possédant chacun deux rainures de fixation sur deux côtés contigus trouveraient plutôt leur place aux angles d'un enclos quadrangulaire : l'orientation des têtes aux angles des piliers correspond davantage à cette disposition<sup>1026</sup>.

D'autre part, le nom de « *Quattro Capi* » précède de plusieurs siècles l'insertion des hermès dans le parapet du pont, même si les sculptures sont signalées depuis longtemps dans la zone à proximité. En réalité, le nom l'église *San Gregorio* sur la rive gauche est accompagné dès 1369 de l'épithète « *de IIII<sup>oro</sup> capitibus* », église où furent d'ailleurs observés les hermès aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles<sup>1027</sup>. Le qualificatif de *Quattro Capi* à l'époque moderne pourrait n'avoir été transféré au pont qu'ultérieurement puisque les témoignages de son appellation sont postérieurs à ceux de l'église<sup>1028</sup>.

Il est ainsi difficile de déterminer l'emplacement antique de ces hermès et de l'enceinte qu'ils délimitaient, car ils furent déplacés et observés entre l'île et le secteur de *San Gregorio*, selon des informations qui ne sont pas antérieures au début de la Renaissance. L.A. Holland, suivie par M. Conticello de Spagnolis, d'après l'épithète « *de IIII<sup>oro</sup> capitibus* » plus anciennement attribuée à l'église, suppose que les hermès étaient originellement situés dans ce secteur entre le *Circus Flaminius* et le théâtre de Marcellus, où s'élevait un temple de Janus<sup>1029</sup>. Or l'iconographie de ces hermès peut être rapprochée de celle du dieu bifrons, bien que cette hypothèse puisse être discutée<sup>1030</sup>.

---

<sup>1025</sup> BESNIER 1902, p. 98. L'hypothèse fut reprise par WREDE 1972, mais date du XIX<sup>e</sup> siècle. Pour la bibliographie et l'historique sur cette question voir HOLLAND 1961, p. 217, n.60.

<sup>1026</sup> HOLLAND 1961, p. 217 suivie par CONTICELLO DE SPAGNOLIS 1993, p. 100.

<sup>1027</sup> HOLLAND 1961, p. 214.

<sup>1028</sup> Le premier témoignage de cette appellation, qui est encore employée, date de 1557 (CONTICELLO DE SPAGNOLIS 1993, p. 95 et p. 100).

<sup>1029</sup> Le temple de Janus est probablement l'édifice le plus septentrional des trois temples contigus du *Forum Holitorium* (COARELLI 2008, p. 411, LIV. I, 19, 2). L'église *San Gregorio della divina Pietà* se situe directement à la tête du pont Fabricius, où donnait la *frons scaenae* du théâtre de Marcellus. Les deux lieux sont éloignés d'environ 100 m, il ne semble cependant pas que le temple de Janus se situait sous l'actuelle église, contrairement à l'hypothèse retenue par M. Conticello de Spagnolis pour qui la présence de ces hermès dans les environs de l'église pourrait attester que le temple de Janus se tenait sous *Sans Gregorio*, à la tête du Pont Fabricius (CONTICELLO DE SPAGNOLIS 1993, p. 100). En attribuant ces hermès au temple de Janus, l'auteur attribue l'enclos des hermès au règne de Tibère, qui fit reconstruire le temple, conformément à sa datation

Néanmoins l'enquête sur les hermès *quadrifrontes* permet d'affirmer avec certitude que ces piliers n'appartenaient pas au pont Fabricius et probablement pas non plus à l'île Tibérine, en dépit de leur historique moderne.

### 1.3.2.3. L'Obélisque de la *piazza San Bartolomeo*

Dans la théorie qui considérait que l'île avait été totalement ornée de façon à représenter un bateau, le mât été représenté par un obélisque. Cette idée trouve assurément son origine dans la description en 1569 par Bernardo Gamucci d'un obélisque se tenant sur la *piazza San Bartolomeo*. Les fragments sculptés de hiéroglyphes copiés par Piranèse au XVIII<sup>e</sup> siècle et dispersés dans diverses collections appartiennent probablement à ce même monument<sup>1031</sup>.

La mention *in insula Tiberina unus* à la suite d'une liste de six grands obélisques dans une interpolation de Pompeius Mela, au XV<sup>e</sup> siècle, d'une description topographique attribuée à Publius Victor, auteur du IV<sup>e</sup> siècle ap. J.-C est la plus ancienne attestation de la présence d'un tel ornement sur l'île<sup>1032</sup>. Complet et « en place » au début du XVI<sup>e</sup> siècle lorsqu'il est décrit par Gamucci, l'obélisque est probablement détruit à la fin de ce siècle, puisque dès le XVII<sup>e</sup> siècle, seuls quelques fragments subsistent devant l'église *San Bartolomeo*<sup>1033</sup>. Il est par ailleurs impossible de déterminer si l'obélisque se trouvait à son emplacement antique d'origine quand il fut décrit au XVI<sup>e</sup> siècle et l'histoire ultérieure de ses fragments est complexe et difficile à retracer<sup>1034</sup>.

Néanmoins, sa facture d'exécution tardive démontre bien que l'obélisque ne faisait pas partie du décor de l'île pendant la quasi-totalité de la période antique. Selon la description de Gamucci, l'obélisque n'était pas terminé par un pyramidion, mais possédait un sommet circulaire symbolisant le disque solaire ailé accompagné de la représentation d'un roi ou d'un dieu égyptien assis. Sa décoration pseudo-hiéroglyphique semblerait représenter certains des

---

stylistique aux alentours des I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. et I<sup>er</sup> ap. J.-C. Holland ne parle pas de temple (*aedes*) mais de la possibilité de la reconstruction d'un enclos à Janus en lien avec l'ancien rôle passage de l'île Tibérine (sur sa théorie d'attribution à Janus voir HOLLAND 1961, p. 218-223. Cf. Partie 1, chap. 3.1).

<sup>1030</sup> CONTICELLO DE SPAGNOLIS 1993, p. 100.

<sup>1031</sup> IVERSEN 1968, p. 179 B. GAMUCCI, *Le Antichità della Città di Roma*, deuxième édition publiée par T. Porcacchi, Venise, 1569, p. 179. Le fragment copié par Piranèse figure sur une planche consacrée à l'île Tibérine aux côtés d'un plan restitué, d'inscriptions à Semo Sancus (*CIL* VI, 567 = *ILS*, 3474) et à Esculape (*CIL* VI, 12 = *ILS* 3837) (G.B. PIRANESI, *Le Antichità Romane*, Rome, 1756).

<sup>1032</sup> IVERSEN 1968, p. 179 et n. 1.

<sup>1033</sup> Selon E. Iversen, Gamucci dut voir l'obélisque entier (IVERSEN 1968 p. 179), au contraire de J.-J. Gloton qui affirme que ce dernier n'en a vu qu'un fragment (GLOTON 1961, p. 442).

<sup>1034</sup> IVERSEN 1968, p. 179-180 pour l'historique particulièrement p. 180-181.

signes du zodiaque. Le petit monument devant *San Bartolomeo* n'était ainsi certainement pas égyptien mais un monument tardif de conception romaine<sup>1035</sup>. Enfin, si sa présence put inspirer les artistes et savants de la Renaissance qui y ont vu le mât du navire formé par l'île ornée de sa proue, la disproportion de l'ensemble et l'important décalage chronologique montrent qu'ils n'appartenaient en aucun cas à un projet global d'ornementation de l'île<sup>1036</sup>.

#### 1.3.2.4. Bilan sur les *ornementa* de l'île

Malgré les vestiges ou objets antiques signalés sur l'île depuis plusieurs siècles et les découvertes plus récentes, il est difficile d'obtenir une image du décor et de l'apparat des lieux. Les éléments retrouvés hors contexte ne peuvent lui être attribués sans beaucoup d'incertitude comme c'est le cas pour les hermès *quadrifrontes*.

Il ne fait par contre aucun doute qu'elle était un lieu suffisamment fréquenté pour l'exposition d'hommages publics. Si toutes les statues et bases ne furent pas découvertes *in situ*, rendant leur attribution problématique, le témoignage des textes à propos de la présence d'une statue de Jules César sur l'île montre bien que cette dernière avait reçu de tels décors.

Ces témoignages ne se rapportent souvent qu'à l'époque impériale, de la fin du I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C., puis des règnes de Titus et de Marc Aurèle. La statue en l'honneur de Vincentius et l'obélisque montrent que l'île continua de susciter un intérêt suffisant pour que soient érigés de nouveaux ornements et statues honorifiques, symbole du caractère public et ouvert de l'île au cœur de la ville.

---

<sup>1035</sup> IVERSEN 1968, p. 179.

<sup>1036</sup> En effet, l'obélisque ne devait pas dépasser en hauteur les édifices principaux, tout comme les proportions de la proue n'invitent pas réellement à voir dans l'île un navire sur le fleuve cf. *supra* p. 211.

### 2.1. Dans la ville – hors de l'*Vrbs*

« Hors de la ville », telle est la situation du sanctuaire d'Esculape pour les auteurs anciens : c'est sur les raisons de cette situation que Plutarque s'interroge dans ses *Quaestiones Romanae* (*Quae. Rom.* 94). Il compare la situation romaine avec celle rencontrée en Grèce ; où ces sanctuaires sont souvent installés en marge de l'espace urbanisé. Avant lui, Pline l'Ancien considérait que la méfiance qu'entretenaient les romains à l'égard de l'art grec de la médecine était la cause de l'exclusion du culte du dieu guérisseur (XXIX, 8, 16). L'île n'était donc pas considérée comme partie intégrante de la ville non seulement à l'époque républicaine, au moment de l'installation du culte, mais encore, semble-t-il, à l'époque de Plutarque et Pline, au II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C., alors que paradoxalement, l'urbanisme s'était développé de part et d'autre du Tibre et de l'île.

Bien que l'espace romain fut matériellement symbolisé par des murailles<sup>1037</sup> et soumis à un découpage « administratif » en quatre régions à l'époque républicaine, l'unique définition-du territoire de la ville de Rome depuis sa fondation était le *pomerium*<sup>1038</sup>. À l'époque républicaine, l'île Tibérine n'est comprise ni dans l'enceinte fortifiée ni incluse dans le découpage des régions et, même si ni Plutarque, ni Pline ne mentionnent explicitement une situation *extra pomerium*, celle-ci ne fait aucun doute. En effet, en dépit d'une ouverture sur le fleuve avec le *portus Tiberinus* et le *Forum Boarium*, Rome est une ville de rive, qui se développa davantage sur et autour des collines, légèrement à l'écart du Tibre. À la fin de la République, cette limite coïncidait avec le contour des remparts, incluant sept collines mais excluant d'autres parties de la ville : Aventin, champs de Mars et rive droite du Tibre<sup>1039</sup>.

Les origines ethniques et chronologiques ainsi que les circonstances d'évolution du *pomerium* ne sont pas clairement définies. Le concept, certainement ancien, était déjà mal

---

<sup>1037</sup> Les sources littéraires prêtent la construction de la première enceinte à Romulus au moment de la fondation de la ville, puis son agrandissement aux rois suivants. La muraille, dont le tracé englobe les collines, qui forma l'enceinte de Rome durant la République et une grande partie de l'empire est attribuée à Servius Tullius. Certains tronçons subsistants sont effectivement datables du VI<sup>e</sup> siècle av. J.-C. La majeure partie résulte d'une rénovation républicaine du IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C. L'ensemble a conservé son appellation « mur servien », qui exprimait surtout l'ancienneté de l'enceinte aux yeux des romains (ANDREUSSI 1996, p. 320). Rome ne recevra une nouvelle muraille, englobant un espace bien plus vaste, que dans la seconde moitié III<sup>e</sup> siècle ap. J.-C. sous l'empereur Aurélien (PISANI SARTORIO 1996, p. 290).

<sup>1038</sup> FREZOUL 1987, p. 77.

<sup>1039</sup> Les collines Palatin, Capitole, Quirinal, Viminal, Esquilin, Caelius. HOMO 1971, p. 94.



connu dans l'Antiquité. Les sources sont partagées entre la définition de Varron et Plutarque selon laquelle le *pomerium* est une délimitation linéaire, et celle de Tite-Live ou Suétone qui le considèrent comme une espace derrière la muraille. Le débat concerne également l'étymologie du mot et la provenance, étrusque ou latine, du rite<sup>1040</sup>. Toutefois, il ne s'agit pas ici de revenir sur la discussion à propos de l'origine et de la forme du *pomerium*, qui ne serait d'aucun concours<sup>1041</sup>. Le fait à retenir est qu'il établissait rituellement l'espace de la ville en correspondance avec la limite des murailles, séparant *l'Vrbs*, espace de *l'imperium domi* inauguré et *l'ager*, espace de *l'imperium militia* non inauguré<sup>1042</sup>. Par conséquent, le *pomerium* délimitait l'exercice de *l'imperium* et instituait une différence entre *ciues* et *miles* – entre citoyen et conquérant<sup>1043</sup>. La problématique de la relation de l'île Tibérine avec le *pomerium* repose donc sur le fait que ce dernier définit l'espace de la ville, déterminant et différenciant un espace intérieur d'un espace extérieur. En ce cas, comment apprécier la signification d'une exclusion de ce périmètre pour l'île Tibérine ? Comment déterminer les raisons ainsi que les conséquences de cette situation sur l'île et son administration ?

Dans l'historiographie moderne, comme antique, cette exclusion servit d'argument pour justifier l'installation des cultes et comme preuve d'isolement ou de mise à l'écart<sup>1044</sup>. En outre, le texte de Festus, classant le culte d'Esculape parmi les « *perigrina sacra* », fit établir aux modernes une relation entre le caractère étranger du dieu guérisseur et son exclusion du *pomerium*, par l'emplacement de son culte sur l'île<sup>1045</sup>. Le *pomerium*, limite de nature religieuse, définissait la ville, ou du moins l'espace qu'elle incluait, comme un *templum*. En effet, chez Aulu-Gelle, comme chez Varron ou Festus, la zone délimitée par le *pomerium* est le lieu où sont pris les *auspicia urbana*<sup>1046</sup>. Par conséquent, la délimitation du *pomerium* avait

<sup>1040</sup> VARR., *L.L.* V, 143, PLUT., *Rom*, 11, 1-4, LIV. I, 44, 4-5. SUET, *Frag. Roth.* p. 313, ANDREUSSI 1999, p. 97. Suivant Suétone, J. Le Gall attribua au *pomerium* une définition d'abord militaire : il s'agissait de l'espace laissé libre de part et d'autre des murailles pour les manœuvres et la défense de la ville (LE GALL 1959, p. 50, d'après le témoignage de Suétone). Pour le débat entre origine latine et étrusque, voir LIOU-GILLE 1993, p. 98-99, SIMONELLI 2001, p. 119-128.

<sup>1041</sup> Dans les sources, l'origine du *pomerium* est toujours mise en relation avec l'établissement des premiers murs de la ville et expliqué par rapport à leur tracé, dans la légende de fondation. Ce rapport ne se vérifie pas historiquement puisque les murs de la ville conservèrent le tracé probablement établi au VI<sup>e</sup> siècle que le *pomerium* va dépasser à l'époque impériale. MAGDELAIN 1990, p. 157, ANDREUSSI 1996, p. 320, ANDREUSSI 1999, p. 98.

<sup>1042</sup> MAGDELAIN 1990, p. 156.

<sup>1043</sup> DESIDERI 2006, p. 87.

<sup>1044</sup> BESNIER 1902, p. 174-175. Par ailleurs, la légende étiologique de l'île Tibérine met déjà en évidence le statut ambigu de l'île Tibérine dans la conception du territoire romain. Cf. *supra* partie 1, chap. 3.2.

<sup>1045</sup> FEST. 268 L. Pour Esculape appartenant aux « *perigrina sacra* » cf. Partie 2, chap. 1.2.

<sup>1046</sup> FREZOULS 1987, p. 377. GELL., *N.A.*, XIII, 14, 1 selon la définition donné par les augures romains : *Pomerium est locus intra agrum effatum per totius urbis circuitus pone muros regionibus certis determinatus, qui facit finem urbani auspicii* (« Le *pomerium* est un lieu à l'intérieur du territoire libéré par les augures qui fait le tour de toute la ville derrière les murs, délimité par des lignes bien établies ; il marque la limite de l'auspice

surtout de nombreuses implications religieuses et administratives, limitant l'exercice de certaines magistratures au sein de l'espace délimité de *l'Vrbs* ou cantonnant d'autres à l'extérieur<sup>1047</sup>. De plus la cité ainsi délimitée était protégée des influences néfastes et tout ce qui pouvait contrevenir à cette protection et porteur de souillure devaient en être écarté<sup>1048</sup>.

Notamment, un passage de Festus témoigne de l'exclusion des divinités chtoniennes, nature commune à la plupart des divinités recevant un culte sur l'île<sup>1049</sup>. Si sa situation hors *pomerium* n'est pas la cause première de leur installation, elle la rend donc parfaitement possible. Ainsi, Esculape doit probablement sa relégation sur l'île hors de la « ville », davantage à sa nature chtonienne qu'à son caractère étranger<sup>1050</sup>. Conséquence de ce rejet de l'inférieur : l'interdiction de l'inhumation ou de la crémation des défunts à l'intérieur de cette limite<sup>1051</sup>. La séparation entre le monde des morts et celui des vivants, définie par le *pomerium* figure dans les lois des XII tables : « l'homme mort [...] qu'on ne l'ensevelisse pas ni ne le brûle dans la ville » (*hominem mortuum [...] in urbe ne sepelito neue urito*)<sup>1052</sup>. Implicitement, cela signifie qu'il pouvait y avoir des sépultures en milieu urbain du moment que l'emplacement était situé au-delà de cette limite.

Le statut de l'île à l'époque républicaine n'empêche donc pas l'ensevelissement des morts sur son sol. Or, le grand nombre d'inscriptions funéraires mises au jour sur l'île Tibérine conduit à considérer l'existence de sépultures, bien qu'aucun des documents ne fut mis au jour dans un contexte funéraire. La quantité est en effet suffisamment importante pour s'interroger, mais la possibilité de leur apport tardif, pour emploi dans des constructions, est élevée<sup>1053</sup>. Ce point avait déjà été mis en évidence par M. Besnier<sup>1054</sup>, qui recensait les

---

urbain », trad. R. Marache). Voir également FEST, 294-295 L et la définition du *templum* chez VARR., *L.L.*, VII, 8-10.

<sup>1047</sup> FREZOULS 1987, p. 377. Plus précisément, les conséquences sont les suivantes : exclusion de certains rites, interdiction de l'inhumation et de la crémation *intra pomerium*, limitation de l'exercice de la *tribunicia potestas* à l'intérieur des limites et de l'*imperium proconsulare* à l'extérieur, l'exclusion des citoyens en cours de service militaire et des comices centuriates. (n.16, p. 378).

<sup>1048</sup> DESIDERI 2006, p. 86, ANDREUSSI 1999, p. 98.

<sup>1049</sup> FEST., 478L, passage relatif aux *ludi Tauri* : *et fiunt <in circo Flaminio, ne> intra muros euocentur d<i inferi>*. ANDREUSSI 1998, p. 100.

<sup>1050</sup> La question de la relation des divinités « étrangères » au *pomerium* est plus complexe, car le critère d'origine n'entre pas seul en compte dans le choix d'emplacement des temples. Voir ZIOLKOWSKI 1992, p. 283-296 et ORLIN 2007, *passim*.

<sup>1051</sup> Cet interdit, ancien, fut renouvelé à plusieurs reprises. La plus ancienne mention de l'exclusion des sépultures du *pomerium* figure dans les lois des XII tables (CIC., *De leg.*, II, 23) et rappelé par les empereurs Hadrien (L. XLVII, 12, 3, 5), Antonin le pieu (*Hist. Aug.*, *Pius*, 12.3), les Sévères (PAUL, *sent.*, I, 21, 2-3) et Dioclétien (*Cod. Iust.*, III, 44, 12). ANDREUSSI 1999, p. 100.

<sup>1052</sup> CIC., *De leg.*, III, 23, 58 (trad. G. DE PLINVAL)

<sup>1053</sup> Voir la liste des inscriptions mentionnée par Besnier en annexe

<sup>1054</sup> BESNIER 1902, p. 49-50 pour la période républicaine ; BESNIER 1902, p. 69-75 pour la période impériale.

inscriptions funéraires découvertes sur l'île. Abordant la question du *pomerium*, il effectuait un tri entre les inscriptions sur des critères de datations, attribuant à l'île les républicaines et impériales antérieures à Vespasien. En effet, considérant que la *prolatio* de Vespasien franchissait le Tibre et incluait l'île dans les limites du *pomerium*, les inscriptions antérieures à cette date concernaient des sépultures sur l'île alors que les plus récentes n'ont pu qu'y être transportées à une époque tardive. La découverte des inscriptions parfois lors de dragages près des rives peut laisser penser que des sépultures étaient aménagées dans les accumulations d'alluvions, le long des berges. Ailleurs sur le cours urbain du Tibre, de nombreuses épitaphes furent récupérées dans les mêmes circonstances, lors des travaux d'aménagement des rives. J. Le Gall expliquait ces trouvailles par l'utilisation des espaces au-delà du bornage des rives pour l'installation de cimetières, qui semblait être le seul usage possible de ces lambeaux de terre, aux limites changeant au gré des variations de niveau du fleuve<sup>1055</sup>. Cependant, sur l'île Tibérine, aucune des inscriptions funéraires n'a été découverte accompagnée de sa tombe et aucune sépulture antique n'a d'ailleurs été mise au jour. En outre, les lois des XII tables, furent émises à une période où l'espace *intra pomerium* devait véritablement coïncider avec l'espace habité, et il ne faut pas oublier que les sépultures étaient exclues de l'espace urbain essentiellement pour des raisons d'hygiène. En outre, cette théorie pose certaines difficultés au regard des coutumes funéraires romaines. Ainsi, même si les rives du fleuve et de l'île étaient en dehors de cette limite, elles ne devaient pas être un lieu privilégié pour des tombes, qui le plus souvent étaient situées le long des voies menant à la ville. Par ailleurs les berges, exposées aux aléas du fleuve et probablement d'accès peu aisé, n'offraient pas les conditions idéales d'accessibilité pour la visite aux tombeaux<sup>1056</sup>. La probabilité pour la présence de sépultures sur l'île, même pour la période médio-républicaine, apparaît donc peu élevée.

Ce rejet du néfaste a également pour conséquence l'interdiction du port d'armes dans l'enceinte du *pomerium*<sup>1057</sup>. L'anecdote d'Appien rapportant la présence d'une légion sur l'île, lors de la guerre civile consécutive à la mort de César, est donc possible grâce à la situation de l'île hors *pomerium* : « Lépide, le maître de la cavalerie, qui se trouvait sur le forum, se

---

<sup>1055</sup> LE GALL 1953a, p. 188-194, découvertes importantes à *Pietra Papa*, sur les rives du Champ de Mars et au pied de l'Aventin notamment.

<sup>1056</sup> TOYNBEE 1971, p. 73. La visite et le banquet en l'honneur des morts tenaient une place importante dans le rituel funéraire. Les lieux de sépultures étaient fréquentés durant les funérailles mais aussi lors des *Parentalia* ou d'autres cérémonies annuelles (*id.* p. 61-64). Les secteurs destinés aux sépultures étaient par ailleurs réglementés et déterminés par l'Etat (SCHEID 2008b, p. 7)

<sup>1057</sup> ANDREUSSI 1999, p. 98.

précipita sur l'île au milieu du fleuve, où il gardait une légion de soldats, et la fit passer au Champ de Mars afin de l'avoir plus facilement sous la main pour exécuter les ordres d'Antoine »<sup>1058</sup>. Les événements se déroulent en 44 av. J.-C. immédiatement après l'assassinat de César, alors que la ville connaît de sérieux troubles.

La présence d'un corps militaire donc d'hommes en armes sur l'île, juridiquement possible, pose en vérité d'autres problèmes : pouvait-on réellement faire stationner une légion sur l'île Tibérine<sup>1059</sup>? Pourquoi ne l'avoir pas laissée *Transtiberim*, ou amenée directement sur le champ de Mars, également hors du *pomerium* ? Le passage par l'île offrait l'avantage de donner accès au sud du champ de Mars. En effet, le *pons Cestius*, probablement à peine terminé, reliait désormais de manière permanente l'île à la rive droite offrant donc un passage supplémentaire vers la ville sur la rive gauche<sup>1060</sup>. Or, à cette période, les seules autres traversées étaient le *pons Sublicius*, le *pons Aemilius* et le *pons Milvius*. Les deux premières traversées donnaient directement sur l'enceinte de la cité où les troupes ne pouvaient pénétrer et se seraient vues enclavées entre les murs et le fleuve, dans le second la traversée se situait probablement trop loin de la ville. M. Besnier voit dans cet extrait une indication que l'île était pourvue d'« édifices capables d'abriter un détachement de soldats et de lui servir, au moins provisoirement, de caserne »<sup>1061</sup>. Le texte d'Appien n'est néanmoins pas suffisamment détaillé pour estimer la durée de stationnement des troupes, de quelques heures à plusieurs jours. La seule information décelable dans cette notice est la possibilité de traversée par l'île Tibérine dans la seconde moitié du I<sup>er</sup> siècle.

Initialement, l'exclusion de l'île du *pomerium* s'explique par le développement topographique de la ville, qui se développa au point de connaître la situation particulière d'abriter ses fortifications, âgées de plusieurs siècles mais entretenues, à l'intérieur de l'espace urbain<sup>1062</sup>. Celui-ci finit par s'étendre de part et d'autre du Tibre, intégrant de ce fait l'île. Parallèlement - mais pas conjointement - le *pomerium* connu plusieurs élargissements (*prolatio*)<sup>1063</sup>. Les romains attribuaient son tracé à Romulus et son premier déplacement au roi

---

<sup>1058</sup> APPIEN, *Bell. civ.*, II, XVII, 118 = Text.47, *Καὶ Λέπιδος ὁ ἵππαρχος ἐν ἀγορᾷ μὲν ὧν ἐπίθετο τοῦ γεγονότος, ἐς δὲ τὴν ἐν τῷ ποταμῷ νῆσον διαδραμών, ἔνθα ἦν αὐτῷ τέλος στρατιωτῶν, ἐς τὸ πεδίον αὐτοῦς μετεβίβαζεν ὡς ἐτοιμοτέρους ἔξων ἐς τὰ παραγελλόμενα ὑπ' Ἀντωνίου.*

<sup>1059</sup> Aux I<sup>er</sup>-II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C., une légion pouvait compter entre 5000 et 6000 hommes (COSME 2007, p. 87), nombre qui paraît impossible à faire cantonner sur la seule île Tibérine.

<sup>1060</sup> La datation du pont n'est pas certaine, il aurait pu être entrepris au plus tôt dans les années 49 av. J.-C. ou vers 44-43 av. J.-C. Pour la datation de la construction du *pons Cestius* cf. *supra*, partie 1, chap. 3.3.2.

<sup>1061</sup> BESNIER 1902, p. 46.

<sup>1062</sup> FREZOULS 1987, p.374.

<sup>1063</sup> Pour l'historique et le débat sur les motifs de l'élargissement du *pomerium* voir HINARD 1994, ANDREUSSI 1999 et son ample bibliographie et plus récemment, SIMONELLI 2001 et DESIDERI 2006.

Servius Tullius, actes tous deux légendaires mais visant à affirmer l'ancienneté du rituel. Selon les sources littéraires Sylla, César, Auguste, Claude, Néron, Trajan, Vespasien et Aurélien agrandirent ensuite l'espace délimité par le *pomerium*<sup>1064</sup>. Les *imperatores* républicains, puis les empereurs reçurent en effet le droit d'étendre les limites sacrées de la cité pour avoir étendu le territoire de Rome, sans pour autant en faire usage<sup>1065</sup>. Néanmoins, certaines de ces *prolationes* furent attribuées à des empereurs postérieurement pour légitimer l'action de leurs successeurs.

Ainsi, pour la fin de l'époque républicaine, les extensions de Sylla et de César peuvent être assurées et seules celles de Claude, de Vespasien puis d'Aurélien sont confirmables pour l'époque impériale tandis que la réorganisation de l'administration urbaine par Auguste ne s'accompagna pas d'un déplacement de la limite sacrée<sup>1066</sup>. Les agrandissements impériaux bénéficient de surcroît du témoignage de l'épigraphie, grâce aux cippes placés pour borner les nouveaux tracés. Le *pomerium* déplacé, incluant de nouveaux quartiers de la ville finit-il par intégrer l'île au sein l'*Vrbs*, de la ville « officielle »<sup>1067</sup>?

Les extensions de César et Sylla sont mal connues, mais il est certain que le périmètre resta alors cantonné à la rive gauche, coïncidant avec les murailles républicaines du VI<sup>e</sup> siècle, en excluant l'Aventin et le Champs de Mars<sup>1068</sup>. Ce dernier fut en partie intégré sous le règne de Claude, tout comme l'Aventin qui avait été laissé jusque-là en dehors pour des motifs religieux. Cependant, le *pomerium* est toujours limité par le cours du fleuve ; mais ce nouveau contour ne revêt plus son ancienne signification de limite sacrée et affiche un sens plus concret : son agrandissement est devenu le symbole l'expansion de l'Empire<sup>1069</sup>. Sa nature sacrée et rituelle semble être sinon perdue, du moins reléguée au second plan<sup>1070</sup>. Dans ces

<sup>1064</sup> Tracé par Romulus LIV. I, 44, 3 - TAC., *Ann.*, XII, 24 - DION. HAL., I, 88, 2 - PLUT., *Rom.* 11, GELL. XIII, 14 ; Servius Tullius (Tac. Ann. XII, 24 mentionne également des agrandissements par Titus Tatius et Dion Hal, II, 62, 5 par Numa Pompilius), Sylla : TAC., *Ann.* XII, 23 - SEN, *Dial* X, 13, 8 - DIO. CASS., XLII, 50, 1 ; César : DIO. CASS. XLII, 50, 1 ; Auguste : TAC., *Ann.* XII, 23 - DIO. CASS., LV, 6, 6 - *Hist. Aug. Aur.*, 21, 11 ; Claude : TAC. *Ann.* XII, 23-24 - GELL., XII, 14, 7 - *lex de potestae Vespasiani* (CIL VI 930 = ILS 244, 14-16) ; Néron : *Hist. Aug. Aurelian.*, 21, 11 ; Vespasien : *lex de potestae Vespasiani* (CIL VI 930 = ILS 244, 14-16), PLIN., *H.N.* II, 5, 66-67, cippes (CIL VI, 1232 = 31538b= ILS 248, CIL VI 31538 c) ; Trajan : *Hist. Aug. Aur.*, 21, 11 ; Aurélien : *Hist. Aug. Aur.*, 21, 9-10. Hadrien ne changea pas les limites du *pomerium* mais effectua une *restitutio* par un nouveau bornage (CIL VI 31539 a, b, c = CIL VI, 1233, ANDREUSSI 1999, p. 104-105, SIMONELLI 2001, p. 159)

<sup>1065</sup> TAC., *Ann.*, XII, 14, 3, confirmé par les cippes. HINARD 1995, p. 233

<sup>1066</sup> SIMONELLI 2001, p. 151-160, GROS 2007, p. 107.

<sup>1067</sup> « Ville "officielle" » selon les termes de L. Homo (HOMO 1971, p. 94).

<sup>1068</sup> ANDREUSSI 1999, p. 102.

<sup>1069</sup> GROS 2007, p. 108.

<sup>1070</sup> ANDREUSSI 1999, p. 103-104, DESIDERI 2006, p. 91 ; le texte des cippes claudiennes indique clairement les conditions de la décision : *auctis populi romani finibus pomerium ampliavit terminavitque* (CIL VI, 31537 a, b, c, d = CIL VI, 1231)

conditions, la justification religieuse pour l'exclusion de certains secteurs semble avoir perdue en importance.

La question du franchissement du Tibre se pose par contre pour la *prolatio* suivante, mise en œuvre par Vespasien. Un cippe inscrit dont la titulature correspond à l'année 75 av. J.-C. fut retrouvé dans l'église *Santa Cecilia in Trastevere*, dans un remploi de construction et non à son emplacement d'origine<sup>1071</sup>. Or seul un cippe *in situ* permettrait de certifier que la limite avait traversé le fleuve. Pour pallier à l'incertitude, plusieurs arguments furent avancés. Pour M. Besnier, le cippe ne dut pas être déplacé sur une longue distance et donc se situe à proximité de son emplacement d'origine<sup>1072</sup>. Plus argumentée, la théorie de M. Labrousse s'appuie sur la numérotation des cippes de Vespasien, totalement remaniée par rapport à celle de Claude. Les nouveaux cippes suivaient par endroits le fleuve, qui s'il était demeuré une limite du *pomerium* n'aurait pas nécessité de bornage puisque la rive constituait une ligne aisément identifiable<sup>1073</sup>. Cette extension se serait limitée à une largeur de 100 à 200 m correspondant aux quartiers des entrepôts sur les rives du *Trastevere* et, bien sûr, à l'île Tibérine<sup>1074</sup>. Toutefois, le nombre limité de bornes découvertes *in situ* ne permet pas d'utiliser l'argument d'une absence de cippes pour justifier une absence de bornes le long du fleuve. Cette théorie est communément acquise et il fut admis que le *pomerium* traversa le fleuve lors de la *prolatio* de Vespasien. En effet, c'est l'agrandissement au *Trastevere* qui serait la principale innovation la limite flavienne par rapport à la précédente, afin d'intégrer le *pagus Ianiculensis* et définitivement prendre en compte l'intégration des *continentia tecta* dans la ville<sup>1075</sup>. Malgré tout, le franchissement du Tibre par le *pomerium* sous Vespasien n'est pas certain et le doute doit subsister. La question de l'intégration de l'île Tibérine dans les limites du *pomerium* dès la fin du I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C demeure donc, même si elle est tout à fait plausible. La question de l'admission d'Esculape - peut-être moins considéré comme un étranger mais qui n'en demeurerait pas moins de nature chtonienne - n'avait probablement plus lieu d'être depuis l'appauvrissement du sens religieux du *pomerium* amorcé par la *prolatio* syllanienne.

---

<sup>1071</sup> MERLIN 1901.

<sup>1072</sup> BESNIER 1902, p. 52-53.

<sup>1073</sup> LABROUSSE 1937, p. 194-196.

<sup>1074</sup> Voir notamment FREZOULS 1987, p. 379 ; G. Pisani Sartorio considère même que l'extension de Vespasien correspondait aux limites qui seraient plus tard reprises par la muraille aurélienne (PISANI SARTORIO 1996, p. 293 *sq.*)

<sup>1075</sup> COARELLI 1997b, p. 90-92. Sur la traversée du Tibre, voir les doutes de J. Le Gall (LE GALL 1953a, p. 193-194).

Le dernier déplacement de la limite pomériale fut probablement l'œuvre d'Aurélien, au III<sup>e</sup> siècle ap. J.-C. à propos duquel seule l'*Histoire Auguste* témoigne (*Aur.* 21, 9-11)<sup>1076</sup>. Après l'édification des fortifications tout autour de la ville de part et d'autre du fleuve et, le *pomerium* fut déplacé pour coïncider avec les nouvelles murailles de la ville<sup>1077</sup>. À partir de ce moment, l'inclusion de l'île Tibérine dans l'*Vrbs* peut être avérée<sup>1078</sup>.

## 2.2. Une subdivision administrative

Le *pomerium*, limite rituelle de la cité puis symbole de l'expansion de l'Empire n'apporte finalement que peu d'information sur l'île et son intégration réelle à la cité. De plus, son évolution ne correspondait pas au développement urbain et excluait des quartiers pourtant partie intégrante de la ville. Une distinction s'opère en effet entre l'*Vrbs*, délimitée par le *pomerium* et qui constitue l'espace rituel dans lequel les magistrats pouvaient prendre les auspices urbains (*templum* à l'échelle de la ville) et les « *continentia aedifica* » qui représentent « l'habitat réel ». Denys d'Halicarnasse remarquait d'ailleurs la différence d'échelle entre l'*Vrbs* et la ville réelle (IV, 13, 4-5)<sup>1079</sup>.

Si l'exclusion « religieuse » de l'île dura tout la république et jusqu'au moins la fin du I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C., voir jusqu'au III<sup>e</sup> siècle, comment s'intégrait-elle effectivement dans l'organisation de la cité et se définissait-elle comme une de ses composantes ? Comment la vie s'organisait-elle aux côtés des sanctuaires ?

### 2.2.1. Une intégration administrative à l'époque républicaine ?

En parallèle de la partition territoriale définie par le *pomerium*, Rome connaissait également une division plus administrative, dont l'établissement était attribué au roi Servius Tullius, ce qui permettait surtout de la créditer aux premiers siècles de l'existence de la cité. Elle reposait sur une répartition de la population en tribus, qui est souvent mise en rapport avec la division de la ville en quatre régions, mais dont la relation est en réalité plus

---

<sup>1076</sup> SIMONELLI 2001, p. 159-160.

<sup>1077</sup> Sur le mur d'Aurélien : *Hist. Aug., Aur.*, 21, 9 et 39,2, AUR. VICTOR, *Caes.* 35, *Chron.* 148, EUTR. IX, 15, 1, OROS. VII, 23, 5, HIERON., *a Abr.* 2290, voir PLATNER, ASHBY 1929, p. 348-350, RICHARDSON 1992, p. 260-262, PISANI SARTORIO 1996, p. 296.

<sup>1078</sup> En effet, si le projet de construction des murailles commença en 271 av. J.-C., la décision de faire coïncider le *pomerium* date de quelques années plus tard, en 274 ap. J.-C. (PISANI SARTORIO 1996, p. 296).

<sup>1079</sup> Cette différenciation entre l'*Vrbs* et *Roma* est affirmée jusque dans les textes du Digeste : *Vrbs est Roma quae muro cingeretur, Roma est etiam qua continentia aedificia essent* (*Dig.*, XVI, 87, GROS 2007, p. 108).

complexe<sup>1080</sup>. Selon Varron, la population aussi bien urbaine que rurale fut divisée en tribus, qui s'identifiaient au territoire qu'elles occupaient<sup>1081</sup>, ainsi les quatre tribus urbaines équivalaient aux quatre régions selon une organisation géographique des habitants<sup>1082</sup>. Une tradition rapporte la création d'un second type de division, antérieure à celle des tribus séparant les *montes*, habité par les *montani* qui occupaient les *mons* – les collines – correspondant à l'espace urbain, des *pagi* (habités par les *pagani*)<sup>1083</sup>. Ces derniers constituaient les divisions de *l'ager*, l'espace hors de la cité à proprement parlé dont la population fut également répartie en tribus. *Regiones* et tribus, *montes* et *pagi* formaient probablement des réseaux complémentaires. Ces subdivisions ne couvraient pas la totalité du territoire car elles représentaient des groupements de population, qui étaient répartis de façon hétérogène<sup>1084</sup>. Les témoignages attestent de l'existence de ces *pagani*, habitants des *pagi* citadins, vivant dans ces quartiers qui n'entraient pas dans la subdivision urbaine pour la fin de l'époque républicaine<sup>1085</sup>. Ils rassemblaient et organisaient la plèbe urbaine autour de pratiques communes, peut-être certains cultes, mais pas exclusivement puisque probablement aussi dans un but de participation à la vie politique de la cité, si on en croit l'importance que leur accorde un texte comme le *Commentariolum petitionis*, dans lequel Q. Cicéron délivre ses conseils pour une campagne électorale<sup>1086</sup>.

Indépendamment des problématiques de datation et de circonstances de création de ces tribus et des régions, le constat est double : tout d'abord une organisation « administrative » de la cité en circonscription s'effectuait en fonction de la présence habitants – point important pour ce qui va suivre. Ensuite, une situation « hors de la ville » n'implique évidemment pas l'absence d'organisation ni de population.

Topographiquement, la ville se situait légèrement à l'écart du fleuve et n'incluait pas la plaine du champ de Mars au nord et les territoires au-delà du fleuve. La situation paraît donc être similaire à celle du *pomerium* : l'île Tibérine, à l'instar des secteurs en dehors des

---

<sup>1080</sup> Certaines thèses estiment en effet que les deux phénomènes ne sont pas contemporains et placent la création des tribus postérieurement à celle des régions, qui servirent de référence G. De Sanctis attribuait par exemple la création des tribus urbaines aux censeurs de l'année 304 av. J.-C., Q. Fabius Maximus Rullianus et P. Decius Mus. Pour cette question, l'histoire de la recherche et la chronologie voir FRASCETTI 1999, p. 194-195.

<sup>1081</sup> VARR., *L.L.*, V, 56 ; FRASCETTI 1994 p. 198.

<sup>1082</sup> FRASCETTI 1994, p. 200.

<sup>1083</sup> TARPIN 2002, p. 45.

<sup>1084</sup> FRASCETTI 1994, p. 229.

<sup>1085</sup> A. Frascetti considère comme *pagi* urbains, pour le I<sup>er</sup> siècle av. J.-C, les *pagi* situés dans la zone incluse dans l'enceinte aurélienne (FRASCETTI 1994, p. 169-170). Voir également TARPIN 2002, p. 44.

<sup>1086</sup> FRASCETTI 1994, p. 182-83. Leur fonctionnement était semblable à celui des collèges mais cantonné à un cadre territorial (*ID.*, p. 185).



murailles de la ville et du *Trastevere*, était considérée extérieure à la cité mais appartenait donc à l'*ager romanus*. Deux inscriptions attestent par exemple de l'existence d'un *pagus* du Janicule montrant bien que le fleuve ne constituait en rien une limite lorsqu'il s'agissait d'organisation « concrète »<sup>1087</sup>. Pouvait-il exister des *pagani insulae* ? Peut-on supposer que l'île devait, elle aussi, faire partie ou constituer un *pagus* ? La seule condition serait la présence de population établie sur l'île. Malheureusement il ne subsiste aucun témoignage pouvant en attester pour la période républicaine.

Correspondant à l'origine à l'occupation réelle du territoire, la division de la ville en quatre régions fut conservée durant la toute la période républicaine malgré l'expansion de la ville au-delà de ses murs, de l'espace qu'elles recouvraient et de l'augmentation de la population. Ainsi, la permanence de la division territoriale et la limitation de l'espace urbain ne devait plus, assez tôt, refléter les besoins administratifs de gestion ou de sécurité d'une ville qui poursuivait son expansion<sup>1088</sup>. D'ailleurs, à partir du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C., mais surtout suite aux travaux d'urbanisme du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C., l'île se situait dans cette situation paradoxale d'être intégrée à l'espace et au tissu urbain tout en faisant toujours administrativement partie de l'*ager*.

Cette situation administrative, en décalage avec l'expansion et l'organisation urbaine affectait le rôle des magistrats. Ainsi, G. Lugli s'interrogeait sur la construction du *pons Fabricius* par un *curator uiarum*, au milieu du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C., alors que cette tâche revient à ce type de magistrat uniquement en dehors de Rome<sup>1089</sup>. Est-ce parce que l'île était considérée comme située « hors de la ville » ? Néanmoins, chaque pont de Rome se situe théoriquement dehors des limites de la cité. Le *pons Aemilius*, seul autre pont édifié à l'époque républicaine en milieu urbain, fut construit puis rénové par des censeurs. Le *pons Mulvius* fut, selon les sources, également bâti par un magistrat exerçant la censure alors qu'il se situe un peu plus à l'écart de la ville<sup>1090</sup>. Le *pons Cestius* fut le dernier pont construit à

---

<sup>1087</sup> FRASCHETTI 1994, p. 177. Attestation pour le *pagus* du Janicule : *CIL* I<sup>2</sup> 1000-1001 = *ILLRP* 699-700.

<sup>1088</sup> Rome était encore subdivisée en quatre tribus, *montes* et *pagi* à la fin de la République. FRASCHETTI 1994, p. 135 et p. 139). Pour la question du développement de la cité et de l'intégration de l'île, cf. partie 1 chap. 3.

<sup>1089</sup> LUGLI 1934, p. 303. R. Chevallier (CHEVALLIER 1972 p.274), suivant le témoignage de Suétone (*Aug.* 37, 1), attribue la création des *curatores uiarum* à Auguste, qui a en réalité réorganisé et développé la fonction, déjà attestée, de la fin de l'époque républicaine (à six reprises tout au long I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. ERTMAN 1978, p. 14 ; sept chez RADKE 1981, p.96). Outre L. Fabricius, un seul autre magistrat (Volcacijs, *CIL* I<sup>2</sup> 744 = VI 1299= *ILS* 5800) exerçait ses fonctions à Rome même. Pour question de l'organisation de la curatelle par Auguste voir RADKE 1981, p. 98.

<sup>1090</sup> La période et les circonstances de sa construction sont confuses. Selon le *De uiris illustribus* et Ammien Marcellin, il fut édifié en 109 av. J.-C. par le censeur M. Aemilius Scaurus. Certains indices montrent qu'il était

l'époque républicaine mais les éléments connus à son sujet sont minces, et son commanditaire tout comme sa date de construction reposent sur des conjectures. Il ne peut donc contribuer à éclaircir la question, puisque l'hypothèse selon laquelle un *curator uiarum* fut responsable de sa construction repose sur le fait que le *pons Fabricius* fut l'œuvre d'un de ces magistrats.

Les ponts sont indissociables des routes, puisqu'ils sont avant tout un moyen de faire leur faire franchir un obstacle. Evidemment, en dehors du milieu urbain, un pont était toujours construit dans le cadre du tracé d'une route. D'après les lois romaines, les routes publiques (*uiae publicae*) devaient mener à une cité, au littoral, à l'intersection avec une autre route ou encore à un *flumen publicum*. La traversée du Tibre devait être assimilable à un croisement avec une autre voie étant donné qu'il était aussi un axe de communication entre la côte et Rome, et même au-delà<sup>1091</sup>. Or, d'une manière générale au début de la République, la construction des routes majeures en dehors de Rome fut sous la responsabilité des censeurs<sup>1092</sup> ou sous contrôle consulaire<sup>1093</sup>. Les *curatores uiarum* étaient les magistrats en charge de l'entretien des voies et non de leur construction<sup>1094</sup>. Quant à Rome même, les responsables de la gestion de voies étaient les édiles, qui s'occupaient donc probablement des ponts, qui ne font qu'assurer le passage des voies au-dessus des cours d'eau<sup>1095</sup>.

Pourquoi donc un *curator uiarum*, responsable seulement de l'entretien des voies, à l'extérieur de Rome de surcroît, fut-il le commanditaire et donna-t-il son nom au pont de l'île Tibérine<sup>1096</sup> ? On trouve pour le début du I<sup>er</sup> s. av. J.-C., un seul autre exemple de *curator uiarum* en relation avec un pont : C. Vibius Temuundius, également questeur urbain qui s'occupa de la réparation d'un ouvrage d'art. Il ne s'agit donc pas d'une construction et les travaux s'effectuèrent à l'occasion du remblai de la *via Caecilia* dont il avait la charge.

---

plus ancien et le pont du II<sup>e</sup> siècle était probablement la première édification en pierres (*De uir. ill.*, LXXII ; AMM. MARC., XXVII, 3 ; LE GALL 1953a, p. 86-88).

<sup>1091</sup> WISEMAN 1970, p. 124, la loi figure au *Digeste* : *Dig.*, XLIII, 7, 3, 1 (voir notamment RADKE 1981, p. 232) Concernant la problématique du croisement des voies, voir TAC., *Ann.* III, 9 ; STRAB., V, 227 ; CIC, *Mil.* 64.

<sup>1092</sup> Comme par exemple M. Valerius Maximus, censeur en 307, constructeur de la *uia Valeria* (Liv. IX, 43, 25). ERTMAN 1978, p. 5 ou Appius Claudius Caecus, entrepreneur de la *uia Appia*, exerçant la censure entre 312 et 308 av. J.-C. Toutefois, les routes censitaires ne furent pas si nombreuses (HUMM 1996, p. 693 sq.)

<sup>1093</sup> Le pouvoir consulaire permet entre autre l'emploi de l'armée comme main d'œuvre contrairement au pouvoir des censeurs, qui doivent alors établir des contrats, employer des ingénieurs et des ouvriers. (WISEMAN 1970, p. 125, voir CIC., *Font.* 17-18)

<sup>1094</sup> ERTMAN 1978 p. 95.

<sup>1095</sup> RADKE 1981, p. 95.

<sup>1096</sup> Les voies tracées pendant la période républicaine portent le nom des censeurs qui s'occupèrent de leur construction. Un *curator uiarum* intervenaient dans la gestion des travaux d'entretien ou de réparation, ponctuels ne lui transmettait donc pas son gentilice (CHEVALLIER 1972, p. 274). La *cura* peut être nominative, dévolue à une voie en particulier tant à l'époque républicaine (CIC., *Att.* I, 1, 2 – PLU., *Caes.* 7) que par la suite à l'époque impériale (CIL IX, 393 ; SEN., *Apocol.* 1,2), ou ne comporter aucune précision, comme dans le cas des fonctions remplies par L. Fabricius.

Temuundius agissait dans le cadre de ses fonctions car le pont était, naturellement, un tronçon de la voie qui était entretenue<sup>1097</sup>.

Le cas du *pons Fabricius* serait-il une exception (tout en gardant à l'esprit la construction du *pons Cestius* mais qui est lui un pont de l'île) ? En effet, la construction du pont avait surtout pour but de relier l'île Tibérine à la rive gauche et ne se trouvant pas sur le parcours d'une véritable route. Au contraire, le débouché *pons Fabricius* sur la rive gauche donnait directement sur une petite rue parallèle au fleuve, de même que plus tard le *pons Cestius* sera desservi par une petite voie venant rapidement se greffer sur la grande *uia* menant au *pons Æmilius*. Or, plus tardivement, en pleine époque impériale, les plus petites voies de Rome pouvaient être sous la gestion de *curatores* appartenant à l'ordre équestre<sup>1098</sup>. Le cas de L. Fabricius C. f. serait-il un exemple d'un type de magistrature similaire pour l'époque républicaine ? Le pont de l'île Tibérine s'inscrivait en effet dans un système viaire secondaire et ne servait pas à la traversée d'une route importante. D'ailleurs, il est intéressant de constater que Varron emploie le terme *uiocuri* pour désigner des magistrats qui furent à l'origine de l'aménagement des *cliu* *Pullius* et *Cosconius*. Il ne s'agit pas d'une fonction officielle mais le terme est utilisé pour faire comprendre le rôle « d'intendant » joué par les deux hommes<sup>1099</sup>. Peut-on considérer que le soin d'une partie du réseau viaire romain aurait été en charge de curateurs dès la fin de la période républicaine ? Si la fonction de *curator uiarum* exercée par L. Fabricius relève d'un sens similaire à celui que l'on trouve sous l'Empire, alors les conditions de l'édification du pont de l'île Tibérine ne sont pas une preuve de son exclusion, mais témoigne de la prise en compte de l'île dans la gestion de la ville. Il est possible que cette magistrature accompagne ou soit confondue avec celle de tribun de la plèbe<sup>1100</sup>.

Par ailleurs, l'expansion territoriale de la cité semble avoir été prise en compte dans l'établissement même de certaines magistratures, du moins temporairement. Les textes apportent des indices montrant que cette adaptation nécessaire s'accomplit entre la fin du III<sup>e</sup> siècle et le début du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C., à la fois conséquente de l'expansion de la ville et motivée par les circonstances<sup>1101</sup>.

---

<sup>1097</sup> WISEMAN 1970, p. 145.

<sup>1098</sup> RADKE 1981, p. 99. La *gens Fabricia*, d'origine plébéienne, accède à la *nobilitas* au II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. (ECK, ELVERS 1998, col. 381)

<sup>1099</sup> *Clius Publicius ab aedilibus plebei Publicis qui eum publice aedificarunt. Simili de causa Pullius et Cosconius, quod ab his uiocuris dicuntur aedificati. (L.L., V, 158).*

<sup>1100</sup> DEGRASSI 1987 p. 524 ; MRR II p. 141 n. 8 et p. 174 ; voir également ERTMAN 1978. Cf. partie 1, chap.3.3.1.

<sup>1101</sup> PAILLER 1985, p. 786.

Le premier indice est la mise en place en 212 av. J.-C. de *quinqueviri muris turribusque reficiendis*<sup>1102</sup>. Ce collège de magistrats constitué ponctuellement en fonction des besoins était déjà attesté pour des périodes précédentes<sup>1103</sup>. Cependant, pour la première fois, cinq hommes furent dépêchés pour l'exécution de la charge. Compte tenu du type de mission, la répartition entre les magistrats était probablement géographique, auquel cas elle pourrait s'appuyer sur la division « archaïque » en quatre régions et la prise en compte de la zone « extérieure » ou d'un secteur supplémentaire<sup>1104</sup>.

Le second indice, plus significatif, est le recours en 186 av. J.-C. à un collège de *quinqueviri uls cis Tiberim*<sup>1105</sup>. Ces cinq magistrats furent nommés pour appuyer (ce sont des *adiutores*) les *triumviri capitales* en charge de la surveillance des incendies, dont la crainte avait été ravivée par les événements des Bacchanales<sup>1106</sup>. Plus précisément, ils constituaient un « collège nocturne anti-incendie », dont la mission concernait particulièrement la nuit, moment fortement associé aux départs de feu dans l'esprit romain. Comme leur faible nombre le laisse supposer, leur rôle devait plutôt être celui de coordinateur, et leur répartition apparaît avoir été, en toute logique, géographique. Chacun exerçait en effet *suae quisque regionis*, « dans la région qui lui revient »<sup>1107</sup>. La référence territoriale est donc la région, et Rome en comptait toujours quatre en 186. Or ce sont bien cinq hommes qui furent nommés, quatre pour chacune des régions dites « serviennes » et un dernier certainement pour un secteur « extérieur ». Celui-ci pourrait, en toute hypothèse, concerner n'importe quelle zone au-delà du tracé de la muraille sur la rive droite. Toutefois la formule *uls cis Tiberim* est, selon J.-M. Paillet, une indication de l'étendue de la mission au-delà du Tibre. En effet, nul besoin de mentionner une opposition *uls / cis Tiberim* (au-delà et en deçà du Tibre) si les cinq magistrats exerçaient uniquement de la rive droite. Le cinquième homme devait ainsi être en charge du *Trastevere* qui commençait à s'urbaniser<sup>1108</sup>.

Il est par contre difficile de déterminer si leur tâche fut temporaire, si la magistrature fut créée cette année-là et disparu peu après ou au contraire si elle perdura. Les *quinqueviri* de

---

<sup>1102</sup> LIV. XXV, 7, 5.

<sup>1103</sup> Tite-Live mentionne la magistrature pour l'année 353 av. J.-C. (LIV. VII, 30, 9), et évoque également une réfection des murailles en 217, pour laquelle ils interviennent probablement (LIV. XXII, 8, 7).

<sup>1104</sup> PAILLET 1985, p. 786.

<sup>1105</sup> « *utque ab incendiis caueretur, adiutores triumviris quinqueviri uls cis tiberim suae quisque regionis aedificis praessent* » LIV. XXXIX, 14, 10. Sur « *uls* » et « *cis* » formes archaïques voir PAILLET 1985, p. 793 et GELL. XII, 13, 8 ; la formule se trouve également chez Varron (*L.L.*, V, 83). Voir également LE GALL 1953a p. 92, *Dig.* I, 2, 2, 31-32.

<sup>1106</sup> Pour les raisons de la création de la magistrature voir PAILLET 1985, p. 790-792.

<sup>1107</sup> PAILLET 1985, p. 793.

<sup>1108</sup> PAILLET 1985, p. 794.

212 av. J.-C. semblent être une indication de la prise en compte d'un secteur « hors région » dès après la deuxième guerre punique, mais aucune mention n'existe jusqu'aux événements de 186<sup>1109</sup>. La constitution d'un collège de cinq hommes en 180 pour assister et conseiller les consuls de l'année dans la répartition des biens alloués aux ligures déportés dans le Samnium peut être une indication de la continuité d'une répartition en « cinq régions », mais dans ce dernier cas, le caractère territorial de chacun des *quinqueviri* n'est pas évident<sup>1110</sup>. Même si le conservatisme romain conduisit à garder le cadre des « quatre régions », notamment pour des raisons religieuses – bien qu'aucune source ne permette de parler de véritable réforme territoriale avant Auguste – l'évolution et le développement de la ville requièrent une adaptation administrative<sup>1111</sup>.

Cette prise en considération d'un quartier au-delà du fleuve concernait également, selon toute vraisemblance, l'île Tibérine. Sans qu'elle appartienne à une des « quatre régions »<sup>1112</sup>, elle entrait dans le champ d'exercice des magistratures puisque la gestion de la cité l'imposait. Occupée probablement par un seul temple durant le III<sup>e</sup> siècle, sa monumentalisation connu une nouvelle étape au début du II<sup>e</sup> siècle avec la construction de deux nouveaux *aedes*. L'activité et la vie autour de ces temples, même si leur intensité dépend du caractère permanent de son lien avec les deux rives, ne durent pas manquer de se développer. L'île encourait sans aucun doute les mêmes risques que le reste de la ville et fut certainement comprise dans cette nouvelle « région » *uls tiberim*. Par contre, aucun élément ne permet de déterminer si elle constituait déjà une subdivision de la cité, tel un *pagus* ou un *uicus* avant la refonte territoriale réalisée sous Auguste.

### 2.2.2. La régularisation de la réforme augustéenne

À l'époque républicaine, le rapport de l'île Tibérine à la ville de Rome se définissait selon sa position topographique sur le fleuve qui la séparait de la rive où se tenait la ville, sa « non intégration » aux cadres territoriaux qui définissait cette dernière mais aussi, vers la fin de la république, son intégration au réseau urbain.

---

<sup>1109</sup> En 198 av. J.-C., la révolte d'esclaves de Setia fit craindre à Rome une propagation de l'agitation parmi les esclaves et populations nouvellement installées dans la ville. Les circonstances conduisirent à la nomination de « magistrats inférieurs » pour assurer la sécurité de la ville, par des patrouilles dans les *uici*, mais le nombre d'hommes dévolus à cette tâche n'est pas connu (PAILLER 1985, p. 787-788 et p. 794).

<sup>1110</sup> PAILLER 1985, p. 789. Les consuls de l'année étaient Cornelius et Baebius.

<sup>1111</sup> A. FRASCHETTI 1994, p. 143.

<sup>1112</sup> Pour la question des que quatre régions voir notamment FRASCHETTI 1994, p. 190-200 et VARR. *L.L.* V, 56.

La prise en compte de l'extension de l'habitat dans *l'urbs intra-muros* mais aussi dans les *continentia tecta*, mena, au début de l'Empire, à la réorganisation par Auguste du « *spatium urbis* ». Son objectif était une meilleure gestion de l'espace urbain, afin de prendre en compte la totalité de la cité « réelle » et non plus uniquement *l'Urbs*<sup>1113</sup>. Suétone et Dion Cassius en rapportent la mise en œuvre, à partir de l'année 7 av. J.-C.<sup>1114</sup>. La réforme s'appuya sur des cadres territoriaux existants, les *uici*, qui remplacèrent toutes les anciennes subdivisions, et surtout dépassa la partition « archaïque » en quatre régions pour en établir quatorze selon un nouveau découpage. Toutefois l'ancienne définition territoriale, établie moins selon des critères fonctionnels que selon une conception rituelle de l'espace, ne pouvaient être modifiés dans le cadre d'une simple restructuration administrative<sup>1115</sup>. Ainsi, la réforme augustéenne inscrivit la division et la limitation territoriale dans un cadre différent de celle du *pomerium*, et s'écarta de ses implications religieuses ; l'Empereur d'ailleurs ne semble pas avoir déplacé la limite rituelle de la cité. Rome s'inscrivit alors dans un cadre davantage « laïc et administratif »<sup>1116</sup>.

Concernant la place de l'île Tibérine dans cette nouvelle organisation, seul le texte tardif de la cosmographie du Pseudo-Aethicus précise son rattachement à la XVI<sup>e</sup> et dernière région dite « *Transtiberim* » : « *Fluuiorum rex pulcher Tyberis [...] facit insulam regioni quartae decimae, ubi duo pontes appellantur* »<sup>1117</sup>. Avec la création des régions et du rattachement de l'île à l'une d'elles, il n'est plus question de parler d'exclusion par rapport à la ville. Cependant, le choix de la région *Transtiberim* pourrait être considéré comme une dernière trace de sa mise à l'écart. En fait, cette situation trouve son explication dans l'histoire de l'île et de sa relation avec la cité, et surtout dans le rôle du fleuve dans la définition du territoire romain : parce qu'elle est séparée de la rive droite par un bras du Tibre, elle se situe déjà au-delà. Et, bien que sa légende de création la rattache au champ de Mars – ne se forma-t-elle pas à partir de récoltes issues de ses terres? – celle-ci témoignait de la difficulté des

<sup>1113</sup> FRASCETTI 1994, p. 269.

<sup>1114</sup> SUET., *Aug.* 30, 1 « *spatium urbis in regiones uicosque diuisit instituitque, ut illas annui magistratus sortitio tuerentur, hos magistri e plebe cuiusque uicinae lecti* » ; DIO. CASS., LV, 8, 5-7 ; voir FRASCETTI 1994, p. 270 ; FRASCETTI 1999b, p. 197.

<sup>1115</sup> FRASCETTI 1994, p. 143.

<sup>1116</sup> Selon les termes de E. FREZOULS 1987, p. 380. Pour les raisons de la réforme (sécurité, nécessité d'organisation administrative et juridique) voir FREZOULS 1987, p. 380, FRASCETTI 1994, chap. IV, p. 213-295.

<sup>1117</sup> VALENTINI, ZUCCHETTI 1940, I, p. 315 = Text1. « Le beau Tibre, roi des fleuves [...] forme une île dans la quatorzième région, que l'on appelle Entre-Deux-Ponts ». Son appartenance aux régions au-delà du Tibre est également rappelée dans les *mirabiliae urbis romae* au XII<sup>e</sup> siècle, dont les descriptions concernent les monuments de l'Antiquité (paragraphe 31, VALENTINI, ZUCCHETTI 1940, vol. III, p. 17-65)

romains à considérer cette île comme une partie de leur territoire<sup>1118</sup>. Ainsi, cette « volonté » d'exclusion de l'île Tibérine, valable pour d'autres régions, trouve son origine dans une logique et une tradition territoriales, appuyées par le caractère conservateur de la culture romaine.

Dans ce nouveau fonctionnement urbain, les *uici*, qui offraient un cadre plus restreint par rapport à celui, vaste, de la quatorzième région, représentaient l'entité dans laquelle prenaient place la vie et les activités qui définissaient l'île comme un quartier.

### 2.2.3. *Le uicus censori*

#### 2.2.3.1. Identification - Identité

Deux inscriptions retrouvées sur l'île Tibérine attestent du nom « *uicus censori* ». Elles ne furent cependant pas découvertes en place, donc ne peuvent à elles seules permettre l'identification certaine du – *uicus censori* comme *uicus* de - ou d'une partie de - l'île Tibérine<sup>1119</sup>. La présence du nom *uicus censori* en première position des *uici* de la quatorzième région sur les *Fasti magistrorum uici* de la base capitoline vient confirmer cette supposition. Selon une répartition géographique, l'île qui appartient à la région *Transtiberim*, en était alors le premier *uicus*. Il est probable que celui-ci devait se cantonner à l'île, puisque les *uici* s'étendaient sur une petite surface et constituaient des unités de voisinage, dont les limites devaient être bien délimitées, dans ce cas par le fleuve<sup>1120</sup>.

L'origine du nom du *uicus* est difficilement identifiable. Les *uici* prennent habituellement leur nom des activités des environs (industries, voisinage d'un temple), d'évènements qui s'y sont déroulés, de personnalités, membres de grandes familles ou encore de peuples. Il est d'ailleurs notable que l'île Tibérine ne devint pas le « *uicus Aesculapi* », compte tenu de l'importance donnée au culte sur l'île. Le seul exemple d'« activité » dont le nom est suffisamment proche du terme *censori* est la magistrature du *ensor*, dont le génitif

---

<sup>1118</sup> La légende avait surtout pour but de montrer la légitimité de Rome sur l'île, alors qu'elle se situait sur le fleuve, limite de leur territoire, qui les séparait de la « *ripa veientana* ». Pour la légende de création cf. partie 1, chap. 2. Voir aussi sur la question les brèves remarques de M. Besnier (BESNIER 1902, p. 54).

<sup>1119</sup> Subsiste toujours dans ces circonstances la possibilité d'un déplacement des inscriptions, bien que les deux documents portent la mention du même *uicus*.

<sup>1120</sup> Selon les calculs de J.-M. Flambard, la surface moyenne d'un *uicus* devait être de 5,5 ha (soit un carré de 235 m de côté) mais pouvait être extrêmement variable selon les secteurs (de moins d'un hectare à plus d'une dizaine) (FLAMBARD 1981, p. 147). La surface de l'île Tibérine (qui faisait environ 400 m sur 70 m dans l'Antiquité) s'inscrit dans cet ordre de grandeur

est cependant la forme *ensoris*. L'adjectif *ensorius*, formé sur *ensor*, possède lui un génitif en *-i* (*ensorii*). Toutefois l'établissement d'un rapport entre l'île Tibérine précisément et l'activité des censeurs paraît impossible à établir.

L'autre origine possible, la plus communément admise, est la formation de l'épithète *ensorii* d'après le nom de la *gens Censoria*. Le premier *Censorii* connu est C. Censorius Niger, qui vécut au II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C. ; un de ses ancêtres aurait pu donner son nom au *uicus*<sup>1121</sup>. Le cas de *uici* nommés d'après les familles importantes, propriétaires des grandes *domi* du quartier se rencontre par exemple à Pouzzoles<sup>1122</sup>. Cependant, en l'absence de nouveaux éléments à verser au dossier, la question ne peut être ni révisée ni approfondie davantage.

À l'occasion de la réforme augustéenne, les *uici* furent remaniés à partir de 7 av. J.-C., année qui marque le début des fastes de leurs magistrats. L'inscription *CIL VI, 45*, mentionnant une année de l'ère du *uicus Censori* en correspondance avec une titulature impériale offre la possibilité de calculer son année de « naissance ». Toutefois, une lacune à hauteur de l'indication de l'année en rend l'interprétation délicate :

*Laribus Augustis et Genis [sic] Caesarum | imp(eratori) Caesari divi Nervae filio  
Nervae Traiano Au(ustio) e Germ(anico) pontifici maximo trib(unicia) pot(estate)  
III co(n)s(uli) III desi[g(nato) III] permissu C(ai) Cassi Interamnani Pisibani  
Prisci praetoris aediculam reg(ionis) XIII vici Censori magistri anni CVI[I ?] |  
uetustate dilapsam impensa sua restituerunt. Idem pr(aetor) probavit : L(ucius)  
Cercenius L(uci) lib(ertus) Hermes, M(arcus) Livius ) lib. Donax | P. Rutilius P. f.  
Priscus | L. Coranius L. lib. Euaristus | dedic. III k. Ian. | L. Roscio Aeliano | Ti.  
Claudio Sacertodae (sic.) cos<sup>1123</sup>.*

La titulature de l'Empereur Trajan correspond à la période entre octobre 100 ap. J.-C. et le 1<sup>er</sup> janvier 101<sup>1124</sup>. Or une lacune sur le côté de l'architrave empêche de lire correctement le nombre d'années du *uicus* : CVI ou CVII, les magistrats mentionnés étaient soit ceux de la 106<sup>e</sup> soit ceux de la 107<sup>e</sup> année de l'ère du *uicus*<sup>1125</sup>.

<sup>1121</sup> BESNIER 1902, p. 55, PLATNER, ASHBY 1929, p. 571 ; C. Censorius Niger était *procurator Augusti* en Norique sous Antonin le Pieu (*CIL III, 5174*, Front. *Epist.*). Autre membre de cette *gens*, M. Censorius Paullus fut *legatus Augusti pro praetore* en Gaule Aquitaine (*CIL XIII, 1129*).

<sup>1122</sup> *Vicus Vestoriani, uicus Calpurniani, uicus Lartidiani* (VAN ANDRINGA 2000, p. 77-78).

<sup>1123</sup> *CIL VI, 451* = Ins.21.

<sup>1124</sup> TARPIN 2002, p. 168.

<sup>1125</sup> TARPIN 2002, p. 168 et p. 312-313 (R10 du catalogue des inscriptions), cf. commentaire Ins.21.



La période d'entrée en fonction des magistrats avait été instituée au 1<sup>er</sup> août, sous le règne d'Auguste. Dans le cas où la restitution adoptée est l'année CVII du *uicus*, les magistrats de la fin de l'année 100 auraient donc bien débuté leur magistrature le 1<sup>er</sup> août conformément à la période déterminée à l'origine. En gardant la lecture CVI, la date de leur entrée en fonction devrait être remontée au 1<sup>er</sup> janvier de l'année 100, possible seulement si la supposition d'un changement de date de début de charges des *magistri uici* entre Auguste et Trajan s'avère exacte<sup>1126</sup>. Il existait en outre un décalage entre l'année officielle de la réforme et les débuts des ères de certains *uici*. Cependant, la plupart des *uici* reçurent leurs premiers magistrats l'année de la réorganisation augustéenne en 7 av. J.-C. Un début postérieur d'une année ne serait toutefois pas surprenant compte tenu de l'ampleur de la réforme mise en place<sup>1127</sup>.

Lors de cette 106<sup>e</sup> ou 107<sup>e</sup> année du *uicus*, ses *magistri* assurèrent, sur leurs fonds personnels (*impensa sua*), la rénovation de l'édicule du *uicus* ; l'entretien de cet édifice commun faisait, en toute logique, partie de leurs charges. Trois de ces *magistri* sont des affranchis (L. Cercenius Hermes, Marcus Livius Donax et L. Coranius Euatistus) mais un quatrième est le fils d'un homme de naissance libre (P. Rutilius Priscus). C'est en effet dans l'*infima plebs*, la plupart du temps parmi les affranchis qu'étaient choisis chaque année les *magistri*. Quant aux *ministri* qui les assistaient, ils étaient sélectionnés parmi les esclaves<sup>1128</sup>.

Cette inscription précise en outre que la restauration du monument fut réalisée avec l'autorisation (*permissus*) d'un préteur, C. Cassius Interamnanus Pisibanus Priscus, qui réceptionna également la fin des travaux : cette chapelle apparaît donc comme un lieu public sous la supervision d'un magistrat de la cité<sup>1129</sup>. L'administration du *uicus censori*, petite entité territoriale, entrait donc dans un cadre plus large. Des travaux similaires réalisés dans d'autres *uicus* furent également réalisés *ex permissu*, de tribun de la plèbe notamment, indice

<sup>1126</sup> La date du 1<sup>er</sup> août fut instituée par Auguste avec une signification symbolique qu'elle put perdre assez rapidement sous ses successeurs, peut-être dès Tibère. On constate en effet un décalage entre les dates de titulature et les années du *uicus*. De plus les *magistri uicorum* semblent être assez rapidement mis en correspondance non pas avec les consuls alors en charge le 1<sup>er</sup> août, mais ceux nommés le mois de janvier suivant (TARPIN 2002, p. 166-167).

<sup>1127</sup> L'année 7 correspond à la date officielle de la réorganisation (selon DIO. CASS. LV, 8, 6). Certains *uici* furent créés à des années différentes, ou plutôt, les premiers *uicomagistri* ne furent pas tous nommés la même année, dans tous les *uici*. Ainsi, le comput du « *uicus Cornicularius* » débute en 6 av. J.-C., avec un an de retard. En revanche, les magistrats du « *uicus Iouis Fagutalis* » sont comptés à partir de l'année 12 av. J.-C., ceux du « *uicus Honoris et Virtutis* » à partir de 9 av. J.-C. soit quelques années avant la réforme ce qui peut poser quelques problèmes d'interprétation. Ce décalage s'explique par l'adoption du culte des Lares et du Genius d'Auguste, dont les *magistri* avaient la charge, avant la réforme du « *spatium urbis* » (FRASCHETTI 1994, p. 277-280 ; voir également TARPIN 2002, p. 137-139).

<sup>1128</sup> FRASCHETTI 1994, p. 275. Selon Denys d'Halicarnasse (IV, 13, 3) « Les Lares appréciaient leur ministère »

<sup>1129</sup> SCHEID 2007, p. 137.

de la continuité de l'organisation mise en place sous Auguste, dont témoignèrent Suétone et Dion Cassius<sup>1130</sup>. Ce fait montre également clairement que le pouvoir central de la cité exerçait un contrôle, plus ou moins distant, sur ses subdivisions vicinales.

L'inscription figure sur une architrave, sans doute seul vestige de l'édicule rénové qui était probablement une petite structure construite sous forme de chapelle dont il existe quelques exemples ailleurs à Rome<sup>1131</sup>.

Le monument rénové, édicule du *uicus*, devait se situer au *compitum* – carrefour – du quartier<sup>1132</sup>. C'est en effet au croisement des axes secondaires avec les rues principales que se tenaient les sanctuaires compitales<sup>1133</sup>. L'île était principalement traversée par deux rues, une première entre les deux ponts, et une seconde qui, partant de la première, rejoignait le nord de l'île et devait être aussi importante. Le croisement de ces rues, le *compitum*, le centre du *uicus censori* était donc placé entre les deux ponts, au départ de la rue allant vers le nord. Tardivement, le terme *uicus* servit également à désigner la rue qui était souvent l'axe principal du quartier<sup>1134</sup>. Ainsi, l'axe entre les ponts fut identifié comme la rue « *uicus censori* » mais rien ne permet de l'affirmer. Au contraire, le *uicus* désigne d'abord l'ensemble construit, le groupement de bâtiments ou de maisons<sup>1135</sup>. En outre, même dans le cas où une rue aurait pris ce nom, il faut considérer l'existence d'une seconde rue à laquelle ce nom aurait très bien pu être attribué, d'autant plus que la rue reliant les ponts avait probablement déjà un nom (*inter duos pontes*)<sup>1136</sup>.

---

<sup>1130</sup> SUET., *Aug.* 30, DIO. CASS. LV, 8, 7, (cf. n. 1114). Autres témoignages : *CIL* VI 452 (= *ILS* 3620) inscription du *uicus Iouis Fagulatis* (109 ap. J.-C.) de la rénovation de l'édicule du *uicus*, mention d'un Pollonis, tribun de la plèbe (absence de *permissu* probablement dans la lacune) ; *CIL* VI, 449 (= *ILS* 3617) inscription du *uicus Honoris et Virtutis* (83 ap. J.-C.), *permissu* de A. Annus Carmartis tr. (probablement tribun de la plèbe), pour une raison inconnue, mais vraisemblablement une rénovation de l'édicule du *uicus*, compte tenu de la formulation ; également *permissu* d'un tribun de la plèbe dans *CIL* VI, 450 (= *ILS* 3618) sans mention de *uicus* ni du motif de l'intervention (98-99 ap. J.-C.) (PANCIERA 1987, p. 71).

<sup>1131</sup> L'édicule d'un *uicus* prenait la forme d'un petit temple sur podium, précédé par l'autel. Un édifice de type fut mis au jour lors de fouilles dans le centre de Rome en 1932, et identifié comme l'édicule du *uicus compiti Ancili*. La structures étaient constituées d'un podium de 2, 80 m sur 2,38 m, pour une hauteur de 1,40 m auquel menaient quatre marches (DONDIN-PAYRE 1987, p. 88-103).

<sup>1132</sup> Le terme *compitum* ne semble pas désigner l'édicule du *uicus*, mais une réalité plus ancienne liée au culte des Lares. Par analogie, le *compitum* est le lieu où les gens se rencontrent qui, par approximation, se trouva associé à l'idée de carrefour (TARPIN 2008, p. 41)

<sup>1133</sup> Les découvertes de Pompéi où un grand nombre d'installations cultuelles des carrefours demeurent *in situ* semblent confirmer que ces « autels » ne se situaient pas à chaque carrefour (VAN ANDRINGA 2000, plan B, p. 49, p. 71).

<sup>1134</sup> FLAMBARD 1981, p. 147, pour quelques révisions sur le sujet voir TARPIN 2008, p. 37-38.

<sup>1135</sup> VARR., *L.L.* V, 145 : *In oppido uici a uia, quod ex utroque parte uiae sunt aedificia, id. 160 : Quoniam uicus constat ex domibus.* Voir aussi FEST., p. 502, 508 L (voir TARPIN 2002, p. 88-92).

<sup>1136</sup> Pour l'identification du *uicus* avec la rue reliant les ponts, voir DEGRASSI 2000, p. 157. Pour une discussion sur le problème du terme « *uicus* » désignant un axe de circulation, voir TARPIN 2008, p. 36.

### 2.2.3.2. Activités du *uicus* : autour du *compitum*

La dédicace de la rénovation de l'*aedicula* du *uicus* est faite *Laribus Augusti et Genis* [sic] *Caesarum*, en l'honneur des dieux Lares d'Auguste et du Génie des Césars. A l'origine, le culte des Lares et ses rites concernaient les habitations du voisinage, chacun apportant sa contribution (lien de *uicinitas*), et se regroupaient autour d'un même *compitum*, lors de festivités auxquelles participaient l'ensemble de la population libre et servile<sup>1137</sup>. Les divinités portaient alors le nom de *Lares uiales* ou *Lares compitales*<sup>1138</sup>. Ce culte, existant à l'époque républicaine, fut remodelé par Auguste qui associa son *genius* au culte des Lares des carrefours, désormais qualifiés d'*Augusti* et le culte compital fut transformé en culte impérial sous la responsabilité des nouveaux *magistri uici*, dont c'était le rôle principal. L'édicule du *uicus* constituait alors le point de rassemblement pour les cérémonies qui rythmaient la vie du quartier. Etroitement lié à la réforme territoriale et à l'organisation des *uici*, ses débuts correspondent à l'année même de la réorganisation, 7 av. J.-C.<sup>1139</sup>.

D'ailleurs, un fragment d'autel découvert sur l'île Tibérine devait probablement être celui associé à l'édicule du *uicus*

*Larib(us) Aug(ustis) | ministri | qui k(alendis) Aug(ustis) primi inierunt |  
Antigonus M. Iuni Erotis (servus) | Anteros D. Pobllici Barnai (servus) | Eros A.  
Pobllici Damae (servus) | Iucundus M. Ploti Anterotis (servus)*<sup>1140</sup>

Les dédicants, se présentant comme *ministri* sont esclaves, ce qui confirme le témoignage de Dion Cassius sur le choix de ces assistants des *magistri uici* dans la gestion du *uicus* et de ses cultes<sup>1141</sup>. Les *ministri*, comme les *magistri*, changeaient chaque année. Antigonus, Anteros, Eros et Iucundus sont *ministri primi*<sup>1142</sup> : ils furent les premiers à assurer cette fonction, pour l'année 6 ou 7 av. J.-C. Conformément au calendrier établi par Auguste, ils entrèrent en charge aux calendes d'août. Une seconde inscription, similaire, où seul change l'ordre des noms, fut découverte à proximité (*CIL* VI, 447). Aujourd'hui perdue, elle pourrait provenir d'un autel identique. Il est plus plausible cependant que ce deuxième texte était une deuxième face du même autel, puisque l'inscription conservée se trouve elle-même sur un

<sup>1137</sup> FRASCHETTI 1994, p. 213, d'après VARR., *L.L.*, VI, 25.

<sup>1138</sup> FRASCHETTI 1994, p. 218.

<sup>1139</sup> NIEBLING 1956, p. 331 ; il semble attesté un peu plus tôt dans certains *uici*, cf. n.1127.

<sup>1140</sup> *CIL* VI, 446 = *ILS* 3612 = Ins.23. Voir aussi *CIL* VI, 447 = Ins.24.

<sup>1141</sup> DIO. CASS. LV, 8, 6.

<sup>1142</sup> Exemples de *magistri primi* *CIL* VI, 128 et *CIL* VI, 445 = *ILS* 3613 (PANCIERA 1987, p. 67).

fragment et non sur un autel complet<sup>1143</sup>. Le cas d'une double inscription se présente pour de nombreux autres autels, par exemple celui du *uicus Statae Matris*, dédié par ses *ministri*, porte des inscriptions mentionnant leurs noms sur les faces antérieures et postérieures (*CIL* VI, 36809)<sup>1144</sup>. Si l'inscription de rénovation de l'édicule du *uicus* affiche conjointement les Lares et le Génie des Césars à l'époque de Trajan, l'autel établi au début du premier siècle ne mentionne lui que les *Lares Augusti*<sup>1145</sup>.

Preuve de la continuité de l'activité du *uicus* durant les premières années de l'empire, un petit autel votif, portant une dédicace réalisée par Probus esclave de M(arcus) Fictorus Fautus qui est *minister*:

*Aisculapio | Augusto sacrum | Probus M. Fictori Fausti | minister iterum anni  
XXXII 146.*

En l'absence de mention précise concernant la fonction, la mention *anni XXXI* rappelle le compte des ères des *uici* et permet de rattacher ce ministère au service du *uicus*. Ainsi, Probus effectuait sa « magistrature » au service du *uicus* lors de la trente-et-unième année compitale, soit en 24 ap. J.-C.<sup>1147</sup>. Par ailleurs il précise, certainement avec fierté, qu'il revêtait cette charge pour la deuxième fois<sup>1148</sup>.

L'île apporte également un témoignage rare du rite de purification qui pouvait avoir lieu dans les *uici* : *Vici censori lustratio erit idibus septembr(ibus)*<sup>1149</sup>.

La *lustratio* apparaît dans de nombreux cadres de la vie romaine : elle s'appliquait aux lieux de culte, à l'armée mais aussi aux terres agricoles et aux *pagi*, dont l'organisation est

---

<sup>1143</sup> MANODORI, BERTINETTI 1979, p. 70. TARPIN 2002, p. 316 (R24) considère que les deux inscriptions appartiennent au même autel. Le texte ne mentionne par le nom du *uicus*, mais la double découverte des inscriptions en deux points proches sur l'île Tibérine incite à penser qu'elles sont attribuables à ce *uicus*.

<sup>1144</sup> TARPIN 2002, p. 318 (R34). Le décor de la face antérieure est une couronne de chêne, et des branches de lauriers sur les faces latérales, motifs présents également sur l'autel de l'île. Pour la relation entre les *uici* et la célébration des victoires d'Auguste, notamment visible sur certains décors d'autels des quartiers, voir TARPIN 2002, p. 147-148.

<sup>1145</sup> La mention du Genius n'est pas systématique et même rare sur ces autels (HANO 1986, p. 2358).

<sup>1146</sup> *CIL* VI, 12 = 30684 = *ILS* 3837 = Ins.12.

<sup>1147</sup> Pour la datation voir BÖMER 1954-55, p. 252. Cf. également partie 2, chap. 1.2.2.

<sup>1148</sup> Une magistrature au sein du *uicus* était un signe d'intégration sociale. Ceux qui l'exerçaient recevaient le droit de porter la toge (LIV. XXXIV, 7, 2, DIO. HAL. LV, 8, représentations sur les peintures liturgiques de Pompei, VAN ANDRINGA 2000, p. 77-78). Elle était donc considérés comme un honneur que les *magistri* et *ministri* tenaient à faire connaître et commémorer (HANO 1986, p. 2354).

<sup>1149</sup> *CIL* VI, 821 = Ins.22 : « Que la *lustratio* du *uicus censori* ait lieu aux ides (le 15) septembre ».

semblable à celle de *uici*, en dehors de Rome<sup>1150</sup>. Entreprise suite à un prodige ou une souillure, la *lustratio* peut-être pratiquée périodiquement à date fixe, comme il semble que ce soit le cas pour le *uicus censori*. Une seconde inscription romaine, dédié suite à la *lustratio* du *uicus Minerui* permet de penser que ce rituel se déroulait annuellement dans chaque quartier de la ville :

*Statae Matri | Aug(ustae) sacrum | mag(istri) reg(ionis) VII | vico Minervi | anni L  
| Ap(pius) Arrenus Appianu(s) | L(ucius) Cornelius Eutyclus | Sex(tus) Plotius  
Quartio | C(aius) Vibius Phylades | dedicata est | XVII K(alendas) Sep(tembres) |  
lustratione*<sup>1151</sup>

La date de la dédicace au 17<sup>e</sup> jour avant les calendes de Septembre (16 août) montre que les cérémonies dans les différents *uici* n’avaient pas lieu à la même période de l’année.

La constitution d’un quartier supposait l’existence d’habitants et d’habitations, dont il ne subsiste que peu d’indices<sup>1152</sup>. Hors de l’île Tibérine furent découvertes deux inscriptions funéraires portant la mention « *de insula* » pouvant faire penser que les défunts exerçaient leurs activités sur l’île Tibérine et peut-être appartenaient à sa *uicinitas* :

*Critonia Q. l. Philema | popa de insula | Q. Critoni G(aiae) l. Dassi | scalptoris  
u(a)c(u)lari | sibi suisque poster(is)que | eor(um)*<sup>1153</sup>

Cette affranchie d’un artisan, lui-même ancien esclave, se qualifie de *popa de insula*. En l’absence d’épithète accompagnant le lieu, on peut tout à fait supposer qu’elle avait ses activités sur l’île Tibérine. Elle était « *popa* », tavernière : tenancière – donc probablement propriétaire de *popina*<sup>1154</sup>. Une telle activité commerciale courante ne surprend pas à proximité d’un lieu qui devait être fréquenté grâce à ses temples, notamment le sanctuaire

<sup>1150</sup> Temples : LIV., III, 18, 10 ; LIV. V, 50, 2 ; Armée : LIV. XL, 13, 4 ; terres agricoles : CAT., *De Agr.*, 141 ; TIB., *El.* II, 1, 1 sq. ; *Pagi* : SIC. FLACC. GROM., p. 164, 25- 165, 1L (129 Th), *CIL* IX, 1616 cf. TARPIN 2002, p. 203 (note 38).

<sup>1151</sup> *CIL* VI, 766.

<sup>1152</sup> La population pour un *uicus* est estimée à environ 2500-3500 personnes dont un millier d’hommes adultes. (TARPIN 2008, p. 49). Dans le cas de l’île Tibérine, la population était peut-être un peu moins nombreuse. Quoi qu’il en soit, ces ordres de grandeurs permettent de réfléchir mais la densité des habitants devait être élevée, et probablement que plus de la moitié de l’île devait être occupée par des habitations.

<sup>1153</sup> *CIL* VI, 9824 = Ins.26.

<sup>1154</sup> Besnier interprétait « *popa* » dans sa forme masculine, désignant le victime ou sacrificateur et déduisait que Critonia devait exercer dans un des temples de l’île (BESNIER 1902, p. 75). Cependant, Critonia était une femme, l’interprétation selon la forme « *popa* » selon sa forme féminine correspond mieux. Voir LE GALL 1970, p. 125. L’interprétation de cette inscription est délicate, à cause des sens multiples tant de l’indication topographique que de celle de la fonction de la défunte. Pour C. Philema, affranchie de Q. Critonius propriétaire d’une *insula*, qui pouvait être assistante dans un culte privé voir MANACORDA 2005, p. 32.

d'Esculape, d'autant plus que l'île était un lieu de passage possible entre les deux rives. En effet, autour des sanctuaires devaient se tenir différentes activités, plus ou moins en lien direct avec les cultes : les nombreux ex-votos découverts sur l'île et aux environs, offerts en remerciement au dieu guérisseur entre le III<sup>e</sup> et le II<sup>e</sup> siècle av. J.-C devaient être vendus à proximité des lieux où ils étaient nécessaires ; il n'est tout à fait possible que ce type de commerce se tint sur l'île Tibérine. D'ailleurs, l'inscription funéraire d'Apidia Mâ qui témoigne d'un culte à Bellone sur l'île, précise l'activité de la défunte, qui été *scaphiaria* de la déesse et qui probablement vendait des récipients destinés aux offrandes ou à être rapportés du sanctuaire<sup>1155</sup>. Autre exemple, des marchands de fèves semblent se considéraient comme attachés aux divinités Esculape et Hygie ; leur commerce pouvait-il se tenir sur un espace dépendant du sanctuaire, devant le temple ou bien fournissaient-ils le sanctuaire ?<sup>1156</sup>

Ces quelques témoignages offrent l'occasion d'une réflexion sur le type de population qui pouvait vivre sur l'île. Toutefois les inscriptions des *magistri* et *ministri* ne sont pas d'un grand secours, car ces magistratures étaient dans tous les *uici* assurés par des esclaves ou des affranchis, comme l'atteste les noms de la dédicace de l'édicule : *L(ucius) Cercenius L(uci) lib(ertus) Hermes, M(arcus) Livius ) lib. Donax | P. Rutilius P. f. Priscus | L. Coranius L. lib. Euaristus* ou ceux des *magistri* ainsi que les individus nommés sur la base capitoline : *T(itus) Flavius Aug(usti) l(ibertus) Onesimus (affranchi imperial ?) / M(arcus) Iulius M(arci) l(ibertus) Philetus / C(aius) Asiranius C(ai) l(ibertus) Helenus / L(ucius) Cornelius L(uci) l(ibertus) Heras*.

Néanmoins, les maîtres des esclaves *ministri* sont des affranchis, comme le permet de le supposer l'origine grecque (ou étrangère de manière générale) de leurs *cognomen* certainement constitués à partir de leur ancien nom d'esclave<sup>1157</sup>. Ils furent probablement suffisamment enrichis pour pouvoir posséder à leur tour leurs propres esclaves, ce qui ressort également des deux inscriptions attestant d'activités « *in insula* ». Une inscription funéraire qui comme celle de Critonia précise la localisation « *de insula* » apporte un témoignage supplémentaire à propos des activités exercées sur l'île par les affranchis :

*C. Curtius C. l. Protus | interp[r]tes de i[n]sula | sibi libertisq(ue) suis*<sup>1158</sup>.

<sup>1155</sup> AE 1971, 40 = Ins.18.

<sup>1156</sup> CIL VI, 18 = 30686 = ILS 3851 : *Domino Aesculapio | et Hygiae ex permissu | eorum negotiatonis | fabariae gratias | agentes numini | et aratis eorum | T. Iulius Genesia|cus et Caecilia Balbilla ceri|olaria duo Satu|ri et Antiotes | libentes donum | dederunt*

<sup>1157</sup> MOURITSEN 2011, p. 123-124.

<sup>1158</sup> CIL VI, 33864 = Ins.27.

Le terme « *interpretes* » est probablement une forme de « *interpre* » qui désigne plusieurs fonctions : *l'interpre* peut être un intermédiaire, un négociateur entre deux parties (PL., *Mil.* 910), un interprète (souvent du droit, CIC., *div.* I, 39) ou un traducteur de langues étrangères (CIC., *Opt* 14). La précision de ce qui pourrait être son lieu d'exercice « *de insula* » et son *cognomen* d'origine hellénique, qui pourrait indiquer que C. Curtius Protus traduisait le grec pourrait être en lien avec les activités du sanctuaire d'Esculape où le grec est employé<sup>1159</sup>. Toutefois, rien ne peut être affirmé en l'absence d'un contexte plus précis<sup>1160</sup>.

Bien évidemment, si les esclaves et affranchis sont les plus visibles car représentés par les inscriptions, les *uici* pouvaient être le lieu de résidence d'une population composite, mais comme le rappelait M. Tarpin, les plus aisés ne se mélangeaient guère à la vie populaire du quartier<sup>1161</sup>.

#### 2.2.4. Administration à la fin de l'Antiquité.

Il est particulièrement délicat d'établir clairement l'évolution du statut de l'île à la fin de l'Antiquité. En tant que *uicus*, elle dut connaître la même continuité que les autres quartiers de la ville. La dernière rénovation d'un édicule à Rome, attestant de l'activité des *uicomagistri* date de la première moitié du III<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.<sup>1162</sup>. Cependant, la permanence de la division territoriale en *uici* est attestée par les catalogues *Régionnaires*, qui les dénombrent à la fois pour la totalité de la ville et pour chaque *regio*. Ces documents permettent également de rendre compte de l'évolution du nombre de ces quartiers puisque des 265 *uici* mentionnés par Pline pour le II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C., ils sont plus de 400 dans la *Notitia* et le *Curiosum*<sup>1163</sup>. Ainsi, les *uici* de la quatorzième région passent de 22 sur la base Capitoline à 78 dans les catalogues, ce qui pourrait s'expliquer par une réorganisation interne de chaque *regio*. Cette dernière eut-elle des répercussions sur l'île Tibérine ? Impossible de la savoir<sup>1164</sup>.

---

<sup>1159</sup> AE 2007, 121 d'après STOIAN 2007, p. 168.

<sup>1160</sup> Pour l'activité des *Interpretes* en général voir ROCHETTE 1996 et PERETZ 2006.

<sup>1161</sup> TARPIN 2008, p. 50 et p. 61.

<sup>1162</sup> En 235 ap. J.-C. (TARPIN 2002, p. 173).

<sup>1163</sup> PLIN., *H.N.* III, 66-67. 423 *uici* dans le *Curiosum*, 424 dans la *Notitia* donné pour la totalité de la ville de Rome, toutefois l'addition du nombre de *uici* de chaque région donne un nombre de beaucoup inférieur (307 dans le *Curiosum*, 304 dans la *Notitia*). Pour les détails de cette question voir HOMO 1971, p. 110-111 et COARELLI 1997, p. 92-96.

<sup>1164</sup> Pour les raisons de l'augmentation importante du nombre *uici* dans la quatorzième région voir HOMO 1971, p. 111-112.

Une autre piste de réflexion peut être explorée à partir de l'histoire ultérieure de l'île. Des documents médiévaux font état de la tutelle des évêques de Portus sur les églises de l'île Tibérine<sup>1165</sup> qui y avaient, de plus, déplacé leur résidence afin de se préserver des raids sarrasins vers la fin du IX<sup>e</sup> siècle. D'ailleurs, cette tutelle ne s'exerçait pas uniquement sur l'île mais aussi sur le *Trastevere* et les eaux du fleuve. On assiste au Moyen Âge à une nouvelle distinction beaucoup plus nette entre Rome et les territoires de l'autre côté du fleuve<sup>1166</sup>.

Les éléments manquent malheureusement pour établir à quel moment cette transformation a eu lieu, si elle fut mise en place à la fin de l'Antiquité ou plus tardivement. Cependant, cette situation trouve un écho dans d'autres témoignages. Le premier est un poème médiéval copié au XVII<sup>e</sup> siècle, évoquant la reconstruction d'une église de l'île par l'évêque de Portus au V<sup>e</sup> siècle, ce qui pourrait indiquer que cette administration remontait à la fin de l'Antiquité<sup>1167</sup>. Ce témoignage est toutefois difficilement recevable compte tenu de sa date de rédaction : les premières églises de l'île sont en réalité bien plus tardives et d'ailleurs les premières églises romaines ne sont pas construites dans le centre de la ville à cette période, et le texte reflète davantage une situation contemporaine à sa rédaction.

Le second document est le don, en 369, d'une statue à Ragonius Vincentius Celsus par les *mensores portuenses*, dont l'inscription fut mise au jour sur l'île Tibérine. La présence de cette statue à Rome s'explique peut-être par la volonté de l'exposer dans un lieu plus prestigieux que *Portus*, plus proche de celui à qui il est destiné que des donateurs. Mais le choix précis de l'île Tibérine est peut-être dû à sa situation sur le Tibre, connectée au fleuve, et dont l'activité du *Portus* dépendait et qui préfigure à ainsi la situation médiévale

## 2.4. Conclusion

Le statut et l'organisation administratifs de l'île Tibérine se définissait naturellement en fonction de l'organisation, des limites, des divisions et de la gestion de la ville de Rome. A partir de premiers pas institutionnels de la cité, et pendant tout la période Républicaine,

---

<sup>1165</sup> BESNIER 1902, p. 4, KRAUTHEIMER 1999, p. 667, DI MANZANO *ET ALII* 2006-2007, p. 147, n. 42. Cf. Introduction.

<sup>1166</sup> DI CARPEGNA FALCONIERI 2008, p. 83. D'ailleurs, lorsque la Ville fut divisée en sept régions ecclésiastiques entre la fin du III<sup>e</sup> et le début du IV<sup>e</sup> siècle jusqu'au IX<sup>e</sup> siècle ; le *Trastevere* en constitua la VII<sup>e</sup> et dernière région (PIETRI 1989, p. 1048).

<sup>1167</sup> L'église en question est celle qui précéda *San Giovanni Calibita* (cf. partie 2, chap. 4). Le poème fut copié par J.-M. Suaresio, publié dans le *Praeneste antica* en 1655 (p. 283). Le poème y est présenté comme antique mais est sans aucun doute médiéval (HUELSEN 1927, p. 275, CECHELLI 1951, p. 89-90).



l'unique limite territoriale « officielle » fut religieuse, reposant sur des impératifs rituels et non fonctionnels. En dehors de ce périmètre, s'étendait l'*ager* auquel l'île, en lisière de l'*Vrbs*, appartenait. *Extra pomerium*, elle était exclue de la ville mais n'en restait pas moins sous sa juridiction, et c'est dans ce contexte que fut installé le culte d'Esculape au début III<sup>e</sup> siècle av. J.-C., ainsi que les autres principaux cultes de l'île un siècle plus tard. Le paradoxe romain, dont la délimitation territoriale et censitaire apparut rapidement en décalage avec sa situation réelle, n'empêcha pas l'activité des magistrats d'être étendue aux zones nouvellement peuplées, jusque la rive au-delà du Tibre. Toutefois, durant cette période aucun témoignage ne concerne la situation précise de l'île Tibérine, qui ne peut être que devinée au travers des changements s'opérant dans le reste de la cité.

Le changement institutionnel intervient avec la réforme augustéenne qui instaure un nouveau système de division en régions, incluant les anciennes zones de conurbation, redéfinissant les organisations administrative et censitaire de la cité. À partir de 7 ou 6 av. J.-C., l'île, appartenant déjà à l'espace urbain, fait partie intégrante de la cité, tout en demeurant exclue de l'ancienne définition territoriale du *pomerium*. Attachée à la XIV<sup>e</sup> région qui réunit les territoires au-delà du Tibre, elle en constitue un *uicus* – le *uicus Censori* – petite unité territoriale regroupée autour du culte compital des *Lares Augusti*. Ce *uicus*, vient probablement entériner le quartier que l'île devait déjà constituer, en donnant un nom et des limites officielles à ce voisinage formé par les activités développées autour des temples. Il représente le témoin le plus éloquent de la présence d'habitants sur l'île Tibérine. Cette situation perdure pendant tout l'Empire, mais la situation à la fin de l'Antiquité et la transition vers l'organisation territoriale médiévale sont d'autant plus difficile à définir que la situation pour le reste de la ville est également mal perçue.



## CONCLUSION GENERALE

L'île Tibérine « était, aux yeux des romains, le vaisseau d'Esculape »<sup>1168</sup>. L'image d'Epinal relayée par M. Besnier ne peut être totalement ignorée : la proue qui se dresse à son extrémité méridionale ne porte-t-elle pas l'effigie d'Esculape à l'emplacement traditionnel de l'enseigne sur un navire ? Malheureusement, si le monument imprègne profondément l'image de l'île depuis la Renaissance, difficile de connaître le sentiment des romains et des visiteurs de la Ville éternelle, car aucune description, aucune métaphore poétique dans les sources antiques n'évoque cette vision. Ce silence des sources n'a pu que stimuler l'imagination des modernes en quête d'explication et laisse toujours ce monument entouré de certaines interrogations. Seulement, sans poupe pour la seconder à la pointe septentrionale de l'île, sans obélisque en guise de mât, la proue était probablement seule à rappeler les contours d'un navire. Esculape apparaît toutefois bien comme la divinité tutélaire de l'île – l'*insula serpenti Epidauri*<sup>1169</sup> – au point parfois d'éclipser les autres dimensions de l'île.

Au-delà de la nécessité de réviser cette appréciation qui n'offre qu'une image partielle de l'île, de son utilisation et de sa relation avec le restant de la ville dans l'Antiquité, il fallait également la dégager de cette image figée que lui avaient donnée les nombreux plans et tentatives de restitution depuis le XVI<sup>e</sup> siècle. En dépit d'une analyse chronologique qui séparait époque républicaine et époque impériale, M. Besnier s'attachait moins à retracer l'évolution de l'île qu'à définir l'époque de son apogée. L'époque antonine lui apparut sa période la plus florissante, en raison de la quantité de témoignages qui subsistaient, lui faisant conclure que « jamais l'île n'avait été si fréquentée ni enrichie de si nombreuses offrandes »<sup>1170</sup>. Néanmoins, certains témoignages sur lesquels s'appuyait M. Besnier ne peuvent plus être attribués à la période des Antonins, ni même parfois à l'île Tibérine. En fait, c'est surtout parce que le culte d'Esculape connu un regain d'intérêt auprès des Empereurs, particulièrement Antonin le pieux, que cette période s'imposait comme apogée de l'île, et peut-être qu'effectivement les Romains fréquentèrent plus assidument le sanctuaire à cette époque, mais rien ne vient l'attester formellement. En outre, l'île n'offrit certainement pas le même visage durant toute l'Antiquité. Ainsi, à l'origine simple banc de sédiments couvert de végétation et affleurant des eaux du Tibre, elle reçut en un siècle, entre 293 et 194 av. J.-C.,

---

<sup>1168</sup> BESNIER 1902, p. 317.

<sup>1169</sup> SID. APOL., *Epist.* I, 7, 12 (= Text.48.)

<sup>1170</sup> BESNIER 1902, p. 317

ses trois principaux sanctuaires qui la consacèrent, avant de connaître une période d'activité et surtout de transformations importantes au I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. : la construction de ses ponts, de la proue monumentale et la pose de pavements, n'appartenaient sans doute pas un plan d'aménagement global mais coïncidaient avec l'intense activité d'urbanisation que connut Rome à cette période, qui vit certainement aussi la rénovation de son temple le plus emblématique. Puis, à la fin de ce même siècle, la réorganisation augustéenne constitua un changement moins visible mais certainement aussi important, en intégrant formellement l'île à l'administration de la cité. Donc, s'il s'agit de définir, sinon une apogée, au moins une période d'activité plus intense, c'est le I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. qui se distingue. Les siècles suivants ne semblent pas, dans l'état actuel de la documentation, avoir vu de véritables métamorphoses de l'île, qui, tout en continuant à connaître aménagements, offrandes et fréquentation, devait être perçue comme un quartier ancien de la ville, construit et établi de longue date.

L'île marqua en effet le paysage romain sans doute même avant d'être construite. Les sédiments que charriait le fleuve s'accumulèrent au détour d'un méandre et vinrent former, à une période toutefois impossible à estimer, un banc longitudinal aux pieds du Capitole. Ainsi, elle était – et est toujours bien que dans une moindre mesure – intrinsèquement liée au Tibre, qui la baignait de ses eaux et qui l'avait fait naître.

Les romains entretenaient un intérêt particulier pour la topographie de leur cité : la Ville ne se revendiquait-elle pas des sept collines et ne glorifiait-elle pas son fleuve ? Alors, face à cette particularité géologique, qui dût susciter curiosité ou peut-être méfiance, se manifesta un besoin d'explication, auquel répondit la légende étimologique, qui la relie aux biens des anciens rois. Elle s'inscrit dans le système de construction de l'identité romaine, qui fait de la naissance de la République un moment aussi important que la fondation même de la ville et illustre en partie la constitution définitive du territoire de la ville. En cela, le récit offre un véritable aperçu de la perception que les romains avaient de l'îlot du Tibre, ainsi que le meilleur point de départ pour comprendre et expliquer l'histoire de l'île. Don du fleuve à la toute nouvelle République, elle n'apparaît pas dans l'idée romaine comme une actrice de la fondation de Rome, reflet de son adoption et de son utilisation tardive. C'est en effet en spectatrice qu'elle assista aux balbutiements et aux premiers développements des activités humaines sur les rives du fleuve, en amont de l'anse du Tibre qui abrita le premier port de la Ville. Toutefois le désir de la voir participer aux premiers temps de la cité demeure vivace

dans l'histoire de la recherche<sup>1171</sup> : offrit-elle une facilité pour la traversée du fleuve ? contribua-telle au choix du site car sa présence, ralentissant le courant, facilita l'accostage à hauteur du *forum Boarium*, conférant à Rome son rôle de ville de « premier pont » ? Les réponses à ces questions apparaissent toujours aussi délicates à apporter ; l'environnement et les conditions antérieures à la fondation de la ville étant complexes à restituer, leur influence demeure au rang des conjectures, mais le risque est grand de surestimer l'importance de l'île, par rapport aux autres enjeux et facteurs de la naissance de Rome.

Quoi qu'il en soit, le lien étroit qui unissait l'île au Tibre eut d'inévitables conséquences sur l'intégration de cette dernière dans la Ville. Sa relation avec Rome dépendait de celle que cette dernière entretenait avec son fleuve, à la fois limite derrière laquelle se retrancher et lien avec son littoral au sud et l'intérieur des terres au nord. L'île, située à une intersection, au point de rupture entre le trafic fluvial avec le sud et celui en direction du nord, finit par devenir similaire aux ronds-points modernes, au carrefour du trafic fluvial et commercial, qui s'articulait tout autour mais sans jamais passer par elle. Pendant les premières années de son histoire, les activités sur l'île étaient alors certainement limitées à celles concernant directement le culte et l'île au milieu du fleuve, tout comme son accès. Elle était alors uniquement une destination et non un lieu de passage.

D'abord située entre deux rives, rives opposées, rives ennemies, elle entre définitivement dans l'Histoire de *l'Urbs* au début du III<sup>e</sup> siècle av. J.-C. par la décision qui fit d'elle la terre consacrée à Esculape, la destinant au rôle d'île Sacrée, comme Plutarque se plaît à le rappeler<sup>1172</sup>. Son isolement par les eaux du fleuve et sa situation en marge de la ville, à la fois proche et éloignée, en faisait l'emplacement indiqué pour accueillir le culte du dieu. Son exclusion de l'espace poméral fut autant une volonté qu'une conséquence : son installation en dehors de la Ville résulte de sa nature étrangère et chthonienne, mais également du simple besoin de l'éloigner de l'espace urbain, à l'exemple des *Asklepieia* grecs. Mais, bien que les auteurs antiques aimaient insister sur une exclusion d'Esculape de la cité, qui semble traduire un rejet, le sanctuaire ne fut-il pas au contraire être mis en valeur ? Choix hautement politique décidé par l'assemblée sénatoriale, l'introduction d'Esculape était le symbole du vœu romain de nouer des relations avec la Grèce et la Grande Grèce. En outre, devant la fragilité de l'îlot – ses homologues sont souvent éphémères, emportées par une inondation plus violente que les autres – il fallut sans doute aménager et consolider son sol, offrant ainsi une estrade « de

---

<sup>1171</sup> HIRST 1938, HOLLAND 1961.

<sup>1172</sup> SUET., *Popl.* 8, 8.

choix » au nouveau temple. Avant la construction du *pons Aemilius* particulièrement, les voyageurs remontant le Tibre se retrouvaient face un îlot émergeant des eaux du fleuve, que l'absence de ponts laissait seule au milieu du courant.

Toutefois, Esculape ne resta seul qu'un siècle, bientôt rejoint par d'autres divinités qui vinrent rompre sa retraite. Le dieu d'Epidaure était-il d'ailleurs seul ? L'apparent archaïsme des dieux qui l'entourent a souvent conduit à supposer l'existence de prédécesseurs à Esculape sur l'île : Veiovis, dieu de l'*Asylum* de Romulus, Faunus qui figure dans les sources aux côtés des jumeaux fondateurs, ou encore *Tiberinus*, dieu du fleuve, dont le culte ne peut être qu'ancien. Mais rien ne permet d'affirmer cette présence, car pour ces divinités « archaïques » qui le rejoignent par la suite, les circonstances d'édification des temples montrent clairement qu'ils sont arrivés postérieurement. Officiellement, Esculape est bien le premier dieu à recevoir un culte au milieu du fleuve. Bien évidemment, le cas de *Tiberinus* qui possède une connexion évidente, légitime avec le fleuve et donc avec l'île, apparaît comme le plus ambigu, mais en dehors du témoignage des calendriers les sources restent muettes. Toutefois, les dieux qui reçoivent un culte sur l'île – au moins ceux dont les noms figurent sur les calendriers - sont caractérisés par la nature chthonienne. Ainsi, attirés par le dieu guérisseur ou par l'île elle-même, Veiovis et Faunus eurent leurs temples dédiés sur l'île la même année, dans des circonstances toutefois bien différentes. Tous deux partagent néanmoins des traits communs avec Esculape. Si le dieu silvain aime, comme l'Epidaurien, apparaître dans les rêves, c'est peut-être la situation même de l'île qui convenait à son ambiguïté. Le dieu le plus important aux côtés d'Esculape est Veiovis, honoré le même jour et dont le temple faisait probablement face au sanctuaire, de l'autre côté de la rue entre les deux ponts. Il fut attiré sur l'île par Esculape, car certaines de ses capacités rappelaient celles de l'Asklépios grec. Autour de lui se développe un phénomène d'attraction parallèle, réunissant des divinités protectrices du serment et des suppliants, en vertu du rôle d'asile que jouaient en Grèce les sanctuaires du dieu guérisseur, et de la promesse qui liait Esculape et ceux venus quérir son aide : Semo Sancus *dius Fidius* et Jupiter *Iurarius* à qui M. Besnier attribuait le temple, mais qui n'est peut-être qu'une expression particulière de Veiovis. L'attraction autour d'Esculape transforma l'île en terre d'accueil pour les activités dont le domaine d'action gravitant autour d'autres divinités s'intéressant au salut des individus, comme Mâ-Bellone qualifiée d'*insulensis*. Ce fut aussi le cas de Jupiter *dolichenus*, qui reçut une offrande probablement dans l'enceinte du sanctuaire d'Esculape, de qui il est rapproché à la fin de

l'Empire, montrant que le vieux sanctuaire de l'île suivait l'évolution religieuse du reste de la cité et de l'Empire.

Ainsi l'île comme espace sacré, offrait une concentration de temples ou de lieux de culte semblable à celle qu'on en trouve ailleurs dans le centre monumental, caractérisé par un phénomène d'attraction autour d'une divinité principale, entraînant une ramification de cultes, un premier en attirant un second. Dans ce phénomène, il ne faut pas oublier l'île elle-même qui par sa position en marge, ambiguë, de nature chthonienne pouvait attirer des cultes partageant ces qualités. Ainsi, on retrouve probablement un phénomène qui existait sur le Capitole, ou sur le forum *Boarium*, mais à une échelle plus réduite : un regroupement de divinités à rayon d'action proches, où les cultes installés officiellement - les plus importants : Jupiter *optimus maximus* sur le Capitole, Esculape sur l'île - côtoient ceux dont les temples furent élevés par les magistrats, généraux et individus privés, qui consciemment ou non firent venir des divinités de sphères similaires. Ainsi, là où les divinités du Capitole dérivent toutes des fonctions du Jupiter comme dieu protecteur de l'état<sup>1173</sup>, et celles liées aux activités portuaires et aux échanges du *forum Boarium*<sup>1174</sup>, les dieux de l'île étaient salvateurs ou plus largement intéressaient la protection des individus. Ce phénomène d'attraction continua durant toute la période républicaine et impériale attestant d'une certaine vitalité autour des sanctuaires.

Entre l'installation d'Esculape et les derniers témoignages de son culte sur l'île, le contexte urbain et l'île elle-même se transformèrent considérablement. La construction du temple fut sans doute une des premières réalisées par la cité au-delà du fleuve et l'emplacement offrait tous les avantages de l'isolement et de la mise à distance de la cité désirée pour les sanctuaires du dieu guérisseur. Sa situation sur l'île présentait également l'atout d'être suffisamment proche, en lisière de la ville alors qu'une installation sur l'autre rive aurait pu être perçue par ailleurs comme une exclusion plus démonstrative. Toutefois, cette mise en marge ne dura pas car la ville s'étendant de l'autre côté du fleuve, l'île fut bientôt « comprise » dans la ville. La construction de ses deux ponts, au milieu du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C., au cœur d'une période d'intense activité édilitaire contribuèrent à l'intégrer au tissu urbain, faisant d'elle l'*insula inter duos pontes*.

---

<sup>1173</sup> SCHEID 2005b, conclusion p. 99.

<sup>1174</sup> COARELLI 1996, p. 581. Le *forum Boarium* constitue un ensemble de cultes plébéiens, dont l'île est une extension.

Par conséquent, parallèlement à son rôle religieux – il y a d’ailleurs peu de témoignages qui la considèrent tout entière comme une terre sacrée – l’île est aussi concernée par des considérations pratiques. Longtemps exclue du *pomerium*, qui à l’origine délimitait clairement l’espace urbain, situation qui permit l’implantation des cultes qui la caractérisèrent, elle ne resta toutefois pas en marge de la ville. En effet, en tant que part des *continentia tecta*, qui s’étendirent tout autour des anciennes murailles et qui débordèrent de la limite territoriale « officielle » différenciant *l’Vrbs* de son *ager*, son isolement était de plus en plus relatif, et elle dut connaître l’intervention de magistrats attachés à la sécurité et à la maintenance des territoire au-delà du fleuve, dont elle fera toujours partie aux yeux des romains de l’Antiquité. D’ailleurs, l’étape importante que fut la réforme augustéenne, vient peut-être seulement entériner une situation déjà existante, pour instituer officiellement l’île en tant que *uicus Censori* – un quartier de la ville de Rome – avec toute l’organisation que cela implique. Elle en reçoit tout l’apparat : l’édicule et l’autel des Lares *Augusti*, qui devaient se tenir au carrefour des deux grandes rues qui la traversait d’est en ouest et du nord au sud. Apparaît alors comme une évidence qu’entre les temples et les autels de l’île vivait une partie de la population romaine, avec toutes les activités que cela implique : installation de « commodités » urbaines, commerces, habitations. Son intégration à la cité est complète même si elle garde sans aucun doute son caractère d’enclave au sein de l’espace urbain. Enclavée mais pas négligée, elle offrait un espace public aux statues honorifiques dédiées aux personnes les plus importantes de la ville, au milieu des temples plusieurs fois centenaires, dont le prestige dut demeurer pendant longtemps.

Seulement, la diminution des témoignages pour la fin de l’Antiquité rend son évolution jusqu’à la période suivante difficile à retracer, à l’instar du reste de la ville de Rome. Le contexte général de fermeture des temples et d’abandon du sacrifice dut avoir un impact considérable pour cette île connue surtout pour ses multiples cultes. Bien que celui d’Esculape fut l’un des plus « résistants » - même si certains éléments pourraient témoigner d’un changement dans utilisation de ses espaces, il est très difficile d’estimer si les habitants désertèrent l’île. La continuité dans l’occupation n’apparaît toutefois pas comme évidente – Proche du centre monumental, avec un parure de temples qui demandaient à être préservée, elle fut certainement christianisée tardivement, sans qu’il soit possible de savoir si les divinités de la désormais ancienne religion eurent un impact sur choix cultes, car l’île ne semble renaître qu’au X<sup>e</sup> siècle laissant cinq à six siècles d’histoire dans l’incertitude. Pourtant, l’île Tibérine demeure un élément caractéristique du paysage romain. Si l’étude



historique et archéologique tend à démontrer qu'il n'y a pas eu de continuité dans les cultes et les activités de l'île entre l'Antiquité et le Moyen Âge jusqu'à l'époque moderne, le souvenir de la présence d'Esculape, maintenu par les sources littéraires et par les quelques vestiges archéologiques, a contribué à forger cette « tradition hospitalière »<sup>1175</sup>, revendiquée par les occupants actuels de *l'isola Tiberina*.

---

<sup>1175</sup> Formulée par Marguerita Guarducci (GUARDUCCI 1971).

UNIVERSITE CHARLES DE GAULLE – LILLE 3

Ecole Doctorale SHS – Lille Nord de France – 473.

Laboratoire HALMA-IPEL – UMR 8164 (CNRS, Lille 3, MCC)

## **ENTRE DEUX RIVES – ENTRE DEUX PONTS**

### **L'île Tibérine dans la Rome antique. Histoire, archéologie, urbanisme, des origines au V<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.**

Volume 2. Annexes et bibliographie.

THESE

*en vue de l'obtention du grade de docteur en Archéologie romaine par*

**Hélène MOREAU**

sous la direction du pr. Javier ARCE

*présentée et soutenue publiquement le 12 décembre 2014*

#### *Membres du jury*

**Javier ARCE**, professeur émérite d'archéologie romaine, Université de Lille 3 (directeur)

**Michel HUMM**, professeur d'histoire romaine, Université de Strasbourg (rapporteur)

**Jean-Yves MARC**, professeur d'archéologie romaine, Université de Strasbourg (rapporteur)

**William VAN ANDRINGA**, professeur d'archéologie romaine, Université de Lille 3

## **ANNEXES**

## **CORPUS DES SOURCES LITTERAIRES - 269**

Situation – description .....	270
Légende de la naissance de l'île .....	271
Importation Esculape – construction du temple .....	274
Culte et sanctuaires d'Esculape - médecine et malades .....	288
Temple de Faunus .....	293
Temple de Veiovis ou Juppiter .....	295
Pont Fabricius .....	299
Statut administratif – utilisations .....	300

## **CORPORA DES INSCRIPTIONS UTILISEES - 301**

### **A. CORPUS DES INSCRIPTIONS DE L'ILE TIBERINE - 302**

Ponts .....	302
Culte et sanctuaire d'Esculape .....	305
Veiovis – Jupiter – Semo Sancus .....	310
Bellone .....	313
Statues .....	314
Vicus Censori .....	316
Activités commerciales et associatives .....	318
Annexe 1 .....	319
Annexe 2. ....	320

### **B. CORPUS DES CALENDRIERS. - 323**

## CORPUS DES SOURCES LITTERAIRES

*Le traducteur et l'édition sont précisés sous le texte français ; dans le cas d'une traduction personnelle, l'édition du texte est précisée sous le texte latin.*

<b>Text.0 – AUTEUR, <i>titre</i>, référence</b>	Date écriture ou de publication, à défaut vie de l'auteur.	
Texte en version originale	Traduction française	
	Edition du texte	Auteur de la traduction (et édition si même source)
		Commentaires

**Text.1 – CLAUDIEN, *Panegyricus ductus Olybrius et Probinus consulibus*, 226-229**

ca. 395- 404 ap. J.-C.

*Est in Romuleo procumbens insula Thybri,  
qua medius geminas interfluit alueus urbes  
discretas subeunte freto, pariterque minantes  
ardua turrigerae surgunt in culmina ripae.*

Il est, dans le Tibre de Romulus, une île qui  
s'allonge,  
Là où son lit s'écoule au milieu de deux villes  
Coupées par l'avance des flots, et où, toutes  
deux menaçantes,  
Se dressent en escarpement ses rives porteuses  
de tours.

Ed.-Trad. J.-L. CHARLET, CUF-Budé, 2000

**Text.2 - PSEUDO-AETHICUS, *Cosmographia*, I, 25.**

V<sup>e</sup>-VIII<sup>e</sup> siècles ap. J.-C.

*Fluuiorum rex, pulcher Tyberis, cui primatum  
aeternae urbis Romae singularis tribuit  
magnitudo, nascitur ex monte Appenino. Currit  
milia .CCCC., per urbem sacram geminatur et  
facit insulam regioni quartae decimae, ubi Duo  
pontes appellantur. Post iterum ibi unus  
effectus, per pontem Lepidi, qui nunc abusive a  
plebe Lapideus dicitur, iuxta forum Boarium,  
quem Cacum dicunt, transiens, adunatus  
gratisissimo sono, depictus uerticibus suorum  
turbinum, et maritimas naues suscipiens et  
mediterraneas adducens de Etruria uel Sabinis,  
ingressus per domni Petri apostoli portam inter  
Ostensem portam, quae est domni Pauli  
apostoli, et uiam Portuensem quae est sancti  
Felicitis martyris, urbem egreditur, qua naues de  
portu urbis ad dominam totius mundi Romam  
ascendunt.*

Le roi des fleuves, le beau Tibre, qui donne la  
prééminence qui est due à la ville éternelle de  
Rome, naît dans les monts Apennins. Il parcourt  
400 miles, puis à travers la ville se dédouble et  
forme une île dans la quatorzième région, que  
l'on appelle Entre-Deux-Ponts. Ensuite, de  
nouveau fait un, passant sous le pont de Lévide,  
que la plèbe appelle maintenant par erreur le  
pont «Lapidaire», près du *forum Boarium*,  
connu sous le nom de Cacus, il se réunit en  
produisant un bruit plein de charme  
qu'enrichissent flux et reflux de ses courants, et  
peut recevoir des navires de mer et mener ceux  
qui viennent des terres, depuis l'Etrurie et la  
Sabine. Entré par la porte de saint Pierre apôtre,  
il sort de la ville par la porte d'Ostie, qui est  
celle de saint Paul apôtre, et par la route de  
Portus, qui est celle de saint Félix martyr ; c'est  
par là que les navires remontent du port de la  
ville vers Rome, souveraine du Monde entier.

Ed. VALENTINI, ZUCCHETTI 1940, p. 215

Trad. F. DOLVECK

**Text.3 – TITE-LIVE, *Ab Vrbe condita*, II, 5, 1-4**

29-25 av. J.-C. – 17 ap. J.-C.

*De bonis regiis, quae reddi ante censuerant, res integra refertur ad patres. Ibi uicti ira uetere reddi, uetere in publicum redigi. Diripienda plebi sunt data, ut contacta regia praeda spes in perpetuum cum iis pacis amitteret. Ager Tarquiniorum qui inter urbem ac Tiberim fuit, consecratus Marti, Martius deinde campus fuit. Forte ibi tum seges farris dicitur fuisse matura messi. Quem campi fructum quia religiosum erat consumere, desectam cum stramento segetem magna uis hominum simul immissa corribus fudere in Tiberim tenui fluentem aqua, ut mediis caloribus solet. Ita in uadis haesitantis frumenti acruos sedisse inlitos limo; insulam inde paulatim, et aliis quae fert temere flumen eodem inuectis, factam. Postea credo additas moles, manuque adiutum ut tam eminens area firmaque templis quoque ac porticibus sustinendis esset.*

La restitution des biens royaux, qu'on venait de voter, fut remise en question devant les sénateurs. Cédant à la colère, ils refusèrent de les rendre, ils refusèrent de les verser au trésor. On les donna à piller au peuple : après avoir mis la main sur les dépouilles des rois, il perdrait à jamais tout espoir d'accommodement avec eux. Le domaine des Tarquins, situé entre la ville et le Tibre, fut consacré à Mars et devint dès lors le *Champ de Mars*. Justement, il portait alors une récolte de blé bonne à moissonner. Mais consommer le grain du Champ de Mars était un sacrilège. On fit donc couper paille et grain par la foule rassemblée et, à pleins paniers, elle les jeta dans le Tibre, dont les eaux étaient basses, comme toujours pendant les grandes chaleurs. Aussi, s'arrêtant sur les bancs de sable, des tas de blé restèrent pris dans la vase. Une île se forma ainsi peu à peu, grâce à l'apport aussi de tout ce que le fleuve charrie accidentellement. Il me semble probable que, plus tard, on y ajouta une digue et que la main de l'homme contribua à en faire un emplacement assez haut et assez solide pour porter même des temples et des portiques.

Ed.-Trad. J. BAYET, G. BAILLET, CUF-Budé, 1941

**Text.4 - DENYS D'HALICARNASSE, *Antiquités Romaines*, V, 13, 2-4**

ca. 30 ap. J.-C.

*Ἐπειτα τὰς οὐσίας τῶν τυράννων εἰς τὸ κοινὸν ἅπασιν τοῖς πολίταις φέροντες ἔθεσαν, συγχωρήσαντες ὅσον λάβοι τις ἐξ αὐτῶν ἔχειν· καὶ τὴν αὐτῶν γῆν ὅσην ἐκέκτηντο τοῖς μηδένα κληρὸν ἔχουσι διένειμαν, ἐν μόνον ἐξελόμενοι πεδίον, ὃ κεῖται μεταξὺ τῆς τε πόλεως καὶ τοῦ ποταμοῦ. Τοῦτο δ' Ἄρεος ὑπάρχειν ἱερὸν οἱ πρότερον ἐψηφίσαντο ἵπποις τε λειμῶνα καὶ νέοις ἀσκοῦσι τὰς ἐνοπλίους μελέτας γυμνάσιον ἐπιτηδειότατον· ὅτι δὲ καὶ πρότερον ἱερὸν ἦν τοῦδε τοῦ θεοῦ, Ταρκύνιος δὲ σφετερισάμενος ἔσπειρεν αὐτὸ μέγιστον ἠγοῦμαι τεκμήριον εἶναι*

Secondement ils mirent en commun les biens des tyrans et les abandonnèrent à tous les citoyens, avec permission à chacun d'en prendre autant qu'il pourrait. À l'égard des terres qui leur avaient appartenu, ils les distribuèrent à ceux qui ne possédaient aucun héritage en fond. Ils exceptèrent néanmoins le champ qui est entre la ville et le fleuve du Tibre, parce qu'autrefois on l'avait consacré au dieu Mars par un arrêt du sénat, comme une prairie excellente pour les chevaux et très commode pour former la jeunesse aux exercices des armes : et même

τὸ πραχθὲν ὑπὸ τῶν ὑπάτων τότε περὶ τοὺς ἐν αὐτῷ καρπούς. Ἄπαντα γὰρ ἐπιτρέψαντες τῷ δήμῳ τὰ τῶν τυράννων ἄγειν τε καὶ φέρειν, τὸν ἐν τούτῳ γενόμενον τῷ πεδίῳ σῖτον τὸν μὲν ἐπὶ ταῖς καλάμαις, τὸν δ' ἐπὶ ταῖς ἔτι ἄλωσιν κείμενον καὶ τὸν ἤδη κατειργασμένον οὐκ ἐπέτρεψαν οὐδενὶ φέρειν, ἀλλ' ὡς ἐξάγιστόν τε καὶ οὐχ ὡς ἐπιτήδειον εἰς οἰκίας εἰσενεχθῆναι, εἰς τὸν ποταμὸν καταβαλεῖν ἐμηφίσαντο. Καὶ ἔστι νῦν μνημεῖον ἐμφανὲς τοῦ ποτε ἔργου νῆσος εὐμεγέθης Ἀσκληπιοῦ ἱερά, περίκλυστος ἐκ τοῦ ποταμοῦ, ἣν φασιν ἐκ τοῦ σωροῦ τῆς καλάμης σαπίσης καὶ ἔτι καὶ τοῦ ποταμοῦ προσλιπαίνοντος αὐτῇ ἰλὸν γενέσθαι.

longtemps avant il était déjà consacré au dieu de la guerre ; mais Tarquin s'en était mis en possession et l'avait fait fermer. Ce que décidèrent alors les consuls au sujet des grains de ce champ, est une preuve manifeste de ce que je dis. En effet lorsqu'ils donnèrent au peuple la liberté de piller et d'enlever tous les biens des tyrans, ils défendirent qu'on emportât le blé de ce champ tant celui qu'on avait déjà battu dans l'aire, que celui qui était encore en épi, ils ordonnèrent qu'on le regarderait comme un grain impur et comme un objet d'horreur, qu'en cette qualité personne ne fût assez hardi pour le serrer dans les greniers, et que pour marquer l'exécration publique, on le jetterait dans le Tibre. Il reste aujourd'hui un monument qui prouve que cet ordre fut exécuté. C'est une île assez grande, qui est consacrée à Esculape. Les eaux du fleuve l'environnent de toutes parts. On prétend qu'elle fut formée d'un monceau de gerbes entassées les unes sur les autres, qui se pourrissent enfin par le moyen de la vase et du limon qui s'y amassa peu à peu et qui leur donna de la consistance.

Ed.-trad F. BELLANGER 1723

**Text.5 - PLUTARQUE, *Vies parallèles, Poplicola*, 8, 1-8**

46-120 ap. J.-C.

Ἐκ τούτου τὰ μὲν χρήματα τῶν βασιλέων διαρπάσαι τοῖς Ῥωμαίοις ἔδωκαν, τὴν δ' οἰκίαν κατέσκαψαν καὶ τὴν ἔπαυλιν. Τοῦ δ' Ἀρείου πεδίου τὸ ἥδιστον ἐκέκτητο Ταρκύνιος, καὶ τοῦτο τῷ θεῷ καθιέρωσαν. Ἐτυχε δὲ τεθερισμένον ἄρτι, καὶ κειμένων ἔτι τῶν δραγμάτων, οὐκ ᾤοντο δεῖν ἀλοᾶν οὐδὲ χρῆσθαι διὰ τὴν καθιέρωσιν, ἀλλὰ συνδραμόντες ἐφόρουσαν τὰς ἀμάλλας εἰς τὸν ποταμὸν. Ὡς δ' αὐτως καὶ τὰ δένδρα κόπτοντες ἐνέβαλλον, ἀργὸν παντάπασι τὸ χωρίον ἀνιέντες τῷ θεῷ καὶ ἄκαρπον. Ὡθουμένων δὲ πολλῶν ἐπ' ἀλλήλοις καὶ ἀθρόων, ὑπήγαγεν ὁ ῥοῦς οὐ πολλὸν τόπον, ἀλλ' ὅπου τὰ πρῶτα συνενεχθέντα καὶ περιπεσόντα τοῖς στερεοῖς ὑπέστη, τῶν ἐπιφερομένων διέξοδον οὐκ ἔχόντων, ἀλλ' ἐνισχομένων καὶ περιπλεκομένων, ἐλάμβανεν ἢ σύμπηξις ἰσχὴν καὶ ρίζωσιν, αὐξανομένην ὑπὸ τοῦ ρεύματος. Ἰλὸν τε γὰρ

À la suite de cela, les Romains furent autorisés à piller les biens des rois ; ils détruisirent de fond en comble leur maison et leur domaine ; la partie la plus agréable du champ de Mars, qui appartenait à Tarquin, fut consacrée à ce dieu. On venait justement de faire la moisson et les javelles étaient encore sur le sol ; en raison de la consécration, ils ne crurent pas devoir les battre ni en faire usage, mais ils accoururent en foule et jetèrent les gerbes dans le fleuve. Ils y lancèrent de même les arbres après les avoir abattus, laissant au dieu une terre complètement inculte et sans production. Comme ces choses s'entassaient et s'amoncelaient en grand nombre les unes sur les autres, le courant ne les emporta pas loin. Les premières entraînées ensemble, tombèrent au fond et s'y arrêtaient ; celles qui vinrent s'y ajouter, ne trouvant point de passage,



ἐπήγαγε πολλήν, ἣ προσισταμένη τροφήν  
παρεῖχεν ἅμα καὶ κόλλησιν, αἷ τε πληγαὶ σάλον  
οὐκ ἐποίουν, ἀλλὰ μαλακῶς πιέζουσαι  
συνήλαινον εἰς ταῦτο πάντα καὶ συνέπλαττον.  
Ὑπὸ δὲ μεγέθους καὶ στάσεως ἕτερον αὐτῶ  
μέγεθος ἐκτάτο καὶ χώραν ἀναδεχομένην τὰ  
πλεῖστα τῶν ὑπὸ τοῦ ποταμοῦ καταφορμένων.  
Τοῦτο νῦν νῆσός ἐστιν ἱερά κατὰ τὴν πόλιν, ἔχει  
δὲ καὶ ναοὺς θεῶν καὶ περιπάτους, καλεῖται δὲ  
φωνῇ τῇ Λατίνων Μέσον δουεῖν γεφυρῶν. Ἐνιοὶ  
δὲ τοῦτο συμπεσεῖν ἱστοροῦσιν οὐχ ὅτε τὸ  
Ταρκνίου καθιερώθη πεδῖον, ἀλλὰ χρόνοις  
ὑστερον ἄλλο χωρίον ὁμοροῦν ἐκείνῳ Ταρκνίας  
ἀνείσης. Ἡ δὲ Ταρκνία παρθένος ἦν ἱέρεια, μία  
τῶν Ἑστιάδων, ἔσχε δὲ τιμὰς ἀντὶ τούτου  
μεγάλας, ἐν αἷς ἦν καὶ τὸ μαρτυρίαν αὐτῆς  
δέχεσθαι μόνης γυναικῶν· τὸ δ' ἐξεῖναι  
γαμεῖσθαι ψηφισαμένων οὐ προσεδέξατο. Καὶ  
ταῦτα μὲν οὕτω γενέσθαι μυθολογοῦσι.

s'y accrochaient et s'y enlassaient. Elles  
formèrent ensemble une masse solide qui prit  
racine et s'accrut de ce qu'apportait le courant. Il  
charriait en effet beaucoup de limon, qui  
s'ajoutant à la masse, la grossissait à la fois et la  
soudait, et l'eau qui la frappait, au lieu de la  
faire bouger, la pressait doucement, la resserait  
et façonnait le tout en un seul bloc. Par suite de  
sa grandeur et de sa fixité, la masse s'accrut du  
double et forma un terrain qui recevait la plupart  
des objets entraînés par le fleuve. C'est  
maintenant l'île Sacrée, comprise dans la ville ;  
on y voit des temples des dieux et des  
promenades ; elle s'appelle en latin l'île Entre-  
Deux-Ponts. Selon quelques auteurs, le fait eut  
lieu, non pas quand le champ de Tarquin fut  
consacré aux dieux, mais ultérieurement, lorsque  
Taracia abandonna un autre terrain voisin de  
celui de Tarquin. Cette Taracia était une vierge,  
une des prêtresses de Vesta. Elle reçut en  
échange de grands honneurs, entre autres celui  
de pouvoir témoigner, seule de toutes les  
femmes, devant la justice ; on lui accorda aussi  
par un vote le droit de se marier ; mais elle  
refusa. Telle est la légende que l'on raconte.

Ed-trad. R. FLACELIERE, M. JUNEAUX, E. CHAMBRY,  
CUF-Budé, 1961

**Text.6 - TITE-LIVE, a. V. c., X, 47, 6-7,**

59 – (29-25) av. J.-C. – 17 ap. J.-C.

*Multis rebus laetus annus uix ad solacium unius mali, pestilentiae urentis simul urbem atque agros, suffecit ; portentoque iam similis clades erat, et libri aditi quinam finis aut quod remedium eius mali ab dis daretur. Inuentum in libris Aesculapium ab Epidauro Romam arcessendum ; neque eo anno, quia bello occupati consules erant, quicquam de ea re actum, praeterquam quod unum diem Aesculapio supplicatio habita est.*

Un seul fléau compromit le bonheur de cette année : une épidémie sévissait à Rome et dans la campagne. Cette catastrophe tenait du prodige et on consulta les Livres pour savoir quand et comment obtenir des dieux la fin de l'épidémie. On trouva dans les Livres qu'il fallait faire venir Esculape d'Epidaure à Rome. Comme les consuls étaient pris par la guerre, on se contenta cette année là de consacrer un jour de prières publiques à Esculape.

Ed. The loeb Classical Library, 1982

Trad. A. FLOBERT, GF-Flammarion, 1996

Passage ne mentionnant que la consultation des Livres Sibyllins, l'ambassade étant racontée dans le livre XI, perdu. Le témoignage est conservé dans les *Periochae* (Text.7)

**Text.7 - TITE-LIVE, *Periochae*, XI, 3**

59 – (29-25) av. J.-C. – 17 ap. J.-C. (*compilation tardive*)

*Cum pestilentia ciuitas laboraret, missi legati, ut Aesculapi signum Romam ab Epidauro transferrent, anguem, qui se in nauem eorum contulerat, in quo ipsum numen esse constabat, deportauerunt ; eoque in insulam Tiberis egresso eodem loco aedis Aesculapio constituta est.*

Comme la cité souffrait d'une épidémie, on envoya des ambassadeurs chargés d'apporter d'Epidaure à Rome la statue d'Esculape : ils ramenèrent avec eux un serpent qui s'était rendu sur leur navire et dans lequel il fallait voir évidemment la divinité elle-même ; celui-ci ayant quitté le navire pour aller dans l'île du Tibre, on éleva au même endroit un temple à Esculape.

Ed-trad. P. JAL, CUF-Budé, 1984

**Text.8 - TITE-LIVE, a. V. c., XXIX, 11, 1**

59 – (29-25) av. J.-C. – 17 ap. J.-C.

*Nullas dum in Asia socias ciuitates habebat populus Romanus ; tamen memores Aesculapium quoque ex Graecia quondam haud dum ullo foedere sociata ualetudinis populi causa arcessitum [...]*

Le peuple romain n'avait encore en Asie aucune cité alliée ; néanmoins, on se rappelait avoir fait venir aussi autrefois Esculape de la Grèce dont aucun traité ne faisait encore une alliée, pour une maladie qui frappait le peuple [...]

Ed-trad. P. FRANÇOIS, CUF-Budé, 1994

## calendes de janvier

*Quod tamen ex ipsis licuit mihi discere fastis  
 Sacrauere patres hac duo templa die.  
 Accepit Phoebus nymphaque Coronide natum  
 Insula diuidua quam premit amnis aqua.  
 Iuppiter in parte est ; cepit locus unus utrumque  
 Iunctaque sunt magno templa nepotis auo.*

Il reste, comme j'ai pu l'apprendre par les fastes mêmes, qu'en ce même jour, nos ancêtres ont consacré deux temples. Le fils de Phébus et de la nymphe Coronis fut accueilli dans l'île que le fleuve enserre en divisant son flot. Jupiter y a sa part : un même lieu a reçu les deux dieux et le temple du petit-fils est contigu à celui de son grand aïeul.

Ed-trad. R. SCHILLING, CUF-Budé, 1992.

(622) *Pandite nunc, Musae, praesentia numina  
 uatum,  
 scitis enim, nec uos fallit spatiosa uetustas,  
 unde Coroniden circumflua Thybridis alti  
 (625) insula Romuleae sacris adiecerit urbis.  
 Dira lues quondam Latias uitiauerat auras,  
 pallidaque exsanguis squalebant corpora morbo.  
 Funeribus fessi postquam mortalia cernunt  
 temptamenta nihil, nihil artes posse medentum,  
 (630) auxilium caeleste petunt mediamque  
 tenentis  
 orbis humum Delphos adeunt, oracula Phoebi,  
 utque salutifera miseris succurrere rebus  
 sorte uelit tantaeque urbis mala finiat, orant :  
 et locus et laurus et, quas habet ipse, pharetrae  
 (635) intremuere simul, cortinaque reddidit imo  
 hanc adyto uocem pauefactaque pectora mouit :  
 « quod petis hinc, propiore loco, Romane,  
 petisses,  
 et pete nunc propiore loco: nec Apolline uobis,  
 qui minuat luctus, opus est, sed Apolline nato.  
 (640) ite bonis auibis prolemque accersite  
 nostram ».  
 Iussa dei prudens postquam accepere senatus,  
 quam colat, explorant, iuuenis Phoebius  
 urbem,  
 quique petant uentis Epidauria litora, mittunt;  
 quae postquam curua missi tetigere carina,  
 (645) concilium Graiosque patres adiere,  
 darentque,*

Dites-moi maintenant Muses, divinités tutélaires des poètes (car vous le savez bien et le passé lointain n'a pas pour vous de secrets) comment le fils de Coronis fut reçu dans l'île que le Tibre entoure de ses eaux profondes et mis au nombre des dieux de la ville de Romulus. Jadis une horrible contagion avait infecté l'air du Latium et les corps exsangues, décolorés par la maladie, offraient un aspect hideux. Lorsque, découragés par le nombre de funérailles, les Romains voient que les efforts des hommes et de l'art des médecins sont impuissants, ils implorèrent l'assistance du ciel ; ils envoient consulter à Delphes, centre du monde, l'oracle de Phébus ; ils supplièrent le dieu de les secourir dans leur détresse par une réponse salutaire et de mettre fin aux maux d'une si grande ville. Le temple, le laurier et le carquois que porte le dieu lui-même, tout tremble à la fois ; le trépied fait entendre du fond du sanctuaire ces paroles qui frappent les esprits saisis de crainte : « Ce que tu viens chercher ici, Romain, tu aurais dû l'aller chercher dans un lieu plus rapproché, maintenant va le chercher dans un lieu plus rapproché. Pour diminuer le nombre de vos deuils vous avez besoin, non pas d'Apollon, mais du fils d'Apollon. Partez sous d'heureux auspices et faites venir chez vous celui que j'ai engendré ». Lorsque la sage assemblée du sénat a été informée des ordres du dieu elle cherche quelle

*orauere, deum, qui praesens funera gentis  
 finiat Ausoniae : certas ita dicere sortes.  
 Dissidet et uariat sententia, parsque negandum  
 non putat auxilium, multi retinere suamque  
 (650) non emittere opem nec numina tradere  
 suadent.  
 Dum dubitant, seram pepulere crepuscula  
 lucem  
 umbraque telluris tenebras induxerat orbi,  
 cum deus in somnis opifer consistere uisus  
 ante tuum, Romane, torum, sed qualis in aede  
 (655) esse solet ; baculumque tenens agreste  
 sinistra  
 caesariem longae dextra deducere barbae  
 et placido tales emittere pectore uoces :  
 “pone metus, ueniam, simulacraque nostra  
 relinquam.  
 hunc modo serpentem, baculum qui nexibus  
 ambit,  
 (660) perspice et usque nota uisus, ut cognoscere  
 possis.  
 Vertar in hunc ; sed maior ero tantusque  
 uidebor,  
 in quantum uerti caelestia corpora debent ».  
 Extemplo cum uoce deus, cum uoce deoque  
 somnus abit somnique fugam lux alma secuta  
 est.  
 (665) Postera sidereos aurora fugauerat ignes,  
 incerti, quid agant, proceres ad templa petiti  
 conueniunt operosa dei quaque ipse morari sede  
 uelit, signis caelestibus indicet, orant.  
 Vix bene desierant, cum cristis aureus altis  
 (670) in serpente deus praenuntia sibila misit  
 aduentuque suo signumque arasque foresque  
 marmoreumque solum fastigiaque aurea mouit  
 pectoribusque tenuis media sublimis in aede  
 constitit atque oculos circumtulit igne micantes.  
 (675) Territa turba pauet, cognouit numina  
 castos  
 euinctus uitta crines albente sacerdos :  
 « En deus est, deus est ! animis linguisque fauete,  
 quisquis ades » dixit « sis, o pulcherrime, uisus  
 utiliter populosque iuues tua sacra colentes. »  
 (680) Quisquis adest, uisum uenerantur numen,  
 et omnes  
 uerba sacerdotis referunt geminata piumpque  
 Aeneadae praestant et mente et uoce fauorem.  
 Annuit his motisque deus rata pignera cristis*

est la ville qu’habite le jeune fils de Phébus et elle envoie des députés que les vents conduiront aux rivages d’Epidaure. À peine y ont-ils abordé avec leur navire aux flancs courbés qu’ils se présentent devant le conseil des anciens de la ville grecque, ils le prient de leur donner le dieu dont la présence doit mettre un terme aux pertes de la nation ausonienne, comme l’a déclaré un oracle certain. On discute et les avis sont partagés ; les uns estiment qu’on ne peut pas refuser le secours ; beaucoup d’autres conseillent de résister, de ne pas se priver, en livrant le dieu, de sa présence tutélaire. Pendant qu’ils hésitent, le crépuscule a chassé la lumière du soir et la nuit a enveloppé la terre de ses ténèbres, lorsque tu vois en songe, ô Romain, le dieu secourable se dresser devant ton lit, mais tel qu’il est toujours dans son temple. Sa main gauche tenait un bâton rustique, sa main droite caressant sa longue barbe ; d’une voix calme, il prononce alors ces paroles : « Ne crains rien ; je viendrai, et je quitterai mon image ; Regarde seulement ce serpent qui entoure mon bâton de ses nœuds ; considère le avec attention pour pouvoir le reconnaître. Je prendrai sa forme, mais je serai plus grand ; tu me verras cette haute taille qui convient aux corps divins, quand ils se métamorphosent ». Aussitôt la voix se tait, le dieu disparaît, en même temps s’évanouit le sommeil et le jour bienfaisant se montre dès que le sommeil s’est enfui. L’aurore nouvelle avait chassé les feux des astres ; ne sachant à quoi se résoudre, les chefs de la cité se rendent dans le temple magnifique du dieu qu’on leur demande ; ils le prirent d’indiquer par des signes divins dans quel séjour il veut lui-même résider. Ils avaient à peine fini de parler que le dieu, sous la forme d’un serpent doré, portant une haute crête, s’annonce par un sifflement. À son arrivée, la statue, l’autel, la porte, le pavé de marbre, le faite revêtu d’or, tout est ébranlé. Il se dresse jusqu’à la poitrine au milieu de l’édifice et promène autour de lui des regards étincelants. La foule est saisie de frayeur ; le prêtre, dont la vénérable chevelure est ceinte d’une bandelette blanche, a reconnu la divinité ; il s’écrie : « Voici le dieu ! Voici le dieu ! que vos pensées, que vos langues me secondent, ô vous tous qui

*et repetita dedit uibrata sibila lingua ;  
(685) tum gradibus nitidis delabitur oraque  
retro*

*flectit et antiquas abiturus respicit aras  
assuetasque domos habitataque templa salutat.  
Inde per iniectis adopertam floribus ingens  
serpit humum flectitque sinus mediamque per  
urbem*

*(690) tendit ad incuruo munitos aggere portus.  
restitit hic agmenque suum turbaeque sequentis  
officium placido uisus dimittere uultu  
corpus in Ausonia posuit rate: numinis illa  
sensit onus, pressa estque dei grauitate carina.  
(695) Aeneadae gaudent caesoque in litore  
tauro*

*torta coronatae soluunt retinacula nauis.  
Inpulerat leuis aura ratem: deus eminet alte  
impositaque premens puppim ceruice recuruam  
caeruleas despectat aquas ; modicisque per  
aequor*

*(700) Ionium zephyris sextae Pallantidos ortu  
Italiam tenuit praeterque Lacinia templo  
nobilitata deae Scylaceaque litora fertur;  
linquit Iapygiam laeuisque Amphrisia remis  
saxa fugit, dextra praerupta Celennia parte,  
(705) Romethiumque legit Caulonaque  
Naryciamque*

*euincitque fretum Siculique angusta Pelori  
Hippotadaeque domos regis Temesesque metalla  
Leucosiamque petit tepidique rosaria Paesti.  
Inde legit Capreas promunturiumque Mineruae  
(710) et Surrentino generosos palmite colles  
Herculeamque urbem Stabiasque et in otia  
natam*

*Parthenopen et ab hac Cumaeae templa  
Sibyllae.*

*Hinc calidi fontes lentisciferumque tenetur  
Liternum multamque trahens sub gurgite  
harenam*

*(715) Volturnus niueisque frequens Sinuessa  
columbis*

*Minturnaeque graues et quam tumulauit  
alumnus*

*Antiphataeque domus Trachasque obsessa  
palude*

*et tellus Circaea et spissi litoris Antium.*

*Huc ubi ueliferam nautae aduertere carinam  
(720) (asper enim iam pontus erat), deus*

êtes présents. Puisse ton apparition, ô dieu tout-puissant, être pour nous un heureux présage ! Protège des peuples qui honorent tes autels ». Tous les assistants adorent le dieu qui s'offre à leur vue ; tous répètent la prière du prêtre et les envoyés du peuple d'Enée le secondent pieusement de la pensée et de la voix. Le dieu fait un signe d'assentiment : il agite sa crête pour donner un gage certain de sa bienveillance et sa langue vibrante pousse des sifflements répétés. Alors il glisse sur les degrés resplendissants, il tourne la tête en arrière et, avant de partir il jette un regard sur l'antique autel ; il salue sa demeure accoutumée et le temple qu'il habitait. Puis son corps immense rampe sur la terre, couverte de fleurs qu'on lui jette, il déroule ses anneaux et, traversant la ville, il se dirige vers le port, dont le môle protège les contours. Là il s'arrête ; il semble, d'un air bienveillant, congédier son cortège et la foule qui le suit pour lui faire honneur. Enfin il prend place sur le navire ausonien ; la carène a senti qu'elle portait un dieu, elle a fléchi sous son poids. Les Enéades se rejouissent ; après avoir immolé un taureau sur le rivage, ils dénouent les cordages bien tordus qui retenaient le navire couronné de fleurs. Déjà une brise légère lui avait donné l'élan, le dieu se dresse de toute sa hauteur et, appuyant sa tête sur la poupe recourbée, il contemple l'onde azurée. Poussé par les doux Zéphyrus sur la mer ionienne, le vaisseau, quand la fille de Pallas se levait pour la sixième fois, atteint l'Italie. Il passe devant les rivages de Lacinium, célèbre par le temple de sa déesse, devant ceux de Scylacium. Il laisse derrière lui l'Iapygie ; ses rames évitent sur la gauche les rochers d'Amphrise, sur la droite la côte escarpée de Célenne ; il longe Rométhium, Caulon et Narycie. Vainqueur des dangers de la mer, il franchit le détroit de Pélore, devant le cap Sicilien, et le séjour du fils d'Hippotès et les mines de Témèse ; il gagne Leucosie et les roseraies de la tiède Paestum. Ensuite il double Caprée, le promontoire de Minerve, les collines de Sorrente aux ceps généreux, la ville d'Hercule, Stabies, Parthénopé, née pour la vie oisive, et, plus loin le temple de la Sibylle de Cumes. De là on atteint la ville des eaux

*explicat orbes*

*perque sinus crebros et magna uolumina labens  
 templa parentis init flauum tangentia litus.  
 aequore placato patrias Epidaurius aras  
 linquit et hospitio iuncti sibi numinis usu  
 (725) litoream tractu squamae crepitantis  
 harenam  
 sulcat et innixus moderamine nauis in alta  
 puppe caput posuit, donec Castrumque  
 sacrasque  
 Lauini sedes Tiberinaque ad ostia uenit.  
 Huc omnis populi passim matrumque patrumque  
 (730) obuia turba ruit, quaeque ignes, Troica,  
 seruant,  
 Vesta, tuos laetoque deum clamore salutant ;  
 quaque per aduersas nauis cita ducitur undas,  
 tura super ripas, aris ex ordine factis,  
 parte ab utraque sonant et odorant aera fumis  
 (735) ictaque coniectos incalfacit hostia cultros.  
 iamque caput rerum, Romanam intrauerat  
 urbem:  
 erigitur serpens summoque adclinia malo  
 colla mouet sedesque sibi circumspicit aptas.  
 Scinditur in geminas partes circumfluis amnis,  
 (740) Insula nomen habet, laterumque a parte  
 duorum  
 porrigit aequalis media tellure lacertos.  
 Huc se de Latia pinu Phoebieus anguis  
 contulit et finem, specie caeleste resumpta,  
 luctibus inposuit uenitque salutifer urbi.*

Ed. G. LAFAYE, CUF-Budé, 1966

chaudes, puis Litterne, ombragée de lentisque, le Volturne, qui roule tant de sable dans son lit, Sinuesse, où se plaisent les blanches colombes, l'insalubre Miturnes, la contrée où un héros ensevelit sa nourrisse, le séjour d'Antiphate, Trachas, entourée de marécages, la terre de Circé, enfin le rivage solide d'Antium. Les matelots tournent de ce côté le navire chargé de voiles (car la mer était devenue houleuse) ; alors le dieu déroule ses anneaux et son corps sinueux forme en rampant mille replis immenses ; il entre ainsi dans le temple de son père, voisin de la plage aux sables dorés. Mais, la mer s'étant apaisée, le protecteur d'Epidaure quitte les autels de son père et, après avoir été l'hôte du dieu auquel l'unissent les liens du sang, il sillonne les sables du rivage, où glissent ses écailles crépitantes ; il remonte le long du gouvernail du navire et pose sa tête sur la poupe élevée. Enfin on arrive à Castrum, aux champs sacrés de Lavinium et à l'embouchure du Tibre. Là tout un peuple confondu se précipite à la rencontre du dieu ; les mères, les pères, et les vierges qui veillent sur tes feux, ô troyenne Vesta ; tous le saluent par des cris d'allégresse. Partout les victimes égorgées arrosent d'un sang chaud les couteaux qui les frappent. Maintenant on était entré dans la capitale du monde, dans la ville de Rome. Le serpent se dresse, il agite son cou appuyé au sommet du mât et regarde tout autour de lui quelle est la demeure qui lui convient. Là où le cours du Tibre se divise en deux parties, il est un lieu qu'on nomme l'Île. Le fleuve étend des bras égaux sur les deux flancs de ce terrain qu'il enveloppe. C'est là qu'au sortir du vaisseau latin se rend le serpent né de Phébus ; reprenant sa figure divine, il met un terme au fléau ; sa présence a sauvé la ville.

trad G. LAFAYE, Folio classiques, 1992

### Text.11 - STRABON, *Geographie*, XII, 5, 3

fin I<sup>er</sup> s. av. J.-C. (63 av. – 25 ap.)

*ἐπιφανὲς δ' ἐποίησαν Ῥωμαῖοι τὸ ἱερόν,  
 ἀφίδρυμα ἐνθένδε τῆς θεοῦ μεταπεμψόμενοι κατὰ  
 τοὺς τῆς Σιβύλλης χρησμούς, καθάπερ καὶ τοῦ  
 Ἀσκληπιοῦ τοῦ ἐν Ἐπιδαύρῳ.*

Les romains l'ont rendu célèbre en allant y chercher l'effigie de la déesse en vertu d'oracles de la Sibylle, comme ils l'avaient fait de celle d'Asclépios à Epidaure.

*Sed ut ceterorum quoque deorum propensum huic urbi numen exequamur, triennio continuo uexata pestilentia ciuitas nostra cum finem tanti et tam diutini mali necque diuina misericordia neque humano auxilio imponi uideret, cura sacerdotum inspectis Sibyllinis libris, animaduertit non aliter pristinam recuparari salubritatem posse quam si ab Epidauro Aesculapius esset accersitus. Itaque eo legatis missis, unicum fatalis remedii opem auctoritate sua, quae iam in terris erat amplissima, impetraturam se credidit. Neque eam opinio decepit. Pari namque studio petitum ac promissum est praesidium e uestigioque Epidauri Romanorum legatos in templum Aesculapi, quod ab eorum urbe V passuum distat, perductos, ut quidquid inde salubre patriae laturos se existimassent pro suo iure sumerent benignissime inuitauerunt. Quorum tam promptam indulgentiam numen ipsius dei subsecutum uerba mortalium caelesti obsequio comprobauit. Siquidem is anguis quem Epidauri raro, sed numquam sine magno ipsorum bono, uisum in modum Aesculapii uenerati fuerunt, per urbis celeberrimas partes mitibus oculis et leni tractu labi coepit triduoque inter religiosam omnium admirationem conspectus, haud dubiam prae se adpetitae clarioris sedis alacritatem ferens, ad triridem Romanam perrexit, pauentibusque inusitato spectaculo nautis eo conscendit, ubi Q. Ogulni legati tabernaculum erat, inque multiplicem orbem per summam quietem est conuolutus. Tum legati perinde atque exoptatae rei compotes, expleta gratiarum actione cultuque anguis a peritis excepto, laeti inde soluerunt ac prosperam emensi nauigationem postquam Antium appulerunt, anguis, qui ubique in nauigio remanserat, prolapsus in uestibulo aedis Aesculapii, murto frequentibus ramis diffusae superimminentem excelsae altitudinis palmam circumdedit perque tres dies, positus quibus uesci solebat, non sine magno metu legatorum ne inde in triridem*

Mais nous devons montrer que tous les autres dieux aussi ont des dispositions favorables envers notre ville : c'est ainsi que lorsque pendant trois ans sans discontinuer une épidémie ravagea notre cité, devant l'impossibilité d'arrêter un fléau si grave et si long en recourant à la pitié des dieux ou des moyens humains, elle chargea les prêtres de consulter les Livres Sibyllins et elle apprit ainsi qu'elle ne pourrait retrouver la santé qu'en faisant venir Esculape d'Epidaure. Elle y envoya donc une délégation, comptant obtenir le seul recours qu'offrait ce remède prescrit par le destin grâce à l'immense autorité dont elle disposait déjà dans le monde. Et cette confiance ne fut pas trompée par l'estime qui l'accueillit. Car c'est avec le même empressement que Rome demanda ce recours et qu'il lui fut promis : les habitants d'Epidaure amenèrent aussitôt les délégués au temple d'Esculape qui est à cinq mille pas de cette ville et les invitèrent avec la plus grande amabilité à y prendre ce qu'il jugeraient bon d'emporter pour guérir leur patrie, en le considérant comme leur bien propre. À leur bienveillance si vite manifestée s'ajouta immédiatement l'acceptation de la part de la divinité qui approuva les paroles prononcées par les hommes en soumettant un être divin à leurs désirs. En effet le serpent qu'à Epidaure on a rarement aperçu, mais jamais sans grand profit, et qu'on a vénéré comme s'il était Esculape, se mit à parcourir les quartiers les plus fréquentés de la ville avec un regard doux et d'un mouvement lent ; pendant trois jours il remplit les habitants d'un étonnement plein de respect en se montrant à eux et en manifestant clairement l'ardeur du désir qu'il avait de trouver une résidence plus glorieuse ; il alla jusqu'à la trirème des Romains ; à la grande peur des matelots devant ce spectacle extraordinaire il monta jusqu'à l'endroit où se trouvait la tente du délégué Quintus Ogulnius, s'y replia en plusieurs orbes et se plongea dans un profond sommeil. Alors les délégués, considérant qu'ils

*reuertit nollet, Antiensis templi hospitio usus, urbi se nostrae aduehendum restituit atque in ripam Tiberis egressis legatis, in insulam ubi templum dicatum est tranauit aduentuque suo tempestatem cui remedio quaesitus erat dispulit.*

avaient obtenu ce qu'ils souhaitaient, manifestèrent leur reconnaissance, se firent indiquer par les spécialistes les soins à donner au serpent et quittèrent le port avec joie ; après un parcours facile ils arrivèrent à Antium et là, le serpent, qui partout ailleurs était resté dans le bateau, le quitta pour aller, dans le temple d'Esculape, s'enrouler autour d'un palmier qui dominait de sa taille énorme un myrte aux branches denses et étalées ; pendant trois jours on lui apporta ce qu'il mangeait d'habitude et, non sans emplir les délégués de la peur de le voir refuser d'en partir pour revenir dans la trirème, il séjourna dans le temple d'Antium ; puis il se laissa de nouveau amener jusqu'à notre ville et quand les délégués débarquèrent sur la rive du Tibre, il le traversa jusqu'à l'île où un temple lui a été dédié ; son arrivée débarassa du cataclysme contre lequel on était allé se procurer sa protection.

trad. R. COMBES, CUF-Budé, 1995

### **Text.13 – AURELIUS VICTOR, *De Viris Illustribus*, 22, 1-3**

---

*Romani ob pestilentiam responso monente ad Aesculapium Epidauro arcessendum decem legatos principe Q. Ogulnio miserunt. Qui cum eo uenissent et simulacrum ingens mirarentur, anguis e sedibus eius elapsus uenerabilis, non horribilis, per mediam urbem cum admiratione omnium ad nauem Romanam perrexit et se in Ogulnii tabernaculo conspirauit. Legati deum uehentes Antium peruecti, ubi per mollitiem maris anguis proximum Aesculapii fanum petiit et post paucos dies ad nauem rediit ; et cum aduerso Tiberi subueheretur, in proximam insulam desiliuit, ubi templum ei constitutum et pestilentia mira celeritate sedata est.*

Les Romains, attaqués de la peste, consultèrent l'oracle, et, sur sa réponse, envoyèrent à Epidaure, pour en amener Esculape, dix ambassadeurs, à la tête desquels était Q. Ogulnius. Après leur arrivée, comme ils contemplaient tous avec admiration la grandeur extraordinaire de la statue du dieu, il s'en échappa un serpent, qui inspire plutôt la vénération que l'effroi : il traverse la ville aux yeux de la foule étonnée, va droit au vaisseau romain, et se replie en spirale dans la tente d'Ogulnius. Les ambassadeurs, croyant avoir à bord le dieu lui-même, s'avancent jusqu'auprès d'Antium ; là, au milieu du calme de la mer, le serpent se dirige, sur la côte, vers un temple d'Esculape ; mais il revint au vaisseau quelques jours après, et, tandis qu'on remontait le Tibre, il glissa vers une île voisine, où on lui éleva un temple ; et la peste cessa avec une merveilleuse rapidité.

Texte d'après EDELSTEIN 1975 I, p. 434 (T.849)

Trad. A. DUBOIS, Y. GERMAIN, Paleo, Sources de



[7,44] 1. *Consimili ratione per alias ire licebit historias et ostendere in his quoque longe aliud quam esse dii debeant de his ipsis dici et earum in expositionibus indicari, uelut in hac ipsa quam deinceps ponam, una ei duabusue coniunctis, fastidium ne inmoderatione pariatur. [...]* 7. « *Post aduectos, inquitis, transmarinis ex gentibus deos quosdam postque condita bis templa, post cumulas sacrificiis aras male habens sese recreatus couualuit populus et pestilentes morbi inducta sinceritate fugerunt.* » 8. *Qui, effamini, dii quæso? « Æsculapius, inquitis, Epidauro, bonis deus ualetudinibus præsidens et Tiberina in insula constitutus.* » 9. *Si esset nobis animus scrupulosius ista tractare, uobis ipsis obtineremus auctoribus, minime illum fuisse diuum, qui conceptus et natus muliebri aluo esset, qui annorum gradibus ad eum finem ascendisset ætatis in quo illum uis fulminis, uestris quemadmodum litteris continetur, et uita expulisset et lumine.* 10. *Sed quæstione ab ista discedimus, Coronidis filius sit, ut uultis, ex immortalium numero et perpetua præditus sublimitate cælesti.* 11. *Ex Epidauro tamen quid est aliud adlatum nisi magni agminis coluber? Fidem si annalium sequimur et exploratam eis adtribuimus ueritatem; nihil, ut conscriptum est, aliud.* 12. *Quid ergo dicemus? Æsculapius iste quem prædicatis, deus præstans, sanctus deus, salutis dator, ualetudinum pessimarum propulsator, prohibitor et extinator, serpentis est forma et circumscriptione finitus, per terram reptans, et cæno natis ut uermiculis mos est, solum mento radit et pectore, tortuosis uoluminibus se trahens, atque ut pergere prorsus possit, partem sui postremam conatibus prioris adducit.*

44.1. On pourra de la même manière parcourir d'autres récits en montrant également que les dieux y apparaissent bien différents de ce qu'ils devraient être, et dans les commentaires qui en sont faits ; tel celui que je vais rapporter ensuite, en lui ajoutant un ou deux autres, pour ne point laisser en ne sachant pas me limiter. [...] 7. « Après avoir ramené certains dieux de chez les peuples d'outre-mer et après leur avoir élevé des temples, après avoir surchargé leurs autels de sacrifices, le peuple malade repris des forces et recouva la santé et les maladies pestilentielles s'enfuirent lorsque <le ciel> eut retrouvé sa pureté » 8. Dites-nous, je vous prie, de quels dieux il s'agit. – « C'est Esculape qui, à Epidaure, préside à la bonne santé : il faut aussi installé sur l'île du Tibre. » 9. Si nous avons l'intention de traiter ces sujets de façon plus approfondie, nous pourrions affirmer, sous votre propre autorité, qu'Esculape, conçu et né du sein d'une femme, n'était pas du tout un dieu ; les années se succédant, il parvint au moment de son existence où, selon votre tradition écrite, la puissance de la foudre le chassa de la vie en le privant de la lumière du jour. 10. Mais nous laissons là ce sujet ; admettons que le fils de Coronis soit compté, comme vous le voulez, au nombre des immortels et qu'il soit doté de l'éternelle sublimité céleste. 11. Cependant, qu'est-ce d'autre qui a été ramené d'Epidaure si ce n'est un serpent aux nombreux anneaux ? Si nous ajoutons foi aux annales et si après l'avoir vérifié nous leur accordons qu'elles disent vrai, ce n'est, comme elles le rapportent rien d'autre que cela. 12. Qu'allons-nous dire maintenant ? Cet Esculape, que vous portez aux nues, ce dieu incomparable, ce dieu saint ayant pour fonction de dispenser la santé, d'écarter les pires maladies, de les arrêter, de les éliminer, est contenu et enfermé sous la forme d'un serpent, rampant sur la terre comme les vermisseaux nés de la boue, râclant le sol de son menton et de sa poitrine en se traînant avec des anneaux tortueux et tirant sa queue grâce

45. 1. *Et quoniam legitur usus cibis etiam, quibus uita in corporibus immoratur, habet patulas fauces, quibus cibos transuoret oris hiatis adpetitos, habet receptaculum uentris ut ubi mansa et uorata decoquat uiscera, sanguis detur ut corpori et uiribus redintegratio subrogetur, habet et extremos tramites, per quos immunda fæx eat auersabili corpora foeditate deonerans.* 2. *Si quando mutat loca et ab aliis transgredi in alias regiones parat, non ut deus obscure per cæli euolat sidera punctoque in temporis ubi causa postulauerit sistitur, sed uelut animal brutum uehiculum quo sustineatur petit, undas pelagi uitat atque ut tutus possit incolumisque præstari, cum hominibus nauem ascendit et ille publicæ sanitatis deus fragili se ligno et tabularum compagibus credit!* 3. *Non arbitramur euincere atque obtinere uos posse, Æsculapium illum fuisse serpentem, nisi hunc colorem uolueritis inducere, ut in anguem dicatis conuertisse se deum, quo mentiri se posset et quisnam esset aut qualis hoc minus intueri.* 4. *Quod si fuerit a uobis dictum, quam infirmiter inualideque dicatur ipsa rerum inæqualitas indicabit.* 5. *Si enim | se deus uideri ab hominibus euitabat, nec in forma serpentis uelle debuit conspici, cum in qualibet forma non ab ipso se alius, sed ipse esset futurus.* 6. *Sin autem intenderat cernendum se dare, non debuit oculorum negare <se> conspectui : cur non talem uideri se præbuit, qualem sciebat se esse qualemque se nouerat sui numinis in potentia contineri?* 7. *Erat enim hoc potius multoque præstantius augustæque conueniens dignitati quam fieri beluam horrentisque animalis in similitudinem uerti et dare ambiguis contradictionibus locum, essetne uerus deus an nescio quid aliud longeque ab supera sublimitate seiunctum.*

aux efforts de sa tête pour pouvoir avancer.

45. 1. Et puisque, d'après ce qu'on lit, le dieu use aussi de nourriture permettant à la vie de demeurer dans le corps, il possède un gossier largement ouvert avec lequel il engloutit la nourriture qu'il va chercher en dilatant sa gueule ; son ventre lui fournit une poche pour digérer la chair qui y demeure après avoir été dévorée, pour fournir du sang à son corps et lui apporter de quoi renouveler ses forces ; il a également des voies terminales par lesquelles les excréments passent, soulageant son corps d'une répugnante ordure. 2. S'il lui arrive de changer d'endroit, s'il se prépare à passer d'un lieu à un autre, il ne s'envole point comme un dieu dans le ciel étoilé, sans être vu et ne s'arrête pas en un rien de temps si la situation l'exige, mais tel un animal muet il recherche un moyen de se faire transporter ; il évite les vagues de la mer et pour pouvoir demeurer en sûreté et sain et sauf, il monte avec les hommes sur un bateau, et ce dieu de la santé publique se confie à un bois fragile et à un assemblage de planches ! 3. Non, nous ne pensons pas que vous puissiez démontrer victorieusement que ce serpent était Esculape, sauf à vouloir nous payer d'excuses colorées en disant que le dieu se changea en serpent afin de pouvoir se contrefaire et de dérober davantage à la vue son identité et sa nature. 4. Si vous l'affirmez néanmoins, la faiblesse et le manque de solidité de vos dires paraîtront à l'inconstance de leur argumentation. 5. Si le dieu, en effet, évitait de se montrer aux hommes, ce n'est pas sous la forme d'un serpent qu'il aurait dû vouloir être aperçu puisque, sous n'importe quelle apparence, il ne changeait pas de nature, mais demeurait lui-même. 6. S'il avait décidé, au contraire, de se révéler, il ne devait pas se refuser à la vue : pourquoi ne s'être pas montré tel qu'il avait conscience d'être réellement, tel qu'il se savait revêtu de sa puissance divine ? 7. Il eût été préférable, bien plus convenable et mieux approprié à son auguste divinité d'agir de la sorte plutôt que de se changer en bête et prendre l'apparence d'un animal repoussant, donnant lieu à des doutes et à des contradictions

46. 1. « *Sed si deus, inquit, non erat, cur e nauis postquam extulit sese <et> Tiberinam ad insulam repsit, nusquam statim comparuit et uiderier ut ante desuuit?* 2. *Possumus enim scire, utrumne aliquod obstaculum fuerit, cuius sese obiectu atque oppositione protexerit, an hiatus aliquis?* » 3. - *Vos pronuntiate, uos dicite, quidnam illud fuerit aut cuinam rerum generi debuerit applicari, si personarum officia sunt certa certarum.* 4. *Vestra cum res ista sit deque uestro numine uestraque et religione tractetur, uestrum est potius edocere uestrumque monstrare, quid illa res fuerit, nostras uelle quam exaudire sententias nostrarum exspectare decreta.* 5. *Nam nos quidem quid aliud possumus dicere, nisi quod fuit et uisum est, quod historice prodidere omnes et oculorum sensibus est comprehensum?* 6. *Hanc tamen scilicet colubram ualidissimi corporis et proluxitatis immensae aut, si nomen hoc sordidum est, anguem dicimus, serpentem nominamus, aut si quod aliud nobis usus uocamen | obtulerit aut ampliatio sermonis ecfinxerit.* 7. *Si enim repsit ut coluber non pedibus se ferens neque suas subexplicans itiones sed uentre nisus ac pectore, si ex materia formatus carnis longitudinem porrigebatur in lubricam, caput si habuit atque caudam, si obsita squamis terga, si macularum <corium> suffectionibus uarium, si os dentibus horridum et ad infligendos instructum morsus, quid aliud possumus quam generis eum dicere fuisse terreni, quamuis fuerit inmanis et nimius, quamuis illum ab Regulo exercitus ui caesum longitudine corporis et robore anteiret?* 8. *Sed aliud nos remur et labefactamus et destruimus ueritatem. Ergo uestrum est explicare quidnam ille fuerit uel cuius generis, nominis et qualitatis cuius. Nam deus esse qui potuit, cum haberet ea quae diximus, quae dii habere non debent, si cogitant dii esse et uocaminis huius eminentiam possidere?* 9. « *Tiberinam postquam ad insulam repsit, nusquam continuo apparuit: qua ex re numen fuisse monstratur* ». - *Possumus enim*

sur la question de savoir s'il était un dieu véritable ou un je ne sais quoi d'autre bien éloigné de la majesté céleste.

46.1. « Mais si ce n'était pas un dieu, pourquoi aussitôt après avoir quitté le bateau et rampé jusqu'à l'île du Tibre, ne reparut-il nulle part et cessa-t-il d'être vu comme auparavant ? 2. Pouvons-nous savoir si le dieu avait rencontré quelque obstacle faisant barrière et opposition pour lui permettre de se protéger, voire quelque fissure ? » 3. Mais c'est à vous qu'il appartient de l'affirmer, c'est à vous de dire de quelle espèce il pouvait être ou à quel genre de chose on doit l'assimiler, si du moins chaque personne a un rôle précis à jouer. 4. Puisque c'est votre affaire, car il s'agit de votre dieu et de votre religion, c'est plutôt à vous de nous enseigner, à vous de nous montrer ce que c'était que cette chose, au lieu de vouloir connaître notre avis et d'attendre notre décision. 5. Quant à vous, pouvons-nous dire autre chose que ce qui a eu lieu, a été vu, relaté par tous les récits et rapporté par des témoins oculaires ? 6. Pour nous, il s'agit évidemment d'une couleuvre très forte et d'une ampleur démesurée ; si ce nom est trop bas, disons un serpent, parlons d'un reptile ou employons toute espèce de vocable consacré par l'usage ou fixé par les amplifications rhétoriques. 7. Car s'il rampait comme un serpent sans se tenir sur des pattes ni s'avancer en déployant ses membres inférieurs, mais en se soutenant avec son ventre et sa poitrine ; s'il était formé de chair qui s'étendait en glissant de toute sa longueur, s'il avait une tête et une queue, un dos recouvert d'écailles, une peau maculée de taches variées, une gueule horrible avec des crocs, prête à infliger des morsures, pouvons-nous dire autre chose si ce n'est qu'il s'agissait d'une espèce terrestre, quoiqu'il fût énorme et démesuré, d'une taille et d'une force dépassant celui tué par Régulus avec toutes les forces de son armée ? 8. Mais c'est nous qui pensons différemment, c'est nous qui ruinons et détruisons la vérité. Eh bien, c'est à vous de nous expliquer de quelle sorte il était, de quelle espèce, quel était son nom et quelle était sa nature. Comment aurait-il pu, en effet, être un

*scire, utrumne istic aliquod rei fuerit alicuius obstaculum, cuius sese obiectu atque oppositione protexerit, an hiatus aliquis aut ea molibus inæqualiter aggeratis successus quidam et fornices, in quos intulit se raptim circumscripto tuentium uisu? 10. Quid enim, si flumen transiliuit? quid, si transnatauit? Quid, si siluarum densitatibus se dedit? Argumentatio flaccida est, ea re suspicari deum illum fuisse serpentem, quod ab oculis sese properata omni festinatione subtraxit, cum deum non fuisse eadem rursus possit argumentatione monstrari.*

47. 1. « *Sed si deus præsens anguis ille non fuit, cur post illius aduentum pestilentiae uis fracta est | et populo salus est reddita Romano?» 2. - Referimus et nos contra : si ex libris fatalibus uatumque responsis inuitari ad urbem deus Æsculapius iussus est, ut ab luiis contagio morbisque pestilentibus tutam eam incolumem que præstaret, et uenit non aspernatus, ut dicitis, colubrarum in formam conuersus ; cur totiens Romana ciuitas mali huius afflicta est cladibus, totiens aliis aliisque temporibus dilacerata, uexata est et innumeris stragibus ciuium minor facta est milibus? 3. Cum enim deus aditus in hoc esse dicatur, ut omnino omnes causas quibus pestilentia conflagatur auerteret, sequebatur ut ciuitas intacta esse deberet flatuque a noxio immunis semper innocuaque præstari. 4. Atquin uidemus, ut superius dictum est, sæpenumero his morbis cursus eam uitæ habuisse funestos nec dispendiis leuibis esse populi fractas debilitatasque uirtutes. 5. Vbi ergo Æsculapius fuit, ubi ille promissus oraculis uenerabilibus? Cur, templa post condita sibi que exædificata delubra, diutius <ius> habere perpessus est bene merite ciuitatis luem, cum in id esset aditus, ut et malis mederetur*

dieu, en possédant les attributs que nous avons décrits, que des dieux ne doivent point avoir s'ils pensent être des dieux et posséder le caractère sublime d'une telle appellation ? 9. « Mais après avoir rampé jusqu'à l'île du Tibre, il ne réapparut plus nulle part. Voilà bien la preuve qu'il était une être divin. » Pouvons-nous savoir s'il y avait là-bas quelque obstacle de nature à le protéger en le mettant à couvert et en lui offrant une retraite, ou quelque fente dans le sol, ou quelques trous entre des blocs de pierre entassés irrégulièrement et formant des cavités dans lesquelles il s'est dépêché de pénétrer pour se soustraire à la vue de ceux qui le regardaient ? 10. Et s'il avait sauté de l'autre côté du fleuve ? Et s'il l'avait traversé à la nage ? Et s'il s'était plongé dans une épaisse forêt ? Supposer que ce serpent était un dieu parce qu'il s'était hâté de disparaître à toute vitesse est un raisonnement qui ne prend pas, puisque ce même raisonnement permet de démontrer qu'il ne s'agissait pas d'un dieu.

47. 1. « Mais si ce serpent n'était pas un dieu véritable, pourquoi après son arrivée, la violence de l'épidémie cessa-t-elle et pourquoi le peuple romain recouvra-t-il la santé ? » 2. Voici ce que nous vous opposons en retour : si les livres Sibyllins et les réponses des haruspices invitaient le dieu Esculape à venir dans la Ville pour la garantir et la protéger contre la contagion du fléau d'une maladie pestilentielle ; s'il vint sans refuser, métamorphosé, comme vous dites, en couleuvre, pourquoi la cité de Rome fut-elle si souvent affligée par les ravages de ce mal, pourquoi fut-elle si souvent à maintes et maintes reprises déchirée, tourmentée et affaiblie par la mort de citoyens dont on ne peut compter les milliers ? 3. Puisque l'on dit que le dieu fut appelé à cette fin, pour écarter complètement toutes les causes pour lesquelles une épidémie avait éclaté, il résultait de cela que la cité devait être immunisée et demeurer pour toujours préservée, à l'abri de ce souffle toxique. 4. Or nous constatons, comme il a été dit ci-dessus, que très souvent au cours de son existence Rome a connu des périodes funestes à cause de ces maladies et que des pertes non négligeables ont brisé et affaibli les forces du peuple. 5. Où donc

*instantibus nec sineret in futurum tale aliquid quod metueretur inreperere?*

48. 1. *Nisi forte aliquis dicet, minoribus et consequentibus sæculis idcirco dei talis defuisse custodiam, quod impiis iam moribus et inprobabilibus uiueretur, opem autem contulisse maioribus, quod innoxii fuerint et ab omni scelerum contagione dimoti. 2. Quod ratione cum aliqua et audiri forsitan potuisset et dici, si aut in temporibus | priscis omnes essent usque ad unum boni aut sequentia tempora malos omnes generarent et nulla diuersitate discretos. 3. Cum uero res ita sit, ut in magnis populis, nationibus, quin immo et in ciuitatibus cunctis mixtum sit humanum genus naturis uoluntatibus moribus tamque potuerint in prioribus sæculis quam in nouellis ætatibus boni simul malique existere, stultum satis est dicere, propter malitias posteros auxilia numinum non meruisse mortales. 4. Si enim propter malos sequentium sæculorum boni non sunt protecti temporum nouellorum, et propter antiquos malos boni æque maiores non debuerant mereri beniuolentiam numinum: sin propter bonos priscos mali etiam conseruati sunt prisci, et propter bonos minores actas debuit sequens, quamuis esset inprobabilis, protegi. 5. Aut ergo iam fracta atque inminuta ui morbi anguis ille perlatus famam conseruationis adsumpsit, cum nihil omnino commoditatis attulisset, aut fatalia dicenda sunt carmina multum ueris aberrauisse præsagiis, cum remedium ab his datum non deinceps cunctis sed auailio fuisse uni tantum reperiatur ætati.*

était Esculape ? Où était celui qu’avaient promis les oracles vénérables ? Pourquoi, après la construction de temples et l’édification de sanctuaires en son honneur a-t-il permis qu’un fléau fût plus longtemps sous sa domination une cité ayant tellement mérité sa reconnaissance, alors qu’on l’avait justement fait venir pour guérir les maux présents et pour interdire à une fléau si redoutable d’y pénétrer à l’avenir ?

48.1. «Cependant, aux époques plus récentes qui suivirent, la protection d’un tel dieu vint à manquer parce que l’on vivait désormais de façon impie et répréhensible ; le dieu vint en aide à nos ancêtres parce qu’ils ne commettaient point le mal et se tenaient complètement éloignés de la souillure des crimes.» 2. On aurait pu entendre ou dire cela avec quelque raison si aux temps anciens tous les hommes étaient bons sans exception ou bien si les temps qui suivirent ne produisirent que des méchants sans aucune espèce de distinction. 3. Mais, comme c’est le cas pour de grands peuples, de grandes nations, pour ne pas dire l’ensemble des communautés, puisqu’il est bien réel que le genre humain est un mélange de caractères, de dispositions et de comportements, et qu’aussi bien dans les temps anciens qu’aux siècles postérieurs les bons et les mauvais ont pu coexister, il est complètement stupide de dire qu’à cause de leurs actes de méchanceté les mortels qui vécurent aux siècles postérieurs n’ont point mérité le secours des dieux. 4. Car, si à cause des méchants qui vécurent aux siècles qui suivirent, les bons qui appartenirent aux périodes récentes ne reçurent aucune protection ; de la même manière, à cause des méchants de l’antiquité, les hommes de bien qui nous précédèrent n’auraient pas dû mériter la faveur des dieux ; et réciproquement, si en raison des hommes de bien qui vécurent aux siècles antiques les méchants de cette époque ont été épargnés ; de semblable façon, à cause des hommes de bien qui vécurent après, le siècle suivant aurait dû, si répréhensible qu’il fût, bénéficier de cette protection. 5. Par conséquent, de deux choses l’une : ou ce fut lorsque la violence de l’épidémie fut brisée et diminuée que ce serpent fut amené et gagna la réputation

de sauveur alors qu'il n'avait apporté absolument aucun secours ; ou l'on doit dire que les réponses des oracles sont fort loin d'avoir prédit la vérité puisque l'on constate que le remède qu'elles ont donné ne l'a pas été pour la postérité toute entière, mais n'a servi qu'à une seule époque.

Ed.-trad. B. FRAGU, CUF-Budé, 2010

---

**Text.15 - LACTANCE, *Divinarum Institutionum* II, 7, 13**

303-315 ap. J.-C.

*Illud aequè mirum quod, lue saeuiente, Aesculapius Epidauro accitus urbem Romam diuturna pestilentia liberasse perhibetur.*

Voici un fait tout aussi admirable : lors d'une violente épidémie de peste, Esculape, qu'on a fait venir d'Epidaure, avait délivré Rome d'un fléau qui durait depuis longtemps.

Ed.-trad. P. MONAT, Sources Chrétiennes 337, 1987.

---

**Text.16 - LACTANCE, *Divinarum Institutionum*, II, 16, 11**

303-315 ap. J.-C.

*Inde est quod ab augure lapis nouacula incisus est, quod Iuno Veiens migrare se Romam uelle respondit, quod Fortuna Muliebris periculum denuntiavit, quod Claudiae manum nauis secuta est, quod in sacrilegos et Iuno nudata et Locrensis Proserpina et Ceres Milesia uindicavit, et Hercules de Appio et Iuppiter de Atinio et Minerua de Caesare, hinc quod serpens urbem Romam pestilentia liberauit Epidauro accersitus.*

C'est ainsi qu'un augure a pu couper une pierre avec un rasoir, que la Junon de Véies a répondu qu'elle voulait bien s'en aller à Rome, que Fortuna Muliebris a annoncé un danger ; qu'un navire a obéi à la main de Claudia, que Junon dépouillée, Proserpine de Locres et Cérés de Milet ont tiré vengeance des sacrilèges, qu'Hercule s'est vengé d'Appius, Jupiter d'Atinius et Minerve de César ; c'est ainsi qu'un serpent amené d'Epidaure a libéré Rome d'une épidémie.

Ed.-trad. P. MONAT, Sources Chrétiennes 337, 1987.

---

**Text.17 - SAINT AUGUSTIN, *De Civite Dei*, III, 12**

410 ap. J.-C.

*Aesculapius autem ab Epidauro ambiuit ad Romam, ut peritissimus medicus in urbe nobilissima artem gloriosus exerceret.*

Esculape émigra d'Epidaure à Rome pour excercer plus glorieusement dans la plus noble des villes son art consommé de médecin.

Trad. G. COMBES, bibliothèque Augustinienne,

**Text.18 - SAINT AUGUSTIN, *De Civitate Dei*, III, 17**

410 ap. J.-C.

*Vel quando item alia intolerabili pestilentia Aesculapium ab Epidauro quasi medicum deum Roma aduocare atque adhibere compulsa est, quoniam regem omnium Iovem, qui iam diu in Capitolio sedebat, multa stupra, quibus adulescens uacuerat, non permiserant fortasse discere medicinam ?*

Ou bien, quand au cours d'une autre épidémie intolérable, Rome se vit obligée d'appeler d'Epidaure Esculape comme dieu médecin et d'employer ses services. Car sans doute Jupiter, le roi de tous les dieux, qui trônait depuis longtemps au Capitole, n'avait pas eu le loisir, en raison de ses nombreuses folies de jeunesse, d'apprendre la médecine ?

Trad. G. COMBES, bibliothèque Augustinienne, Desclée de Brouwer, 1959.

**Text.19 - OROSE, *Historiarum adversum paganos*, III, 22,5**

414-418 ap. J.-C.

*Nam tanta ac tam intolerabilis pestilentia tunc corripuit ciuitatem ut propter eam quacumque ratione sedendam libros Sybillinos consulendos putarint horrendumque illum Epidaurium colubrum cum ipso Aesculapi lapide aduexerint : quasi uero pestilentia aut ante sedata non sit aut post orta non fuerit.*

En effet, une pestilence s'empara alors de la cité, si étendue et si insupportable que, pour la faire cesser à quelque prix que ce fût, ils pensèrent devoir consulter les livres sibyllins et ils importèrent cet effroyable serpent d'Epidaure, avec la pierre elle-même d'Esculape, comme si, en vérité, la pestilence n'avait pas cessé dans le passé ou qu'elle ne pût renaître par la suite.

Ed-trad M.-P. ARNAUD-LINDET, CUF-Budé, 1990

**Text.20 - PLAUTE, *Curculio*, 61-62**

254-184 av. J.-C.

*Id eo fit, quia his leno, < hic qui > aegrotus  
incubat  
In Aesculapi fano, is me excruciat.*

Si nous en sommes là, c'est que le léno, qui est couché là, malade, dans le temple d'Esculape, ce léno-là me fait enrager.

Trad. A. ERNOUT, CUF-Budé, 1935

**Text.21 - PLAUTE, *Curculio*, 216-222**

254-184 av. J.-C.

*Migrare certumst iam nunc e fano foras,  
Quando Aesculapi ita sentio sententiam,  
Vt qui me nili faciat nec saluom uelit.  
Valetudo decrescit, adcrecit labor.  
Nam iam quasi zona liene cinctus ambulo ;  
Geminos in uentre habere uideor filios.  
Nil metuo nisi ne medius disrumpar miser.*

C'est chose désormais décidée, je déloge de ce temple, et je rentre chez moi ; aussi bien, je connais maintenant les sentiments d'Esculape : il se moque de moi et n'a cure de ma guérison. Je sens mes forces décroître et s'accroître mon mal. Ma rate est comme une ceinture qui m'étouffe quand je marche ; on dirait que j'ai deux jumeaux dans le ventre, et je ne crains riens rien tant de creuser par le milieu. Misère de moi !

Trad. A. ERNOUT, CUF-Budé, 1935

**Text.22 - VARRON, *De Lingua Latina*, VII, 57**

116-27 av. J.-C.

Peintures décorant le temple d'Esculape

*In Trinummo :*

*Nam illum tibi  
<Ferentarium esse amicum inventum intellego>*

*Ferentarium a ferendo id <quod non> est inane  
ac sine fructu ; aut quod ferentarii equites hi  
dicti qui ea modo habebant arma quae ferrentur,  
ut iaculum. Huiusmodi equites pictos uidi in  
Aesculapii aede vetere et ferentarios ascriptos.*

Dans « *l'Homme aux trois écus* » :

Car je remarque que *ferentarius* est pour ton ami une découverte *Ferrentarius* vient de *ferre* « porter » ce qui n'est pas vide et sans rapport ; ou parce que les cavaliers appelés *ferentarii* de cette manière portaient seulement des armes qui *ferrentur* « qui devaient être jetées », comme le javelot. Des cavaliers de cette sorte j'en ai vus peints dans le vieux temple d'Esculape, avec l'indication « *ferentarii* ».

Ed. R.G. KENT, The Loeb classical Library, 1958

Trad. H. MOREAU

*Trinummo (l'Homme au trois écus)* : pièce de Plaute écrite vers 255-256 av. J.-C.



*Naturalis autem decor sic erit si primum omnibus templis saluberrimae regiones aquarumque fontes in his locis idonei eligentur in quibus fana constituentur, deinde maxime Aesculapio, Saluti et eorum deorum quorum plurimi medicinis aegri curari videntur. Cum enim ex pestilenti in salubrem locum corpora aegra translata fuerint et e fontibus salubribus aquarum usus subministrabuntur, celerius conualescent. Ita efficietur uti ex natura loci maiores auctasque cum dignitate diuinitas excipiat opinionones.*

La convenance sera naturelle si l'on choisit des expositions très saines et des sources convenables dans les lieux où sont édifiés les sanctuaires ; cela est vrai pour tous les temples et tout particulièrement pour Esculape, Salus et les dieux par les médecines desquels un très grand nombre de malades semblent être guéris. Lorsqu'en effet des corps malades auront été transportés d'une région pestilentielle en un lieu salubre, ils guériront plus rapidement. Il en résultera que, grâce à la nature du lieu, la divinité verra sa réputation grandie et rehaussée en même temps que son prestige.

Ed.-trad. Ph. FLEURY, CUF-Budé, 1990.

*Non rem antiqui damnabant, sed artem ; maxime uero quaestum esse manipretio uitae recusabant. Ideo templum Aesculapii, etiam cum reciperetur is deus, extra urbem fecisse iterumque in insula traduntur et, cum Graecos Italia pellerent, diu etiam post Catonem, excepisse medicos.*

Ce n'est pas la chose elle-même que condamnaient les Anciens, mais la profession, car ils n'admettaient surtout pas que la vie puisse dépendre du paiement d'un salaire. C'est pour cela, dit-on, que le temple d'Esculape, alors même qu'ils adoptèrent ce dieu, fut construit hors de la ville et, une seconde fois, dans une île et, lorsque longtemps après Caton, ils expulsèrent les Grecs d'Italie, les médecins furent spécialement désignés.

Ed.-trad. A. ERNOUT, CUF-Budé, 1962.

*Διὰ τί τοῦ Ἀσκληπιοῦ τὸ ἱερόν ἔξω πόλεως ἐστὶ*

*Πότερον ὅτι τὰς ἔξω διατριβὰς ὑγιειντέρας ἐνόμιζον εἶναι τῶν ἐν ἄστει; Καὶ γὰρ Ἕλληνες ἐν τόποις καθαροῖς καὶ ὑψηλοῖς ἐπιεικῶς ἰδρυμένα τὰ Ἀσκληπιεῖα ἔχουσιν·*

*Ἦ ὅτι τὸν θεὸν ἐξ Ἐπιδαύρου μετὰπεμπτον ἤκειν νομίζουσιν; Ἐπιδαυρίοις δ' οὐ κατὰ πόλιν ἀλλὰ πόρρω τὸ Ἀσκληπιεῖόν ἐστιν.*

**Pourquoi le sanctuaire d'Asclépios est-il à l'extérieur de la ville ?**

Est-ce parce qu'ils croyaient que les séjours à l'extérieur sont plus sains qu'à l'intérieur ? De fait, les Grecs ont leurs sanctuaires d'Asclépios construits en des lieux à la fois suffisamment propres et élevés.

Ou bien est-ce parce qu'ils croient que c'est là qu'est arrivé le dieu après qu'on l'eut fait venir d'Epidaure et parce qu'à Epidaure le sanctuaire d'Asclépios est, non dans la cité, mais loin

Ἦ ὅτι τοῦ δράκοντος ἐκ τῆς τριήρους κατὰ τὴν νῆσον ἀποβάντος καὶ ἀφανισθέντος αὐτὸν ὄροντο τὴν ἴδρυσιν ὑφηγεῖσθαι τὸν θεόν

d'elle ?

Ou bien est-ce parce que, son serpent ayant débarqué de la trirème dans l'île pour y disparaître, ils se sont imaginé que le dieu leur donnait en personne des indications pour la construction ?

Trad. J. BOULOGNE, CUF-Budé, 2002

---

**Text.26 - SUTONE, *Vies des douze César, Claude, 25, 4***

70-130 ap. J.-C.

*Cum quidam aegra et adfecta mancipia in insulam Aesculapi taedio medendi exponerent, omnes qui exponerentur liberos esse sanxit, nec redire in dicionem domini, si conualuisset; quod si quis necare quem mallet quam exponere, caedis crimine teneri.*

Comme certains, pour n'avoir plus à soigner leurs esclaves malades et épuisés, les exposaient dans l'île d'Esculape, il décréta que tous les esclaves ainsi exposés deviendraient libres, et qu'ils ne retomberaient plus sous l'autorité de leurs maîtres, s'ils guérissaient, mais que l'on poursuivrait pour meurtre quiconque aimerait mieux les tuer que les exposer.

Ed-trad. H. AILLOUD, CUF-Budé, 1932

---

**Text.27 - FESTUS, *De verborum significatu (Paul.), 98 L***

II<sup>e</sup> siècle /VIII<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.

*In insula Aesculapio facta aedes fuit, quod aegroti a medicis aqua maxime sustententur. Eiusdem esse tutelae draconem, quod uigilantissimum sit animal; quae res ad tuendam ualitudinem aegroti maxime apta est. Canes adhibentur eius templo quod is uberibus canis sit nutritus. Bacillum habet nodosum, quod difficultatem significat artis. Laurea coronatur, quod ea arbor plurinorum sit remediorum. Huic gallinae immolabantur.*

Dans l'île fut élevé un édifice à Esculape, parce que c'est surtout grâce à l'eau que les médecins soutiennent les malades. Ce même endroit était sous la protection d'un reptile fabuleux, parce que c'est un être des plus vigilants, ce qui est une excellente chose pour la préservation de la santé du malade. Des chiens sont accueillis dans ce même sanctuaire, parce qu'il [Esculape] fut nourri aux mamelles d'une chienne. Il tient un bâton noueux, qui symbolise la complexité de son art. Il est couronné de laurier, parce que cet arbre donne de nombreux remèdes. Les poules lui sont sacrifiées.

Ed. W. M. LINDSAY, Teunber, 1913

Trad. H. MOREAU

---

**Text.28 - SAINT JÉRÔME, *In Isaiam, XVIII, 5 (Is 65, 4-5)***

Première décennie du V<sup>e</sup> siècle

*Nihil fuit sacrilegii quod Israel populus praetermitteret, non solum in hortis immolans et*

En fait de sacrilège, il ne fut rien que le peuple d'Israël négligeât, ne se contentant pas de

*super lateres thura succendens, sed sedens quoque uel habitans in sepulcris et in delubris idolorum dormiens, ubi stratis pellibus hostiarum incubare soliti erant, ut somniis futura cognoscerent. Quod in fano Aesculapii usque hodie error celebrat ethnicorum multorumque aliorum, quae non sunt aliud nisi tumuli mortuorum. Nec hoc erant impietatis fine contenti, sed porcorum quoque carnibus uescebantur [...]*

Texte établi par M. ADRIAEN, Brepols, 1963  
(C.C.S.L., 73A), p. 747.

sacrifier dans les jardins et d'allumer l'encens sur des autels de brique (cf. Is. 65, 3), mais siégeant encore ou habitant dans des tombeaux et dormant dans les temples des idoles, où leur usage était de se coucher sur les peaux étendues des victimes afin de connaître l'avenir dans leurs songes. Cela, l'erreur des païens s'y adonne encore aujourd'hui dans le temple d'Esculape, et dans ceux de nombreux autres, temples qui ne sont rien d'autre que les tombeaux de défunts. Et ils ne se satisfaisaient pas que telle fût la limite de leur impiété, mais ils se nourrissaient encore de viande de porc [...]

Trad. F. DOLVECK

---

### **Text.29 - CLAUDIUS CLAUDIANUS, *De Consulatu Stilichonis III*, 171-173**

---

*huc defensurus morbos Epidaurius ultro repatuit placido tractu uectumque per undas insula Paeonium texit Tiberina draconem*

Ed. J.B. HALL, Teunber, 1985

C'est ici que, pour s'opposer aux maladies, l'Epidaurien de son propre fait  
De nouveau se répandit, de sa paisible reptation ;  
et l'île Tibérine  
Cacha le reptile péonien, venu par les ondes.

Trad. F. DOLVECK

---

### **Text.30 - *Passio s. Emygdii, Acta Sanctorum, Aug., II, 2, 9-11***

---

Destruction de la statue et de l'autel d'Esculape au V<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.

*11. Tunc beatus Migdius haec addidit, dicens : Et ut me verum dicere compobetur, multitudinem hanc infirmorum diverso morborum genere opperssam, quam nec Asclepius, nec ullus deorum vestorim sanare potuit, vobis praesentibus, procul omni ambiguitate, in nomine Patris et Filii et Spiritus sancti saluti pristinae restaurabo. Dixerat, fidemque verbis faciens, continuo prostravit se in orationem, et ab obsessis corporibus daemones pepulit, diversaque genera languorum sanavit. Quo viso miraculo, acclamatio fit maxima populi, et in laudem et favorem sancti Viri conversi, idola respuunt, seque fieri Christianos obortis lacrymis, omnique caligine dubietatis detersa ; nam in eadem hora,*

11. Alors le bienheureux Emidius ajouta ceci, disant : « Et pour qu'il soit bien démontré que je dis vrai, cette multitude d'infirmes qu'affligent diverses sortes de maladies, et que ni Esculape ni aucun de vos dieux n'a put sauver, en votre présence, sans rien qui puisse jeter le doute, je vais leur rendre leur bonne santé d'avant au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. » Cela dit, honorant la promesse de ses paroles, il s'abîma aussitôt dans la prière, et chassa les démons des corps qu'ils assiégeaient, guérit les diverses sortes d'affections. À la vue de ce miracle, une très grande clameur s'élève parmi le peuple, et, convertis à la louange et à la faveur du saint homme, ils rejettent les idoles et demandèrent, brûlants de zèle, les yeux pleins de larmes, et toute nuée de doute ayant été balayée, à être faits

*eodemque loco batizati sunt de popula cum gloria mille xxx, exceptis parvulis et mulieribus. Baptizatis autem his, qui miraculum viderant, et dirutâ Asclepii arâ, sanctus Vir propriis manibus ejus idolum rapuit, et praecipitavit illud in fluvium Tiberim.*

*Ed. Passio s. Emygdii (B.H.L. 2535), dans Acta Sanctorum, Aug., II, col. 28-36 ; cap. 2, 9-11 (col. 31).*

chrétiens. Il n'y eut pas de délai ; de fait, dans l'heure même et en ce lieu même trente mille personnes furent glorieusement baptisées parmi le peuple, sans compter les enfants et les femmes. Puis, une fois baptisés ceux qui assistèrent au miracle et détruit l'autel d'Esculape, le saint homme emporta de ses propres mains l'idole et la précipita dans le Tibre.

Trad. F. DOLVECK.

TEMPLE DE FAUNUS

**Text.31 - TITE-LIVE, a. V c., XXXIII, 42, 10**

29-25 av. J.-C. – 17 ap. J.-C.

Construction du temple

*Aediles plebis, Cn. Domitius Ahenobarbus et C. Scribonius Curio [Maximus], multos pecuarios ad populi iudicium adduxerunt; tres ex his condemnati sunt; ex eorum multatitia pecunia aedem in insula Fauni fecerunt.*

Les édiles de la plèbe, Cn. Domitius Ahenobarbus et C. Scribonius Curion firent juger par le peuple de nombreux éleveurs. Trois d'entre eux furent condamnés. Avec le montant de leurs amendes les édiles édifièrent un temple à Faunus dans l'île.

Ed-trad. G. ACHARD, CUF-Budé, 2001.

**Text.32 - TITE-LIVE, a. V c., XXXIV, 53, 3**

29-25 av. J.-C. – 17 ap. J.-C.

Dédicace du temple

*Aedes eo anno aliquot dedicatae sunt: una Iunonis Matutae in foro olitorio, uota locataque quadriennio ante a C. Cornelio consule Gallico bello; censor idem dedicauit; altera Fauni; aediles eam biennio ante ex multatitia argento faciendam locarant C. Scribonius et Cn. Domitius, qui praetor urbanus eam dedicauit.*

Cette année deux temples furent aussi dédiés: un à Junon Matuta dans le *Forum Holitorium*, voué quatre ans auparavant par C. Cornelio, consul, pendant la guerre des Gaules. Un autre au dieu Faunus: il avait été construit deux ans auparavant avec le produit des amendes, par l'édile C. Scribonius et son collègue Cn. Domitius, qui en fit la dédicace comme préteur de la ville.

The Loeb Classical Library, 1967

Trad. H. MOREAU

**Text.33 - OVIDE, *Fasti*, II, 193-196**

43 av. J.-C. – 17 ap. J.-C.

*Idibus agrestis fumat altaria Fauni  
Hic, ubi discretas insula rumpit aquas.  
Haec fuit illa dies in qua Veientibus armis  
Ter centum Fabii ter cecidere duo.*

Aux Ides fume l'autel de Faunus l'agreste, là où l'île sépare les eaux en deux courants. C'est l'anniversaire du jour où les trois cent six Fabius succombèrent sous les armes des Véiens.

Ed-trad. R. SCHILLING, CUF-Budé, 1992

**Text.34 - VITRUVÉ, *De Architectura*, III, 2, 3**

fin du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C.

Temple de Faunus - prostyle

*Prostylos omnia habet quemadmodum in antis,*

Le prostyle possède en tous points les mêmes

*columnas autem contra antas angulares duas, supraque epistylia quemadmodum et in antis, et dextra ac sinistra in uersuris singula. Huius exemplar est in insula Tiberina in aede Iovis et Fauni.*

éléments que le temple *in antis*, mais avec, dans l'alignement des antes, deux colonnes d'angle surmontées d'un entablement comparable à celui du type précédent, qui couronne aussi à droite et à gauche, chacun des retours latéraux. On en retrouve un exemple au temple de Jupiter et Faunus sur l'île Tibérine.

Ed.- trad. P. GROS, CUF-Budé, 1990.

TEMPLE DE VEIOVIS OU JUPITER

**Text.35 - TITE-LIVE, *Ab Vrbe condita*, XXXI, 21, 12**

29-25 av. J.-C. – 17 ap. J.-C.

---

Promesse par le préteur L. Furius de la déduction d'un temple à Jupiter lors de la bataille de Crémone  
(Guerre Gauloise, 200 av. J.-C.)

*Id ubi uidit praetor, ut et ipse dilataret aciem,  
duas legiones ex subsidiis dextra laeuaque alae  
quae in prima acie pugnabat circumdat  
aedemque Diuoui uouit, si eo die hosts fudisset.*

Voyant cela, le préteur, pour allonger son front  
lui aussi, fait disposer les deux légions de  
réserve respectivement à la droite et à la gauche  
de l'aile qui combattait en première ligne, et fait  
le vœu d'élever un temple à Dispatèr s'il mettait  
ce jour-là l'ennemi en déroute.

Trad. A. HUS, CUF-Budé, 1977.

**Text.36 - TITE LIVE, *Ab Vrbe condita*, XXXIV, 53, 7**

29-25 av. J.-C. – 17 ap. J.-C.

---

*et in insula Iouis aedem C. Servilius duumvir  
dedicauit ; uota erat sex annis ante Gallico bello  
ab L. Furio Purpurione praetore, ab eodem  
postea consule locata.*

Le duumvir C. Servilius en dédia un à Jupiter  
dans l'île ; ce temple avait été voué six ans  
auparavant, pendant la guerre des Gaules, par le  
préteur L. Furius Purpurio, qui le fit aussi  
construire alors qu'il était consul.

The Loeb Classical Library, 1967

Trad. H. MOREAU

**OVIDE, *Fasti*, I, 290**

43 av. J.-C.– 17 ap. J.-C.

---

Calendes de janvier

Cf. Text.9

**VITRUVÈ, III, 2, 3**

---

Temple de Jupiter - prostyle

Cf. Text.34

**Text.37 - TACITE, *Historiae*, I, 86.**

106-109 ap. J.-C.

Statue de Jules César - Evénements de 69 ap. J.-C.

*Prodigia insuper terrebant diuersis auctoribus uolgata : in uestibulo Capitolii omissas habenas bigae, cui Victoria institerat, erupisse cella Iunonis maiorem humana speciem, statuam diui Iuli in insula Tiberini amnis sereno et immoto die ab occidente in orientem conuersam, proloctum in Etruria bouem, insolitos animalium partus, et plura alia rudibus saeculis etiam in pace obseruata, quae nunc tantum in metu audiuntur.*

Des prodiges augmentaient encore la terreur, garantis qu'ils étaient par des récits de toute provenance. Dans le vestibule du Capitole, disait-on, la Victoire avait laissé échapper les rênes de son char ; du sanctuaire de Junon s'était brusquement élançé un fantôme d'une taille plus qu'humaine ; la statue du divin Jules élevée dans l'Île du Tibre s'était tournée par un temps calme et serein d'occident en orient ; un boeuf avait parlé en Etrurie ; plusieurs animaux avaient mis au monde des monstres, sans compter bien d'autres miracles auxquels on avait jadis égard, même en temps de paix, dans les siècles grossiers, mais dont on n'entend parler aujourd'hui que dans les moments d'angoisse.

Ed-trad. H. GOELZER, CUF-Budé, 1921

**Text.38 - PLUTARQUE, *Vies parallèles*, *Otho*, 4,4-8**

46-120 ap. J.-C.

Statue de Jules César - Evénements de 69 ap. J.-C.

*ἐν δὲ Καπιτωλίῳ Νίκης ἐφεστῶσης ἄρματι τὰς ἡνίας πάντες εἶδον ἀφειμένας ἐκ τῶν χειρῶν, ὥσπερ κρατεῖν μὴ δυναμένης, καὶ τὸν ἐν μεσοποταμίᾳ νήσῳ Γαῖου Καίσαρος ἀνδριάντα μήτε σεισμῶ γερονότος μήτε πνεύματος ἀφ' (5) ἐσπέρας μεταστραφέντα πρὸς τὰς ἀνατολάς*

Cependant au Capitole, tout le monde vit une statue de la Vitoire montée sur un char, qui avait laissé échapper les rênes de ses mains, comme si elle ne pouvait plus les tenir, et la statue de Caius César, dans l'île qui est au milieu du fleuve, sans qu'il y eût ni tremblement de terre, ni coup de vent, se trouva de l'occident vers l'orient.

Ed.-Trad. R. FLACELIERE, E. CHAMBRY, M. JUNEUX, CUF-Budé, 1979.

**Text.39 - SUTONE, *Vies des douze Césars*, *Augustus*, 59, 1**I<sup>er</sup>-II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.

Statue d'Antonius Musa.

*Medico Antonio Musae, cuius opera ex ancipiti morbo conualuerat, statuam aere conlato iuxta signum Aesculapii statuerunt.*

Son médecin Antonius Musa l'ayant tiré d'une maladie dangereuse, on lui éléva par souscription une statue à côté de celle d'Esculape.

Ed.-trad. H. AILLOUD, CUF-Budé, 1961.



## Offrandes dans le sanctuaire ?

*Postremo prodigii loco ea clades haberi coepta est. C. Servilius pontifex maximus piacula irae deum conquirere iussus, decemviri libros inspicere, consul Apollini, Aesculapio, Saluti dona uouere et dare signa inaurata ; quae uouit deditque.*

À la fin, cette calamité commença à être regardée comme un prodige. On enjoignit au grand pontife Caius Servilius de rechercher les expiations qui apaiseraient la colère des dieux, aux décevirs de consulter les Livres, et au consul de promettre des offrandes à Apollon, Esculape et Salus et de leur donner des statues dorées ; il fit ces vœux et ces présents.

Ed.-trad. Ch. GOUILLART, CUF-Budé, 1986

## Statue de « Simon le magicien »

*Τρίτον δ' ὅτι καὶ μετὰ τὴν ἀνάλευσιν τοῦ Χριστοῦ εἰς οὐρανὸν προεβάλλουτο οἱ δαί ἀνθρώπων τινὰς λέγοντας ἑαυτοὺς εἶναι θεοὺς, οἳ οὐ μόνον οὐκ ἐδιώθησαν ὑφ' ὑμῶν, ἀλλὰ καὶ τιμῶν κατηζιώθησαν· Σίμονα μὲν τινα Σαμασέα, τὸν ἀμὸ κώμης λεγομένης Γιττῶν ὃς ἐπὶ Κλαυδίου Καίσαρος διὰ τῆς τῶ ἐνεργούντων δαιμόνων τέχνης δυνάμεις ποιήδας ἐν τῇ πόλει ὑμῶν βασιλίδι Ρώμῃ θεὸς ἐνομήσθη καὶ ἀνδριάντι παρ' ὑμῶν ὡς θεὸς τετίμηται, ὃς ἀνδριάς ἀνεγηγήγερται ἐν τῷ Τιβερι ποταμῷ μεταξὺ τῶν δύο γεφυρῶν, ἔχων ἐπιγραφὴν ῥωμαϊκῆν ταύτην· ΣΙΜΟΝΙ ΔΕΟ ΣΑΝΚΤΟ.*

En troisième lieu, après le retour du Christ au ciel, les démons suscitèrent des hommes qui se disaient dieux, et bien loin de les poursuivre, vous les avez comblés d'honneurs. Simon le Samaritain, du bourg de Gitthon, vint dans votre ville impériale de Rome sous le règne de Claude César. Aidé par les démons, il fit des prodiges de magie. On le prit pour un dieu : il eut sa statue comme un dieu : elle s'élève dans une île du Tibre, entre les deux ponts, avec cette inscription latine : *Simoni Deo sancto*.

Ed. J.C.T. OTTO, Sändig, 1969

trad. G. ARCHAMBAULT, L PAUTIGNY, E. GAUCHE,  
« bibliothèque » Migne, 1994

## Statue de « Simon le magicien »

*Τερὰν Σύγκλητον καὶ τὸν Δῆμον τὸν Ὑμέτερον συνεπιγνώμονας ταύτης ἡμῶν τῆς ἀξιώσεως πασαλαβεῖν αἰτοῦμεν, ἵν', ἔ τις εἴητοῖς ἀπ' ἐκείνου διδάγμασι κατεχόμενος, τάληθές υμαθὼν τὴν πλάνην φρυεῖν δυνηθῆ.*

Il excitait une telle admiration parmi le sénat et le peuple romain qu'on le prit pour un dieu et qu'on lui éleva une statue, comme aux autres dieux à qui on décerne cet honneur.

Ed. J.C.T. OTTO, Sändig, 1969

trad. G. ARCHAMBAULT, L PAUTIGNY, E. GAUCHE,  
« bibliothèque » Migne, 1994

## Statue de « Simon le magicien »

8. *Sed digne imperatoribus defunctis honorem diuinitatis dicatis, quibus et uiuentibus eum addictis. Accepto ferent dei uestri, immo gratulabuntur, quod pares eis fiant domini sui.*  
 9. *Sed cum Laurentinam, publicum scortum (uelim saltim Laïdem aut Phrynen) inter Iunones et Cereres et Dianas adoratis ; cum Simonem Magnum statua et inscriptione SANCTI DEI inauguratis, cum de paedagogiis aulicis nescio quem synodi deum facilis, licet non nobiliores dei ueteres uestri, tamen contumeliam a uobis deputabunt, hoc et alii licuisse, quod soli ab antiquitate praeceperant.*

8. Mais il est naturel que vous accordiez aux empereurs défunts les honneurs de la divinité puisque vous les leur rendez déjà pendant leur vie. Vos dieux vous sauront gré, que dis-je ? Ils se féliciteront de voir leurs maîtres devenir leurs égaux. 9. Mais quand c'est une Larentine, une fille publique (encore si c'était Laïs ou Phryné !) que vous adorez parmi les Junons, les Cérés et les Dianes ; quand c'est Simon le Magicien à qui vous dédiez une statue avec cette inscription : AU DIEU SAINT ; quand c'est je ne sais quel page des écoles de la cour, que vous faites entrer dans le conseil des dieux, alors vos anciens dieux, bien qu'ils ne vaillent pas mieux, regarderont comme un affront de votre part qu'il ait été donné à un autre ce que l'antiquité leur avait réservé à eux seuls !

Ed-trad. J.-P. WALTZING, classiques en poche, CUF-Budé, 1998.

## Statue de « Simon le magicien »

« Καὶ μετὰ τὴν ἀνάληψιν τοῦ κυρίου εἰς οὐρανὸν προεβάλοντο οἱ δαίμονες ἀνθρώπους τινὰς λέγοντας ἑαυτοὺς εἶναι θεοὺς, οἳ οὐ μόνον οὐκ ἐδιώχθησαν ὑφ' ὑμῶν, ἀλλὰ καὶ τιμῶν ἠξιώθησαν· Σίμωνα μὲν τινα Σαμαρέα, τὸν ἀπὸ κώμης λεγομένης Γίτθων, ὃς ἐπὶ Κλαυδίου Καίσαρος διὰ τῆς τῶν ἐνεργούντων δαιμόνων τέχνης δυνάμεις μαγικὰς ποιήσας ἐν τῇ πόλει ὑμῶν τῇ βασιλίδι Ῥώμῃ θεὸς ἐνομίσθη καὶ ἀνδριάντι παρ' ὑμῶν ὡς θεὸς τετίμηται ἐν τῷ Τίβερι ποταμῷ μεταξὺ τῶν δύο γεφυρῶν, ἔχων ἐπιγραφὴν Ῥωμαϊκὴν ταύτην· SIMONI DEO SANCTO, ὅπερ ἐστὶν Σίμωνι θεῷ ἁγίῳ. »

« Et après l'ascension du Seigneur dans le ciel, les démons provoquèrent certains hommes à dire qu'ils étaient des dieux. Ces hommes, non seulement vous ne les avez pas persécutés mais vous les avez gratifiés d'honneurs : Simon d'abord, un samaritain du bourg appelé Gitthon, qui, sous Claude César, a fait dans votre ville impériale de Rome, des prodiges magiques, par l'art des démons qui agissait en lui, fut regardé comme un dieu et comme un dieu honoré chez vous d'une statue sur le fleuve Tibre entre les deux ponts, avec cette inscription en latin : SIMONI DEO SANCTO, c'est-à-dire À Simon dieu saint. »

Ed.-Trad. G. BARDY, Sources Chrétiennes 1952

**Text.45 - HORACE, *Saturae*, II, 3, 33-36**

31-29 av. J.-C.

Suicides depuis le pont

... *iussit sapientem pascere barbam atque a  
Fabricio non tristem ponte reuerti.*

... Il m'a commandé de nourrir une barbe  
philosophique et de m'en retourner sans tristesse  
du pont Fabricius.

Ed.-trad. Fr. VILLENEUVE, CUF-Budé, 1995

**Text.46 - DION CASSIUS, *Histoire romaine*, XXXVII, 45, 3**

155 – 229 ap. J.-C.

Construction

[...] *τὴν γὰρ σώφρονα χρῆναι μὴ μόνον μηδὲν  
ἀμαρτάνειν, ἀλλὰ μηδ' ἐς ὑποψίαν αἰσχρὰν  
ἀφικνεῖσθαι. Τότε μὲν ταῦτά τε ἐγένετο, καὶ ἡ  
γέφυρα ἢ λιθίνη ἢ ἐς τὸ νησίδιον τὸ ἐν τῷ  
Τιβέριδι ὃν φέρουσα κατεσκευάσθη, Φαβρικία  
κληθεῖσα·*

[...] 3. Tels sont les événements qui se  
passèrent alors : de plus on construisit un pont  
de pierre conduisant à la petite île qui existe  
dans le Tibre, et on l'appela le pont de Fabricius.

Ed.-trad. E. GROS, 1830.

,

**Text.47 - APPIEN, *Les guerres civiles à Rome*, II, XVII, 118** 2<sup>e</sup> moitié du II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.

---

Une légion stationnée sur l'île – en 44 av.J.-C.

*Καὶ Λέπιδος ὁ ἵππαρχος ἐν ἀγορᾷ μὲν ὧν ἐπύθετο τοῦ γεγονότος, ἐς δὲ τὴν ἐν τῷ ποταμῷ νῆσον διαδραμών, ἔνθα ἦν αὐτῷ τέλος στρατιωτῶν, ἐς τὸ πεδῖον αὐτοῦς μετεβίβαζεν ὡς ἐτοιμότερους ἔζων ἐς τὰ παραγελλόμενα ὑπ' Ἀντωνίου.*

the Loeb Classical Library, 1965

Lépide, le maître de la cavalerie, qui se trouvait sur le Forum, quand il apprit la nouvelle, se précipita sur l'île au milieu du fleuve, où il gardait une légion de soldats, et la fit passer au Champ de Mars afin de l'avoir plus facilement sous la main pour exécuter les ordres d'Antoine.

J.-I. COMBES-DOUNOUS, la roue à Livres, 1994

**Text.48 - SIDOINE APOLLINAIRE, *Epistolae*, I, 7, 12** 467-468 ap. J.-C.

---

Prison sur l'île Tibérine

*Sed et iudicio uix per hebdomadam duplicem comperendinato capite multatus in insulam coniectus est serpentis Epidauri, ubi usque ad inimicorum dolorem deuenustus et a rebus humanis ueluti uomitu fortunae nauseantis exsputus nunc ex uetere senatus consulto Tiberiano triginta dierum uitam post sententiam trahit, uncum et Gemonias et laqueum per horas turbulenti carnificis horrescens.*

Et pourtant, après l'envoi du jugement à quinzaine tout juste, il fut condamné à mort et jeté dans l'île du serpent d'Epidaure, où dégradé au point de faire de la peine à ses ennemis et rejeté du monde comme par un hoquet de la Fortune dégoutée, il traîne maintenant, en vertu d'un vieux sénatus-consulte de Tibère, ses trente jours de vie après la sentence, attendant d'heure en heure, dans l'angoisse, le croc, les gémonies et le lacet du cruel bourreau.

Ed.-trad. A. LOYEN, CUF-Budé, 1970.

## **CORPORA DES INSCRIPTIONS UTILISEES**

## A. CORPUS DES INSCRIPTIONS DE L'ILE TIBERINE

### PONTS

**Ins.1 CIL I, 600 = VI, 1305 = VI, 31594 = I<sup>2</sup>, 751 = ILS 5892.**

ca. 62 / ca. 20 av.J.-C

Arches du Ponte *Fabricio*

Arches

Côté Nord



Arche est

Côté Sud



Arche est



Baie centrale



Baie centrale



Arche ouest



Arche ouest

(photographies H. Moreau avril 2012)

est

**a. L. Fabricius C. f. cur. uiar. |  
faciundum coerauit |**

**e. L. Fabricius C. f. cur. uiar. |  
faciundum coerauit |**

**d. Q. Lepidus M. f. M. Lollius M. f.  
cos. |  
ex s.c. probauerun[t]**

**h. M. Lollius M. f. Q. Lepi[dus M. f.  
c]os |  
ex s.c. probauerunt**

centre

**b. Idemque |  
Probauit**

**f. Eidemque | probaueit**

ouest

**c. L. Fabricius C. f. cur. uiar. |  
faciundum coerauit**

**g. L. Fabricius C. f. cur. uiar. |  
faciundum coerauit**

Lucius Fabricius, fils de Caius, *curator uiarum* s'est occupé de la réalisation (de ce pont)  
*Quintus Lepidus, fils de Marcus, Marcus Lollius, fils de Marcus, consuls par décision du sénat, ont approuvé (ces travaux)*

Et de même l'a approuvé

*Bibliographie : ILLRP 379 ; AE 2008, 169 ; BESNIER 1902, p. 101-102 ; LE GALL 1953a, p. 205 ; GALLIAZZO 1995, p. 21 ; BRUCE 2004, p. 27-28, ORLANDI 2008.*

**Ins.2 CIL VI, 1175 = VI, 31250 = ILS 771.**

269-270 ap. J.-C

Parapet nord du pont San Bartolomeo, côté chaussée



Photographie H. Moreau, avril 2012

*Domini nostri imperatores Caesares | Fl(avius) Valentinianus pius felix maximus uictor ac triumph(ator) semper Aug(ustus) pontif(ex) maximus | Germanic(us) max(imus) Alamann(icus) max(imus) Franc(icus) max(imus) Gothic(icus) Max(imus) trib(unitia) pot(estate) VII, imp(erator) VI cons(ul) II p(ater) p(atriciae) p(roconsul) et | Fl(avius) Valens pius felix max(imus) uictor ac triumph(ator) semper Aug(ustus) pontif(ex) maximus | Germanic(us) max(imus) Alamann(icus) max(imus) Franc(icus) max(imus) Gothic(us) max(imus) trib(unitia) pot(estate) VII imp(erator) VI cons(ul) II p(ater) p(atriciae) p(roconsul) et | Fl(avius) Gratianus pius felix max(imus) uictor ac triumph(ator) semper Aug(ustus) pontif(ex) maximus Germanic(us) max(imus) Alamann(icus) max(imus) Franc(icus) Max(imus) Gothic(us) max(imus) trib(unicia) pot(estate) III imp(erator). II cons(ul) primum p(roconsul) p(ater) p(atriciae) | pontem felicis nominis Gratiani in usum Senatus ac Populi Rom(ani) constitui dedicarique iusserunt.*

A nos maîtres les empereurs césars Flavius Valentinien pieu, heureux, très grand, victorieux et triomphant toujours Auguste, Grand Pontife, Grand Germanique, Grand Alamanique, Grand Francique, Grand Gothique, ayant revêtu la puissance tribunicienne pour la 7<sup>e</sup> fois, *imperator* pour la 6<sup>e</sup> fois, consul pour la 2<sup>e</sup> fois, père de la patrie proconsul et Flavius Valens pieux, heureux, très grand, victorieux et triomphant, toujours Auguste, Grand Pontife, Grand Germanique, Grand Alamanique, Grand Francique, Grand Gothique, ayant revêtu la puissance tribunicienne pour la 7<sup>e</sup> fois, *imperator* pour la 6<sup>e</sup> fois, consul pour la 2<sup>e</sup> fois, père de la patrie proconsul et Flavius Gratianus pieux très heureux, victorieux et triomphant toujours Auguste grand Pontife Grand Germanique, Grand Alamanique, Grand Francique, Grand Gothique, ayant revêtu la puissance tribunicienne pour la 3<sup>e</sup> fois, *imperator* pour la 3<sup>e</sup> fois, consul pour la 1<sup>ère</sup> fois, père de la patrie, proconsul, ont ordonné que soit établi et dédié ce pont à l'heureux nom de Gratien à l'usage du sénat et du peuple romain.

*Bibliographie* : BESNIER 1902, p. 110, LE GALL 1953a, p. 302, GALLIAZZO 1995, p. 12.

**Ins.3 CIL VI, 1176 = VI, 31251 = ILS 772** .

---

269-270 ap. J.-C

Fragments déplacés de l'ancien *pons Gratianus* lors de travaux du XIXe siècle, aujourd'hui perdus.

*Gratiani triumphalis principis pontem aeternitate Augusti nominis consecratum in usum senatus populi Romani ddd(omini) Nnn(ostris) Valentinianus Valens et Gratianus uictores maximi ac perennes Augusti incohari perfici dedicariq[ue] iusserunt*

Au nom de Gratien, prince triomphant éternel Auguste, nos maîtres Valentinien, Valens et Gratien très victorieux et augustes perpétuels ont ordonné d'entreprendre, d'achever et de que soit dédié ce pont consacré à l'usage du sénat et du peuple romain.

*Bibliographie* : CIL VI, 31298 = 40497 ; BESNIER 1902, p. 111, LE GALL 1953a, p. 302, GALLIAZZO 1995, p. 12.



**Ins.4 I<sup>2</sup>, 26 = CIL VI, 30842 = ILS 3833**

---

Fin du III<sup>e</sup> siècle av. J.-C.

Retrouvée dans le lit du Tibre entre le *ponte Palatino* et le *ponte Sublicio* (1888) - *Museo Nazionale Romano*, Rome (Inv. 27249)

Base de calcaire. H. 14,5 cm, L. 27,2 cm, Ep. 14,5 cm, H. Lett. 2,4-1,7 cm.

*Aescolapio dono[m] | L(ucius) Albanus K(ai) f(ilius) dedit*

Lucius Albanus, fils de Caius a donné ce présent à Esculape

*Bibliographie* : NSA 1890, p. 33 ; BESNIER 1902, p. 209 ; LUGLI 1953, p. 150 (n°43) ; COARELLI 1973, p. 145 ; WACHTER 1987, p. 345 (149c.) ; RENBERG 2006-2007, p. 137 (n°1) ; FRIGGERRI *ET ALII* 2012, p. 142 (III, 5).

**Ins.5 CIL I<sup>2</sup>, 27 = CIL VI, 30843= ILS 3835**

---

Lieu de découverte incertain - Perdue.

Petite base quadrangulaire

*C. Bruttius | Aescolapio | dono dedit | meritod*

Caius Bruttius a donné ce présent à Esculape en acquittement (d'un vœu)

*Bibliographie* : LUGLI 1953, p. 150 (n°2.44) ; RENBERG 2006-2007, p. 140 (n°7)

**Ins.6 CIL I<sup>2</sup>, 28 = VI, 30845 = ILS 3834**

---

Fin du III<sup>e</sup> siècle av. J.-C.

Retrouvée dans le lit du Tibre, sous le pont Cestius à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle - *Museo Nazionale Romano*, Rome (Inv. 27578)

Petite base de calcaire (travertin). H. 26 cm, L. 12 cm, Ep. 9 cm, H. Lett. 1,7-1,1 cm.

*Aescolapio | donom dat | lubens merito | M(arco) Populicio(s) M(arci) f(ilio)*

Marcus Populicius, fils de Marcus, donne de bon cœur ce présent à Esculape en acquittement (d'un vœu)

*Bibliographie* : BESNIER 1902, p. 209 ; LUGLI 1953, p. 150 (n°45) ; COARELLI 1973, p. 145-146 ; WACHTER 1987, p. 346-347 (149j), RENBERG 2006-2007, p. 137-138 (n°2), FRIGGERRI *ET ALII* 2012, p. 144 (III. 7).

**Ins.7 CIL I<sup>2</sup>, 29 = VI, 30846**

---

Fin du III<sup>e</sup> siècle av. J.-C.

Découverte dans le lit du Tibre, près de l'île Tibérine (1892) - *Museo Nazionale Romano*, Rome (Inv. 27764)

Petite base quadrangulaire de calcaire (travertin). H. 15 cm, L. 10 cm, H. Lett. 1 cm

*[...]*nus vel[...] | *donum dat* | *Aiscolapio merito lubens*

(...)nus vel(...) a fait ce donc de bon cœur ce présent à Esculape en acquittement (d'un vœu)

*Bibliographie* : BESNIER 1902, p. 209 ; LUGLI 1953, p. 150 (n°2.46) ; RENBERG 2006-2007, p. 138 (n°3) ; FRIGGERI *ET ALII* 2012, p. 143 (III, 6).

**Ins.8 CIL I<sup>2</sup>, 800 = VI, 7 = ILS 3836 = AE 1987, 53**

---

Autrefois placée devant l'église *San Bartolomeo*

*[-- | V]al[erius] L(ucii) f(ilius) Flaccus | aid(iles) d[e] stipe Aesculapi | faciundum locauere | eidem pr(aetores) probavere.*

[...V]alerius Flaccus, fils de Luccius [...], édiles, avec les fonds d'Esculape ont effectué la *locatio*, et les mêmes, préteurs, ont approuvé (cette construction)

*Bibliographie* : ILLRP 39 ; AE 1987, 53 ; BESNIER 1902, p. 189 ; LUGLI 1953, p. 151 (n°47) ; DEGRASSI 1987, p. 525-526 ; RENBERG 2006-2007, p. 138 (n°4). *ILLRP* 39.

**Ins.9 IGUR I, 148 = CIGr 5980 = IG XIV, 966**

---

III<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.

Copiée par Jean Matal en 1547. *MAN*, Naples (inv. 4577 – coll. *Farnese*)

Stèle de marbre. H : 0,46 m. L : 0,57 m – tronquée dans sa partie supérieure

*Αὐταῖς ταῖς ἡμέραις Γαίῳ τινὶ τυφλῷ ἐχρμάτισεν ἐπὶ τὸ ἰε-  
ρὸν βῆμα καὶ προσκυῆσαι, εἶτα ἀπὸ τοῦ δεξιοῦ ἐλθεῖν ἐπὶ τὸ ἀριστερὸν  
καὶ θεῖναι τοὺς πέντε δακτύλους ἐπάνω τοῦ βήματος καὶ ἄραι τὴν χει-  
ρα καὶ ἐπιθεῖναι ἐπὶ τοὺς ἰδίους ὀφθαλμούς· καὶ ὀρθὸν ἀνέβλεψε τοῦ  
δήμου παρεστῶτος καὶ συναίρομένου, ὅτι ζῶσαι ἀρεταὶ ἐγένοντο ἐπὶ  
τοῦ Σεβαστοῦ ἡμῶν Ἀντωνεῖνου.*

*Αουκίῳ πλευρειτικῷ καὶ ἀφηλιτισμένῳ ὑπὸ παντὸς ἀνθρώπου ἐχρησμάτι-  
σεν ὁ θεὸς ἐλθεῖν καὶ ἐκ τοῦ τριβώμου ἄραι τέφραν καὶ μετ' οἴνου ἀνα-*

*φυρᾶσαι καὶ ἐπιθεῖναι ἐπὶ τὸ πλευρόν· καὶ ἐσώθη καὶ δημοσία ἠὲ χαρίστησεν τῷ θεῷ καὶ ὁ δῆμος συνεχάρη αὐτῷ.*

*Αἶμα ἀναφέροντι Ἰουλιανῷ ἀφηλπισμένῳ ὑπὸ παντὸς ἀνθρώπου ἐχρημάτισεν ὁ θεὸς ἐλθεῖν καὶ ἐκ τοῦ τριβώμου ἄραι κόκκους στροβίλου καὶ φαγεῖν μετὰ μέλιτος ἐπὶ τρεῖς ἡμέρας· αἱ ἐσώθη καὶ ἐλθὼν δημοσία ἠὲ χαρίστησεν ἔμπροσθεν τοῦ δήμου.*

*Οὐαλερίῳ Ἄπρω στρατιώτῃ τυφλῷ ἐχρημάτισεν ὁ θεὸς ἐλθεῖν καὶ λβεῖν αἶμα ἐξ ἀλεκτροῦνος λευκοῦ, μετὰ μέλιτος καὶ κολλυρίον συντριῦσαι καὶ ἐπὶ τρεῖς ἡμέρας ἐπιχρεῖσαι ἐπὶ τοὺς ὀφθαλμούς· καὶ ἀνέβλεψεν καὶ ἐλήυθεν καὶ ἠὲ χαρίστησεν δημοσία τῷ θεῷ.*

En ces jours-là, à un certain Gaius, aveugle, (le dieu) prescrivit par un oracle d'aller à la base (?) sacrée et de se prosterner, puis d'aller de la droite vers la gauche, mettre les cinq doigts sur la base (?), et de lever la main et la poser sur ses yeux ; et il vit bien, alors que le peuple était présent et se réjouissait avec (lui), parce que c'étaient vivantes que les forces (du dieu) s'étaient manifestées, sous notre Auguste Antonin.

À Lucius, malade de pleurésie et dont le cas avait été reconnu désespéré par tous les hommes, le dieu prescrivit par un oracle de venir et d'enlever la cendre du triple autel et de mélanger avec du vin et d'appliquer sur le flanc ; et il fut sauvé ; et il rendit grâce au dieu publiquement, et le peuple se réjouit avec lui.

À Julianus, qui crachait du sang et dont le cas avait été reconnu désespéré par tous les hommes, le dieu prescrivit par un oracle de venir et d'enlever du triple autel des graines de pomme de pin et de manger avec du miel pendant trois jours ; et il fut sauvé ; et s'étant présenté en public, il rendit grâce devant le peuple.

À Valérius Aper, soldat, aveugle, le dieu prescrivit par un oracle de venir et de prendre du sang d'un coq blanc, de le mélanger avec du miel et un collyre (*uel* prendre du sang d'un coq blanc avec du miel et mélanger en un collyre), et pendant trois jours d'en enduire les yeux ; et il vit et il vint et rendit grâce au dieu publiquement.

trad. SINEUX 2008 p. 394-395

*Bibliographie* : BESNIER 1902, p. 214-215 ; LUGLI 1953, p. 151-152 (n°2.51) ; LONGO 1969, p. 52-55 ; GUARDUCCI 1977, p. 161 ; EDELSTEIN 1975, T438 ; SINEUX 2008, p. 394 395 ; GIRONE 1998, p. 157-168 (V.2. a-d) ; RENBERG 2006-2007, p. 138-139 (n°6) ; PRETTE, CHARLIER 2009, p. 217-220.

## Ins.10 IGUR I, 105

I<sup>er</sup> av. J.-C. –II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.

Provenance inconnue - perdue

Base en marbre - H. = 0,223 m - L. = 0,12 m - l. = 0,055 m - h. lettres = 0,01 m

*A]σκλ-πιῶ θε[ῶ  
μεγίστω [σ]ωή[ρι  
εὐ[ε]πγέτη. ' Ονκο[ν  
σπληνός σωθείς  
ἀπὸ σῶν χιρῶν,  
οὗ τόδε δ[ί]γμα ἀρ-  
γ]ύπεον, εὐ καριστ[ή-  
ρ]ιον θεῶ Ν[εοχ]ά[ρη]ς  
Σ]εβαστο[ῦ ἀπελεύ-  
θ]ερος 'Ιουλιαν[ός].*

À Asclépios, dieu très grand, sauveur, bienfaiteur ; tes mains m'ont sauvé d'une grosseur enflée à la rate dont voici le modèle en argent, pour rendre grâce au dieu ; Neochares Ioulianos, affranchi impérial

Trad. Cl. Prêtre (PRETRE, CHARLIER 2009, p. 183)

*Bibliographie* : BCAR 24, 1896, p.174-177, BESNIER 1902, p. 213 ; LUGLI 1953, p. 151 (n°2.48) ; GUARDUCCI 1977, GIRONE 1998, p. 154-156 (V.1), PRÊTRE, CHARLIER 2009, p. 181-184.

## Ins.11 NUNZIATA 2008

Découverte dans couvent de l'église San Bartolomeo, pointe sud-est de l'île (Inv. SBAR 520289)

Fragment de tuf ; l. : 18.6 cm - L : 24.5 cm - P : 8 cm - h. litt. : 4, 8-4, 4

Caractères lisibles :

----- ?

[- - -]I A[- - -]+[- - -]

[- - -] aed. cur. a[- - -]

[- - -]ns L. Atti. [- - -]

[- - -]und[- - -]

----- ?

Restitution de L. Nunziata :

[Numin]i A[iscolapi] s[acrom].

[- - -, - - -], aed(iles) cur(ules), a[eram]

[ex s(senatus) c(onsulto) terminandam co]

ns(tituere). L. Atti(us) [C(ai) f(ilius) basim]

[et signum marmoreum faci]und(um)

[coerau(it) eidemq(ue) donau(it)].

Consacré à la puissance divine d'Esculape [...] les édiles curules [établirent] un autel (?) [par décision du sénat]. Lucius Attius [fils de Caius a pris soin de faire fabriquer une statue de marbre et sa base et d'en faire don]

*Bibliographie* : NUNZIATA 2008, p. 57-60

**Ins.12 CIL VI, 12 = 30684 = ILS 3837 = AE 1955, 117** .

---

38 ap. J.-C

Autrefois sur l'île Tibérine, dans le jardin du couvent des franciscains – *Musei Vaticani, Galeria Lapidaria* (cité du Vatican)

Autel en marbre

***Aisculapio | Augusto sacrum | Probus M(arci) Fictori Fausti (servus) | minister iterum anni XXXI.***

Consacré à Esculape Auguste. Probus (esclave) de Marcus Fictorus Fautus, ministre pour la deuxième fois, en l'année 31.

*Bibliographie* : BESNIER 1902, p. 210 ; LUGLI 1953, p. 151 (n°2.49) ; BÖMER 1954-1955, p. 252-253 ; LOTT 2004, p. 203 (n°32) ; RENBERG 2006-2007, p. 138-139 (n°5).

**Ins.13 - CIL VI, 40896a**

II<sup>e</sup> siècle av. J.-C.

Sous la *Cortile dei Pesci* – *Ospedale San Giovanni Calibita, Fatebenefratelli* (île Tibérine)  
Pavement, texte de tesselles noires sur fond blanc. L. 7,41 m, H. 38 cm, bandeau de tesselles noires Ep. 5 cm. Lacune dans la première moitié, L. 1,65 m.

*C(aius) Serveili M(arci) f(ilius) pr(aetor) [--- ? C(aius), M(arcu), P(ublius) (?)]Serveileis  
C(ai) f(ili) faciendum coerauerunt eidemque probaue[runt]*

Caius Servilius, fils de Marcus, préteur et [( ?) Caius, Marcus, Publis Servilius], fils de Marcus ont entrepris et pris en charge et approuvé (ces travaux).

*Bibliographie* : BRUCE 2004, p. 66-67, DI MANZANO, GIUSTINI 2000, p. 270, BRENNAN 2000, II, p. 903 (n.161)

**Ins.14 - CIL VI, 379 = I<sup>2</sup>, 990 = ILS 3038**

Découvert en 1854, sous l'église *San Giovanni Calibita* (Ile Tibérine).

*[Ex sententia] C(aii) Volcaci C(aii) f(ili) har(uspici) de stipe Ioui Iurario [factum...  
]vimentom*

Caius Volcaci filius de Caius, haruspice a fait avec les fonds de Jupiter *iurarius* [...] pavement ( ?)

Il manque environ 9 lettres dans la lacune

Interprétation de Th. Mommsen : *[aram cum mon]imento m(erito)*

Suggestion de M. Besnier : *[aram cum pav]imento m(erito)*

*Bibliographie* : CANINA 1854, p. 37 ; BESNIER 1898 ; BESNIER 1902, p. 256-257 ; LUGLI 1953, p. 154 (n<sup>o</sup>2.64) ; LE GALL 1956, p. 40 ; ILLRP I, 1105, VALVO 1989, BRUCIA 1990, p. 53 ; BRUCE 2004, p. 65 ; MARCATTILI 2014, p. 23-24. ILLRP 186 AE 1991, 81

**Ins.15 - CIL IV, 567 = VI, 30795 = ILS 3474**

Découverte en 1574, près de l'église *San Giovanni Calibita* – *Musei Vaticani, Galeria lapidaria* (cité du Vatican)

Base de statue en marbre

*Semoni | Sanco | deo Fidio | sacrum | Sex(tus) Pompeius Sp(urii) f(ilius) | Col(lina)  
Mussianus | quinquennalis | decur(iae) bidentalis | donum dedit.*

Consacré à Semo Sancus *dius fidius*, Sextus Pompeius Mussianus, fils de Spurius de la tribu Collina, decurion *quiquennalis bidentalis*, a fait ce don.

*Bibliographie* : BESNIER 1902, p. 271 ; LUGLI 1953, p. 154 (n°2.65) ; BRUCIA 1990, p. 58 ; BRUCE 2004, p. 97.

### **Ins.16 - CIL VI, 30995 = ILS 3476**

Provenant du lit du Tibre, à proximité de l'île Tibérine  
Tablette de bronze

***Sanco deo | fidio | d(ono) d(atum)***

Offert en don à Sancus *dius fidius*

*Bibliographie* : BESNIER 1902, p. 282 ; LUGLI 1953, p. 154 (n°2.66), *AE* 1892, 80

### **Ins.17 - AE 1971, 28**

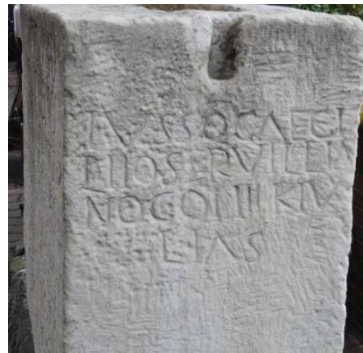
29 juin 196 ap. J.-C.

*Ospedale San Giovanni Calibita, Fatenebefratelli* – Cours des premiers secours

Autel de marbre - Cavités sur le dessus. H. 61 cm, L. 86 cm, Ep. 35, 5 cm.



(photographie H. Moreau – mars 2014)



(photographie H. Moreau – mars 2014)

Face

***Iovi Opt(imo) Max(imo) | Dolicheno | pro salute imp(eratoris) | L. Septimi Severi Pii Pertinacis Aug(usti) et M. Aureli Ant(onini) Caesar(is) et Iul(ae) Domnae | Aug(ustae) et totius domus diuinae | M. Aurelius Valen(tinus) optio cl(assis) pr(aetoriae) Ra(vennat)is de s(uo) fici(?) | militib(us) cl(assis) Dextro II et Prisco co(n)s(ulibus).***

Coté droit :

***Iussu Caecilii Servillia|no c(uratore) o(perum) publicorum) III k(alendas) Iulias.***

À Jupiter *Optimus Maximus Dolichenus*, pour le salut des empereurs Lucius Septimus Severus Pieu, Pertinax, Auguste et Marcus Antoninus Cesar et Julia Domna Augusta et toute la maison divine, Marcus Aurelius Valentinus, *optio* de la flotte prétorienne Ravennienne, a

fait ceci avec son argent (?)

Par autorisation de Caecilius Seruillianus, curateur des travaux publics, le 3<sup>e</sup> jour des calendes de Juillet.

*Bibliographie* : MOLISANI 1971, p. 795 – 811 ; *CCID* n°432 ; COARELLI 1996, p. 585.



**Ins.18 - AE 1971, 40**

---

Avt. 2<sup>e</sup> moitié du I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C.

Redécouverte en 1970, conservée dans le jardin d'une clinique privée à Rome (*via dei Gracchi*, 120).

Plaque funéraire. H. 31 cm, L. 37 cm, Ep. 4 cm. Tronquée dans sa partie supérieure.

*Dis Manibus Publi | Aluinauani Repentini | et Caio Apido Corintho | dignissimis fecit |  
Apidia Ma scap(h)iaria | Bellones insulensis sibi et suis | posterisque | eorum*

Aux dieux Mânes de Publius Alvivanavus Repentinus et Caius Apidus Corinthus très dignes, Apidia Ma, *scaphiaria* [vendeuse de vases] de la Bellone de l'île a fait [ce monument] pour elle, les siens et leur descendance.

*Insulensis* : première attestation du terme sous cette forme (autres adjectifs formés sur le nom  
*insula* : cf Panciera...)

*Bellones* : génitif ? à une forme en *-es* assez rare ? :

*Scapiaria* : *Scap(h)ria*, restitution d'une consonne supprimée par phénomène d'aspiration ;  
attestation unique

*Alvinauanus* : gentilice sans autre attestation (pour *Albinouanus* ?)

*Bibliographie* : PANCIERA 1970-1971, p. 121-125 = PANCIERA 2006, p. 193-196 ; BRUCE 2004, p. 98.

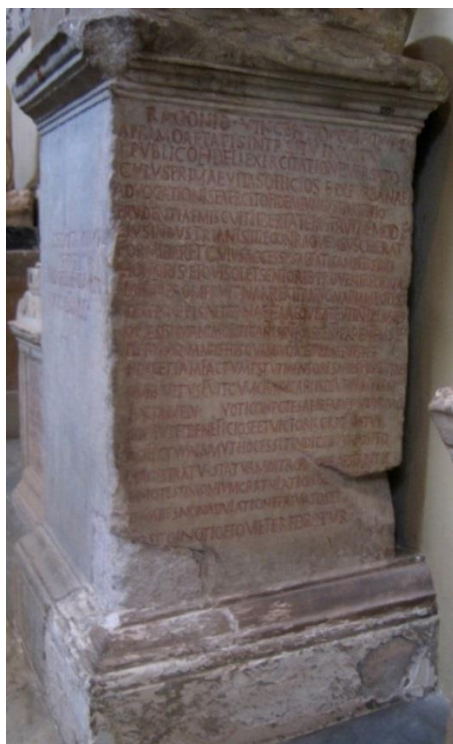
## STATUES

### Ins.19 - CIL VI, 1759 = ILS 1272

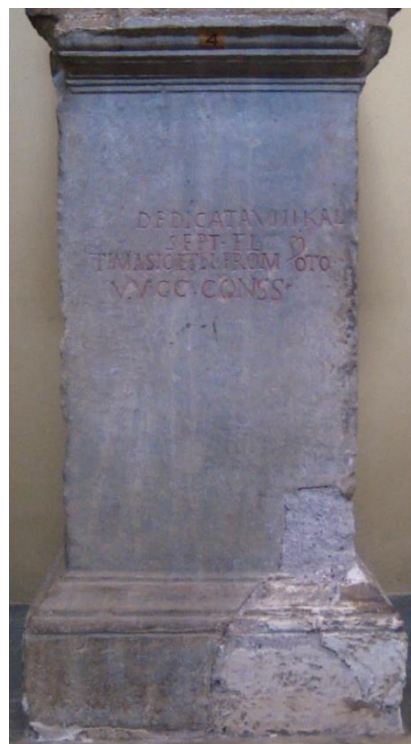
25 août 389 ap. J.-C.

Découvert sur l'île Tibérine - *Musei Vaticani, Museo Chiaramonti* (cité du Vatican)

Base de statue – gravée à l'arrière et sur le côté d'une base avec inscription funéraire (CIL VI, 27750).



Face



côté

(photographies H. MOREAU)

*Face*

***Ragonio Vincentio Celso u(iro) c(larissimo) | a primo aetatis introitu in actu | publico fideli  
exercitatione uersato | cuius primaeuitas officio sedis urbanae | aduocationis exercito fidem  
iunxit ingenio | prudentiae miscuit libertatem it ut nemo de eius industria nisi ille contra  
quem suscepert formidaret cuius accessus aetatis amplissimi honoris et qui solet  
seniorib(us) prouenire ornamenta promeruit nam rexit annonariam potestatem urbis  
aeternae ea aequitate ut inter omnes qui ad eum animo litigantis intrassent parentem se  
plerumq(ue) magis his quam iudicem praebuisset. | Hinc etiam factum est ut mensores nos  
Portuenses | quib(us) uetus fuit cum caudicariis diuturnumq(ue) luctamen uoti conpotes  
aberimus ut utrumq. | corpus et beneficio se et uictoria gratuletur | adfectum nam ut hoc  
esset indicio iam posito | magistratu statuam patrono praestantis|simo testimonium  
gratulationis exsoluimus | cum res non adulatione priuato set iudicio posito in otio et quiete  
reddatu***

*Sur le côté*

***Dedicata VIII kal(endas) | sept(embres) Fl(auiio) | Timasio et Fl(auiio) Promoto | uu(iri)***

*cc(larissimi) Conss(ulibus)*

À Ragonius Viventius Celsus clarissime. Dès sa jeunesse il s'est occupé avec dévouement de fonctions publiques ; avocat de la cité, il a joint la bonne foi au talent, l'indépendance à la prudence ; nul n'avait à redouter son zèle, si ce n'est celui contre lequel il devait s'élever. Avancé en âge, il a mérité les insignes d'une charge considérable, confiée d'habitude à des vieillards ; en effet, il a dirigé l'annonce de Rome, avec tant d'équité qu'il se montrait un père plutôt qu'un juge à tous ceux qui venaient devant lui plaider. C'est pourquoi nous, *mentores Portuenses*, qui avons un ancien et long procès avec les *caudicarii*, sortis satisfaits du débat, à tel point que l'une et l'autre corporation se félicite d'avoir obtenu gain de cause, pour en rendre témoignage après sa sortie de magistrature, nous avons élevé à ce patron éminent une statue, en signe de reconnaissance ; notre acte n'est pas une flatterie à l'adresse d'un homme privé, c'est le résultat d'un jugement mûri dans le repos et le loisir. Cette statue a été dédiée le huitième jour avant les calendes de septembre, sous le consulat de Flavius Trimasius et de Flavius Promotus, clarissimes

Trad. M. Besnier (BESNIER 1902, p. 62)

Huitième jour avant les calendes de septembre : 25 août

*Bibliographie* : BESNIER 1902, p. 61-64 ; LUGLI 1953, p. 157-158 (n°2.90) ; *PLRE* I, p. 195.

**Ins.20 - CIL VI, 1015 = VI, 31226 = VI, 40560**

Retrouvée dans le lit du Tibre à hauteur de l'île Tibérine.

Base de statue en marbre, réutilisée. H. 54 cm – L. 18 cm – Ep. 19 cm – H. Lett. ca. 2 - 3,5 cm.

*Pro salu]te et re]ditu | et ui]ctori]a | imp(eratoris) Caes(aris)] M(arci) Au]re | li An]tonin]i | Aug(usti) Ger]manici | [Sarmati]ci, p(atri) p(atriciae), | [d(ono)] d(ato) | ---] [M(arcus) Aure]lius M(arci) f(ilius) [Cla(udia)]/[---] Vir(uno) cli]ens].|[Vt eius ben]efici [c(iuitatem) R(omanam) c(onsecutus)]/[e]st [--- |[f]avore (?) Com]modi Caes[aris] | [acc]epit (?) [--- .*

Pour le salut, le retour et la victoire de l'empereur César Marc Aurèle Antonin Auguste, Germanique, Sarmatique, père de la patrie, en vertu d'un don [...] Marcus Aurelius fils de Marcus de la tribu Claudia, [---] client de Virunum (?) Etant donné qu'il reçut le bénéfice de la citoyenneté romaine [---] ... par la faveur (?) de Commode César, il reçut ...

Trad. H. MOREAU d'après BESNIER, 1902, p. 59

*Bibliographie* : BESNIER 1902, p. 58-59 ; LUGLI 1953, p. 158 (n°2.92).

**Ins.21 - CIL VI, 451 = VI, 30759 = ILS 3619**

100 ap. J.-C.

retrouvé au XVII<sup>e</sup> s. sur l'île Tibérine – *Musei Capitolini*, Rome

*Laribus Augustis et Genis Caesarum | imp(eratori) Caesari divi Nervae filio Nervae Traiano Aug(usto) e Germ(anico) pontifici maximo trib(unicia) pot(estate) IIII co(n)s(uli) III desi(g(nato) IIII] permissu C(ai) Cassi Interamnani Pisibani Prisci praetoris aediculam reg(ionis) XIII uici censori magistri anni CVII[?] | uetustate dilapsam impensa sua restituerunt. Idem pr(aetor) probauit : L.(ucius) Cercenius L(uci) lib(ertus) Hermes, M(arcus) Livius O(mulieris) lib(ertus) Donax | P(ublius) Rutilius P(ublili) f(ilius) Priscus | L(ucius) Coranius L(uci) lib(ertus). Euaristus | dedic(atum) IIII k(alendens) Ian(uarias) | L(ucio) Roscio Aeliano | Ti(berio) Claudio Sacerdotae [sic.] co(n)s(ulibus).*

Aux Lares Augustes et aux Génies des Césars, à l'empereur César, fils du divin Nerva, Nerva Trajan Auguste, Germanicus, grand Pontife, ayant revêtu la puissance tribunitienne pour la 4<sup>e</sup> fois, consul pour la 3<sup>e</sup> fois, (consul) désigné pour la 4<sup>e</sup> fois, par la permission de Caius Cassus Interamnanus Pisibanus Priscus, préteur, les *magistri* de la 106<sup>e</sup> (ou 107<sup>e</sup>) année du *uicus Censori* de la XVI<sup>e</sup> région ont rénové à leurs frais l'édicule qui s'effondrait à cause des dégâts du temps. Le même préteur l'a approuvé alors que L. Roscius Ælianus et Ti. Claudius Sacerdos étaient consul : Lucius Cercenius Hermes, affranchi de Lucius, Marcus Lucinus Donax, affranchi d'une femme, Publius Rutilius Priscus, fils de Publius, Lucius Coranius Euaristus, affranchi de Lucius en ont fait la dédicace le quatrième jour avant les calendes de janvier.

Quatrième jour avant les calendes de janvier : 18 décembre.

*Bibliographie* : BESNIER 1902, p. 55-56 ; LUGLI 1953, p. 142 (n°2.1) ; GORDON 1964, p. 68 (n°160) ; TARPIN 2002, p. 312 (R10) ; LOTT 2004, p. 207 (n°39) ; SCHEID 2007, p. 137.

**Ins.22 - CIL VI, 821**

Découvert en 1676, devant l'église *San Bartholomeo* – perdue.  
fragment de marbre

*Vici censori lustratio erit idibus septembr(ibus)*

Que la *lustratio* (uel le jour de *lustratio*) du *vicus Censorius* soit aux ides de septembre.

Trad. M. Besnier

L'authenticité de l'inscription est mise en doute (BLOCH 1962, p. 222)

*Bibliographie* : BESNIER 1902, p. 54, MANODORI, BERTINETTI 1979, p. 70 ; LUGLI 1953, p. 142 (n°2.3).

**Ins.23 - CIL VI, 446 = ILS 3612a**

---

Retrouvée sur l'île Tibérine en 1676 – MNR, *Terme di Diocleziano*, inv. 47808

Face antérieure d'un autel de marbre de Luni. Décor de couronne de chêne et de branche de laurier ornées de baies, qui débordent sur les faces latérales, très partiellement conservées.

*Larib(us) Aug(ustis) | ministri | qui k(alendis) Aug(ustis) primi inierunt | Antigonus M. Iuni Erotis (servus) | Anteros D. Pobllici Barnai (servus) | Eros A. Pobllici Damae (servus) | Iucundus M. Ploti Anterotis (servus)*

Aux Lares Augustes, les *ministri* Antigonus esclave de Marcus Iunus Erotis, Anteros esclave de D. Pobllicus Barnaus, Eros esclave d'A. Pobllicus Damae, Iucundus esclave de Marcus Plotus Anterotis, qui entrèrent les premiers en fonction au jour des calendes d'août.

*Bibliographie* : BESNIER 1902, p. 57-58 ; LUGLI 1953, p. 143 (n°2.4) ; HERMANN 1961, p. 85 (n°14) ; MANODORI, BERTINETTI 1979, p. 70-71 ; HANO 1986, p. 101-103 (n°43) ; TARPIN 2002, p. 316 (R24), BERT LOTT 2004, p. 185-186 (n°8)

**Ins.24 - CIL VI, 447 = ILS 3612b**

---

Retrouvée sur l'île Tibérine en 1676 – perdue.

Face postérieure appartenant probablement au même autel que l'inscription Ins.23.

*Larib(us) Aug(ustis) | ministri | qui k(alendis) Aug(ustis) primi inierunt | Anteros D. Pobllici Barnai (servus) | Eros A. Pobllici Damae (servus) | Iucundus M. Ploti Anterotis (servus) | Antigonus M. Iuni Erotis (servus)*

Aux Lares Augustes, les *ministri* Anteros esclave de D. Pobllicus Barnaus, Eros esclave d'A. Pobllicus Damae, Iucundus esclave de Marcus Plotus Anterotis, Antigonus, esclave de Marcus Iunus Erotis, qui entrèrent les premiers en fonction au jour des calendes d'août.

Selon M. Besnier, les deux inscriptions, relevées séparément, figurent sur la même base. M.

Tarpin, les attribuent également au même objet. G. Lugli mentionne quant à lui deux bases différentes. Mais il est probable que les deux inscriptions figuraient sur le même autel séparé en au moins deux fragments, ce qui explique la séparation des textes.

*Bilbiographie* : BESNIER 1902, p. 57-58 ; LUGLI 1953, p. 143 (n°2.4) ; HERMANN 1961, p. 85 (n°14) ; MANODORI, BERTINETTI 1979, p. 70-71 ; HANO 1986, p. 101-103 (n°43) ; TARPIN 2002, p. 316 (R24).

**Ins.25 - CIL VI, 10317 = I, 806 = I<sup>2</sup>, 1005**

---

Période républicaine

Découvert sur l'île Tibérine (*piazza San Bartolomeo*) en 1676

Bloc de tuf

*L(ucius) Rutilius L(ucii) l(ibertus) Artemido(rus) | A(ulus) Carvilius L(ucii) l(ibertus) Dodorus | P(ublius) Sulpicius Q(uinti) l(ibertus) Philocom(us) | mag(istri) Conl(egii) Caprina Gall | ex d(ono) d(dato) [f]ac. coerauer(unt)*

Lucius Rutilius Artemidorus, affranchi de Lucius, Aulus Carvilius Diodorus, affranchi de Lucius, Publius Sulpicius Philocomus, affranchi de Quintus, *magistri* du collège, *caprina galla* (?), en vertu d'un don offert ont pris soin que ce travail fut fait.

Trad. BESNIER 1902, p. 47

*Bibliographie* : BESNIER 1902, p.46-49 ; LUGLI 1953, p. 158 (n°91) ; ILLRP 7772

**Ins.26 - CIL VI, 9824**

---

Retrouvée dans la villa Sciarra, près de la *vua Aurelia – Musei Vaticani, Galleria Lapidaria*.

Plaque de marbre H. ca. 29,8, L. 57, 8 cm (Ep. Non mesurable), Lett. 3, 4 cm

*Critonia Q. l(iberta) Philema | popa de insula | Q. Critoni C(aiae) l(iberti). Dassi | scalptoris u(as)c(u)lari | sibi suisque poster(isque) | eor(um)*

Ed. MANADORA 2005, p. 31

Critonia Philema, affranchie de Quintus, tavernière de l'île, affranchie de Q. Critonius Dassus affranchi de Caia, graveur de vases, pour elle, les siens et sa descendance

*Bibliographie* : AE 2001, 169 ; AE 2005, 146 ; BESNIER 1902, p. 74-75, LUGLI 1953, p. 142 (n°1.51), ILARDI 2001, p. 197 (avec bibliographie), MANACORDA 2005, p. 31-32.

**Ins.27 - CIL VI, 33864**

---

Inscription retrouvée sur le mont Mattei, contre les « trois fontaines » ?

*C(aius) Curtius C(ai) l(ibertus) Protus | interp<r>e{t}e{s} de i{n}sula | sibi libertisq(ue) suis.*

Caius Curtius Protus, affranchi de Caius, *interpres* de l'île, pour les siens et ses affranchis.

*Bibliographie* : AE 2007, 121 ; LUGLI 1953, p. 142 (n°1.52)

ANNEXE 1

INSCRIPTIONS FUNÉRAIRES DÉCOUVERTES SUR ET À PROXIMITÉ DE L'ÎLE

**Ins.28 – CIL VI, 41207 = AE 1989, 65**

Découverte sur l'île Tibérine sous l'*Ospedale San Giovanni Calibita, Fatebenefratelli*, en 1985.

Conservée la cours des premiers secours

Fragment de marbre, H= 0,385 m - L = 1,65 m - Ep. = 0,58 m



*[Ae]lio Rugiano c(larissimae) m(emoriae) u(iro) leg(ato) A[fug(usti)] | leg(ionis) XIII  
Geminæ iuridfico]*

l. 1. *[Aure]lio*

*Bibliographie* : CONTICELLO DE SPAGNOLIS 1987-1988, p. 375 ; ECK 1992, p. 211-214.

Liste des inscriptions funéraires découvertes sur l'île mentionnées par M. Besnier<sup>1</sup>

*CIL VI, 9418*

*CIL VI, 10133*

*CIL VI, 13050*

*CIL VI, 8548*

*CIL VI, 8842*

*CIL VI, 10465*

*CIL VI, 11882*

*CIL VI, 29722 = ILS 7490*

*CIL VI, 29457*

---

<sup>1</sup> BESNIER 1902, p. 73.

ANNEXE 2.

INSCRIPTIONS FRAGMENTAIRES DECOUVERTES SUR L'ILE TIBERINE

**Ins.29 – Bruce, Wagman 2012, 1**

---

Découvert dans le lit du fleuve, sous le pont Cestius (1892) - Rome, *MNR* (inv. 27773)

Deux fragments du coin inférieur gauche d'une plaque de marbre blanc

H. : 15 cm - L. : 21 cm - Ep. : 14,5 cm - H. lettres : 2, 5 cm (l. 1-2) – 5 cm (l.3)

*[---]. VS | AVGV(...)STI [--- | N [---*

En bas, à droite et à gauche, subsiste la forme d'un cadre  
L'inscription se trouve de part et d'autre d'un motif légèrement sculpté, représentant peut-être un bâton autour duquel s'enroule un serpent (bâton d'Esculape)

*Bibliographie* : BRUCE, WAGMAN 2012, p. 375

**Ins.30 – Bruce, Wagman 2012, 2**

---

Trouvé à l'extrémité est du Pont Fabricius (1887) - Rome, *MNR* (inv. 27773)

Coin inférieur gauche d'une plaque de marbre blanc. H. : 30 cm - L. : 27 cm - Ep. : 9 cm - H. lettres : 3 cm

*... [---] | et liber[tis libertatusque] | posterisqu[e eorum ---] | monument[um ---] | in agro ped[es ---] | pars sinisterior [---]*

En bas à droite et à gauche, subsiste la trace d'un encadrement.  
Après la cassure, trace de la partie inférieure de 2 ou lettres  
La fin de la ligne 4 peut également être restituée *monumenti* ou *monumento*

*Bibliographie* : BRUCE, WAGMAN 2012, p. 375-376.

**Ins.31 – Bruce, Wagman 2012, 4**

---

Découverte à l'extrémité est du pont Fabricius en 1887 - Rome, *MNR* (inv. 28929)

Fragment de la partie inférieure d'une plaque de marbre blanc. H. : 12 cm - L. : 15 cm - Ep. : 6,5 cm - H. lettres : ± 2,2 cm

*---] ... [--- | ---libert[tis.libert[abusque--- | ---poste]risque eo[rum--- | ---]M*

Traces de la partie inférieure de 1 ou 2 lettres à la l. 1

*Bibliographie* : BRUCE, WAGMAN 2012, p. 376



**Ins.32 – Bruce, Wagman 2012, 3**

---

Découvert sur l'île Tibérine en 1882 - Rome, *MNR* (inv. 27796)

Petit fragment d'une plaque de marbre gris. H. : 5 cm - L. : 7 cm - Ep. : 4 cm (?) - H. lettres : 3 cm

**-B]ERT[-**

La première lettre, rapportée dans l'inventaire du musée a disparu.  
Restitution *libertus* ?

*Bibliographie* : BRUCE, WAGMAN 2012, p. 376.

**Ins.33 – Wagman, Bruce, 2012, 5**

---

Découverte à l'extrémité est du pont Fabricius (1888) - Rome, *MNR* (inv. 29011)

Fragment d'une plaque de marbre blanc. H. : 22 cm - L. : 14 cm - Ep. 6,5 cm - H. lettres : 4 cm (l.1), 7 cm (l.2), 4,2 cm (l.3)

**---]VI...[- | ---]ILIO[--- | ---)ARI[--- | ---]. LIC. [---**

Traces de la partie inférieure de 3 lettres à la l. 1

*Bibliographie* : BRUCE, WAGMAN 2012, p. 376

**Ins.34 - Bruce, Wagman 2012, 6**

---

Découvert sur l'île Tibérine (date inconnue). Rome, *MNR* (inv. 128080)

Fragment de la partie supérieure d'une plaque de marbre blanc. Partie supérieure préservées, ornée d'un bandeau à motifs floraux stylisés. H. : 14 cm - L. : 21 cm - H. lettres : 2 cm (l.1), ± 1,5 cm (l. 2-4)

**...G(aio) Carrinat]i | curator fui I[--- | [Ca]rrinatis co[--- | ---]natia .[---**

*Bibliographie* : BRUCE, WAGMAN 2012, p. 376

**Ins.35 - Bruce, Wagman 2012, 7**

---

Découvert en mai 2003 à la pointe sud de l'île Tibérine, dans le mur au dessus de la proue monumentale.

Partie supérieure d'un bloc de marbre blanc inscrit. H. 8 cm, L. 11, 3 cm

**---]SP]I[---**

*uel ---]SPR[--- uel ---]SPD[--- uel ---]SPB[---*

*Bibliographie* : BRUCE, WAGMAN 2012, p. 376

**Ins.36 - Bruce 2004, 1.**

---

Pointe Sud de l'île ; dans mur de brique au- dessus de la proue monumentale.  
Fragment de marbre blanc. H = 10 cm - L = *ca.* 73 cm.

*---/SMP/---*

*uel SMD, uel SMB ; uel CMP ; uel CMD ; uel CMB*

*Bibliographie* : BRUCE 2004, p. 102

**Ins.37 - Bruce 2004 2. p.103**

---

Pointe nord de l'île, dans décombres  
Fragment de marbre blanc. H. 9 cm, L. 56 cm

*I DCX/---*

*Bibliographie* : BRUCE 2004, p.103

**Ins.38 - Wagman, Bruce 2012, 8 = Bruce 2004 3**

---

Rive Est de l'île ; dans mur au Sud du Pont Fabricius  
Fragment de marbre beige, H. 24 cm, H. 5 cm

*uac. EA/--- (ou EM/---*)

*Bibliographie* : BRUCE 2004 3, p.104, BRUCE, WAGMAN 2012, p. 377

**Ins.39 - Wagman, Bruce 2012, 9 = Bruce 2004, 4**

---

Pointe nord de l'île, parmi matériaux de démolition.  
Fragment de marbre gris – H. 38 cm – L.20cm – Ep. 12 cm

*--/AN/--*

*--/ONT/---*

*--/AI/--*

Lettres profondément gravées avec trous pour fixations de lettres de bronze

*Bibliographie* : BRUCE 2004, p.105 ; BRUCE, WAGMAN 2012, p. 377

## B. CORPUS DES CALENDRIERS.

### *Fasti Antiates Miores*

Entre 84 et 55 av. J.-C.

---

1<sup>er</sup> janvier

*Aescula(pio) cofr]o(ndini) Vedioe*

8 décembre

*Tiberino Gaiae*

*Bibliographie* : *InsIt* XIII, 2, p. 2 et p. 24.

### *Fasti Magistrorum vici*

Fin du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C.

---

1<sup>er</sup> janvier

*Aesc(ulapio) [Ved(ioui)]*

*Bibliographie* : *InsIt* XIII, 2, p. 91

### *Fasti Praenestini*

Entre 6 et 9 ap. J.-C.

---

1<sup>er</sup> janvier

*[Aescu]lapio Vedioi in insula*

*Bibliographie* : *InsIt* XIII, 2, p. 110-111

### *Fasti via Principi Amedeo*

Sous Auguste

---

13 février (ides)

*Fauno [i]n insula*

*Bibliographie* : *InsIt* XIII, 2, p. 34.

### *Fasti Amiternini*

Après 20 ap. J.-C.

---

8 décembre

*Tiberino in Insula*

*Bibliographie* : *InsIt* XIII,2, p. 198-199.

## BIBLIOGRAPHIE

### ABBREVIATIONS UTILISEES

#### *Musées et institutions*

*ASC* : *Archivio Storico Capitolino*, Rome.

*ENSBA* : *Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts*, Paris.

*ING* : *Istituto Nazionale per la Graphica*, Rome.

*MNA, Naples* : *Museo Archeologico Nazionale*, Naples.

*MC* : *Musei Capitolini*, Rome.

*MNAth* : *Musée National Archéologique*, Athènes.

*MNR, Palazzo Massimo* : *Museo Nazionale Romano, Palazzo Massimo*, Rome.

*MNR, Terme di Diocleziano* : *Museo Nazionale Romano, Terme di Diocleziano*, Rome.

#### *Périodiques et encyclopédies*

*AA* : *Archäologischer Anzeiger*.

*AAA* : *Archaiologika Analecta ex Athenon*.

*AC* : *L'Antiquité Classique*.

*AE* : *L'Année Epigraphique*.

*AEphem* : *Archaiologike Ephemeris*.

*AJA* : *American Journal of Archaeology*.

*AJPh* : *American Journal of Philology*

*AnnPer* : *Annali della Facoltà di Lettere e Filosofia di Perugia*

*AnnPis* : *Annali della Scuola Normale Superiore di Pisa*

*ANRW* : *Aufstieg und Niedergang der Römischen Welt*, Berlin, New-York, a 1972.

*AncSoc* : *Ancient Society*.

*AnTard* : *Antiquité Tardive*.

*Antig. Crist* : *Antigüedad y Cristianismo*.

*ArchClass* : *Archeologia Classica*.

*ARG* : *Archiv für Religionsgeschichte*.

*ASAA* : *Annuario della Scuola Archeologica di Atene e delle Missioni Italiane in Oriente*.

*BA* : *Bolletino di Archeologia*.

*BAGB* : *Bulletin de l'Association Guillaume Budé*.

*BCAR* : *Bollettino della Commissione Archeologica Comunale di Roma*.

*BMMP* : *Bolletino. Monumenti Musei e Gallerie Pontificie*.

*BNum* : *Bollettino di Numismatica*.

*Boll.S.G.I* : *Bolletino della Società Geografica Italiana*.

*Bull. dell'Institut. di corrisp. Archeol* : *Bulletino dell'istituto di corrispondenza Archeologica*.

*CCC* : *Civiltà Classica e Cristiana*.

*CCG* : *Cahiers du Centre Gustave-Glotz*.

*CJ* : *Classical Journal*.

*DHA* : *Dialogues d'Histoire Ancienne*.

*EAA* : *Enciclopedia dell'arte antica classica e orientale*

*EAC* : *Etudes d'Archéologie Classique*.

*EC* : *les Etudes Classiques*.

*HthR* : *Harvard Theological Review*.

*IF* : *Indogermanische Forschungen*.

*JRA* : *Journal of Roman Archaeology*

*JRA suppl.* : *Journal of Roman Archaeology. Supplement*

*JRS* : *Journal of Roman Studies*

*JS* : *Journal des Savants.*

*KJ* : *Kölner Jahrbucher.*

*LEC* : *Les Etudes Classiques.*

*LIMC* : *Lexicon Iconographicum Mythologiae Classicae*, Zurich, Munich, 1981-1999.

*LTUR* : STEINBY M.A. (ED.), *Lexicon Topographicum Urbis Romae*, Rome, 1993-2000.

*MAAR* : *Memoirs of the American Academy in Rome.*

*MDAIR* : *Mitteilungen des Deutschen Archäologischen Instituts, Römische Abteilung.*

*Mélanges* : *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire*

*MEFRA* : *Mélanges de l'Ecole Française de Rome – Antiquité*

*Misc. rom. gr.* : *Miscellanea romana e greca.*

*Mus.Helv* : *Museum Helveticum*

*Mythos* : *Mythos. Rivista di Storia delle Religioni.*

*Neue Pauly* : H. CANCIK, H. SCHNEIDER (ED.), *Der Neue Pauly. Enzyklopädie der Antike*, Stuttgart, 1996-2003.

*NSA* : *Atti della Accademia Nazionale dei Lincei. Notizie degli scavi di antichità*

*Opusc. Rom.* : *Opuscula Romana.*

*PBSR* : *Papers of the British School at Rome*

*Platon* : Πλάτων : δελτίον τῆς Ἑταιρείας Ἑλλήνων Φιλολόγων

*RA* : *Revue Archéologique*

*RAAN* : *Rendiconti della Accademia di Archeologia, Lettere e Belle Arti. Napoli*

*RAL* : *Rendiconti della (Real) Accademia dei Lincei*

*RHDFE* : *Revue d'Histoire du Droit Français et Etranger*

*RdN* : *Revue du Nord*

*RE* : A. PAULYS ET ALII (DIR.), *Realencyclopädie der classischen Altertumswissenschaft*, Stuttgart, 1839-1980.

*REA* : *Revue des Etudes Anciennes*

*REL* : *Revue des Etudes Latines*

*RH* : *Revue Historique*

*RHR* : *Revue de l'Histoire des religions*

*RIL* : *Rendiconti. Istituto Lombardo. Accademia di Scienze e Lettere, Classe di Lettere, Scienze morali e storiche.*

*RIN* : *Rivista Italiana di Numismatica e scienze affini.*

*RMPH* : *Rheinisches Museum für Philologie:*

*RPAA* : *Rendiconti della Pontifica Accademia di Archeologia.*

*RSP* : *Rivista di Studi Pompeiani.*

*SCIVA* : *Studii și cercetări de istorie vechie și arheologie*

*SMSR* : *Studi e Materiali di Storia delle Religioni*

*SNR* : *Schweizerische Numismatische Rundschau*

*TAPhA* : *Transactions and Proceedings of the American Philological Association*

*ZPE* : *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik*

### *Corpora d'inscriptions*

*CIGr* : A. BOECKHIUS (ed), *Corpus inscriptionum graecarum. Auctoritate et impensis Academiae litterarum regiae borussicae*, Berlin, 1828-1877.

*CIL* : *Corpus Inscriptionum latinarum.*

vol. I<sup>2</sup>. *Inscriptiones Latinae antiquissimae ad C. Caesaris mortem*, 1883-1986.

G. HENZEN, I. B. DE ROSSI, E. BORMANN, C. HUELSEN, M. BANG (ED.), *Vol. VI. Inscriptiones urbis Romae Latinae*, a. 1876.

GORDON 1964 : A.E. GORDON, *Album of Dated Latin Inscription II*, Berkeley, Los Angeles, 1964.

*IG* : *Inscriptiones Graecae. Consilio et auctoritate Academiae litterarum regiae Borussicae editae*, Berlin, a 1873.

IGUR I : L. MORETTI, *Inscriptiones Graecae urbis Romae. Fasciculus primus, I-263*, Rome, 1968.

ILA : TH. MOMMSEN, W. HENZEN, *Inscriptiones Latinae Antiquissimae ad C. Caesaris mortem*, 1966.

ILS : H. DESSAU (ED.), *Inscriptiones Latinae selectae*, Berlin, 1962.

InsIt. : *Inscriptiones Italiae. Academiae Italicae consociatae ediderunt*, 1931-1986.

SEG : A. CHANIOTIS, T. CORSTEN, N. PAPAZARKADAS, R.A. TYBOUT (ED), *Supplementum Epigraphicum Graecum*, Princeton, Vienne, Berkeley, Leyde, a 1923

#### SOURCES ANTIQUES – ÉDITIONS

*Acta sanctorum quotquot toto orbe coluntur, vel a catholicis scriptoribus celebrantur quae ex latinis et graecis, aliarumque gentium antiquis monumentis. Collegit, digessit, notis illustravit Joannes Bollandus ; operam et studium contulit Godefridus Henschenius ; editio novissima, curante Joanne Carnandet, vol. 34. Augusti T. II (5-12)*, Bruxelles, 1965-1970.

APPIAN, *Roman history vol. 3*, with an english translation by H. WHITE, Cambridge (Ma.), Harvard University Press, London, W. Heinemann, the Loeb Classical Library, 1979 [1913].

APPIEN, *Les Guerres civiles à Rome. Livre II*, traduction de J.-I. COMBES-DOUNOUS, introduction, révision et notes de PH. TORRENS, Paris, les Belles Lettres, « la roue à Livres », 1994.

ARNOBE, *Contres les Gentils (contre les Païens). Tome IV, Livres VI-VII*, texte établi, traduit et commenté par B. FRAGU, Paris, les Belles Lettres, « CUF-Budé », 2010.

AULU-GELLE, *Les Nuits Attiques. Tome III, Livres XI-XV*, texte établi et traduit par R. MARACHE, Paris, les Belles Lettres, « CUF-Budé », 1989.

AURELIUS VICTOR, *Œuvres complètes. Origine du peuple romain, Les Hommes illustres de la ville de Rome, Les Césars, Epitomé*, traduites du latin par A. DUBOIS et Y. GERMAIN, Paleo, « Sources de l'Histoire Antique », 2003.

CICERON, *De la Divinisation (De diuinatione)*, introduction, traduction et notes par J. KANY-TURPIN, Paris, Flammarion, 2004.

CICERON, *Traité des lois*, texte établi et traduit par G. DE PLINVAL, Paris, les Belles Lettres, « CUF-Budé », 1959.

CLAUDIEN, *Oeuvres. Tome II, 1, Poèmes politiques (395-398)*, texte établi et traduit par J.-L. CHARLET, Paris, les Belles Lettres, « Cuf-Budé », 2000.

*Corpus Iuris Civilis, 1. Institutiones, Digesta, recognouerunt* P. KRUEGER. TH. MOMMSEN, *retractavit* P. KRUEGER, Weidman, Dublin, 1967.

DENYS D'HALICARNASSE, *Les Antiquités romaines*, traduites en français par M\*\*\* [F. BELLANGER], 2 vol., Paris, 1723

- DIODORE DE SICILE, *Bibliothèque Historique. Livre XVII*, texte établi et traduit par P. GOUROWSKY, Paris, les Belles-Lettres, 1976.
- DION CASSIUS, *Histoire Romaine*, traduite en français avec notes critiques, historiques et le texte en regard par E. GROS, Paris, 1830.
- DIONYSIUS OF HALICARNASSUS, *Roman Antiquities, vol. III*, text by ED. SPELMAN, english translation by E. CARY, Cambridge (Ma.), Harvard university press, London, W. Heinemann, the Loeb Classical Library, 1953 [1940]
- HIPPOCRATE, *Tome VI, 2<sup>e</sup> partie. Du régime des maladies aiguës, Appendice. De l'aliment. De l'usage des liquides*, texte établi et traduit par R. JOLY, Paris, Les Belles Lettres, 1972.
- HORACE, *Satires*, texte établi et traduit par Fr. VILLENEUVE., Paris, les Belles Lettres, « CUF-Budé », 1995.
- IUSTINI MARTYRI, *Corpus apologetarum christianorum saeculi secundi. Volumen I, Justinis philosophi et martyris, Philosophi et martyris opera quae feruntur omnia. Tomi I. Pars I, Opera Justinis subditicia, edidit. J.C.T. OTTO*, Wiesbaden, Dr. Martin Sändig, 1969.
- JUSTIN MARTYR, *Œuvres complètes*, introduction par J.-D. DUBOIS, traduction de G. ARCHAMBAULT, L. PAUTIGNY, É. GAUCHE, note sur la chronologie de la vie et des œuvres, nouvelles annotations, table analytique des thèmes par A.-G. HAMMAN, Paris, « bibliothèque » Migne, 1994.
- JUVENAL, *Satires*, texte établi et traduit par P. DE LABRIOLLE et F. VILLENEUVE, Paris, les Belles-Lettres, « CUF-Budé », 1967.
- LACTANCE, *Institutions divines. Livre II, L'origine de l'erreur*, introduction, texte critique, traduction et notes par P. MONAT, Paris, les Éditions du Cerf, « Sources Chrétiennes », 1987.
- LIVY, *Roman History IV, Books VIII and X*, with an english translation by B. O. FOSTER, Cambridge (Ma.), Harvard university press, London, W. Heinemann, the Loeb Classical Library, 1963.
- LIVY, *Roman History IX, Books XXXI and XXXIV*, with an english translation by E.T. SAGE, Cambridge (Ma.), Harvard university press, London, W. Heinemann, the Loeb Classical Library, 1967.
- MARTIAL, *Épigrammes. Tome I, Livres I-VII*, texte établi et traduit par H. J. IZAAC, Paris, les Belles Lettres, « CUF-Budé », 1961.
- MARTIAL, *Épigrammes. Tome II. Première partie, Livres VIII-XII*, texte établi et traduit par H. J. IZAAC, Paris, les Belles Lettres, « CUF-Budé », 1933.
- MOMMSEN 1892 : TH. MOMMSEN (ED.), *Chronica Minora saec. IV, V, VI, VIII, vol. I*, Berlin, 1892.
- OROSE, *Histoires. Contre les païens. Tome I, livres 1-3*, texte établi et traduit par M.-P. ARNAUD-LINDET, Paris, les Belles Lettres, « CUF-Budé », 1990.

- OVID, *Metamorphoses II, books IX-XV*, with an english translation by F.J. MILLER. Cambridge (Ma.), Harvard University Press, London, W. Heinemann, the Loeb Classical Library, 1916.
- OVIDE, *Les Fastes. Tome I, Livres I-III*, texte établi, traduit et commenté par R. SCHILLING, Paris, les Belles Lettres, 1992.
- OVIDE, *Les Métamorphoses*, édition présentée et annotée par J.-P. NERAUDAU, traduction de G. LAFAYE, Paris, Gallimard, « Folio classiques », 1992.
- PLAUTE, *Tome III, Cistellaria, Curculio, Epidicus*, texte établi et traduit par A. Ernout, Paris, les Belles Lettres, « CUF-Budé », 1935.
- PLINE L'ANCIEN, *Histoire naturelle, tome 36. Livre XXXVI*, texte établi par J. ANDRE, traduit par R. BLOCH, commenté par A. ROUVERET, Paris, les Belles Lettres, 1981.
- PLINE L'ANCIEN, *Histoire Naturelle. Livre XXIX*, texte établi, traduit et commenté par A. ERNOUT, Paris, les Belles Lettres, « CUF-Budé », 1962.
- PLINE LE JEUNE., *Lettres. Tome 2, lettres IV-VI*, texte établi et traduit par A.-M. GUILLEMIN, les Belles Lettres, « CUF-Budé », 1967.
- PLUTARQUE, *Œuvres morales. Tome IV. Traités 17-19, Conduites méritoires de femmes, Etiologies romaines, Etiologies grecques, Parallèles mineurs*. Texte établi et traduit par J. BOULOGNE, Paris, les Belles Lettres, « CUF-Budé », 2002.
- PLUTARQUE, *Vies. Tome I. Thésée-Romulus, Lycurgue-Numa*, texte établi et traduit par R. FLACELIERE, F. CHAMBRY, M. JUNEUX, Paris, les Belles Lettres, « CUF-Budé », 1964.
- PLUTARQUE, *Vies. Tome II, Solon-Publicola ; Thémistocle-Camille*, texte établi et traduit par R. FLACELIERE, M. JUNEUX, E. CHAMBRY, Paris, les Belles Lettres, « CUF-Budé », 1961.
- PLUTARQUE, *Vies. Tome XV, Artaxerxés-Aratos ; Galba-Othon*, texte établi et traduit par R. FLACELIERE, M. JUNEUX, E. CHAMBRY, Paris, les Belles Lettres, « CUF-Budé », 1979.
- PSEUDO TITE-LIVE, *Abrégés des livres de l'Histoire romaine de Tite-Live. Tome XXXIV. 1ère partie, "Periochae" transmises par les manuscrits (periochae 1-69)*, texte établi et traduit par P. JAL, Paris, les Belles Lettres, « CUF-Budé » 1984.
- SAINT JEROME, *In Isaiam. Corpus christianorum, series latina 73A*, texte établi par M. ADRIAEN, Brepols, Turnhout, 1963.
- SEXTUS POMPEIUS FESTUS, *De verborum significatione quae supersunt cum Pauli Epitome*, edidit W.M. LINDSAY, Leipzig, Teubner, 1965 [1913].
- SIDOINE APOLLINAIRE, *Œuvres. Tome II, Lettres. Livres I-V*, texte établi et traduit par A. LOYEN, Paris, les Belles Lettres, « CUF-Budé », 1970.
- SUETONE, *Vies des douze Césars. Tome I, César, Auguste*, texte établi et traduit par H. AILLOUD, Paris, les Belles Lettres, « CUF-Budé », 1961.



- SUETONE, *Vies des douze Césars. Tome II, Tibère, Caligula, Claude, Néron*, texte établi et traduit par H. AILLOUD, Paris, les Belles Lettres, « CUF-Budé », 1932.
- SYMMAQUE, *Discours – Rapports*, texte établi, traduit et commenté par J.-P. CALLU, Paris, les Belles Lettres, « CUF-Budé », 2009.
- TIBULLE, *Albii Tibulli aliorumque carmina, edidit G. LUCK*, Stuttgart, Leipzig, Teunber, 1998.
- TITE-LIVE, *Histoire romaine, Tome II, Livre II*, Texte établi par J. BAYET et traduit par G. BAILLET et R. BLOCH, Paris, Les Belles-Lettres, « CUF-Budé », 1962.
- TITE-LIVE, *Histoire romaine. Livres VI à X, La conquête de l'Italie*, traduction nouvelle, introduction et notes par A. FLOBERT, Paris, Flammarion, 1996.
- TITE-LIVE, *Histoire Romaine. Tome XVII, livre XXVII*, texte établi et traduit par P. JAL, Paris, les Belles Lettres, « CUF-Budé », 1998
- TITE-LIVE, *Histoire Romaine. Tome XXI, Livre XXXI*, texte établi et traduit par A. HUS, Paris, les Belles Lettres, « CUF-Budé », 1977
- TITE-LIVE, *Histoire romaine. Tome XXIII, Livre XXXIII*, texte établi et traduction par G. ACHARD, Paris, les Belles Lettres, « CUF-Budé », 2001.
- VALENTINI, ZUCCHETTI 1940 : R. VALENTINI, G. ZUCCHETTI, *Codice topografico della città di Roma. T. I*, Rome, 1940.
- VALENTINI, ZUCCHETTI 1946 : R. VALENTINI, G. ZUCCHETTI, *Codice topografico della città di Roma. T. III*, Rome, 1946.
- VALERE MAXIME, *Faits et dits mémorables. Tome I, Livres I-III*, texte établi et traduit par R. COMBES, Paris, Les Belles Lettres, « CUF-Budé », 1995.
- VARRO, *On the latin language*, with an english translation by R.G. KENT, Cambridge (Ma.), Harvard University Press, London, W. Heinemann, the Loeb Classical Library, 1958 [1951].
- VITRUVÉ, *De l'architecture. Livre I*. Texte établi, traduit et commenté par PH. FLEURY, Paris, Les Belles Lettres, « CUF-Budé », 1990.
- VITRUVÉ, *De l'architecture. Livre III*, texte établi, traduit et commenté par P. GROS, Paris, les Belles Lettres, « CUF-Budé », 1990.
- VITRUVÉ, *De l'architecture. Livre VI*, texte établi, traduit et commenté par L. CALLEBAT, Paris, les Belles Lettres, « CUF-Budé », 2004.

#### AUTEURS MODERNES

- ABERSON 1994 : M. ABERSON, *Temples votifs et butin de guerre dans la Rome républicaine*, Genève, 1994.
- ADAM 1979 : J.-P. ADAM, « Une fontaine publique à Bavay », *RdN* 61, 1979, p. 823-836.

- ADAM 2011 : J.-P. ADAM, *La construction romaine*, Paris, 2011.
- AGUSTA-BOULAROT 2008 : S. AGUSTA-BOULAROT, « Le lacus de la rue romaine », in P. BALLEST, N. DIEUDONNE-GLAD ET C. SALIOU (DIR.), *La rue dans l'Antiquité : définition, aménagement et devenir de l'Orient méditerranéen à la Gaule. Actes du colloque de Poitiers, 7-9 septembre 2006, organisé par l'équipe d'accueil EA 3811 (HeRMA), université de Poitiers*, Rennes, 2008, p. 93-100.
- ALDRETE 2007 : G.S. ALDRETE, *Floods of the Tiber in Ancient Rome*, 2007.
- ALESHIRE 1989 : S.B. ALESHIRE, *The Athenian Asklepieion. The People, their Dedications, and the Inventories*, Amsterdam, 1989.
- ALFÖLDI 1971 : A. ALFÖLDI, *Early Rome and the Latins*, Ann Arbor, 1971 [1965].
- ALFÖLDI 1997 : A. ALFÖLDI, *Redeunt Saturnia Regna*, Bonn, 1997.
- ALLARD 1999 : J.-P. ALLARD, « De l'or des Scythes à l'or du Rhin », *Etudes indo-européennes*, 16, 1999, p. 67-118.
- ALMAGRO BASH 1976 : M. ALMAGRO BASH, « La topografía de Augusta Emerita », in *Ciudades augusteas de Hispania I. Universidad de Zaragoza, bimilenario de la Colonia Caesaugusta, Zaragoza, 5 a 9 de octubre de 1976*, Saragosse, 1976, p. 189-212.
- ALOE SPADA 1982 : C. ALOE SPADA, « Aspetti Soteriologici del culto di Jupiter Dolichenus » in U. BIANCHI, M.J. VERMASEREN, *La soteriologia dei culti orientali nell'impero romano, atti del colloquio internazionale su la soteriologia dei culti orientali nell'impero romano*, Roma 24-28 sett. 1979, Leyde, 1982, p. 541-551.
- ÁLVAREZ MARTINEZ 2010 : J. M. ÁLVAREZ MARTINEZ, « ¿Un forum pequirium en Augusta Emerita ? », in A.J. DOMÍNGUEZ MONEDERO, GL. MORA RODRÍGUEZ (ED.), *Doctrina a magistro discipulis tradita. Estudios en homenaje al profesor Dr. Luis García Iglesias*, Madrid, 2010, p. 181-200.
- AMATE SANCHEZ ET ALII 1995 : M. AMATE SANCHEZ, M. MARTIN CAMINO, M.-A. PÉREZ BONET, R GONZÁLES FERNANDEZ, M.-A. MARTINEZ VILLA, « El sacellum dedicado a Iuppiter Stator en Cartagena », *Antig. Crist.* 12, 1995 (*Scripta Fulgentina* V, 9, 10), p. 533-562.
- AMBROSINI 2010 : L. AMBROSINI, « Sui vasi plastici configurati a prua di nave (trireme) in ceramica argentata e a figure rosse », *MEFRA* 122 (1), 2010, p. 73-115.
- AMMERMAN 1990 : A.J. AMMERMAN, « On the Origins of the *Forum Romanum* », *AJA* 94, 1990, p. 627-645.
- AMMERMAN 1998 : A.J. AMMERMAN, « Environmental Archaeology in the *Velabrum*, Rome : Interim Report », *JRA* 11, 1998, p. 213-223.
- AMMERMAN, FILIPPI 2004 : A.J. AMMERMAN, D. FILIPPI, « Dal Tevere all'Argiletto : nuove osservazioni », *BCAR* 105, 2004, p. 8-28.
- AMPOLO 1987 : C. AMPOLO « Roma arcaica tra latini ed Etruschi : aspetti politici e

- istituzionali », in M. CRISTOFANI (DIR.), *Etruria e Lazio arcaico, Atti incontro studio CNR 10/11-XI-1986*, Rome, 1987, p. 75-87.
- AMY ET ALII 1962 : R. AMY, P.-M. DUVAL, J. FORMIGE, J.-J. HATT, *L'arc d'Orange*, Paris, 1962.
- ANDRE 1980 : J.-M. ANDRE, « La notion de *Pestilentia* à Rome : du tabou religieux à l'interprétation pré-scientifique », *Latomus* 39, 1980, p. 3-16.
- ANDRE 2006 : J.-M. ANDRE, *La médecine à Rome*, Paris, 2006.
- ANDREUSSI 1996 : M. ANDREUSSI, « "Murus Servii Tullii" ; mura reppublicane », in *LTUR* III, 1996, p. 319-324.
- ANDREUSSI 1999 : M. ANDREUSSI, « Pomerium », in *LTUR* IV, 1999, p. 96-105.
- ARMELLINI 1942 : M. ARMELLINI, *Le chiese di Roma dal secolo IV al XIX*, Rome, 1942.
- ARONEN 1993 : J. ARONEN, « Ager Tarquiniorum » in *LTUR* I, 1993, p. 27.
- AUBOUIN, CHAMLEY 2000 : M. AUBOUIN, H. CHAMLEY, *Bases de sédimentologie*, Paris, 2000
- ÁVILA 2004 : J.J. ÁVILA, « El territorio emeritense en época protohistórica : antecedente prerromano de Emerita Augusta », in T. NOGALES BASARRATE (ED.), *Augusta Emerita. Territorios, espacios, Imàgenes y Gentes en Lusitania Romana. Monografías Emeritenses* 8, Mérida, 2004, p. 41-63.
- BAR 1999 : M. BAR, « *L'aes graue*. Etude interprétative de la série urbaine tête "janiforme – proue" », *Bulletin du Cercle d'études numismatiques*, 36 (3) 1999, p. 57-68.
- BARENGHI 1992 : F. BARENGHI, « Scene leggendarie della storia di Roma su alcuni medaglioni. A proposito del medaglione di Enea e Anchise », in *RIN* 94, 1992, p. 113-120.
- BARTOLI 1917 : A. BARTOLI, « Una notizia di Plinio relativa all'introduzione in Roma del culto di Esculapio », *RAL* 26, 1917, p. 573-580.
- BARTOLI 1949 : A. BARTOLI, « L'acropoli di Ferentino », *BA* 4, 1949, p. 293-306.
- BARTOLONI 1986 : G BARTOLONI, « I Latini e il Tevere », in *Il Tevere e le altre vie d'acqua del Lazio Antico. Settimo incontro di studio del Comitato per l'archeologia laziale*, Rome, 1986, p. 98-110.
- BAUER 1993 : H. BAUER « *Cloaca Maxima* », in *LTUR* II, 1993, p. 288-290.
- BAYET 1926 : J. BAYET, *Les Origines de l'Hercule romain*, Paris, 1926.
- BAYET 1969 : J. BAYET, *Histoire politique et psychologique de la religion romaine*, Paris, 1969.
- BEARD ET ALII 2006 : M. BEARD, J. NORTH, S. PRICE, *Religions de Rome*, Paris, 2006 [1998].
- BENCIVENGA ET ALII 1995 : M. BENCIVENGA, E. DI LOERTO, L. LIPERI « Il régime idrologico del Tevere con particolare riguardo alle piene nella città di Roma », in *FUNICIELLO* 1995, p. 125-151.

- BENEDUM 1999 : C. BENEDUM, « Asklepios - Der homerische Arzt und der Gott von Epidauros », *RMPH* 133, 1999, p. 210-226.
- BENZ 1994 : M. BENZ, « Jupiter, Tinia oder Veivous? », *AA* 1994 (2), p. 159-183.
- BERSANI, BENCIVENGA 2001 : P. BERSANI, M. BENCIVENGA, *Le piene del Tevere a Roma dal V secolo a.C. all'anno 2000*, Roma, 2001.
- BERTRAND 2008 : A. BERTRAND, « De la rue aux lieux de culte : réflexion sur les modalités d'une interface urbanistique dans les villes romaines », in P. BALLEST, N. DIEUDONNE-GLAD ET C. SALIOU (DIR.), *La rue dans l'Antiquité : définition, aménagement et devenir de l'Orient méditerranéen à la Gaule. Actes du colloque de Poitiers, 7-9 septembre 2006, organisé par l'équipe d'accueil EA 3811 (HeRMA), université de Poitiers*, Rennes, 2008, p. 77-81.
- BESCHI 1967-1968 : L. BESCHI, « Il monumento di Telemachos, fondatore dell'Asklepieion ateniese », *ASAA* 45-46, 1967-1967, p. 381-436.
- BESCHI 1982 : L. BESCHI, « Il rilievo di Telemachos ricompletato », *AAA* 15, 1982, p. 31-43.
- BESNIER 1898 : M. BESNIER, « Jupiter Jurarius », *Mélanges* 18, 1898, p. 281-289.
- BESNIER 1902 : M. BESNIER, *L'île Tibérine dans l'Antiquité*, Paris, 1902.
- BETOCCHI 1900 : A. BETOCCHI, *L'isola Tiberina e i lavori del Tevere*, Rome, 1900.
- BLAKE 1947 : M.E. BLAKE, *Ancient Roman Construction in Italy from the Prehistoric Period to Augustus : a Chronological Study Based in Part upon the Material Accumulated by the Late Dr. Esther Boise Van Deman*, Washington, 1947.
- BLOCH 1962 : H. BLOCH, « A monument of the Lares Augusti in the Forum of Ostia », *HthR* 55, 1962, p. 211-223.
- BOESCH GAJANO ET ALII 2012 : S. BOESCH GAJANO, T. CALIÒ, F. SCORZA BARCELLONA, L. SPERA: « San Giovanni Calibita. Rione Ripa », in S. BOESCH GAJANO, T. CALIÒ, F. SCORZA BARCELLONA, L. SPERA, *Santuari d'Italia : Roma*, Rome, 2012, p. 249-250.
- BOETTO 2006 : G. BOETTO, *Les navires de Fiumicino (Italie) : architecture, matériaux, types et fonctions : contribution à l'étude du système portuaire de Rome à l'époque impériale (sous la direction de Patrice Pomey)*, s.l., 2006.
- BÖMER 1954-1955 : F. BÖMER, « CIL VI, 12 = Dessau 3837 : Erklärung und Datierung », *Historia* 3, 1954-1955, p. 252-253.
- BÖMER 1958 : F. BÖMER, *P. Ovidius Naso. Die Fasten. II. Commentar*, Heidelberg, 1958.
- BOMMELAER, LAROCHE 1991 : J.-F. BOMMELAER, D. LAROCHE, *Guide de Delphes. Le site*, Paris, 1991.
- BOUBE 1996 : E. BOUBE, *Le trophée augustéen*, Saint-Bertrand-de-Comminges, 1996
- BRANDENBURG 2007 : H. BRANDENBURG, « Esculapio e S. Bartolomeo sull'Isola Tiberina. La fine dei sacri pagani e il problema de la continuita del culto in veste cristiana nella tardantichità e nell'altomedioevo » in *Salute e guarigione nelle tarda antichità. Atti*

- della giornata tematica dei seminari di archeologia cristiana, Roma 20 mai 2004, Città del Vaticano, 2007, p. 13-51.
- BRANDIZZI-VITTUCCI 2000 : P. BRANDIZZI-VITTUCCI, *Antium. Anzio e Nettuno in epoca romana*, Rome, 2000.
- BRELICH 1976 : A. BRELICH, *Tre variazioni romane sul tema delle origini*, Rome, 1976.
- BRENNAN 2000 : T.C. BRENNAN, *The Praetorship in the Roman Republic*, 2 vol., New-York, 2000.
- BRIQUEL 1980 : D. BRIQUEL, « Sur le mode d'exécution en cas de parricide et en cas de perduellio », *MEFRA* 92-1, 1980, p. 87-107.
- BRIQUEL 1983 : D. BRIQUEL, « Les enfances de Romulus et Rémus », in H. ZEHACKER, G. HENTZ (éd.), *Hommages à Robert Schilling*, Paris, 1983, p. 53-66.
- BRIQUEL 1993 : D. BRIQUEL, *Les étrusques. Peuple de la différence*, Paris, 1993.
- BRIQUEL 1997 : D. BRIQUEL, *Le regard des autres. Les origines de Rome vues par ses ennemis (début du IV<sup>e</sup> siècle / début du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C.)*, Paris, 1997.
- BRIQUEL 2004 : D. BRIQUEL, « La question des biens des Tarquins : Blé du Tibre et or du Rhin », *REL* 82, 2004, p. 60-75.
- BRIQUEL 2006 : D. BRIQUEL, « La Rome du VI<sup>e</sup> siècle av. J.-C. : la place de l'héritage indo européen dans la tradition », in *Anthropology of the Indo-European world and material culture, proceedings of the 5<sup>th</sup> International colloquium of Antropology of the Indo-European World and Comparative Mythology*, Budapest, 2006, p. 191-215.
- BRISCOE 1973 : J. BRISCOE, *A Commentary on Livy. Books XXXI-XXXIII*, Oxford, 1973.
- BRISCOE 1981 : J. BRISCOE, *A Commentary on Livy. Books XXXIV-XXXVII*, Oxford, 1981.
- BRUCE 2004 : W.N. BRUCE, *Resurveying the Religious Topography of the Tiber Island, s.l.*, 2004.
- BRUCE, WAGMAN 2012 : W.N. BRUCE, R. WAGMAN, « Frustula tiberina. Epigraphical Fragments from the Tiber Island and Environs », *Epigrafica* 74, 2012, p. 374-378.
- BRUCIA 1990 : M. A. BRUCIA, *Tiber Island in Ancient and Medieval Rome, s.l.*, 1990.
- BUSSON 1996 : D. BUSSON, « Le problème des origines gauloises de la Lutèce gallo-romaine : l'oppidum introuvable », in R. BEDON (ED.), *Les villes de la Gaule Lyonnaise, Caesardunum* 30, 1996, p. 225-236.
- CALABRIA 1994 : P. CALABRIA, « La monetazione di L. Rubrius Dossenus », *RIN* 94, 1994, p. 65-85.
- CALENDA 1998 : E. CALENDA, « Giulia di Tito », in *Museo Nazionale Romano. Palazzo alle Terme*, Milan, 1998, p. 91
- CALZA 1978 : R. CALZA, *Scavi di Ostia IX. I ritratti*, Rome, 1978.
- CAMP 2001 : J.M. CAMP, *The Archaeology of Athens*, New Haven, Londres, 2001.

- CAMPBELL 2012 : B. CAMPBELL, *Rivers and the Power of Ancient Rome*, Chapel Hill, 2012.
- CANINA 1854 : L. CANINA, « Sul tempio di Giove nell'isola Tiberina », *Bull. dell'Institut. di corrisp. Archeol.*, 1854, p. 37.
- CAPALDI 2009 : C. CAPALDI, « 52. Statua di Asclepio tipo Giustini », in C. GASPARRI (DIR.), *Le Sculture Farnese, vol. 1. Les sculptures ideali*, Naples, 2009.
- CARANDINI 2003 : A. CARANDINI, *La nascita di Roma: dèi, lari, eroi e uomini all'alba di una civiltà*, 2 vol., Turin, 2003.
- CARCOPINO 1968 : J. CARCOPINO, *Virgile et les Origines d'Ostie*, Paris, 1968 [1919].
- CARETTONI 1966 : G. CARETTONI, « Stipe (*stips*) », in *EAA VII*, 1966, p. 500-503.
- CASSON 1965 : L. CASSON, « Harbour and river boats of ancient Rome », *JRS* 55, 1965, p. 31-39.
- CASSON 1983 : L. CASSON, « [review] *L'Agorà di Cirene, 3.1. Il monumento navale*, by Anna Lia Ermeti », *AJA* 87, 1983, p. 418.
- CASTAGNOLI 1980 : F. CASTAGNOLI, « Installazioni Portuali a Roma », *The Seaborne Commerce of Ancient Rome : Studies in Archaeology and History*, Rome, 1980, p. 35-42.
- CATTANEO 2011 : C. CATTANEO, *Salus publica populi romani*, Forli, 2011.
- CCID : M. HÖRIG, E. SCHWERTHEIM, *Corpus Cultus Iouis Dolicheni*, Leyde, 1987.
- CECHELLI 1951 : C. CECHELLI, *Studi e documenti sulla Roma sacra. II*, Rome, 1951
- CHAMLEY 1988 : H. CHAMLEY, *Les milieux de sédimentation*, Paris, Orléans, 1988.
- CHAMPEAUX 2006 : J. CHAMPEAUX, « Ponts, passages, religion à Rome », in D. JAMES RAOUL, CL. THOMASSET (DIR.), *Les ponts au Moyen-Âge*, Paris, 2006, p. 261-276.
- CHEVALLIER 1972 : R. CHEVALLIER, *Les voies romaines*, Paris, 1972.
- CHIOFFI 1993 : L. CHIOFFI, « Bellona Insulensis », in *LTUR I*, 1993, p. 193
- CIANCO ROSSETTO 1993 : P. CIANCO ROSSETTO, « Circus Maximus », in *LTUR I*, 1993, p. 272-277.
- CIANCO ROSSETTO 1995 : P. CIANCO ROSSETTO, « Indagini e restauri nel Campo Marzio meridionale : teatro di Marcello, portico d'Ottavia, circo flaminio, porto tiberino », in *Archeologia Laziale* 12.1 (QCSAEI 23), Rome, 1995, p. 93-101.
- CIZEK 1995 : E. CIZEK, *Histoire et historiens à Rome dans l'Antiquité*, Lyon, 1995.
- CLINTON 1994 : K. CLINTON, « The Epidauria and the Arrival of Asclepius at Athens » in *Ancient Greek Cult Practice from the Epigraphical Evidence : Proceedings of the Second International Seminar on Ancient Greek Cult, Organized by the Swedish Institute at Athens, 22-24 November 1991*, Athènes, 1994, p. 17-34.
- COARELLI 1965-1967 : F. COARELLI, « Il tempio di Bellona », *BCAR* 80, 1965-1967, p. 37-72.

- COARELLI 1973 : F. COARELLI (DIR.), *Roma medio-repubblicana. Aspetti culturali di Roma e del Lazio nei secoli IV a II a.C. Catalogo della mostra*, Rome, 1973.
- COARELLI 1977 : F. COARELLI, « Public building in Rome between the second Punic war and Sulla », *PBSR* 45, 1977, p. 1-23.
- COARELLI 1986 : F. COARELLI (DIR.), *Fregellae 2. Il santuario di Esculapio*, Roma, 1986.
- COARELLI 1987 : F. COARELLI, *I santuari del Lazio in età repubblicana*, Roma, 1987.
- COARELLI 1988a : F. COARELLI, *Il Foro Boario : dalle origini alla fine della Repubblica*, Rome, 1988.
- COARELLI 1988b : F. COARELLI, « I santuari, il fiume, gli empori », in A. MOMIGLIANO, A. SCHIONE, C. AMPOLO (DIR.), *Storia di Roma, I. Roma in Italia*, Turin, 1988, p. 127-151.
- COARELLI 1990 : F. COARELLI (ED.), R. LANCIANI, *Forma Urbis Romae*, Rome, 1990.
- COARELLI 1991 : F. COARELLI, « Le plan de la Via Anicia. Un nouveau fragment de la Forma Marmorea de Rome », in Fr. HINARD, M. ROYO (ÉD.), *Rome. L'espace urbain et ses représentations*, Paris, Tours, 1991, p. 65-81.
- COARELLI 1994 : F. COARELLI, *Guide archéologique de Rome*, Paris, 1994.
- COARELLI 1996 : F. COARELLI, « Aesculapius, Iuppiter Dolichenus et les Ravennates » in *Orientalia Sacra Urbis Romae, Dolichena et Heliopolitana*, Rome, 1996, p. 581-589.
- COARELLI 1997a : F. COARELLI, *Il Campo Marzio, dalle origini alla fine della Repubblica*, Roma, 1997.
- COARELLI 1997b : F. COARELLI, « La consistenza della città nel periodo imperiale : pomerium, uici, insulae », in *La Rome impériale. Demographie et logistique. Actes de la table ronde (Rome, 25 mars 1994)*, Rome, 1997, p. 89-109.
- COARELLI 1998 : F. COARELLI, « La storia e lo scavo », in F. COARELLI, P. G. MONTI (DIR.), *Fregellae. I. Le fonti, la storia, il territorio*, Roma, 1998.
- COARELLI 1999a : F. COARELLI, « Pons Aemilius », in *LTUR* IV, 1999, p. 106-107.
- COARELLI 1999b : F. COARELLI, « Pons Sublicius », in *LTUR* IV, 1999, p. 112-113.
- COARELLI 2004 : F. COARELLI (ED.), *Lexicon topographicum urbis Romae. Supplementum II.1. Gli scavi di Roma 1878-1921*, Rome, 2004.
- COARELLI 2010 : F. COARELLI, « Substructio et tabularium », *PBSR* 78, 2010, p. 107-132.
- COARELLI, MONTI 1998 : F. COARELLI, P.G. MONTI (DIR.), *Fregellae I. Le fonti, la storia, il territorio*, Roma, 1998
- COJAN, RENARD 2006 : I. COJAN, M. RENARD, *Sédimentologie*, Paris, 2006.
- COLINI 1942 : A.M. COLINI, « Aedes Veivovis inter Arcem et Capitolium », *BCAR* 1942, p. 5-55.

- COLINI 1980 : A.M. COLINI, « Il porto fluviale del foro boario a Roma » in J.H. D'ARMS, E.C. KOPFF (ED.), *The Seaborne Commerce of Ancient Rome : Studies in Archaeology and History*, Rome, 1980, p. 43-53.
- COMELLA 1982-1983 : A. COMELLA, « Riflessi del culto di Asclepio sulla religiosità popolare etrusco-laziale e campana di epoca media e tardo repubblicana », *AnnPer* XX, n.s. 6, 1982-1983, p. 215-244.
- CONTICELLO DE SPAGNOLIS 1984 : M. CONTICELLO DE SPAGNOLIS, *Il tempio dei Dioscuri nel Circo Flaminio*, Rome, 1984.
- CONTICELLO DE SPAGNOLIS 1987-1988 : M. CONTICELLO DE SPAGNOLIS, « Regione XIV. Isola Tiberina », *BCAR* 92, 1987-1988, p. 372-376.
- CONTICELLO DE SPAGNOLIS 1993 : M. DE CONTICELLO DE SPAGNOLIS, « Isola Tiberina. Sulle erme quadrifonti del pons Fabricius », *BA* 19, 1993, p. 95-103.
- COOK 1925 : A.B. COOK, *Zeus : a Study in Ancient Religion. II. Zeus, God of the Dark Skies (Thunder and Lightings)*, 2 vol., Cambridge, 1925.
- CORNELL 1995 : T.J. CORNELL, *The Beginnings of Rome : Italy and Rome from the Bronze Age to the Punic Wars, c.1000-264 BC*, Londres, 1995.
- COSME 2007 : P. COSME, *L'armée romaine. VIII<sup>e</sup> siècle av. J.-C. – V<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.*, Paris, 2007.
- COZZA 1907 : L. COZZA, *La riattivazione del Ramo del Tevere a sinistra dell'isola S. Bartolomeo*, Roma, 1907.
- CRESSEDI 1949-1951 : G. CRESSEDI, « I porti fluviali in Roma antica », *RPAA* 35-36, 1949-1951, p. 53-65.
- CRESSEDI 1956 : G. CRESSEDI, « Roma. Sterri al Lungotevere Testaccio », *NSA* ser. 8a-10, 1956, p. 19-52.
- D'ARCO 1998 : I. D'ARCO, « L'isola Tiberina nella tradizione storiografica antica », *Misc. rom. gr.* 20, 1998, p. 66-86.
- D'ONOFRIO 1970 : C. D'ONOFRIO, *Il Tevere e Roma*, Rome, 1970.
- DAGUET-GAGEY 2012 : A. DAGUET-GAGEY, « Les édiles et les marchés de Rome (I<sup>er</sup> siècle a.C. – III<sup>e</sup> siècle p.C. », in CAPDETREY L., HASENOHR C. (ED.), *Agoranomes et édiles : institutions et marchés antiques*, Bordeaux, 2012, p. 61-77.
- DE ANGELIS D'OSSAT 1944 : G. DE ANGELIS D'OSSAT, « L'isola Tiberina è di origine alluvionale ? », *Boll.S.G.I.* 7-9, 1944, p. 73-89
- DE FILIPPIS – CAPPALÀ 1991 : Ch. DE FILIPPIS – CAPPALÀ, « Il culto di Asclepio da Epidauro a Roma : medicina del tempo e medicina scientifica », *CCC* 12, 1991, p. 271-284.
- DE SANCTIS 1953 : G. DE SANCTIS, *Storia dei Romani. IV, la fondazione dell'Impero. Parte II, Vita e pensiero nell'età delle grandi conquiste, Tomo I*, Florence, 1953.
- DEGRASSI 1960 : A. DEGRASSI, « Coronide, madre di Esculapio, nel culto di Roma



- repubblicana », in *Hommages à Léon Herrmann*, Bruxelles, 1960, p. 253-256.
- DEGRASSI 1986 : D. DEGRASSI, « Il culto di Esculapio in Italia centrale durante il periodo repubblicano », in F. COARELLI (DIR.), *Fregellae II. Il Santuario di Esculapio*, Rome, 1986, p. 145-152.
- DEGRASSI 1987 : D. DEGRASSI, « Interventi edilizi sull'isola Tiberina nel I sec a C : Nota sulle testimonianze letterarie, epigrafiche ed archeologiche », *Athenaeum* 45, 1987, p. 521-527.
- DEGRASSI 1993 : D. DEGRASSI, « Aesculapius, aedes, templum », in *LTUR* I, 1993, p. 21-22.
- DEGRASSI 1996 : D. DEGRASSI, « Insula Tiberina », in *LTUR* III, 1996, p. 99-101.
- DEGRASSI 1999 : D. DEGRASSI, « Statua : Antonius Musa », in *LTUR* IV, 1999, p. 354.
- DEGRASSI 2000 : D. DEGRASSI, « Vicus Censori », in *LTUR* V, 2000, p. 157.
- DEROY 1983 : L. DEROY, « Sur la valeur et l'origine du préfixe latin – vĕ », *AC* 52, 1983, p. 5-21.
- DESCHAMPS 1980 : L. DESCHAMPS, « Epidaure ou Rome ? A propos du *Curculio* de Plaute », *Platon* 32, 1980, p. 144-177.
- DESIDERI 2006 : P. DESIDERI, « “Pomerium, terra italia, limes”. Confini e sconfinamenti dei romani », *Itineraria* 5, 2006, p. 81-93.
- DESNIER 1987 : J.-L. DESNIER, « Stips », *RHR* 204, 1987, p. 219-230.
- DI CARPEGNA FALCONIERI 2008 : T. DI CARPEGNA FALCONIERI, « Circoscrizioni ecclesiastiche nel medioevo alto e centrale », in M. ROYO, E. HUBERT, A. BÉRENGER (ÉD.), « *Rome des quartiers* » : des vici aux rioni. Cadres institutionnels, pratiques sociales, et requalifications entre Antiquité et époque moderne, Paris, 2008, p. 77-88.
- DI MANZANO ET ALII 2006-2007 : P. DI MANZANO, M. CECHELLI, A. MILELLA, « Indagini archeologiche nella chiesa di S. Bartolome all'Isola Tiberina », *RPAA* 76, 2006-2007, p. 125-176.
- DI MANZANO, GIUSTINI 2000 : P. DI MANZANO, R. GIUSTINI, « *Iuppiter (Insula Tiberina)* », in *LTUR* VI, 2000, p. 270
- DONATI, STEFANETTI 2006 : N. DONATI, P. STEFANETTI, *Dies Natalis, I calendari romani e gli anniversari dei culti*, Roma, 2006
- DONDIN-PAYRE 1987 : M. DONDIN-PAYRE, « Topographie et propagande gentilice : le *compitum Acilium* et l'origine des *Acilii Glabriones* », in *L'Urbs, espace urbain et histoire (I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. – III<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.)*. Actes du colloque international organisée par le Centre National de la Recherche Scientifique et l'Ecole Française de Rome (Rome, 8-12 mai 1985), Rome, 1987, p. 87-109.
- DOWNEY 1963 : G. DOWNEY, *Ancient Antioch*, Princeton, 1963.
- DUMEZIL 1973 : G. DUMEZIL, *Mythe et Epopée III. Histoires romaines*, 1973.

- DUMEZIL 1974 : G. DUMEZIL *La religion romaine archaïque, avec un appendice sur la religion des Étrusques*, Paris, 1974<sup>2</sup> [1967].
- DUMONT 1987 : J.-C. DUMONT, *Servus. Rome et l'esclavage sous la République*, Rome, 1987
- DUVAL 1993 : P.-M. DUVAL, *Nouvelle histoire de Paris, tome I. De Lutèce oppidum à Paris capitale de la France (vers -225 ?/500)*, Paris, 1993.
- EACoin : O. MØRKHOLM, *Early Hellenistic Coinage, from the Accession of Alexander to the Peace of Apamea (336-166 BC)*, Cambridge, 1991.
- ECK 1992 : W. ECK, « Das Grabmal eines Rugianus, clarissimus uir », *ZPE* 90, 1992, p. 211-214.
- ECK, ELVERS 1998 : W. ECK, K.-L. ELVERS, « Fabricius », in *Neue Pauly* IV, Stuttgart, 1998, col. 381-386.
- EDELSTEIN, EDELSTEIN 1975 : E.J. EDELSTEIN, L. EDELSTEIN, *Asclepius : a collection and interpretation of the testimonies*, 2 vol, New-York, 1975 [1945].
- ERMETI 1981 : A.L. ERMETI, *L'Agorà di Cirene, 3.1. Il monumento navale*, Rome, 1981
- ERTMAN 1978 : P.C. ERTMAN, *Curatores Viarum: a Study of the Superintendents of highways in ancient Rome, s.l.*, 1978.
- ESTIENNE, DE CAZANOVE 2009 : S. ESTIENNE, O. DE CAZANOVE, « Offrandes et amendes dans les sanctuaires du monde romain à l'époque républicaine », *ARG* 11, 2009, p. 5-35.
- Etrusques* 2013 : *Etrusques, un hymne à la vie, cat. exp. 18 sept.2013 – 09 fév. 2014*, Paris, fondation Dina Vierny – Musée Maillol, Paris, 2013.
- FABRE-SERRIS 1995 : J. FABRE-SERRIS, *Mythe et poésie dans les Métamorphoses d'Ovide. Fonctions et significations de la mythologie dans la Rome augustéenne*, Paris, 1995.
- FARO 1996 : S. FARO, *La libertas ex diui Claudii edicto : schiaività e valori morali nel I secolo d.C.*, Catane, 1996.
- FASCIATO 1949 : M. FASCIATO, « Note sur l'affranchissement des esclaves abandonnés dans l'île d'Esculape », *RHDFE* 27, 1949 p. 455-457
- FASOLO, GULINI 1953 : F. FASOLO, G. GULINI, *Il santuario della Fortuna Primigenia a Praeneste*, Rome, 1953.
- FENELLI 1975 : M. FENELLI, « Contributo per lo studio del votivo anatomico : I votivi anatomici di Lavinio », *ArchClass* 27, 1975, p. 206-252.
- FISHWICK 1967 : D. FISHWICK, « Hastiferi », *JRS* 57, 1967, p. 142-160.
- FLAMBARD 1981 : J.-M. FLAMBARD, « Collegia Compitalicia: phénomène associatif, cadres territoriaux et cadres civiques dans le monde romain à l'époque républicaine », *Ktéma* 6, 1981, p. 143-166.
- FLOBERT 2010 : P. FLOBERT, « Faunus et les Satyres : du singulier au pluriel », in D. BRIQUEL, C. FEVRIER, CH. GUITTARD (DIR.), *Varietates Fortunae. Religion et mythologie à Rome. Hommage à Jacqueline Champeaux*, Paris, 2010, p. 187-193.

- FLORES 2000 : E. FLORES, *Quinto Ennio, Annali (libri I-VIII). Introduzione, testo critico con apparato, traduzione*, vol. 1, Naples, 2000.
- FLORES ET AL 2002 : E. FLORES, P. ESPOSITO, G. JACKSON, D. TOMASCO (DIR.), *Quinto Ennio, Annali (libri I-VIII). Commentari*, vol. 2, Naples 2002.
- FLORIANI-SQARCIAPINO 1962 : M. FLORIANI-SQARCIAPINO, *I culti orientali ad Ostia*, Leyde, 1962.
- FRASCHETTI 1994 : A. FRASCHETTI, *Rome et le Prince*, Paris, 1994.
- FRASCHETTI 1999 : A. FRASCHETTI, « Regiones quattor (storia) », in *LTUR IV*, 1999, p. 194-196.
- FRAZER 1929 : J.G. FRAZER, *Publii Ovidii Nasonis Fastorum libri sex. The Fasti of Ovid. Vol. 2. Commentary on Book I and II*, Londres 1929.
- FREYBURGER 1992 : G.FREYBURGER, « Le droit d'asile à Rome », *LEC 60*, 1992, p. 139-151.
- FREYBURGER 2003 : G. FREYBURGER, « Le dieu Veiovis et l'asile accordé à Rome aux suppliants », in M. DREHER (DIR.), *Das antike Asyl : kultische Grundlagen, rechtliche Ausgestaltung und politische Funktion*, Cologne, Vienne 2003, p. 161-175.
- FREZOULS 1987 : E. FREZOULS, « Rome ville ouverte. Réflexions sur les problèmes de l'expansion urbaine d'Auguste à Aurélien », in *L'Urbs, espace urbain et histoire (I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. – III<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.). Actes du colloque international organisée par le Centre National de la Recherche Scientifique et l'Ecole Française de Rome (Rome, 8-12 mai 1985)*, Rome, 1987, p. 373-392.
- FRIGGERRI ET ALII 2012 : R. FRIGGERRI, M.G. GRANINO CERERE, G.L. GREGORI (DIR.), *Terme di Diocleziano. La collezione epigrafica*, Milan, 2012.
- FROTHINGHAM 1917 : A.L. FROTHINGHAM, « Vediovis, the Volcanic God », *AJPh* 38, 1917, p. 370-391.
- FUGIER 1963 : H. FUGIER, *Recherches sur l'expression du sacré dans la langue latine*, Paris, 1963.
- FUNICIELLO ET ALII 1995 : R. FUNICIELLO, M. AMANTI ET ALII, *La geologia di Roma : il centro storico*, Roma, 1995.
- GAGÉ 1955 : J. GAGÉ, *Apollon romain; essai sur le culte d'Apollon et le développement du « ritus Graecus » à Rome des origines à Auguste*, Paris, 1955.
- GAGÉ 1978 : J. GAGÉ, *La chute des Tarquins et les débuts de la République romaine*, Paris, 1976.
- GAIS 1978 : R.M. GAIS, « Some Problems of River-God Iconography », *AJA* 82 (3), 1978, p. 355-370.
- GALLIAZZO 1994 : V. GALLIAZZO, *I ponti Romani, I. Esperienze pre-romane, storia, analisi architettonica e tipologia, ornamenti, rapporti con l'urbanistica, significato*, Trévisé, 1994

- GALLIAZZO 1995 : V. GALLIAZZO, *I ponti romani II. Catalogo generale*, Treviso, 1995.
- GATTI 1934 : G. GATTI, « “Saepta iulia” e “Porticus Aemilia” nella “Forma” Severiana », *BCAR* 1934, p. 123-149.
- GATTI 1936 : G. GATTI « L’arginature del Tevere a Mamorata (un manoscritto inedito del P. Luigi M. Bruzza) », *BCAR* 1936, p. 55-82.
- GAUTHIEZ 2008 : B. GAUTHIEZ, « La transformation des rues à la fin de l’Antiquité romaine : contextes, processus », in P. BALLEZ, N. DIEUDONNE-GLAD ET C. SALIOU (DIR.), *La rue dans l’Antiquité : définition, aménagement et devenir de l’Orient méditerranéen à la Gaule. Actes du colloque de Poitiers, 7-9 septembre 2006, organisé par l’équipe d’accueil EA 3811 (HeRMA), université de Poitiers*, Rennes, 2008, p. 141-148.
- GENTILI 2001 : F. GENTILI, *Il santuario di Diana a Nemi*, Rome, 2001.
- GIARDINI, MAINO 1986 : G. GIARDINI, A. MAINO, « Cenni geologici sulla Valle del Tevere », *Tevere, un’antica via per il Mediterraneo*, Roma, 1986, p. 102-103.
- GILLE 1965 : P. GILLE, « Les navires à rames dans l’Antiquité, trières grecques et liburnes romaines », *JS* 1, 1965, p. 36-72.
- GINOUVÈS 1994 : R. GINOUVÈS, « L’eau dans les sanctuaires médicaux », in R. GINOUVÈS, A.-M. GUIMIER-SORBET, J. JOUANA, L. VILLARD (DIR.), *L’eau, la santé et la maladie dans le monde grec. Act. Coll. Paris, 25-27 nov. 1992, CNRS, Fondation Singer Polignac, BCH Suppl. 28*, Athènes, Paris, 1994, p. 237-246.
- GIRARD 1981 : J.-L. GIRARD, « La place de Minerve dans la religion romaine au temps du principat », *ANRW* II, 17, 1, Berlin, New-York, 1981, p. 204-232.
- GIRONE 1998 : M. GIRONE, *Iaquata (iamata) : guarigioni miracolose di Asclepio in testi epigrafici*, Bari, 1998.
- GIULIANI 2006 : C.F. GIULIANI, *L’edilizia nell’antichità*, Rome, 2006.
- GJERSTAD 1960 : E. GJERSTAD, *Early Rome III. Fortifications, Domestic Architecture, Sanctuaries, Stratigraphic Excavations*, Lund, 1960.
- GJERSTAD 1963 : E. GJERSTAD « [rev.] *Janus and the Bridge* », *JRS* 53, 1963, p. 229-230
- GJERSTAD 1973 : E. GJERSTAD, « Veiovis – a Pre-Indoeuropean God in Rome? », *Opusc. Rom.* 9 (4), 1973, p. 35-42.
- GLOTON 1961 : J.-J. GLOTON, « Les obélisques romains de la Renaissance au Néoclassicisme », *Mélanges* 73, 1961, p. 437-469.
- GNECCHI 1912 : F. GNECCHI, *I medaglioni romani, vol. 2. Bronze parte 1, grand modulo*, Milan, 1912.
- GORRINI, MELFI 2002 : M. E. GORRINI, M. MELFI, « L’archéologie des cultes guérisseurs : quelques observations », *Kernos* 15, 2002, p. 247-265.
- GOUREVITCH 2011 : D. GOUREVITCH, *Pour une archéologie de la médecine romaine*, Paris, 2011.

- GRAF 1992 : F. GRAF, « Heiligtum und Ritual : das Beispiel der griechisch-römischen Asklepieia », *Le sanctuaire grec : huit exposés suivis de discussions*, Genève-Vandœuvres, 1992, p. 159-203.
- GRAF 1998a : F. GRAF, « Faunus », in *Der Neue Pauly* V, 1998, col. 440-442.
- GRAF 1998b : F. GRAF, « Hygieia », in *Der Neue Pauly*. V, 1998, col. 777-778.
- GRANDAZZI 2004 : A. GRANDAZZI, *La fondation de Rome. Réflexion sur l'Histoire*, Paris, 2004.
- GRECO 2010 : E. GRECO (DIR), *Topografia di Atene. Sviluppo urbano e monumenti dalle origini al III secolo d.C. Tomo 1. Acropoli – Areopago – Tra Acropoli e Pnice*, Athènes, Paestum, 2010.
- GRIMAL 1962 : P. GRIMAL « [rev.] *Janus and the Bridge* », *REA* 64, 1962, p. 467-469.
- GRIMAL 1991 : P. GRIMAL, *Marc Aurèle*, Paris, 1991.
- GRIMAL 1999 : P. GRIMAL, *Le dieu Janus et les origines de Rome*, Paris, 1999 (= *Lettres d'humanité* 4, 1945, p. 15-121).
- GROS 1976 : P. GROS, « Les premières générations d'architectes hellénistiques à Rome », in *L'Italie préromaine et la Rome républicaine. Mélanges offerts à Jacques Heurgon I*, Rome, 1976, p. 386-410.
- GROS 1978 : P. GROS, *Architecture et Société à Rome et en Italie centro-méridionale aux deux derniers siècles de la République*, Bruxelles, 1978.
- GROS 1986 : P. GROS, « Une hypothèse sur l'arc d'Orange », *Gallia* 44, 1986, p. 191-201.
- GROS 2007 : P. GROS, « Le concept d'espace à Rome », in J.P. GENET (ED.), *Rome et l'état moderne européen*, Rome, 2007, p. 97-114.
- GUARDUCCI 1971 : M. GUARDUCCI, « L'isola Tiberina e la sua tradizione ospitaliera », *RAL* 26, 1971, p. 267-281.
- GUARDUCCI 1977 : M. GUARDUCCI, *Epigrafia greca IV. Epigrafi sacre pagane e cristiane*, Rome, 1977.
- GUIDOBALDI 2001 : F. GUIDOBALDI « "Topografia ecclesiastica" di Roma (IV-VII secolo) », in *Roma dall'antichità al medioevo*, Milan, Rome, 2001, p. 40-51.
- GUITTARD 1980 : Ch. GUITTARD, « A propos de Saturne et de l'Asylum », in *Mélanges de littérature et d'épigraphie latines, d'histoire ancienne et d'archéologie : hommages à la mémoire de Pierre Wuilleumier*, Paris, 1980, p. 159-166.
- GULLINI 1983 : G. GULLINI, « Terrazza, edificio, uso dello spazio. Note su architettura e società nel periodo medio e tardo repubblicano », in *Architecture et société. De l'archaïsme grec à la fin de la République romaine. Actes du colloque international organisé par le Centre national de la recherche scientifique et l'Ecole française de Rome, (Rome 2-4 décembre 1980)*, Paris, 1983, p. 119-189.

- GUYARD 1996 : L. GUYARD, « Lutèce : la période protourbaine et l'installation du *cardo* », in R. BEDON (ED.), *Les villes de la Gaule Lyonnaise, Caesardunum* 30, 1996, p. 237-240.
- HAACK 2003 : M.L. HAACK, *Les haruspices dans le monde romain*, Bordeaux, 2003.
- HAACK 2007 : M.-L. HAACK, « Apollon médecin en Etrurie », *AncSoc* 37, 2007, p. 167-190.
- HAFNER 1976 : G. HAFNER, « Prora », *SNR* 55, 1976, p. 17-34.
- HAMIAUX 2007 : M. HAMIAUX, *La Victoire de Samothrace*, Paris, 2007.
- HANO 1986 : M. HANO, « À l'origine du culte impérial : les autels des "Lares Augusti" », in *ANRW* II.16.3, p. 2333-2381.
- HEIKEN ET ALII 2005 : G. HEIKEN, R. FUNICELLO, D. DE RITA, *The Seven Hills of Rome*, Princeton, Oxford, 2005.
- HERMANN 1961 : W. HERMANN, *Römische Götteraltäre*, Kallmünz, 1961.
- HEURGON 1962 : J. HEURGON « [rev.] *Janus and the Bridge* », *REL* 40, 1962, p. 385-388.
- HEURGON 1969 : J. HEURGON, *Rome et la méditerranée occidentale, jusqu'aux guerres puniques*, Paris, 1969.
- HERZOG, SCHAZMANN 1932 : R. HERZOG, D. SCHATZMANN, *Kos I, Asklepieion*, Berlin, 1932.
- HINARD 1994 : FR. HINARD, « L'élargissement du *pomerium*. L'Italie et l'espace urbain de Rome », in *La ciudad en el mundo romano. Actas XIV Congreso internacional de arqueología clásica, Tarragona 1993*, Tarragone 1994, p. 233-237.
- HIRST 1938 : M.E. HIRST, « The *pons Sublicius* and the *insula Tiberina* », *PBSR* 14, 1938, p. 139-151.
- HOLLAND 1961 : L.A. HOLLAND, *Janus and the Bridge*, Rome, 1961.
- HOLLOWAY 1994 : R.R. HOLLOWAY, *The Archaeology of Early Rome and Latium*, Londres, 1994.
- HOLTZMANN 1984 : B. HOLTZMANN, « Asklepios », in *LIMC* II, 1984, p. 863-897.
- HOLTZMANN 2003 : B. HOLTZMANN, *L'Acropole d'Athènes. Monuments, cultes et histoire du sanctuaire d'Athéna Polias*, Paris, 2003.
- HOMO 1971 : L. HOMO, *Rome impériale et l'urbanisme dans l'Antiquité*, Paris, 1971 [1951].
- HÖRIG 1984 : M. HÖRIG, « Iuppiter Dolichenus », *ANRW* II.17.4, 1984 p. 2136-2179.
- HORNBLOWER, SPAWFORTH 2006 : S. HORNBLOWER, A. SPAWFORTH (ed.), *The Oxford Classical Dictionary. Third Edition*, Oxford, New-York, 1996.
- HUELSEN 1927 : CH. HUELSEN, *Le chiese di Roma nel Medio evo : cataloghi ed appunti*, Florence, 1927
- HUMM 1996 : M. HUMM, « Appius Claudis Caecus et la construction de la *uia Appia* », *MEFRA* 108 (2), p. 693-746.

- HUMPHREY 1986 : J. H. HUMPHREY, *Roman Circuses : arenas for Chariot Racing*, Londres, 1986.
- HURWIT 1999 : J. HURWIT, *The Athenian Acropolis. History, Mythology, and Archaeology from the Neolithic Era to the Present*, Cambridge, 1999.
- ILARDI 2001 : K. ILARDI, « Aggiunte e correzioni al *CIL*, VI. Revisioni nella Galleria Lapidaria (settori 25, 27, 35) », *BMMP* 21, 2001, p. 195-202.
- IVERSEN 1968 : E. IVERSEN, *Obelisks in exile, vol. 1 the Obelisks of Rome*, Copenhagen, 1968.
- JOHNS 1986 : C. JOHNS, « Faunus at Thetford : an Early Latin Deity in Late Roman Britain », in M. HENIG, A. KING (ED.), *Pagan Gods and Shrines of the Roman Empire*, Oxford, 1986, p. 93-103.
- KARIVIERI 2000 : A. KARIVIERI, « From Pagan Shrines to Christian Churches : Methods of Conversion », in F. GUIDOBALDI, A.G. GUIDOBALDI, *Ecclesiae Urbis. Atti del congresso internazionale di studi sulle chiese di Roma (IV-X secolo). Roma, 4-10 settembre 2000*, vol. I, p. 77-84.
- KERENYI 1948 : CH. KERENYI, *Le médecin divin, promenades mythologiques aux sanctuaires d'Asklépios*, Bâle, 1948.
- KLEINER 1970 : G. KLEINER, *Das römische Milet. Bilder aus der geschichtlichen Stadt in römischer Zeit*, Weisbaden, 1970.
- KRAUSS 1944 : F. KRAUSS, « Das Prora an der Tiberinsel in Rom », *MDAIR* 59, 1944, p. 159-172.
- KRAUTHEIMER 1999 : R. KRAUTHEIMER, *Rome, portrait d'une ville, 312-1308*, Paris, 1999.
- KRUTA ET ALII 1983 : V. KRUTA, C. BEMONT, M. TRUFFEAU-LIBRE, « Le quai gallo-romain de l'île de la Cité (Fouilles du Parvis Notre-Dame, 1980) », *Cahiers de la Rotonde* 6, 1983, p. 7-34.
- LA ROCCA 1985 : E. LA ROCCA, *Amazzonomachia : le sculture frontonali del tempio di Apollo Sosiano*, Rome, 1985.
- LAMBRINOUDAKIS 1994 : V. LAMBRIDOUNAKIS, « L'eau médicale à Epidaure », in R. GINOUVÈS, A.-M. GUIMIER-SORBET, J. JOUANNA, L. VILLARD (DIR.), *L'eau, la santé et la maladie dans le monde grec. Act. Coll. Paris, 25-27 nov. 1992*, CNRS, Fondation Singer Polignac, *BCH Suppl.* 28, Athènes, Paris, 1994, p. 225-236.
- LANCIANI 1908 : R. LANCIANI, *Storia degli scavi di Roma*, vol. 3, Roma, 1908.
- LANG 1977 : M.L. LANG, *Cure and Cult in Ancient Corinth : A Guide to the Asklepieion*, Athènes, 1977.
- LATTE 1960 : K. LATTE, *Römische Religionsgeschichte*, Munich, 1960 [1912]
- LE GALL 1944 : LE GALL, « Les bas-reliefs de la statue du Tibre au Louvre », *RA* 22, 1944, p. 115-137.
- LE GALL 1953a : J. LE GALL, *Le Tibre, fleuve de Rome dans l'Antiquité*, Paris, 1953.

- LE GALL 1953b : J. LE GALL, *Recherches sur le culte du Tibre*, Paris, 1953.
- LE GALL 1956 : J. LE GALL, « Tiberina », *RA* 47, 1956, p. 34-44
- LE GALL 1959 : J. LE GALL, « A propos de la Muraille Servienne et du *Pomerium*. Quelques rappels et quelques remarques », *EAC* 2, 1959 p. 43-54.
- LE GALL 1987 : J. LE GALL, « Des Romains demandaient au Tibre la guérison de leurs maux », in *Archéologie et médecine. VII<sup>e</sup> rencontres internationales d'archéologie et d'histoire d'Antibes, 23-24-25 octobre 1986*, Juan-les-Pins, 1987, p. 257-268.
- LE GALL 1970 : J. LE GALL, « Métiers de femmes au *corpus inscriptionum latinarum* », *Mélanges Durry, REL* 47 bis, 1970, p. 123-130.
- LE GLAY 1978 : M. LE GLAY, « Remarques sur la notion de Salus dans la religion romaine » in U. BIANCHI, M.J. VERMASEREN, *La soteriologia dei culti orientali nell'impero romano, atti del colloquio internazionale su la soteriologia dei culti orientali nell'impero romano*, Roma 24-28 sett. 1979, Leyde, 1982, p. 427-444.
- LEBLANC, POCCARDI 2004 : J. LEBLANC, G. POCCARDI, « L'eau domestiquée et l'eau sauvage à Antioche-sur-l'Oronte : problèmes de gestion », in C. CABOURET, P.-L. GATIER, C. SALIOU (ED.), *Antioche de Syrie. Histoire, images et traces de la ville antique, Topoi* supp. 5, 2004, p. 239-256.
- LEMBIDAKI 2002 : E. LEMBIDAKI, « Three Sacred Buildings in the Asklepieion at Epidauros. New Evidence from Recent Archaeological research » in R. HÄGG (ED.), *Peloponnesian sanctuaries and cults. Proceedings of the ninth international symposium at the Swedish Institute at Athens, 11-13 June 1994*, Stockholm, 2002, p. 121-137.
- LEVEAU 2008 : PH. LEVEAU, « Les inondations du Tibre à Rome : politiques publiques et variations climatiques à l'époque romaine », in E. HERMON (ED.), *Vers une gestion intégrée de l'eau dans l'Empire Romain : Actes du colloque international, Université de Laval, oct. 2006*, Rome, 2008, p. 137-146.
- LEVEQUE, SÉCHAN 1990 : P. LEVEQUE, L. SÉCHAN, *Les grandes divinités de la Grèce*, Paris, 1990.
- LIU-GILLE 1993 : B. LIU-GILLE, « Le pomerium », *Mus. Helv.* 50, 1993, p. 94-106.
- LIPPOLIS 1986 : E. LIPPOLIS « L'architettura » in F. COARELLI (DIR.), *Fregellae 2. Il santuari di Esculapio*, Roma, 1986, p. 29-41.
- LO NARDO 1991 : C. LO NARDO, « *Tiberinus pater* ed impero romano », *Mythos* 3, 1991, p. 61-76.
- LOMBARD-JOURDAN 1985 : A. LOMBARD-JOURDAN, *Aux origines de Paris : la genèse de la rive droite jusqu'en 1223*, Paris, 1985.
- LONGO 1969 : V. LONGO, *Aretalogie nel mondo greco, I. Epigrafi e papiri*, Gênes, 1969.
- LONGO 2012 : U. LONGO, « San Bartolomeo all'isola » in S. BOESCH GAJANO, T. CALIÒ, F. SCORZA BARCELLONA, L. SPERA, *Santuari d'Italia : Roma*, Rome, 2012, p. 140-141.



- LOTT 2004 : J. B. LOTT, *The Neighborhoods of Augustan Rome*, Cambridge, 2004.
- LUGLI 1953 : G. LUGLI, *Fontes ad topographiam ueteris urbis Romae, libri V-VII*, Roma, 1953
- LUGLI 1934 : G. LUGLI, *I monumenti antichi di Roma e suburbio II*, Rome, 1934.
- LUSCHI 2008 : L. LUSCHI, « Il fico e il vento. Divinità dell'arboricoltura nell'Italia antica », *SMSR* 32, 2008, p. 259-276.
- MAGDELAIN 1990 : A. MAGDELAIN, « Le pomerium archaïque et le mundus », in *Jus Imperium Auctoritas. Etudes de droit romain*, Rome, 1990, p. 155-191 (= *REL* 54, 1976-1977, p. 71-109).
- MAGDELAINE 2003 : C. MAGDELAINE, « Ville, déchets et pollution urbaine chez les médecins grecs », in P. BALLET P. CORDIER, N. DIEUDONNE-GLAD (DIR.), *La ville et ses déchets dans le monde romain : rebuts et recyclages. Actes du colloque de Poitiers (19-21 septembre 2002)*, Montagnac, 2003, p. 27-36.
- MAISCHBERGER 1999 : M. MAISCHBERGER, « *Transtiberim* », in *LTUR* V, 1999, p. 77-83
- MAMBELLA 1997 : R. MAMBELLA, « Tiberis, Tiberinus », in *LIMC* VIII, 1997, p. 25-27.
- MANACORDA 2005 : D. MANACORDA, « Appunti sull'industria edilizia a Roma » in CH. BRUUN (ED.), *Interpretare i bolli laterizi di Roma e della valle del Tevere : produzione, storia economica e topografia*, Rome, 2005, p. 25-52.
- MANODORI, BERTINETTI 1979 : A. MANODORI, M. BERTINETTI, « 53. Altare compitale dedicato ai Lares Augusti (inv. n.47808) », in A. GIULIANO (DIR.), *Museo Nazionale Romano. I, Le sculture. 2. Ali del Chiostro*, 1979, p. 70-71.
- MARCADE 1946 : J. MARCADE, « Sur une base lindienne en forme de proue », *RA* 26, 1946, p. 147-152.
- MARCATTILI 2006 : MARCATTILI F., « Un tempio di Esculapio a Pompei : strutture, divinità e culti del cosiddetto tempio di Giove Meilichio », in *Contributi di Archeologia Vesuviana II, studi della Soprintendenza Archeologia di Pompei* 18, Rome, 2006, p. 43-59.
- MARCATTILI à paraître : F. MARCATTILI, « *Schiavitù e integrazione tra Asylum e Insula Tiberina. Su Veiove, Esculapio, Iuppiter* », *RAL* à paraître, 39 p. (*Les pages dans les notes renvoient à la progression dans l'article depuis sa page 1.*)
- MARELLA VIANELLO 1943 : M. MARELLA VIANELLO, « Notizie intorno a cinque statue rinvenute nell'Isola Tiberina », *NSA* 1943, p. 265-274.
- MARGITORIA, MAGNALDI 1999 : G. MARGITORIA, S. MAGNALDI. « Isola Tiberina. Introduzione alla idrografia dell'isola », *Convegno Roma e il Tevere. L'Isola Tiberina e il suo ambiente*, Roma, 5 novembre 1998, *L'Acqua Speciale* 3, 1999, p. 11-16.
- MARLIER 2008 : MARLIER S., « Architecture et espace de navigation des navires à *dolia* », *L'archéologie maritime et navale de la préhistoire à l'époque contemporaine, Archaeonautica* 15, 2008, p. 153-173.

- MARTIN CAMINO *ET ALII* 1996 : M. CAMINO, M.A. PEREZ BONET, R. GONZALEZ FERNANDEZ, « Un templo suburbano consagrado a Iuppiter Stator en Carthago-Nova », *Revista de arqueología* 188, 1996, p. 26-35.
- MASTROCINQUE 1993 : A. MASTROCINQUE, *Romolo : la fondazione di Roma tra storia e leggenda*, Este, 1993.
- MEISSONNIER 1999-2000 : J. MEISSONNIER, « La représentation des fleuves sur les monnaies romaines », in R. BEDON, PH. MALISSARD (ED.), *La Loire et les fleuves de la Gaule romaine et des régions voisines, Caesarodunum* 33-34, 1999-2000, p. 515-545.
- MELFI 2007 : M. MELFI, *I santuari di Asclepio in Grecia, I*, Rome, 2007.
- MENEGHINI 1985 : R. MENEGHINI, « Attività e installazioni portuali lungo il Tevere. La riva dell'Emporium », in *Misurare la terra V: centuriazione e coloni nel mondo romano. Città, agricoltura, commercio: materiali da Roma e dal suburbio*, Modène, 1985, p. 162-171.
- MERLAT 1951 : P. MERLAT, *Répertoire des inscriptions et monuments figures du culte de Jupiter Dolichenus*, Paris, Rennes, 1951.
- MERLAT 1960 : P. MERLAT, *Jupiter Dolichenus : essai d'interprétation et de synthèse*, Paris, 1960.
- MERLIN 1901 : A. MERLIN, « A propos de l'extension du pomerium par Vespasien », *Mélanges* 21, 1901, p. 97-115.
- MEULDER 2000 : M. MEULDER, « Le feu et la source à Rome », *Latomus* 59, 2000, p. 747-765.
- MEYERS 2009 : G.E MEYERS., «The divine River : Ancient Roman Identity and the Image of Tiberinus», in KOSSO C. AND SCOTT A. (ED.), *The Nature and Function of Water, Baths, Bathing and Hygiene from Antiquity through the Renaissance*, Leyde, Boston, 2009, p. 232-247.
- MILELLA 2010 : A. MILLELA, « Dinamiche insediative nell'isola Tiberina » in L. ERMINI PANI, C. TRAVAGLINI, *Trastevere, un'analisi di lungo periodo : Convegno di studi, Roma, 13-14 marzo 2008*, Rome, 2010, p. 147-181.
- MOCCHEGNIANI CARPANO 1975-1976 : C. MOCCHEGNIANI CARPANO, « Rapporto preliminare sulle indagini del tratto urbano del Tevere », *RPAA* 48, 1975-1976, p. 239-262.
- MOCCHEGNIANI CARPANO 1981 : C. MOCCHEGNIANI CARPANO, « Indagini archeologiche nel Tevere », *Archeologia Laziale* 4, 1981, p. 142-155.
- MOCCHEGNIANI CARPANO 1984 : C. MOCCHEGNIANI CARPANO, « Il Tevere : archeologia e commercio », *BNum* 2/3, 1984, p. 21-81.
- MOLINASI 1971 : G. MOLINASI « Un dedica a Giove Dolicheno nell'isola Tiberiba », *RAL* ser.8, 26, 1971, p. 785-811.
- MOMIGLIANO 1969 : A. MOMIGLIANO, « Tre figure mitiche : Tanaquila, Gaia Cecilia e Acca Larenzia », in *Quarto contributo alla storia degli studi classici e del mondo antico*,

- Rome, 1969, p. 453-485 (= *Miscellanea della Facoltà di Lettere e Filosofia*, Università di Torino, 2, Turin, 1938)
- MOMIGLIANO 1989a : A. MOMIGLIANO, « *Thybris Pater* », in *Roma Arcaica*, Florence, 1989, p. 347-368 (= *Terzo contributo alla storia degli studi classici e del mondo antico*, Rome 1966, p. 609-639)
- MOMIGLIANO 1989b : A. MOMIGLIANO, « Linee per una valutazione di Fabio Pittore », in *Roma Arcaica*, Florence, 1989, p. 397-407 (= *RAL* 15, 1961, p. 310-320 = *Terzo contributo alla storia degli studi classici e del mondo antico*, Rome, 1966, p. 55-68)
- MONACA 2005 : M. MONACA, *La Sibilla a Roma. I Libri Sibillini fra religione e politica*, Cosenza, 2005.
- MONTI 1999 : P. G. MONTI, « I templi a cella trasversale. Una testimonianza di *Fregellae* nell'ambito di una rara tipologia architettonica », *RAL* ser. 9-10, 1999, p. 19-55.
- MOREAU à paraître : H. MOREAU, « L'iconographie de l'île Tibérine » *Latomus*, à paraître.
- MORISSON, COATES 1996 : J.S. MORISSON, J.F. COATES, *Greek and Roman Oared Warship 389-30 BC*, Oxford, 1996.
- MOURITSEN 2011 : H. MOURITSEN, *The Freedman in the Roman World*, Cambridge, 2011.
- MRR I: T.R.S. BROUGHTON, *The Magistrates of the Roman Republic*, I, Cleveland, 1968 [New-York, 1951].
- MRR II: T.R.S. BROUGHTON, *The Magistrates of the Roman Republic*, II, Cleveland, 1968 [New-York, 1951].
- MUDRY 2012 : PH. MUDRY, « Maladies de civilisation : enquête dans la Rome Antique », in N. PALMIERI (ED.), *Conserver la santé ou la rétablir : le rôle de l'environnement dans la médecine antique et médiévale*, Saint-Etienne, 2012, p. 91-101.
- MÜNZER 1910 : F. MÜNZER, « *Furius* », *RE* ser.1.7, 1910, col. 362-364.
- MÜNZER 1923 : F. MÜNZER, « *Servilius* », *RE* ser. 2.2, 1923, col. 1759-1822.
- MUSIAL 1990 : D. MUSIAL, « Sur le culte d'Esculape à Rome et en Italie », *DHA* 16 (1), 1990, p. 231-238.
- MUSIAL 1992 : D. MUSIAL, *Le développement du culte d'Esculape au [sic] monde romain*, Toruń, 1992.
- MUZZIOLI 2008-2009 : MUZZIOLI M.P. « L'isoletta a monte dell'Isola Tiberina, dati archeologici e topografici », *RPAA*, 81, 2008-2009, p. 315-341.
- NAVASCUES 1997 : J.J.E. NAVASCUES, « La Mérida preromana y el poblamiento pre y protohistórico de su comarca », in *Mérida, ciudad y patrimonio* 1, 1997, p. 29-43.
- NICHOLS 1999 : G. NICHOLS, *Sedimentology and Stratigraphy*, Oxford, Londres, 1999
- NIEBLING 1956 : G. NIEBLING, « *Laribus Augustis magistri primi*. Der Beginn des Compitalkultes der Lares und des *Genius Augusti* », *Historia* 5, 1956, p. 303-331.

- NIEDERMANN 1899 : M. NIEDERMANN, « Studien zur Geschichte der Lateinischen Wortbildung », *IF* 10, 1899, p. 221-286
- NISTA 1981 : L. NISTA, « 6. Statua femminile con testa ritratto (inv. 121215) », in A. GIULIANO (DIR.), *Museo Nazionale Romano. I, les Sculpture. 2, ali del chistro*, Rome, 1981, p. 7-8.
- NORTH 1986 : J.A. NORTH, « Religion and Politics, from Republic to Principate », *JRS* 76, 1986, p. 249-258.
- NUNZIATA 2008 : L. NUNZIATA « *Aesculapius in Insula*. Nuovo frammento epigrafico in lingua latina dall'Isola Tiberina » *BCAR* 109, 2008, p.57-60.
- ORLANDI 2008 : S. ORLANDI, « Le iscrizioni del ponte Fabricio viste da vicino », in M.L. CALDELLI, G.L. GREGORI, S. ORLANDI, *Epigrafia 2006. Atti della XIV<sup>e</sup> "rencontre sur l'épigraphie" in onore di Silvio Panciera con altri contributi di colleghi, allievi e collaboratori*, Rome, 2008, p. 177-186.
- ORLIN 2002 : E.M. ORLIN, « Foreign Cults in Republican Rome : Rethinking the Pomerial Rule », *MAAR* 47, 2002, p. 1-18.
- ORLIN, 1997 : E.M. ORLIN, *Temples, Religion and Politics in the Roman Republic*, Leyde, New-York, Cologne, 1997.
- PAILLER 1985 : J.-M. PAILLER, « Rome aux cinq régions ? », *MEFRA* 97, 1985, p. 785-797.
- PALLOTTINO 1955 : M. PALLOTTINO, *Etruscologia*, Milan, 1955.
- PALMER 1970 : R.A. PALMER, *The Archaic Community of the Romans*, Cambridge, 1970
- PALMER 1974 : R.E.A. PALMER, *Roman Religion and Roman Empire. Five Essays*, Philadelphie, 1974.
- PALMER 1975 : R.E.A. PALMER, « The Neighborhood of Sullan Bellona at the Colline Gate », *MEFRA* 87 (2), 1975.
- PANCIERA 1970-1971 : S. PANCIERA, « Nuovi documenti epigrafici per la topographia di Roma antica », *RPAA* 43, 1970-1971, p. 109-134 (= PANCIERA 2006 : S. PANCIERA, *Epigrafi, epigrafia, epigrafisti : scritti vari editi e inediti (1956-2005) con note complementari e indici. Vol. II*, Rome, 2006, p. 193-196)
- PANCIERA 1987 : S. PANCIERA, « Ancora tra epigrafia e topografia », in *L'Vrbs, espace urbain et histoire (I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. – III<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.)*. Actes du colloque international organisée par le Centre National de la Recherche Scientifique et l'Ecole Française de Rome (Rome, 8-12 mai 1985), Rome, 1987, p. 61-86.
- PARKE 1988 : H.W. PARKE, *Sibyls and Sibylline Prophecy in Classical Antiquity*, Londres, New-York, 1988.
- PASQUALI, PASSERI 1983 : G. PASQUALI, A. PASSERI (DIR.), *La nave di pietra : storia, architettura e archeologia dell'isola Tiberina. Catalogo della mostra. isola Tiberina, Roma 22 ottobre - 27 novembre 1983*, Milan, 1983.
- PAVOLINI 2006 : C. PAVOLINI, *Ostia*, Rome, 2006.

- PENSABENE 1980 : P. PENSABENE, *Terracotte votive dal Tevere*, Rome, 1980.
- PERETZ 2006 : D. PERETZ, « The Roman Interpreter and his Diplomatic and Military Roles », *Historia* 55 (4), 2006, p. 451-470.
- PFAFF-REDELLET 2008 : M. PFAFF-REDELLET, « L'arrivée d'Esculape à Rome, une épiphanie bien déconcertante (Ovide, *Métamorphoses*, XV ; 622-744) », in *Image et religion dans l'Antiquité gréco-romaine. Actes du colloque de Rome, 11-13 déc. 2003*, Naples, 2008, p. 69-84.
- PICARD 1957 : CH. PICARD, *Les trophées romains. Contribution à l'histoire de la religion et de l'art triomphal de Rome*, Paris, 1957.
- PICARD 1963 : CH. PICARD, *Manuel d'archéologie grecque. La sculpture. IV, période classique – IV<sup>e</sup> siècle (deuxième partie)*, Paris, 1963.
- PICCALUGA 1963 : G. PICCALUGA, « L'anti-Juppiter », *SMSR* 34, 1963, p. 229-236.
- PICCALUGA 1986 : PICCALUGA G., « Miti, culti, feste, cerimonie in relazione al Tevere nell'antichità », in *Tevere, un'antica via per il Mediterraneo*, Rome, 1986, p. 97-99.
- PIETRI 1989 : CH. PIETRI, « Régions ecclésiastiques et paroisses romaines », in *Actes du XI<sup>e</sup> congrès international d'archéologie chrétienne. Lyon, Vienne, Grenoble, Aoste (21-28 septembre 1986)*, Rome, 1989, p. 1035-1067.
- PISANI SARTORIO 1996 : G. PISANI SARTORIO, « Muri Aureliani », in *LTUR* III, 1996, p. 290-299.
- PLATNER, ASHBY 1929 : S. B. PLATNER, TH. ASHBY, *A Topographical dictionary of ancient Rome*, Rome, 1929
- POCCARDI 2011 : G. POCCARDI, « L'île d'Antioche à la fin de l'Antiquité : histoire et problèmes de topographie urbaine », *JRA suppl.* 42, 2011, p. 155-172.
- PORTE 1985 : D. PORTE, *L'étiologie religieuse dans les Fastes d'Ovide*, Paris, 1985.
- PORTE 1986 : D. PORTE « La noyade rituelle des hommes de jonc », in G. RADKE, R. ATHEIM-STIEHL, M. ROSENBECH (ED.), *Beiträge zur altitalischen Geistesgeschichte : Festschrift Gerhard Radke zum 18. Februar 1984*, Münster, 1986, p. 193-211.
- POUCET 1972 : J. POUCKET, « Les Sabins aux origines de Rome. Orientations et problèmes », *ANRW* I.1, 1972, p. 48-135
- POUCET 1992 : J. POUCKET, « Les préoccupations étiologiques dans la tradition "historique" sur les origines et les rois de Rome », *Latomus* 51, 1992, p. 281-314
- POUTHIER, ROUILLARD 1986 : P. POUTHIER, P. ROUILLARD, « Faunus ou l'iconographie impossible », in L. KAHIL, CH. AUGE, P. LIMANT DE BELLEFONDS, *Iconographie classique et identités régionales, Actes du colloque, 26-27 mai 1983*, BCH suppl. 14, Athènes, 1986, p. 105-109.
- POUTHIER, ROUILLARD 1988 : P. POUTHIER, P. ROUILLARD, « Faunus », in *LIMC* IV, 1988, p. 582-583.

- POUX, ROBIN 2000 : M. POUX, S. ROBIN, « Les origines de Lutèce. Acquis chronologiques. Nouveaux indices d'une présence militaire à Paris, rive gauche », *Gallia* 57, 2000, p. 181-225.
- PRETE, CHARLIER 2009 : CL. PRETRE, PH. CHARLIER, *Maladies humaines, thérapies divines. Analyse épigraphique et paléopathologique de textes de guérisons grecs*, Villeneuve d'Ascq, 2009.
- QUILICI GICLI 1986 : S. QUILICI GICLI, « Scali e Traghetti sul Tevere in epoca arcaica » in *Il Tevere e le altre vie d'acqua del Lazio Antico. Settimo incontro di studio del Comitato per l'archeologia laziale*, Rome, 1986, p. 71-89.
- RÄDKE 1965 : G. RÄDKE, *Die Götter Altitaliens*, Münster, 1965.
- RÄDKE 1981 : G. RÄDKE, *Viae publicae romanae*, Bologne, 1981 [Stuttgart, 1971].
- RADT 1999 : W. RADT, *Pergamon : Geschichte und Bauten einer antiken Metropole*, Darmstadt, 1999.
- REEKMANS 1989 : L. REEKMANS, « L'implantation monumentale chrétienne dans le paysage urbain de Rome de 300 à 850 », in *Actes du XI<sup>e</sup> congrès international d'archéologie chrétienne. Lyon, Vienne, Grenoble, Aoste (21-28 septembre 1986)*, Rome, 1989, p. 861-916.
- RENARD 1958 : M. RENARD, « Asklépios et Hygie en Gaule », *Actes du colloque sur les influences helléniques en Gaule*, Dijon, 1958, p. 99-112.
- RENBURG 2006 : H.G. RENBERG, « Was Incubation Practices in Latin West ? », *ARG* 8, 2006, p. 105-147.
- RENBURG 2006-2007 : G.H. RENBERG, « Public and Private Places of Worship in the Cult of Asclepius at Rome », *MAAR* 51-52, 2006-2007, p. 87-172.
- RICHARDSON 1992 : L. RICHARDSON JR., *A New Topographical Dictionary of Ancient Rome*, Baltimore, Londres, 1992.
- RICHIELLO 2001 : M. RICHIELLO (DIR.), *S. Bartolomeo all' « isola ». Storia e restauro*, Rome, 2001.
- RIETH 1998 : E. RIETH, *Des bateaux et des fleuves. Archéologie de la batellerie du Néolithique aux Temps modernes en France*, Paris, 1998.
- RIETHMULLER 2005 : J. RIETHMULLER, *Asklepios : Heiligtümer und Kulte*, 2 vol., Heidelberg, 2005.
- RIETHMÜLLER 2005 : J.W. RIETHMÜLLER, *Asklepios. Heiligtümer und Kulte*, 2 vol., Heidelberg, 2005.
- ROBIN 1996 : S. ROBIN, « Les débuts de l'urbanisation de la Lutèce gallo-romaine, création de la ville de la rive gauche », in R. BEDON (ED.), *Les villes de la Gaule Lyonnaise, Caesardunum* 30, 1996, p. 241-262.
- ROCHETTE 1996 : BR. ROCHETTE, « *Fidi interpretes*. La traduction orale à Rome », *AncSoc* 27, 1996, p. 73-89.

- RODDAZ 1984 : J.-M. RODDAZ, *Marcus Agrippa*, Rome, 1984.
- RODRIGUEZ ALMEIDA 1984 : E. RODRÍGUEZ ALMEIDA, *Il monte Testaccio. Ambiente. Storia. Materiali*, Roma, 1984.
- RODRIGUEZ-ALMEIDA 1970-1971 : E. RODRIGUEZ-ALMEIDA, « *Forma Urbis Marmorea. Nuove Integrazioni* », *BCAR* 82, 1970-1971, p. 105-135.
- RODRIGUEZ-ALMEIDA 1981 : E. RODRIGUEZ-ALMEIDA, *Forma Urbis Marmorea : aggiornamento generale 1980*, Rome, 1981.
- ROEBUCK 1951 : C. ROEBUCK, *Corinth, Results of Excavations Conducted by the American School of Classical Studies at Athens, Vol. XIV. The Asklepieion and Lerna*, Cambridge, 1951.
- ROESCH 1982 : ROESCH P., « Le culte d'Asclépios à Rome », in G. SABBAH (ÉD.), *Médecins et Médecine dans l'Antiquité*, Saint-Etienne, 1982, p. 171-179.
- ROUGE 1983 : J. ROUGE « La législation justinienne de l'eau », in METRAL., J. METRAL (DIR.), *L'Homme et l'eau en Méditerranée et au Proche-Orient II. Aménagements hydrauliques, état et législation*, p. 111-115.
- RRC : M.H. CRAWFORD, *Roman Republican Coinage*, 2 vol., Londres, Cambridge, 1974.
- SALAMITO 1985 : J.-M. SALAMITO, « Isola Tiberina », in *Roma Antiqua : « Envois » degli architetti francesi (1788-1924). L'area archeologica centrale : Curia (Foro Romano), Villa Medici, Roma, 29 marzo-27 maggio 1985, École nationale supérieure des Beaux-Arts, Parigi, 7 maggio-13 luglio 1986*, Rome 1985, p. 132-151.
- SALIOU 2009 : C. SALIOU, « Le palais impérial d'Antioche et son contexte à l'époque de Julien. Réflexions sur l'apport des sources littéraires à l'histoire d'une espace urbain », *AnTard* 17, 2009, p. 235-250.
- SALZMAN 1990 : M. R. SALZMAN, *On Roman Time. The Codex-calendar of 354 and the Rythms of Urban Life in Late Antiquity*, Berkeley, Los Angeles, Oxford, 1990.
- SANTARIGA 1999 : G. SANTARIGA, « Il piano urbanistico di recupero dell'isola Tiberina », *Convegno Roma e il Tevere. L'Isola Tiberina e il suo ambiente*, Roma, 5 novembre 1998, *L'Acqua Speciale* 3, 1999, p. 25-26.
- SCHEID 1985 : J. SCHEID, *Religion et piété à Rome*, Paris, 1995.
- SCHEID 1991 : J. SCHEID, « Sanctuaires et thermes sous l'Empire », in *Les thermes romains. Actes de la table ronde organisée par l'Ecole Française de Rome, 11-12 novembre 1988*, Rome, 1991, p. 204-216.
- SCHEID 2005a : J. SCHEID, « Un élément original de l'identité romaine : les cultes selon le rite grec », *Mètis* ns. 3, 2005, p. 25-34.
- SCHEID 2005b : J. SCHEID, « Les dieux du Capitole : un exemple des structures idéologies des sanctuaires romains », in X. LAFON, G. SAURON (ED.), *Théorie et pratique de l'architecture romaine. Etudes offertes à Pierre Gros*, Aix-en-Provence, 2005, p. 93-100.

- SCHEID 2007 : J. SCHEID « Les activités religieuses des magistrats romains », in R. HAENSCH, J. HEINRICHS, *Herrschen und Verwalten : der Alltag der römischen Administration in der Hohen Kaiserzeit. Kolloquium, Institut für Altertumskunde der Universität zu Köln*, Cologne, Weimar, Vienne, 2007, p. 126-144.
- SCHEID 2008a : J. SCHEID, « Il culto di Minerua in epoca romana e il suo rapporto con la Minerva di Travo », in *Minerva Medica in Valtrebbia. Science storiche e scienze naturali alleate per la scoperta del lungo di culto* », Florence, 2008, p. 85-91.
- SCHEID 2008b : J. SCHEID, « En guise de prologue. De l'utilisation correcte des sources écrites dans l'étude des rites funéraires », in J. SCHEID (ED.), *Pour une archéologie du rite. Nouvelles perspectives de l'archéologie funéraire*, Rome, 2008, p. 5-8.
- SCHENK 1997 : R. SCHENK, *Der korinthische Tempel bis zum Ende des Principats des Augustus*, Munich, 1997.
- SCHILLING 1960 : R. SCHILLING, « Un passage lacunaire du calendrier préjulien d'Antium, éclairé par le commentaire d'Ovide (*Fastes*, I, 289-294) », in *Hommages à Léon Herrmann*, Bruxelles, 1960, p. 694-697 (= in R. SCHILLING, *Rites, cultes, dieux de Rome*, Paris, 1979, p. 334-337).
- SCHILLING 1981 : R. SCHILLING, « Faunus », in Y. BONNEFOY (DIR.), *Dictionnaire des mythologies et des religions des sociétés traditionnelles et du monde antique. vol. 1 A-K*, Paris, 1981, p. 400-401.
- SCHREITER 1995 : CH. SCHREITER, « Römische Smuckbasen », *KJ* 28, 1995, p. 161-347.
- SCULLARD 1981 : H.H. SCULLARD, *Festivals and Ceremonies of the Roman Republic*, Londres, 1981.
- SEGARRA LAGUNES 2004 : M.M. SEGARRA LAGUNES, *Il Tevere e Roma, storia di una simbiosi*, Roma, 2004.
- SEMERIA 1986 : A. SEMERIA, « Per un censimento degli Asklepieia della Grecia continentale et delle isole », *AnnPis* 14, 1986, p. 931-958.
- SIEBERT 2001 : A.V. SIEBERT, « Stips », in *Der Neue Pauly* 11, 2001, col. 1001.
- SIMEK 1996 : R. SIMEK, *Dictionnaire de la mythologie germano-scandinave*, 2 vol, 1996.
- SIMONELLI 2001 : A. SIMONELLI, « Considerazioni sull'origine, la natura e l'evoluzione nel pomerium », *Aevum* 75 (1), 2001, p. 119-162.
- SINEUX 2007 : P. SINEUX, « DORMIR, REVER, MONTRER... À propos de quelques "représentations figurées" du rite de l'incubation sur les reliefs votifs des sanctuaires guérisseurs de l'Attique », *Kentron* 23, 2007, p. 11-29.
- SINEUX 2008 : P. SINEUX, « Pour une relecture des récits de guérison de l'Asklépiéion de l'île Tibérine », in P. FLEURY, O. DESBORDES (DIR.), *Roma illustrata. Représentations de la ville. Actes du Colloque international de Caen (6-8 octobre 2005)*, p. 393-408.
- SMITH 1996 : CH. J. SMITH, *Early Rome and Latium : Economy and Society c. 1000 to 500 BC*, Oxford, 1996.



- SPEIDEL 1978 : M.P. SPEIDEL, « A Dedication to Iuppiter Dolichenus and the Sun God », in M. B. DE BOER, T. A. EDRIDGE (ÉD.), *Hommages à Maarten J. Vermaseren : recueil d'études offert par les auteurs de la série Études préliminaires aux religions orientales dans l'Empire romain à Maarten J. Vermaseren à l'occasion de son soixantième anniversaire le 7 avril 1978*, Leyde, 1978, p. 1194-1198.
- STAZIO 1949 : A. STAZIO, « Sul culto di Vejove a Roma », *RAAN* 23, 1949, p. 135-147.
- STOIAN 2007 : G. STOIAN, « *Interpretes în lumea romană* », *SCIVA* 58 (1-2), 2007, p. 165-169.
- SUÁREZ DE LA TORRE 2009 : E. SUÁREZ DE LA TORRE, « Il mito e il culto di Asclepio in Greci in età classica ed ellenistico-romana », in E. DE MIRO, G. SFAMENI GASPARRO, V. CALÌ (ED.), *Il culto di Asclepio nell'area mediterranea, atti del convegno internazionale, Agrigento, 20-22 nov. 2005*, Rome, 2009
- TAFFIN 1960 : M. TAFFIN, « Comment on rêvait dans les temples d'Esculape », *BAGB* 1 (3), 1960, p. 325-366.
- TARPIN 2002 : M. TARPIN, *Vici et pagi dans l'Occident romain*, Rome, 2002.
- TARPIN 2008 : M. TARPIN, « Les vici de Rome, entre sociabilité de voisinage et organisation administrative », in M. ROYO, E. HUBERT, A. BERENGER (ED.), « *Rome des quartiers* » : *des vici aux rioni. Cadres institutionnels, pratiques sociales, et requalifications entre Antiquité et époque moderne*, Paris, 2008, p. 35-64.
- TAYLOR 2000 : R. TAYLOR, *Public Needs and Private Pleasures: Water Distribution, the Tiber River and the Urban Development of Ancient Rome*, Rome, 2000.
- TCHERNIA 2003 : A. TCHERNIA, « Le ravitaillement de Rome : les réponses aux contraintes de la géographie », in B. MARIN, C. VIRLOUVET (DIR.), *Nourrir les cités de Méditerranée. Antiquité – Temps modernes*, Paris, 2003, p. 45-60.
- THOMAS 1981 : Y. THOMAS, « *Parricidium*. [I. Le père, la famille et la cité (La *lex Pompeia* et le système des poursuites publiques)] », *MEFRA* 93 (2), 1981, p. 643-715.
- TORELLI 1984 : M. TORELLI, *Lavinio e Roma. Riti iniziatici e matrimonio tra archeologia e storia*, Rome, 1984.
- TORREJÓN 2003 : P. P. TORREJÓN, *La cárcel y el encarcelamiento en el mundo romano*, Madrid, 2003.
- TOYNBEE 1925 : J.M.C. TOYNBEE, *Some « Programme » Coin-Types of Antoninus Pius*, *CJ* 39, 1925, p. 170-173.
- TOYNBEE 1971: J.M.C. TOYNBEE, *Death and Burial in the Roman World*, Baltimore, Londres, 1971.
- TRAVLOS 1939-1941 : I.N. TRAVLOS, « E plaiochristianike basilike tou Askleiou ton Athenon », *AEphem* 1939-1941, p. 35-68.
- TURCAN 1989 : TURCAN R., *Les cultes orientaux dans le monde romain*, Paris, 1989.

- TURFA 2006 : J.M. TURFA, « Was There Room for Healing in the Healing Sanctuaries ? », *ARG* 8, 2006, p. 63-80.
- VALVO 1989 : A. VALVO, « L'iscrizione a *Iuppiter Iurarius* dell'isola Tiberina (*CIL* I<sup>2</sup>, 990) », *RIL* 123, 1989, p. 263-277.
- VAN ANDRINGA 2000 : W. VAN ANDRINGA, « Autels de carrefour, organisation vicinale et rapports de voisinage à Pompéi », *RSP* 11, 2000, p. 47-86.
- VAN BUREN 1911 : A.W. VAN BUREN, « A Medallion of Antonius Pius », *JRS* 1, 1911, p. 187-195.
- VAN DEN BRUWAENE 1962 : M. VAN DEN BRUWAENE « [rev.] *Janus and the Bridge* », *AC* 31, 1962, p. 491-492.
- VIRLOUVET 1995 : C. VIRLOUVET, *Tessera Frumentaria. Les procédures de distribution de blé public à Rome à la fin de la République et au début de l'Empire*, Rome, 1995.
- VISCOGLIOSI 1993a : A. VISCOGLIOSI, « *Bellona, Aedes in Circo* », in *LTUR* I, 1993, p. 190-192
- VISCOGLIOSI 1993b : A. VISCOGLIOSI, « *Bellona Pulvinensis, aedes* », in *LTUR* I, 1993, p. 193-194.
- VISCOGLIOSI 1993c : A. VISCOGLIOSI, « *Bellona Rufilia, aedes* », in *LTUR* I, 1993, p. 193.
- VISCOGLIOSI 1996 : A. VISCOGLIOSI, *Il tempio di Apollo in circo e la formazione del linguaggio architettonico augusteo*, Rome, 1996.
- VOLTERRA 1956 : E. VOLTERRA, « Intorno a un edito dell'Imperatore Claudio », *RAL* ser. 8-11, 1956, p. 205-219.
- VON SYDOW 1973 : W. VON SYDOW, « Archäologische Funde und Forschungen im Bereich der Soprintendenza Rom 1957-1973 », *AA* 1973, p. 521-647.
- WEINSTOCK 1971 : S. WEINSTOCK, *Diuus Iulius*, Oxford, 1971.
- WEULERSSE 1940 : J. WEULERSSE, *L'Oronte. Etude d'un fleuve*, Tours, 1940.
- WISEMAN 1970 : T.P. WISEMAN, « Roman Republican Road-building », *PBSR* 38, 1970, p. 122-152.
- WISEMAN 1995 : T.P. WISEMAN, « The God of the Lupercal », *JRS* 85, 1995, p. 1-22.
- WISSOWA 1912 : G. WISSOWA, *Religion und Kultus der Römer*, Munich, 1912.
- WISSOWA 1931 : G. WISSOWA, « Supplicationes », in *RE* ser.2-7, Stuttgart, 1931, col. 942-951.
- WREDE 1972 : H. WREDE, *Die spätantike Hermengalerie von Welschbillig*, Berlin, 1972.
- ZEHNACKER 1964 : H. ZEHNACKER, « Le monnayage de L. Rubius Dossenus et la victoire d'Esculape », in RENARD M., SCHILLING R. (ÉD.), *Hommages à Jean Bayet*, Bruxelles, coll. Latomus 70, 1964, p. 739-748.
- ZEHNACKER 1973 : H. ZEHNACKER, *Moneta : recherches sur l'organisation et l'art des*

*émissions monétaires de la République romaine (289-31 av. J.-C.)*, 2 vol., Rome, Paris, 1973.

ZIOLKOWSKI 1992 : A. ZIOLKOWSKI, *The Temples of Mid-Republican Rome and their Historical and Topographical Context*, Rome, 1992.

ZIOLKOWSKI 1998-1999 : A. ZIOLKOWSKI, « Ritual Cleaning-up of the City: from the Lupercalia to the Argei », *AncSoc* 29, 1998-1999, p. 193-218.

ZIOLKOWSKI 1999 : A. ZIOLKOWSKI « Pantheon », in *LTUR V*, 1999, p. 54-61.

## ENTRE DEUX RIVES – ENTRE DEUX PONTS

### L'île Tibérine dans la Rome antique. Histoire, archéologie urbanisme des origines au V<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.

#### Résumé

L'île Tibérine, entre *l'Vrbs* et le *Trastevere*, constitue une des particularités topographiques du site de Rome. Son histoire mais surtout sa notoriété, débutent avec l'arrivée d'Esculape, dieu grec de la médecine, importé d'Epidaure. Depuis la monographie de M. Besnier publiée au début du XX<sup>e</sup> siècle, aucune étude n'est revenue de façon approfondie sur le sujet. Or, l'actualité de la recherche archéologique et les nouvelles approches en topographie romaine apportent un éclairage nouveau sur nombre de ses problématiques. Ce travail propose donc de réexaminer l'évolution, les aménagements mais aussi la place que l'îlot du Tibre occupait dans la ville. Dans cette optique, il ne s'agit pas uniquement d'appréhender l'île en tant que lieu mais comme composante du paysage et de l'urbanisme romains. Car l'île Tibérine n'est compréhensible que dans son environnement ; naturel tout d'abord, urbain ensuite. L'île se définit surtout par la concentration de cultes sur son sol, initiée par l'arrivée d'Esculape qui l'installe dans son rôle d' « île sacrée » et laisse définitivement sa marque sur sa topographie. Toutefois, l'étude de son organisation spatiale et de son administration révèle qu'elle était aussi un véritable quartier, dont elle possédait tous les attributs en matière d'aménagements et d'activités. À l'origine en marge de la ville, son intégration au fonctionnement de la cité s'effectue à partir du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. jusqu'à ce que la réforme augustéenne l'institue *uicus Censori*. A l'époque impériale, l'île constitue déjà une partie anciennement établie de la cité, qui ne connaîtra de nouvelles mutations qu'avec l'interdiction du culte polythéiste.

**Mots clés** : île Tibérine – îles fluviales – Tibre – Esculape – Veïouis – temple – guérisons – topographie – Rome – ponts – proue – administration – *uicus Censori*.

---

## BETWEEN TWO BANKS – BETWEEN TWO BRIDGES

### Tiber Island in Ancient Rome. History, Archaeology, Town-planning from the beginnings to the 5<sup>th</sup> century AD.

#### Abstract

Tiber Island, between *Vrbs* and *Trastevere*, is one of the topographical characteristic of the site of Rome. Its history and fame begun with the arrival of Asclepius, the Greek god of medicine brought from Epidauros. No study went thoroughly back over the history and topography of this significant component of roman scenery since the monograph written by M. Besnier in the early years of the 20<sup>th</sup> century. Nowadays current developments in archeological research and new perspectives in roman topography throw new light on many issues. This thesis aims to go back over the development, the town-planning but also the place the Tiber islet occupied in town. In this perspective, this is not just about grasping the island as a place but also as a component of roman landscape and urban development. Indeed Tiber island can only be apprehended at first within its natural surroundings then its urban one. The island shows a high concentration of cults, which begun with the advent of Aesculapius, who made it the “sacred island” thus permanently marking its topography. However, studying its planning and administration reveals it was real district too, with all the features as regards arrangements and activities. At first on the fringe of the city, its integration to the city begun in the 2<sup>nd</sup> century BC until it was established as *uicus Censori* by the augustean reform. During the Imperial period, the island is already seen as an old-settled part of the city, which will only know new changes with the banning of polytheistic cult.

**Keywords** : Tiber Island – fluvial island – Topography – Rome – Aesculapius – Veïouis– Healings - Bridges – Prow – Temple – Administration – *uicus Censori*.

---

LABORATOIRE HALMA-IPEL – UMR 8164

(LILLE 3 - UFR des sciences historiques artistiques et politiques - CNRS – MCC)

Université Lille 3 – Charles de Gaulle  
Campus du Pont de Bois, Bâtiment E - BP 60149  
59653 Villeneuve d'Ascq cedex

